The Book of Barr Ferree

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES

DE COUTANCES,

DEPUIS LA FONDATION DE L'ÉVÊCHÉ JUSQU'A NOS JOURS,

Par M. LECANU, Curé de Golleville.

Corpora ipsorum in pace sepulta sunt, et nomen eorum vivit in generationem et generationem.

Eccli. XLIV.

A COUTANCES,

Chez J. V. VOISIN et Comp.e, Libraires de M.gr l'Évêque.

1839.

HISTOIRE

DES ÉVÊQUES

DE COUTANCES.

HISTOIRE

DES

ÉVÊQUES

DE COUTANCES,

DEPUIS LA FONDATION DE L'ÉVÊCHÉ JUSQU'A NOS JOURS,

Par M. LECANU, Curé de Bolleville.

Corpora ipsorum in pace sepulta sunt, et nomen eorum vivit in generationem et generationem.

Eccli. xliv.



A COUTANCES,

De l'Imprimerie de J. V. VOISIN et Comp.e

1839.



Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de la signature de l'Auteur, sera reputé contrefait.

A Monseigneur

LOUIS-JEAN ROBIOU,

ÉVÊQUE DE COUTANCES.

MONSEIGNEUR,

Je dépose cet opuscule aux pieds de votre Grandeur, en témoignage de mon respect, de ma soumission et de mon amour; je m'estimerai heureux si elle *daigne en accepter l'hommage.*

De votre Grandeur,

MONSEIGNEUR,

Le très-humble et très-soumis serviteur,

LECANU,

Curé de Bolleville.

PRÉFACE.

DE L'UTILITÉ DE L'HISTOIRE.

Il pourrait peut-être suffire, pour démontrer l'utilité de l'histoire, de rappeler qu'elle est tout à la fois l'ornement de la mémoire et le délassement de l'esprit, et qu'elle contribue puissamment à la rectitude du jugement, par la comparaison incessante qu'elle lui offre des hommes, des époques et des événemens. Car, ce qu'il y a de plus précieux dans l'histoire, ce n'est pas le recueil des faits accomplis, et qui, comme faits matériels, n'ont plus d'importance, puisqu'ils sont passés sans retour; mais c'est l'enseignement qu'ils renferment. En remontant aux causes qui les ont produits, en considérant les effets qu'ils ont produits eux-mêmes, on en peut tirer plus d'une utile leçon. L'histoire serait la meilleure conseillère des hommes, si les hommes consultaient l'expérience et la sagesse des temps, plutôt que leurs passions, qui les aveuglent si souvent.

Les mêmes causes, dans des circonstances pareilles, produisent des résultats identiques, et les faits accomplis ont des conséquences semblables dans des circonstances analogues; et cela par une raison aussi facile à saisir qu'à énoncer: les hommes sont hommes toujours et partout, et le monde moral a des lois, aussi bien que le monde physique.

L'histoire apprend à connaître les hommes. Celui qui sait seulement ce qui existe dans le cercle borné dans lequel il s'agite, et qui n'a point d'autre passé que le temps qu'il a vécu, meurt sans avoir connu ses semblables. Il ne connait

pas le cœur humain : il ne sait pas ce que la charité et la pensée du devoir peuvent faire naître d'actions sublimes, de beaux dévouemens ; ce que la foi religieuse peut inspirer de travaux, d'ardeur, de courage ; ce que l'entêtement peut occasionner de schismes, d'hérésies et faire répandre de torrens de sang. Il ne sait pas ce que la vanité courtisanesque peut imposer d'humiliations, de ruses, de souplesse, de supercheries ; à combien de désordres, de révoltes, à combien de révolutions et de bouleversemens peut conduire l'ambition effrénée ; ce que la soif de l'or peut faire commettre de crimes, de scélératesses. Non, celui qui ne sait pas l'histoire des hommes ne connaît pas les hommes.

Nous ne vivons que par la mémoire, car l'avenir n'est encore rien pour nous, et le présent n'est rien non plus, puisque le présent n'est que le point d'intersection entre ce qui n'est pas et ce qui n'est plus. L'on peut donc dire que l'histoire est la vie humaine saisie au passage, fixée et revêtue d'un corps indestructible. Aussi l'histoire a-t-elle des charmes irrésistibles pour toutes les intelligences ; il n'y a personne dont un récit ne fixe l'attention. Et cela est si vrai que l'art oratoire a lui-même recours à sa puissance ; pour rappeler un intérêt que ses plus beaux mouvemens ne peuvent long-temps soutenir ; que la poésie, malgré tous ses charmes, ne peut long-temps plaire, et par conséquent fournir une longue carrière, sans emprunter à l'histoire quelques épisodes. Chacun aime à repasser avec soi-même, l'histoire de sa vie, et à la dire aux autres. Qui n'a pas vu un vieillard aux cheveux blancs, à la voix cassée, raconter longuement les événemens de sa jeunesse ? Un voyageur, un nautonier, un militaire narrer avec emphase les accidens extraordinaires de leur existence toute de mouvement et d'agitation, et obtenir toujours l'attention soutenue, quelquefois palpitante d'intérêt, de leurs auditeurs ?

Et à défaut de faits positifs, le peuple se jette dans les contes, les visions, les revenans; les enfans portent leur intérêt sur les fables, les fées, les événemens fantastiques; mais toujours et partout c'est l'histoire; et la fable ne devient attrayante qu'en revêtant ses couleurs et en prenant son allure et ses formes. Celui donc qui est insensible aux charmes de l'histoire manque d'une faculté morale, comme celui qui est sourd ou aveugle est privé au physique de l'un des sens constitutifs de la nature humaine.

Cette considération seule, toute vulgaire qu'elle soit: le motif de l'amusement, du plaisir, de l'instruction, des salutaires leçons que l'histoire procure à l'homme social, n'est-elle pas pour l'historien une justification suffisante; et le résultat de ses travaux n'est-il pas un ample salaire de ses peines? Car il n'est pas de tâche plus difficile et plus pénible que celle de l'historien: il lui faut passer de longues veilles à recueillir des faits, des dates, des noms propres; à les coordonner de manière à former un seul tout, et auparavant à peser dans une balance scrupuleuse leur authenticité. Lié par le devoir de la vérité, il ne peut rien laisser dans l'oubli de ce qu'il est utile de dire, et il ne peut rien donner à l'imagination. L'orateur, le poète, le philosophe peuvent sans inconvénient suivre l'impulsion du génie, errer avec l'inspiration d'un esprit ou d'un cœur plein d'enthousiasme et de sentiment; mais l'historien n'a d'autre inspiration à suivre que celle de la vérité toujours sévère, et de l'équité toujours impartiale.

Cependant ce n'est pas sous ce rapport que nous voulions envisager l'utilité de l'histoire, c'est sous celui, beaucoup plus élevé, des merveilles de Dieu, et des moyens que la providence emploie pour le gouvernement du monde. Les événemens pris isolément portent bien chacun leur intérêt,

un intérêt plus ou moins grand, selon leur singularité, leur importance, leurs résultats; mais ils en inspirent un bien plus grand, si l'on vient à rechercher leurs causes, et à scruter sous leur enveloppe la main de Dieu qui les produit, ou qui prédispose ce qui doit les produire; afin de varier à l'infini l'œuvre de sa puissance créatrice, de donner à ses créatures d'utiles leçons, de leur envoyer des avertissemens, de leur départir des châtimens ou des récompenses. C'est ainsi que quelques hommes accoutumés à réfléchir sur les voies de la providence parviennent à prévoir les événemens qui ne sont encore qu'en germe, et à rattacher à un plan général ceux qui sont déjà accomplis. C'est sous ce point de vue que le grand Bossuet a considéré l'histoire, lorsqu'il a écrit son immortel discours. Si Bossuet eut des rivaux comme orateur et comme dialecticien, il n'en eut et n'en aura jamais comme historien, parce que tous les écrivains sont incapables sous ce rapport de lutter avec lui.

Qui ne serait saisi d'admiration en contemplant cette providence toute puissante qui sait disposer les événemens, et faire naître les hommes propres à les accomplir, de sorte que les hommes ne manquent jamais aux circonstances, que les plus petites causes, et les causes les plus vulgaires en apparence, produisent souvent les effets les plus grands et les plus surprenans? Si l'église a besoin d'être retrempée dans la persécution, les hérétiques et les persécuteurs naissent aussitôt; mais les héros de la foi, ses défenseurs et les docteurs des nations croissent en même temps. Si le monde a besoin d'un châtiment, la guerre ou les révolutions viennent le lui infliger; mais comme la cause la plus minime a produit les plus grands bouleversemens et les changemens les plus étonnans, l'obstacle le plus faible et le plus imprévu vient arrêter le cours des malheurs, par un moyen inespéré. Quel

est celui, par exemple, qui aurait pu dire d'avance que Louis XIV et Louis XV, en contractant quelques dettes pour soutenir le luxe d'une cour splendide et voluptueuse; posaient la cause qui devait renverser leur trône, et préparaient à la France et au monde le châtiment des désordres dans lesquels devait les entraîner leur exemple? Qui aurait pu dire ensuite que l'exaltation révolutionnaire et les grandeurs de l'empire dussent avoir pour tombeau les neiges de la Russie? Maintenant la société formée sur un nouveau modèle repose dans une situation plus tranquille, en attendant qu'elle ait usé sa nouvelle manière d'être, et qu'elle se retrempe dans de nouveaux bouleversemens, qui lui feront subir la peine de ses nouvelles erreurs; car, et cette remarque est du judicieux comte de Maistre, les sociétés comme les hommes se rendent coupables, il est des crimes collectifs, des égaremens sociaux; et comme les maladies et la mort sont la punition individuelle des crimes isolés; de même les révolutions, les guerres, les calamités, sont la vengeance des crimes de la société. Mais par quels moyens et comment cela s'accomplira-t-il? Par la force même des choses; mais c'est le secret de l'avenir.

Sans que nous l'en avertissions, le lecteur le verra facilement, notre patrie, notre diocèse n'a jamais été plus malheureux que dans le temps de la dépravation des mœurs. Nous en appelons au témoignage de ceux qui comme nous ont consulté les chroniques des neuvième et dixième siècles, de ce temps auquel les Normans promenaient leurs fureurs par toute l'Europe, et couvraient la Neustrie de ruines, de terreur et de deuil, qu'ils disent qu'elles étaient à cette époque les mœurs publiques. Que ceux qui ont étudié comme nous les monumens des douzième, treizième et quatorzième siècles, disent si les historiens du temps n'en font pas la remarque:

les mœurs de cette époque de déplorable mémoire étaient détestables, et les calamités quotidiennes étaient visiblement la punition des crimes qui inondaient la terre.

Considérée sous ce point de vue, l'histoire acquiert une grande importance, puisqu'elle devient le mémorial des œuvres de Dieu, le registre, pour ainsi dire, des opérations de cette providence dont le bras tout-puissant gouverne le monde, d'une manière occulte, mais irrésistible.

Elle en acquiert une plus grande encore, si l'on vient à dire que l'histoire a une consécration divine; en effet, la plus grande, la plus importante, la première de toutes les histoires, a été écrite sous l'inspiration de l'esprit de Dieu : qu'est-ce que l'ancien et le nouveau testament, si ce n'est un corps d'histoire, auquel Dieu attache tant d'importance qu'il a créé tout exprès des hommes pour l'écrire, qu'il le confie à la garde de toutes les nations, et qu'il conserve miraculeusement un peuple pour rendre témoignage de son authenticité? Quelle gloire pour l'écrivain de marcher sur les traces et d'être le successeur des Moyse, des Elie, des Daniel, des disciples du Sauveur, et de tant d'auteurs inspirés, dont le nom est impérissable aussi bien que les écrits! Quel encouragement pour l'historien, lorsqu'il pense que Dieu lui-même avait ordonné d'élever des monumens, d'ériger des autels en commémoration des faits accomplis, de crainte que leur souvenir ne fût perdu, et avec lui l'instruction qu'ils devaient transmettre à la postérité.

Sans doute l'historien ne doit pas être assez téméraire d'oser comparer ses faibles et futiles productions à celles que l'esprit de Dieu a dictées aux saints prophètes : l'œuvre de l'homme et l'œuvre de Dieu n'ont rien de comparable; mais il travaille pour arriver au même but; surtout lorsqu'il entreprend de raconter ce qui a rapport au culte de Dieu, à son église.

Pour nous, trop faible pour embrasser la tâche immense d'une histoire générale qui eût repris l'œuvre où saint Luc l'a quittée, nous avons voulu au moins, en faisant valoir tout ce que Dieu nous a donné de moyens, apporter un chapitre, un fragment, à cette grande histoire ; croyant ainsi nous acquitter envers Dieu et la société de l'obligation de faire valoir le talent que nous avons reçu. Si nous nous sommes trompé sur nos forces, nous le saurons bientôt ; alors nous briserons notre plume ; mais sans honte, car il sera toujours honorable d'avoir fait preuve de bonne volonté.

Ce n'est que par les histoires particulières que l'on peut arriver à une histoire générale. L'histoire de l'église catholique se compose des histoires des églises nationales ; celle-ci est formée de l'histoire des diocèses, laquelle a pour élémens l'histoire des paroisses. Il serait donc à désirer que chaque hameau, chaque paroisse. chaque diocèse eussent un historien ; et la société devrait des remercimens à ceux qui se chargeraient de ce travail fastidieux et ingrat. Un grand nombre de diocèses, de conciles, de monastères en ont eu, et c'est là seulement que l'on trouve des élémens et des données pour arriver à quelque chose de plus étendu, mais tous n'en ont pas, et il faudrait descendre plus bas encore.

Mais, dira-t-on peut-être, un prêtre doit employer son temps à toute autre chose qu'à faire des recherches et à écrire l'histoire ; il faut laisser ce soin aux laïques.

Pour détruire cette objection, il pourrait suffire de citer l'exemple de tant de prélats honorables et de prêtres vertueux qui ont consacré leurs momens de loisirs et même employé de longues veilles à une telle occupation ; nous laisserions volontiers sans réponse celui qui oserait leur jeter une parole de blâme : mais voici ce que nous avons à répondre : Le prêtre a toujours et partout tenu le premier rang dans

la société, non-seulement à cause de ses fonctions, mais encore parce qu'il a toujours été à la tête de la civilisation et de la science. Le prêtre moderne, pas plus que celui des siècles passés, ne doit pas, certes, abandonner cette position, il se dégraderait, il s'avilirait, il déshonorerait son sacerdoce. Tout ce qui est grandeur, élévation, mais surtout ce qui est savoir, appartient au prêtre : Dieu est le Dieu des sciences, et le prêtre est son ministre : *Deus scientiarum Dominus*. Abandonner aux laïques le soin de diriger la science, surtout la science de ce qui a trait à la religion ! oui, pour qu'ils la dirigent contre la religion dont vous êtes les ministres, contre vous-mêmes ; pour qu'ils se prévalent contre vous de leur supériorité et de votre ignorance ! Faux calcul! Déplorable raisonnement ! Le prêtre devrait bien s'apercevoir plutôt que le siècle est près de déborder, et que déjà sous ce rapport il va devenir pour le siècle un objet de mépris. Qu'il s'empresse donc de ressaisir un sceptre qui lui appartient, et qui ne lui a jamais été contesté, même parmi les peuples infidèles, celui du savoir. Mais quelle est la science qui convient à un prêtre ? Toutes.... toutes sans exception. Dieu est le Dieu de toute science ; *Deus scientiæ et intellectûs*.

Ah ! il serait à désirer plutôt que les prêtres seuls fussent les interprètes de l'histoire, on ne la verrait pas si souvent détournée de sa droite voie, falsifiée dans l'intérêt d'un parti, corrompue en faveur de l'immoralité. Le prêtre est avant tout un homme probe, et la probité est la première qualité d'un historien. Par un homme probe, nous entendons celui qui, ne se laissant guider par aucunes passions, fait de la vérité sa devise, et de l'équité sa règle ; rend à chacun ce qui lui appartient, et sait concilier avec la justice et la vérité les égards qui sont dus aux hommes et aux choses.

L'histoire jette en passant un blâme, une imprécation aux impies, aux méchans, aux scélérats, et la société est vengée. Elle les note d'infamie, et leur nom passe à la postérité couvert de son opprobre. Sans l'histoire, l'on pourrait être impunément l'oppresseur du genre humain; mais avec elle et par son moyen le triomphe du vice n'est jamais qu'éphémère. Si le méchant forçait les faibles à lui brûler de l'encens, si un ambitieux Aman voulait se faire adorer, ils n'y ont réussi qu'un instant; et l'histoire les saisit dans leur chute pour attacher leur mémoire au poteau de l'infamie.

C'est l'histoire aussi qui glorifie les belles actions des grands hommes et des saints. Par elle la satisfaction d'avoir bien fait n'est pas la seule récompense des hommes vertueux : l'honneur, l'honneur est attaché à leur nom comme une auréole de gloire, qui en est désormais inséparable. Quel épouvantail pour le méchant que le cachet de l'impassible histoire ! quel encouragement à la vertu que l'histoire des hommes de bien ! Les actes des saints ont produit d'autres saints personnages encore que Thérèse et Ignace de Loyola, et la vie des grands hommes a donné la naissance à plus d'un héros.

C'est ainsi que nous comprenons l'histoire; et c'est de cette hauteur que nous avons envisagé notre tâche. Nous ne sommes ni de ceux qui, plutôt que d'avouer leur ignorance, cherchent à faire prévaloir une erreur; ni de ceux qui arrangent les événemens et présentent les hommes comme ils ont dû être plutôt que comme ils ont été en effet; ni de ceux qui s'extasient devant leurs héros, et se font louangeurs excessifs et perpétuels; ni de ceux qui, déversant partout l'amertume dont leur cœur est rempli, n'ont à la bouche que des paroles de blâme et de censure. Nous avons voulu avant tout être vrai, être juste, être utile.



Que ceux de nos amis qui ont concouru à notre travail, soit en nous aidant de leurs lumières, soit en nous procurant des renseignemens, des livres ou des manuscrits, reçoivent ici nos sincères et publics remercîmens. Remercîment à M. de Bérenger, qui nous a manifesté tant d'intérêt, qui nous a consacré tant d'heures de travail et auquel notre livre est si redevable. Remercîment à M. de Gerville, qui a mis plusieurs fois à notre disposition tous les trésors de sa riche bibliothèque. Remercîment à MM. Taforel, vicaire de la Hayc-du-Puits; Lebrédonchel, curé de Varanguebecq; Lebrec, supérieur du grand séminaire, qui nous ont secouru de leurs lumières. Remercîment à MM. Ibert, chanoine de Coutances; Buhot, professeur au séminaire; Letertre, bibliothécaire de la ville de Coutances; Quenault, curé de Saint-Symphorien; Lebréton, curé de Montgardon; Hervieu, curé de Saint-Remy-des-Landes, Destouches, curé de Rouxeville; Rapilly, curé de Saussemenil; Olivier, curé de Baudreville; Dolbet, propriétaire à Gerville; Lenoël, propriétaire à Neufmesnil. Remercîment à M. Dechoiseul, qui nous a ouvert la bibliothèque de son château de Sainte-Suzane. Remercîment à tous ceux de nos amis qui nous ont porté de l'intérêt, ou encouragé par leurs suffrages. Remercîment à nos souscripteurs, ils nous ont donné une marque de leur confiance qui est bien flatteuse et bien chère à notre cœur.

Nous recevrons avec reconnaissance tous les renseignemens et rectifications que l'on voudra bien nous faire parvenir *sans frais*, et nous en tiendrons compte dans notre seconde édition, si le public accueille favorablement la première.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE.

DES FONDEMENS DE NOTRE HISTOIRE DIOCÉSAINE.

Des Moyens, des Fins et de la Méthode de cet Ouvrage.

NOTRE histoire diocésaine se fonde sur des monumens de trois espèces : les écritures, les traditions et les monumens proprement dits.

L'on peut distinguer les écritures en spéciales et générales : les écritures spéciales se composent en première ligne des registres de la cathédrale; commencés sous le successeur de Geffroi de Montbray, par un clerc qui avait été sacristain de ce dernier prélat, et qui nous en a laissé une vie longue et détaillée, ils ont été continués jusqu'à l'épiscopat de Ange-François de Talaru.

On a coutume d'appeler ces registres le livre Noir, mais le véritable livre Noir, ou pouillé de la cathédrale (1), est un registre de tous les bénéfices et de toutes les paroisses du diocèse, avec le détail de leurs droits et redevances, composé par l'ordre de Jean d'Essey, l'an 1278 (A). Un autre registre fut composé plus tard, dans le même but, par l'ordre de Louis d'Erquery, et on le nomma le livre Blanc.

Les registres de la cathédrale, rédigés jour par jour, nous présentent une certitude historique incontestable pour tout

(1) Pouillé veut dire le catalogue de tous les revenus, ou de tous les bénéfices, d'un diocèse ou d'une abbaye.

ce qui suit l'invasion des Normands ; mais pour tout ce qui la précède, et pour l'histoire de cette invasion elle-même, ils n'offrent plus rien que de contestable, d'incertain et parfois de défectueux ; car les monumens de notre église ayant péri dans ces longs désastres, les listes, les dates et les détails des faits antérieurs n'ont pu être formés et arrêtés que sur des recherches, des mémoires et des données susceptibles d'erreur.

Aux registres de la cathédrale se joignent les registres, les chartes, les mémoires des communautés religieuses du diocèse (B), ou des diocèses voisins, avec lesquels nos évêques ont eu des rapports. Nous citerons au nombre des plus importans ceux du prieuré de Saint-Laut de Rouen. Viennent ensuite les actes des synodes diocésains, les mandemens, les ordonnances épiscopales, les registres des églises ; les généalogies, les histoires des familles, des paroisses, etc.

Les écritures générales peuvent être divisées en écritures ecclésiastiques et séculières. Les écritures générales ecclésiastiques se composent des actes de l'église métropolitaine, des registres de la cour de Rome, des actes des conciles provinciaux, nationaux ou généraux. Elles se composent, en outre, des chroniques d'Orderic Vital, Guillaume-de-Jumièges, Guillaume-de-Poitiers, Robert-du-Mont, Reginon, Flodoard, Robert Wace, et plusieurs autres ; des annales, dont nous avons d'amples collections publiées par Martenne, Luc d'Acheri et autres compilateurs. Les écritures générales séculières se composent des actes des parlemens, conseils du roi, recherches de noblesse, registres des diverses chancelleries, et de l'histoire de tous les faits auxquels nos évêques ont pris part.

Les traditions sont contenues, pour l'époque rapprochée

de nous, dans la mémoire des vieillards, et pour les temps plus reculés elles se composent des actes des Saints, et de certaines légendes et croyances populaires, particulières à certains lieux, transmises de siècle en siècle par la narration.

Nous appelons monumens, les fondations de toute nature faites par nos évêques, ou en leur mémoire; les églises, les autels, les édifices, les établissemens publics dédiés, construits ou réparés de leur mains, les armoiries des familles, les peintures, sculptures, pierres sépulcrales, et autres objets antiques ayant une date certaine.

Cette matière immense, qui pourrait suffire à plusieurs vies d'homme, a été mise en œuvre par un grand nombre d'auteurs, qui l'ont considérée chacun sous une face différente, pour en tirer divers partis; de sorte qu'on peut maintenant la considérer comme épuisée.

Nous allons parler d'abord de ceux qui ne l'ont embrassée que partiellement.

Les actes, ou vies des Saints, ont été recueillis par Surius, les Bollandistes, André Dusaussey, dans son martyrologe français, Alban-Butler, les auteurs des légendes du bréviaire.

Ce qui concerne nos évêques cardinaux a été recueilli par Frison, dans son *Gallia-Purpurata;* Ughelli, dans son *Italia-Sacra;* Aubery, dans son Histoire des Cardinaux. Tous les faits de nos évêques, dans leurs rapports avec le prieuré de Saint-Laut de Rouen, ont été conservés par Dom Avice. Les actes des conciles nous ont été donnés par Severin Bini, le père Syrmond, Dom Bessin. Plusieurs autres auteurs ont traité un ou plusieurs points de notre histoire; nous citerons Naucler, Democharès, Severtius, Choppin, Ferrarius, Jacques Charon, Bourgueville, André Duchêne, Zwinger, Baillet, Cenalis, Huet, Mabillon. D'autres l'ont embrassée dans son ensemble, mais en abrégé : tels sont

Æneas Sylvius, Thevet, Belleforêt, dans leurs cosmographies; Dom Beaunier, dans son Recueil historique des Évêchés de France; Morel, dans son Triomphe de l'Eglise de Coutances; Jean Chenu, dans ses Évêques de France, etc.

Gabriel Dumoulin, curé de Maneval; Arthur Dumonstier, dans ses recueils intitulés *Neustria Pia*, *Neustria Christiana* et *Neustria Sancta*; M. Demons, curé de Cherbourg, dans ses Monastères du diocèse de Coutances; Levavasseur de Masseville; Trigan, curé de Digosville; Goubbe, dans son Histoire du Duché de Normandie; mais plus particulièrement Tigran et Dumonstier se sont occupés spécialement de notre Histoire Diocésaine.

Nous allons parler maintenant de ceux qui ont traité la matière exclusivement : d'abord l'auteur anonyme d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, ensuite l'auteur d'un manuscrit qui appartenait à un M. d'Hérouval, aussi de Paris. Ces deux manuscrits, fort bien connus des savans, ont été compulsés par plusieurs d'entr'eux, particulièrement par un Cordelier de notre diocèse, qui nous a laissé une Vie des Evêques de Coutances (1). L'auteur a jugé à propos d'écrire en latin, et de garder l'anonyme; la narration va jusqu'à Claude Auvry. Ce moine, fort savant, mais moins judicieux, a mis à profit tous les auteurs que nous venons de citer, excepté cinq à six, qui lui sont postérieurs, et compulsé les registres de la cathédrale, de la plupart des communautés du diocèse, et ceux de la métropole. Après lui, Bon-Thomas Demons, de la noble famille de Carantilly, écrivit ses recherches sur Coutances (2). Cet ou-

(1) Ce manuscrit appartient à M. de Bérenger de Trelly.

(2) Il existe plusieurs copies de ce manuscrit, dont l'autographe paraît égaré; celle que nous avons consultée appartient à M. de Bérenger.

vrage, composé sur les registres de la cathédrale, du chapitre et de la ville, est d'une critique sévère. Il est resté manuscrit. Enfin, Toustain de Billy, curé du Mesnil-Opac, recueillit des mémoires sur le Cotentin, dans lesquels il inséra une fort longue histoire des évêques de Coutances. Ces mémoires sont très-savans, mais composés de manière qu'ils ne sauraient avoir d'attrait pour le commun des lecteurs. Toustain apprit à peu près tout ce que l'on peut savoir sur la matière; il compulsa, tant par lui-même que par ses correspondans, toutes les archives ecclésiastiques et civiles dans lesquelles il crut pouvoir trouver des renseignemens, tant dans le diocèse que hors du diocèse; de sorte qu'il épuisa la source (1). Après lui, Bisson, curé de Saint-Louet-sur-l'Ozon, puis évêque du Calvados, recueillant toutes les données que des études spéciales sur la matière lui avaient procurées, les confia au papier sous la forme de notes. Ces notes longues et nombreuses complètent l'ouvrage du curé de Saint-Pair (2). Tels sont les écrits restés manuscrits. Quant aux imprimés, dom Bessin, dans son histoire des Conciles, nous a donné une partie spéciale pour l'église de Coutances. Claude Robert et les de Ste-Marthe en ont écrit bien plus au long dans l'onzième volume du *Gallia-Christiana*. Le *Neustria-Pia* concerne spécialement les maisons religieuses. Enfin, Rouault, curé de Saint-Pair, a donné au public son abrégé de la Vie des Evêques de Cou-

(1) M. de Berenger possède une copie des Mémoires sur le Cotentin; M. de Gerville en possède une de la partie qui concerne les Evêques de Coutances.

(2) Ces notes sont écrites de la main de l'auteur, sur les marges d'une Vie des Evêques de Coutances, par Rouault, dont Mancel, libraire à Caen, possède l'exemplaire. M. de Berenger en a obtenu communication, pour en faire un extrait, et nous les procurer.

tances, ouvrage assez mince, mais trop connu pour qu'il soit besoin d'en parler plus longuement.

M. Lefranc, anciennement supérieur du séminaire de Coutances, entassa dans de volumineux mémoires un grand nombre de pièces et de documens relatifs à notre diocèse (1); ces mémoires sont restés manuscrits, mais Richard Seguin, de Vire, nous en a donné la substance, et tout ce qu'ils contenaient de raisonnable, dans ses histoires du Bocage. Beaucoup de connaissances spéciales, relatives à notre diocèse, ont été consignées par M. de Gerville, dans ses savans mémoires; par Bisson, dans ses Almanachs de Coutances; par M. Piton, dans ses Etrennes Coutançaises; par divers auteurs, dans l'Annuaire de la Manche. Nous avons encore des données plus spéciales dans les histoires particulières des îles de la Manche, de Cherbourg, de Sainte-Marie-du-Mont, de Néhou, etc.

Telle est l'immense quantité de matériaux parmi lesquels nous avons choisi, pièce à pièce, les élémens de cette histoire. En fait de manuscrits, nous avons eu l'Histoire des Evêques du Cordelier anonyme, les recherches de M. Demons sur Coutances, les mémoires de Toustain de Billy, les notes de Bisson, le livre Noir (2), les recherches de M. Demons, ancien curé de Cherbourg, sur les maisons religieuses du diocèse de Coutances (3). En fait d'imprimés, nous avons eu les conciles du père Bessin, le *Gallia-Christiana*, la Vie des Evêques de Coutances, de Rouault; le Triomphe de l'Eglise de Coutances, de Hilaire Morel; l'Histoire Ecclésiastique de Normandie, de Trigan; le Recueil historique de dom

---

(1) Les Mém.res de M. Lefranc sont à l'hôtel de ville de Coutances.

(2) Une copie de la partie qui concerne les paroisses du diocèse, laquelle appartient à M. de Gerville.

(3) Le manuscrit authographe appartient au Séminaire de Coutances.

Beaunier, le *Neustria-Pia*, la Bibliothèque sacrée des pères Richard et Giraud (1); nous avons recueilli, mais avec une excessive précaution, ce que nous avons trouvé de faits et de dates dans les annuaires de la Manche, les étrennes Coutançaises, l'almanach de Bisson, les histoires du Bocage, de Séguin. Nous avons consulté les histoires particulières de tous les lieux du diocèse qui ont eu, à notre connaissance, un historien. Nous avons fait une excursion hors du diocèse, et nous avons rencontré plusieurs histoires du Mont-Saint-Michel, et un excellent manuscrit, composé par un Moine de cette abbaye, intitulé le Livre des Curieuses Recherches du Mont-Saint-Michel, par Thomas Leroi (2). Nous avons étudié l'Histoire des Evêques de Bayeux, de Hermant; l'Histoire des Archevêques de Rouen, de dom Pommeraye; l'Histoire de la ville de Rouen, de Farin : c'est cette histoire, toujours sûre et positive, qui nous a fourni ce que nous avons dit du Prieuré de Saint-Laut de Rouen.

Dans l'impossibilité de consulter tous les anciens écrivains, tous les chroniqueurs, tous les historiens profanes, nous avons voulu cependant en lire assez pour nous familiariser avec eux; ainsi nous avons consulté, en fait d'anciens auteurs, Adré Thevet, Desrues, André Duchêne, Bourgueville; en fait de chroniqueurs, Guillaume-de-Jumiège, Guillaume-de-Poitiers, Orderic Vital, divers annalistes; en fait d'historiens profanes, Gabriel Dumoulin, Masseville, Goubbo, dans son Histoire du Duché de Normandie; Eustace de Denneville, dans son Répertoire de l'Histoire de Normandie; de Callières, dans son Histoire du Maréchal de Matignon.

---

(1) Monseigneur a eu l'extrême bonté de nous confier ce livre, qui fait partie de sa riche bibliothèque.

(2) Le manuscrit autographe appartient à M. Letertre bibliothécaire de Coutances.

Les Vies des Saints, de Godescard ; divers Dictionnaires Historiques, l'Abrégé chronologique de l'Histoire de France, par Hénault ; diverses Histoires de France, l'Histoire ecclésiastique de Fleuri, nous ont fourni des détails de faits et de mœurs, aidé à corriger des dates, à rétablir des faits dans l'ordre naturel. Il n'est pas jusqu'à l'Encyclopédie et au Dictionnaire de Trévoux que nous n'ayons mis à contribution.

Divers ouvrages sur la noblesse, tant imprimés que manuscrits, nous ont aidé à retrouver la famille ou les armes de nos prélats.

Tout ceci ne regarde encore que cette partie de notre Histoire Diocésaine qui déjà était écrite par nos prédécesseurs ; et cette partie elle-même nous offrait encore une lacune à remplir : aucun d'eux n'avait suffisamment parlé des progrès du protestantisme, et des actes des protestans, dans notre diocèse. Nous avons rempli cette lacune, à l'aide de deux excellens morceaux sur l'Histoire de Normandie, sortis de la plume de M. de Gerville, et insérés dans l'Annuaire de la Manche ; à l'aide pareillement des Histoires de Richard Séguin, d'un savant mémoire de M. Escher, inséré dans la collection des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, mais principalement d'un volumineux recueil de pièces, les unes imprimées, les autres manuscrites (1), concernant les affaires de l'époque.

Pour ce qui concerne la partie que nous avions à faire tout à neuf, voici nos moyens. Toustain et Rouault, après avoir écrit les événemens dont ils avaient été les témoins, nous abandonnent à Leonor II ; nous avons fait remonter la tradition orale jusqu'à cette époque. Nous avons vérifié cette tradition au moyen des notes que l'Évêque du Calvados, Bisson,

---

(1) A M. de Bérenger.

nous a laissées sur l'épiscopat de Leonor II, de ses deux successeurs et de M. Bécherel, évêque de la Manche; à l'appui de cela, nous avons réuni un grand nombre de circulaires et de mandemens de ces prélats. Relativement à Monseigneur du Quesnoy, nous avons pris des renseignemens dans sa respectable famille, qui habite la ville de Cherbourg. Quant à MM. de Talaru, Bécherel et Rousseau, M. Ybert, chanoine de Coutances et curé de Canisy, qui les a connus particulièrement tous les trois, mais plus particulièrement encore Monseigneur Rousseau, dont il a été secrétaire, M. Ybert a mis son excellente mémoire à notre disposition. Nous avons rencontré les actes de l'assemblée convoquée à Coutances, pour l'élection des députés aux états généraux. Pour ce qui concerne le temps de la révolution, tout est encore plein de ses souvenirs, et nous avons eu en outre recours aux mémoires de Picot, au journal de l'église constitutionnelle, connu sous le nom de *Annales de la Religion*, aux actes du concile national. L'histoire de l'épiscopat de Monseigneur Dupont-Poursat nous est personnellement connue, et à l'appui de nos connaissances, nous avons la notice de Monseigneur l'évêque de Caryste.

Etait-il possible de rassembler au tour de soi une masse plus imposante d'autorités? Cependant ce n'est pas tout, le lecteur s'apercevra aisément que nous citerons de temps en temps des auteurs et des documens qui n'ont point trouvé place dans cette énumération. Tels sont nos moyens; une vaste correspondance, des conversations avec des savans du premier ordre, notre travail et notre patience ont fait le reste. Nous eussions pu, comme tant d'autres, charger toutes nos marges de chiffres, de citations et de renvois, mais nous avons préféré mettre ainsi tout d'abord le public dans la confidence de nos moyens, pour nous épargner une peine sans

profit pour le commun des lecteurs, et sans utilité pour les savans, qui n'ignorent aucun des faits que nous avons rapportés, et qui connaissent les sources auxquelles nous avons puisé.

Après avoir parlé de nos moyens, il nous reste encore à dire un mot de nos voies, de notre méthode et de notre but.

Nous avons élagué tout ce qui nous a paru contestable, tout ce que nous avons cru incertain ; et si quelquefois nous avons inséré des faits douteux, nous en avons averti le lecteur. Nous avons écarté tout ce qui nous semblait devoir présenter peu d'intérêt ; et comme telles, toutes les écritures et chartes particulières, qui n'ont de valeur que pour les antiquaires ; un grand nombre de faits minimes, de souscriptions à des actes particuliers et de dates. En fait de souscriptions, nous n'avons guère conservé que celles qui étaient utiles pour fixer la chronologie. Nous avons laissé à l'écart toutes les discussions et les explications, comme des superfétations historiques ; si quelques-unes nous ont semblé indispensables, nous les avons placées en notes à la fin des chapitres. Nous avons ajouté à chacun des chapitres des tableaux de l'histoire contemporaine, tant pour faire marcher de front l'histoire ecclésiastique et l'histoire civile, que pour consacrer une mémoire aux hommes qui ont illustré notre patrie, mais surtout aux prélats et aux écrivains. Nous avons donné les armes de nos évêques, autant que nous avons pu nous les procurer, parce-qu'elles nous ont aidé nous-même à retrouver leur origine, ou bien à vérifier leur généalogie. Les initiés à l'art héraldique nous comprendront ; le commun des lecteurs y trouvera l'explication du sceau de nos prélats. Nous avons mis à côté de leur nom français leur nom latin tel qu'ils le signaient, ou tel que les monumens nous l'ont fourni, et entre parenthèse, les noms estropiés sous lesquels ils ont été connus des divers écrivains. Nous eussions pu aisément donner au public plu-

sieurs volumes, mais nous avons préféré nous renfermer en un seul, parcequ'il nous a semblé que l'importance de notre sujet n'en comportait pas davantage.

Nous avons partagé notre histoire en quatre époques : la première commence à l'établissement de la religion et dure jusqu'à l'invasion des Normans ; la seconde va jusqu'à la prédication de la réforme ; la troisième, jusqu'à la révolution ; la quatrième est commencée depuis lors. Il nous a semblé que chacune de ces périodes avait une physionomie différente, et nous offrait ainsi des points d'intersection faciles et naturels. Nous avons divisé ces périodes en chapitres, tant pour le repos du lecteur, que pour nous donner à nous-même le moyen d'écrire chaque chose avec la couleur qui lui convenait. Nous avons jeté çà et là des chapitres de mœurs et des épisodes, afin de rompre la monotonie d'une narration sèche, souvent pauvre ou ingrate ; mais nous avons eu soin de choisir à cet effet ce qui pouvait entrer dans notre histoire, sans en rompre l'unité.

Nous n'avons conservé le nom et l'honneur de la sainteté qu'à ceux de nos évêques auxquels l'église elle-même l'a accordé. La sévérité historique dont nous nous sommes fait un devoir rigoureux nous a imposé ce sacrifice (C). Nous ne pouvons que former des vœux pour que nos prélats fassent quelque chose en faveur du fondateur de leur siège. Pourquoi Erep-tiole n'est-il pas honoré d'un culte public dans l'église qu'il a fondée ? Est-ce qu'un apôtre n'est pas nécessairement un saint ?

Tels sont nos moyens, nos voies, notre méthode ; notre but est l'honneur de l'église à laquelle nous appartenons par notre baptême, notre sacerdoce et nos affections.

Notes.

(A) Le livre noir de la cathétrale est temporairement égaré. voici son intitulé : *Registrum confectum super patronatibus ecclesiarum totius diœcesis Constantiæ per inquisitionem factam venerabili patre Joh. Constanc. Epô per personas et rectores curtiarum juratos et super valore earumdem secundùm collectores decime quinti anni et sexti anno Domini MCCLXXVIII et MCCLXXIX.*

(B) Un grand nombre des registres, ou cartulaires, des maisons religieuses ont été détruits à la révolution ; cependant on en a aussi sauvé une grande partie du naufrage, et les savans se sont empressés de les recueillir. Plusieurs en ont formé d'amples collections ; nous citerons au nombre des plus riches celle de M. de Gerville.

(C) Tous les anciens historiens honorent du titre de la sainteté un grand nombre de nos évêques, mais outre que l'église seule peut décerner ce titre, et qu'ainsi ce qu'ils en disent est arbitraire, ils ne sont pas même d'accord entr'eux. Rouault en compte seize ; MM. de Sainte-Marthe, onze ; notre cordelier anonyme, vingt-deux ; Morel, dix-neuf ; etc.



PREMIÈRE ÉPOQUE.

Chapitre I.er

STATISTIQUE.

Au temps où le Christianisme s'introduisit dans notre province, le territoire maintenant connu sous le nom de Diocèse de Coutances, était une portion de la Gaule Celtique, appelée l'Armorique, et sa circonscription était comprise dans le gouvernement militaire de la deuxième Lyonnaise. L'Armorique s'étendait depuis la Loire jusqu'à la Seine.

Ce territoire comprenait les villes de *Coriallum*, *Alauna*, *Portus-Cruciatonum*, *Grannonum*, *Cosedia*, *Fanum-Martis*, et peut-être aussi *Ituvium* et *Hambilia* ou *Hambeya*; toutes ces villes sont détruites, excepté une. L'on croit que *Ituvium* et *Hambilia* étaient Etouvy et Hambye; l'on fait de cette dernière la capitale des Ambibares (1), mais ce n'est qu'une ressemblance de nom. D'après les distances données par les itinéraires, et les emplacemens de villes retrouvés et incontestables, les savans ont assez bien démontré que *Coriallum* était situé à Tourlaville, près Cherbourg; *Alauna* à Alleaume, près Valognes; *Cruciatonum* (2) à Saint-Cosme-du-Mont,

(1) Il paraît même que les Ambibares habitaient la partie la plus reculée la Bourgogne. (*V. Danville, N. de la G.*)

(2) *Civitas, seu Portus.*

près Carentan ; *Grannonum* à Gouey, près Portbail ; *Fanum-Martis* à St-Pair, près Granville ; quant à *Cosedia*, il reste à peu près prouvé que c'est Coutances même. Le nom de Coutances pourrait être une corruption de *Cosedia*, et non de *Constantia-Castra*, comme quelques-uns l'ont avancé, car cette ville ne porta probablement jamais un tel nom (A). *Cosedia* était la principale de toutes les villes que nous venons de nommer, et la capitale de tout le pays : ce qui porte à le croire, c'est que dans les diverses notices de l'empire elle seule a le rang de cité ; en outre, elle était le centre des opérations militaires, et le point de convergence de toutes les routes de la province et des provinces voisines.

Le plus connu des peuples de cette contrée était celui des Venelliens, mais on ne saurait assigner précisément le terrain qu'il occupait.

Trois superbes routes militaires joignaient *Cosedia* à *Coriallum*, l'une était directe, la seconde se rapprochait du rivage, pour passer à *Grannonum*, la troisième se dirigeait par *Alauna*. Quatre autres partaient de la première de ces villes dans les directions de Rennes, en passant par *Fanum-Martis,* de Vire, Rouen et Avranches ; une autre traversait la presqu'île, pour joindre *Grannonum* à *Cruciatonum*. Une autre encore se dirigeait *d'Alauna* par *Portus-Cruciatonum* et *Augustodurum,* ou Torigny (1).

Un vaste marais appelé Chesey *Scissiacum*, couvert de forêts, remplissait tout l'espace maintenant occupé par l'Océan, depuis la côte de la Bretagne jusque vers Cherbourg, ou le Val-de-Saire, en s'élargissant du côté de Chausey et Jersey, sur une profondeur maintenant inconnue.

---

(1) Voir, pour plus de détails, deux Mémoires de M. de Gerville, sur les villes et les voies Romaines.

Si l'on excepte ces marais, au lieu d'être, comme on le croit et comme on l'écrit communément, inculte et sauvage, cette portion de l'Armorique était au contraire fort peuplée; la preuve en existe dans le grand nombre de villes et dans le grand nombre de voies de première classe que nous venons de relater; dans la multitude de chemins vicinaux, ou de seconde classe, qui s'y développaient dans tous les sens, et d'établissemens romains dont on retrouve chaque jour d'incontestables vestiges; dans le nombre des camps retranchés, que les vainqueurs avaient été obligés d'y construire, comme autant de citadelles, vides la plupart du temps, mais toujours prêtes. L'on ne fait pas de routes, et l'on n'élève pas de fortifications dans les solitudes.

La population se composait de deux peuples, que cinq siècles n'avaient pu confondre : le peuple primitif, appelé peuple Gaulois ou Celtique, et le peuple conquérant, appelé peuple Romain. Un troisième, le peuple des francs, vint dans le même temps se superposer aux deux autres, prétendant bien ne pas se confondre avec eux; mais le christianisme plus fort qu'eux trois, vint à son tour imposer son autorité conciliante, et des trois n'en fit plus qu'un seul. La loi salique nous fournit la preuve que ces trois peuples étaient restés distincts et sans mélange, quoiqu'habitant la même patrie; il y est dit : « Le meurtrier d'un franc paiera 200 sous » d'amende; le meurtrier d'un romain propriétaire paiera 100 » sous; le meurtrier d'un romain tributaire, c'est-à-dire d'un » gaulois, paiera 45 sous (1). »

Infortuné pays, que la trop grande facilité de ses côtes et la trop grande fécondité de son terroir exposa si souvent aux

(1) A cette époque le sou d'argent était la vingtième partie de la livre de poids; ainsi 200 sous représentent à peu près 1000 francs de notre monnaie.

envahissemens et aux déprédations ! Un quatrième peuple, celui des Sènes, ou Saxons, vint bientôt piller les trois premiers, et peut-être les refouler pour se faire place ; puis un cinquième, celui des Dènes, ou Normans, vint encore, la torche en une main et le glaive en l'autre, offrir aux quatre premiers le choix entre la fuite, la servitude ou la mort.

L'antique religion des Gaulois était le sabéisme, religion sans temples et sans idoles ; les dieux principaux de cette religion étaient Thor ou Teut, nommé aussi Teutatès, dieu du tonnerre, dieu suprême ; Wars, dieu des combats et Hez, ou Hesus, dieu du jour. Les prêtres se nommaient Druides. Les druides étaient réunis en colléges ; ils étaient les maîtres de la science : les sciences profanes et les belles-lettres formaient l'objet de leur enseignement, la science sacrée était leur secret. Il y avait aussi des Druidesses : elles étaient astreintes à la chasteté, comme les vestales ; les unes vivaient dans les cloîtres : c'étaient les institutrices des jeunes Gauloises ; les autres divaguaient en liberté : leur emploi était d'aider les druides dans leurs fonctions religieuses.

Les Druides immolaient des hommes et des animaux ; les Druidesses étaient chargées de donner la mort aux victimes.

Après les sacrifices sanglans, la cérémonie la plus célèbre, la plus importante, quoique la plus innocente, était celle du premier jour de l'an : en ce jour, le chef des Druides cueillait solennellement le gui de chêne ; il le coupait avec une serpette d'or, les Druidesses le recevaient dans leurs blancs vêtemens, les peuples l'accompagnaient en triomphe. Ce gui était religieusement conservé pour être employé dans les mystères ; il servait aussi aux enchantemens, aux évocations, à la médecine : car, ainsi que parmi tous les peuples Sabéens, les prêtres des Gaulois étaient magiciens et médecins.

La religion druidique avait ses initiations, ses mystères ; la confession, la rémission du péché par le sang des victimes. Les Gaulois, aussi bien que les Romains, avaient recours aux Tauroboles et aux Crioboles, pour la rémission des grands crimes. Voici en quoi consistait le taurobole : le pénitent descendait dans une fosse, que l'on couvrait d'une claie, sur laquelle on immolait un taureau ; la pluie de sang qui tombait sur le coupable était censée le purifier ; le criobole consistait dans l'immolation d'un bélier, accompagnée de cérémonies analogues aux précédentes. Dans l'une comme dans l'autre de ces purifications, la pénitence, l'aumône, la confession, devaient précéder, et de même pour l'initiation aux mystères.

Pour être druide il fallait de la science, des talens, des épreuves, une vie sans reproche (1) ; ce sacerdoce avait sa consécration et une hiérarchie.

A cette vieille religion était venu se mêler le paganisme romain, mais sans pouvoir la détruire ; les Celtes conservèrent jusqu'à la fin leurs mystères, leurs fêtes, leur sacerdoce national ; seulement les sacrifices humains devinrent plus rares sous la domination romaine. Le paganisme de Rome est assez connu pour que nous n'ayons pas besoin de l'exposer ici ; nous nous contenterons de dire, que dès leurs premiers rapports avec l'Italie, c'est-à-dire, bien avant la conquête, les Gaulois adoptèrent une partie des dieux de Rome et ses simulacres.

De cet état de choses, le pays passa insensiblement à de nouvelles croyances ; mais quelle est l'époque précise de l'introduction du christianisme, c'est ce qu'il est impossible d'assigner. D'après les actes de Saint Floxel, il y aurait eu

---

(1) L'on rapporte que les aspirans faisaient jusqu'à vingt ans de noviciat. *(V. le doct. Lingard, Hist. d'Angl.)*

des chrétiens dans la presqu'île, dès le second siècle après la mort de Jésus-Christ. Ce saint dut naître en cette paroisse du Cotentin qui porte son nom, et souffrir le martyre vers le milieu du second siècle, étant encore dans sa grande jeunesse : ce qui porterait à induire qu'il avait été élevé par des parens chrétiens. Ses reliques, qui n'ont jamais été levées, doivent reposer au lieu même de sa naissance ; les noms des lieux sont écrits de manière à s'y bien reconnaître, ainsi que le nom de l'empereur sous lequel il souffrit. Si l'on fait attention aux traditions locales et au grand nombre des paroisses qui sont consacrées en l'honneur des Saints Martin et Germain, l'on en pourra conclure que ces deux grands personnages eurent une bonne part dans la conversion de notre Cotentin. Quoiqu'il en soit, la partie centrale du diocèse paraît avoir été convertie la première : au moins l'on ne connaît pas l'époque de sa conversion, et le nom de Chrétienté, qu'elle a retenu jusque près de nos jours, semble lui donner la priorité. La partie méridionale se convertit plus tard aux prédications des moines de Scisci, puis la partie du nord et du nord-est, aux prédications des fondateurs de Nanteuil, des Saints Romphaire et Frémond ; la partie à l'est dut sa foi à Saint Sever, enfin les îles durent la leur à Saint Magloire et aux Saints Moines ses disciples. Mais n'anticipons pas sur les événemens, nous dirons chacune de ces choses en son lieu.



Notes.

(A) Nous n'avons pas dû contester un fait qui semble aussi bien établi que celui-ci, sans nous assurer auparavant qu'il était réellement contestable. Nous ne nous arrêterons pas à discuter avec ceux qui ont confondu Coutances et *Augusta Veromanduorum*, ou *Vera Romanduorum*, car c'est dans la Picardie qu'il faut chercher ce lieu. De tous les auteurs que nous avons consultés, c'est le savant Adrien de Valois qui nous a donné le plus de détails et d'éclaircissemens; voici ce qu'il dit : « Il est fait mention de la cité de Constance (*civitas Constantiæ*), ville de la » seconde Lyonnaise, dans quatre notices des provinces de la » Gaule. Dans une autre notice, elle est appelée la ville des Cons- » tantinais (*civitas Constantinorum*), elle est aussi appelée Cons- » tance, dans la notice de l'empire, qui en parle en ces termes: » Le commandement des Armoricains et des Nerviens ne doit » être confié qu'à un homme d'une grande distinction. La préfec- » ture de la première Flavienne est à Constance (*Præfectus militum* » *primæ Flaviæ Constantiæ*). Elle ajoute encore : le siége du » commandement des Bataves et des Suèves est à Bayeux et à » Constance, villes de la seconde Lyonnaise. Ammien Marcellin, » dans son V.e livre, appelle cette ville les Camps de Constance » (*Castra Constantia*). Notre Grégoire (sans doute Grégoire de » Tours), dans le chapitre XIX de son livre V, l'appelle la » cité Constantine (*civitas Constantina*), et dans le chapitre » XXXI, la ville Constantine (*Constantina urbs*). »

Après ce préambule, Adrien de Valois se demande à quel Constance on peut attribuer le nom et la fondation de cette ville, et il dit qu'Orderic l'attribue à Constance Chlore, qui aurait campé en ce lieu, en attendant qu'un vent favorable lui permît de s'embarquer pour l'Angleterre. « L'on pourrait, » ajoute-t-il, en dire autant de Constant, neveu de celui-ci, » et de Constance Auguste, frère de ce dernier; car Constant

» passa aussi en Angleterre, et Constance couvrit les Gaules des » monumens de ses triomphes. »

On le voit, ce ne sont là que de pures suppositions ; l'histoire les comporte assez difficilement, et la position des lieux les contrarie, car Coutances est à deux grandes lieues de l'océan, et il n'y a point sur ses rivages de lieux propices à l'embarquement d'une armée. Il est donc probable que Coutances n'a rien de commun avec Constance Chlore, ou ses neveux. Les savans modernes qui ont étudié la position des lieux, ne font nulle difficulté d'y reconnaître le *Cosedia* des itinéraires. Il y a trop peu de différence entre *Cosedia* et *Constantia* pour que l'on ne fasse pas dériver le second du premier.

Voici ce qu'ajoute le même Adrien de Valois à l'article des Vénelliens : « Beaucoup d'écrivains pensent que les Unelliens que » César a placés dans l'Armorique, auprès de l'océan ; les Vene- » liens, que Pline dit être dans la Gaule Lyonnaise, et les Vénelliens que Ptolomée dit habiter la même province que les Vi- » ducasses, sont les mêmes que les Unelles ou Venelles auxquels » commandait Viridovix. Les mêmes auteurs ajoutent que le » *Crociatonum* des Unelles, appelé *Crouciatonnum*, dans la » table de Peutinger, est l'ancien nom, le nom Gaulois, de la » ville de Constance ; et nous partageons leur avis. »

En ceci nous différons complétement d'avis avec notre savant auteur. Nous reconnaissons, avec les modernes, que *Crociatonum*, *Crouciatonnum*, ou *portus Cruciatonum* est Carentan. Le nom de *Portus* n'a jamais pu convenir à Coutances.

Voici ce que dit, sur le même sujet, le savant Gui Pancirole, dans sa notice des deux empires, avant l'époque d'Arcadius et Honorius. « La préfecture du riche pays des Bataves, et des Suèves » payens, était à Bayeux et à Constance. Ptolomée place la » cité de Bayeux vers la Seine : Ausone l'appelle *Baiocasses* ; » Sidoine, *Baiocas*. Elle n'est pas éloignée de Constance, ville » de la deuxième Lyonnaise, qui tire son nom de Constance. » Marcellin et un itinéraire placent un *Constantia Castra* dans » les Gaules. »

Ainsi donc c'est uniquement sur Ammien et un itinéraire que l'on se fonde pour appeler Coutances du nom de *Constan-*

tia castra. Or, voici le passage d'Ammien, cité par tant de cosmographes, et transcrit par André Duchesne : « La Marne » et la Seine divisent l'Armorique de la Belgique. Ces fleuves » d'égale grandeur traversent la Lyonnaise, et après avoir en- » veloppé de leurs eaux la ville des Parisiens, appelée Lutèce ; » ils coulent dans le même lit et vont se perdre dans la mer, » auprès des camps de Constance. *(Propè castra Constantia » funduntur in mare.)* » Où faut-il donc, après cela, chercher les camps de Constance? Mais il nous semble que c'est à l'embouchure de la Seine, et non pas à Coutances, qui en est à quarante lieues.

(B) En langue germanique les mots de Sei ; Scé ou Sée veulent dire amas d'eau, notre pays fournit un grand nombre de Sei et de Pont-cé ; beaucoup même de nos rivières n'ont pas un autre nom ; temoins, la *Sei*-ne, la *Scie*, la *Sie*-nne, la *Se*-rre, ou *Sai*-re, la *Sée*, la *See*-lune ; etc. Que veut donc dire le mot de Sei répété, comme dans Seisey, à moins qu'un pays de rivières, un marais? C'est ce même nom de marais qu'une constitution de Louis le Débonnaire, de l'an 817, donne à ces lieux ; aux environs de Granville, les sables du bord de l'océan portent encore le nom de marais ; et à Barneville, les paroisses du rivage s'appellent paroisses des rivières, ou pays des rivières.

Les dimensions de ce terrain marécageux ne sauraient être assignées ; voici ce que nous en connaissons : 1.° nous nous sommes assuré que depuis Saint-Pair jusqu'à la pointe de la Hague il existe de très-nombreux pieds d'arbres enracinés dans les glaises du rivage ; 2.° c'est une tradition constante que Jersey n'était éloigné du continent que de la longueur d'une planche ; cette tradition est plus étendue que le diocèse de Coutances, car Hermant l'a consignée dans son histoire des évêques de Bayeux ; 3.° c'est une autre tradition que le Mont-Saint-Michel était éloigné de plusieurs lieues de la mer, Thomas Leroi l'a inscrite dans ses *Curieuses Recherches*, et les faits viennent à l'appui ; en effet, la route de *Favum Martis* à *Condate* (*Rennes*) passait au moins deux lieues en de-çà de cette montagne, et en outre, la constitution dont nous venons de parler la place, non

dans la mer, mais dans un marais : *Monasterium marisiiprimi* (1); 4.° il existe en pleine mer, sous Cancale, un banc à fleur d'eau, fort bien connu des pêcheurs d'huîtres, nommé le Fort-Romain; ce nom semble très-significatif; 5.° le nom latin de Chausey est *Scisciacum*; 6.° il y a sous Bréville un banc appelé Banc-de-la-Haie, or, *Haya*, qui en est la traduction, veut dire un fourré d'épines; et un rocher du nom de Pont-es-Rogues, *Rogus* signifie buisson; 7.° à moitié route de Carteret à Jersey l'on trouve des rochers du nom d'Ecrehous, cette terminaison signifie habitation.

Cette grande étendue de terrain, couverte d'eaux et de forêts, n'a pas été toute d'une fois envahie par la mer, mais elle l'a été par portions et à diverses époques, ainsi que nous l'apprennent l'histoire, les traditions et des faits récens : suivant les aveux de la terre de Bretteville, à monsieur le comte Armand de Bricqueville, l'Ile-Pelée, qui est maintenant une lieue et demie en mer, faisait encore partie du continent au treizième siècle. L'ancien *Grannonum*, auprès du *Portus-Ballii*, est presque tout enseveli sous les sables de la grève. Il y a eu des envahissemens plus récens encore à Siouville. Une paroisse presque toute entière, nommée Isemberville, et dont la chapelle Notre-Dame-de-Grâce, maintenant sur Quettehou, était l'église paroissiale, a dû être submergée pareillement.



(1) Cette charte est la donation à l'abbaye du Mont-St-Michel d'un monastère situé très-près du mont, et appelé Monastère-du-Premier-Marais (*in latere montis*).

Chapitre 2.

Depuis 429 jusqu'en 525.

EREPTIOLE. — EXUPÈRE. — LEONTIEN. — POSSESSEUR.

1.° Ereptiole.......... *Ereptiolus.*

Le scolastique Sozomènes, qui écrivait au commencement du cinquième siècle, dit que dès l'an 326 les peuples Armoricains avaient reçu la foi : en effet, dès l'an 250 Saint Nicaise prêchait à Rouen, vers le même temps, Saint Spire prêchait à Bayeux, Saint Défenseur à Angers, Saint Clair était à Nantes dès l'an 277; il est donc probable, pour ne pas dire certain, qu'en l'an 429, où l'on place communément l'avénement d'Ereptiole à Coutances, non-seulement la religion chrétienne était connue dans la presqu'île, mais encore qu'elle y avait des fidèles; car comment la lumière qui brillait tout à l'entour n'eût-elle pas fait pénétrer quelqu'un de ses rayons jusqu'aux yeux de nos ancêtres? Ils avaient avec les villes que nous venons de nommer des relations quotidiennes, facilitées par les superbes voies qui se développaient en tout sens dans l'Armorique. Cependant il ne paraît pas qu'il y ait eu en ces lieux d'apôtre, de temple ou de culte public avant le temps d'Ereptiole.

Severti, Choppin et Ferrari ont placé au premier rang de

nos évêques un Saint Pair, martyr; mais c'est par erreur, ce Saint Pair appartient à Constance (1) et non à Coutances. Nous verrons plus d'une fois une semblable méprise se reproduire à la faveur du nom identique de ces deux villes, car Coutances s'est appelée Constances jusqu'au XVIII.e siècle.

Quel fut cet Ereptiole? A cette question la réponse nous semble impossible : on en a fait un disciple de Saint Germain d'Auxerre, que cet évêque laissa dans notre province, lors de son passage en Angleterre; ce n'est qu'une supposition. Une vie manuscrite et ancienne de notre cinquième évêque dit qu'Ereptiole était natif de Coutances, qu'il appartenait à des parens chrétiens, qui l'envoyèrent dès son enfance à Rouen, où il s'instruisit dans les sciences et dans la religion; qu'il y reçut les saints ordres de la main de l'archevêque, Saint Sylvestre, qui le fit évêque de Coutances et l'envoya y planter l'étendard de la foi. Cette version nous paraît préférable, mais nous ne saurions l'étayer d'aucune preuve.

Quoiqu'il en soit, Ereptiole fixa son siége à Cosedia, et employa tous les efforts de son zèle à la conversion de cette ville et des campagnes d'alentour. Cosedia était, dit-on, le séjour d'un chef de druides (2), ce prêtre payen dut être une des premières conquêtes du missionnaire évangélique, et son temple devint la première église chrétienne de la ville. Il fut consacré au vrai Dieu, sous l'invocation de la Sainte Vierge, la veille des ides de juillet, c'est-à-dire, le douze de ce mois; en mémoire de quoi, l'église de Coutances conserva jusqu'au concordat de Pie VII l'usage de célébrer la fête de la Dédicace en cette même saison.

---

(1) Sur le lac de ce nom, dans la Souabe Autrichienne.

(2) Ou plus probablement d'un flamen : le flamen n'était qu'au troisième rang dans la hiérarchie sacerdotale du paganisme.

Comme tout ceci n'est que traditionnel, qu'il nous soit permis d'y mêler quelque chose de conjectural : ce temple était peut-être à la place où fut depuis la chapelle Saint-Floxel, qui prit ensuite le nom de chapelle Saint-Maur, d'où est venu le même nom à la rue voisine. Ce qui nous porte à le croire, c'est que ce lieu est sur le plus ancien emplacement de la cité ; qu'en outre, cette chapelle est incontestablement la plus ancienne église de Coutances, et qu'enfin nos évêques ont toujours eu l'usage de commencer la prise de possession de leur siége par la visite de cette même chapelle.

Quel est le temps précis de l'apostolat d'Ereptiole ? même impossibilité de répondre à cette question. Les différens auteurs le placent sous l'empire du grand Constantin, au temps de l'épiscopat de l'archevêque Saint Sylvestre, en 429 ou 436, en 450, beaucoup n'assignent point d'époque. Il y a entre la première et la dernière de ces dates un intervalle d'une centaine d'années, qu'il serait impossible d'expliquer et de remplir convenablement si l'on adoptait la première; mais les meilleurs écrivains se rapprochent davantage de la dernière.

Nous ne savons rien de positif sur la vie de cet homme de Dieu, si non que accompagné de Saint Germain, archevêque de Rouen, et de Sigebold (1), évêque de Séez, il imposa les mains à Gaud (2), évêque d'Evreux, qui vint plus tard se sanctifier et mourir au monastère de Scisey (3), et encore le fait de cette ordination n'a pas de garans.

Le temps de son épiscopat fut traversé par une guerre contre les Romains, qui chargèrent Eocarius, roi ou duc des Bretons, de combattre en leur place, et par les déprédations des Saxons.

---

(1) *Sigizboldus.*

(2) *Waldus.*

(3) Ou autrement Chesay.

Nous ignorons le temps de sa mort, que l'on place plus communément après l'an 460.

2.° Exupère.......... *Exuperius* (1).

(Exupericus, Exuperantius, Exuperatus, Exsuperatus.)

Nous ne connaissons que le nom de cet évêque. Les auteurs s'accordent à le placer après Ereptiole. On croit qu'il vivait vers l'an 475.

3.° Leontien.......... *Leontianus.*

(Lucianus, Leontius, Leonatus, Leonicus, Leucianus, Leo, Laudus, Leonardus.)

A Exupère succéda Leontien, ceci ne souffre point de contradiction dans l'église de Coutances, mais il est des écrivains qui ont fait de cet évêque le fondateur de l'évêché, c'est en effet celui dont on trouve le premier monument certain : ce monument consiste dans une souscription apposée de sa main aux actes du premier concile d'Orléans, tenu en 511, elle est ainsi conçue : *Leontianus episcopus ecclesiæ Constantinæ subscripsi.*

Ce peu de mots nous apprend que dès-lors notre ville épiscopale avait changé son nom de *Cosedia* en celui de *Constantia* ; en conséquence, nous emploierons dorénavant celui de Coutances.

L'épiscopat de Leontien fut fécond en hommes apostoli-

(1) L'évêché de Bayeux eut aussi un prélat de ce nom, qui vécut dans la dernière moitié du IIIe siècle, et qui est regardé comme le fondateur de cet évêché.

ques, célèbres par la sainteté de leur vie. Nous mettrons en première ligne le prêtre Aroaste. Cet homme de Dieu fut l'ami et le collaborateur de Leontien; l'on pourrait peut-être lui attribuer la fondation du monastère de Sciscy. Nous placerons ensuite Saint Gaud: ce saint évêque d'Evreux se démit de son siége en faveur de Maurution, son disciple, et vint, en 480, achever de se sanctifier à Sciscy, il y mourut en 491. Vers ce temps ou peu après, Pair (1) et Escouvillon (2), originaires du Poitou, épris de l'amour de la vie cénobitique, vinrent faire leur noviciat dans le même monastère, et s'y élevèrent à une si grande sainteté qu'ils furent choisis, Pair pour évêque d'Avranches (3), et Escouvillon pour abbé du monastère de Mandane (4), en un diocèse voisin. Ce fut encore vers le temps de l'épiscopat de Leontien que naquirent dans le diocèse de Coutances Saint Senier et Saint Sever: le premier vint au monde, à ce que l'on croit, dans ce lieu qui a pris depuis le nom de paroisse de Surtainville; Senier fut évêque d'Avranches après Saint Pair; Saint Sever, domestique ou esclave d'un homme riche nommé Corbecenus, qui habitait un château près Vire, au bord de la Beuvrogne, convertit son maître et toute sa famille à la religion chrétienne; fonda le monastère qui a porté son nom, et que l'on a cru être au lieu même de sa naissance; devint évêque d'Avranches après Saint Senier, et revint mourir à son abbaye.

Naucler, Dumoulin et beaucoup d'autres ont fait de notre Leontien quatre évêques sous les noms de Leontien, Lo, Leon et Leonce; mais il est constant, par ce qu'ils en disent eux-

---

(1) *Paternus.* (2) *Escupilio.*

(3) Il souscrivit en cette qualité au concile de Paris, de l'an 557. Le monastère de Sciscy était à Saint-Pair, près Granville.

(4) *Mandanense monasterium.*

mêmes, que ces quatre personnages ne font qu'un seul et même évêque.

Leontien dut mourir peu après le concile d'Orléans, s'il est vrai que dès l'an 512 il avait un successeur dans la personne de Possesseur.

4.° POSSESSEUR.......... *Possessor.*

Ce fut pendant l'épiscopat de Possesseur que Marcou (1), né dans la ville de Bayeux de parens nobles et riches, vint avec deux compagnons, Criou (2) et Domard (3), chercher une solitude au diocèse de Coutances. Ils se fixèrent en un lieu nommé Nanteuil, au bord de la mer, sur la côte du Val-de-Saire, duquel ils avaient obtenu la propriété de la pieuse libéralité du roi Childebert et de la reine Ultrogothe, son épouse. Après qu'ils y eurent mené pendant quelque temps une vie austère, Possesseur, qui avait aperçu dans le nouveau cénobite un talent qu'il voulait rendre utile, l'appela auprès de lui, l'admit à la cléricature, à l'âge de trente ans, l'ordonna prêtre, en le faisant monter au sacerdoce par tous les degrés, et lui donna la mission de prêcher dans son diocèse. Surius nous le représente comme un homme de petite taille, mais d'un extérieur gracieux et d'une grande éloquence.

Voulant accroître et consolider son monastère, Marcou s'adressa de nouveau au même roi, qui lui confirma la propriété du terrain qu'il avait donné d'abord, et celle de deux petites îles adjacentes, dans lesquelles il aimait à se retirer de temps en temps, pour y pratiquer de plus grandes mortifications, et qui, plus étendues alors qu'elle ne le sont main-

---

(1) *Marculphus.*

(2) *Cariulphus.*

(3) *Domardus.*

tenant, se nommaient *Duolimones*, et ont pris le nom du saint qui les rendit témoins de ses vertus.

Il ne se contenta pas de prêcher l'Evangile à ceux qui habitaient en terre-ferme, il en porta la lumière à Jersey, qu'il convertit en partie, et dont les habitans s'éprirent pour lui d'un tel amour qu'ils lui donnèrent la moitié de leur île, dans laquelle il fonda un nouveau monastère.

Nous ne savons rien autre chose de la vie de notre évêque, Possesseur, nous ne pouvons pas même assigner le temps de sa mort, qui arriva le V. des ides de Janvier, c'est-à-dire, le 9 de ce mois; vers l'an 525, selon les uns; vers l'an 547, selon plusieurs autres, mais à tort.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS OU GOUVERNEURS DE L'ARMORIQUE.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Giles, proconsul Romain. Siagrius, fils de Gilles. ***Nota.*** **C'est ce Gilles que Masseville appelle Gillon, et qu'il dit avoir été pendant quelque temps roi des Français, à la place de Childéric, fils de Mérovée, qui le défit ensuite et lui reprit la couronne. Siagrius est celui qui fut défait par Clovis, à Soissons.**	497 ou 502, soumission volontaire du diocèse à Clovis, et prise paisible de possession de Coutances, par ses soldats. 511, Mort de Clovis, à Paris, le 27 Novembre. 511, la Neustrie est réunie au royaume de Childebert, roi de Paris. Le nom de l'Armorique survécut peu à la domination Romaine.

Notes.

(A) Saint Pair fonda dans notre Diocése, dit M. l'abbé Demons, plusieurs maisons religieuses, entr'autres celles de Cenilly, Pierrepont, Orval et Chausey.

On lui attribue encore la fondation d'un monastére, nommé Madwin ou Mauduin, dans lequel Saint Clair se retira plus tard, du temps de l'abbé Obert, pour se soustraire aux persécutions de ses ennemis. Plusieurs auteurs confondent les monastéres de Mauduin et de Mandane, entr'autres MM. de Saint-Marthe, Mabillon et Arthus Dumoustier; plusieurs autres, entre lesquels il faut compter Trigan et M. Manet, dans sa notice sur la baie du Mont-St-Michel, les distinguent soigneusement. Le monastére de Mandane était séparé de celui de Sciscy par un bras de mer, et en était distant de plus de trois milles. On a supposé qu'il pouvait être à Chausey, mais à tort probablement, puisque ce fut un évéque étranger à notre diocése qui en rapporta le corps de l'abbé Saint Scubilion, ou Escouvillon, au monastére de Sciscy. M. Manet, qui le nomme Menden, le place à 1600 toises au nord-est de l'île d'Aron, ou Saint-Malo. M. l'abbé Demons et les divers auteurs qu'il cite cherchent le monastére de Mauduin dans les environs de Cherbourg, et le placent soit à la Bucaille, soit au lieu où Mathilde fonda plus tard l'abbaye du Vœu, car ils prétendent qu'il avait existé anciennement des maisons religieuses en ces lieux; soit à Négreville, où Saint-Clair a été de tout temps honoré d'un culte particulier. Nous ne prendrons point parti dans cette question, qui nous parait insoluble.

Chapitre 3.

Depuis 525 jusqu'en 566.

SAINT LAUT (1).......... *Lauto*.

(Lotonus, Launus, Laudus, Laudon, Loth.)

LAUT, possesseur de vastes et nombreux domaines, issu d'un sang qui lui assurait une haute considération et une grande puissance, devait enrichir l'église de Coutances et l'entourer de gloire; on peut donc supposer que son élection fut le choix d'une sage politique, aussi bien que le fruit de la confiance du peuple, et de son admiration pour ses vertus précoces. Fils, à ce que l'on croit, d'un des comtes du pays, ou au moins de l'un des plus riches propriétaires de la nation Franque, la paroisse de Courcy parait avoir été son berceau; le château de la ville de Saint-Lo, une de ses forteresses; cette ville, Courcy, Trelly, Soules, Saint-Louet et plusieurs autres lieux, une partie de ses domaines. A cette époque, les Francs étaient les dominateurs dans le pays, et le nom de Laut indique certainement une origine Franque.

Voici comme les vies manuscrites de cet évêque parlaient de ses commencemens : il n'avait que douze ans lorsque

(1) Nous écrivons ainsi le nom de notre cinquième évêque, et cette manière nous parait être la seule convenable, puisqu'il s'appelait *Lauto*.

mourut Possesseur, cependant il fut proposé à l'élection du peuple et du clergé par deux vénérables vieillards, prêtres de l'église de Coutances, qui déclarèrent avoir eu pour ce sujet une révélation expresse; le peuple, qui connaissait déjà les vertus éminentes et la haute sagesse du jeune Laut, reçut la proposition comme un ordre de Dieu, et proclama tout d'une voix Laut évêque de Coutances. Lorsque l'archeque de Rouen, Saint Godard (1), connut l'âge de l'élu, il refusa de venir le consacrer; mais la même révélation, qui avait été faite aux deux saints vieillards, lui ayant été faite à lui-même, il se rendit à l'ordre du Tout-Puissant, et se disposa de venir à Coutances, le roi ayant déjà donné son consentement. Le pieux Childebert l'avait refusé d'abord, car il ne croyait pas qu'un enfant, à peine sorti du berceau, pût être fait évêque; mais il reçut du ciel un avertissement, et en conséquence il autorisa la consécration, tout en admirant avec une religieuse surprise les voies de la providence.

Aussitôt après la consécration du jeune pontife, sa mission divine fut manifestée aux yeux de tout le peuple par deux miracles : d'abord, rencontrant sur le seuil de sa cathédrale une femme aveugle qui lui demandait l'aumône, il imprima le signe de la croix sur ses yeux qui se rouvrirent aussitôt à la lumière; ensuite, une colombe éclatante de blancheur apparut sur sa tête pendant le Saint Sacrifice.

Les mêmes anciennes vies manuscrites racontent encore que le jeune évêque se rendant à la cour, quelque temps après, soit pour demander au roi du secours dans une affreuse famine qui désolait le diocèse, selon les uns; soit pour obtenir son agrément à l'échange de la ville de Saint-Laut, contre quelques paroisses du Cotentin, selon les autres, il opéra un autre miracle en présence de ses servi-

(1) *Gildardus.*

teurs : arrivé avec eux au lieu nommé Bourg-Achard, et qui était alors une forêt, il s'assit sous un arbre pour se reposer et y prendre son repas ; cet arbre était déraciné, un coup de vent le renversa, et il allait les écraser tous dans sa chûte, si l'évêque ne l'eût détourné de dessus leur tête en faisant le signe de la croix ; en même temps, un énorme dragon s'avançait vers eux pour les dévorer : ils furent saisis d'épouvante, mais Laut ayant de nouveau fait le signe de la croix, le monstre s'enfuit.

De tous ces faits, rejetés en masse par les critiques modernes, il n'y a de difficile à admettre que celui de l'âge de l'évêque ; cependant nous allons les discuter les uns et les autres. Celui-ci présente une singularité si honorable pour notre église, qu'il ne faut pas l'écarter, s'il y a moyen de le conserver. Plusieurs ont supposé qu'il y avait eu une erreur de copiste, et qu'au lieu de XII ans, il fallait lire XXII ans ; c'est une explication, mais ce n'est pas une raison, puisqu'elle reste sans preuve, et qu'elle est même détruite par d'autres vies, qui portent le mot *douze* en écriture et non en chiffres ; elle est détruite aussi par la tradition constante, qui a toujours répété que Saint Laut n'avait que douze ans ; cette tradition se trouve même consignée sur des monumens, car un des anciens vitraux de la cathédrale, qui représente les actions de ce prélat et sa consécration, et qui porte son nom écrit en toutes lettres, lui donne une figure juvénile (1). Il répugne cependant à la discipline de l'église et à la simple raison, de supposer un évêque de douze ans ! Cela est vrai, mais si l'on se représente Laut comme un de ces hommes d'une précocité extraordinaire, dont la nature ou la grâce offrent quelquefois des exemples, rares à la vérité ; si l'on considère que le fait

(1) On voit cette vitre auprès de la chapelle dite de la Cerclée, du côté droit.

n'est pas unique, puisque l'église de Metz en offre un semblable et plus récent, l'on hésitera peut-être à le rejeter du premier abord. Le bienheureux Pierre de Luxembourg fut fait évêque de cette ville en 1383, n'étant pas encore âgé de 14 ans; à 17 il fut créé cardinal; il n'en avait pas 18 lorsqu'il mourut à Avignon, en 1387. Nos modernes légendaires ont voulu prendre un moyen terme, mais à tort, selon nous: ils ont dit que Saint Laut était jeune quand il fut élu, et plus jeune que ne le portent les saints canons. Nous disons que c'est à tort, car si l'on ôte à Saint Laut son âge précis de 12 ans, qui lui est attribué par les traditions écrites et orales, il ne reste plus rien; s'il avait plus de 12 ans, la tradition est erronée, et il pouvait avoir l'âge canonique. Ce n'est pas à nous de prendre parti, nous exposons les raisons, le lecteur jugera. Quant à l'arbre déraciné et au dragon mis en fuite, plusieurs d'entre les modernes ne veulent y voir que des allégories de l'idolâtrie arrachée du sol de la patrie, et du démon vaincu par la prédication de l'évangile; ils disent que de semblables histoires se trouvent vers la fondation de beaucoup de diocèses, et notamment de ceux de Bayeux et de Rouen. Nous observerons d'abord que si quelques faits miraculeux se sont accomplis ailleurs, ce n'est pas une raison pour qu'ils ne se soient pas accomplis pareillement à Coutances; nous montrerons ensuite le prieuré du Bourgachard (1), fondé, en commémoration, sur le lieu

(1) Le Bourgachard est à cinq lieues de Rouen, précisément sur la route que l'évêque devait suivre alors pour aller à Paris. La preuve que ce lieu dut être véritablement une forêt autrefois, c'est qu'il a porté presque jusqu'à nos jours, le nom de Bosc-Achard. Bosc vient de *boscus*, qui veut dire bois. Le prieuré de ce lieu fut fondé, vers l'an 1136, par Nivelon du Bosc, pour des chanoines prébendés, sous le nom de *Sanctus Lautho de Bosco Achardi*. L'an 1142, Roger du Bosc, frère de Nivelon, acheva

même dans lequel ce miracle dut s'être opéré, et dédié à Saint Laut, et nous demanderons ce que l'on pourra opposer à ce monument. Nous nous réservons à examiner ce fait sous un autre point de vue, et en particulier. Quant à la colombe, si on lit quelque chose de pareil de Saint Martin, ce n'est pas une raison pour que le même miracle ne se soit pas accompli à l'égard de Saint Laut. Quant à la femme aveugle, à laquelle la vue fut rendue, c'est un fait confirmé par des monumens : la pierre sur laquelle était le jeune pontife lorsqu'il l'opéra, a été religieusement conservée, et placée plus tard dans une des portes de la nouvelle cathédrale, à laquelle elle a donné le nom de porte de Saint Laut, et par laquelle il est d'usage que tout évêque de Coutances passe deux fois : la première, quand il vient prendre possession de son église ; la seconde, quand on l'emporte à la tombe. Auprès de cette pierre on plaça deux statues, qui représentaient l'évêque et la femme aveugle, comme une preuve et un souvenir de l'événement. Ces faits nous semblent assez appuyés ainsi pour qu'on ne les rejette pas absolument.

Saint Laut fut ordonné évêque de Coutances vers l'an 528 ou 529, peut-être même dès 525. En l'an 530 il se rendit à Angers, probablement pour assister à la consécration de saint Aubin, qui en fut fait évêque cette année là même. Il s'y rencontra avec les saints évêques Mélaine, (1) de Rennes ; Victeur (2), du Mans et Mauruse (3), de Nantes. Les Bollandistes, dans

---

de doter cet établissement. Comme on le voit, la tradition remonte déjà bien loin, mais il pourrait se faire qu'il y eût eu là une communauté dès avant l'invasion, car les Normans convertis en rétablirent peut-être encore plus qu'ils n'en fondèrent de nouvelles.

(1) *Melanius.*

(2) *Victorius.*

(3) *Marius.*

la relation de cette cérémonie, citent un fait qui nous apprend que le pain bénit était dès-lors en usage dans l'église, à peu près de la même manière qu'il l'est maintenant; car ils disent que Mauruse ayant reçu à son tour sa part du pain bénit et ne voulant pas le manger dans l'église, par respect pour la sainteté du lieu, contrairement à l'usage universel, il le cacha dans son sein, pour le réserver à un autre temps; mais qu'il en fut sévèrement réprimandé.

En la même année, le Saint-Vieillard Mélaine rendit son ame à Dieu; ce fut l'évêque de Coutances qui fut appelé à lui rendre les devoirs suprêmes, et qui ferma la tombe sur ses restes.

L'on suppose, et avec beaucoup de vraisemblance, que Saint Laut habita peu la ville de Coutances; mais bien plus ordinairement celle Saint-Laut, si réellement il existait alors une ville de ce nom, ou au moins le château fort de ce lieu. Aux traditions, qui le portent ainsi, se joignent deux raisons que les historiens ne négligent pas de faire valoir: savoir, premièrement, que Coutances était souvent menacé par les Saxons, dont les courses étaient fréquentes à cette époque; ou plutôt que Coutances avait été ruiné par ces barbares, auxquels il n'avait pu opposer de résistance, puisqu'il n'avait point de remparts; tandis que Saint-Laut était à l'abri de leurs attaques. La seconde est le nom d'évêque de Briovère qui lui est donné par les actes du cinquième concile d'Orléans; et l'on suppose que Briovère est la ville de Saint-Laut. Nous discuterons cette opinion dans une note, à la fin du chapitre (A).

Notre évêque assista au second, au troisième et au cinquième conciles d'Orléans, et il envoya le prêtre Escouvillon pour assister au quatrième. L'on croit que cet Escouvillon, ou Scubilion, n'est pas autre que le moine de Sciscy, venu

du Poitou, avec Saint Pair, sous l'épiscopat de Leontien. Le second concile d'Orléans se tint l'an 533, il est souscrit *Lauto episcopus ecclesiæ Constantinæ*. Le troisième se tint l'an 538, il porte cette souscription : *Lauto in Christi nomine episcopus ecclesiæ Constantiensis*. Le quatrième eut lieu l'an 541 ; on lit aux actes : *Escupilio presbyter missus à Lautone episcopo civitatis Constantiæ*. Le cinquième, qui se réunit l'an 549, est souscrit : *Lauto in Christi nomine episcopus ecclesiæ Constantinæ, vel Brioverensis*.

Ce fut vers 550, ou 558, que Saint Laut eut la consolation de voir s'élever dans son diocèse le monastère que l'évêque d'Avranches, Saint Sever, vint fonder aux lieux de sa jeunesse, après s'être démis des fonctions de l'épiscopat. Ce monastère devint une abbaye célèbre, qui choisit la règle de Saint Benoit.

En l'an 556, les saints fondateurs de Nanteuil, Marcou, Criou et Domard sortirent du nombre des vivans ; Laut se rendit au monastère et présida à leur sépulture.

Pair, le saint moine de Sciscy, qui avait été appelé à gouverner l'église d'Avranches, revint à sa solitude ; soit que Dieu lui eût révélé que le temps de sa mort était proche, et qu'il voulût s'y préparer ; soit qu'il n'eût intention que de s'y renouveler dans la ferveur ; il y tomba malade le lundi des fêtes de Pâques, et mourut le jeudi d'après l'octave, qui était un quinze d'avril, dans les bras de Saint Laut. Ce prélat se disposait à faire les funérailles, lorsque l'évêque Lauscius y arriva avec la dépouille mortelle d'Escouvillon, décédé en même temps au monastère de Mandane, et qui avait demandé en mourant d'être rapporté à celui de Sciscy. Ces deux Saints furent réunis dans un même tombeau, comme ils avaient été unis pendant la vie dans une même charité, et

comme ils devaient l'être dans une même gloire pendant l'éternité. Leur monument se voit dans l'église de Saint Pair, il est placé sur le lieu même de la sépulture, car leurs reliques n'ont jamais été levées ni visitées.

Saint Pair est encore connu sous les noms de Saint Paterne, Saint Pois et Saint Patier. Senier, qui lui succéda dans l'évêché d'Avranches, revint aussi mourir à Seiscy et fut inhumé à ses côtés.

Le monastère de Mandane, que plusieurs croient être le même que Maudwin, ou Malduin, comme nous l'avons déjà dit, et l'évêque Laucsius, Lascivus ou Passivus, nous sont inconnus. L'église de Bayeux réclame un Lauscius, ou Lascivus, dont on lit la souscription aux actes du concile de Paris, de l'an 557; dans le même temps, un évêque du nom de Passivus gouvernait l'église de Séez; peu auparavant, Hugues de Saint-Calais réédifiait dans le lieu nommé Madwal, au diocèse du Mans, le célèbre monastère qui s'est appelé depuis du nom de Saint-Calais. Tous ces noms et ces dates coïncident entr'eux, et avec le fait que nous examinons, mais leur coïncidence même est ce qui nous ôte toute lumière pour pouvoir les expliquer. La seule chose qui reste positive, d'après les actes conservés par Surius, c'est que Saint Pair mourut un quinzième jour d'avril, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après avoir gouverné l'église d'Avranches pendant treize ans. Nous allons examiner bientôt quand le 16 d'avril put tomber dans la semaine d'après l'octave de Pâques (B).

Saint Laut cessa de vivre le onze des calandes d'octobre, mais nous ignorons en quelle année. L'église de Coutances, qui l'a choisi pour son second patron, fait sa mémoire en ce même jour; les autres églises la renvoient au lendemain, à cause de la fête saint Mathieu

Les églises de Rouen, de Saint-Laut, de Coutances, de Tulle et d'Angers se sont partagées les reliques de ce saint prélat; dans toutes ces villes, excepté celles de Saint-Laut et de Coutances, il existe des églises érigées en son honneur. Il en existe pareillement sept dans le diocèse de Coutances : savoir, trois sous le nom de Saint-Louet et les églises paroissiales de Foucarville, Courcy, Ourville et Sénoville. Il y avait encore autrefois celle de Trégoz, ainsi que le prieuré du Bourg-Achard, au diocèse de Rouen. Dans cette dernière on voyait le portrait de saint Laut peint sur une vitre.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

ÉVÉNEMENS.

558 La Neustrie est réunie au reste de la monarchie, dans les mains de Clotaire I.

562 La Neustrie échéoit en partage à Chérébert, roi de Paris.

566 La Neustrie, jointe au royaume de Soissons, passe aux mains de Chilpéric I.



Notes.

(A) BRIOVÈRE ET L'ÉVÊQUE SAINT LAUT.

Si c'est dans le commerce ordinaire de la vie une chose indifférente d'écrire mal le nom de notre cinquième évêque, il ne saurait en être de même par rapport à la liturgie, dans laquelle tout doit être d'une rigoureuse exactitude, or il est vrai que le nom de *Laudus* ne lui appartient point, mais bien celui de *Lauto*, puisque c'est ainsi qu'il l'écrivait lui-même : les actes de trois conciles nous en fournissent la preuve.

Il est plus déplorable encore que notre belle hymne *Bella dediscat Briovera*, outre l'incertitude du nom de Briovère, contienne dans la première strophe une contre-vérité ; car, loin que cette ville soit devenue l'asile de la paix, et ait cessé d'être une forteresse depuis qu'elle a pris le nom de Saint-Laut, c'est au contraire comme place de guerre qu'elle apparaît avec ce nom sous la plume des chroniqueurs des neuvième et dixième siècles : Flodoard, Réginon, les auteurs des gestes des Normans et des annales Védastines ; c'est depuis qu'elle porte le nom de Saint-Laut qu'elle a soutenu des siéges et qu'elle a été désolée par la guerre. Le poète, M. Lebeau, le célèbre auteur de l'histoire du bas empire, était bien mal informé lorqu'il l'a composée.

Il est passé en usage d'attribuer à la ville de Saint-Laut le nom de Briovère, comme s'il était réellement incontestable que ce fût son nom primitif, or, au contraire, il n'est rien de moins prouvé. En effet, il n'y a que trois monumens qui présentent le nom de Briovère, et outre qu'ils n'expliquent point à quelle ville ils l'attribuent, il y a apparence qu'ils sont falsifiés en cela même, et par conséquent ils ne peuvent offrir aucune garantie : ce sont deux exemplaires du premier concile d'Orléans, et les actes du cinquième. Les deux exemplaires du premier

portent dans leur texte, et non dans leurs souscriptions: *Ex civitate Briovere Leontius episcopus;* tandis que tous les autres portent au même lieu : *Leontianus episcopus de Constantiâ.* Notre évêque signait *Leontianus* et non pas *Leontius*; il écrivait après son nom *Constantia* et non pas *Briovere*. Il semble donc bien probable que ces deux exemplaires ont été falsifiés ; le savant pére Syrmond l'a cru de même, et les a rejetés pour suivre les autres, tout en observant que Coutances pourrait avoir porté le nom de Briovére; mais cette supposition est sans fondement.

Quant aux actes du cinquiéme, ils portent dans leurs souscriptions, et non dans leur texte, *Lauto episcopus ecclesiæ Constantinæ vel Brioverensis.* Saint Laut, ni son délégué, n'avaient pas fait mention de Briovére aux trois conciles précédens, pourquoi en est-il fait mention ici? L'on ne voit nulle part une telle addition. Nos prélats sont évêques de Coutances *et* de Saint-Laut, et non pas de Coutances *ou* de Saint-Laut; c'est donc *et* qu'il faudrait, et non pas *vel*. Et de plus, une telle adjonction n'a jamais été usuelle que pour ceux qui réunissent deux évêchés sous leur main. Il y a donc encore une grande apparence que les actes de ce concile on été falsifiés à cet égard.

Briovére semble vouloir dire un pont sur la riviére de Vire, du nom de cette riviére, et du mot celtique *Brig*, qui signifie un pont. Cette appellation, en l'admettant pour constante, pourrait convenir à bien des lieux.

Il y a eu un échange entre les diocèses de Coutances et de Bayeux; ce fait est admis par la plupart des écrivains, et autrement il sérait impossible d'expliquer comment Saint-Laut, Baudre, le Mesnil-Rouxelin, Sainte-Croix et Saint-Georges-Mont-Cocq, placés de l'autre côté de la riviére de Vire, qui servait partout ailleurs de limite entre les deux diocéses, auraient été de celui de Coutances; et comment les paroisses de Sainte-Mére-Eglise, Lieu-Saint, Neuville, Vierville et Chef-du-Pont, qui sont disséminées dans la presqu'île du Cotentin, eussent été de celui de Bayeux. De tels échanges avaient eu lieu entre un grand nombre de diocéses limitrophes. M. De Gerville a indiqué une raison assez plausible de celui qui

nous occupe : les évêques de Bayeux auraient attaché quelque prix à posséder les lieux qui auraient été sanctifiés par les travaux ou les miracles des Saints Marcou, Criou et Domard, sortis du nombre de leurs diocésains; cependant on pourrait demander pourquoi ils ne réclamèrent pas plutôt la paroisse et les îles de Saint-Marcou, qui devaient leur être plus chères encore. L'on peut dire aussi qu'il était important pour les évêques de Coutances d'avoir la ville de Saint-Laut et les paroisses voisines, si réellement ces lieux avaient eu des rapports avec le plus grand des évêques de leur église.

Or, si cet échange est postérieur à l'évêque Saint-Laut, il prouve la falsification des actes des conciles dont nous avons parlé : en effet, cet évêque et son anti-prédécesseur n'auraient pu prendre le nom d'évêques de Briovère, puisque Briovère n'aurait pas fait partie de leur église. S'il a eu lieu, comme le prétendent les historiens du diocèse de Bayeux, entre Leucadius, évêque de Bayeux, et Saint Laut lui-même, Leontien n'a pu se dire évêque de Briovère, puisque cette ville n'était pas encore de son diocèse. S'il est antérieur à Leontien lui-même, alors qu'on en fasse donc la preuve et qu'on en assigne les raisons. Alors aussi les historiens de Bayeux sont donc dans l'erreur, et ceux des nôtres qui disent que Saint Laut alla à Paris, pour obtenir du roi la ratification de cet échange, y sont donc pareillement.

(B) Suivant Surius, Saint Laut dut mourir peu de temps après Saint Marcou; cependant cette indication, toute vague qu'elle soit, semble bien peu approcher de la vérité, à moins que l'on ne suive le sentiment d'Artus Dumoustier qui prolonge la vie de ce saint jusque vers l'an 570. En effet, Saint Laut inhuma Saint Pair, et s'était un 16 d'avril, qui tombait au vendredi d'après le dimanche *in albis*, ce qui place le jour de Pâques au 4 de ce mois. Les savans qui ont recherché à quelle année cette date pouvait convenir ne sont pas arrivés au même résultat, Artus Dumoustier assigne l'année 562, Herman dit 558; mais en adoptant le calcul des auteurs du *Gallia Christiana* et de Trigan, qui assignent l'année 565, on n'en pourrait encore rien conclure, puisque d'après le même Trigan, Pâques revint encore

le même jour dans l'année 576; or, rien n'empêche de reculer jusqu'à cette époque la mort de Saint Pair. A ce compte, Saint Laut eût vécu bien long-temps après Saint Marcou ; d'autant plus que si nous savons qu'il vivait encore lors du décès de Saint Pair, nous ne savons pas combien de temps il vécut après.

La plupart des auteurs ne le font pas vivre si long-temps, mais c'est en vertu de cette fausse supposition, qu'en 567 il était remplacé par Saint Romphaire, qui assista, en cette même année, à la dédicace de la cathédrale de Nantes. Fortunat, sur l'autorité duquel ils s'appuient, témoin de cette fête, en a laissé un poëme descriptif, dans lequel il nomme *Maracharius* un des évêques qu'il y connut personnellement, et ils croient que cet évêque est notre Saint Romphaire; mais Grégoire de Tours, qui connaissait aussi personnellement l'évêque de Coutances, le nomme autrement : il l'appelle *Romacharius.* Sans doute ces deux auteurs savaient ce qu'ils disaient. Ce qui achève de lever la difficulté, c'est que ce *Maracharius* est réclamé par le diocèse d'Angoulême, et que les historiens étrangers à notre diocèse le lui donnent sans contestation.

Le fait célébré par Fortunat ne peut donc rien fixer par rapport à la mort de Saint Laut, ni par rapport à l'élection de son successeur, dont le premier acte connu est de l'an 586, au plutôt.



Chapitre 4.

Depuis 566 jusqu'en 599.

Saint Romphaire.......... *Romacharius.*

(Rompharius, Maracharius, Macharius.)

Nous connaissons le vrai nom de cet évêque par Grégoire de Tours, son contemporain, qui le nomme Romacharius ; il en parle à l'occasion du meurtre de Saint Prétextat, dont il sera bientôt question.

Si la naissance était pour les saints un titre de gloire, Romphaire devrait être mis au premier rang : Hermolaus, son père, descendait des rois de la Northumbrie ; et Delphine, sa mère, des rois de Kent ; mais sa famille était plus grande encore par la sainteté que par la noblesse : elle comptait parmi ses membres Samson, archevêque d'York, moine de Dol ; Magloire, moine du même monastère et évêque régionnaire, fondateur d'un monastère à Jersey, dans lequel il mourut, après avoir converti les habitans des iles à la foi ; Delphin (1), archevêque de Lyon ; Ozwald, roi de

(1) L'on tient dans l'église de Lyon que le véritable nom de ce Prélat, qui en est le 36.e évêque, est Ennemond, et qu'on ne lui a donné vulgairement celui de Delphin, que parce qu'il était issu de la famille *Delphinia.* Cette famille, de pure race Celtique, existait dans l'Allobrogie avant l'invasion des Gots, des Bur-

la Northumbrie, et Aidwin, tous reconnus pour saints par l'église, et desquels les deux derniers ont reçu la couronne du martyre (A).

Le jeune Romplaire, confié aux soins des saints abbés Ideult (1) et Bréladre (2), fut bientôt savant dans les belles lettres et la philosophie, et, ce qui vaut mieux, dans la science des saints. A l'âge de 18 ans, il s'embarqua pour passer dans l'Aquitaine (3), mais la tempête le jeta sur les côtes de la Neustrie, et il fut obligé de descendre à Barfleur; au sortir du navire, il se trouva en face de trois malades dont la mort était imminente, il pria pour eux, et ils furent guéris. Cette tempête, ce miracle, lui firent penser que Dieu l'avait conduit là par quelque dessein secret, il croyait devoir y rester; les habitans de Barfleur achevèrent de l'y déterminer par leurs supplications; il accepta volontiers le rôle d'apôtre, que la providence semblait lui départir, et il resta parmi eux. Saint Laut gouvernait alors le diocèse de Coutances; il entendit bientôt parler du jeune étranger; il

---

gondes, des Francs et des Romains; elle s'y est toujours maintenue avec éclat, et c'est elle qui a donné le nom et des souverains au Dauphiné; elle s'est éteinte avec Guigues v, en 1162, ou même avec les comtes de Forêt, en 1541. La mère de notre évêque, qui était probablement la sœur ou la nièce de ce Saint Ennemond, était donc aussi de la famille *Delphinia*, et non pas de la famille Anemond, comme l'a dit Rouault; et Romphaire avait de ce côté une extraction non moins illustre que celle des rois de Kent ou de la Northumbrie.

(1) *Heltutus.*

(2) *Brandanus.*

(3) *Aquitania.* Cette province, qui s'est appelée depuis du nom de Guyenne, s'étendait depuis les Pyrénées jusqu'à la Loire, dans la division faite par Auguste de la Gaule en provinces Romaines.

voulut le connaître, quand il l'eut connu, il l'estima et le retint auprès de lui. Ce n'était pas ainsi que l'entendaient les habitans de Barfleur, ils vinrent bientôt réclamer leur missionnaire, et ils firent tant d'instances qu'il fallut bien le leur rendre; mais auparavant l'Évêque lui fit faire sous ses yeux le noviciat du Sacerdoce, et lorsqu'il le leur rendit, ce fut en qualité de pasteur.

Romphaire s'éleva si haut dans ses saintes œuvres, qu'il fut bientôt connu par tout le Diocèse de Coutances, et, à la mort de Saint Laut, il fut choisi d'une voix unanime pour le remplacer. L'archevêque de Rouen, Saint Prétextat, vint et lui donna la consécration; c'était alors l'usage que les Prélats se transportassent au lieu de l'élection, pour juger de sa validité sur le lieu-même.

Bientôt après, ce même Prétextat, que l'église a mis au nombre des Saints, fut déposé, à l'instigation de la reine Frédégonde, par le concile de Paris, tenu l'an 577, et envoyé en exil dans une île du Diocèse de Coutances. Il était tombé dans la disgrace de cette femme implacable en paraissant fomenter la révolte de Mérovée, fils de Chilpéric, contre son père et son roi, et en unissant par le mariage ce même Mérovée avec sa tante, Brunehaut, que Frédégonde poursuivait de sa haine. Ce fut ce mariage, peu conforme à la discipline de l'église, qui servit de prétexte à la déposition, que le concile ne prononça qu'avec répugnance. L'île dont il est question est celle de Jersey, et non pas le monastère de Chesay, ou Sciscy, comme quelques-uns l'ont pensé.

Heureux pour Prétextat s'il fût resté dans le lieu de son exil, où il trouvait le repos, et où il pouvait jouir de l'amitié et des liaisons de l'évêque de Coutances; mais il fut rappelé: c'était un piége, ou bien il donna de nouveaux sujets de mé-

contentement, car, le dimanche 24 février 586, un émissaire de Frédégonde le frappa d'un poignard au pied de l'autel sur lequel il allait célébrer. Il vécut quelques jours encore, Romphaire averti s'empressa d'arriver auprès de lui ; il n'arriva que pour lui donner la sépulture.

A la nouvelle de ce crime, Leudovald, évêque de Bayeux, premier suffragant de la province, jeta l'interdit, tant sur les églises de Rouen, que sur son propre diocèse, jusqu'à ce que le coupable fût connu. Eustace de Denneville a écrit qu'il ne le fit qu'à l'instigation de Romphaire. L'on a dit aussi que c'était le premier exemple de l'interdit local en France. Le coupable fut bientôt connu : c'était la reine Frédégonde. Le supplice qu'elle fit subir à l'assassin, qui était son propre esclave, ne la disculpa point dans l'opinion publique.

Le 14 octobre 575, mourut dans son monastère de Jersey le célèbre Magloire, abbé de Dol, évêque régionnaire en Bretagne et parent de l'Évêque de Coutances. Cinq ans auparavant, Saint Sénier était revenu finir ses jours à Scisey ; quelques années plus tard, Saint Sever, qui s'était démis en 578 de l'évêché d'Avranches, revint finir les siens à son abbaye des environs de Vire. Vers le même temps, Saint Hélier terminait glorieusement sa carrière par le martyre, dans l'île de Jersey. Avant la fin du siècle, Saint Ortaire, qui avait illustré de ses vertus et de ses miracles le monastère de Landelles, y expirait dans la paix du Seigneur. Ainsi cet épiscopat ne fut pas moins que le précédent fécond en pieux et saints personnages. Hélier, natif de Tongres, dans les Pays-Bas, s'était fait disciple de Saint Marcou, mais rempli du désir de vivre dans une plus grande solitude et de pratiquer de plus grandes austérités, il quitta Nanteuil pour se retirer dans l'île d'Agna. (B) Il s'y livra en effet à de telles mortifications, qu'au bout de 3 ans Saint Marcou, qui lui rendit visite, eut peine

à le reconnaître, tant il était exténué. Plus tard, Hélier se rapprocha de ses anciens frères : il revint habiter le diocèse, et s'établit non pas à Nanteuil, mais à Jersey. Ce fut là qu'il finit ses jours de la main d'une troupe de pirates, qui lui tranchèrent la tête, tandis qu'il leur annonçait l'évangile.

Nous n'en savons pas davantage sur la vie de notre évêque, et nous ignorons quand elle prit fin. Comme en l'honneur de Saint Laut, de même nos pères érigèrent des autels en l'honneur de Saint Romphaire ; il existe dans le diocèse une paroisse de son nom et sous son invocation, et deux chapelles, dont l'une à la Cathédrale et l'autre à Barfleur. Ses reliques ont partagé toutes les migrations de celles de Saint Laut. Sa fête se célèbre le 18 de novembre, jour présumé de sa mort.

Nous ne terminerons pas l'article qui concerne Saint Romphaire sans parler d'une naissance qui illustre encore son épiscopat : celle de Saint Fragaire (1), évêque d'Avranches. Il vint au monde, ainsi qu'on le croit communément, à Bélon, paroisse du diocèse de Coutances, vers l'an 575 (C).



(1) *Fegasius.*

Notes.

(A) L'on appelait Evêques régionnaires des missionnaires revêtus du caractère épiscopal, qui avaient droit de prêcher et de conférer les sacremens dans une étendue de pays déterminée; mais qui n'avaient point de siége. Ainsi; quoiqu'il y eût des évêques à Saint-Brieux, Dol et Saint-Malo, ou plutôt Aleth, dès le sixième siècle; ces évêques habitaient dans des Monastères et n'étaient point évêques de Saint-Brieux, Dol et Aleth. Ces villes n'ont été érigées en évêchés que long-temps après; ce qui est certain au moins pour la ville de Dol.

(B) Malgré ce qu'en a pu dire Trigan, qui était porté à croire que l'île d'Agna n'était ni Jersey ni l'Angleterre, il est certain que cette île n'est autre que l'Angleterre même, dont le nom a été estropié de la sorte. Nous parlerons plus tard de l'abbé Girbou (1), qui eut de fréquens rapports avec l'île d'Agna; comme envoyé de Charlemagne auprès l'un des rois de cette île : or, le docteur Lingard, dans son histoire d'Angleterre, nous entretient des rapports de Charlemagne avec Offa, roi des Merciens, l'un des peuples de l'Angleterre, et de Girbou; « receveur des douanes » pour le prince Français; intermédiaire entre les deux rois.

(C) Nos anciens auteurs donnent à nos évêques les noms et l'ordre suivant : Saint Pair, Saint Erepticle, Saint Exupère, Saint Léonard, Saint Possesseur, Saint Lo, Saint Romphaire, Saint Léon, Saint Leonce, Saint Ursin, Saint Lo, Saint Ulphobert, Saint Lupicin, Saint Népi, Saint Romachaire. Or, Saint Pair ne nous appartient pas, Léonard, le premier Lo, Léon et Léonce ne sont que notre seul Léontien; Romachaire et Romphaire, ne sont non plus que le même évêque; nous replacerons les autres dans leur ordre.

(1) *Gerwoldus.*

Chapitre 5.

Depuis 590 environ, jusqu'en 674 environ.

URSIN. — ULPHOBERT. — LUPICIN. — NÉPI. — CHAIRIBON. — BAUDEMER. — TRABÉE. — HULDRIC.

L'on ne connaît que le nom de ces prélats, encore ne sont-ils pas tous certains, et on ne sait en quel ordre les placer. On trouvera peut-être que c'en est trop de huit pour un espace de soixante-quinze ou quatre-vingts ans ; cependant il reste encore huit ou dix ans pour chacun. Au surplus nous allons dire ce que nous en savons.

1.° Ursin.

La vie de cet évêque est ignorée. Nous le conservons sur la foi des anciennes listes et des anciens auteurs ; les modernes ont absolument voulu le retrancher à notre église, sous prétexte que Constances, en Allemagne, Bourges et Cahors ont eu des prélats de ce nom ; mais qu'est-ce que cela prouve, sinon que cette appellation était commune à une certaine époque ? D'ailleurs, le Saint Ursin, fondateur de l'église de Bourges, vivait pendant le troisième siècle, et nos listes placent le nôtre au septième. L'évêque de Cahors s'appelait Ursitien, et non pas Ursin ; de plus, il y a une telle différence entre *Constantia* et *Bibona Cadurci*, que la con-

fusion ne paraît pas possible. La seule difficulté est donc celle qui existe par rapport à la ville de Constances ; si elle est insolube, elle n'offre pas non plus une raison peremptoire d'accuser nos registres d'erreur.

2.° Ulphobert.......... *Ulphobertus.*

Nous conservons ce prélat sur la foi des anciennes listes de la cathédrale ; tous les auteurs s'accordent à le conserver ; nous n'en pouvons rien dire de plus.

3.° Lupicin.

(*Lupicinus, Lupinus, Lupicius.*)

C'est encore la même autorité qui nous fait admettre celui-ci, et tous les auteurs sont d'accord sur son existence comme évêque de Coutances ; nous ignorons leurs motifs, et nous supposons qu'ils n'ont pu le placer ailleurs. Nous observons seulement que la plupart des anciens écrivains, qui ont donné le titre de saint à tous les évêques précédens et à plusieurs des suivans, le refusèrent à Lupicin et à Népi, son successeur. Nous ignorons encore les motifs de cette distinction, et nous ne croyons pas même qu'il en existe.

4.° Népi.......... *Nepus.*

Plusieurs parmi les modernes renvoient Népi à l'évêché d'Avranches, mais il semble que l'on ne peut plus confondre le Népi de Coutances avec celui d'Avranches, lorsqu'on vient à considérer qu'il y a entr'eux un siècle et demi d'in-

tervalle. Les catalogues de la cathédrale placent notre Népi en l'an 640 ; or, celui d'Avranches vivait en 511, puisqu'en cette année même il souscrivit au concile d'Orléans. Et cette souscription est un motif qui a dû empêcher les anciens écrivains de faire une confusion, car il eût fallu qu'ils fussent assez ignorans, ou assez préoccupés, pour lire mal, ou pour trouver deux évêques de Coutances soussignés à la fois au même concile : savoir, Léontien et Népi.

S'il faut effacer les noms de nos évêques, lorsque nous trouverons des noms semblables sur les listes des autres églises, quels sont ceux qui nous resteront ? Il en est assurément bien peu dont on ne puisse trouver l'homonyme dans un siècle ou dans l'autre.

---

5. Chairibon.......... *Chairibonus.*

(Chatribonus, Cratibonus, Chariochaudus.)

Nous avons de ce prélat un monument certain ; c'est une souscription apposée aux actes du troisième concile de Châlons ; elle est ainsi conçue : *Chairibonus episcopus ecclesiæ Constantinæ subscripsi.* L'on fait varier la tenue de ce concile depuis l'an 648 jusqu'en l'an 662 ; Trigan la place au 24 octobre 650.

L'on trouve un acte de privilèges accordés au monastère de Sainte Colombe (1), en l'an 658, qui porte pour souscription, *Chariochaudus episcopus*, et l'on a cru y reconnaître notre Chairibon, mais c'est évidemment une erreur, puisqu'il signait autrement.

(1) Dans le diocèse de Sens.

6.° BAUDEMER.......... *Baldomerus.*

(Valdemarus, Waldelmarus, Waudelmarus, Waldomerus, Valdemanus.)

Il se trouva à l'assemblée de Clichy (1), dans laquelle Saint Landri, évêque de Paris, accorda des privilèges au monastère de Saint-Denis, et il souscrivit l'acte en ces termes : *Baldomerus episcopus consensi et subscripsi.* Les auteurs font varier la date de cette assemblée, depuis 652 jusqu'en 660. Alors, le concile de Châlons aurait eu réellement lieu avant 660, ou bien il faudrait déplacer les deux évêques précédens.

7.° TRABÉE.......... *Trabus.*

(Trahus, Strabus.)

Plusieurs écrivains veulent encore éliminer Trabée, ils n'en apportent point d'autres raisons, sinon que le nom de Trabée est une corruption de celui de Chairibon ; mais quelle apparence ?

8.° HULDÉRIC.......... *Huldericus.*

(Huldricus, Vilericus, Wildericus, Widericus, Hugierus.)

Nous ne connaissons que le nom de ce prélat, et c'est par les anciens catalogues, qui le placent avant Chairibon. Si quelques écrivains plus modernes lui donnent le rang que

(1) Clichy était une maison royale où nos rois faisaient souvent leur demeure.

nous lui conservons ici, c'est parcequ'ils ont cru le reconnaître dans un *Hugierus*, soussigné aux actes de quelques privilèges accordés au monastère de Saint-Pierre-le-Vif (1), à la date de la fin de l'année 658 ou 659. Il faut avouer que l'apparence est bien légère.

Pendant l'épiscopat de l'un de ces derniers prélats, Saint Ouen, archevêque de Rouen, qui mourut en 683 ou 689, faisant la visite de sa province, vint au monastère de Nanteuil, où il fit la translation des reliques de Saint Marcou. Bernuin, qui gouvernait alors cette maison en qualité d'abbé, desirant placer dans le sanctuaire de son église le corps de son vénérable fondateur, qui était resté dans le lieu de sa première sépulture, pria l'archevêque d'en faire lui-même la cérémonie. Le saint corps fut trouvé totalement desséché, la peau était adhérente aux ossemens, mais la figure était aussi vermeille que si elle eût été pleine de vie ; il resta exposé pendant trois jours à la vénération des fidèles, et lorsqu'on se disposa à le placer dans sa nouvelle sépulture, l'archevêque pria l'abbé Bernuin de lui permettre de prendre quelque partie de cette précieuse relique. Comme il pensait à s'approprier la tête du saint, il trouva dans ses mains un billet qui lui défendait de le faire, en lui permettant de prendre toute autre partie qu'il désirerait. Le corps de Saint Marcou est resté jusqu'à la fin du neuvième siècle dans le lieu où le plaça l'archevêque de Rouen.

Nous voyons par les anciennes vies de Saint Ortaire, qui fut abbé de Landelles pendant quarante-huit ans, qu'il y avait encore des infidèles dans cette partie du diocèse, car elles nous apprennent qu'il se livrait avec fruit à leur conversion, et même qu'il en admit après leur baptême plusieurs parmi ses moines. Les mêmes vies nous révèlent aussi qu'il y avait près de Landelles un autre monastère, dans

(1) Dans la ville de Sens.

lequel Saint Ortaire avait passé trente-huit ans, avant d'être fait abbé de celui de Landelles; il y était entré à l'âge de douze ans, abandonnant une brillante position sociale et une grande fortune, auxquelles il avait droit d'après sa naissance. Il mourut à Landelles, un dix-neuvième jour d'avril, âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, et fut inhumé dans le chœur de son église : c'était vers la fin du sixième siècle. On croit qu'il était originaire du diocèse de Coutances. Il ne reste aucuns vestiges des deux maisons religieuses dont nous venons de parler.

Il en existait une autre dans la paroisse d'Orglandes, comme nous l'apprenons par la vie de Saint Herbland (1), dont l'auteur nous dit que ce saint abbé d'Andres (2) vint en faire la visite, parce qu'elle était sous la dépendance de son abbaye. Pendant qu'il était en ce lieu, il fut invité à dîner, ainsi que tous les religieux d'Orglandes, par un seigneur voisin, nommé Launus. Comme il ne croît point de vin en ce pays, suivant la remarque de l'écrivain, le seigneur n'en avait qu'une très-petite quantité, seulement quatre mesures, mais il se trouva que cette petite quantité fut suffisante; et lorsque, le lendemain du festin, il dit à son épouse de regarder s'il y avait encore du vin dans les vases, elle vit que la quantité n'avait point diminué, quoi qu'on en eût servi avec abondance, même à des personnes étrangères au banquet. Le bruit de ce miracle fut bientôt répandu; le seigneur alla en remercier le saint abbé, en présence d'un grand nombre de personnes; il lui dit que Dieu avait opéré ce prodige en faveur de ses mérites. Ce ne sont pas mes mérites que Dieu a voulu récompenser, lui répondit le modeste Her-

(1) *Hermelandus.*

(2) L'abbaye d'Andres, ou Aindres, était située dans une île de la Loire, auprès de Nantes.

bland, c'est votre générosité envers ses serviteurs. L'auteur de l'histoire ecclésiastique de Normandie suppose avec assez de vraisemblance, que ce seigneur habitait la paroisse de Gourbesville, et que c'est la cause pour laquelle cette paroisse a choisi Saint Herbland pour patron.

Il s'accomplit encore un autre miracle dans cette circonstance : un paysan du lieu ayant volé quelque chose de l'équipage de Saint Herbland, et l'ayant caché dans son sein, fut saisi de douleurs si violentes qu'il alla aussitôt se jeter à ses pieds, fit l'aveu de sa faute et rendit l'objet dérobé ; il fut aussitôt guéri par l'intercession du Saint. Cet objet fut suspendu dans l'église du monastère, en mémoire du miracle opéré ; il y était encore du temps que l'auteur écrivait cette narration.

L'on attribuue à Saint Herbland la fondation du couvent des Moitiers en Beauptois, du Prieuré de Saint-Herbland, au Plessis, et du monastère de Sottevàt. Il mourut vers le commencement du huitième siècle.

Un siècle auparavant, Saint Potentin avait fondé un monastère à Coutances ; voici ce qu'en dit Jonas, moine de Bobio, (1) dans la vie de Saint Colomban ; Saint Potentin vivait encore au moment où le moine Jonas écrivait : « Potentin, Ecossais d'origine, disciple de Saint Colomban, suivit » ce Saint lorsqu'il abandonna Luxeuil, et fut envoyé par » lui, avec deux autres moines, pour recueillir des aumônes » dans la ville d'Orléans. Il se fixa dans la Neustrie, et bâtit, » au commencement du septième siècle, dans le faubourg de » la ville de Coutances, une maison religieuse. »

(1) Bobio est une petite ville d'Italie, dans le Milanez, à douze lieues de Gênes.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

622. La Neustrie est détachée du reste de la France, pour former le royaume de Dagobert.

632. Dagobert réunit la Neustrie au reste de la France.

638. La Neustrie est de nouveau détachée par Clovis II.

670. Elle est réunie au reste de la France dans les mains de Childéric II.

Les maires du palais qui gouvernèrent la Neustrie pendant ce laps de temps furent Ega, Archambault, Ebroin, auquel succéda Varaton, l'an 681.



Chapitre 6.

Depuis 674 jusqu'en 690.

SAINT FRÉMOND.......... *Frodomundus.*

(Frothmundus, Rochmundus, Rothmundus, Fromundus.)

VENGEONS ce saint prélat de l'oubli dans lequel l'a laissé notre nouveau bréviaire (1), et restituons la vérité à la légende de l'ancien.

Saint Frémond vint au monde à Brévands, près Carentan ; c'est l'opinion de plusieurs de nos écrivains, et c'est le seul sens raisonnable que l'on puisse donner aux autres. Ce qui milite en faveur de cette opinion, c'est l'usage que les habitans des paroisses de Saint-Frémond, et circonvoisines, ont conservé d'aller en pélerinages et en processions à Brévands, comme au lieu sanctifié par la naissance de leur saint protecteur. Il est vrai que plusieurs auteurs nous parlent d'Evreux comme étant le lieu natal de notre évêque, mais ils placent cet Evreux en Cotentin, à deux lieues de la paroisse de Saint-Frémond, ce qui ne peut s'entendre que de Brévands.

Frémond, épris de l'amour de la vie cénobitique, jeta, au lieu qui a depuis porté son nom, les fondemens d'un monastère, dont il devint le premier supérieur, et d'où il fut appelé à l'évêché de Coutances. Nous ignorons la date de ces

(1) Celui de M. Dupont-Poursat.

deux événemens, mais nous savons qu'il était évêque l'an 679; il nous reste un monument d'une certitude incontestable, et précieux sous plus d'un rapport, qui en fournit la preuve : c'est l'autel d'un monastère de filles, que cet évêque dédia le jour mi-août de cette année, dans la paroisse du Ham, sur un terrain qu'il avait obtenu des largesses du roi. Cet autel, dont la ville de Valognes à fait l'acquisition, et qu'elle a placé dans sa bibliothèque publique, dont il n'est pas le moins curieux morceau, est fait d'une pierre de tuf, de forme à peu près carrée, et porte une fort longue inscription, en majeure partie conservée, dont voici le commencement : « Le Seigneur Frémond, évêque et pasteur de la ville » de Coutances, a construit fidèlement, et dédié dignement, » ce temple et cet autel en l'honneur de Sainte Marie, Mère » du Seigneur. Cette fête a été célébrée à la mi-août; qu'elle » soit renouvelée chaque année à pareil jour. » Puis on lit sur le côté en face du célébrant : « La neuvième année du » règne de Thierry, roi de France, celui qui a la charge pasto- » rale de ses brébis, en l'amour du Seigneur, a élevé ce mo- » nastère (A). »

Nous ne connaissons pas d'autres faits de la vie de notre saint évêque, et nous ignorons le temps de sa mort et la manière dont il mourut. Il finit ses jours dans son abbaye de Saint-Frémond; ou du moins il y fut inhumé, car on y montrait encore récemment son tombeau, et son portrait peint sur le verre de la croisée.

Il nous reste maintenant à fournir les preuves du titre de saint que nous lui conservons; elles nous semblent faciles à établir.

Lors de l'invasion Normande, nos Prélats prirent soin de soustraire les reliques de Saint Frémond en même temps que celles des Saints Laut et Romphaire; les précieux restes

de ces trois hommes de Dieu ont suivi les mêmes migrations, et sont demeurés inséparables. Le livre des offices de Saint-Laut de Rouen nous apprend que les reliques de Saint Frémond étaient conservées en cette église, qu'aux principales fêtes de l'année un cierge brûlait devant la chasse qui les contenait, et qu'on les portait aux processions avec celles de Saint Laut et de Saint Romphaire. Ce livre fort ancien, et composé, comme le dit l'auteur, suivant des livres plus anciens encore, nous reporte jusqu'aux temps qui suivirent de près l'invasion. Depuis lors, Dom Lemoine, prieur de cette maison, lequel vivait en 1470, et après lui Dom Avice, également prieur, nous fournissent la preuve que les ossemens de notre saint évêque y ont été conservés, et son culte maintenu jusqu'à nos jours.

Non-seulement l'honneur rendu aux reliques de notre Evêque démontre sa sainteté, mais encore l'office qu'on a célébré en sa mémoire, tant dans le diocèse que hors du diocèse. Le livre des offices déjà cité, qui n'est autre que l'ancien rituel de Coutances, marque la fête de Saint Frémond du rit double-majeur, ainsi que celle de Saint Romphaire; elle se célébrait le 24.e jour d'octobre. Orderic-Vital nous apprend que, dès avant la fin de l'onzième siècle, il y avait dans l'abbaye de Fécamp un oratoire dédié à Saint Frémond. Aujourd'hui, cet oratoire est remplacé par une paroisse du même nom, qui croyait, il y a peu de temps encore, conserver quelques parcelles des reliques de son saint patron.

Pendant le dixième siècle, Roger du Hommet restaura le monastère de Saint Frémond; Guillaume du Hommet, petit-fils de Roger, l'enrichit de ses dons, et Richard, petit-fils de Guillaume, et Connétable de Normandie, sous Henri I, roi d'Angleterre, augmenta de nouveau ses revenus et l'attacha à l'abbaye de Cerisy. Or, cette abbaye, tant qu'elle a existé,

a célébré le 24 octobre de chaque année la fête de Saint Frémond. Ses plus anciens bréviaires la marquaient en lettres rouges à la manière des fêtes solennelles. L'on voyait en cette abbaye le portrait de cet évêque peint sur le verre d'une fenêtre et couronné de l'auréole; marque distinctive qui ne s'accorde qu'aux Saints reconnus par l'église.

Quoi donc de mieux établi que les titres de notre Prélat au culte dû à la béatitude ? Cependant, il reste encore deux difficultés à lever : 1.° Le Frémond reconnu primitivement pour saint par les églises de Coutances, de Rouen et de Bayeux, et en cette qualité honoré d'un culte public, est-il bien l'évêque de Coutances? N'est-ce point plutôt un Moine qui fut martyrisé en Angleterre, vers la fin du 9.° siècle, et dont on voyait le monument auprès du palais du roi Offa, non loin de Warwick, dans le comté de ce nom? Nous répondrons que le culte de l'évêque de Coutances est plus ancien que le martyre du Saint Frémond anglais de nation, puisque ses restes avaient été précieusement conservés, et que nos prélats étaient en fuite avec eux du temps que celui-ci dut souffrir pour la religion. Nous répondrons en second lieu, que l'on a toujours cru dans l'église de Saint-Laut de Rouen, que les reliques de Saint Frémond qu'on y conservait inséparables de celles Saint Laut et de Saint Romphaire, étaient celles de l'évêque de Coutances; et que les églises de Coutances et de Bayeux qui honoraient Saint Frémond, l'ont toujours honoré au même jour et par le même office que l'église de Saint-Laut de Rouen. Nous répondrons en troisième lieu, que c'est par une grossière erreur que le bréviaire de M. De Mâtignon fait arriver en Normandie les reliques du Saint martyr Anglais vers le commencement du dixième siècle, et ajoute que ce fut à leur occasion que l'on construisit le monastère du Ham; puisque nos évêques

étaient en fuite avec les reliques de nos propres Saints, bien loin qu'on pût en apporter d'ailleurs dans notre diocèse; les Normans renversaient les monastères; bien loin qu'on songeât à en édifier de nouveaux; et en particulier ils venaient de détruire celui du Ham, ainsi que nous l'apprenons des auteurs du temps, entr'autres de Robert Wace (B); puisqu'enfin le monastère du Ham avait été fondé plus de deux cents ans auparavant : savoir, en l'an 679.

2.° Pourquoi l'évêque de Coutances a-t-il été confondu avec le Saint Martyr Anglais? Pourquoi l'évêque de Coutances est-il qualifié aussi du nom de Martyr? Ce nom lui convient-il réellement? La confusion s'est opérée après la conquête de l'Angletsrre et à la faveur de la domination Anglaise. Le Saint Anglais, dont la mort était encore toute récente, et qui l'avait subie de la main des Normans eux-mêmes, devait leur être bien plus connu qu'un évêque de Coutances, mort deux cents ans avant l'invasion; il n'est donc pas étonnant que son culte ait passé d'Angleterre en Normandie, lorsque ces deux pays furent réunis sous un même sceptre.

Mais, Saint Frémond, évêque de Coutances, a-t-il souffert le martyre? Nous sommes porté à le croire, mais nous n'osons l'affirmer. Nous n'osons l'affirmer, parceque toutes les églises qui l'ont honoré d'une manière spéciale, ont toujours fait son office du commun des pontifes. Nous sommes porté à le croire, parceque tous les auteurs qui en ont parlé lui ont constamment donné le titre de martyr. Voici comme en parle un auteur ancien, qui écrivait d'après les actes du prieuré de Saint-Laut, et qui est cité par le Neustria Pia : « Guillaume, dix-neuvième prieur de la maison, natif de la » paroisse d'Yvetot, lequel mourut en 1483, fit ôter par les » mains de ses religieux et en présence de témoins les re-

» liques des Saints Laut et Romphaire, évêques de Coutances, et de Saint Fromond, abbé et Martyr, des anciens sacs de cuir, dans lesquels elles étaient renfermées; et les fit déposer sur le maître-autel de l'église du Prieuré, dans des chasses neuves. Le dimanche suivant, 27 du même mois de mai 1470, elles furent exposées à la vénération du peuple, sur les trois autels de la dite église, et ensuite elles furent replacées par le même prieur dans leurs anciennes chasses, qu'il avait fait réparer. » Il ne faut pas être surpris de voir Saint Frémond qualifié d'abbé dans ce passage, puisqu'avant d'être évêque de Coutances il avait été abbé du monastère de la paroisse qui porte son nom, qu'il n'avait pas cessé de l'être, ou qu'il le redevint, comme sa sépulture dans cette maison peut facilement le faire supposer.



Notes.

(A) Voici l'inscription de l'autel du Ham; à l'original elle est en lettres onciales, sans intervalles et sans ponctuation. Nous remplaçons par des lignes ponctuées les lettres et les syllabes maintenant effacées.

Autour de l'autel, sur la surface horizontale :

† *Constantininsis urbis rectur domnus Frodomundus pentifex in honore alme Maria genetricis dni hoc templum hoc quæ altare construxsit fidiliter adquæ digne dedicavit mense agusto medio et hic festus celebratus dies sit prannus singolus.*

Au tour de l'autel, sur les quatre surfaces perpendiculaires :

† *Anno* ııı *Jam regnante Theodorico rege in Francia hoc* ııı *cinubium chingsit abens curam pasturalem in amore dni suarum ovium.*

† *Patravit caulas quam pulcherreme nec a morsebu..... rum..... ua... erpetua choro nexas verginale cum ma....*

† *Almessima cum ipsa vivant et exultent in eterna secola... locum rex concessit ad istum cenubium ipsi et ene.*

† *Primus cipit strue monistirium pentifex pluremus ateq... iteras..... par..... ept....nomero.*

Il faudrait beaucoup de pages pour expliquer ce singulier latin, et suppléer à ce qui lui manque. Nous renvoyons le lecteur aux explications données par MM. Trigan, dans son histoire ecclésiastique, et de Gerville, dans sa notice de 1834.

Nous ferons une remarque sur l'indication de l'année du règne de Thierry de Chelles, parceque c'est le seul point qui nous importe pour fixer notre chronologie. L'on ne peut donner à ces caractères cunéiformes que la valeur d'une unité pour chacun ; toute autre explication cadrerait mal avec le reste ; mais quelle est leur valeur collective? Leur position indique une multiplication ; par conséquent ils valent 9. L'on se servait de cette ma-

nière de placer les chiffres en lettres romaines encore longtemps après : le livre des visites d'Eudes Rigault, récemment publié par M. de Caumont, nous en fournit bien des exemples. Eudes Rigault vivait en 1250; il écrivait $\overset{\text{c}}{\text{III}}$ pour 300, $\overset{\text{cc}}{\text{VII}}$ pour 1400, $\overset{\text{xx}}{\text{VII}}$ pour 140 etc.

Or, la neuvième année du régne de Thierry tombe en l'an 679 ; en effet, Thierry commença à régner en 670 ; il éprouva des vicissitudes, il fut renfermé dans l'abbaye de Saint-Denis, remonta sur le trône, et fut vaincu par Ebroin, mais enfin le commencement de son régne date de 670.

(B) A li Ham aveit riche abéie
Et bien assise et bien guernie :
Hastainzs les terres lévilla
Lavoir en prist, puis l'alluma.
(Robert Wace, roman de Rhou).



Chapitre 7.

Depuis 690 environ, jusqu'en 847 environ.

GUILLEBERT. — AGATHÉE. — LIVIN. — GODEFROI. — AUBERT. — JOSUÉ. — LÉON. — ANGULON. — HUBERT. — GUYARD.

1.° Guillebert.......... *Willebertus.*

Nos anciennes listes placent ici un Saint Salomon que les auteurs modernes renvoient à Constance, et probablement avec raison, car cette église eut alors un prélat de ce nom, et il ne reste nulle preuve en faveur de la nôtre. Mais en sa place ils ont inscrit un Guillebert inconnu aux anciens, et cela sur la foi d'une signature qui ne dit rien. Elle est apposée aux actes d'un concile de Rouen, tenu, selon les uns, en 693; selon les autres, en 686 ou 687, et consiste en ces deux mots *Willebertus episcopus*. Comme on a cru trouver la place des quinze autres personnages dont on y voit les noms, l'on a donné le seizième à Coutances; rien ne s'y oppose, mais rien ne le prouve; ce n'est qu'une probabilité.

2.° Agathée.......... *Agatheus.*
(Agathius.)

La vie de cet évêque nous est inconnue, ainsi que la vie des suivans, et nous n'avons en garantie de leur existence que

les registres de la cathédrale; mais, il faut en convenir, l'autorité de ces mêmes registres augmente à mesure que nous approchons du temps auquel ils ont été composés.

A ce prélat finit la liste des Saints, selon nos anciens auteurs, en conformité des registres, qui portent après son nom : *Sequuntur nomina episcoporum qui non sunt sancti.* Qui a pu fonder cette distinction? Un caprice d'écrivain, peut-être quelqu'usage local. Ce qui est certain, c'est que de tous ces prélats il n'en est que trois, savoir, Saint Laut, Saint Romphaire et Saint, Frémond qui aient obtenu un culte, même dans l'eglise de Coutances; or, c'est à cette marque seule que l'on reconnaît la vraie sainteté; ce titre ne peut être laissé à l'arbitraire des écrivains.

3.° Livin.......... *Livinus.*

(Livinius, Luvinius.)

La vie de Livin nous est inconnue.

4.° Godefroi.......... *Willefridus.*

(Hinefridus, Hinifridus, Unifridus, Wifridus.)

Nous ne connaissons Godefroi, ou Onfrey, que de nom.

5.° Aubert.......... *Aldebertus.*

(Adelbertus, Alabertus.)

Plusieurs des écrivains modernes ont retranché Aubert de leurs listes; il a cependant autant de droits que tant d'autres d'y être conservé. Plusieurs autres l'ont confondu avec Guil-

lebert, sous prétexte de la ressemblance du nom; mais de ce que deux noms se terminent semblablement il ne s'ensuit pas qu'ils désignent la même personne; la terminaison *bert* était fort commune à cette époque, et d'ailleurs il y a entre *Willebertus* et *Aldebertus* un intervalle occupé par d'autres noms.

6.° JOSUÉ.......... *Josue.*

Sa vie est inconnue.

7.° LÉONCE.......... *Leuntius.*

(Leonus, Leontius.)

Sa vie est inconnue.

8.° ANGULON.......... *Angulo.*

Sa vie est inconnue.

9.° HUBERT.......... *Hubertus.*

Sa vie est inconnue (A).

10.° GUYARD.......... *Willardus.*

(Wibardus, Widlardus, Vilardus, Wildus, Wraldus.)

Nos registres portent pour tout indice le nom de *Vibardus;* or, on lit, tant sur les actes du sixième concile

6

de Paris, tenu l'an 829, que sur les actes de l'assemblée de Thionville, dans laquelle fut rétabli sur son trône le roi Louis-le-Débonnaire, l'an 835, une signature conçue en ces termes : *Willardus episcopus*. Etienne Baluze a émis l'opinion que cette souscription appartenait à l'évêque de Coutances; cette idée a paru un trait de lumière à nos compatriotes et ils s'en sont emparés.

Jetons maintenant quelques faits dans cette longue période, qui embrasse près de deux siècles, et qui ne nous offre que des noms propres, et encore des noms accompagnés de plus d'une incertitude. On place en l'an 709 une violente invasion de la mer dans la forêt qui longeait les côtes de notre diocèse. Un vent de Sud-Ouest, qui soufflait constamment depuis plusieurs mois avec une grande violence, renversa tous les arbres dans le sens de sa direction, et accumula les eaux de l'Océan en telle quantité sur nos rivages, que la marée de mars, aidée de toute son impétuosité, franchit les limites ordinaires et conquit une grande étendue de pays. Cependant, ce ne fut qu'en l'an 860 que la forêt fut totalement submergée, alors les îles de Jersey, Guernesey et Aurigny se trouvèrent beaucoup plus éloignées du continent qu'auparavant; Chausey devint une île, ainsi que les Ecrehous, mais avec une bien plus grande étendue qu'elles n'en ont maintenant. L'Océan respecta le monastère de Scisey, et vint briser ses vagues auprès des restes de Saint Gaud, de Saint Pair, de Saint Aroastre, de Saint Escouvillon et de Saint Sénier.

En 709, Saint Aubert, évêque d'Avranches, jeta les fondemens de la célèbre abbaye du Mont-Saint-Michel, dont nous aurons souvent occasion de parler dans le cours de cet ouvrage.

En l'an 805, Charlemagne dut faire un voyage en Neus-

trie, et visiter spécialement notre diocèse, dont il fortifia tous les lieux susceptibles de défense. Ce grand prince prévoyait déjà les incursions de pirates du nord, et désirait mettre d'avance son royaume à l'abri de leurs brigandages. Il eût été en effet à l'abri, si son épée eût continué à le protéger; mais ses faibles successeurs ne surent pas la tenir haute et ferme. C'est dans cette tournée qu'il dut fonder l'abbaye de Saint-Laut, dans laquelle il mit des moines en la règle de Saint Crodegant; et donner à l'église de la ville une parcelle de la vraie croix, de laquelle cette église a pris et porté depuis lors le nom de Sainte-Croix; auparavant, elle s'appelait du nom de Saint-Etienne. Il est vrai que ces faits ne sont pas prouvés, mais ils sont traditionnels, et cette tradition est si universellement admise parmi les auteurs, que nous n'avons pas cru devoir les passer sous silence.

En l'an 787, mourut à Pierrepont, monastère dépendant de l'abbaye de Fontenelle (1), l'abbé Gui, désigné dans la chronique de cette abbaye sous le nom de *Wit-Laïcus*. A la mort de Gui, Gerbold (2), évêque d'Evreux, chapelain de de la reine Gertrude, demanda l'abbaye de Fontenelle, et l'obtint par la protection de la reine. Il se retira aussi à Pierrepont, qui paraît avoir été alors la maison de plaisance des abbés de Fontenelle, et il y finit ses jours le 14 juin de l'an 806. Gerbold, l'un des diplomates les plus fameux de ce temps, est célèbre par la faveur qu'il obtint à la cour de Charlemagne et les ambassades dont il fut chargé par ce grand prince. Nous n'en parlons ici que parcequ'on l'a confondu avec deux personnages avec lesquels il n'eut jamais de rapport : 1° avec un évêque dégradé au concile de Francfort de

(1) Depuis lors appelée de Saint-Vandrille; au diocèse de Rouen.

(2) *Gerboldus, Gervoldus, Girovaldus, etc.*

l'an 794. Le concile de Francfort était assemblé de tous les états de Charlemagne, le Gerbold qui y fut dégradé ne put faire preuve d'ordination, ni d'appartenir à une église quelconque ; or, au contraire, le confesseur de la reine était un prélat bien connu, et d'ailleurs il avait déjà renoncé depuis sept ans aux fonctions de l'épiscopat pour une abbaye non moins connue. 2° On l'a confondu pareillement avec un Saint Girbou, patron de la Mancellière, au doyenné d'Isigny, et de l'ermitage de Gratot, près Coutances. Que l'abbé de Fontenelle soit un Saint, nous l'espérons avec confiance, mais rien dans sa vie ne nous en offre la garantie ; si ce n'est la chronique de Fontenelle, qui, tout en lui donnant ce titre, nous le représente comme un courtisan occupé des affaires du temps et immiscé dans la haute politique. Nous savons seulement qu'il était dévot à Saint Wandrille, et que dans une tempête, dont il fut accueilli sur mer, en revenant d'ambassade de l'île d'Agna, il fit vœu de porter toujours suspendues à son cou les reliques de ce Saint. Le testament qu'il fit avant de mourir fournit la preuve qu'il était fort riche, amateur de livres et de beaux ornemens d'église.

Quant au monastère de Pierrepont, tout prouve qu'il était situé dans la paroisse de ce nom, au lieu où est l'église Saint-Sauveur.

Nous renvoyons au chapitre suivant un autre évènement plus important et plus singulier que tous ceux-ci.



TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

GOUVERNEURS DE LA NEUSTRIE.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Pépin-le-Bref, avant de monter sur le trône.	818. Passage de Louis-le-Débonnaire, qui allait combattre Mormant, roi de Bretagne.
Gui, comte des Marches bretonnes.	838. Invasions des Normans. Beaucoup d'auteurs rapportent à cette année l'invasion de Bier et de Hastings. Ils pillèrent les îles, le Val-de-Saire, et se retranchèrent dans la Hague, derrière le Hague-Dik.
Madelgaut, et en même temps Maignard, archevêque de Rouen.	



Notes.

(A) L'auteur ne veut pas dire qu'il n'a pu se procurer de renseignemens sur tous ces prélats et plusieurs des suivans, ainsi que plusieurs de ceux qui précèdent ; mais, que les renseignemens manquent absolument. Il est vrai que Rouault en a écrit bien plus au long ; mais presque tout ce qu'il en a dit n'est qu'une pieuse amplification : par exemple, il suppose que le successeur avait toujours été élevé sous les yeux et même dans la maison de son prédécesseur, qu'il fut toujours élu par le clergé et le peuple de la ville épiscopale ; or, ces deux suppositions sont purement gratuites ; car, tout en admettant l'élection, il faudrait cependant tenir compte du caprice des choix populaires ; mais cette élection même est fort contestable, puisqu'on voit par plusieurs canons du premier concile d'Orléans, que nos rois se réservèrent la part principale dans le choix des évêques ; et il y a des historiens graves, tel que Hénault, qui prétendent que sous la première et la seconde race le roi nommait directement aux évêchés. De plus, si on rejetait des témoignages aussi imposans, il faudrait encore compter pour quelque chose l'irrégularité des temps, et se souvenir que par le traité de Compiègnes, de l'an 869, Charles-le-Chauve se réserva *la nomination aux sièges vacans.* Que dire aussi de toutes les dates qu'il établit et de tous les personnages qu'il fait entrer en scène ? Mais il serait trop long de relever toutes les erreurs dont il fourmille. Peut-on écrire autre chose que des erreurs quand on arrange les faits et les événemens suivant la manière dont ils ont dû arriver, dans l'ignorance où l'on est de celle dont ils ont existé réellement ? Un auteur qui se respecte, et qui craint de blesser la vérité, ne procède que d'après des monumens certains, et se tait sur tout le reste.

Chapitre 8.

Comment les Reliques de Saint Georges arrivèrent à Portbail.

Austrulphe, abbé de Fontenelle (1), raconte ainsi cet évènement, qui eut lieu l'an 747.

« Alors le Dieu tout puissant, modérateur du monde, » daigna faire apparaître aux habitans des champs Corialliens (2) un grand miracle et un précieux trésor. Richwin était dans le temps comte du pays. Un vaisseau » ayant la forme d'une petite tour apparut flottant sur la » mer, devant le port de Ballius (3), et, s'approchant lentement, il vint s'échouer sur la place du marché. Ce » que voyant les habitans, tout étonnés, comme il est ordinaire au peuple, ils s'entredemandaient ce que ce pouvait être. Ils allèrent aussitôt en porter la nouvelle au » comte, en l'invitant à venir, avec tous les hommes religieux et les prêtres, jouir de ce spectacle inouï. Alors, considérant tous ensemble, avec une grande frayeur, mais » une foi plus grande encore, cette petite tour de plus près, » ils aperçurent à l'un des côtés une petite porte scellée à » la cire. L'ayant ouverte, pour voir l'intérieur, ils y trou-

(1) Fontenelle était dans le diocèse de Rouen; elle était connue sous le nom de Saint-Wandrille dès le douzième siècle. Il ne faut pas la confondre avec Fontenelles au diocèse de Luçon.

(2) *Coriallum* est l'ancien Cherbourg.

(3) *Portus-Balli* est Portbail.

» vèrent un superbe volume contenant les quatre Evangiles, » très-bien écrits en lettres romaines, sur une membrane (1) » fort-belle et d'une forme élégante. Auprès était un reli- » quaire ; l'ayant ouvert, ils y aperçurent une partie de la » très-précieuse machoire du bienheureux martyr Saint » Georges, avec beaucoup d'autres reliques de divers Saints, » et de plus, une parcelle du bois salutaire de la Croix du » Seigneur, le tout spécialement désigné par des étiquettes » contenues dans le même reliquaire.

» Alors ils indiquèrent un jeûne, pour réfléchir à ce qu'il » y avait à faire. Le jeûne accompli, ils firent un chariot, » pour y placer cette tour et la transporter là où l'avait ré- » solu la bonté divine. Dans l'attente de la manifestation de » la volonté du Tout-Puissant, ils attelèrent au chariot deux » vaches. Les vaches se mettant aussitôt en marche, sans » conducteurs et sans guides, mais suivies des populations » dans l'attente, conduisirent le chariot au lieu nommé » Brucius (2); ce lieu appartenait à un homme puissant. » L'avis unanime fut d'y bâtir une église en l'honneur du » Saint martyr Georges ; c'était cependant le comte qui y » mettait le plus d'ardeur, et ce fut lui qui construisit, à » l'aide de ses sujets, la basilique en l'honneur du bienheu- » reux martyr. L'on éleva deux autres églises encore, l'une » en l'honneur de la bienheureuse Marie, mère et toujours » vierge, l'autre en l'honneur de la Ste Croix. Dans ces lieux » la bonté divine a jusqu'à ce jour opéré tant de miracles, » par l'intercession des Saints dont on y conserve les véné- » rables reliques, avec une partie du précieux chef de Saint » Georges, martyr du Christ, qu'ils surpassent toute » croyance ; excepté pour les fidèles, qui savent que le Sei- » gneur opère par ses Saints beaucoup de merveilles. »

(1) Parchemin. (2) Brix.

» La bourgade (1) est située sur la plate-forme d'une montagne escarpée, au pied de laquelle coule, du côté du midi, la rivière d'Ouve, à distance de deux milles (2), à peu près.

» J'ai vu la tour qui contenait les reliques. Voici sa description : elle est de forme quadrangulaire. Les quatre côtés s'élèvent en diminuant peu à peu de largeur depuis la base, en forme de pyramide ; de sorte que le haut est pointu, et couronné d'une petite boule, qui assujettit le tout ensemble. Dans le milieu, se trouve la petite chambre où étaient renfermés le livre des évangiles et le reliquaire. Elle est lambrissée et peut avoir huit pieds de hauteur sur environ trois de largeur.

» De quel pays, de quel lieu et comment est-elle arrivée là ? nul homme du pays ne peut le savoir. »

On l'ignore encore maintenant ; cependant, ceux qui veulent tout expliquer pensent que ces reliques étaient destinées pour l'Angleterre, qu'elles partaient de Rome, et que ce fut par suite d'un naufrage qu'elles arrivèrent à Portbail.

Ceux qui seraient curieux de lire ce morceau dans le latin même de l'auteur peuvent consulter dom Luc d'Acheri, tome III, ou l'histoire de Néhou, dans laquelle il est transcrit.

(1) De Brix.
(2) Deux mille pas.

Chapitre 9.

Depuis 847, ou peu auparavant, jusqu'en 900, ou environ.

ERLOIN. — SEGINAND. — LISTE. — REGNARD. — AGEBERT. — ERLEBAUT.

1.° Erloin.......... *Erluinus.*

La signature *Erluinus gratiâ Dei Constantiensis episcopus* se trouve apposée à un grand nombre d'actes des assemblées mixtes de cette époque. Entr'autres, à ceux du huitième concile de Paris, tenu l'an 847; du second concile de Soissons, l'an 853; du concile de Vermerie (1), en la même année; du concile de Mets, en 859; de Pitres (2), en 861; de Savonnières (3), en 859. L'on trouve encore une semblable souscription en l'an 862, elle est apposée à des priviléges de Saint-Denis.

C'est le premier de nos évêques qui ait, à notre connaissance, adopté la formule d'évêque par la grâce de Dieu;

(1) Vermerie, ou Verberie, est une petite ville de Picardie, sur l'Oise, dans laquelle il s'est tenu cinq conciles.

(2) Pitres ou Pistines, village sur l'Andelle, près du Pont-de-l'Arche.

(3) Bourg de France, en Touraine, à deux lieues de Tours.

Saint Laut se disait évêque au nom du Christ ; c'est la même pensée revêtue d'une autre expression.

L'on suppose, en voyant la présence d'Erloin à toutes les assemblées du temps, qu'il avait abandonné son diocèse ravagé par les Normans, pour suivre la cour de Charles-le-Chauve. Quoiqu'il en soit, le concile de Metz, de l'an 859, l'envoya avec cinq autres évêques et trois archevêques en ambassade vers l'empereur, Louis-le-Germanique, qui avait envahi le royaume avec une puissante armée, et qui y faisait de grands ravages. Cette députation n'obtint pas tout l'effet désiré ; cependant la paix se fit l'année suivante au concile de Conflans.

En lisant attentivement cette époque de notre histoire, l'on compare involontairement nos rois, occupés de délibérations et de conciles, tandis que les Normans dévastaient leurs plus belles provinces et que les Allemans envahissaient les autres, à ces empereurs de Constantinople discutant gravement sur le dogme évangélique, tandis que le sabre des Mahométans retranchait chaque jour une province à l'empire des Césars. Les Normans aussi auraient conquis la France entière s'ils l'eussent voulu, mais leur but n'était que de s'enrichir par le pillage.

Erloin vivait encore en 863, mais c'est cette année qui nous présente les dernières souscriptions de sa main. Elles sont datées de Soissons et se trouvent à différentes chartes particulières.

2.° SEGINAND.......... *Seginandus.*

(Digenandus, Sigenandus, Saginandus.)

Cet évêque assista en 868 à un concile tenu à Pitres ; en

876, à un concile de Pontion (1); en 877, à une grande assemblée convoquée à Paris. Nous connaissons encore une souscription de sa main, elle est apposée à des actes du monastère de Charoux (2), mais elle est sans date.

Il signait *Seginandus Constantiensis*, quelquefois *Constantinensis episcopus*. On peut dire encore de celui-ci qu'il suivait la cour; et il alla à Rome avec le roi Charles-le-Chauve, lorsque ce prince y fut recevoir la couronne impériale des mains du souverain-pontife. C'était l'an 876.

3.° Liste.......... *Lista*.

L'an 890, l'évêque Liste s'était retiré dans la ville de Saint-Laut, pour mettre sa personne en assurance contre le glaive des Normans, qui ravageaient alors le diocèse; Saint-Laut avait des fortifications, et Coutances n'en avait pas. Les Normans prirent bientôt la ville, et l'évêque périt dans le sac, ou bien il avait paisiblement terminé ses jours pendant le siège, les historiens ne sont pas d'accord sur ce point; mais toujours est-il certain que Saint-Laut fut son tombeau (A). Après la prise de la ville, il restait encore la citadelle, qui tint long-temps. Les Normans ne parvinrent à la réduire qu'en la privant d'eau : ils détournèrent la source qui l'alimentait; par ce moyen la garnison fut obligée de se rendre, et capitula à condition d'avoir la vie sauve; mais les vainqueurs, irrités de sa longue résistance, ne furent pas plutôt entrés dans ses remparts, qu'ils passèrent tout par les armes.

Le nom de Liste ne nous est connu que par les annales

---

(1) Village situé dans la Champagne.

(2) Au diocèse de Poitiers.

Védastines (1); Flodoard, Reginon et l'auteur des gestes des Normans racontent bien le siège et la prise de Saint-Laut, et parlent de la mort de l'évêque (2), mais ils ne le nomment pas : leur silence a même induit en erreur plusieurs auteurs, qui ont cru que le prélat du siège de Saint-Laut était Algéronde, et jusqu'au rédacteur des registres de la cathédrale, qui l'a cru de même, et a omis Liste sur sa notice.

C'est ici, et sous la plume de ces écrivains, qu'apparait pour la première fois le nom de la ville de Saint-Laut. jusque-là ce nom était inconnu, et l'on pourrait croire que cette ville s'était formée à l'ombre de la citadelle que Charlemagne avait fait construire à la place du palais de notre cinquième évêque.

4.° Regnard.......... *Raginardus.*

(Daginardus, Reginardus, Reginandus.)

Cet évêque ne nous est connu que de nom, et encore ce nom est-il certain ? Il y a bien de la ressemblance entre *Seginandus* et *Reginandus*, entre *Digenandus* et *Daginardus*. Cependant nous le conservons parcequ'il est sur toutes les listes, et que nous ne voulons en retrancher aucun nom sans un motif plausible.

Au surplus, il n'est pas étonnant que nous ignorions ce qui se passait alors dans notre pays : tout était dans la désolation, dans la confusion, par la présence des Normans ; la majeure partie du troupeau, les pasteurs, l'évêque, tout était en fuite. Les champs étaient dévastés, les villes étaient désolées. Nous ne voyons pas le nom de cet évêque, ni celui de son successeur, sur les actes publics de cette époque ; auraient-ils eu assez de courage pour habiter en fugitifs

---

(1) Tom. III, page 556.

(2) Le *Gesta-Normannorum* ne parle pas de l'évêque.

au milieu de leur malheureuse église ? Honneur à eux s'ils l'ont fait !

5.° Agebert.......... *Agebertus.*

Agebert ne nous est connu que par nos listes. Il ne faut pas demander à l'histoire les actes de sa vie : l'histoire n'a conservé que la mémoire des désastres du temps dans lequel il vécut, sans même en conserver les détails.

6.° Erlebaut.......... *Herleboldus.*

(Herlebaldus, Helleboldus.)

En 906, le diocèse était sous la juridiction d'un prélat du nom d'Erlebaut, dont il reste une signature ; elle est apposée à un acte de permission donnée aux Moines de Nanteuil de construire un monastère à Corbeny (1), et d'y déposer les reliques de leur saint fondateur. Nous n'en savons pas davantage. Nous reviendrons sur cet acte (B).

Pendant l'épiscopat de quelqu'un de ces évêques, Saint Clair illustrait notre diocèse de ses vertus et de ses miracles. Né en Angleterre vers le milieu du neuvième siècle, il se crut appelé à la vie cénobitique, et passa en France dès sa jeunesse, pour chercher dans ce royaume une solitude inconnue aux auteurs de ses jours et aux amis de son enfance. Il se fixa d'abord à Nacqueville, près Cherbourg, et s'y construisit un ermitage ; mais ensuite, chassé de ce lieu par les habitans, ou peut-être plutôt par les premiers essaims des pirates Normans, il se retira au monastère de Madwin,

---

(1) Dans le Laonnais, à 5 lieues de Reims. Les rois de France allaient aprés leur sacre en pélerinage au prieuré de ce lieu, nommé le Prieuré-de-Saint-Marcou ; il n'était pas moins célèbre par la dévotion qu'y avaient les personnes affectées des écrouelles.

qu'il abandonna bientôt pour se faire de nouveau un ermitage dans les environs. Ses vertus et ses miracles y attirèrent un grand nombre de personnes, parmi lesquelles il se trouva une femme, qui y revint pour des motifs moins purs. Elle osa déclarer au saint ermite une passion criminelle ; saisi d'horreur, il s'enfuit et erra pendant plusieurs années en différens lieux. Enfin cette femme, qui ne cessait de suivre ses traces pour le surprendre et le faire assassiner, finit par découvrir sa dernière retraite, qui était dans le Vexin, au bord de l'Epte ; elle y envoya deux assassins, qui lui tranchèrent la tête. Les actes de Saint Clair ne nous présentent pas d'autres faits certains. L'auteur prétend que le saint martyr avait été ordonné prêtre par l'évêque Seginand : cela peut-être.

Depuis long-temps le Cotentin était le refuge des pirates, car, dit Fauchet, dans son histoire des antiquités, « du temps même de nos rois Mérovingiens il était habité par les Sènes pirates, » mais alors il en devint la proie. Les Normans vinrent tous les cinq ans, et peut-être plus souvent, y exercer leurs déprédations. La plus mémorable expédition, celle dans laquelle ils s'y fixèrent définitivement, est rapportée par les registres de la cathédrale sous l'an 837 ; plusieurs auteurs ont pensé que c'était trop tôt de quelques années. Bier et Hastings (1), qui la commandaient, ont rendu leur nom fameux dans l'histoire de nos désastres. Les actes du diocèse représentent les Normans comme des hommes féroces, sans bonne foi dans les traités, sans pitié dans la guerre, mais surtout comme des persécuteurs acharnés de la religion chrétienne. Albéric le chroniqueur nous les peint au contraire

(1) Il est des écrivains qui reculent l'invasion de Bier jusqu'en 866. Il est vrai qu'en cette année il remonta la Seine, mais ce n'est pas une raison pour qu'il ne fût pas venu précédemment au Cotentin.

comme des soldats valeureux, mais des hommes « doux, gracieux, et affables. » Il y a de l'exagération et de la vérité de part et d'autre. Les Normans ne faisaient nul quartier à tout ce qui résistait à leurs armes, ils ne respiraient que le pillage ; mais ils ne commettaient le meurtre et l'incendie que quand ils croyaient en avoir des motifs. La religion chrétienne elle-même n'était l'objet ni de leur amour ni de leur haine ; ils ne reconnaissaient en elle rien de sacré, ainsi ils ne se faisaient nul scrupule de piller les églises et les monastères. S'ils éprouvaient de la résistance, ils détruisaient tout ; s'ils rencontraient un monastère que ses moines eussent abandonné, ils l'incendiaient ; mais ils laissaient volontiers debout une église, une communauté, qui avaient moyen de se racheter à prix d'argent (1). Il est vrai que l'effet de ce rachat n'était pas de longue durée, car un autre corps de ces pillards venant ensuite et trouvant la maison ruinée, la détruisait pour se venger de n'y rien trouver. Enfin, le sabre de ces durs habitans du nord, la terreur de leur nom, la guerre en règle qu'ils firent à toutes les villes et à tous les lieux fortifiés, eurent bientôt mis le diocèse dans le plus grand état de désolation. Ils s'étaient établis à demeure dans le fond de la Hague, s'étaient retranchés derrière le Hague-Dik (C), et de-là s'élançaient sur le reste du diocèse, tantôt sur un point, tantôt sur l'autre, j'usqu'à ce qu'enfin ils eussent tout dépouillé. Dans ces diverses excursions, ils détruisirent la plupart des églises et des monastères, l'office divin fut interrompu ; l'église fut dans le deuil pendant soixante-quatorze ans, au rapport de nos mémoires. Il n'y eut plus de pasteurs ostensibles, le culte chrétien parut être aboli.

Cependant on avait soustrait une partie des précieuses

---

(1) Fontenelle se racheta, moyennant 25 livres pesant d'argent.

reliques de nos Saints aux profanations de ces infidèles. Les reliques des Saints Marcou, Criou et Domard avaient été transportées à Rosni (1); elles furent transférées de là à Gassicourt (2), puis à Mantes ; en 906 elles furent de nouveau transférées à Corbény par ceux des religieux de Nanteuil qui restaient encore, et qui obtinrent la permission de bâtir un monastère en ce lieu. Les reliques des Saints Pair, Escouvillon et Sénier furent transportées à Paris ; l'on y fait l'office de cette translation au 17 d'octobre. Quelqu'un de nos évêques prit soin de celles des Saints Laut, Romphaire et Frémond, et les transféra à Bayeux, où il les croyait en sureté, la ville étant défendue par de bons remparts. Elles furent enveloppées dans des sacs de cuir, enfermés dans des coffres d'un bois solide, et inhumées devant le portail de la Cathédrale. Mais comme on vit que Bayeux ne tiendrait pas devant les Normans plus long-temps qu'un si grand nombre d'autres villes aussi bien et mieux fortifiées qu'elle, il fallut songer à les exhumer, pour les transférer plus loin ; elles furent donc emportées jusqu'à Thouars en Poitou. L'on n'eut pas le temps probablement de sauver celles des Saints Floxel, Sever et Gaud, car elles restèrent en place ; quant aux autres on ignore ce qu'elles devinrent. Lorsque, par suite de la conversion des Normans, le calme eut été rendu à l'église, nos évêques accordèrent à différens lieux des parties considérables de ces saints restes, oubliant de les restituer à leur cathédrale ; quelqu'un d'eux pensa cependant à faire élever devant le portail de la cathédrale de Bayeux une fort belle croix de pierre, en mémoire de leur sépulture en ce lieu.

---

(1) Bourg de France, à une lieue de Mantes.

(2) Prieuré de Bénédictins près de Mantes.

Cependant le Roi de France n'était pas resté paisible spectateur des désastres de son royaume, mais il n'employait pour les arrêter que des moyens impuissans. Il opposa les Bretons aux Normans; par un traité de Compiègne, en l'an 869, il céda la Neustrie à Salomon, Roi de Bretagne, à condition qu'il s'opposerait aux Normans, et ne se réserva que la nomination aux évêchés. Les Bretons entrèrent en effet dans la Neustrie; ils remportèrent même, en l'an 878, une victoire sur les Normans, dans les environs de Coutances; et à cette occasion, Allain, fils de Salomon, qui croyait avoir suffisamment établi sa domination, donna Hambye à l'église de Nantes, pour la dédommager des pertes que les Normans lui avaient causées; car ceux-ci, profitant de l'absence du Roi de Bretagne, étaient allés ravager ses états, tant pour s'y enrichir par le pillage, que pour l'y rappeler, et se débarrasser ainsi de sa présence dans la Neustrie. La cession de notre province aux souverains de la Bretagne fut donc de nul effet: en 866, les Normans s'étaient emparés de Coutances, ils s'emparèrent peu à peu du diocèse; en 890 ils se trouvèrent maître du tout par la prise de Saint-Laut.



TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS OU GOUVERNEURS DE LA NEUSTRIE.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
840. La Neustrie est divisée, et une partie est cédée à l'empereur Lothaire. 858. Louis-le-Germanique enlève de nouveau une partie de la Neustrie à Charles-le-Chauve. 860. Robert-le-Fort, trisaïeul de Hugues-Capet, créé comte de la Neustrie. 869. Salomon, roi ou duc de Bretagne, souverain de la Neustrie (1). 878. Alain I, fils de Salomon. 912. Raoul, qui prit au baptême, le nom de Robert.	875. Seconde grande invasion des Normans. A la suite des désastres de cette invasion, famines et mortalités effrayantes. 856. Naissance, à Carentan, de Saint Leon, archevêque de Rouen, apôtre de là Biscaye, martyr. 842. Année marquée par un grand nombre de phénomènes, qui jetèrent la terreur dans l'esprit des populations : le 7 janvier, il apparut une comète qui dura sept nuits. Le 1.er mars et le 1.er mai virent leurs nuits sillonnées par des clartés boréales. Le 30 mai, qui était un jeudi de l'Ascension, la lune s'éclipsa totalement. Le 22 octobre, au soir, commença un tremblement de terre accompagné de mugissemens souterrains, et dont les secousses revinrent durant sept jours. Le chroniqueur de Fontenelle, témoin oculaire de tous ces faits, nous en a conservé la mémoire.

(1) L'existence de ce Salomon est mal à propos contestée par quelques écrivains.

Notes.

(A) Si l'évêque fut tué par les Normans, comme l'a dit Réginon, ou s'il mourut de mort naturelle pendant le siége de la ville, comme l'auteur des Annales Védastines semble l'indiquer, c'est une question peu importante à discuter, car cette mort ne peut être regardée comme un martyre. En effet, si l'évêque fut martyr, tous les habitans de Saint-Laut, qui moururent avec lui, devraient donc l'être aussi, et tous ceux qui furent passés par les armes des Normans. Nous n'écrirons donc point Saint Liste martyr, comme tant d'auteurs, qui nous ont précédé, ont écrit Saint Algéronde martyr. Ceux qui ont placé Algéronde au siége de Saint-Laut, ne l'ont fait que par suite d'une erreur chronologique, et faute d'avoir connu les Annales Védastinnes et les actes du prieuré de Saint-Laut de Rouen.

(B) L'église de Bayeux réclame un évêque du nom de Erlebaut, l'église de Coutances en réclame un pareillement; or, cependant, il n'y en a qu'un, et qui n'est connu que par un seul acte : c'est celui qui accorde aux moines de Nanteuil la permission de s'établir à Corbény, et d'y déposer les reliques de Saint Marcou; et au roi Charles-le-Simple de les recevoir sur un fonds qui faisait partie de ses domaines. Cet acte, daté du 22 février 906, est signé simplement *Herleboldus episcopus.* Or, les îles et la paroisse Saint-Marcou étaient et ont toujours été du diocèse de Coutances, Saint Marcou a toujours été regardé comme un saint appartenant au diocèse de Coutances; quel autre donc qu'un évêque de Coutances aurait pu donner une telle permission? Hermant dit que les saintes reliques furent enlevées par les clercs et les moines du diocèse de Bayeux, et transportées le long du rivage de la mer; mais, outre que ce fait n'a pas de garantie, quand bien même

il serait vrai, il ne prouverait rien. Ce qui a pu le tromper, c'est que dans ces derniers temps le monastère de Saint-Marcou et les dîmes de la paroisse appartenaient à l'abbaye de Cerisy, qui est du diocèse de Bayeux; mais il n'avait sans doute pas fait attention qu'il n'en avait pas toujours été ainsi, et que le monastère, les dîmes et le patronage n'avaient été donnés à cette abbaye que long-temps après la conversion des Normans; qu'en outre, les actes de la vie de Saint Marcou disent que ce Saint fut ordonné et envoyé en fonctions par un évêque de Coutances, et qu'il n'y a rien à objecter à ces actes. Herlebaut doit donc rester à notre église.

(B) Le Hague-Dik est un retranchement qui enferme les neuf paroisses de la pointe de la Hague; il longe des ravins profonds, surmonte des obstacles de plus d'un genre, et touche par ses deux extrémités à la mer; de sorte que cette partie du diocèse formait une vaste citadelle enfermée par la mer et les falaises de ses rivages de deux côtés; du troisième, par des ravins et des terrassemens de très-difficile abord.



Chapitre 10.

STATISTIQUE ET RÉSUMÉ.

Le diocèse comptait dans son sein un grand nombre de maisons religieuses : nous avons nommé celles de Coutances, de Saint-Frémond, du Ham, de Landelles, de Saint-Sever, de Sciscy, de Saint-Laut, de Jersey, de Nanteuil, d'Orglandes, de Cherbourg, de Mandane, de Sottevàt, du Plessis, des Moitiers, d'Orval, de Cenilly, de Pierrepont, de Chausey ; l'on croit qu'il en existait pareillement deux a Rauville-la-Bigot, une à Saint-Côme-du-Mont et une à Portbail. L'existence de celles de Rauville nous paraît appuyée sur des motifs bien faibles, et des raisons bien incertaines ; nous y reviendrons par la suite. Quant à celle de St-Côme-du-Mont, dont quelques auteurs font remonter l'origine jusqu'avant l'invasion, nous allons en dire, par anticipation, ce que nous en connaissons depuis cette époque, parceque nous n'aurons pas occasion d'y revenir. Elle existait dans le XII.me siècle, comme le prouve une contestation qu'elle eut avec l'abbaye de Montebourg, au sujet du patronage de Morsalines. Elle existait encore en 1585, suivant cette inscription qu'on lisait sur une des vitres : « l'an 1585, le 27 septembre, cette » vitre a été placée et donnée par noble et discrète personne, » maître Robert Obert, doyen et patron de Saint-Côme-du- » Mont et de Morsalines. » Le double chœur que l'on voit encore à l'église prouve qu'elle a été paroissiale et monacale. Cette maison devint par la suite un prieuré dépendant de

l'abbaye de Cluni, desservi par quatre religieux et un doyen. Celle de Portbail existait en 1026, soit comme maison de nouvelle fondation, soit comme un ancien monastère ruiné; nous en avons la preuve dans la charte de dotation du duc Richard III, à son épouse, Adèle, fille de Robert, roi de France; elle s'exprime ainsi : « Moi Richard, duc des Normans, je donne à mon épouse..... un abbaye qui s'appelle Portbail; *abbatiam quæ appellatur Portbail:* située auprès de la rivière de Gerefleur et un port de mer; *quæ sita est super aquam Jorfluctum cum portu* (A).

Les monastères étaient riches, car les moines héritaient de leurs parens, et la communauté seule héritait des moines. La richesse avait corrompu un bon nombre de maisons religieuses, comme il est inévitable; mais tout n'était pas corrompu, car, lorsqu'en 816, le concile d'Aix-la-Chapelle ordonna aux religieux qui ne voudraient pas se régulariser d'abandonner la communauté, il se trouva assez de saints moines pour remplir les vides.

De toutes les anciennes villes du diocèse, il ne restait plus que Coutances; une nouvelle s'était élevée, celle de Saint-Laut, mais elle était chétive encore : en effet, plus de cent cinquante ans après cette époque ce n'était qu'une bourgade, si l'on s'en rapporte aux registres de la cathédrale, qui l'appellent le bourg de St-Laut. Alauna, Crociatonum, Fanum-Martis, Coriallum, Grannonum, ou étaient réduites à peu de chose, ou n'existaient plus : soit qu'elles se fussent anéanties peu-à-peu par la retraite des habitans, soit qu'elles eussent été incendiées dans quelqu'une des invasions Saxonnes, ou par les premières colonies Normandes.

Osmonville-à-la-Hague et Barfleur étaient des lieux considérables, ou commençaient à le devenir. C'étaient les deux ports les plus fréquentés de tout le Cotentin, et les points de départ et de descente des flottes Normandes.

Quant aux mœurs et aux usages du temps, nous ne pourrions rien dire qui ne convînt mieux à une histoire générale qu'à une histoire particulière : nous dirons seulement que l'ignorance devenait de jour en jour plus grande, et non-seulement l'ignorance des belles-lettres, mais encore l'ignorance de la science du salut : un concile de Normandie, de l'an 650, nous représente les peuples de la campagne vivant de la vie des animaux sans raison. Charlemagne apparut seul comme une lumière bienfaisante au milieu de cette nuit ténébreuse, mais hélas ! son règne, quoique fort long, passa trop vite. Ce grand homme était allé chercher en Angleterre un grammairien, le célèbre Alcuin, pour ouvrir des petites-écoles dans le royaume de France ; Alcuin mourut, et tout l'avenir de la science avec lui.

Les bonnes mœurs étaient aussi rares que la science !

Une législation vicieuse concourait avec l'ignorance à corrompre les mœurs ; citons-en deux exemples : la loi ne protégeait pas la vie des hommes : l'infanticide n'avait pas de répression, et ne passait pas pour un crime ; le meurtre se rachetait à prix d'argent. La loi autorisait la vengeance, ou plutôt l'imposait comme un devoir d'honneur : le titre 62 de la loi salique déclarait infâme l'offensé qui s'en désistait, et lui substituait ses parens, suivant les degrés de parenté, pour l'acquitter à sa place.

Mais si ces temps étaient ceux d'un libertinage effréné, c'étaient cependant des temps d'une foi vivace ; mais d'une foi simple, disons d'une foi aveugle ; tout le mal venait de l'ignorance. On ne dit pas qu'à l'époque des invasions des Normans, une seule personne ait cherché son salut dans l'apostasie ; tout le monde savait mourir pour la religion ; nul n'avait rien de plus précieux que sa foi : l'on abandonnait ses maisons aux flammes, et ses trésors à la rapacité des incen-

diaires, mais l'on enlevait les reliques des Saints. Après l'invasion, le peuple logeait dans de misérables cabanes et bâtissait de splendides maisons pour les moines, et des palais pour la divinité. La morale n'était méconnue que parceque la foi n'était pas assez éclairée.

Ce qui prouve encore mieux l'ignorance et la foi des hommes d'alors, c'est la manière dont se rendait la justice : les juges s'en rapportaient le plus souvent au serment de l'une des parties, ou au jugement de Dieu. Quant au serment, l'inculpé, ou le demandeur, s'il s'agissait d'une affaire civile, avaient six, ou douze, ou dix-huit témoins qui juraient de l'innocence ou du bon droit de leur protégé, et le juge prononçait en conséquence. Quant au jugement de Dieu, il y avait plusieurs manières de le connaître : savoir, le duel et les épreuves. Lorsque les juges se trouvaient embarrassés, et que la cause le comportait, ils prononçaient qu'il *échéait gage*; alors les parties se battaient, ou des champions en leur place, et le vainqueur avait raison. Il existait à cet effet des fers bénis, et des champions jurés. L'on a vu en Espagne la question de savoir quel office, du Romain ou du Musarabe, on devait adopter, décidée par un duel. Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que l'histoire ne cite pas un seul exemple qui puisse porter à induire que l'innocence et la justice aient succombé dans un duel judiciaire, ou dans une épreuve. Il y avait de trois sortes d'épreuves : celle de la croix, de l'eau, et du feu. Pour l'épreuve de la croix, les parties se mettaient les bras en croix, et celle qui pouvait les y tenir le plus long-temps était censée avoir le bon droit. Voici en quoi consistait l'épreuve de l'eau : on déposait au fond d'un vase plein d'eau une pierre ou bien une boule de fer, plus ou moins pesante, selon les cas ; l'on faisait bouillir l'eau de ce vase ; douze témoins se plaçaient en ligne, des deux côtés ; lorsqu'ils s'étaient assurés que l'eau était en

ébullition, l'accusé était amené; il devait plonger sa main nue dans le vase, en retirer l'objet qui y était déposé, et le porter à la distance de neuf fois la longueur de son pied. On lui enveloppait ensuite la main, on scellait l'enveloppe, et si au bout de trois jours la main était trouvée sans blessures, il était reconnu pour innocent. Pour l'épreuve du feu, il y avait un fer béni, dont certaines maisons religieuses avaient la garde. L'accusé devait le prendre tout rouge avec la main nue, et le porter neuf pas; le pontifical, ou rituel, de l'abbaye de Jumiège (1) prescrivait ainsi cette cérémonie : « l'on présentera à l'accusé le fer chaud, qu'il prendra devant » tout le monde, et qu'il portera l'espace de neuf pieds. En- » suite on lui enveloppera la main, on la scellera pour ne » la développer qu'après trois nuits. Si elle est saine, qu'il en » rende gloire à Dieu; si elle est offensée, il sera réputé cou- » pable. »

Mais tout ceci nous écarte trop, peut-être, de notre objet; revenons à notre diocèse pour ne plus nous en écarter : voici ce qui était arrivé. En l'an 840, l'empereur Lothaire était venu fondre sur la Neustrie, et n'avait laissé que des ruines sur son passage; Charles-le-Chauve fut obligé de lui en céder la moitié pour sauver le reste. En l'an 858, l'empereur Louis-le-Germanique entreprit la même chose et obtint le même résultat. Ceci ne regarde, il est vrai, que la Haute-Neustrie, mais notre patrie n'était pas moins malheureuse : depuis l'an 837 ou 838 les Normans en avaient fait un désert couvert de cendres et de ruines. Ces redoutables déprédateurs se jetaient à l'improviste sur tout ce qui pouvait leur servir de proie : les troupeaux et les récoltes, les richesses des églises ou des monastères, tout était à leur disposition; ils livraient les édifices aux flammes, ils mettaient en fuite les

(1) Au diocèse de Rouen.

populations, les femmes et les religieuses servaient à l'assouvissement de leurs passions. En l'an 869, Charles-le-Chauve, aussi faible que mauvais politique, avait appelé les Bretons pour les opposer aux Normans; c'étaient deux peuples étrangers sur le sol de la même province, et par conséquent deux ennemis pour un. Dans ces extrémités, la malheureuse Neustrie finit par se donner au Roi Eudes; mais voyant qu'elle n'y avait rien gagné, elle rentra en 892 sous l'obéissance de Charles-le-Simple, qui ne la défendit pas mieux. Au contraire, en 912 il la céda en toute propriété aux Normans. Cette lâcheté de sa part fut cependant le salut de la province; car les Normans, voyant que le pays qu'ils avaient dévasté était désormais leur patrie, s'efforcèrent de le relever de ses ruines.

Après les invasions, les guerres, les pillages, les brigandages, le meurtre, le viol, l'incendie, était venue l'inévitable famine; puis enfin, comme complément de tous ces maux, une redoutable mortalité.

Tel fut le diocèse de Coutances pendant le neuvième siècle. Son histoire nous offre peu de faits particuliers, parceque tous les monumens périrent lors de l'invasion. Le peu qui en reste a été recueilli d'ailleurs. Les époques suivantes nous offriront plus d'intérêt, parcequ'elles nous fourniront des dates certaines et des noms propres non moins certains, que nous pourrons rattacher à une suite d'événemens peu interrompue; sauf cependant le dixième siècle, qui ne nous présentera encore que des ténèbres.

FIN DE LA PREMIÈRE ÉPOQUE.

Notes.

(A) Si le monastère de Portbail exista comme abbaye après l'invasion, plutôt qu'auparavant, il ne fut pas long-temps à déchoir de ce rang. Voici ce qu'en dit le Livre-Noir, rédigé en 1279 : « Eglise de Sainte-Marie-de-Portbail. Patron, l'abbé de » Lessay. La paroisse a une église paroissiale et un manoir abba- » tial. Il y avait autrefois des moines, qui faisaient l'office aux » jours fériés dans ladite église, et donnaient l'hospitalité à la » place du curé. Pendant la semaine, ils célébraient dans une » certaine chapelle, éloignée de l'église paroissiale, mais située » dans la paroisse, dans laquelle les paroissiens du voisinage » se réunissaient pour entendre le service divin. Mais, les » jours de fêtes et de dimanches, le curé célébrait dans l'é- » glise paroissiale, et les paroissiens s'y rassemblaient. Main- » tenant il n'y a plus de moines, on n'y donne plus l'hospi- » talité, et l'on ne célèbre plus que rarement dans l'église pa- » roissiale pendant la semaine. »

Cette maison devint un simple prieuré, dont les biens furent donnés à l'abbaye de Lessay, qui nomma au prieuré et à la cure. L'abbé y possédait un petit fief à gage-pleige, avec des droits seigneuriaux. Le prieur avait la moitié des dîmes de la paroisse.

HISTOIRE DES ÉVÊQUES
DE COUTANCES.

DEUXIEME PARTIE.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Chapitre 11.

Aperçu historique sur les premiers siècles de cette deuxième époque.

Au rapport de nos plus anciens registres, il y avait soixante-quatorze ans que Bier, surnommé Côtes-de-Fer, avait envahi une partie du diocèse; depuis lors, le reste s'était trouvé conquis successivement, de sorte qu'il était tout couvert de païens. Nous conservons ce mot, quoiqu'il ne convienne pas dans la circonstance : les Normans professaient la religion d'Odin (1); or, l'Edda, qui est l'évangile de cette religion, enseigne l'unité de Dieu et ne connaît pas les idoles. Mais ces peuples étaient infidèles, et dans leur infidélité ils avaient tout renversé : les églises étaient rasées ou dévastées, les monastères incendiés, les moines dispersés, les prêtres cachés, et pareillement le premier pasteur, les populations consternées ou en fuite. Enfin,

(1) Ou Woden.

en 912 il fut permis d'espérer des jours meilleurs : le chef de la dernière, de la plus grande de toutes les invasions Normandes, Rol, se fit Chrétien. Cet exemple devait avoir une grande influence ; il influa en effet, mais ce ne fut que tardivement dans notre diocèse ; car, d'après les mêmes registres, un siècle après, nos évêques n'y venaient encore que furtivement exercer leurs fonctions. Il n'est pas improbable que ce fut en haine de la religion chrétienne que le comte Riout arma les Cotentinais, et les mena à Rouen, l'an 931, combattre le duc de Normandie. De plus, Haigrol et Harald, rois de Danemarck, y amenèrent et y laissèrent de nouveaux essaims de paiens, comme dit aussi Guillaume de Jumièges. Les Normans du Cotentin, quoique de la même nation que Robert I, car c'était le nom que son parrain, Robert, duc des Français, lui avait donné sur les fonts baptismaux, ne l'adoptaient pas volontairement pour maître : ils étaient établis dans le pays avant lui, et indépendamment de lui. Il n'osa donc, ou ne put les contraindre à se faire chrétiens en même temps que ses autres sujets ; et il fut obligé, pour ne pas laisser périr le nom de l'église de Coutances, d'appeler l'évêque auprès de sa personne, et de lui donner un temple pour y faire l'office. Pendant les sept jours que ce prince garda l'habit blanc après son baptême, il fit chaque jour des dons magnifiques à une église particulière ; ses largesses s'étendirent jusqu'au couvent du Mont-St-Michel, mais Coutances n'eut rien : l'église de Coutances n'était pas en état de recevoir ses libéralités.

A la fin, cependant, ces fiers infidèles courbèrent à leur tour la tête sous le joug de la foi. Ce qu'il y eut de plus admirable, c'est que ces hommes se convertirent de toute la bonne foi de leur cœur : on les vit aussitôt mettre la main à l'œuvre pour réparer les désastres qu'ils avaient causés,

eux et leurs ancêtres. Ils rebâtirent les églises, ils relevèrent les monastères, ils rappelèrent les moines et les prêtres, ils enrichirent les églises et les couvens; et, dans l'espace de moins d'un siècle, tout se retrouva comme il était auparavant, et peut-être mieux.

Le pays avait changé de maîtres, mais il ne changea point d'usages : les seigneurs Normans, qui avaient pris la place des seigneurs Français, se comportèrent absolument comme auraient fait ceux-ci : en fait des lois civiles, ils suivirent les lois de la féodalité ; en fait de religion, ils construisirent des églises auprès de leurs châteaux, ou des chapelles dans leurs châteaux même, et y mirent des prêtres à leurs gages. C'est-à-dire qu'en Normandie tout suivit la marche du reste de la France.

C'est au dixième et à l'onzième siècles qu'il faut se reporter pour retrouver l'étymologie du plus grand nombre de nos paroisses rurales. Il n'y a pas non plus, dans notre diocèse, de biens d'église, de dîmes ou de fabriques qui puissent remonter plus haut.

Chacun des Seigneurs attacha des revenus à l'église qu'il avait construite pour ses serfs (1) et pour lui-même; en inféodant des terreins, il retint pour lui des redevances (2), et les dîmes pour sa chapelle. Le clerc, curé ou chapelain, dut faire trois parts de ces revenus : la première, pour fabriquer (3) son église, c'est-à-dire la reconstruire et l'entretenir ; la seconde, pour *aumôner* les pauvres ; la troisième, pour subvenir à ses besoins personnels.

Nous avons dit peut être trop peu de choses encore de la discipline ecclésiastique; relatons quelques-uns des usages les plus

---

(1) *Servi.*

(2) *Redivantias*, telle est l'origine des rentes seigneuriales.

(3) *Pro fabricandâ ecclesiâ.*

saillans. Jusqu'au douzième siècle, on ne donna le baptême, hors le cas de nécessité, qu'aux veilles de Pâques et de la Pentecôte. Les nouveaux baptisés portaient pendant huit jours l'habit blanc, et, sur leur tête, un voile appelé chrismal, qui restait à l'église et dont les clercs se faisaient des surplis.

Le nombre des fêtes chomables avait été ainsi fixé dans un plaids (1) tenu sous le règne de Charlemagne : Noel, Saint Etienne, Saint-Jean-l'Évangéliste, les Saints Innocens, l'octave du Seigneur, l'Epiphanie, l'octave de l'Epiphanie, la Purification, l'octave de Pâques toute entière, les Grandes-Litanies, l'Ascension, le lendemain de la Pentecôte, Saint Jean-Baptiste, Saint Pierre et Saint Paul, Saint Martin, Saint André. Ce nombre, déjà si grand, alla encore en croissant. Ces jours étaient observés universellement, et chaque diocèse avait encore en plus quelques fêtes particulières.

Chaque église avait le droit d'inscrire au nombre des Saints, et d'honorer d'un culte particulier, tous ceux des pieux personnages de sa connaissance qui étaient morts en odeur de sainteté. Le premier exemple de canonisation faite par l'autorité du Saint Siège remonte à l'an 993, dans la personne de Saint Uldric.

Quelle incontinence ! Quelles mœurs ! Nous n'osons entrer dans les détails. Quelle grossière supercherie ! Quelle mauvaise foi ! Le bon roi Robert faisait jurer ses sujets sur un reliquaire vide, dans la crainte qu'ils ne devinssent parjures en violant leurs sermens.

Ainsi se passa le dixième siècle, et dans une telle impéritie des lettres que toute science faillit périr. N'eussent été les monastères, remplis d'infatigables copistes, qui conservèrent l'art de lire et d'écrire, l'Europe fût redevenue barbare.

(1) *Placitum* du mot *placet* qui servait de formule aux décrets des assemblées mixtes, ou conciles de ce temps.

Vers le commencement de l'onzième siècle, la science commença à renaître; on enseigna dans les écoles le *Trivium*, qui comprenait la Grammaire, la Logique et la Rhétorique; bientôt on parla du *quadrivium*, qui comprenait l'Arithmétique, l'Astronomie, la Géométrie et la Musique. Détestable musique! La note n'était pas encore connue, les fameuses syllabes *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *etc.*, ne furent trouvées que vers cette époque (1).

« Et de cette ancienne asnerie, dit Pasquier, il advint » que la science fut appelée Clergie, que l'on appela Grand-» Clerc l'homme savant, et Mauclerc celui que l'on tenait » pour bête. » De cette *asnerie il advint* aussi une chose déplorable pour la morale : c'est que, par défaut de titres, de registres, puisqu'on ne savait plus lire et écrire que dans les couvens, les mariages devinrent sujets à de fréquens divorces, pour cause de parenté. La généalogie des familles était réduite aux souvenirs des vieillards (2). La seule science cultivée était l'étude de la langue latine; dans les treizième et quatorzième siècles, on forçait encore les religieuses à apprendre le latin; mais, bon Dieu! quel latin! Latin barbare qui n'eût pas été compris d'un Romain.

Pendant les onzième et douzième siècles, les serfs commencèrent à se replacer à la hauteur des hommes : il leur fut permis de tester, de paraître en justice, d'accepter le duel,

---

(1) L'on fait honneur de l'invention au moine Gui Aretin, qui vivait en 1022, selon quelques-uns; mais selon d'autres, un peu plus tard.

(2) Ce fut sous le règne de François I, et par ordre de ce prince, que les curés commencèrent à tenir des registres de baptême; quelque temps plus tard, on y ajouta les actes de mariage et de décès. Cependant l'usage des registres est plus ancien dans notre diocèse, car nous le trouvons établi du temps de Philebert de Montjeu.

même contre des hommes libres. Les églises avaient des serfs; et heureusement pour l'humanité, car c'est par eux que l'affranchissement commença. L'église, toujours amie de la liberté, donna une impulsion que le siècle fut forcé de suivre.



Chapitre 12.

Depuis 900, ou environ, jusqu'en 1025.

Le Siège Episcopal de Coutances établi à Saint-Laut de Rouen.

THIERRY. — HERBERT I. — ALGERONDE. — GILLEBERT. — HUGUES I.

1.° Thierry.......... *Theodoricus.*

En l'an 913, l'évêque de Coutances, qui se nommait Thierry, reçut de la libéralité du duc Robert I, et de l'archevêque Francon, l'église Saint-Sauveur de la ville de Rouen, pour y faire ses fonctions épiscopales et y siéger comme en sa cathédrale. Il n'y avait plus que sept chanoines, reste du clergé de notre antique église : Thierry les appela auprès de lui, pour recommencer avec eux tout ce que les malheurs des temps avaient interrompu. L'archevêque soumit à la juridiction de l'évêque de Coutances, outre l'église, la paroisse même de Saint-Sauveur et celle de Saint-Jean-sur-Renelle ; l'archevêque et le duc lui donnèrent ensemble les revenus des paroisses de Bréauté, Aclon, Blôville, Aagon, Raffetot et Froberville.

Thierry prit donc possession de sa nouvelle église, et y transporta une partie des reliques de ses saints prédécesseurs ;

de ce moment, cette église, illustrée par la présence de ces saintes reliques et les miracles qu'elles opérèrent, changea son nom de Saint-Sauveur en celui de Saint-Laut, qui lui est resté. Soit que les archevêques ne considérassent cette concession que comme temporaire, soit qu'ils voulussent revenir sur la donation, l'église Saint-Laut fut depuis la source de nombreuses contestations entre les églises de Coutances et de Rouen; cependant elle resta jusqu'à la fin soumise à l'évêque de Coutances, qui vit même accroître ses droits et ses revenus dans le diocèse de Rouen, par la donation que fit à l'église de Coutances l'archevêque Gaultier, onzième successeur de Francon, des revenus ou du patronage de Gadencourt, Thémériconrt, Cressy, Mesnil-Evrard et Mesnil-Terrier.

Thierry dut mourir peu de temps après avoir été réintégré dans ses fonctions par le duc Robert I; car nous savons, par le cartulaire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, que Herbert, son successeur, consacra en 914, dans le château de ce lieu, sous l'invocation de la Sainte-Trinité et de Saint-Sauveur, une chapelle, qui y avait été fondée l'année précédente, par Richard, vicomte de Saint-Sauveur.

2.° Herbert I.......... *Herbertus.*

(Heibertus, Herberius.)

Les registres de la cathtédrale et dom Avice, qui nous a donné l'histoire du prieuré de Saint-Laut de Rouen, s'accordent à faire succéder Herbert à Thierry. Il s'accordent de même sur les trois successeurs de ceux-ci; ce qui, indépendamment de toute autre autorité, suffirait bien pour établir la chronologie, et réfuter ceux qui font d'Algéronde le martyr des Normans: car, Algeronde n'a pu être tué au sac de

Saint-Laut, par les Normans encore payens, puisqu'il siégeait à Rouen du temps des Normans devenus chrétiens, et cela long-temps après.

Les mêmes registres ajoutent que, pendant l'épiscopat de ces évêques, le diocèse de Coutances était privé de chrétiens, *christicolis vacuus erat*; mais ceci doit s'entendre, non de l'absence totale des chrétiens, mais de la cessation des actes publics du christianisme; car ils disent bientôt après, que ces mêmes évêques venaient souvent en cachette visiter et consoler les chrétiens du diocèse, et faire au milieu d'eux les fonctions de leur ordre.

3.° Algeronde.......... *Algerondus.*

(Algemundus, Nigerundus, Sanctus Gerondus.)

Nous ne connaissons de ce prélat que l'erreur historique qui l'a fait confondre avec un de ses prédécesseurs. Plusieurs écrivains lui donnent le titre de saint; d'autres, celui de bienheureux; cela pourrait provenir de la même erreur.

4.° Gillebert.......... *Gillebertus.*

(Gislebertus, Genilbertus.)

Il n'y a que son nom de connu.

Ce dut être peu avant l'épiscopat de Gillebert, qu'un coup de vent emporta miraculeusement la charpente construite dans l'île Saint-Marcou, pour le couvent de ce lieu, à Fécamp, où l'on édifiait, par l'ordre du duc Guillaume I un oratoire en l'honneur de la Sainte-Trinité. Les historiens du temps racontent ainsi l'événement : les charpentiers de Fécamp étaient si peu adroits, ou si malheureux, qu'ils ne

pouvaient nullement prendre leurs mesures pour construire une charpente convenable à la nouvelle église ; or, pendant qu'on délibérait sur cet étrange accident, le vent apporta et posa sur les murs la charpente du monastère de St-Marcou, qui se trouva parfaitement convenable. Le père Dumonstier raconte la chose d'une manière un peu différente, et plus facile à admettre. Ce fut, selon lui, la mer qui enleva les bois de construction dont il s'agit, et on les trouva en deux fois, sur deux lieux différens du rivage, auprès de Fécamp. Ils s'adaptaient à la construction que l'on y faisait, et on s'en servit. Ce fait, qui n'a rien que de naturel, présenté de cette sorte, et qui s'accomplit l'an 942, nous apprend qu'alors la religion chrétienne commençait à lever la tête et à jouir de la liberté dans le Cotentin ; puisque déjà l'on y rebâtissait les monastères.

5.° Hugues I.......... *Hugo.*

Nos registres, contraires en ceci à l'historien du prieuré de Saint-Laut, disent que ce fut cet évêque qui tira de Coutances sept Chanoines pour les appeler à Rouen ; nous préférons l'autre version, car nous ne croyons pas que quatre de nos évêques eussent à Rouen une église sans chanoines, tandis qu'il y en aurait eu à Coutances, et de fort inutiles, puisqu'ils ne pouvaient y professer publiquement leur religion.

Huges fut promu à l'évêché de Coutances l'an 989. L'année suivante, il assista, avec les autres évêques de la province, à la dédicace de l'église de Fécamp. Il est souscrit à l'acte. On le retrouve encore sur des actes du même lieu aux dates de 1006 et 1017.

Pendant l'épiscopat de Hugues, l'église de Coutances se releva peu à peu de ses ruines. Les ducs de Normandie, après la défaite du comte Riout, en 931, sentirent la néces-

sité de s'insinuer dans le Cotentin, pour en diriger les affaires, et asservir les habitans, ou plutôt les accoutumer à leur autorité. C'est ce qu'ils firent en s'y créant des domaines, tant par des confiscations que par des acquisitions. Ils ne perdirent pas de temps, car, dès l'an 1008, nous voyons le duc Richard-le-Bon, donner en dot à Judith, son épouse, cent et un domaines considérables, dont un grand nombre sont situés dans le diocèse de Coutances. Par cet adroit moyen, ils finirent par y être les maîtres ; or, une fois ce résultat obtenu, Richard I s'occcupa du rétablissement de la religion : il fit faire quelques réparations à l'antique cathédrale, il fit faire la recherche des anciennes propriétés de l'église, les remit aux mains de l'évêque, et en même temps un titre nouveau. Des chanoines furent établis dans la cathédrale, et l'office y recommença. D'un autre côté, les maisons religieuses et les moines reparaissaient : Nous venons de voir que l'on avait réédifié un couvent dans les îles Saint-Marcou. Hugues préféra cependant toujours son habitation de Rouen, et il en fit même agrandir l'église. Il y mourut l'an 1024 ou 1025. Il repose, ainsi que ses quatre prédécesseurs dans le chœur de cette église. L'on voyait leurs potraits peints sur le verre de la croisée, du côté du cloître.

Si l'évêque Hugues I contribua à la restauration de son église, et la dota même, comme on le dit, de plusieurs revenus, il souffrit cependant qu'elle fit une perte considérable : celle des reliques de Saint-Sever, un de ses enfans, une de ses gloires. Quelques prêtres de Rouen, qui allaient en pèlerinage au Mont-Saint-Michel, découvrirent les précieuses reliques sous les décombres du monastère ; ils résolurent de les enlever secrètement, mais les populations voisines, alarmées de leurs desseins, y mirent obstacle. N'ayant pas réussi par ce moyen, ils reclamèrent l'autorité du duc, et obtinrent par la force ce qu'ils n'avaient pu obtenir par l'a-

dresse. Ainsi le diocèse acheva de s'appauvrir des saintes dépouilles des héros de sa foi.

Après la mort de notre évêque Hugue I, l'église St-Laut de Rouen devint une simple collégiale, dans laquelle les chanoines continuèrent à faire l'office selon le rit de Coutances. Les successeurs de ces premiers chanoines dégénérèrent sans doute de la vertu de leurs fondateurs, car, en l'an 1144, l'évêque Algare fut obligé de les remplacer par d'autres : ce furent des chanoines de la règle de St-Augustin, et il fit la cérémonie en personne le dimanche auquel on chante *Lætare Hierusalem :* c'est-à-dire le quatrième dimanche de carême. L'archevêque, alors Hugues d'Amiens, renouvela, par une charte du même jour, la concession à perpétuité de cette église aux évêques de Coutances; Algare obtint du souverain Pontife, Eugène III, une bulle confirmative de cette charte, en date de la même année. Il faut cependant que la charte et la bulle n'aient point paru aux archevêques de Rouen des titres bien valables, car plusieurs en ont contesté l'effet.

Les chanoines de Saint-Laut de Rouen jouissaient de grands privilèges, nous allons en rapporter quelques-uns. Aux processions publiques, ils portaient la châsse de Saint Laut, et tenaient la première place à gauche; les chanoines de la métropole marchaient à la droite, seulement leurs égaux. Il avaient droit de recevoir d'abord dans leur église le corps de l'archevêque, et de célébrer l'office pour le repos de son âme. Quand ils cessèrent de desservir la paroisse de St-Laut, les curés qu'ils nommèrent firent de droit l'ouverture des sessions du parlement de Normandie. Le chapitre de Saint-Laut était arbitre né entre les membres du chapitre de la métropole, et entre ce chapitre et l'archevêque; il avait droit de chasse sur le domaine royal, pour y prendre un cerf le jour St Laut, et un sanglier le jour St Romphaire.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS DE NORMANDIE.	COMTES DU COTENTIN.	HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Robert I.	Riout.	Raoul de La Roche-Tesson.	931. Armée de Cotentinais, commandée par le comte Riout, écrasée sous les murs de Rouen.
Guillaume I, surnommé Longue-Epée.	Haigrol, roi de Danemarck.	Anslec de Bricquebec.	943. Haigrol, roi de Danemarck, vient au Cotentin.
Richard I, dit Sans-Peur.	Hugues-le-Grand, comte de Paris.	Néel de Saint-Sauveur, vicomte du Cotentin.	945. Harold, roi de Danemarck, vient au Cotentin.
Richard II, dit Le-Bon.	Mauger, fils de Richard I.	Grimoult, du Plessis.	993. Armée Anglaise, débarquée à Barfleur, totalement détruite par Néel le Vicomte.
	Verleng, fils de Mauger.		

Chapitre 13.

Depuis 1025 jusqu'en 1048.

Le Siége Episcopal établi en la Ville de Saint-Laut.

HERBERT II. — ROBERT I.

1.° HERBERT II.......... *Herbertus.*

Herbert II ne fut que peu de temps évêque de Coutances : élu vers 1024 ou 1025, il permuta bientôt après avec Robert, évêque de Lisieux. L'on ignore la cause de cette permutation, formellement contraire à la discipline d'alors. Il paraît, par les emplois auxquels Herbert fut appelé comme évêque de Lisieux, et les fréquens rapports qu'il entretint avec le duc Richard II et le pape Léon IX, qu'il fut homme d'un grand sens et d'un mérite reconnu. Son mérite était encore rehaussé par la noblesse de sa naissance, car il était proche parent du duc de Normandie.

Coutances devra lui savoir toujours gré de ce qu'il renonça au repos de sa maison de Rouen, pour venir fixer son siége au milieu de son troupeau. La ville de Coutances ne fut pas cependant le lieu de son séjour, car cette ville ne put lui offrir un asile, ce fut Saint-Laut : la maison

épiscopale avait été épargnée par les Normans, ou relevée de ses ruines depuis leur conversion. Il commença dans cette ville les grands et importans travaux qui furent continués par ses successeurs. Il chassa de Coutances les chanoines, qu'il avait trouvés illettrés et peu édifians, et saisit leur temporel, jusqu'à ce qu'il en trouvât d'autres plus capables. Mais il s'arrêta tout-à-coup au milieu de ces excellens projets, et quitta Saint-Laut pour Lisieux. Le diocèse de Coutances ne le posséda qu'un an ou deux.

2.° Robert.......... *Rodbertus.*

La première signature que l'on connaisse de Robert, en qualité d'évêque de Coutances, est apposée à l'acte de fondation de l'abbaye de Bernay, à la date de l'an 1027. Il nous en reste de sa main un grand nombre d'autres apposées à des actes semblables, nous ne relaterons que celle qui se lit à la fin des décrets d'un concile de Rouen, de l'an 1046 ou 1047, parceque c'est la dernière.

L'on croit que ce prélat était originaire du diocèse de Coutances. Il devait être d'une très-haute noblesse, car les actes des miracles de Saint Wulfran l'honorent du titre de très-noble personne (1), et réservent cet honneur pour lui seul de tous les évêques de la Normandie. Cette haute naissance n'est pas cependant son principal titre à notre recommandation. Il répara les dommages causés par les Normans à la ville de Saint-Laut, il releva ses tours, ferma les brèches de ses murailles, reconstruisit le palais épiscopal, rétablit l'église paroissiale. Quoiqu'il ne vint pas habiter Coutances, cette ville appela cependant sa sollicitude, et il la prépara

---

(1) *Nobilissimus.*

à redevenir l'habitation de l'évêque. C'est lui qui jeta les fondemens de la cathédrale, ce superbe morceau d'architecture, qui se distinguent parmi les plus beaux monumens religieux, et qui offre dans son dôme une construction peut-être unique dans l'univers. La première pierre fut posée par la duchesse Gunnor, veuve du duc Richard I et mère de Richard II. Cette princesse donna à cette occasion la terre de Sotteville (1), pour aider à l'édification.

L'on reproche à Robert d'avoir détourné les propriétés de son église au profit de ses neveux et de ses cousins, auxquels il donna les prébendes saisies par son prédécesseur sur les chanoines dont nous avons parlé, qui consistaient dans les tennemens de Blainville, Courcy, la terre et la forêt de Soules, et des mains desquels on eut peine à les retirer par la suite.

S'il fut charitable, il ne dut pas manquer d'occasions de faire l'aumône, car son épiscopat fut traversé par une affreuse famine et une peste effroyable. La famine dura pendant les années 1030, 1031 et 1032. Trois ans d'une famine extraordinaire ne suffirent pas pour appaiser la colère de Dieu contre un peuple pervers : la peste devait s'adjoindre à la famine pour comble de désolation. Cette mortalité, que les auteurs du temps appellent le Feu-Sacré, sévit principalement en l'année 1040. Hélas ! les mœurs de ce peuple nouveau converti, ne différaient guère des mœurs de son ancien paganisme. Les gens armés étaient la terreur et le fléau de leurs propres concitoyens ; il était peu de seigneurs auxquels il ne prît fantaisie de se marier à la *manière des Danois*, ainsi que le dit Guillaume-de-

(1) *Terram Radulphi de Sottevillâ; aliàs, de Sortosvillâ; aliàs, de Fortivillâ.*

Jumièges ; le meurtre , le vol , le viol , le pillage à main armée , étaient choses d'usage journalier. Le clergé sorti de ce peuple n'avait eu le temps ni de s'instruire ni de se former aux vertus cléricales ; comme c'était une église toute jeune encore , l'observance de la discipline n'était point passée en usage. Tant d'années de paganisme avaient effacé toutes les traditions du christianisme ; Haigrol , roi de Danemarck , avait amené de nouveaux milliers d'infidèles , qui ne faisaient que de retarder l'œuvre de la conversion. Enfin , la foi chrétienne fut plantée , mais l'ignorance empêcha longtemps la morale chrétienne de s'établir et de produire ses fruits.

Cependant , les églises commençaient à surgir de leurs ruines, les seigneurs faisaient à l'envi des fondations pieuses ; celui , disent les auteurs du temps , qui passait un jour sans faire à Dieu quelque largesse , croyait perdre la journée. En 998 , Richard II de St-Sauveur-le-Vicomte fonda , dans son château, une collégiale, qui devint plus tard l'origine de l'abbaye de ce lieu. Le contrat de dotation du duc Richard à son épouse Adèle , à la date de janvier 1026 , nous apprend que déjà il existait une abbaye à Portbail , sur la rivière de Gérèfleur (1). Ce ne sera cependant qu'au siècle suivant que nous verrons les plus amples et les plus nombreuses fondations.

Vers ce temps, se formèrent les confréries pour l'édification des églises. Les confrères se partageaient entr'eux différentes fonctions : les uns avaient pour emploi de faire des quêtes pour la subvention des autres ; ceux-ci préparaient les matériaux des nouveaux édifices , ceux-là les transportaient , d'autres les mettaient en œuvre. Les membres de ces affiliations étaient liés entr'eux par des vœux temporaires ou

(1) *De Gerofluctu.*

perpétuels. C'est à ces confréries que l'on doit la construction d'un grand nombre des monumens de l'époque.

Notre évêque Robert mourut en l'an 1048. Il signait *Rodbertus Constancie.*



TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS DE NORMANDIE.	COMTES DU COTENTIN.	HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Richard II. Richard III. Robert II. Guillaume II, dit le Conquérant ou le Bâtard.	Guillaume-Verleng.	Les fils de Tancrède de Hauteville-le-Guichard.	1032. Une armée de Bretons est taillée en pièces près Vire, par Néel et Auvray (*). 1039. Guerre civile. Bataille de Valméry, fatale aux Cotentinais. *Nota*. Il ne faut pas perdre de vue que nous appelons Cotentin le diocèse de Coutances tout entier. (*) La famille Gigan de Bellefonts prétend descendre de cet Auvray, surnommé Gigan ou le Géant.

Chapitre 14.

Depuis 1049 jusqu'en 1093.

Le Siège Episcopal rètabli à Coutances.

Geffroi de Montbray.......... *Goiffridus.*

(Beatus Gauffridus, Joffridus, Goisfridus, Godefridas, Goffredus.)

C'est ici l'un des plus grands évêques dont l'église de Coutances puisse s'honorer, et l'un des plus grands hommes auxquels notre pays ait donné la naissance. Issu de l'illustre famille de Montbray; natif de la paroisse de Montbray, chef lieu du doyenné du même nom, Geffroi fut promu dès sa jeunesse à l'épiscopat. Un de ses frères lui acheta l'évêché de Coutances; il reçut l'ordination à Rouen le 10 avril 1049 (1), de la main de l'archevêque Mauger. Ce commencement est la seule tache à l'histoire de notre évêque, sans cependant être personnelle à ce prélat; car, dans un concile de Reims, tenu l'année suivante, sous la présidence du pape Léon IX, il affirma avec serment qu'il avait ignoré d'abord cette simonie; que quand il l'eut connue, il voulut

(1) Les registres de la Cathédrale portent : *Anno 1048 duodecim tantùm diebus ipsius anni restantibus, id est IV idus aprilis ind. I Gaufridus Rotomagi consecratur.* C'était 1048, s[illegible] manière en [illegible] 1049, s[illegible]

s'enfuir, mais que son frère lui avait fait violence. Cette affirmation fut adoptée par le suffrage universel du concile, qui maintint l'évêque de Coutances sur son siége, tout en se montrant plus sévère envers plusieurs autres.

Quelques écrivains ont dit qu'au sortir de ce concile Geffroi suivit à Rome le souverain pontife, qu'il assista au concile de Rome dans lequel Bérenger fut condamné, puis à la canonisation de Saint Gérard, évêque de Tulle, qui eut lieu l'an 1050 ; mais tout ceci est avancé gratuitement, car l'on n'en trouve point les preuves. Ce qu'il y a seulement de certain, c'est qu'au commencement de son épiscopat il se rendit en Italie, auprès de ses parens, les de Hauteville, pour en obtenir des secours en faveur de sa cathédrale. Quelques-uns des enfans de Tancrède, seigneur de Hauteville (A), avaient conquis la Sicile et la Pouille : la Sicile sur les Sarrasins, pour le compte des Grecs, et la Pouille sur les Grecs, pour leur propre compte ; et s'étaient ainsi enrichis des dépouilles des uns et des autres. Aussi donnèrent-ils à Geffroi de très-grandes sommes, tant en or qu'en pierres précieuses, et meubles de grand prix ; ce fut par le secours de ces largesses qu'il put reprendre et continuer avec vigueur la construction de sa magnifique basilique ; six ans après, le corps principal était achevé, et la dédicace en fut faite le VI des ides de décembre (1), avec la pompe la plus solennelle. C'était l'an 1057 (B) ; ce fut Maurille, archevêque de Rouen, qui fit la cérémonie, en présence du duc Guillaume, de tous les plus grands seigneurs de la Brétagne (C) et de la Normandie ; de tous les prélats, évêques et abbés de la province, et d'un nombreux clergé. Dans sa reconnaissance pour ses généreux parens, Geffroi fit ériger dans le portail du nord

(1) Le 8 décembre.

sept statues (D) en leur honneur. Nous disons que le corps principal de la cathédrale fut dédié en 1057 ; c'est que la croisée (1) n'était pas encore achevée, et ne fut dédiée que quelques années plus tard.

Geffroi de Montbray acheta du duc Guillaume, pour le prix de trois cents livres, la meilleure moitié de Coutances et de ses faubourgs, avec la moitié du terrage ; les moulins et la terre de Grimouville. Il se construisit un palais, il fit deux étangs et deux moulins au bord de la ville. Il acheta du comte de Mortain la terre du Parc, il la sema en bois, l'entoura d'une haie et d'un d'ouble fossé, la remplit de cerfs, qu'il avait fait venir d'Angleterre. Il racheta la forêt de Saint-Ebremond, dont il fit un parc, dans lequel il mit des cerfs, des sangliers, des vaches, des taureaux, des chevaux. Il dégagea Blainville et son moulin. Il acheta de ses frères la terre d'Uncey et celle de Crapolt, dans le diocèse de Bayeux. Il reprit aux moines l'église de Saint-Gilles et ses revenus. Il obtint ou acquit du duc Guillaume les églises de Cherbourg, de Tourlavillle, Equeurdreville, Barfleur ; de grands biens dans les îles de Gersey, Guernesey, Cerck, Aurigny ; à Lingreville, la terre de l'Oiselière ; une partie des prairies et des forêts du domaine ducal dans le Cotentin, avec la dîme de la venaison du même domaine ; à Valognes, une terre dans laquelle il sema un taillis, bâtit une chapelle et un palais. Il attacha tous ces biens à son église.

Il fournit sa cathédrale de tous les livres, les vases, les meubles, les ustensiles, les ornemens nécessaires, et tous plus précieux les uns que les autres. Il avait trouvé cinq chanoines à Coutances, il en rappela sept de Rouen,

(1) On appelle croisée d'une église, la partie qui forme les deux bras de la croix.

leur en adjoignit deux nouveaux, établit un chantre, un sous-chantre, un écolâtre, des clercs, des custos. Non content d'établir, il veilla au maintien de tout; mais comme il ne pouvait tout faire par lui-même, il se créa un aide dans la personne d'un chanoine nommé Pierre, auquel il donna le titre et la fonction de son camérier. Cependant il ne négligeait pas d'entrer par fois dans les plus petits détails, jusqu'à visiter les petites écoles, qu'il avait établies en différens lieux; il y interrogeait maîtres et élèves, veillait à la probité des uns et à leur bonne doctrine, en même temps qu'à l'instruction des autres, distribuant par ses propres mains les récompenses à ceux qui les méritaient.

Cet homme qui planta des forêts et des vignobles (E), qui acheta tant de terres, fit tant de constructions, et enrichit son église de tant de biens de toute nature, vivait avec la plus grande simplicité : sa table était frugale, peu abondante en vins, et ses domestiques mangeaient du pain bis. Ce fut cette économie qui lui fournit les moyens de faire tant de choses; car une grande partie de ce que nous venons de raconter était fait avant la conquête de l'Angleterre : c'est-à-dire, avant qu'il eût les immenses richesses que lui procura cette conquête.

Quand il arriva à Coutances, il trouva pour église une pauvre masure, dans laquelle cinq chanoines, à peine reconnaissables pour des clercs, faisaient un pauvre office, sans livres, sans linges, sans ornemens; pour tout palais, un chétif appentis adossé à cette masure, et pas seulement une écurie pour héberger son cheval. Quel changement dans peu d'années !

La ville de Saint-Laut n'eut pas une moindre part dans ses soins et dans son affection. Geffroi acheva son église (1),

(1) L'église actuelle de Sainte-Croix.

construisit des moulins, fit bâtir un pont sur la Vire, à côté de l'emplacement de l'ancien, rompu par les Normans. Enfin, ce bourg (1) se trouva tellement augmenté par les bons soins de l'évêque et ses sages améliorations, que son terrage s'éleva de 15 livres à 200 livres (2). Il portait à cette ville une affection singulière. Il en prenait quelque fois le nom. Il souscrivit ainsi une charte de donations faites en l'an 1069 par le conquérant, à l'abbaye de Saint-Denis, *ego Goiffridus episcopus Sancti-Laudi.*

Non content de ces immenses aumônes, Geffroi en faisait de quotidiennes : tous les officiers de sa cathédrale étaient à sa charge ; le jour de la dédicace de la croisée, il donna à son chapitre le manoir de Winterbourk, situé en Angleterre, valant annuellement 16 livres sterlings ; ce revenu est le principe de la commune capitulaire (F). En outre il nourrissait en Angleterre cinquante clercs prébendés.

Relatons maintenant quelques-unes des assemblées ecclésiastiques auxquelles assista notre évêque : nous avons déjà parlé du concile de Reims, en l'an 1049 ; en 1055, il assista à deux conciles assemblés à Lisieux et à Rouen. L'an 1061, il assista à un concile assemblé à Caen ; dans ce concile fut portée l'ordonnance de sonner la cloche à la chute du jour, pour avertir chacun d'éteindre son feu ; c'est l'origine du couvre-feu des Anglais, Guillaume leur ayant importé et imposé cet usage. Il assista pareillement à l'assemblée de Lillebonne, de 1066, dans laquelle fut résolue l'invasion de l'Angleterre, et il en fut un des principaux moteurs. Il assista

(1) C'est l'expression de ce registre de la Cathédrale, composé par un clerc qui avait été sacristain de Geffroi, et duquel nous avons traduit presque tout ce qui précède.

(2) Sous Louis-le-Gros, qui commença à régner en 1108, le terrage de la ville de Paris n'était que de 24 livres.

au concile de Londres, en l'année 1075, et à trois autres dans le même royaume; il en souscrivait ainsi les actes: Moi Geffroi (1), évêque de Coutances, et l'un des primats d'Angleterre, je souscris. En 1077, il fut présent à la dédicace de l'église Saint-Etienne de Caen, et il y fit ses offrandes parmi les seigneurs et les prélats qui se trouvaient à cette cérémonie. L'an 1082, il assista à la dédicace de l'église de Mortain; qui fut faite par l'archevêque de Rouen, Guillaume Bonne-Ame, en présence des deux fils du conquérant, Guillaume et Henri, et d'une brillante assemblée des prélats et des nobles de la province.

L'épiscopat de Geffroi de Montbray vit surgir de leurs ruines plusieurs de nos anciens monastères, et de nouveaux s'élever en plusieurs lieux. En 1049, Néel fonda une abbaye de Bénédictins en place de la collégiale établie précédemment en son château de Saint-Sauveur; plus tard, c'est-à-dire en 1067, ce premier emplacement étant devenu trop étroit pour le nombre des moines, il fallut la transférer au lieu où elle fut depuis. En 1056, Richard-Turstin-Halduc, Emma, sa femme, et Eudes-au-Capet, leur fils, fondèrent l'abbaye de Lessay, que les plus riches familles du pays: les Saint-Jean, les La-Haye, les Bohon, les Bricqueville, les d'Aubigny, enrichirent ensuite à l'envi. En la même année, l'abbaye de Saint-Laut fut rétablie, et confirmée en cette qualité par le duc Guillaume.

Vers le même temps fut fondé le prieuré de Broquebeuf, origine de l'abbaye de Blanchelande; plus tard, Richard-de-la-Haye et Mathilde de Vernon, son épouse, enrichirent les moines et les transférèrent dans la Blanche-Lande, d'où l'abbaye prit son nom. En 1070, Hugues d'Avran-

(1) *Ego Goiffridus episcopus Constantiensis et unus de primatibus Anglorum his consensi.*

ches, comte de Chester, releva l'abbaye de Saint-Sever, dont Asselin, moine de Jumiège, fut élu abbé. Vers 1090, Richard de Reviers, de Néhou, seigneur de l'île de Wigt, construisit l'abbaye de Montebourg, fondée précédemment par le Conquérant, et à laquelle Guillaume-le-Roux donna la ville de Montebourg, les foires et marchés du lieu, les moulins, le droit de police aux foires et marchés, et, dans tout le pays soumis à sa domination, l'exemption des droits de péage, passage, pontage, coutume en foire et marché, sur terre et sur mer, et le droit de prendre dans la forêt du lieu le bois nécessaire pour former des clôtures, brûler, bâtir et tout autre usage (1). L'évêque consacra ces divers établissemens par sa présence, par ses largesses ou par ses encouragemens.

Suivons maintenant notre prélat dans sa carrière politique, et, après avoir vu un évêque charitable et zélé, nous verrons un guerrier valeureux, un ministre fidèle. L'un des approbateurs et des moteurs de la guerre d'Angleterre, il suivit à la conquête le duc, son ami, et l'y aida de ses prières, de ses conseils et de ses armes. Avant la célèbre bataille de Hastings (2), qui décida du sort de l'Angleterre, il célébra la messe, à laquelle communièrent les principaux d'entre les chefs; il bénit l'armée, puis, revêtant sa cotte de mailles et saisissant ses armes, il s'élança dans les rangs, parmi les guerriers les plus intrépides. L'histoire ne nous a pas con-

(1) Le péage était un droit perçu sur les marchandises, à l'entrée des foires et marchés. Le passage était un droit qu'on payait pour passer la mer, ou traverser une rivière en bateau. L'on payait le droit de pontage pour passer sur les ponts établis le long des grandes voies de communication. De là viennent les noms de Pont-au-Roi, de Planque-au-Rey, etc., que l'on trouve fréquemment dans la Normandie.

(2) Autrement appelée, par Orderic, de Senlac.

servé la mémoire des grands coups d'épée qu'il donna dans la mêlée, elle nous dit seulement qu'il se comporta vaillamment (1). Après la victoire, il suivit à Londres le duc Guillaume, il assista à son couronnement, et y remplit les fonctions de chambellan pour les états de Normandie.

Lorsque le conquérant fut rappelé dans son duché pour quelques affaires, il laissa l'évêque de Coutances à la tête de ses milices, et s'en trouva bien. En 1067, les Danois descendirent en Angleterre, les habitans du Dorset et du Sommerset se joignirent à eux, mais Geffroi les attaqua et les battit complètement devant Montaigu. Plus tard, Roger de Bretteville, comte d'Héréfort, les comtes de Suffork et de Norfolk, et plusieurs autres seigneurs, ourdirent une trahison, qui avait pour but de chasser Guillaume de l'Angleterre; Geffroy découvrit la trame, battit les conjurés, les poussa, les força de s'enfermer dans Norwick, où il les assiéga et les prit par capitulation. La découverte de la conjuration, la guerre, la victoire, le siège, la capitulation, tout était terminé au bout d'un mois. Il fit, contre tant les Danois, que contre les Anglais, bien d'autres faits d'armes, dont l'histoire ne nous a conservé qu'un souvenir général. En récompense de ses belles et nombreuses actions, le conquérant lui donna en propriété deux cent quatre-vingt terres seigneuriales.

Orderic Vital, dans un moment d'humeur, a dit de cet évêque qu'il était « plus distingué par ses talens militaires, » que par ses vertus cléricales, et qu'il savait mieux ranger » des soldats en bataille, qu'instruire des clercs *ensoutanés* (2) à chanter les louanges de Dieu : » ce blâme n'est pas mérité, car Guillaume de Poitiers, qui le connaissait

---

(1) C'est l'expression d'Orderic Vital.

(2) Ce mot appartient à la traduction publiée par M. Guizot.

personnellement, et qui, par conséquent, pouvait en parler avec plus de vérité, le compte nomminativement au nombre des évêques « distingués par l'excellence d'une grande généЕ- » rosité, l'illustration des vertus sacerdotales et la sévérité » d'une probité bien connue. »

Tant que sa présence fut nécessaire aux affaires du conquérant, il resta en Angleterre; lorsque tout fut soumis et paisible, il revint dans son diocèse. Il y était lorsqu'en 1087 Guillaume mourut à Caen, et il eut la douleur d'assister aux tristes obsèques de ce généreux ami (G).

Bientôt après, il repassa en Angleterre, mais sa présence n'y fut pas longue : il y éprouva tant de disgrâces, qu'il se vit obligé de revenir en Normandie, s'estimant heureux peut-être de pouvoir échapper par la fuite. Le temps des jouissances était passé pour lui, sa vie politique devait se terminer au milieu des contradictions. En mourant, Guillaume avait légué à Robert, son aîné, ses états de Normandie; à son second, Guillaume surnommé Leroux, sa couronne d'Angleterre; Henri, son cadet. eut pour sa part cinq mille marcs d'argent, que devaient lui payer ses frères. Cet ordre de succession déplut à l'évêque de Coutances, qui fit une ligue avec Robert Bigot, Hugues de Grent-Mesnil, Bernard de Neuf-Marché et quelques autres seigneurs, pour rétablir ce qu'ils appelaient l'ordre de primogéniture, en donnant à l'aîné la couronne royale et la couronne ducale au second. Mais cette entreprise ayant fini honteusement pour les ligueurs, ils furent contraints de repasser en France. Cependant, Guillaume-le-Roux conserva assez de respect et de reconnaissance envers le vieil ami de son père pour ne pas confisquer les terres qu'il avait reçues de sa munificense. Il les laissa donc en mourant à son neveu, « Robert de Montbray, homme de grande taille, fort, noir et » velu, audacieux et fourbe, ayant le regard triste et sévère,

» mais qui ne devait pas les conserver long-temps, à cause » de sa méchanceté et de sa témérité. » (*Ord. Vit.*)

Geffroi n'etait guère plus heureux en Normandie qu'en Angleterre, car il eut le malheur de ne pas vouloir reconnaître pour maître Henri, le jeune des fils du conquérant, qui avait acheté de son aîné, pour le prix de cinq mille cinq cents marcs d'argent (1), le comté du Cotentin, qui formait, disent les auteurs du temps, le tiers de la Normandie. Mais ces deux princes laissèrent le vieillard en repos dans son évêché, à condition qu'il s'y tiendrait lui-même.

Puisque dorénavant sa vie politique est terminée, suivons dans sa vie privée cet homme si extraordinaire et qui va le devenir encore d'avantage. Doué d'une taille majestueuse et d'une beauté distinguée, Geffroi de Montbray était d'un abord facile, d'une douce conversation; simple dans ses mœurs, peu somptueux dans sa table et dans ses vêtemens. Chaque année il observait trois carêmes, pendant deux desquels il jeûnait au pain et à l'eau le mercredi et le vendredi de chaque semaine. Les autres jours, il n'ajoutait à cette nourriture qu'un plat d'herbes crues. Il jeûnait de même tous les vendredis de l'année. Pendant le carême d'avant Pâques, il jeûnait au pain et à l'eau trois jours de chaque semaine, et assistait tous les jours aux matines de la nuit et aux vigiles des défunts; ensuite il disait une longue messe (2), et chantait tout le psautier, avec beaucoup d'oraisons. Chaque jour, il donnait largement à diner à treize pauvres, non compris ses clercs prébendés, qu'il entretenait totalement et dont il avait jusqu'à 50 en Angleterre; soit à la cour, à l'armée où dans son diocèse, il ne changeait rien à ces usages.

---

(1) Valeur actuelle de 275,000 francs.

(2) *Missamque non brevem.*

En l'an 1091, le jour des nones de décembre (1), un violent tremblement de terre, accompagné d'orages, ébranla la cathédrale, lésarda les tours, et la foudre emporta le coq doré, qui était sur le dôme. Le bon vieillard, alors alité par le grand âge et les infirmités, ne voulut cependant s'en rapporter qu'à lui-même du soin de réparer sa belle église, et donna aussitôt les ordres les plus prompts. Lorsqu'un beau coq doré, pareil au premier, eut été replacé sur le dôme, il se fit lever sur le coude dans son lit pour le voir, et cette vue le récréa singulièrement.

Il languit encore long-temps; mais enfin, sentant que l'heure de mourir était venue, après avoir fait sa confession publique, et une pénitence proportionnée à ses forces, il manda un notaire et fit son testament. Le jeudi soir, premier jour de la lune, quatre des nones de fevrier (2), l'an de l'incarnation 1093 il rendit son âme à Dieu.

Cinq jours avant sa mort, un moine de Cerisy en avait eu révélation, et avait vu son âme emportée au ciel par les anges, et adoptée par la Sainte Vierge, envers laquelle le bon prélat avait toujours eu une tendre dévotion.

Eudes, évêque de Bayeux; Michel, évêque d'Avranches; Guillaume, évêque de Durham; Gillebert, abbé de Saint-Etienne de Caen; Roger, abbé de Lessay; Roger, abbé de Montebourg, qui étaient venus le visiter dans sa maladie, célébrèrent ses funérailles. Il fut enterré dans le chœur de sa cathédrale, près de l'autel (3) (II).

---

(1) Le 5 décembre.

(2) Le 2 février 1094, selon notre manière actuelle de compter.

(3) Plusieurs auteurs disent qu'il fut inhumé sous la gouttière de la Cathédrale, comme son humilité l'avait porté à le demander.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS DE NORMANDIE.	COMTES DU COTENTIN.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Guillaume II, dit le Conquérant.	Robert, frère du conquérant.	1064. Harald vient au Cotentin, faire hommage à Guillaume de la Couronne d'Angleterre.
Robert III.	Henri, fils du conquérant.	1066. Bataille de Hastings et conquête de l'Angleterre.

Notes.

(A) Tancréde, seigneur de Hauteville, prés Coutances, eut douze fils : Guillaume, surnommé Bras-de-Fer, Drogon, Hunfrey, Geffroi, Seerlon, Robert, surnommé Guichard, Herman, Mauger, Auvrey, Humbert, Tancréde et Roger. Tancréde, l'un des plus célébres parmi les croisés, a été immortalisé par le Tasse. Guichard a laissé un nom qui passera pareillement à la postérité la plus reculée. Les auteurs ignorans de notre langage bas-Normand disent Guiscar, mais c'est une erreur ; il faut écrire Guichard : ce mot vient de guicher, qui veut dire cligner d'un œil ; on dit dans le même sens guigner et guincher. Un guichard est celui qui regarde du coin de l'œil.

Guillaume-Bras-de-Fer passa le premier dans l'Italie, qu'il remplit bientôt du bruit de ses faits d'armes ; Drogon et Hunfrey, ses deux fréres de mére allérent le rejoindre. Ces trois preux,

après avoir fait plus que n'eût pu faire la plus belle armée en faveur des princes de Capoue et de Salerne, engagèrent leurs services à l'empereur de Constantinople, qui les envoya en Sicile, pour en chasser les Sarrasins. Ils l'eurent bientôt fait, mais les Grecs leur refusant leur salaire, ils se firent repasser en terre-ferme, et en peu de temps il enlevèrent à ceux-ci la Pouille, dont Guillaume-Bras-de-Fer prit aussitôt le titre de comte. Quatre de leurs frères étant allés les rejoindre, ils étendirent leur conquête et y ajoutèrent la Sicile. Telle est l'origine du royaume de Naples-et-Sicile, dont la postérité de ces preux chevaliers conserva le trône jusqu'en 1195.

(B) Les registres disent *anno* 1056 *indictione* X. Mais comme ils ajoutent que la cérémonie fut faite au mois de décembre, la x.e indiction, à cette époque, ne peut convenir qu'à l'an 1057. Ils disent ailleurs que la guerre d'Angleterre se fit là neuvième année en suivant; or, ayant eu lieu l'an 1066, en rétrogradant, la neuvième année se trouve encore être 1057 : il y a donc erreur dans l'indication; et non dans l'indiction.

(C) Quand Rol obtint le duché de Normandie, le roi de France y ajouta la Bretagne en mouvance directe; ainsi cette province reconnut pour souverains les ducs de Normandie, et ne fut plus qu'un arrière-fief de la couronne de France.

(D) Quelques auteurs disent treize statues; mais ceux qui les ont vues en place n'en relatent que sept. Il serait digne des habitans de Coutances d'ériger de nouveaux simulacres en l'honneur de ces hommes généreux. Quoi de plus national pour Coutances que la cathédrale et les fils de Tancrède?

(E) L'auteur de la vie de Geffroi de Montbray, dont nous avons rapporté presque toutes les paroles, nous apprend que ce prélat planta des vignobles; ce n'est pas le seul fait qui nous révèle l'existence du vin indigène dans notre pays : le duc Richard II en mourant avait donné des vignes à l'abbaye de Fécamp ; la charte de fondation de l'abbaye de Cerisy, en l'an 1030, assigne à cette maison des terrains pour être plantés en vignes. On trouve de pareilles donations à la fondation de beaucoup d'autres ab-

hayes de notre province. Le pommier, que plusieurs croient d'origine Normande, viendrait-il donc, comme quelques autres l'ont cru, de l'Espagne, et aurait-il chassé la vigne de notre pays?

(F) L'on appelait commune capitulaire, des biens de différente nature, dont la propriété appartenait en commun au chapitre, et dont les revenus se partageaient jour par jour.

(G) Aussitôt que le conquérant fut mort, ses meubles furent pillés par ses courtisans et ses valets, qui le dépouillèrent lui-même, le laissèrent nud et s'enfuirent. Il ne resta personne pour veiller auprès de lui; et lorsqu'enfin l'on eut trouvé assez de bras pour lui rendre le service suprême; après que l'office eut été chanté, avec une extrême précipitation, à cause d'une odeur infecte qui remplissait l'église; et que des tourbillons de fumée d'encens ne pouvaient faire disparaître; car on l'avait rompu en le pressant dans son cercueil beaucoup trop petit, un bourgeois de Caen s'opposa, par clameur de haro (1), à l'inhumation, jusqu'à ce qu'on lui eût payé le terrain dans lequel on allait déposer la bierre; il fallut bien le faire, puisque la réclamation était juste. Ainsi donc le possesseur de deux couronnes pensa manquer pour sa sépulture d'un drap, d'un cercueil, d'un prêtre, d'une fosse et de bras pour l'y descendre!

(H) Bisson donne pour armes à Geffroi de Montbray, de Gueules au lion d'argent. Nous ne savons à quelle source il a puisé cette particularité.

---

(1) La clameur de haro était une formule par laquelle les Normans en appelaient à leur duc, de toute injustice qui leur était faite. Etablie par le duc Raoul, dont elle tire son nom, elle suspendait aussitôt toute action commencée, et s'employait contre toutes sortes de personnes, même contre le roi de France. C'est à quoi nos rois firent allusion dans leurs ordonnances, depuis la réunion de la Normandie à la couronne, en y insérant toujours cette clause; *et ce non obstant clameur de haro.*

Chapitre 15.

Depuis 1093 jusqu'en 1139.

RAOUL. — ROGER. — RICHARD DE BRIX.

1.° Raoul.......... *Radulphus.*

(Rodulfus.)

Après la mort du bon Geffroi, l'on choisit pour lui succéder l'un de ses archidiacres, du nom de Raoul ; cet archidiacre y était d'autant plus apte, qu'il avait plusieurs fois gouverné le diocèse en qualité de vicaire général, pendant l'absence de l'évêque. Il fut sacré à Rouen, le III des nones d'avril, 1093, le samedi veille de la Passion (1). Le premier soin de ce prélat fut d'ordonner un service pour le repos de l'âme de son prédécesseur ; il le rendit ensuite annuel pour tout le diocèse ; et le fixa au III des nones de février. En ce jour, chacun des chanoines dut donner aux léproseries sa part de la distribution canoniale, et aux pauvres un pain et sa part des revenus du manoir de Winterbourk.

L'épiscopat de Raoul fut traversé tout entier par une

(1) Selon notre manière de compter, le 3 avril 1094. Selon l'ancienne manière ce n'était encore que 1093, puisque l'année 1094 ne devait commencer que le jour de Pâques suivant.

succession incessante de petites guerres, qui se faisaient de paroisse à paroisse, de château à château ; à ces guerres de meurtres, d'incendie, de brigandages, se joignirent des guerres civiles d'une plus grande portée ; de sorte que le pauvre peuple se trouva plongé dans une misère dont l'exposé paraîtrait à peine croyable. L'église, toujours attentive au soulagement de ses enfans, institua contre cet abus la trève de Dieu : c'était trop peu, mais on ne pouvait faire davantage ; celui qui rompait la trève encourait l'excommunication. Cette trève était un temps pendant lequel il n'était permis à personne de guerroyer. La trève de Dieu existait depuis le dimanche d'avant le carême, jusqu'au lundi d'après l'octave de la Pentecôte ; depuis le mercredi d'avant l'Avent, jusqu'après l'octave de l'Epiphanie ; pendant toutes les semaines de l'année, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin ; tous les jours des fêtes de la Vierge, des Apôtres, et des vigiles des unes et des autres ; à perpétuité pour les clercs, les femmes, les religieuses, les pélerins, les marchands, les laboureurs, et toutes les choses à eux appartenantes ; « de sorte qu'en aucun jour que ce fût, personne n'osât les » attaquer, les dépouiller, les prendre, leur causer quelque » dommage. » Cette trève, souvent mal observée, fit cependant beaucoup de biens, et prépara la voie à de plus grands encore. Elle avait été établie dans un concile de Clermont, présidé par le pape Urbain II ; elle fut adoptée telle, et de nouveau promulguée au concile de Rouen, tenu en février 1096, sous la présidence de l'archevêque Guillaume-Bonne-Ame ; notre évêque Raoul y fut présent, et en signa les décrets.

Pendant l'épiscopat de Raoul, mais surtout en l'an 1100 et 1101, le Saint moine Bernard d'Abbeville parcourait le diocèse, prêchant contre les mœurs détestables du temps, avec toute la ferveur et la sainte liberté que donnent au zèle la conscience pure et l'autorité d'une vie exemplaire. L'his-

toire a conservé le souvenir d'un sermon qu'il fit dans la cathédrale de Coutances ; il n'entre pas dans nos plans de le rapporter, nous dirons seulement que pendant le discours, les partisans des mauvaises mœurs, au nombre desquels était un archidiacre de l'évêque, s'élevèrent avec un grand scandale contre le prédicateur ; mais que bientôt convaincus et pénétrés par son éloquence, ils s'appaisèrent, et l'archidiacre lui-même le protégea contre la sédition qu'il avait excitée. Bernard, natif d'Abbeville, ami du bienheureux Vital, de Mortain, et de Saint Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevrault, se fit moine de Saint-Cyprien de Poitiers ; il se retira, quelques années plus tard, dans l'île de Chausey, pour éviter les poursuites de ses confrères, qui voulaient le faire leur abbé. Il le devint enfin malgré lui, et assista, en cette qualité, au concile de Poitiers, de l'an 1100 ; ce fut aussitôt après, que, quittant de nouveau son monastère, il vint parcourir en missionnaire le diocèse de Coutances. Il se retira une seconde fois à Chausey ; il n'y mourut pas, mais à Tiron, dont il fonda l'abbaye.

Orderic nous a conservé le souvenir d'un sermon, plus fameux encore, qui fut prononcé dans l'église de Carentan, le jour de Pâques, de l'an 1106, par Serlon, évêque de Séez : voici qu'elle en fut l'occasion. La Normandie était déchirée par les guerres intestines dont nous venons de parler ; le duc ne prenait aucun soin d'y mettre ordre. Henri I, roi d'Angleterre, était à Carentan avec toute sa cour ; l'évêque de Séez, chassé de son siége, par suite de ces guerres, vint l'y trouver. Quand le roi et sa suite entrèrent dans l'église, pour y célébrer la Pâque, elle se trouva encombrée des meubles et des ustensiles que les pauvres paysans y avaient apportés, comme en un asile d'assurance, pour les soustraire au brigandage des gens armés. Animé par cet aspect, et se sentant inspiré d'un zèle brûlant, l'évêque demande à haran-

guer l'assemblée ; il se place en face des princes, s'agenouille entre deux cercueils, et dans cette posture, prononce une allocution que tout concourt à rendre plus frappante. Il tonne d'abord contre le duc de Normandie, qui souffrait ces désordres ; ce premier point obtint un plein succès : il fut résolu par acclamation que la guerre était déclarée au duc, et qu'il était déchu de son duché ; comment eût-on résisté à tous les témoignages de l'écriture et des pères que citait l'orateur, pour montrer que Robert devait être immédiatement dépouillé ? Il chercha ensuite la cause de la colère du ciel contre la Normandie : il la trouva dans les mauvaises mœurs de ses habitans ; ainsi, dans un second et un troisième point, li tonna contre le luxe, cause et indice des mauvaises mœurs. Le second point roula sur les longues barbes et les longs cheveux, qui étaient alors à la mode : il fut amplement démontré que rien nétait plus contraire à l'écriture et aux pères : la preuve porta jusqu'au fond des cœurs la conviction, et, qui plus est, la persuasion ; car, au sortir du sermon, le prédicateur tondit le roi, et les courtisans se rendirent les uns aux autres le même service. Le troisième point roula sur la chaussure des femmes, qui s'appelait des pigaces, et dont le bec allongé, effilé, contourné, ressemblait à des queues de scorpions, ou plutôt encore, à la queue des sauterelles qui désolèrent l'Egypte sous Pharaon. Le prédicateur ne fut pas sans doute moins abondant, mais l'historien ne dit pas si les femmes furent dociles.

Revenons à notre évêque : nous connaissons sa présence à un concile de Rouen, de l'an 1106, tant par sa souscription, que par une longue narration, qu'il y fit à ce même Serlon, dont nous venons de parler ; car c'était un vieillard d'une grande sagesse, et l'oracle de ses confrères. Raoul alla donc le trouver, et lui raconta qu'il y avait à Coutances une antique église, érigée en l'honneur de l'apôtre Saint Pierre,

qui avait de tout temps été illustrée par de fréquens miracles, mais qui était devenue plus célèbre encore par celui-ci, opéré depuis peu. Une religieuse, qui demeurait dans un appartement attenant à cette église, avait vu souvent des cierges allumés descendre de la voûte, sans le secours d'une main d'homme. Elle en avait même éteint, et ramassé, qui s'étaient trouvés consumés dans son coffret, sans y avoir communiqué l'incendie. Enfin, le jour de la dernière fête Saint-Pierre, trois cierges fort-gros descendirent ainsi tout allumés, et restèrent suspendus en l'air, sans être supportés par rien ; ils brûlèrent pendant tout le temps de l'office, et ne furent totalement consumés que le lendemain au lever de l'aurore. Toute la ville accourut à ce spectacle, tout le peuple put les voir ainsi pendant un jour et une nuit. Celui du milieu était carré : il portait sur ses côtés une écriture annonçant des punitions et des vengeances du ciel, tous les clercs et les hommes lettrés purent la lire à leur volonté.

Le concile fut épouvanté de ces récits de l'évêque de Coutances ; et l'historien remarque qu'en effet la Normandie ne tarda pas à se trouver affligée de grandes calamités. Des guerres, des tempêtes, des famines, des pestes, la mort de l'évêque, qui suivirent, en se succédant à petits intervalles, servirent d'explication à la prophétie (1).

Nous trouvons un acte souscrit de la main de Raoul, en la même année de la tenue du concile de Rouen, c'est-à-dire 1106 : cet acte est une donation du prieuré de Pirou à l'abbaye de Lessay. Pendant son épiscopat, Lætitia, femme de Jourdain Tesson, fille de Néel de Saint-Sauveur, fonda le prieuré de la Coupperie à La-Colombe, et celui de Cel-

(1) Cette église Saint-Pierre, dont il est question dans le récit de Raoul, n'est pas l'église actuelle : celle-ci fut construite à la fin du 15.e siècle.

souëf, à Saint-Sauveur-le-Vicomte; Adam de Brix, celui de Saint-Jouvin, à la Luthumière; Roger de Turqueville, celui de Sainte-Croix, à Virandeville; Richard de Reviers fonda une église, ou chapelle, en l'honneur de la Sainte Vierge, dans son château de Nehou.

Raoul mourut l'an 1109 ou 1110, et eut pour successeur Roger.

2.° Roger.......... *Rogerius.*

(Rogerus.)

Nous ignorons quel était ce Roger, mais il y a toute apparence qu'il était des premières familles du pays, car il perdit au naufrage de la Blanche-Nef, dont nous entretiendrons bientôt nos lecteurs, son fils, son frère et trois neveux; or, c'était la fleur de la noblesse de Normandie qui s'était embarquée sur ce malheureux vaisseau. Roger avait été marié avant de devenir évêque de Coutances.

La Normandie avait trois ducs de nom, et était partagée en deux grands partis : le parti de Guillaume, fils du roi d'Angleterre, soutenu par son père, et le parti de Guillaume, fils du duc Robert, soutenu par le roi de France. Ainsi, la guerre civile et la guerre étrangère y étaient tout-à la fois flagrantes. Il n'en faut pas tant pour ruiner une province! Et encore un légat du pape Gelase II vint en 1118, à un concile de Rouen, demander de l'argent pour soutenir son maître maltraité, chassé de Rome, par la faction des Frangipani. Les évêques, du nombre desquels était Roger, répondirent que la Normandie était pour le moins autant à plaindre, qu'ainsi, elle n'avait pas moins besoin d'argent que le souverain pontife. Le légat fut obligé de se payer de cette réponse.

L'année d'après, Roger assista au concile de Reims, et y porta la parole au nom des malheurs de la Normandie, en présence du pape Calixte, de quinze archevêques et de plus de deux cents évêques. Malgré les efforts de l'archevêque de Rouen, son éloquence fit proclamer la fin de la guerre; mais en vain, et il ne vit pas cette paix, objet de ses désirs et de ses travaux, car il mourut en 1123, et le roi d'Angleterre devait prolonger douze ans encore les malheurs de la province.

Nos évêques avaient dans l'enceinte de leur château de Saint-Laut une chappelle appelée Sainte-Marie-du-Chastel; Roger la rétablit à neuf. Cette dernière est l'origine de l'église actuelle de Saint-Laut, qui n'a été conduite au point où elle est que par des constructions successives. La première des deux tours et le portail ne furent achevés qu'en 1630, l'autre tour fut faite cinq ans plus tard, des dons des habitans, qui l'élevèrent pour la régularité de leur église.

En 1117, la chapelle du château de Néhou fut changée en collégiale. Les registres de la cathédrale nous apprennent qu'il existait un monastère à Saint-Cosme-du-Mont. Le procès-verbal de la levée des reliques de Saint Gaud nous fait connaître qu'il en existait pareillement un à Saint-Pair, sur la colline voisine de l'église.

3.° Richard de Brix.

(De Bruis, De Bruère, De Brinx, De Brus.)

Richard, natif, selon toute apparence, de la paroisse de Brix; issu de la noble famille de ce nom, qui donna des rois à l'Écosse, desquels le célèbre Robert-de-Bruce fut le premier, dont descendaient et dont héritèrent les Stuarts,

succéda, l'an 1124, à Roger sur la chaire épiscopale de Coutances.

En cette même année, il consacra l'église de l'abbaye de Savigny, en présence de Turgis, évêque d'Avranches; de Richard, évêque de Bayeux; de Jean, évêque de Séez; de Hildebert, évêque du Mans. L'an 1125, il autorisa la donation faite par Renaut de Carteret, seigneur de cette paroisse, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, de l'église de Carteret et de la chapelle Saint-Ouen-de-Jersey. L'abbé qui reçut cette donation et qui était le treizième, se nommait Richard de Méré; il avait pris l'habit religieux et prononcé ses vœux dans le couvent de Saint-Plancheis, où il retourna finir ses jours : il y mourut le 12 janvier 1131. En la même année 1125, Guillaume, fils de Hamon, fonda, à Jersey, l'abbaye de Saint-Hélier, qui fut réunie soixante-deux ans plus tard à celle de Cherbourg, et dans laquelle il ne resta que cinq chanoines pour le service. En 1129, Richard I assista au concile de Rouen, qui fut présidé par Mathieu, évêque d'Albe et légat du Pape. En 1131, il visita le corps de Saint Gaud, dont une foule de miracles avaient révélé le tombeau. Le saint corps fut trouvé intact dans son sarcophage; c'était plus de six cents ans après sa sépulture.

Richard I mourut peu après, et en la même année. Il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-Sébastien.

On lui donne pour armes : d'or, au sautoir de gueules, au chef de même.

O temps! O mœurs! Nous n'osons retracer les tableaux que nous en ont laissé les auteurs du temps, et particulièrement Orderic Vital.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS DE NORMANDIE.	COMTES DE MORTAIN.	HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Robert III, dit de Courte-Heuze.	Guillaume, fils du duc Robert.	Guillaume Crespin.	1095. Affreuse famine et mortalité.
Henri I, roi d'Angleterre.	Henri, qui devint roi d'Angleterre.	Néel d'Aubigny.	1104. Peste.
	Robert de Vitré, petit fils de Guillaume.	Robert, fils Hamon.	1106. Bataille de Tinchebray, fatale aux Cotentinais.
	Etienne de Blois, neveu de Henri I.	Richard de Reviers.	1109. La maladie du feu sacré fait de grands ravages.
	Geffroi, comte d'Anjou, beau-fils de Henri I.	Roger de Barneville.	1113. Encore le feu sacré. Il semblerait que ce serait le choléra-morbus.
	Nota. Le Cotentin faisait partie du comté de Mortain.		1117. Prise de Coutances, par Foulques d'Anjou, et reprise par Henri I.

Chapitre 16.

Le Naufrage de la Blanche - Nef.

C'ÉTAIT le VII des calendes de décembre, (25 novembre) de l'an 1120. La France était désolée, ses villes et ses châteaux étaient en cendres, ses hommes d'armes étaient vaincus, ses armées étaient détruites; les champs ravagés ne produisaient plus de récoltes ; la faim, la misère, les maladies, les larmes, étaient partout. Henri I, roi d'Angleterre, l'auteur de tous ses maux, se disposait à la quitter. Guillaume, son fils légitime, et deux de ses autres enfans, l'accompagnaient. Ses navires l'attendaient dans le port de Barfleur.

Tout étant prêt pour le départ, Thomas, fils d'Etienne, fils d'Airard, nautonnier du port de Barfleur, aborda le roi et lui dit, en lui présentant un marc d'or (1) : « Sire, mon » père eut l'honneur de porter dans son navire le conquérant, » votre père, quand le bonheur lui donna la victoire contre » Harold, et depuis fut continué en la qualité de pilote royal : » je sais, ou peu près, aussi bien les routes de la mer que » lui, et tiens tout prêt un vaisseau qu'on appelle la Blanche- » Nef, pour vous servir en cet office, duquel je supplie votre » majesté m'honorer. »

Le roi lui répondit qu'il en était satisfait, mais que pour cette fois il avait pris d'autres dispositions qu'il ne changerait point; cependant il ajouta qu'il lui confierait ses enfans, avec un grand nombre de personnes d'une haute noblesse, en lui

(1 Valeur actuelle de 783 livres 2 sous 4 deniers.

recommandant de les bien conduire. Les matelots, réjouis de cette faveur, vinrent trouver le jeune prince, et lui demandèrent le vin des compagnons. Il commanda qu'on leur en delivràt trois muids.

Cependant Henri s'embarqua et fit embarquer ses gens. C'était au soir, la mer était houleuse, l'air frais et froid, le ciel sombre et brumeux, le vent était en poupe et la marée favorisait le départ. Le lendemain, avant le jour, on devait aborder de l'autre côté du détroit. Le navire du roi, ouvrant la marche, flotta bientôt en pleine mer.

Guillaume, fils légitime; Richard et Adèle, son frère et sa sœur; le comte de Chester et la comtesse, sa femme, nièce de Henri; seize autres dames, toutes filles, sœurs, nièces ou femmes de rois et de comtes; Otwer, frère du comte de Chester, Gillebert d'Hiesmes, le jeune Thierry, neveu de l'empereur d'Allemagne; deux jeunes fils d'Yves de Grent-Mesnil et Guillaume de Redolent, leur cousin; Guillaume, fils de Roger, évêque de Coutances, chapelain du roi, et trois autres chapelains; le frère du même évêque et trois neveux d'un rang distingué, que l'évêque avait bénis pontificalement, et qui s'en étaient moqués: Raoul Leroux, Geffroi Ridel, Robert Mauduit, Guillaume Bigot, Guillaume de Pirou, écuyer tranchant, Hugues de Moulins; en tout, cent soixante personnes de qualité, cent cinquante soldats, cinquante matelots et trois pilotes, s'embarquèrent sur la Blanche-Nef.

Presque tous étaient ivres; beaucoup avaient totalement perdu la raison. Les prêtres vinrent pour bénir le navire à son départ: arrière, arrière les prêtres et leurs clercs, cria le jeune prince, et toute sa cour accompagna ces paroles impies de grandes huées et d'éclats de rire. Descendons, quittons cette jeunesse folle et maudite de Dieu, se dirent deux moines de Tiron, Etienne, comte de Mortain, avec deux

chevaliers ; Guillaume de Roumare, le chambellan Rabel, Édouard de Salisbury, et plusieurs autres ; ils descendirent et s'embarquèrent sur un autre navire.

Au signal donné, chacun met la main à la manœuvre, le vaisseau mal dirigé part comme un trait et va se briser sur le rocher de Cotterase. Aussitôt de grandes clameurs se mêlent au bruissement de la vague qui roulait sur les rochers et parviennent jusqu'au rivage, jusqu'à Barfleur, jusqu'au vaisseau du roi, qui, malgré une inquiétude mal dissimulée, les attribue aux cris de joie du départ.

Le jeune prince s'était jeté dans la chaloupe, et allait se sauver, lorsqu'il entendit les cris de sa sœur bien-aimée, qui l'appelait à son secours. Il commanda d'approcher, mais la nacelle ne fut pas plutôt auprès du vaisseau qu'elle fut remplie de monde, et qu'elle disparut sous les flots. Tout fut perdu. Il n'avait pas encore dix-sept ans, et il laissait une épouse âgée de douze ans : Mathilde, fille de Foulques d'Anjou, qu'il avait épousée au mois de Juin précédent.

Un boucher de Rouen, nommé Bérold, et le noble jeune homme Geffroi, fils de Gillebert de l'Aigle, étaient restés suspendus à la grande vergue. Le pilote, Thomas, luttait contre les flots. A la faveur de la lumière de la lune, qui, alors dans son dix-neuvième jour, éclairait ce désastre, il les vit et leur demanda ce qu'était devenu le fils du roi. Il est noyé, lui répondirent-ils. Il répartit, je ne lui survivrai pas, et s'enfonça dans les flots. Geffroi tomba bientôt après de la vergue, et fut englouti à son tour. Il ne resta donc que Bérold, qui fut recueilli le lendemain, par des pêcheurs.

La nouvelle n'en fut pas plutôt arrivée à Barfleur, que les habitans coururent au rocher et relevèrent le navire ; on y trouva les effets des passagers et les trésors du roi, ainsi que le cadavre du comte de Chester. On en trouva ensuite encore quelques autres dans les rochers.

Henri, heureusement débarqué en Angleterre, ne voyant point arriver son fils, croyait qu'il avait abordé en quelqu'autre port. Mais la nouvelle du naufrage vint le surlendemain aux oreilles de Thibaut, comte de Blois ; il en fit part aux courtisans, qui bientôt fondirent tous en larmes pour la perte de leurs parens et de leurs amis ; cependant aucun d'eux n'osait faire connaître au roi son malheur : il ne le sut que le troisième jour, de la bouche d'un enfant, que le comte de Blois chargea de le lui apprendre, et qui alla se jeter à ses genoux en lui disant : hélas ! sire, tout est perdu. Ce mot de perte le frappa comme un coup de foudre, il tomba à la renverse, privé de sentiment ; ses courtisans le relevèrent et l'emportèrent. Dès qu'il fut revenu à lui, sa douleur s'exhala en plaintes amères et en un torrent de larmes. De ce moment, nul homme ne vit plus jamais rire l'infortuné monarque.

Les Français que ses armes avaient désolés, et ceux qui n'étaient pour rien dans son malheur, dirent que cette fois encore le ciel avait été juste dans ses vengeances (1).



(1) *Omnes, aut ferè omnes, sodomiticâ labe dicebantur, et erant irretiti.* (Hunt 218).

Filii regis et socii sui incomparabili superbiâ tumidi, luxuriæ et libidinis omni tabe maculati. (Gervas 1339).

Chapitre 17.

Depuis 1132 Jusqu'en 1179.

ALGARE. — RICHARD DE BOHON.

1.° Alagare.......... *Algarus.*

(Algerus, Beatus Algerus.)

A l'époque où ce Prélat fut élu, le clergé seul faisait les élections ; ou plutôt, les chanoines prétendaient les faire seuls, à l'exclusion des autres prêtres et des moines (1). Nous ignorons ce qui se passa à l'élection d'Algare, en quelle année elle eut lieu, et d'où il était. L'on a dit qu'il fut très-lié avec Saint Malachie, évêque d'Armagh (2) ; cela peut être, et s'expliquerait facilement en supposant qu'Algare eût réellement habité pendant long-temps l'Angleterre.

(1) Plusieurs écrivains disent qu'Algare faisait partie du clergé de la ville de Londres lorsqu'il fut élu à l'évêché de Coutances ; nous croyons qu'ils ont pris cela dans le *Gallia Christiana*, qui dit : *qui diù Lauduni manserat clericus Algarus.* Mais, à quelle source Claud Robert, le premier auteur de ce livre, avait-il puisé ce fait ? D'ailleurs *Laudunum* veut dire Laon et Loudun, mais non pas Londres.

(2) Armagh est une ville d'Irlande, actuellement Archiépiscopale. C'est à ce Saint Malachie qu'on attribue la fameuse prophétie sur le nombre des Papes, jusqu'à la fin du monde.

La première mention qui soit faite de cet évêque dans nos monumens nationaux est de l'an 1132. Il pensait déjà à remplacer les chanoines de Saint-Laut de Rouen, et de la ville de Saint-Laut, par des religieux d'une vie plus exemplaire; car, en cette année, il obtint du Souverain-Pontife, Innocent II, une bulle, datée de Vienne en Dauphiné, qui lui en octroyait la liberté. Cette mesure paraît cependant n'avoir été que comminatoire, car les chanoines incorrigibles ne furent remplacés par des chanoines réguliers, venus de Sainte-Barbe-en-Auge, qu'en 1139 (1), à Saint-Laut, et en 1140 à Rouen. Nous avouerons cependant que ces dates sont contestées, avec quelqu'apparence de raison, par le père Dumoustier, qui prétend qu'Algare n'était pas encore évêque en 1132, et que les chanoines réguliers ne furent introduits dans l'abbaye de Saint-Laut, qu'après la mort du Pape Innocent II, arrivée au mois de septembre 1143, ainsi qu'on peut le conclure de la charte même de leur introduction, qui porte en propres termes, quelle eut lieu en vertu des lettres du Pape Innocent de *pieuse mémoire*. Quoiqu'il en soit, l'abbaye de Saint-Laut obtint de ce Prélat des soins particuliers et de grands secours: il lui procura de grands biens, la releva de ses propres deniers; de sorte qu'on pourrait l'appeler le second fondateur de cette maison. Il s'occupa, avec un intérêt pareil, de l'abbaye que l'impératrice Mathilde fonda vers 1145, à Cherbourg. Il y plaça encore des chanoines de Sainte-Barbe-en-Auge. Cette congrégation était alors en grande faveur dans l'église de France.

Voici ce qui donna lieu à la fondation de cette abbaye: l'impératrice Mathilde ayant été surprise en mer d'une grande tempête, fit vœu de bâtir un monastère au lieu où

(1) Indiction IX, le IV des nones d'avril (2 avril), un dimanche mi-carême.

elle débarquerait ; bientôt après, la vigie annonça la côte de Cherbourg, et le pilote alla trouver la princesse, qu'il aborda en lui adressant cette joyeuse parole : *Cante, reine, Vechy la terre.* Delà vient le nom de Chantereine que porte ce lieu, et à l'abbaye, celui d'abbaye du vœu. Ce fut Henri II qui acheva la construction des édifices et qui compléta la fondation. L'église fut consacrée en 1181, par Henri, évêque de Bayeux, assisté des évêques d'Avranches et de Bath : notre diocèse étant alors sans évêque sacré.

En l'année 1140, le jour de Saint Barnabé, Algare assista, en la compagnie d'un grand nombre d'évêques et d'abbés, à la translation des reliques de Saint Denis et de ses compagnons, qui fut faite par Suger, abbé de Saint-Denis. Le roi Louis VII honora cette cérémonie de sa présence. De ce moment, il n'est plus fait aucune mention de notre évêque jusqu'en 1150, que l'on trouve sa signature à des actes de l'abbaye de Valricher, et c'est la dernière qui soit connue. Mais nous avons passé quelques faits sur lesquels il est à propos de revenir. Nous avons déjà cité deux maisons religieuses auxquelles il fit de grands biens, il faut y ajouter celle de Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui lui dut peut-être plus que les autres encore, et celle de Hambye, que Guillaume Paynel fonda vers l'an 1145, à sa recommandation. En l'an 1134, Algare se rendit au concile de Pise, avec plusieurs des évêques de la province ; mais le retour fut malheureux, car, lorsqu'il traversait la Lombardie, avec les archevêques de Reims, de Rouen, et l'évêque de Troyes, ils tombèrent entre les mains d'une troupe de voleurs armés, qui les dépouillèrent, les retinrent, et enfin ne leur firent qu'à grande peine grâce de la vie.

Dans les divisions politiques qui armèrent la Normandie et la déchirèrent, Algare prit le mauvais parti : il se déclara contre Geffroi, comte d'Anjou, légitime souverain ; mais en

politique les erreurs ne sont pas des crimes, et au surplus, Algare eut le temps et l'occasion de se repentir. Il avait fortifié Coutances et Saint-Laût; le comte d'Anjou se présenta d'abord devant Saint-Laut, qu'il prit après deux jours de siége. L'évêque avait fait semblant de s'y enfermer, mais la constance l'abandonna à l'approche de l'ennemi, et il s'enfuit à Coutances, où il ne l'attendit pas davantage, et où Geffroi entra quelques jours après, sans coup férir. La vie religieuse d'Algare est bien plus recommandable que sa vie politique : distingué parmi tous ses contemporains par son zèle pour la religion, sa piété exemplaire, sa grande et inépuisble charité, il a mérité sous ce rapport l'éloge de tous les historiens; il en est même qui vont jusqu'à le qualifier de saint ou de bienheureux; c'est la preuve du respect qu'il sut inspirer à ceux qui le connurent, et de la bonne renommée qu'il laissa en mourant (A).

A la suite des guerres, ou plutôt pendant la guerre civile, et comme résultat nécessaire, la famine la plus affreuse que l'on puisse voir désola la Normandie : pour la peindre d'un seul trait, nous dirons que l'on vit de la chair humaine étalée publiquement sur la boucherie. Le comte d'Anjou fit pendre le boucher; cela était juste, mais cette justice ne ramenait pas l'abondance (B).

Algare mourut le 7 novembre 1150 ou 1151, à Rouen, selon quelques auteurs; cependant on tient à Coutances qu'il est inhumé dans la Cathédrale, sous l'autel de la chapelle Saint-Maturin, dite aussi chapelle Saint-Eloy.

2.° Richard de Bohon.

Richard III, issu de la noble famille de Bohon, alliée à la famille ducale de Normandie, et probablement originaire

de l'une des paroisses de ce nom, était archidiacre de Lisieux, lorsqu'il fut appelé à remplacer Algare, en l'an 1151. Le grand nombre d'actes sur lesquels est apposée sa signature font preuve qu'il passa une grande partie de son temps aux assemblées ecclésiastiques, et même aux assemblées séculières, se tinrent en différens lieux. Cépendant il trouva assez d'heures encore pour s'appliquer aux affaires de son diocèse; c'est dans cette carrière, que nous allons le suivre.

En l'année 1152, il consacra l'église de l'abbaye de Montebourg, cette solennité se fit avec la plus grande pompe; la puissante famille de Reviers, de Néhou, fondatrice de la maison, y avait convoqué toute la noblesse du pays. Henri, duc de Normandie et roi d'Angleterre, y assistait avec tous ses barons; l'archevêque de Rouen, l'évêque d'Evreux, y étaient avec tous les abbés de la province. En 1154, ou 1155, Richard de la Haye-du-Puits et Mathilde de Vernon, son épouse, fondèrent la célèbre abbaye de Blanchelande. Telle en fut l'occasion: Richard, qui était gouverneur de Cherbourg, ayant refusé de se soumettre à Geffroi, comte d'Anjou, fut obligé de se sauver, lorsque ce prince se fut rendu maître du pays; il fut pris sur mer par des pirates, et réduit en servitude. Dans son malheur, il eut recours à Dieu, et fit vœu à Notre Dame et à Saint Nicolas de fonder une maison religieuse, aussitôt qu'il serait délivré. Il ne tarda pas de l'être, nous ignorons par quel événement, mais aussitôt après son retour, il s'empressa de remplir dignement ses promesses; à cet effet, il manda ses serfs, invita ses amis et ses tenanciers, pria l'évêque de lui assigner un jour; et au jour dit, un autel de gazon fut élevé dans la blanche lande, qui était le lieu désigné: lieu vaste, commode, et à proximité du manoir seigneurial. Les assistans déposèrent leurs offrandes sur l'autel, ainsi que les chartes de leurs donations,

et l'évêque y célébra le saint sacrifice. Il n'y eut jamais, dit-on, de cérémonie plus belle et plus imposante que celle-ci, qui fut favorisée d'un temps convenable, et qui eut lieu en plein air, en présence d'une noblesse distinguée et d'un concours immense de peuple, rassemblé de tous les points des vastes domaines du puissant baron de La-Haye. Les religieux furent tirés de Brocquebeuf, prieuré fondé récemment, dans les environs, par les seigneurs du même lieu. Cette nouvelle demeure ne plut pas, cependant, à trois d'entr'eux, qui retournèrent bientôt joindre les deux qui étaient demeurés dans l'ancienne habitation, et il n'en resta que deux à Blanchelande.

Richard de la Haye-du-Puits et Mathilde de Vernon avaient fondé, en 1152, ou 1153, le prieuré de Saint-Michel-du-Bosc, pour des religieuses Bénédictines, qui furent tirées de l'abbaye de Moutons, au diocèse d'Avranches. Saint-Michel-du-Bosc n'était pas éloigné de Blanchelande. Raoul, V.me abbé de Lessay, donna le terrein pour son emplacement; Richard de Bohon consacra l'église en 1153. La maison fut dotée plus tard par les seigneurs du Hommet.

En 1156, notre évêque assista, avec Rotrou, évêque d'Evreux, et Herbert, évêque d'Avranches, à la translation des reliques de Saint Guillaume-Firmat, qui fut faite en l'église de Mortain, par l'archevêque de Rouen; de là, il se rendit, avec ces trois prélats, au Mont-Saint-Michel, où ils firent une retraite de quelques jours.

Par un rescrit du souverain pontife, Adrien IV, à la date du X des calendes de mai 1158, il fut commis pour juger un procès élevé entre l'abbaye de Montebourg et le couvent de Saint-Cosme-du-Mont, au sujet de l'église de Morsalines.

Richard de Bohon eut des rapports intimes avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, à cause des différens de celui-ci avec Henri II. Thomas, obligé de fuir l'Angleterre,

vint chercher un refuge en France : il séjourna à Saint-Laut, ou bien il y passa, dans le temps que les habitans construisaient une nouvelle église, en exécution d'un vœu qu'ils avaient fait à l'occasion d'un tremblement de terre, qui eut lieu le 1.er janvier 1161. Consulté par eux à quel saint il convenait de dédier cette église, il répondit : à celui qui souffrira le premier le martyre

Après quelque séjour en France, les amis de Thomas et les nonces du pape Alexandre III obtinrent des deux partis une conférence de conciliation : elle eut lieu à Bayeux, le dernier jour d'août 1169. L'évêque de Coutances porta la parole au roi, et parla avec tant de bonheur qu'il obtint la réconciliation désirée. L'archevêque fut aussitôt rappelé à gouverner son église de Cantorbéry, mais la paix ne fut pas longue. Dans son extrême rigidité, il ne voulut rien céder à son roi, ni même le paraître ; alors, dans un moment d'humeur, Henri prononca cette parole inconsidérée : parmi tous ceux que j'ai comblés de mes bienfaits, il n'y a donc personne qui me délivre de ce prêtre, qui trouble le royaume. Aussitôt quatre vils courtisans, Guillaume de Tracy, Hugues de Morville, Richard Lebréton et Renaut fils Ursey (1), dans leur désir de faire leur cour, s'empressèret d'aller faire changer l'évêque de sentimens, par la persuasion ou par la force. Ils le trouvèrent s'entretenant après son repas avec ses serviteurs ; l'on ignore quels furent alors leurs procédés, mais Thomas s'étant enfui à son église, ils le suivirent et l'assommèrent au pied de l'autel. C'était le 30 décembre 1170. Le pape Alexandre III canonisa bientôt le nouveau martyr, qui devint connu sous le nom de St-Thomas-de-Cantorbéry. Les habitans de Saint-Laut prirent pour une prophétie les paroles qu'il leur avait répondues en passant, et lui dédièrent

(1) *Reginaldus, filius Ursi.*

leur église, qui prit le nom de Saint-Thomas. La consécration eut lieu le 28 juillet 1174, et fut faite par Renault de Bohon, évêque de Bath (1), en présence de Richard de Bohon, son parent, évêque de Coutances, et de Guillaume de Martinville, abbé de Saint-Laut. Une partie de la paroisse de Sainte-Croix fut détachée de son ancienne église, pour former la part de la nouvelle.

En la même année, Richard de Bohon fonda en faveur de la cathédrale la prébende de Huberville. En 1178, il assista à la consécration de l'église de l'abbaye de Lessay, en la compagnie de l'archevêque Rotrou, qui fit la cérémonie.

En l'an 1156, il apparut vers le midi du diocèse, et principalement à la Lande-d'Airou, un météore qui jeta l'épouvante dans l'esprit des populations : c'était une trombe de vent, qui arrachait sur son passage les arbres, les récoltes, le toit des maisons, et qui était accompagnée de tous les autres phénomènes ordinaires à ces terribles ouragans. Le 1.er Janvier 1161 (2), le diocèse éprouva une forte sécousse de tremblement de terre, la ville de Saint-Laut, surtout, fut maltraitée. Bientôt après, une nouvelle famine se fit sentir, et l'on craignit de voir se renouveler les scènes de l'année 1149, où l'on vendit de la chair humaine. Le peuple éprouva les plus grandes terreurs et les plus grandes alarmes ; l'évêque fit ses efforts pour tourner vers le ciel, d'où vient tout secours et toute consolation, le cœur de ses diocésains : il institua des prières publiques ; il ajouta aux litanies cette supplication, que l'on chantait à genoux après chaque invocation : ℣. *O vere Deus, trinus et unus, exaudi pre-*

---

(1) Bath, *Butonia*, la principale ville du Sommersetshire, Angleterre.

(2) Selon quelques auteurs, ce tremblement de terre arriva en 1159.

ces populi hujus. ℟. *Non sumus digni à te exaudiri; peccatis nostris immò puniri* (1).

Le 27 septembre 1179, il avait été tenu un concile dans l'église Saint-André d'Avranches, à l'occasion de l'interdit jeté sur l'Angleterre et la Normandie par le Souverain Pontife, à cause de l'assassinat de l'archevêque de Cantorbéry. Notre Richard fut un des membres de cette assemblée, dans laquelle un légat du même pape leva l'interdit.

Richard de Bohon mourut le 1.er Juin 1179.

Ses armes étaient d'azur, à la bande d'argent, accompagnée de deux cotices de même, avec 6 lions d'or.



(1) Ce qui signifie en français : O vrai Dieu, un seul en trois personnes, exaucez les prières de ce peuple. Nous ne sommes pas dignes de votre miséricorde, hélas! nous méritons plutôt vos vengeances.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS DE NORMANDIE.	COMTES DE MORTAIN.	HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Henri II, roi d'Angleterre.	Geffroi Plantegenêt. Eustache, fils naturel d'Etienne de Blois. Henri, fils de Geffroi. Guillaume d'Anjou, son frère. Guillaume, fils d'Etienne. Henri II, roi d'Angleterre. Jean Sans-Terre.	Richard de la Haye-du-Puits, gouverneur de Cherbourg. Richard du Hommet, général de Henri II. Robert Wace, chanoine de Bayeux, né à Jersey, peu après 1150; poëte, historien. André, né à Coutances, vers la fin du siècle, poëte. Richard, archidiacre de Coutances, élu, en 1171, à l'évêché d'Avranches, mort en 1182. Richard du Hommet, élu évêque de Dol, l'an 1161.	1141. Soumission du diocèse de Coutances aux armes victorieuses de Geffroi Plantegenêt. 1137. Richard Duboys, seigneur de Saint-Pair, est tué par les habitans, à cause de ses brigandages, et son château est détruit. 1150. Epidémie du feu-sacré.

Notes.

(A) Plusieurs auteurs relatent une fort longue charte que l'évêque Algare dut obtenir du Souverain-Pontife Eugène III, en confirmation des biens de la cathédrale. Cette pièce est si différente d'elle-même dans les différens auteurs qui la rapportent, que nous ne pouvons en tirer aucun parti. D'ailleurs nous y avons trouvé des caractères de supposition, ou de falsification; tel que celui-ci, par exemple : elle relate la terre de Foville comme appartenant alors à la cathédrale, lorsqu'au contraire l'acte par lequel cette terre est donnée à la cathédrale en contr'échange pour la terre et la forêt de Soules est de l'an 1238: c'est-à-dire, postérieur de plus ou près d'un siècle.

Épitaphe d'Algare, composée par Arnoul, archidiacre de Séez, ensuite évêque de Lisieux, en 1141.

Præsulis Algarì cineri natura sepulto
Non potuit meritum consepelire viri:
Nam terram titulis, cœlum virtutibus implens,
Dùm nobis moritur, ut sibi vivat, obit.
Ipsum igitur quia terra virum cœlique loquuntur
Consignare brevi sufficit elogio:
Hunc ut martyrem meritorum conscia terris
Abstulit et cœlo reddidit una dies.

(B) « La famine fut si grande dans la Basse-Normandie, que » la somme de bled valait quarante sous, et l'avoine, alors » manger ordinaire des plus grands seigneurs, se vendait seize » sous. Cependant les religieux faisaient de grandes aumônes » pour subvenir aux nécessités des pauvres; et fut telle la né- » cessité, que quelqu'un fut trouvé vendant de la chair humaine

« des personnes qu'il avait égorgées, lequel fut condamné « d'être pendu. » (*Gabriel Dumoulin.*)

Il faut savoir qu'à cette époque le froment valait ordinairement deux sous le boisseau.



Chapitre 18.

Depuis 1179 jusqu'en 1208.

GUILLAUME DE TOURNEBU. — VIVIEN.

1.° Guillaume I.

L'illustre famille de Tournebu avait pour habitation le château de ce nom, à cinq lieues de Caen, sur la route de Falaise à Thury (A); c'est en ce lieu probablement que nâquit notre évêque. Lorsqu'il fut promu à l'évêché de Coutances il était doyen de Bayeux; l'époque de son élection date de l'an 1182, suivant Robert du Mont; ce qui est inconstestable, c'est qu'elle eut lieu avant 1183, puisqu'elle fut confirmée par l'archevêque Rotrou, qui mourut cette année-là même. Le sacre fut différé de jour en jour, à cause des infirmités de Rotrou, et de la vacance du siége archiépiscopal pendant les deux ans qui suivirent sa mort. Pour abréger ces délais, le chapitre de Coutances consulta celui de Rouen sur la marche qu'il y avait à suivre; le chapitre de Rouen s'en référa à celui de Reims; celui-ci conseilla d'assembler les évêques de la province, pour consacrer l'élu, et l'envoyer en fonctions; mais le chapitre de Rouen ne se pressant pas de le faire, celui de Coutances écrivit directement au Souverain-Pontife, Luce III, qui, par un bref, à la date des calendes de mai 1184, ordonna la mesure prescrite par le chapitre de Reims, et

enfin l'ordination eut lieu. Guillaume était évêque de Coutances en 1185 ; le 19 février de cette année il bénit de nouveaux édifices à l'abbaye de Blanchelande.

La souscription de Guillaume de Tournebu se trouve dans les cartulaires de toutes les abbayes du diocèse et de plusieurs des diocèses voisins, et aux actes d'un concile d'Evreux tenu au sujet de la croisade, l'an 1188.

En 1190, il sista comme juge en un différend rélatif à la juridiction, élevé entre Gaultier, archevêque de Rouen, et Guillaume, sénéchal de Normandie. Les juges laïques voulaient s'immiscer dans des contestations du ressort des juges ecclésiastiques ; l'affaire fut terminée à l'honneur de l'église. En la même année, il fit la dédicace de l'abbaye d'Aulnay, construite par les soins de Guillaume du Hommet, fils de Richard, fondateur du monastère, l'évêque de Bayeux en étant empêché par ses infirmités.

A cette époque, les archidiacres de Coutances, abusant de leurs privilèges, menaient un si grand train dans leurs visites, que c'était une ruine pour les curés ; Guillaume de Tournebu, qui ne pouvait seul, ou qui ne le voulait pas, essayer de réformer cet abus, porta plainte contre ses archidiacres au concile de Rouen, de l'an 1189. Le concile fit droit aux justes plaintes des curés, en leur permettant de se réunir quatre à cinq pour défrayer l'archidiacre, ou de lui donner chacun trois sous Angevins, pour l'honoraire de sa visite.

L'on peut rapporter au temps de cet évêque la rédaction du livre des offices de Saint-Laut de Rouen : ce livre n'est pas autre chose que l'ancien rituel du diocèse, accommodé aux usages des chanoines de Saint-Laut. En le parcourant, l'on est tout-à-la-fois surpris et édifié de voir combien peu l'église de Coutances a varié dans ses usages depuis un temps immémorial ; nous disons un temps immémo-

rial, car l'auteur du livre avertit qu'il l'a composé en conformité des autres rituels plus anciens. Beaucoup d'offices : ceux de la Semaine-Sainte, des Rogations, de Noel, par exemple, y sont tels que nous les célébrons encore ; quelques antiennes de plus ou de moins, ou quelques versets, ne font pas un changement sensible. Nous ne pouvons compter ces petites différences, nous remarquerons seulement les plus notables.

Alors on ne fêtait pas encore à Coutances Saint Jean l'évangéliste, les Saints Innocens, la Circoncision. Quoique l'office de la Trinité se trouve dans ce livre, on ne la fêtait pas non plus à la cathédrale ; mais c'était une fête spéciale au prieuré de Saint-Laut, qui avait la Sainte Trinité pour patronne.

Il ne se disait qu'une *messe* en chaque église le jeudi, le vendredi et le samedi Saints ; tous les prêtres devaient communier *chacun de ces trois jours*, les laïques le pouvaient également, même le vendredi.

Les fêtes étaient distinguées en quatre degrés, savoir : les triples, les doubles, les moyennes et les simples. Les triples et les doubles se subdivisaient en trois autres degrés, de triples ou doubles majeures, moyennes et communes. Aux fêtes triples, l'antienne de *Magnificat* se chantait trois fois, dans le même ordre que les O de Noel, qui en sont un reste ; aux fêtes doubles, l'antienne de *Magnificat* se chantait deux fois. Noel, Pâques, la Pentecôte, l'Assomption, la Saint-Laut, la Dédicace, la Toussaint, étaient les fêtes triples, ainsi que la Sainte-Trinité. Les doubles majeures se réduisaient à l'Épiphanie, la Purification, l'Annonciation, la Saint-Jean-Baptiste, la Saint-Frémond et la Saint-Romphaire, et de plus la Saint-Augustin, qui était pareillement spéciale à la communauté, dont les chanoines étaient des Augustins.

L'office des trois derniers jours de la semaine sainte nous apprend pourquoi l'on appelle du nom de Tenèbres les matines et les laudes de ces trois jours, et pourquoi l'on frappe sur les bancs à la fin de l'office. Les laudes devaient être finies avant le jour, et comme l'on éteignait un cierge à chaque psaume, à la fin du dernier l'on se trouvait complètement dans les ténèbres; on récitait ainsi sans lumière le *Benedictus*, les *Kyrie* qui le suivent, le *Miserere*, les *Prières*, pendant lesquelles chacun était prosterné. A la fin, le prieur donnait le signal de la sortie du chœur, en frappant de son livre sur le banc, et chacun se rendait ensuite à son appartement sans lumière.

L'an 1200, le 3 mai, Guillaume de Tournebu bénit et dédia sous l'invocation de Saint Thomas de Cantorbéry, l'église du prieuré de la Blontière, fondé l'année précédente, dans la paroisse de ce nom, pour des chanoines réguliers de Saint Augustin, par Richard de Rollos (1). L'on trouve plusieurs signatures apposées de sa main sur des chartes de Blanchelande en l'an 1202. Cette année fut celle de sa mort. Il laissa la réputation d'une grande piété, d'une vertu excellente, d'un grand zèle pour l'honneur de la religion et la liberté de l'église. Il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle Saint-Pierre-ès-Liens.

Il portait d'argent à la bande d'azur.

Il nous reste de ce prélat un règlement fait pour tout le clergé du diocèse, mais plus spécialement encore pour celui de la cathédrale; qui doit être le modèle de l'autre. Voici la substance de ce statut, le plus ancien que nous connaissions: Il y est dit que le prêtre doit être chaste et de bon exemple; qu'il doit éviter avec le plus grand soin la compagnie et la conversation des personnes de mauvaises mœurs, ou seule-

(1) *Heros Dominus Richardus de Rollos, vir nobilis.*

ment mal famées; qu'il ne doit point sortir seul pendant la nuit, sans des raisons graves. Il est enjoint d'éviter les cabarets, sous peine de perdre son revenu bénéficial pendant huit jours, et d'être dépouillé de l'habit de chœur pendant le même espace de temps ; cette censure sera encourue *ipsò facto* par les contrevenans, sans préjudice de peines plus graves, s'il y a lieu. Etant revêtu de l'habit de chœur, il ne faut converser avec personne; de même, lorsqu'on assiste à l'office, il ne faut ni parler, ni interrompre le chant, sans une grave nécessité; mais il faut chanter ou psalmodier, conformément à l'usage et à l'office du jour.

Chacun doit résider en son bénéfice, ou au lieu dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions.

L'on devra nommer, tous les ans, dans le premier chapitre tenu après la fête de l'Assomption, des députés qui visitent les vicairies, ainsi que l'église Saint-Nicolas et la chapelle de la Mare. Il est enjoint de punir les chapelains, lorsqu'ils le mériteront.

Lors de leur promotion, les vicaires perpétuels et les chapelains jureront obéissance à l'église de Coutances, au chapitre, à l'évêque, et l'observance des statuts du diocèse.

Les fêtes Saint-Maur, Saint-Clair, Saint-Georges, sont élevées au rang de semi-doubles.

Il y aura un registre dans lequel seront écrits tous les miracles qui s'opéreront dans l'église, et dont le garde du luminaire aura le soin, et sera chargé de la rédaction.

L'on peut conclure, d'après ce document, que les habitans de la paroisse de Saint-Nicolas de Coutances avaient une église paroissiale, et qu'elle était soumise à la juridiction du chapitre, long-temps avant la construction de la chapelle qui fut l'origine de l'église actuelle, ainsi que nous le dirons plus tard, et que ce fut par suite de la ruine de cette église, qu'ils firent leur église paroissiale d'une des chapelles de la cathédrale.

2.° VIVIEN.

L'on trouve des actes de Vivien, successeur de Guillaume de Tournebu, dès l'an 1202 : l'un consiste en une signature apposée à l'acte de consécration d'une nouvelle église de l'abbaye de Saint-Laut, elle est accompagnée des signatures de Guillaume Burel, évêque d'Avranches, et Robert de Molay, quatorzième abbé de la maison. L'autre est une permission donnée aux moines du prieuré de Beaulieu, diocèse de Rouen, de se choisir un prieur dans le prieuré de Saint-Laut, qui était leur maison mère, excepté cependant le prieur de cette communauté. Cet arrangement fut passé entre Vivien et Gaultier de Coutances, archevêque de Rouen, qui avait été d'abord évêque de Lincoln (1).

L'avant dernier acte connu de Vivien est de l'an 1207 : en cette année il assista, avec les évêques de Séez et de Lisieux, à un échiquier, ou assemblée générale des états de Normandie, tenu à Rouen. Le dernier est de l'an 1208, nous y reviendrons.

Pendant l'épiscopat de Vivien, il s'opéra un changement politique dans l'état du diocèse de Coutances et de toute la Normandie : cette province, qui était séparée de la France depuis trois cents ans, y revint par la conquête que Philippe-Auguste en fit sur Jean-sans-Terre. Dès-lors, l'église de Coutances rentra dans la glorieuse nationalité de l'église Gallicane, et se gouverna suivant les mêmes lois ; mais ce changement fit surgir quelques difficultés, particulièrement sur les droits de patronage et la régale ; Vivien s'employa à les terminer ; il réussit quelquefois et échoua pareillement, comme nous allons le dire.

(1) Il existe encore une famille noble de ce nom, dont était madame la comtesse de Bourmont, décédée récemment.

Les seigneurs qui possédaient des biens en Angleterre et en Normandie furent contraints d'opter entre l'Angleterre et la France : ceux qui possédaient de plus grands biens au delà du détroit préférèrent l'Angleterre ; comme ils étaient en grand nombre, il resta beaucoup de paroisses sans seigneurs, et par conséquent, sans patrons qui pussent présenter à la cure. Les évêques adressèrent en commun une requête au roi, le suppliant de s'entendre avec eux pour régler ce point, ce qui eut lieu conformément à leurs désirs. Ils demandaient entr'autres choses que dans tous les cas litigieux, pour tout bénéfice quelconque, il y eût une information faite par quatre chevaliers à ce commis par lui, et quatre prêtres nommés par l'évêque, aux fins de savoir à qui venait le droit. Ce fut Vivien qui fut chargé de rédiger et de présenter cette supplique.

Quant au droit de régale, l'archevêque Gaultier de Coutances (1) étant venu à mourir en 1207, le roi se saisit du temporel de l'église ; le chapitre prétendit être exempt de la régale, sous prétexte que les ducs de Normandie n'avaient jamais usé de ce droit envers l'église de Rouen. Ce fut encore Vivien qui fut chargé de cette affaire ; ce qui ferait supposer qu'on le regardait comme étant bien à la cour du prince. En conséquence, il écrivit au roi la lettre suivante :
« Vivien, par la grâce de Dieu évêque de Coutances, à son » révérend et sérénissime seigneur, Philippe V, par la » même grâce Roi des Français, salut, au nom de celui » de qui vient tout salut.

« Ayant appris par des témoignages dignes de foi, que, » l'archevêque de Rouen venant à mourir, tous ses biens, » tant spirituels que temporels, étaient réservés à la régie

(1) Gaultier de Coutances avait un doyen nommé Jean de Coutances.

12

» du chapitre de la même église, sans que le roi d'Angle-
» terre, du temps qu'il gouvernait la Normandie, ni ses
» officiers, eussent aucun droit de mettre la main à aucun
» bien appartenant à l'archevêché ; nous supplions, autant
» qu'il est en nous, votre majesté de conserver, pour votre
» honneur et votre salut, selon votre pieuse coutume, l'église
» de Rouen dans la jouissance de toutes les libertés dont
» elle est en possession de temps immémorial, tant par
» droit que par usage. Je vous souhaite une longue santé. »

Au reçu de cette lettre, le roi nomma treize chevaliers pour informer sur la vérité de son contenu ; malheureusement il se trouva que Vivien avait été induit en erreur, en conséquence la lettre resta sans effet (1).

Vivien mourut à Coutances le 15 février 1208, et fut inhumé dans la cathédrale. Quelques auteurs ont avancé qu'il avait été inhumé dans l'église de Bréhal, mais c'est par suite d'une équivoque, à laquelle le Gallia-Christiana donne occasion, en disant que cet évêque fit une fondation obituaire à Bréhal, et ajoutant aussitôt qu'il fut inhumé dans l'église : *In ecclesiâ* ; mais l'auteur ne dit pas que cette église soit celle de Bréhal. Au surplus, cet obit fondé par lui dans l'église de Bréhal pourrait induire à penser qu'il en était originaire. Quant à sa famille, divers auteurs l'ont cherchée en vain, elle restera ignorée.

(1) Rouault dit que cette lettre obtint son effet, mais Dumoulin nous est garant du contraire.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

DUCS DE NORMANDIE.	COMTES DE MORTAIN.	HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Richard - Cœur - de-Lion. Jean-Sans-Terre.	Renault de Boulogne.	Richard du Hommet, Connétable de Normandie. 1201. Jourdain du Hommet élu Évêque de Lisieux.	1203. Confiscation du duché de Normandie sur Jean-Sans-Terre.

Notes.

(A) L'habitation de la noble famille de Tournebu, dont un membre accompagna le duc Guillaume à la conquête, dont un autre s'est signalé à la défense du Mont-Saint-Michel, fut constamment en la paroisse de Tournebu, dans l'arrondissement de Falaise. Quelques écrivains cependant l'ont dit natif des Andelys, mais nous croyons que c'est par suite d'une confusion avec une autre famille Tournebu, connue en littérature sous le nom de Turnèbe : *Turnebus*, qui donna au monde savant les deux Adrien et Odet Turnèbe.



Chapitre 19.

Depuis 1208 jusqu'en 1238.

HUGUES DE MORVILLE.......... *Hugo.*

(Henricus.)

HUGUES II, de l'illustre maison de Morville, probablement originaire de la paroisse de ce nom, près Valognes ; surnommé Sieur de Neret, du nom d'une terre sise en cette paroisse ; frère du cardinal Raoul de Morville, était archidiacre de Coutances pendant l'épiscopat de Vivien : le clergé du diocèse jeta les yeux sur lui pour en faire son évêque ; on ne fit jamais un meilleur choix.

Bienfaiteur des pauvres, ami des malheureux, compatissant médecin de toutes les douleurs, il consacra son temps à visiter, à consoler, à soulager les indigens, les affligés et les malades, et sa fortune à leur élever des asiles. Dès la première année de son épiscopat, il changea en un hôpital l'abbaye de Saint-Potentin de Coutances ; mais comme la maison n'était pas appropriée à cet emploi, il la fit réédifier en 1217, et afin de se mettre à l'abri des réclamations des moines, il en fit confirmer l'usage par le Souverain-Pontife, Honorius III, qui donna à cet effet des bulles datées du dix-sept des calendes de décembre (15 novembre), quatrième année de son pontificat ; puis de nouvelles, cinq ans après les premières, à la date du douze des calendes de mars. On lisait au dôme de cette maison les deux vers latins suivans,

qui n'y furent placés qu'après la mort de l'évêque, ainsi qu'il est facile de le voir.

Hanc tibi, Christe, domum contulit Hugo pius
De Morvillâ : urbis hujus præsul fuit Hugo (1).

Hugues de Morville, qui savait si bien faire l'aumône de ses propres deniers, savait aussi bien provoquer ses diocésains à la faire. En fondant l'Hôtel-Dieu de Coutances, il établit une confrérie pour le desservir, l'entretenir et lui procurer des secours. Cette confrérie, la plus ancienne du diocèse, fut fondée en 1209. Cependant il mettait plus de délicatesse encore à recevoir, que d'habileté à provoquer; il prenait des précautions excessives pour s'assurer que ceux qui donnaient pouvaient le faire légitimement, et sans causer leur propre ruine : ainsi un homme noble, du nom de Michel Meurdrac, voulant donner à l'abbaye du vœu la moitié du patronage et des revenus de l'église des Pieux, n'obtint de lui la permission de le faire, qu'après avoir présenté le mémoire de sa fortune et le montant de ses dettes.

Un homme qui a tant de justice dans le cœur, de justesse et de moyens dans l'esprit, fait ordinairement de grandes choses; aussi, par les bons soins de Hugues, l'ordre et l'économie qu'il établit dans la maison, et les secours qu'il lui procura, l'Hôtel-Dieu de Coutances ne tarda pas à devenir fort riche. Il enrôla pareillement en une confrérie, qui fut la seconde du diocèse, les tisserands de Saint-Laut : les règlemens qu'il fit alors furent si sages, qu'ils ont servi de modèle à bien d'autres, et qu'ils élevèrent le commerce de cette ville à un haut état de prospérité, dans lequel il s'est maintenu long-temps.

(1) Le pieux Hugues de Morville vous consacra cette maison, ô Jésus. Hugues fut évêque de cette ville.

L'impulsion qu'il donna fit surgir dans le diocèse un grand nombre d'hôpitaux et de léproseries ; entr'autres celle de Néhou, dont il fit lui-même la dédicace au mois de Juillet 1222. La ville de Saint-Laut lui dut son Hôtel-Dieu et la plus grande partie de ses dotations ; de même celle de Vire ; Cherbourg, la restauration et la meilleure fortune de son hôpital, dont la fondation remonte à Guillaume-le-Conquérant. La cathédrale, l'établissement d'un théologal et d'un pénitencier, qu'il maintint de ses propres deniers, jusqu'à ce qu'il vaquât des prébendes. En un mot, tout fut agrandi, changé, vivifié par les soins de cet homme admirable.

Parmi les faits de sa vie épiscopale, qui sont nombreux, ainsi que les actes souscrits de sa main, nous rapporterons seulement les plus importans. Nous le trouvons à Rouen, l'an 1213, à la mi-carême, séant comme juge avec les évêques de Lisieux, Evreux et Séez, en une contestation élevée par Guillaume Paynel et autres personnes. L'année suivante, il revint dans la même ville, pour assister à un concile tenu au sujet de la croisade ; il y était encore, lorsqu'il confirma la donation d'une chapelle et de quelques propriétés situées à Montaigu-la-Brisette, près Valognes, faite par Philippine d'Alençon, femme de Philippe de Roumare, au prieuré de Grasville. En 1222, il assista au concile de Paris, dans lequel fut résolue la guerre contre les Albigeois ; l'année suivante, au mois de juillet, il y revint encore pour assister aux funérailles de Philippe-Auguste ; l'an 1222, il conclut avec l'abbé de Lessay la convention suivante : l'abbé céda à l'évêque le patronage des églises de Montchaton, Saint-Sauveur-Lendelin, Osmonville, Ouville, Orval, l'Aulne et Heugueville ; et l'évêque, de son côté, créa l'abbé de Lessay chanoine de la Cathédrale, avec tous les honneurs et les émolumens attachés à cette dignité ; sauf, toutefois, le droit de voter à l'élection de l'évêque. Le chapitre contesta bien

des faits depuis, mais en vain, ce droit, qui resta perpétuellement attaché à l'abbaye de Lessay.

Vers le même temps, Hugues de Morville conclut un arrangement avec les officiers de Henri III, roi d'Angleterre, au sujet des revenus de l'île d'Aurigny, qui devaient être partagés entre le roi, les habitans et le clergé : le roi, d'une part, et le clergé de la cathédrale, de l'autre, partageaient entr'eux le sixième du produit des terres, du croît des animaux, et les deux tiers des objets rejetés par la mer.

L'an 1238, notre évêque échangea avec Saint Louis la terre de Soules et la forêt, à la réserve du patronage de l'église, contre la terre de Fôville, « que le roi tenait de » la forfaiture des Anglais, » moyennant trois cents livres tournois, données par l'évêque en contre-échange, et la décharge, accordée par le roi, de l'entretien d'un soldat, que la cathédrale devait à l'armée pour le fief de Soules. Le chapitre confirma cet échange par un acte daté du mois d'août de la même année.

Ce fut aussi en cette année que décéda l'excellent évêque, le vingt-huitième jour d'octobre (A). Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, et l'on entoura son tombeau d'une belle grille de bronze. Elle y resta quelques centaines d'années, mais on se lassa de souffrir dans le chœur un monument fort incommode, on l'enleva et on la déposa dans la chapelle Saint-Sébastien, où elle fut long-temps encore. Enfin, Monseigneur de Brienne faisant fondre les cloches de la cathédrale, en 1711, fit ajouter ce bronze pour augmenter leur poids ; mais en mémoire du monument que l'on détruisait, il fit donner à la grosse le nom de Hugues de Morville.

Les armes de ce Prélat étaient de Sinople au lion d'or ; on les remarque encore maintenant à l'un des angles occidentaux de la tour de l'église de l'hôpital de Coutances.

La plupart des anciens écrivains ont fait deux évêques de Hugues de Morville, l'un du nom de Hugues et l'autre du nom de Henri. Il est vrai que l'acte de Rouen, de l'an 1213, dont nous avons parlé, porte en toutes lettres le nom de Henri, évêque de Coutances; et que la charte confirmative de la donation de la chapelle de Notre-Dame de la Salle, dans la paroisse de Sainte-Croix-de-Montaigu, au prieuré de Grasville, est intitulée Henri par la grâce de Dieu, humble ministre de l'église de Coutances; mais il est incontestable que ces actes ont été altérés par des copistes, trompés par l'initiale du nom de Hugues, qui écrivait simplement *H. de Morvillâ*, ou *H. Episcopus*, puisqu'il est certain que ce prélat fut évêque de Coutances depuis 1208 jusqu'en 1238.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

COMTE DE MORTAIN.	HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
Philippe-le-Rude, ou Hurepel. En 1247, le comté resta vacant, et Saint Louis le donna au comte d'Artois. Mais dès l'an 1222 le diocèse de Coutances en fut détaché; ainsi nous ne citerons plus ses comtes, qui nous sont désormais étrangers.	Foulques Paynel. Thomas Hélie de Biville. Guillaume de St - Pierre rima le roman du Mont-Saint-Michel. Il était natif de Saint-Pierre-Eglise.	1212. Prise de Mortain, par Philippe-Auguste.

Notes.

(A) L'épitaphe de ce prélat nous apprend le jour de sa mort d'une manière positive, et nous la suivons préférablement à quelques nécrologes qui la marquent à un autre temps.

Qui jacet hic Hugo, Cato pectore, Tullius ore,
Muneribus Titus, præsul honore fuit.
Quique sequens Marthæ studium requiemque Mariæ
Quæ sua sunt mundo reddidit, atque Deo.
Prævia quem rapuit lux festi Simonis, annos
Post bis sex centos, octoque, terque decem.
Det Dominus huic verè secum sine fine manere.
Amen.



Chapitre 20.

DES LÉPROSERIES. — DE LA LÈPRE.

Ayant parlé des Léproseries au chapitre précédent, les lecteurs ont pu désirer quelques détails ; nous les donnons d'autant plus volontiers, qu'on ne les trouve bientôt plus nulle part, et qu'en les donnant nous ne sortirons pas de notre sujet.

Le vingt-unième canon du cinquième concile d'Orléans nous apprend que dès-lors il y avait des lépreux et des léproseries, puisqu'il impose aux évêques l'obligation de visiter les lépreux et de « les assister des revenus de la » maison de l'église. »

Les registres de la cathédrale nous apprennent qu'il en existait aussi du temps du bienheureux Geffroi de Montbray, et que le successeur de ce grand évêque prenait d'eux un soin tout particulier. Il ne paraît pas cependant que jusqu'alors la lèpre fit de grands ravages. Mais les croisés en rapportèrent de l'Orient une branche, qui, entée sur la première, fit des progrès considérables. Après les premières croisades, les lépreux devinrent si nombreux qu'il fut nécessaire d'élever une multitude d'hôpitaux pour les soigner, les renfermer, les isoler du reste de la société : précaution sage, la seule sage ; renouvelée des Juifs, qui bannissaient aussi leurs lépreux dans les déserts et les solitudes.

Ces hôpitaux se nommaient léproseries, ladreries ou maladeries, et furent presque tous placés sous l'invocation de

Sainte Madeleine. On choisit ordinairement pour leur emplacement des lieux écartés, et souvent aussi l'on éloigna les cimetières des hôpitaux mêmes.

Le diocèse eut un grand nombre de maladeries; nous ne pouvons l'assigner, mais nous savons qu'il y en eut à Bréville, à Bolleville, à Héauville, à Néhou, à Rauville-la-Place, à Saint-Floxel, à Saint-Laut, à Coutances, à Cherbourg. On peut juger du nombre qu'il dut y en avoir en France par ce seul fait : Louis VIII, en mourant, fit des donations à deux mille ladreries de son royaume.

Anciennement il existait dans l'orient plusieurs espèces de lèpre : On peut s'en convaincre par la lecture des chapitres XIII et XIV du Lévitique, et du chapitre V du 4.e livre des Rois; il y avait même une lèpre qui s'attachait aux vêtemens, aux meubles, aux maisons, et qui rendait leur destruction nécessaire.

Il n'exista jamais de moyens curatifs contre ce mal, mais uniquement des moyens préservatifs, tels que l'éloignement des malades, la propreté, l'abstinence de certaines viandes, notamment de la viande de porc; cet animal étant lui-même sujet à la lèpre.

Les voyageurs modernes ont trouvé des lépreux dans quelques îles de l'océan austral, nous allons en parler d'après leurs rapports : des ulcères de diverse forme et de diverse nature, des plaies hideuses, des dartres de diverses couleurs, des excroissances tuberculeuses de toute grosseur, depuis la grosseur d'une figue, dont elles ont la forme, jusqu'à la grosseur de la tête d'un homme, et au delà, naissant sur les membres par dixaines, ou vingtaines, ou centaines; des champignons horribles à la vue et à l'odorat; tels sont les caractères et les diverses espèces de cette maladie, qui commence d'abord par une tache à la peau; laquelle s'étend, se reproduit, parcourt les membres, et enfin corrompt le

sang, fait tomber les chairs en lambeaux, corrode les diverses parties du corps, et donne la mort après de longues douleurs et une vie misérable.

Nous pouvons juger par la narration des livres saints que la lèpre orientale, c'est-à-dire celle que les croisés rapportèrent de la Palestine, avait beaucoup de rapport avec celle-là, si ce n'est la même.

Lors donc que quelqu'un était atteint de cette maladie, sa séparation immédiate d'avec la société était prononcée, et le pasteur du lieu allait aussitôt le conduire à la léproserie; asile dont la porte était strictement défendue à tous ceux que n'y appelaient pas leurs fonctions. Le prêtre y célébrait la messe des lépreux; à l'offertoire, il se retournait vers son malade pour lui adresser une allocution conçue à peu près en ces termes :

« Cette maison sera désormais votre demeure, la charité » l'a élevée pour vos besoins, et elle ne cessera pas d'y » pourvoir à vos nécessités; en vous humiliant sous la main » de Dieu qui vous afflige, remerciez-le de sa bonté, qui, » dans votre affliction, a prévu vos besoins. Vous êtes à tout « jamais séparé du monde, vous n'avez plus d'épouse, ne » vous souvenez de vos parens et de vos enfans que dans vos » prières. »

» Vous ne sortirez jamais de cet asile sans être accom» pagné de votre clochette, que vous sonnerez le long des » chemins, pour avertir les passans de fuir votre approche. » Vous n'ôterez point votre chapeau pour saluer. Vous ne » parlerez à personne le long de la voie, excepté à ceux qui » vous interrogeront, et dans ce cas vous aurez soin » de prendre le dessous du vent, de crainte qu'ils ne soient « souillés de votre haleine. Lorsque vous irez par les champs, » si vous apercevez des hommes, vous sonnerez votre clo» chette pour les avertir. Si vous allez par les prairies ou

» les lieux boueux, vous n'empoignerez point une branche,
» pour vous aider à gravir un fossé, qu'auparavant vous
» n'ayez mis vos gants; de crainte que si quelqu'un
» venait à la prendre après vous, il ne contractât votre ma-
» ladie.

» Vous ne marcherez point les pieds nuds sur la terre;
» vous ne cracherez point dans l'eau coulante, ni dans les
» mares, ni dans les fontaines; vous n'y jetterez rien de ce
» qui vous a appartenu; vous n'y laverez point votre tête,
» ni vos mains, ni vos vêtemens; vous n'en prendrez pas
» dans vos mains, et vous ne vous baisserez pas pour y
» boire : dans la crainte de communiquer votre mal à ceux
» qui viendraient y puiser, s'y laver ou y boire après vous. Si
» vous crachez sur la terre, vous aurez soin de couvrir votre
» salive de poussière, ou de l'effacer avec le pied.

» Si vous avez besoin d'acheter quelque chose dans les
» villes, ou ailleurs, vous montrerez l'objet avec votre ba-
» guette, sans y toucher. Vous serez toujours pourvu de votre
» bidon de bois, pour puiser l'eau qui vous sera nécessaire,
» et recevoir les aumônes qu'on vous donnera. »

Ceux qui seraient curieux de lire cette exhortation, dans les termes même de la liturgie, peuvent consulter les missels des XIV et XV.e siècles; il en existe plusieurs à la bibliothèque publique de Valognes.

Huit jours après avoir ainsi confiné le malade dans la léproserie, le pasteur devait y retourner pour lui porter des consolations et s'informer de ses besoins; puis, de temps à autre, pour y exercer son ministère, rappeler les lépreux à la stricte observance des conditions qui leur étaient imposées, et enfin veiller à l'ordre de la maison.

Le XIX.e article des statuts de Robert de Harcourt ordonne aux lépreux de porter toujours pour vêtement une chappe fer-

mée, afin que les personnes saines puissent les reconnaître en tout lieu et s'éloigner. Le même article leur défend strictement de se trouver dans les marchés et les lieux fréquentés, de mendier, de vendre à qui que ce soit les pourceaux élevés dans leurs hôpitaux.

Si ces précautions paraissent excessives et minutieuses, il faut se souvenir combien était contagieuse l'horrible maladie qu'elles avaient pour but de prévenir. C'est probablement à elles que l'Europe est redevable de sa disparution, car elle y était devenue endémique.



Chapitre 21.

Depuis 1238 jusqu'en 1280.

GILLES I. — JEAN D'ESSEY.

1.° Gilles.......... *Gillanus.*

(Gella, Gisla, Gillius, Julianus, Guillelmus.)

Après la mort de Hugues de Morville, le siége de Coutances vaqua durant huit années, sans qu'on puisse en assigner la cause. Nous rapporterons quelques-uns des actes de cette vacance, qui sont importans en cela seulement qu'ils l'affirment et qu'ils en fixent la durée ; l'an 1239 nous en présente deux, dont l'un est une transaction entre les religieux de Saint-Sauveur et l'archidiacre du Beauptois ; l'autre est une transaction entre le même archidiacre et les moines de Montebourg. L'an 1240 nous en fournit pareillement deux : l'un est une présentation à un bénéfice de l'île de Jersey ; l'autre, une promotion à la cure de Sideville ; ce dernier est du mois de janvier, qui était alors le neuvième ou le dixième mois de l'année. En 1244, « l'humble chapitre de Coutances » faisait encore, *sede vacante*, une promotion à la cure de Saint-Martin-d'Urville.

Il paraît que c'est à cette époque qu'il faut remonter pour trouver l'origine de l'église actuelle de Saint-Nicolas de Cou-

tances. Le chapitre aurait profité de la vacance pour faire construire une chapelle à l'usage des habitans de cette paroisse, qui faisaient leur église d'une des chapelles de la cathédrale. Cette chapelle fut réparée « en 1411. Extrê-» mement endommagée par les protestans, lorsqu'en 1563 » ils pillèrent la ville de Coutances, on la répara pour la » seconde fois dès la même année, mais sans y rien chan-» ger. Après la fin des guerres civiles, le nombre des pa-» roissiens s'étant augmenté considérablement, on l'aggran-» dit, en y ajoutant un chœur et les deux chapelles qui » forment la croisée; on exhaussa aussi l'ancien bâtiment, » afin qu'il pût servir de nef, et s'accorder avec le nouveau; » au moyen de quoi, on fit d'une simple chapelle une église » complète. Une délibération du chapitre, de 1597, portant » qu'on vitrerait à ses dépends une des croisées, prouve » qu'on commença à travailler dès la fin du seizième siècle. » Le chœur ne fut achevé néanmoins qu'en 1622. Le dôme, » bâti en 1701, est moins propre à contenter les yeux qu'à » faire regretter l'argent qu'on y a dépensé mal-à-propos. » (*Dem. recherch. s. Cout.*)

Enfin, l'an 1246 nous fournit deux signatures de Gilles, évêque de Coutances : elles se lisaient dans les archives des monastères de Cerisy et de Fontenelles. En 1247, le même évêque fit dresser un état et inventaire des revenus de l'Hôtel-Dieu de Coutances. En 1248, il apposa une signature à des actes du monastère de Fontenelles.

Ce prélat est connu dans l'histoire sous les noms de Gillain et de Gilles de Caën. Quelques historiens ont voulu le rattacher à la noble famille de ce nom ; cependant il n'en reste nulle preuve ; et il est bien plus probable qu'on l'a appelé ainsi du nom de la ville de Caën, dont il était originaire ; du moins Hermant l'a cru ainsi, et l'a écrit de même, sans y soupçonner de difficulté. Nous croyons que, simple plé-

béien d'origine, il s'éleva par son seul mérite et ses talens aux dignités ecclésiastiques. Lorsqu'il fut promu à l'évêché de Coutances, il était pénitencier du Pape Grégoire IX. Plusieurs écrivains en ont fait deux évêques, dont l'un sous le nom de Gilles, et l'autre sous celui de Guillaume, entre lesquels ils ont placé Jean d'Essey : toute l'erreur provient de deux sources; la première est dans la manière de signer de ce prélat, qui écrivait quelquefois *Gillanus episcopus*, ou simplement *G. episcopus*. La seconde est dans un passage de la bibliothèque des Pères, passage corrompu, et duquel on ne peut rien conclure (A).

Gilles I était cordelier. Il mourut le premier décembre 1248. L'obituaire de Savigny fixait sa mémoire au huit juin, ce qui contredit cette date, quant au mois; pour ce qui est de l'année, il est certain que le siége était vacant l'an 1250, puisque l'on trouve des provisions à la cure de Bolleville, datées de cette année, et signées du vicaire capitulaire.

1.° Jean d'Essey.

(Appelé aussi Jean d'Yvetot, et Jean de Fresville.)

Jean d'Essey était archidiacre de Coutances dès l'an 1239, car le lendemain « du dimanche *Lœtare* 1238 » (ou selon le nouveau style 1239), il termina par un acte d'accord une procédure qui existait entre l'abbaye de Saint-Sauveur et Richard de Petit-Ville, archidiacre des îles; alors il était lui-même archidiacre, et c'était pendant la vacance du siége. Il le fut pendant toute cette vacance, et pendant l'épiscopat de Frère Gilles de Caën; il l'était encore en 1250, comme le livre des visites d'Eudes Rigaud nous en fournit la preuve; nous reviendrons sur ce livre. Enfin, après deux

ans d'une nouvelle vacance, qui suivit la mort de Gilles I, le chapitre présenta requête à la cour, pour obtenir son agrément à l'élection de Jean d'Essey, « fidèle sujet et ar- » dent zélateur de la gloire et de la prospérité du royaume. » C'était au mois de Janvier 1251, suivant notre manière de compter.

Jean d'Essey nous est connu par quatre actes importans : le premier est la rédaction du livre noir, qui fut faite par ses ordres. C'est une statistique complète du diocèse à cette époque ; un état détaillé de toutes les cures, de tous les bénéfices, de tous les patronages, avec leurs revenus et leurs redevances, ainsi que leurs droits : c'est une des pièces importantes de la collection d'un antiquaire, ou d'un historiographe. Le second est une information sur la vie et les miracles du bienheureux Thomas Hélie, prêtre, de Biville, curé de Saint-Maurice, chapelain du roi Saint Louis (B). L'information dura dix ans, c'est-à-dire depuis 1261 jusqu'en 1271 ; frère Raoul Des-Jardins, gardien des Jacobins de Coutances (C), la fit conjointement avec l'évêque; lorsqu'elle fut terminée elle fut envoyée en cour de Rome ; mais elle fut renvoyée à Coutances, pour vice de forme, et pour défaut de qualité des solliciteurs, qui n'étaient que deux simples curés. Cependant l'évêque mourut, et l'affaire en resta là.

Les deux autres actes qui nous restent de Jean d'Essey, sont d'une autre nature. Il s'éleva une contestation entre l'archevêque de Rouen, Eudes Rigaud, et ses suffragans, relativement aux appels, qu'il recevait directement des archidiacres, quoique l'ordinaire n'eût pas été appelé à juger : cette contestation fut portée au tribunal du Souverain Pontife ; Jean d'Essey, évêque de Coutances, et Robert de Cornegruc, évêque de Séez, furent députés par leurs confrères pour soutenir leur cause commune ; le pape jugea en faveur

des évêques. Par suite de ce jugement, il y eut entre l'archevêque et ses suffragans une transaction, qui fut conclue en un concile provincial, assemblé à Pont-Audemer, l'an 1256; et par suite de cet accommodement, l'évêque assembla son synode, qui en approuva les clauses. L'acte synodal est daté du mercredi avant la fête Saint Denis.

Jean d'Essey eut avec son propre chapitre une affaire bien plus grave, et bien plus compliquée : la procédure roulait sur trente deux chefs principaux. Mais, ce qu'il y eut de plus grave encore, ce fut l'animosité réciproque entre l'évêque et le chapitre; les choses en vinrent au point que, en l'an 1268, le chapitre jeta l'interdit sur la cathédrale; c'était huit jours avant Noel, et à la Purification il durait encore. Cependant l'évêque bravant les censures de son chapitre fit ouvrir les portes de la basilique, sonner les cloches, pour convoquer le peuple, et célébra solennellement les saints mystères. Le chapitre, irrité de ce qu'il appelait l'audace de l'évêque, cassa les sonneurs, les bédeaux et tous les autres officiers qui avaient concouru de près ou de loin à la célébration de cet office, selon lui profanatoire. Comme il était impossible de marcher plus long-temps dans cette voie, il devenait nécessaire d'une réconciliation et d'un arrangement. L'arrangement eut lieu devant des arbitres choisis par les deux parties, qui furent contraintes de faire des sacrifices réciproques. Ce que nous y remarquons de plus saillant, c'est que le chapitre reçut le blâme des excès auxquels il s'était porté contre son évêque. Cet acte qui condamne Jean d'Essey à payer au chapitre huit livres tournois pour chaque fois qu'il manquerait à l'office, aux jours de Noel, Pâques, Pentecôte, Assomption et Saint Laut, ferait supposer qu'il résidait peu dans son diocèse, ou au moins dans sa ville épiscopale. Il faut se garder cependant de prendre d'après ceci une opinion défavorable de ce prélat; si ces contestations

refroidirent temporairement la charité dans son cœur, elles ne l'y éteignirent pas, car elles ne l'empêchèrent pas de faire de grands biens à son chapitre.

Il reste de Jean d'Essey un livre rituel, composé en l'an 1259 ou 1260, sous la forme d'*Ordo*, qui diffère en beaucoup de points du livre des offices de Saint-Laut de Rouen; soit que ce dernier ne fût pas propre à tout le diocèse de Coutances, comme nous l'avons dit, d'après l'auteur de l'histoire ecclésiastique de Normandie; soit que le rit eût été changé depuis sa rédaction. L'on y voit, entr'autres choses, qu'il n'y avait que deux degrés pour les fêtes : le simple et le double. Que l'office des Pontifes est rangé dans la classe de celui des Confesseurs. Que la Procession ne se faisait qu'aux fêtes doubles, et après Tierce. Qu'on célébrait dès-lors à Coutances les fêtes de la Sainte Trinité, de la Conception de la Sainte Vierge et du Saint Sacrement. Cette dernière ne fut rendue universelle qu'en 1262, c'est-à-dire, deux ou trois ans plus tard, par le Pape Urbain IV. On y voyait l'usage de trois bans, et même plus, avant le mariage, dès-lors établi, ainsi que celui des fiançailles : c'était au jour des fiançailles qu'on bénissait l'argent et l'anneau, qui devaient être placés, pour cet effet, sur le livre même dont le prêtre faisait usage. Le fiancé avait à répondre sur une multitude de questions concernant les articles de la foi.

On y voit encore que Thomas Hélie, qui n'était mort que depuis un peu plus de deux ans, jouissait déjà du titre de bienheureux; et que le 3 janvier 1259, ou 1260, selon notre manière de compter, l'évêque députa en cour de Rome le vicaire de l'autel de la Sainte Vierge de la cathédrale, pour obtenir du Souverain Pontife sa canonisation. Ce fut sans doute par suite de cette démarche que fut commencée l'information dont nous venons de parler.

On y voit encore qu'en l'an 1258, il n'y eut point d'été;

mais que le temps de la moisson et de la vendange fut constamment pluvieux et très-froid. La récolte fut chétive, et de mauvaise qualité. On n'avait jamais vu des vins en si petite quantité et si mauvais : ils étaient verts, troubles, malsains. Il paraît que la culture de la vigne était encore usuelle dans notre pays. Le mois d'avril suivant apporta une grande mortalité : la maladie était instantanée, et la mort presque subite. Le printemps fut un été prématuré, accompagné de grêle, de coups de tonnerre et d'orage, qui causèrent une grande désolation en bien des lieux.

L'épiscopat de Jean d'Essey vit s'élever le couvent de la Perrine. Eustache (1) de Montenay, épouse de Guillaume du Hommet, connétable de Normandie, le fonda vers l'an 1250, en donnant aux religieux de la Merci la chapelle du Dezert. On fait varier la date de cette fondation depuis 1205 jusqu'en 1278 ; cependant il est certain qu'elle eut lieu avant 1255, car Eustache mourut le 4 de mai 1254. Il est possible aussi, sous un autre rapport, d'assigner à cette fondation différentes dates, et cette remarque est applicable à toutes les maisons religieuses, car l'établissement fut doté à diverses reprises par plusieurs personnes : or, dans toutes les maisons religieuses, les premiers donateurs sont honorés du titre de fondateurs.

Notre prélat mourut en l'an 1274. Tous les obituaires marquent sa mort au dernier jour d'octobre de cette année, excepté celui de la Perrine, qui indiquait les calendes de mars. Il fut enterré dans le chœur de la cathédrale. A la messe, le célébrant asperge son tombeau après celui de Geffroi Herbert et l'incription de Saint Laut, peu avant de mourir, il avait fondé deux chapelles à la cathédrale, et une troisième antérieurement.

---

(1) *Domina Eustaria. — Aliàs, Eustachia.*

Jean d'Essey portait pour armes, d'argent, à la fasce lozangée de gueules.

Après la mort de cet évêque, il y eut dans le siége de Coutances une longue vacance, qui s'explique par les contestations existantes entre les différens ordres du clergé, au sujet des élections. Quoique le père Bessin ait placé en 1279 un concile de Pont-Audemer, qu'il dit être signé d'un Guillaume, évêque de Coutances, il est certain que le siége était vacant, car une lettre de cette époque même, adressée par le chapitre au roi Philippe III, pour le supplier d'envoyer en possession de l'abbaye de Saint-Sever, à laquelle il était élu, frère Richard de Villiers, est inscrite *sede vacante*. Il faut conclure seulement que le concile se tint en une autre année, et que la signature *G. Episcopus* appartient à Gilles de Caen.

Cette lettre nous apprend que l'abbaye de Saint-Sever était en un état si misérable que les religieux avaient à peine du pain et des vêtemens. Elle nous apprend encore qu'à cette époque le roi envoyait dans chaque abbaye des gardes (*custodes*) pendant la vacance du fauteuil abbatial. Le même fait nous sera encore confirmé plus tard.

Il est temps de parler de Villedieu, qui commençait alors à devenir important. Henri I, roi d'Angleterre, avait donné aux Chevaliers du Temple, un petit terrain, sis dans la paroisse de Sautchevreuil, au pays d'Avranches, comme dit Guillaume de Jumièges, dans lequel ces religieux fondèrent un atelier de poellerie, et autres ouvrages de cuivre. En 1250, il y avait un hôpital, ainsi que nous le révèle la visite d'Eudes Rigaud. L'ordre des Templiers ayant été supprimé en 1311, par le concile de Vienne, l'établissement de Villedieu fut donné en 1312 aux Chevaliers de Rhodes, qui prirent plus tard le nom de Chevaliers de Malte, à cause de leur habitation dans cette dernière île, après qu'ils eurent

été chassés de la première par les Turcs. Telle est l'origine de cette ville, qui fut jusqu'à la révolution le chef-lieu d'une commanderie de l'ordre de Malte, et dont François Desrues, et plusieurs autres écrivains, attribuent à tort la fondation à Richard III, roi d'Angleterre, en 1485.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS MÉMORABLES.
1267. Guy du Merle, archidiacre de Coutances, élevé à l'évêché de Bayeux.	1256 et 1259. Saint Louis visite le diocèse de Coutances.

Notes.

(A) « *Eodem anno, dominicâ quâ cantabatur lætare Hieruaslem, 1270, Guillelmus post modùm Constantiensis episcopus, in sermone beati Joannis-Baptistæ, in domo Minorum, Parisiis, prædicavit quod liberum arbitrium, etc. De quo reprehensus publicè, in sequenti die apostolorum Petri et Pauli publicè retractavit. Data fuit hæc sententia Parisiis anno 1240.* » Que conclure d'un passage dans lequel on voit une erreur rétractée 30 ans avant qu'elle ne soit professée? La quelle de ces dates est la vraie? Y en a-t-il une de vraie? Quel est ce Guillaume, évêque de Coutances, dont les registres de la Cathédrale n'ont pas connu le nom? Que signifie tout ce passage? On peut, si l'on

veut, l'attribuer à Gillain, auquel il peut convenir; cependant il faut avouer qu'il n'offre rien de certain.

(B) Le bienheureux Thomas Helie mourut au manoir de Vauville, le 19 octobre 1257, son corps fut porté à Biville et inhumé au milieu du chœur de l'église, dans un sarcophage de pierre d'une seule pièce, recouverte d'une seconde. Il y est resté jusqu'au dimanche 13 juillet 1794, qu'il fut enlevé pendant la nuit, par M. Lemarié, prêtre, vicaire-général de M. de Talaru, aidé de quelques amis, qui voulaient le soustraire aux profanations des révolutionnaires. Il a été rendu depuis à cette même église, où l'on voit son tombeau de marbre blanc, sauf une portion de ses reliques, qui sont restées à l'église de Virandeville.

(C) Les Fréres prêcheurs, ou Dominicains, autrement appelés Jacobins, du nom de l'Eglise Saint-Jacques, de Paris, qui leur fut cédée par l'université, existaient à Coutances dès l'an 1247; l'on croit même qu'ils s'y établirent dès le temps de Saint-Dominique, leur fondateur, qui mourut en 1221, et qu'ils remplacérent des bénédictins, qui y étaient depuis un temps que l'on ne connait pas. Ce couvent, fondé ou doté par les Paynel, dont on voyait les armes en plusieurs lieux des bâtimens, fut brûlé par les calvinistes, en 1563, et rétabli en 1579, par les soins du chapitre et de plusieurs particuliers, dont on voyait les armes aux vitres, à la charpente et aux corniches du chœur. Les premiers religieux vinrent de Dinan, en Bretagne; on y en vit par la suite jusqu'à cent, dont la plupart étaient des docteurs de Paris. A la fin, cette maison avait bien perdu de sa splendeur; maintenant, les bâtimens réparés et exhaussés servent de grand Séminaire.

Chapitre 22.

La Visite d'Eudes Rigaud.

L'an 1250, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, fit la visite des maisons religieuses du diocèse de Coutances; nous allons extraire du journal de cette visite, que M. de Caumont vient de faire imprimer tout récemment, d'après le manuscrit de la bibliothèque royale, ce qui nous semblera devoir présenter le plus d'intérêt.

L'archevêque entra dans le diocèse de Coutances par Saint-Sever, le 6 du mois d'août, et commença par cette abbaye qu'il visita le lendemain; il y trouva dix-sept moines, peu réguliers, ayant trois prieurés, dont deux en Angleterre, environ huit cents livres de revenu, cinquante livres de pensions et le patronage de vingt-deux églises.

Le huit du même mois, il se rendit à Villedieu de Sautchevreuil (1), où il fut reçu par les hospitaliers. Pendant qu'il était en ce lieu, maître Nicolas de Houistreham (2), vint lui déposer une plainte et un appel par écrit, contre le chapitre de Coutances, qui refusait de le mettre en possession d'une prébende à lui conférée par l'évêque défunt.

Le neuf, il visita l'abbaye de Hambie. Cette abbaye avait dix-sept moines, dont deux habitaient chacun dans un prieuré, ce qui était contre la règle, car ils devaient y être au moins deux; ils n'avaient pour tous qu'un seul calice;

(1) *Apud Villam Dei de saltu capre.*

(2) *Nicolaus de Hostrehanis.*

au lieu de cellules, il n'y avait dans la maison, qu'un dortoir commun; l'on y observait fort mal la règle, sur les articles de la confession, du jeûne, de l'abstinence. La maison avait six cents livres de revenu, mais la gestion en était en désordre; les hôtes étaient assez mal reçus; il y avait onze cents livres de dettes. Six églises étaient sous sa dépendance.

Le dix et l'onze d'août, la visite se fit à l'abbaye de Saint-Laut : il n'y avait pas de grands désordres dans cette maison, mais elle n'était pas plus régulière que la plupart des autres. Elle avait 25 chanoines, dont vingt étaient revêtus du caractère sacerdotal; ils acceptaient volontiers les cures qui leurs étaient offertes, même malgré leur abbé, ce qui était contre la règle. Ils avaient tous quelque chose en propre, ce qui était également défendu. Les malades étaient mal soignés, la clôture mal gardée. L'abbé agissait d'une manière sordide envers les parens des chanoines, lorsqu'ils venaient leur rendre visite, ce qui obligeait ceux-ci à acheter des provisions pour les recevoir. La maison avait mille livres de revenu, elle était endettée de cent quarante livres, et grevée de huit livres de pensions; les comptes étaient mal en ordre.

Le chapitre de Coutances était composé de vingt-six chanoines, et sept dignitaires, savoir : quatre archidiacres, le chantre, l'écolâtre, et le trésorier; ces trois derniers étaient obligés à une résidence perpétuelle. Tout n'était pas régulier dans le chapitre : les chanoines parlaient fort haut pendant l'office; les ornemens étaient mal tenus; les chanoines Guillaume d'Oissel, Richard de Trégoz, Richard Trigalos, Avisard Thomas Lefevre et Jean Lefevre, reçurent de sévères réprimandes.

Il y avait au prieuré de Saint-Pair, deux moines du Mont-Saint-Michel, jouissant de mille livres de revenu, dont ils rendaient compte à l'abbaye, et endettés de 840 livres.

L'archevêque leur interdit l'usage de la viande et des matelas.

La visite se fit le 18 d'août à Bricqueville ; le 19, à Périers ; le 20, à Lessay. Cette abbaye avait 36 moines, plusieurs prieurés, dans chacun desquels demeurait un moine seul, ce qui était contre la règle ; quatorze cents livres de rente, quatre cent cinquante livres de dettes. La règle était mal observée, principalement sur l'article du jeûne et de l'abstinence.

Blanchelande fut visitée le 21 ; cette maison fut probablement trouvée régulière, car il n'est rien dit de plus sur le journal. Le 22, ce fut le tour de Saint-Sauveur ; il y avait dans l'abbaye 25 religieux, et hors de l'abbaye, il y en avait 14, habitant dans six prieurés. Le pain de l'aumone ne valait rien. Il y avait deux avocats demeurant dans la maison, ils étaient de mauvaise conduite, propres à rien, et fort onéreux. L'abbaye jouissait de mille livres de rente, sur lesquelles il y avait pour 20 livres de pensions ; elle ne devait rien, elle avait même de l'avance. Le jeûne et l'abstinence precrits par la règle étaient mal observés.

Montebourg avait trente-sept moines, tous prêtres excepté les novices ; trois cents livres de rentes, sur lesquels étaient affectées trente livres de pensions. Il y avait dans la maison beaucoup d'abus à corriger.

Les îles (1) n'avaient qu'un seul moine. Eudes Rigaud donna ordre de le rappeler à l'abbaye ou de lui adjoindre un compagnon. Nous ne savons quelles sont ces îles, mais nous pensons avec M. de Caumont que ce sont les îles Saint-Marcou, parce qu'il devait y avoir plus d'un moine à Jersey. Il n'est point fait mention de celle-ci sur le journal.

Le 24 août, l'archevêque passa la journée à Yvetot, dans

(1) *Item in insulis est unus monachus solus; ordinavimus quod revocetur, vel detur ei socius.*

la maison de l'archidiacre Jean d'Essey. Le lendemain, il visita le prieuré d'Héauville, qui avait deux moines de Marmoutiers. Vauville avait quatre moines de Cerisy, qui jouissaient de 1400 livres de rentes, et devaient quarante livres. Ces religieux n'avaient point de règle écrite; aussi n'observaient-ils presqu'aucune règle.

Cherbourg (1) avait 27 chanoines, tous prêtres, excepté six. L'abbaye possédait 800 livres de rentes, elle était endettée de 700 livres; c'était la moins régulière de tout le diocèse, l'abbé, principalement, se trouva gravement répréhensible, le bailli l'était un peu moins. Barfleur n'avait qu'un religieux. Le prieur de Saint-Cosme se nommait Richard de l'Angle. Bohon avoit huit religieux de Marmoutiers, jouissant de 280 livres de rente; le Prélat ne put que leur adresser des conseils, parce qu'ils étaient exempts. Sainteny reçut la visite, mais ne put héberger l'archevêque, vu la petitesse du local; il y avait deux moines de Saint-Nicolas-d'Angers, peu réguliers; le compagnon du prieur était gravement répréhensible. Marchesieux avait trois moines de Cormery; l'observance de la règle n'était pas leur vertu, ils n'avaient pas même la règle de leur ordre par écrit. Le revenu de la maison était de 200 livres, et les dettes de soixante. Saint-Frémond était riche de 50 livres de rentes et devait quarante livres. Il y avait 15 moines de Cerisy, tous prêtres. Il se trouva encore plusieurs abus dans la communauté et peu de régularité, mais cependant point d'immoralité.

L'archevêque termina là sa visite, et se rendit le même jour (2 septembre), au château de Neuilly, appartenant à l'évêque de Bayeux. En partant, il laissa, à l'adresse de l'archidiacre, Jean d'Essey, une longue ordonnance concernant l'ordre à rétablir dans l'abbaye du Vœu.

(1) Cherbourg est appelé dans ce journal, *Cæsaris Burgus* et *Charemborc*.

Ce que nous avons remarqué de plus fréquent dans le livre des visites d'Eudes Rigaud, c'est que la clôture des monastères était mal gardée, le jeûne et l'abstinence prescrits par les règles monacales, mal observés, principalement dans les prieurés; que les moines couchaient presque tous sur des matelas, tandis qu'ils devaient coucher sur des paillasses; que les comptes étaient presque partout mal en ordre. Pour remédier à cet abus, l'archevêque ordonna que chacun des abbés rendît ses comptes deux fois l'an à la communauté, que chacun des employés rendît les siens une fois le mois à l'abbé, que les prieurs en fissent autant à leur maison mère, toutes les fois qu'il serait nécessaire; qu'il y eût à cet effet, dans toutes les maisons, des registres ouverts pour inscrire jour par jour la dépense et la recette; et d'autres, pour inscrire les revenus et les dettes. Il s'occupa encore spécialement des infirmeries, et donna des ordres pour que chaque maison reçût convenablement les hôtes.



Chapitre 23.

Depuis 1279 jusqu'en 1314.

EUSTACHE I. — ROBERT II, D'HARCOURT.

1.° Eustache.......... *Eustatius.*

Après la mort de Jean d'Essey, le siége de Coutances resta vacant jusqu'en l'an 1282, et non 1280, comme plusieurs l'ont écrit, car les registres de l'église de Rouen portent ces paroles expresses : « En cette année 1282, notre » Saint Père le Pape, Martin (Martin IV), a fait évêque » de Coutances, Frère Eustache, cordelier, de Rouen. (1) » Frère Eustache, gardien des cordeliers de Rouen, chapelain du Pape, Martin IV, était neveu, à ce que l'on croit, de l'archevêque Eudes Rigaud, qui était pareillement de l'ordre Séraphique. Il paraît qu'il y eut des contestations à l'occasion de l'élection du successeur de Jean d'Essey, car les chanoines en vinrent à un compromis; un nommé Robert Goubert, qui fut élu par les arbitres, renonça à son droit, et enfin l'église de Coutances n'eut un premier pasteur qu'après six ans d'attente; et encore ce fut un étranger, et une créature du Souverain Pontife.

(1) *Hoc anno 1282, creatus est in episcopum Constantiensem Frater Eustatius, cordiger, de Rothomago, à domino papâ Martino.*

Aussitôt que frère Eustache fut évêque, il s'occupa de faire revenir en ses mains les biens de son église, dont la propriété lui était acquise, et qui avaient été distraits pendant la vacance; il y eut même un procès entre lui et le gouvernement au sujet des dimes d'Ourville et de Brucheville; mais par arrêt du parlement de Rouen, à la date de 1282, rapporté par Chopin, le produit de ces dîmes lui fut restitué, sous prétexte que le roi n'avait droit qu'aux dîmes temporelles, et que celles-ci étaient dimes spirituelles: on appelait dîmes spirituelles celles des bénéfices à charge d'âmes.

Frère Eustache fut fait évêque de Coutances dès le commencement de cette même année; l'on en peut juger par une lettre, datée du mois de mars, qu'il écrivit au roi, pour le prier de retirer ses gardes de l'abbaye du Vœu, et d'en mettre en possession frère Raoul Duclos, canoniquement élu pour abbé. Son épiscopat vit s'élever une nouvelle maison religieuse: celle de Barfleur, fondée en 1286, par le roi Philippe-le-Bel. On dit que ce roi s'étant trouvé en danger sur la mer, fit vœu de fonder une maison religieuse au lieu où il débarquerait, et qu'étant arrivé sain et sauf à Barfleur, son confesseur, Gilles Colonne, Augustin, qui fut depuis archevêque de Bourges, lui rappela sa promesse, et l'engagea de mettre des Augustins dans le nouveau monastère.

En 1283, Eustache donna mandement au doyen du Plain, pour partager en deux la paroisse de Varreville; une des portions prit le nom de Saint-Germain; et l'autre, celui de Saint-Martin. En 1290, il confirma de nouveau la donation faite à l'abbaye du Mont-Saint-Michel de l'église de Carteret et de la chapelle Saint-Ouen de Jersey, par Renault de Carteret, seigneur de cette paroisse.

Il reste encore plusieurs autres actes de cet évêque, mais

ils ne sont pas assez importans pour que nous les rapportions.

L'une de ses occupations de prédilection, pendant le temps de son épiscopat, fut de se préparer un tombeau. Il choisit à cet effet une des chapelles de la cathédrale, à laquelle il donna le nom de Saint-François, il la fit orner d'une grande quantité de bas-reliefs, représentant la vie et les miracles du saint fondateur de son ordre, il s'y fit élever un cénotaphe, sur lequel il était représenté.

Eustache conserva toujours le titre et l'appellation de son ordre, il intitula tous ses actes du nom de frère Eustache. Le temps de son épiscopat n'offre rien de saillant ; il n'en fut peut-être pas moins sage. Eustache mourut le VII des ides du mois d'août, l'an 1291 (le 7 août), et fut inhumé dans le tombeau qu'il s'était préparé

2.° ROBERT D'HARCOURT.......... *De Haricuriâ.*

Robert II, d'Harcourt, archidiacre de Coutances, chanoine régulier de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, sire de Saint-Sauveur-le-Vicomte, élu après la mort d'Eustache, appartenait à l'illustre famille de ce nom, dont la Normandie s'honore d'avoir été le berceau (1). Il était fils de Jean I.er, sire et baron d'Harcourt, vicomte de Saint-Sauveur, dit le prud'homme et l'adroit; et d'Elise, ou Alix, de

---

(1) Il existe deux bourgs du nom de Harcourt : le premier, à présent principauté, est au diocèse d'Evreux ; nous pensons que c'est le berceau de la famille ; le second, érigé en duché en 1700, est au diocèse de Bayeux.

Jean I.er était sire de Harcourt, d'Elbeuf, d'Auvers, de Nehou, vicomte de Saint-Sauveur, seigneur de Cailleville, Beauficel, Blouville, Potigny, etc.

Beaumont-sur-Oise. Il fut élu en 1291, et sacré aussitôt après.

Les affaires séculières de l'époque appelèrent souvent le concours de ses lumières : il siégea dans les conseils du roi aux mois de janvier des années 1296 et 1298. En 1302, il fut membre de la chambre des enquêtes de l'échiquier de Normandie. En 1410, il sista à un parlement d'hiver assemblé à Paris (1). Mais ce qui mérite d'être le plus remarqué dans son histoire, c'est la part qu'il prit dans les démêlés de Philippe-le-Bel avec le Souverain Pontife. Tout entier pour le roi, dans ces fameuses et déplorables dissensions, il fut député, en 1302, par l'assemblée du clergé de France, avec les évêques de Nevers et de Beziers, vers Boniface VIII. Tandis qu'il représentait le roi vis-à-vis du pape, dont il s'efforçait d'adoucir l'humeur, de régler les prétentions et de modérer les transports ; le pape trouva piquant d'excommunier le roi, et de faire publier la sentence en Normandie, par l'un des archidiacres de l'évêque lui-même. Cet archidiacre se nommait Nicolas de Bienfaite, il était familier du légat, qui l'envoya à Coutances, apporter la redoutable sentence ; mais les gens-d'armes du roi, plus alertes que lui, ne lui donnèrent pas le temps d'arriver jusqu'à sa destination. Ils le rattrapèrent en chemin, et le mirent en prison. Boniface, en agissant ainsi, prétendait peut-être se venger de l'évêque, qui avait prêté sa plume à la rédaction de la fameuse réponse faite, en 1296, à la constitution *Clericis Laïcos*.

Si les actes de la vie politique de Robert II lui méritent quelqu'illustration, ses bienfaits le rendent plus recomman-

---

(1) Avant la révolution de 1793, les évêques de France étaient de droit membres des conseils du roi, mais ils n'y assistaient que sur la convocation du monarque.

dable encore à son église. Il voulut la mettre à l'abri des pillages et du brigandage des partis. Il présenta requête à la cour, pour obtenir la permission d'élever autour de la cathédrale, de son propre palais et des maisons de ses chanoines, un mur de défense qui pût les préserver d'un coup de main. Le roi chargea Lucas de Villiers, grand-bailli du Cotentin, de vérifier l'exposé, et sur son rapport favorable, les fins de la demande furent accordées, par un acte daté de janvier 1293, c'est-à-dire 1294, selon notre manière actuelle de compter. L'évêque y employa de grandes sommes de son argent, et fit le sacrifice de ses beaux jardins : le rempart les coupa vers le lieu que l'on appelle du nom de place Milon. Cette faible fortification suffit pour arrêter, quelques années plus tard, l'armée de Charles-le-Mauvais, commandée par Geffroi d'Harcourt; mais ce fut aux dépens de la cathédrale, qui souffrit considérablement dans le siége. Ce siége lui-même fut le motif qui détermina par la suite la construction d'un mur plus solide, et d'une plus vaste enceinte : cette nouvelle fortification, avec les terrasses et les tranchées qui l'accompagnaient nécessairement, suivit la direction des rues Nieulen, Milon, Passe-Maire, Filanderie, au Grand et des Cohues. C'est celle-ci que Louis XI fit raser.

Alors, le palais épiscopal était situé vers le milieu de la rue Pertuis-Trouard, l'emplacement du palais actuel était occupé par la citadelle de Coutances. Les jardins de l'évêché s'étendaient jusques vers le village de la Verjusière, comprenaient tout le terrain intermédiaire et s'élargissaient proportionnellement des deux côtés.

Alors aussi il y avait tout au tour de la cathédrale une grande place vide, dont le sol appartenait à l'église, et dans laquelle on faisait tous les dimanches la procession, en tour nant autour de l'édifice.

L'abbaye de Saint-Sauveur, fondée dans ses propres do-

maines, dotée par ses ancêtres, dut encore à notre prélat de très-grands biens. Mais la plus célèbre fondation à laquelle il ait attaché son nom, est celle du collége d'Harcourt; en voici l'histoire : en 1280, Raoul d'Harcourt, frère de Robert, archidiacre du Cotentin, acheta à Paris quelques maisons pour loger des écoliers indigens. Plus tard, il leur donna des maîtres, qu'il établit dans les maisons voisines, pareillement achetées de ses propres fonds; enfin, l'an 1300, il acheva d'y constituer un collége, et il le dota suffisamment. L'an 1309, il mourut et institua pour son légataire l'évêque de Coutances, lequel, n'ayant pas sans doute été dès le commencement étranger à l'œuvre de son frère, prit à cœur de la continuer. En 1311, il augmenta donc considérablement les revenus de la maison; dans laquelle il y eut vingt-quatre bourses, dont seize pour les arts. Les huit de la théologie furent réparties également entre les diocèses de Coutances, de Rouen, d'Evreux et de Bayeux.

En 1303, il fonda trois chapelles à la cathédrale : celles de Saint Louis, de Saint Gilles et des Docteurs (1).

En 1314, il fonda six enfans de chœur, et les dota de six deniers par jour. Cette somme était suffisante pour le temps, car alors le froment valait six sous le boisseau.

Ce fut encore par des sacrifices pécuniaires que notre Robert fit revenir, de ses archidiacres à lui-même, une juridiction que ses devanciers n'auraient pas dû se laisser ravir. Les archidiacres s'étaient établis juges de toutes les affaires, pendant le cours de leurs tournées, excepté des affaires en matière criminelle, qui ressortirent toujours directement du tribunal de l'évêque; mais Robert d'Harcourt voulut qu'elles lui fussent toutes rapportées, et que ses archidiacres ne fussent que ses instructeurs. Cependant,

(1) *Scilicet Augustini, Ambrosii, Hyeronimi.*

comme les archidiacres se crurent lésés dans leurs droits, et que d'ailleurs ils perdaient quelques émolumens, la cause fut portée au tribunal de Boniface VIII; ce Souverain Pontife proposa à l'évêque de fonder deux cents livres de rentes en faveur du grand archidiacre, et cent pour chacun des autres; l'arrangement fut accepté de part et d'autre; ainsi Robert sacrifia cinq cents livres des revenus de son évêché, somme fort considérable à cette époque.

Zélé pour le bon ordre et le maintien de la discipline ecclésiastique, il tint régulièrement ses synodes, dans lesquels il publia un grand nombre de statuts. Ce sont les plus anciens qui nous soient connus; non pas, sans doute, qu'il n'y en eût pas eu de publiés auparavant, mais c'est qu'ils sont perdus; ceux-ci auraient eu probablement le même sort, si l'on n'avait eu soin de les recueillir, et de les livrer à l'impression en 1538. Ils parurent si sages dans ce temps-là, qu'ils furent adoptés hors le diocèse : notamment à Tréguier. Nous exprimons le regret que nos bréviaires aient emprunté de l'église de Paris, et de plusieurs autres, des canons dogmatiques et disciplinaires, tandis que la nôtre en possède en propre tant d'excellens, que d'autres lui ont empruntés à elle-même; les statuts de Robert d'Harcourt laissent peu à désirer, et, sauf quelques usages qui ne sont plus de notre temps, ils formeraient un bon manuel pour les prêtres employés dans le Saint Ministère. Dans l'impossibilité de les transcrire, nous en extrairons tout ce qui nous semblera historique, et nous en ferons un chapitre à part.

Voici maintenant quelques actes de sa vie, étrangers à son administration diocésaine. En 1299, au mois de juin, il assista à un concile de Rouen. En 1303, quelques jours avant l'Ascension, il consacra évêque de Lisieux son frère, Guy d'Harcourt. En 1306, il assista à la translation du chef de Saint Louis, en la Sainte-Chapelle. En 1304, il assista à un

concile provincial tenu à Deville, près de Rouen, vers le temps de l'Ascension. Il assista au concile général de Vienne, auquel il avait été nommément convoqué par une bulle du Souverain Pontife, à la date du 12 août 1318. Le Pape voulant qu'il restât dans chaque province des évêques à la garde des troupeaux, tandis que les autres seraient absens, convoqua personnellement ceux qu'il désirait au concile.

Notre excellent prélat décéda à Paris, le 7 mars 1325 (1). Il fut inhumé dans l'église Notre-Dame de cette ville, près du maître-autel. Voici la notice qui accompagne sa nécrologie sur les registres de l'église de Rouen : « Evêque, s'il en fut » jamais ; infiniment recommandable par sa fidélité à son roi, » son attention à la discipline ecclésiastique, sa vigilance pas» torale, sa sollicitude pour toutes les églises, sa vraie et » universelle charité, sa douceur et sa bienfaisance. »

Il portait pour armes de gueules à deux fasces d'or.

---

(1) En 1318, selon plusieurs, mais mal-à-propos. L'obituaire de la Perrine marque le 9 mars 1314.

Chapitre 24.

STATUTS SYNODAUX DE ROBERT D'HARCOURT,

Imprimés à Rouen, l'an 1538, *en* 81 *articles.*

Le IV.e article institue des vicaires appelés à remplacer les curés, auxquels il donne la liberté d'aller en pélerinages, ou de demeurer dans les colléges : c'est qu'alors on donnait les cures à de simples clercs, qui les faisaient desservir par des prêtres, en attendant qu'ils eussent eux-mêmes reçu les ordres. C'est qu'alors aussi les vicaires n'étaient point les aides des curés, mais leurs remplaçans : c'est ce que leur nom signifie (*Vice curati*). Cet article leur assigne 15 livres de rente. Alors quinze livres de rente étaient donc une somme suffisante pour la subsistance d'un prêtre. Nous avons une sentence de Hugues de Morville, par laquelle il condamne les moines de Cherbourg à nourrir et entretenir comme l'un d'eux le vicaire perpétuel de Mesnil-au-Val, devenu perclus de tous ses membres par la vieillesse, ou bien à lui payer six livres tournois chaque année. A cette époque, six livres pouvaient donc fournir le nécessaire à un prêtre infirme et à ses gardes, pendant une année. Nous avons déjà remarqué que du temps de Robert II le froment valait 6 sous le boisseau, et avec Gabriel Dumoulin, que vers l'an 1145, « l'avoine, » alors mangier ordinaire des plus grands seigneurs, » ayant valu jusqu'à 16 sous, la famine fut si grande, que l'on exposa en vente de la chair humaine.

Le V.e parle de vicaires et de chapelles vicariales d'insti-

tution épiscopale, ce qui établit une seconde classe de vicaires; il y en avait même une troisième : celle des vicaires perpétuels, ou prieurs, desservant les paroisses au lieu et place des moines. Ces prieurs sont devenus de véritables curés, mais curés pour la plupart à portion congrue. Avant la révolution de 1789, la portion congrue était de 500 livres, et les vicaires, qui étaient alors les aides des curés, avaient *quarante écus*.

Le XII.e défend aux clercs et aux moines de gérer les affaires et de diriger les procès des laïques : c'est que les laïques étaient encore si ignorans, qu'il y en avait fort peu de capables de conduire leurs propres affaires, ou de plaider.

Le XVI.e oblige les prêtres à se confesser une fois l'an à l'évêque, ou à des prêtres munis de pouvoirs spéciaux. Le suivant nous fait connaître qu'en aucun temps de l'année les paroissiens n'avaient le droit de se confesser à d'autres qu'à leur curé.

Le XVIII.e défend aux prêtres de porter des habits ouverts ou trop courts, et autorise toutes personnes à en dépouiller publiquement ceux qui en seraient revêtus, pour les donner aux pauvres.

Le XX.e peut se traduire ainsi : que les clercs n'aillent point au cabaret, mais s'ils y vont et qu'ils y soient maltraités, nous ne recevrons pas leur plainte. Pour comprendre cet article, il est nécessaire de savoir qu'à cette époque les custos, bedeaux, chantres, sonneurs et autres serviteurs de l'église, ainsi que beaucoup d'autres personnes, étaient tonsurés. Or, la tonsure les ayant rangés dans le clergé, ils ne ressortissaient plus que du tribunal de l'évêque, auquel ils entraînaient leurs adversaires. C'était une faveur accordée aux ecclésiastiques, mais dans le cas présent l'évêque la leur dénie; et avec raison.

Le XXV.e défend à tout prêtre de dire la messe avant d'avoir récité Matines, Laudes et Prime.

Le XXVIII.e défend aux prêtres de mettre leur mobilier dans l'église. Des statuts postérieurs (1) nous apprennent que l'on avait porté l'irrévérence jusqu'à y mettre des animaux domestiques à passer la nuit.

Le XXXII.e ordonne aux curés, entr'autres choses, d'avoir une liste de tous les excommuniés de leur paroisse, et de la lire chaque dimanche au prône, en relatant les causes de l'excommunication. C'est qu'alors l'église portait cette formidable sentence, non-seulement contre les infracteurs de ses lois, mais encore toutes les fois qu'il s'agissait d'aider les juges séculiers dans leur ministère, ou de réprimer d'injustes entreprises, ou de protéger le faible : quelquefois de son propre mouvement, et souvent à la demande des intéressés.

Le XXXV.e est dirigé contre les moines mendians, ou frères quêteurs, dont le zèle n'était pas toujours fort éclairé.

Le XXXVII.e défend aux prêtres de négocier, d'acheter pour revendre, particulièrement de conclure des marchés au terme de la foire de Mont-Martin : c'est la foire de Guibray, qui se tenait alors à Mont-Martin-sur-Mer.

Le XLI.e défend aux prêtres de dire deux messes en un même jour, ou une seule avec deux *Introït*, hors le cas de nécessité ; et dans ce cas il ordonne de donner les ablutions de la première au répondant, pourvu qu'il soit *de bonne conscience*.

Le XLVII.e nous apprend que l'on donnait encore la communion aux laïques sous les deux espèces, on avait des

(1) *Stat.... in syn.... automnali, anno D.ni 1375... art. XIII item, inhibitum fuit ne de cætero equi, vaccæ, suppellectilia in ecclesiis, nisi de necessitate, ponantur. Quodque à talibus, impedimento cessante, citiùs quàm potuerint, evacuentur.*

cuillers, ou des calices appropriés à cet usage. Une charte de l'église de Bolleville, postérieure de plus d'un siècle, fait mention d'une cuiller d'argent apportée par le curé, *pour bailler la communion du précieux sang*.

Le LVI.e impose une pénitence de trois jours de jeûne au pain et à l'eau pour un péché d'ivrognerie.

Le LXIX.e règle ainsi le nombre des fêtes d'obligation : Noel, Saint Etienne et l'invention du corps de Saint Etienne, les Saints Innocens, Saint Thomas, martyr, Saint Silvestre, l'Octave du Seigneur, l'Epiphanie, la Nativité de la Vierge, l'Assomption, la Purification, l'Annonciation, la Conception, l'Invention de la Sainte Croix, l'Exaltation de la Sainte Croix, Pâques et les trois jours suivans, l'Ascension, la Pentecôte, la Nativité de Saint Jean-Baptiste, sa décollation, Saint Pierre et Saint Paul, Saint André, Saint Jacques, Saint Thomas, Saint Barthélemi, Saint Mathieu, Saint Simon et Saint Judes, Saint Marc, Saint Luc, Saint Vincent, Saint Clément, Saint Denis, martyr, Saint Michel, archange, la dédicace de chaque église et chapelle, la Toussaint, Saint Martin, Saint Nicolas, Sainte Marie-Madeleine, Sainte Catherine, la fête des reliques de la cathédrale, au lendemain de la Saint-Michel. En tout, quarante-deux jours de fêtes d'obligation, non compris les dimanches. Il y avait encore les fêtes à dévotion, mais nous n'en connaissons pas le nombre. On voit que la Saint-Pierre-ès-liens n'était pas encore rangée parmi les fêtes d'obligation, ni la Commémoration des morts. L'on doit être surpris de ne pas trouver sur ce tableau la Saint-Frémond, ni la Saint-Romphaire, ni la Saint-Laut.

L'article LXX.e fixe ainsi les jours de jeûne : le Carême, les Quatre-Temps, les vigiles de Noel, de l'Assomption, de la Saint-Jean-Baptiste, de la Saint-Pierre et Saint-Paul, de la Saint-Mathieu, de la Saint-Simon et Saint-Judes, de

la Saint-André, de la Saint-Laurent, de la Toussaint, le jour Saint-Marc et les trois jours des Rogations. En tout, cinquante-neuf jours de jeûne pendant l'année.

Le LXXIV.ᵉ établit les doyens ruraux juges des contestations élevées entre les ecclésiastiques, jusqu'à concurrence de dix sous tournois, et leur permet de prononcer jusqu'à deux sous d'amende. Le même défend, sous peine de suspense réservée au pape, de bénir les secondes noces : non pas comme on pourrrait le croire d'après Rouault, de marier des veufs, mais de leur donner cette bénédiction qui commence par ces mots : *Propitiare, Domine.*

Les articles LXXIX et LXXX.ᵉ règlent la matière des testamens et des successions *ab intestat*, dont la connaissance était dévolue à l'évêque; non pour qu'il s'appropriât tout ou partie des biens des défunts, comme le même Rouault semble l'indiquer, ni même pour qu'il en tirât quelqu'émolument; mais pour qu'il employât la succession à son légitime usage, en faisant les parts de chacun des héritiers, suivant la conscience et la loi. Les évêques de France se sont toujours portés pour les interprètes nés de la volonté des défuns. Le quatrième concile d'Orléans, tenu l'an 541, nous fait voir par son XXV.ᵉ canon, que dès cette époque l'évêque était le souverain juge des testamens, si bien que sur cette matière la prescription était interrompue pendant la vacance du siége épiscopal.

Les statuts de Robert d'Harcourt ne nous ont pas offert d'autres choses dignes d'être remarquées, et recueillies par l'histoire. Le reste est un cours de théologie et un rituel, incomplets, mais fort sages.

Chapitre 25.

Depuis 1315 jusqu'en 1387.

GUILLAUME DE THIEUVILLE. — LOUIS D'ERQUERY. — SYLVESTRE DE LA CERVELLE.

1.° GUILLAUME II, DE THIEUVILLE.

(De Théville, d'Etienville, de Troisville, de Trye-la-Ville.)

GUILLAUME de Thieuville, seigneur du Mesnil-Garnier, fils de Raoul de Thieuville et d'Isabelle de Beaufay (1), fut élevé jusqu'à l'âge de quinze ans sous les yeux de son oncle, Raoul de Thieuville, évêque d'Avranches. Cet évêque étant venu à mourir, l'an 1292, Guillaume passa sous la conduite de Robert d'Harcourt, son proche parent; il fit de tels progrès dans les sciences et la vertu, qu'il devint bientôt un sujet d'admiration pour tous ceux qui le connurent; aussi l'évêque de Coutances s'empressa-t-il de l'attacher à son église, en qualité de chanoine, et de l'élever aux fonctions d'archidiacre. Mais ce qui prouve encore mieux le mérite de Guillau-

(1) *De Bellâ-Fago*. V. Bess.... Gall. Christ.... Il est probable qu'il y a erreur sur le nom du pére de notre évêque, car il faudrait que les deux fréres : savoir, l'évêque d'Avranches, et le pére de Guillaume, eussent porté l'un et l'autre le nom de Raoul, ce qui n'est pas présumable.

me, c'est le suffrage du clergé de Coutances, qui le porta sur le trône épiscopal, à l'âge de trente-huit ans, immédiatement après la mort de Robert II. Il fut sacré à Rouen, par les mains de l'archevêque, alors Gilles Aisselin.

On croit qu'il était natif de Coutances et qu'il avait été baptisé à la cathédrale : on le conclut d'un mandement dans lequel ce prélat rend grâces à la providence d'avoir été régénéré dans cette église, dans laquelle il devait plus tard remplir les fonctions de chanoine, d'archidiacre et d'évêque. Il est vrai cependant qu'on pourrait tout aussi bien entendre ces paroles de l'église diocésaine que de la cathédrale même.

Le premier acte de quelqu'importance qui nous reste de cet évêque est un titre nouvel de tous les biens de la cathédrale, sous le seing du roi Philippe V, et à la date du mois de mars 1319. En 1321 et en 1342, il assista à des conciles provinciaux. En 1335, il avait envoyé deux députés à un autre, qui avait été réuni par ordre du roi, et qui avait pour but d'obtenir une décime de six années, accordée par le pape, Jean XXII, pour les frais d'une croisade, prêchée depuis deux ans.

Guillaume II fit faire de grandes réparations au palais épiscopal, mais il fit élever une construction bien plus vaste encore : ce fut une galerie extérieure à la cathédrale, et en faisant le tour, dans laquelle on faisait la procession en temps de pluie. Sur ce bâtiment, il fit construire des greniers pour serrer les blés du chapitre et de la cathédrale.

Nous ignorons jusqu'à quelle époque a subsisté ce bâtiment si vaste, et qui devait être aussi peu nécessaire que de mauvais goût. (*V. Toust. d. Billy, H. des Ev. de Cout.*)

Ce qui rend Guillaume de Thieuville plus célèbre, c'est sa dispute avec Pierre de Cugnières : l'histoire de cette querelle parlementaire est suffisamment connue, qu'il suffise donc de

dire ici, qu'il s'agissait d'un conflit entre les juridictions laïque et ecclésiastique : la question principale était celle-ci : la juridiction ecclésiastique est-elle, ou n'est-elle pas, une usurpation des droits royaux. Pierre de Cugnières, avocat conseiller au parlement de Paris, soutint la cause laïque, avec talent, chaleur, éloquence, en présence du roi et du parlement en grande assemblée. Bertrand, évêque d'Autun, Pierre Roger, archevêque de Sens, auxquels avait été adjoint pour conseil l'évêque de Coutances, plaidèrent pour l'église et gagnèrent leur cause. Tout Paris, et surtout le peuple clerc, prit part à l'affaire. Pierre de Cugnières fut couvert de ridicule, accusé même d'hérésie, et baptisé du sobriquet de Pierre-du-Coignet : par allusion à une petite statue, placée dans un coin de l'église Notre-Dame, au nez de laquelle les enfans de chœur allèrent éteindre leurs cierges. Mais ceci est l'affaire de la populace, et non des prélats, qui n'employèrent pour combattre leur adversaire, que des armes avouées par l'honneur et la justice.

Si cette querelle peut donner à notre évêque quelque célébrité, le soin qu'il prit du gouvernement de son troupeau, et du bien-être de son église, doit le rendre bien plus recommandable. Nous avons déjà parlé de la rénovation qu'il fit faire des titres de la Cathédrale : plus tard, il transféra en cette église le chapitre de la chapelle ducale de Cherbourg, ainsi que ses biens. Mais pour en conserver le souvenir, et se conformer aux pieuses intentions des fondateurs, il ordonna que l'on fit à perpétuité, à certains jours de chaque année, l'office de cette chapelle. Par un autre acte, beaucoup plus important, à la date de 1338, il régla, d'accord avec son chapitre, deux graves questions ; premièrement celle de la prière capitulaire : le psautier fut partagé entre les chanoines, de manière à être récité chaque jour en entier dans la cathédrale, et cela sans préjudice de l'of-

fice chanté. La seconde question fut celle de la présentation aux bénéfices qui étaient à la nomination du chapitre : le droit fut donné à chacun des chanoines, par quinzaines, et à tour de rôle ; il n'était rien de plus propre à éloigner les brigues, à étouffer le népotisme, à contenter tous les chanoines à la fois. Ce fut à cette occasion que l'évêque prononça ces belles paroles, si dignes d'être recueillies (1) : une charité si forte et si grande doit unir les confrères, que quand il s'agit du bien commun, la volonté personnelle et la détestable ambition ne puissent se produire ; afin que l'union se fortifie par de continuels accroissemens. L'évêque, en sa qualité de premier chanoine, prit à sa charge les huit premiers psaumes, et se réserva la nomination aux bénéfices pendant la première quinzaine. Le prébendé de Lengronne eut les sept psaumes suivans, et la présentation aux bénéfices pendant la seconde quinzaine. Le prébendé de Saint-Louet eut les quatre psaumes suivans et la troisième quinzaine, et ainsi des autres. Ce règlement nous apprend que les abbés de Trouars, de Saint-Taurin d'Évreux, et le prieur de Saint-Laut de Rouen étaient chanoines de la cathédrale de Coutances ; ce qui, en y comprenant l'abbé de Lessay, faisait quatre chanoines non résidens ; mais, vu leur absence, ils n'eurent point de part à la distribution de la feuille des bénéfices, et ne furent point chargés de la récitation des psaumes.

L'auteur des Nuits-de-Blanchelande nous apprend qu'en l'an 1345 commença une grande mortalité, qui dura trois ans, et qui enleva *les deux tiers des hommes et*

---

(1) *Talis et tanta debet vigere charitas inter fratres, ut, in agendis communibus, cesset prorsùs detestandæ ambitionis voluntas, ac animorum unitas, per incrementum continuum invalescat.*

des femmes, par tout le diocèse. Les caractères de cette maladie ressemblent fort à ceux du choléra-morbus. C'est peut-être à elle qu'il faut attribuer la mort de l'évêque. Il mourut au Ménil-Garnier, le dernier jour du mois d'octobre 1345, à l'âge de soixante-dix ans (1). Le deux novembre suivant, il fut rapporté à Coutances, et inhumé dans le chœur de la cathédrale. Il y a lieu de croire cependant que l'on ne transféra à Coutances qu'une partie de ses dépouilles mortelles, soit ses entrailles ou son cœur, car on voyait aussi son tombeau dans l'église du Ménil-Garnier, et cette église ayant été changée d'emplacement, le tombeau fut placé dans le mur du cimetière, où les curieux allaient le voir encore long-temps après.

Guillaume de Thieuville portait pour armes, d'argent à deux bandes de gueules, accompagnées de sept coquilles de même, trois, trois et une.

2.° Louis d'Erquery.

(De Quercy, d'Équercy.)

Après la mort de Guillaume de Thieuville, Louis d'Erquery, natif de Beauvais, chanoine de Paris, conseiller du roi, et son premier aumônier, fils de Raoul Herpin, grand panetier de France, fut pourvu de l'évêché de Coutances, par le roi et avec l'agrément du souverain pontife.

Ce prélat, doué des plus belles qualités, fut retenu presque constamment loin de son église par l'état d'anarchie dans lequel était notre malheureuse province. Il fut même obligé

(1) L'obituaire de la Perrine, presque partout en contradiction avec ceux des autres communautés, dit les calendes de décembre.

de laisser en garde dans le prieuré de Saint-Laut de Rouen ses insignes pontificaux. Il y a apparence qu'il ne vint que deux fois à Coutances : la première en 1352, pour y exercer ses fonctions ; et la seconde en 1354, pour y lever l'argent d'une décime accordée pour deux ans, par le souverain pontife, au roi de France. Sa commission de collecteur est à la date du 3 mars de cette année.

Si son église délaissée dut déplorer son absence, il encourut aussi le blâme de ceux qui le voyaient vivre tranquille, au milieu de la cour du prince : nous lisons dans l'histoire de Charles VI, par Lelaboureur, que cet évêque disant un jour la messe à Saint-Denis, l'un des assistans affecta de rester debout pendant les élévations, et qu'en étant sévèrement repris par un moine qui s'en trouva offensé, il répondit: je ne m'agenouille point, parce que je ne crois pas au Dieu de cet évêque ; s'il y croyait lui-même, il quitterait la cour, pour aller gouverner son église.

Avant Louis d'Erquery, nos prélats s'intitulaient simplement *humbles serviteurs de l'église de Coutances*, mais celui-ci, dont la nomination avait été faite directement par le roi, et confirmée par le pape, s'intitula évêque par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége. Rouault a écrit mal à propos qu'il avait été le premier à introduire en France cette formule ; elle appartenait à tous ceux qui avaient été nommés au lieu d'être élus, et elle est devenue générale lorsque la nomination a eu définitivement remplacé l'élection. Quant à cette nomination elle-même, on peut dire qu'elle fut nécessitée par l'état déplorable dans lequel la Normandie se trouva plongée par l'invasion de l'armée Anglaise. Les actes du diocèse, de cette époque, sont presque tous intitulés *en l'absence de l'évêque* (1) ; les actes

(1) *Ludovico in remotis agente.*

du gouvernement, tels que tenues de conseils, lits de justice, sont au contraire presque tous souscrits de la main de Louis d'Erquery. Cependant il reste aussi un certain nombre d'actes du prieuré de Saint-Laut de Rouen, qui prouvent que cette maison était fréquemment pour lui un lieu de délassement, et qu'il y faisait ses fonctions épiscopales, comme en son diocèse. Il y était, lorsqu'en 1364 Charles V visita la ville de Rouen ; il s'avança à la tête de la procession, dépassant tous les autres prélats, pour présenter, en sa qualité d'aumônier, le livre des Evangiles au baiser du Roi ; mais un irrespectueux archidiacre du pays d'Auge, nommé Bernard de Carit (1), saisissant l'évêque par le bras, le força de reprendre sa place, et présenta lui-même aux lèvres royales le livre litigieux. Ce Bernard de Carit devint bientôt après évêque d'Evreux.

Louis d'Erquery mourut au prieuré de Saint-Laut de Rouen, l'an 1370, et y fut inhumé dans l'église ; son portrait fut peint sur le verre d'une croisée, ainsi que ses armes.

Pendant qu'il avait passé des jours tranquilles à la cour, ou dans le repos de sa maison de Rouen, sa malheureuse église avait eu à supporter les plus grandes douleurs, par l'effet des guerres. Geffroi d'Harcourt avait donné son château de Saint-Sauveur-le-Vicomte aux Anglais, qui détruisirent bientôt l'abbaye, dont le voisinage les incommodait, et qui allèrent incendier celle de Lessay, le 11 juin 1356. Quelques années plus tard, celle de Saint-Sever fut changée en une caserne, par Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. Le sol du diocèse était couvert des troupes de trois peuples ennemis : les Français, les Anglais et les Navarrais ; les habitans étaient divisés, de sorte que la guerre civile et la guerre étrangère étaient flagrantes tout à la fois. En temps

(1) *Bernardus Cariti.*

de guerre, il était dévasté par les uns ou par les autres, suivant la chance des combats ; en temps de trève, il l'était par les uns et les autres, parce qu'ils y étaient tous en qualité d'étrangers ; en tout temps, il était désolé par ses propres citoyens, qui cherchaient à se détruire les uns les autres. Dans cette fatale collision, les églises et les monastères ne furent nullement épargnés ; de sorte que l'on ne voyait partout que la misère et des ruines. Cependant, la cathédrale évita le pillage, à l'abri des remparts qu'y avait élevés Robert d'Harcourt. Il est vrai qu'en l'an 1356 elle fut assiégée dans les formes par Geffroi d'Harcourt, mais ce fut inutilement. S'étant trouvé forcé de lever le siége pour aller au-devant d'un corps de troupes, envoyé par le régent de France au secours de la ville, il le fit avec tant de précipitation qu'il laissa une partie de ses machines de siége sur le lieu même, comptant peut-être revenir aussitôt s'en servir de nouveau ; mais il perdit la bataille et la vie. On conserva long-temps dans la cathédrale une de ces machines, en mémoire de l'heureuse délivrance de cette église, qui avait déjà beaucoup souffert et qui était près de présenter une brèche aux assiégeans.

Dom Bessin, les auteurs du Gallia-Christiana, M. Demons et quelques autres écrivains, placent en 1361, 1362 ou 1364, un évêque de Coutances du nom de Jean, sur la foi d'une seule signature apposée à l'acte d'hommage de Jean de Montfort, duc de Bretagne, au roi de France, Charles V, le 13 décembre 1366. Il est vrai que cet acte porte la souscription de Jean, évêque de Coutances, parmi celles des autres prélats de Normandie ; mais il y a nécessairement une falsification, car Louis était encore évêque de Coutances en 1368, comme le prouve sa présence au baptême du prince Charles, fils de Charles V, célébré en l'église Saint-Paul de Paris, le mercredi 21 décembre de cette année. Il

l'était encore en 1369, puisqu'il assista en cette qualité à un lit de justice tenu le 9 mai. Et les actes du diocèse, de l'époque à laquelle on place Jean, sont au contraire intitulés *Ludovico in remotis agente*.

Louis d'Erquery portait pour armes, d'argent, au lion de sable, lampassé de gueules

---

3.° Sylvestre de la Cervelle.

Le 27 mai 1371, Grégoire XI (1), sur la présentation du roi de France, promut à l'évêché de Coutances Sylvestre de la Cervelle, fils de Jacques et de Jeanne Despins. La famille de la Cervelle, alliée de très-près à celle du célèbre Duguesclin, tirait son nom d'un fief situé dans la paroisse de Saint-Georges-de-Rostambaut, diocèse de Rennes, sur les confins de celui d'Avranches. Elle a habité la paroisse du Désert, dont elle possédait le patronage, mais alors elle demeurait dans celle de Saint-James-de-Beuvron, où naquit Sylvestre.

Cet excellent et pieux évêque, qui obtint et qui mérite les éloges de l'histoire, ne tarda pas à venir habiter son diocèse, dans lequel il résida constamment, sauf quelques rares intervalles, pendant lesquels il fut en fuite devant les poursuites des armées anglaises qui dévastaient le Cotentin. Alors il résidait au prieuré de Saint-Laut de Rouen, et il y faisait ses fonctions épiscopales, comme en son diocèse. Pendant le reste du temps, il était au milieu de son troupeau, s'occupant de la tenue de ses synodes, de la visite de son diocèse, de la correspondance avec ses curés, du maintien de la discipline ecclésiastique. Il força, sous peine de censures, les

---

(1) Ceci ne s'accorde pas avec Rouault, mais est conforme à Toustain de Billy, que nous préférons suivre.

curés à la résidence ; changeant en ce point l'ancienne discipline, que Robert d'Harcourt avait maintenue, et les obligea de prendre, pour s'absenter, sa permission par écrit, ou celle du souverain pontife. Après les prêtres employés dans le ministère, les aspirans au sacerdoce appelèrent son attention : il leur imposa l'obligation de subir des examens, fixa le degré de science qu'ils devaient acquérir, les obligea de se fournir, *par acquisition et non par emprunt*, les livres nécessaires à leur instruction, et à l'accomplissement de leurs fonctions cléricales. Après le sacerdoce, le lieu saint fut l'objet de ses soins, il fit tous ses efforts pour obtenir le respect qui lui est dû ; il imposa une amende de cinq sous à tous ceux qui s'y comporteraient mal ; cette somme était d'une valeur beaucoup plus considérable alors que maintenant.

Tous les soins de Sylvestre ne se bornèrent cependant pas au gouvernement de son troupeau, car il prit une part active à la guerre qui se faisait dans le Cotentin, entre les d'Harcourt, appuyés des Anglais, d'une part ; et de l'autre, le roi de France. Au mois de juin 1374, il assista au siége du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte, avec l'amiral Jean de Vienne, le célèbre Bertrand Duguesclin, son parent, et le maréchal de Blainville. Cet attachement bien connu de Sylvestre pour la France, le rendit si odieux aux d'Harcourt et à ses alliés, les Anglais, qu'il fut souvent obligé de fuir devant leurs menaces et leurs embûches. Il serait difficile de se faire une idée exacte de la désolation du diocèse pendant cette guerre déplorable. Une grande partie des champs restait sans culture, et les champs cultivés étaient dépouillés par les fourrageurs. La suite inévitable fut une affreuse famine, après laquelle vint une peste non moins affreuse. La mortalité fut si grande, que les vivans ne suffisant plus à enterrer les morts, les cadavres pourrirent dans les champs, ou furent dévorés par les bêtes. C'était, depuis peu de temps, la

troisième fois que cette maladie si terrible désolait nos villes et nos campagnes : la première fois, ce fut sous l'épiscopat de Guillaume de Thieuville, et la seconde, sous celui de Louis d'Erquery. Les auteurs du temps, témoins de la profonde immoralité des chrétiens d'alors, n'hésitent pas à dire que tous ces maux en étaient la vengeance, et que le bras d'un Dieu irrité s'appésantissait visiblement sur un peuple coupable. Voici comme en parle Grossus (1), prieur de la Bloutière : « Combien que le monde fust merveilleusement « appeticé et destruit par les guerres, par les loups et par « les trois mortalités, tout en mon temps ; et est devenu un « monde tout nouvel : gens estranges qui ont emmené mal- « verses manières, toz péchiez et malverses accoutumances « de se vestir, de chausser, de bère, de mangier, de chanter, « de subtilité en mal..... Justice temporelle ne spirituelle, « ne corrige ne homme ne femme, mes tot est deshonté. »

Le bon, ou plutôt, l'excellent et charitable prélat qui gouvernait le diocèse, dut-il manquer d'occupations et de douleurs dans un temps aussi rempli de calamités ? Enfin, après un si pénible ministère, le pieux Sylvestre décéda, bien méritant du peuple et de l'église, le 3 septembre de l'an 1386. C'est lui qui avait fait construire la jolie chapelle de la Vierge, au haut du chœur de la cathédrale, et que l'on a nommée indifféremment la Cerclée, la chapelle des enfans de chœur et de la Vierge, dans laquelle on faisait l'appel des curés au synode de Pâques. Comme il n'est rien qui n'encoure le blâme des uns, en même temps que les éloges des autres, il a été condamné par quelques architectes, qui prétendent qu'elle gâte l'économie de la cathédrale. Quoiqu'il en soit, c'est là que Sylvestre repose. Son portrait fut peint sur le verre de la fenêtre du côté de l'é-

(1) Legros.

vangile. On l'y voit à genoux, auprès d'un Saint Jean qui le présente au Ciel.

Ce prélat pourrait être regardé comme le second fondateur de notre belle cathédrale, car il y fit faire les plus grandes réparations ; et sans son zèle empressé, le superbe monument n'existerait peut-être plus maintenant. Elle avait souffert les plus grands dommages pendant le siége qu'elle avait soutenu contre Geffroi d'Harcourt, qui avait lancé contre elle beaucoup de grosses pierres avec ses *engins*, et elle était prète à tomber en ruines. Mais Sylvestre obtint, dès l'année même de son entrée en fonctions, six cents écus d'or, de la libéralité du Roi, et avec cette somme, considérable alors, et le produit des quêtes qu'il fit faire par tout le diocèse, il parvint à la restaurer complètement.

Sylvestre portait pour armes, de sable, à trois lozanges d'or.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

Prélats.

1338 Guillaume Bertrand, frère de Robert sire de Bricquebec, transféré de l'évêché de Noyon à celui de Bayeux. En 1347, il mourut évêque de Beauvais.



Chapitre 26.

RELEVÉ DES BIENS DE LA CATHÉDRALE.

Notre évêque Hugues I.er fit faire la recherche de tous les biens de son église, et en fit confirmer la charte par le duc Richard Ier. L'ecclésiastique, auteur de notre plus ancien registre, avait sous les yeux cet acte, si nouveau encore de son temps; la mention qu'il en fait nous empèche de douter de l'authenticité de celui qui est attribué à Guillaume de Thieuville. Le laps de temps opéra des changemens dans la fortune de l'église, de nouvelles propriétés furent jointes aux anciennes, d'ailleurs les contrats devenaient inintelligibles, plusieurs même étaient lacérés : dans sa sollicitude, l'excellent Guillaume de Thieuville entreprit de faire un relevé pareil à celui qui avait été fait précédemment, et pour lui donner l'autorité d'un titre nouvel, il le fit revêtir du seing et du sceau de Philippe V. Il existe plusieurs copies de cet acte, mais elles sont si dissemblables dans les différens auteurs, qu'on est réellement embarrassé du choix; nous suivrons la version du cordelier anonyme, comme étant celle qui nous a paru la plus raisonnable, et nous donnerons les variantes. Nous abrégerons aussi un peu, sans cependant omettre aucun nom propre.

1.° *Prébendes d'ancienne possession.*

(1) Blainville, avec l'église (2) : c'est-à-dire la terre cultivée et inculte, et les salines. Trelly, avec l'église et les moulins, et tous les appendices. Soules, avec la forêt, le moulin, l'église et tous ses appendices. Courcy, avec l'église, les prés, deux moulins et les alentours. La moitié de Muneville (3), et la moitié de l'église. Ménil-Adelée, avec ses alentours. Saint-Louet-sur-Sienne, avec l'église et deux moulins. A Coutances, l'église Saint-Pierre et la dîme qui lui appartient, un moulin sur la Soule. Bréville, avec l'église et les salines, et tous les appendices (4).

---

(1) Quand nous disons, conformément à la charte que nous suivons, que la cathédrale possédait une paroisse, cela doit s'entendre de la seigneurie, du patronage, et souvent de la principale partie du territoire. Cependant, ce serait ordinairement en vain d'en chercher maintenant des traces, beaucoup de ces possessions et de ces droits ayant été aliénés, ou s'étant trouvés perdus dans le laps des siècles. Ainsi, du temps de la rédaction de la charte attribuée à Algare, les propriétés de la cathédrale à Trelly étaient réduites à un fief tenu par Hugues Meurdrac; et au moment de la révolution, il n'en restait plus que le moulin de Coësel : car la terre nommée Beauquêne, ou terre du chapitre, avait été donnée par Louis Herbert, évêque d'Avranches, mort en 1525.

(2) Quand on dit que la cathédrale possédait une église, c'est-à-dire que l'évêque nommait à la cure, et percevait certains revenus de cette église, laissant simplement une pension au curé.

(3) Muneville-sur-Mer.

(4) Il peut y avoir eu des salines à Bréville, car la mer y forma autrefois un havre, au lieu nommé le Petit-Marais. Mais on lit ailleurs Urville au lieu de Bréville.

2.° *Prebendes qui avaient appartenu aux chanoines de Saint-Laut de Rouen.*

Quibou, avec l'église, les moulins (1), et tout ce qui en dépend. La Mancellière, avec tous les appendices, et l'église. La terre de Caillon (2). Folligny (3), avec le moulin, et un autre moulin à Baudre. Ménil-Osmond et Ménil-Jean (4), avec l'église, les moulins et tout ce qui y touche. La moitié d'Agon, avec la moitié de la dime, et une charruée (5) de terre.

3.° *Autres prebendes.*

L'église Saint-Laut de Rouen, avec toùs les biens à elle appartenans, et le tout exempt d'impôts. Saint-Laut sur Vire (6), en entier, avec tous ses revenus, et les terres de Martinville et de Pierrefite (7). La paroisse de Sainte-Marie de Saint-Laut (8), Saint-Georges-Montcoq, le Ménil-

(1) Chacun de ces moulins était banal, c'est-à-dire que les serfs étaient obligés d'aller y moudre leurs grains. Les colons d'une propriété seigneuriale s'appelaient serfs *(servi)*.

(2) *Aliàs*, la terre du Caillou.

(3) *Aliàs*, Ménil-Rétaud qu'on appelle Fémichon. La copie que nous suivons porte, *Mansum-Testaloii, quod dicitur Folimiceum*.

(4) *Mansum-Jois*, peut-être Mont-Joie ; ou Mont-Jou, dans la forêt de Saint-Sever ; ou Mesnil-Jean, dans le diocése de Séez, non loin d'Argentan.

(5) Une charruée de terre était ce qu'une charrue attelée de six bœufs labourait dans un jour. Les chartes portent : *carrucatam unam terræ*.

(6) La ville de Saint-Laut.

(7) Il y a dans le diocése de Bayeux deux paroisses voisines, appelées Martinville et Pierre-Fitte.

(8) Probablement l'église et la paroisse de Sainte-Marie-du-Chastel : maintenant église et paroisse principale de la ville.

Rouxelin. Montreuil, Agneaux, avec l'église et toutes ses appartenances. La paroisse de Saint-Gilles, et tout ce qui en dépend. Gourfaleur, avec toutes ses attributions. La terre de Vacmare (1) : labour, forêt et Moulin. Bonfossé, avec l'église, et tout ce qui y attient. Mont-Jean (2). Canisy, avec l'église, les moulins et tous les alentours. En outre, la terre de la Haye, avec l'église Saint-André, et le moulin donné par Richard, comte de Mortain. La terre de Forteville (3), donnée par Gonnor, à la fondation de la cathédrale. L'église de Poupeville (4), avec la dîme de la paroisse et une maison. L'église du Holm (5), avec la dîme du terrage et trois maisons. A Valognes, deux parts des dîmes de toute la paroisse; de même à Yvetot et à Huberville. La dîme de la venaison de toutes les forêts du comte de Mortain, excepté la forêt de Saint-Sauveur. La dîme des soles (6) de tout le rivage de la mer, depuis le Caredel jusqu'au Thar, ainsi que de tout le varech rejeté par la mer. L'église de Cherbourg, avec la

---

(1) *Aliàs, terram de Vaccarià. Aliàs* la terre de la Vacquerie. Il y a une paroisse de ce nom dans le diocèse de Bayeux.

(2) *Mons Joannis* ; *aliàs*, Monthyerray.

(3) *Terram de Fortivillà. Aliàs, de Sottevillà. Aliàs, de Sortosvillà.*

(4) *Pupevillam.* Il y a à Sainte-Marie-du-Mont une chapelle de Poupeville qu'on prétend avoir été paroissiale.

(5) Peut-être le Homméel près Grâtot, ou le Hommet-d'Arthenay, ou l'Ile-Marie, qui a porté ce nom.

(6) Ce passage est défiguré dans toutes les copies, et nous n'avons pu le rétablir complètement. On lit dans une : *decimam linguarum cœnarum* ; dans d'autres, *linguarum crassi piscis.* Nous croyons qu'il faut lire *decimam lingulacarum*, ce qui veut dire la dîme des Soles. La rivière de Thar coule à Saint-Pair ; quant au Caredel, Lavel, ou Tharel, car on le trouve sous ces trois noms, nous ignorons quel il est, mais ce ne peut être le Tharel, car celui-ci est un affluent du Thar.

dime du terrage de la ville. L'église de Tourlaville et la chapelle Angot (1). La terre d'Equeurdreville, la terre du prêtre (2) qui dessert la paroisse, la dime desdites églises et tout leur casuel.

4.° *Nouvelles prébendes.*

« Tous les biens ci-dessus appartenaient à l'église de Cou- » tances, du temps de Guillaume-le-Bâtard (3), il en donna « un acte de confirmation et il y ajouta » la moitié de Coutances, la moitié de ses faubourgs, la moitié du terrage, une foire générale, deux moulins et toute la terre qui en dépend : le tous sis dans ladite ville ; en outre, la terre de Grimouville, la terre de Richard (4) ; la terre de Renault, fils de Gillebert ; la terre d'Angot, fils de Pépin ; il acheta toutes ces propriétés pour les donner à la Sainte Vierge. Il donna encore l'église d'Aurigny, avec la dime et la terre de quatre bœufs (5), l'église de Cerck, avec la dime, tous les autres revenus et dix-huit acres de terre ; dans l'île de Jersey, l'église Saint-Sauveur, avec la dime ; la dime de toutes les forêts de Domfront, la dime de toutes les peaux de bêtes sauvages du Cotentin ; à Caen (6) cinq acres de prairies.

---

(1) *Terram Angoti capellani.*

(2) Nous avons toujours traduit le *terram* par terre, parceque toutes ces terres n'étaient pas des fermes.

(3) Guillaume le Conquérant. Il signait quelquefois lui-même, *Guillelmus cognomento Batardus.*

(4) *Terram Richardi filii sui firmarii.* Il y a probablement encore ici une erreur de copiste.

(5) *Terrâ quatuor boum* : ce que quatre bœufs peuvent labourer en un jour.

(6) *Aliàs, in Monte Chatono* : Nous croyons que c'est ainsi qu'il faut lire.

5.° *Autres prébendes.*

Le jour de la dédicace de la cathédrale, le même duc donna la moitié de la pêcherie de la Sienne, une charruée de terre en l'île de Gravarroy (1), une maison dans la même ville (2), la terre de Hugolin-Tronchet, une charruée de terre à Saint-Sauveur-Lendelin (3), la dîme des deux moulins du même lieu, et dix-huit perches de terre autour de l'église. De plus, la terre de Beurant, la terre de l'Oiselière à Lingreville; la terre de Loucelles et de Putot (4), et Sainte-Croix en Bessin, la terre de Crapot et celle de Varencey (5).

On le voit, dans cette énumération, il n'y a de compris que les anciennes propriétés de l'église de Coutances, et celles qui lui ont été données par les ducs de Normandie. Il reste une autre pièce, complaisamment citée par divers auteurs, mais à laquelle nous avons peu de confiance. Elle porte l'inscription de l'évêque Algare et du pape Eugène : s'il fallait la leur attribuer, au moins faudrait-il convenir qu'elle a été altérée ; au surplus, comme elle est plus complète que celle que nous venons de citer, et qu'on peut au moins la regarder comme une liste des biens de la cathédrale, nous allons en extraire ceux qu'elle relate de plus que la précé-

---

(1) *Aliàs, Garnesey.* Nous préférons cette dernière version.

(2) *In præfatâ urbe : scilicet Gravarroy.*

(3) *Sanctus-Salvator qui dicitur fuisse Adelinæ.* Ceci rend raison de l'étymologie de Saint-Sauveur-l'Endelin.

(4) *Aliàs, Fresné-le-Puceur*, mais mal à propos. Il existe dans le diocèse de Bayeux deux paroisses nommées Loucelles et Putot.

(5) *Aliàs, terram de Unceyo* : la terre d'Uncey, et c'est ainsi qu'il faut lire.

dente. Ce sont, le Parc, la terre des Pincerelles (1), toute la motte de Besneville (2), les églises de Varreville et de Liéville (3), avec tous leurs biens. La deuxième église de Cherbourg (4), trois maisons dans la ville (5), le parcours dans les forêts et la franchise sur la place publique, ainsi que la dîme du terrage. La chapelle des Flamenges (6), l'église Saint-Nicolas de Barfleur, les maisons des Vergers (7), trente acres de terre à Valognes. La terre de Raoul de Spalda, la chapelle Saint-Nicolas, et la terre qui est dans le même bourg (8). Les pêcheries de la Vire, le fief de Raoul de Saint-Gilles, le fief de Robert, qui est dans les eaux (9). Le fief de Richard, le fief de Robert du Saussey, Fôville, la terre de l'Aleu (10).

Dans ces deux actes il n'est point fait mention du manoir de Winterbourk, dans le comté de Dorset, en Angleterre, parce qu'il appartenait, non pas à la cathédrale, mais au chapitre.

L'évêque avait l'administration de tous ces biens : il en entretenait l'autel de la cathédrale, et le surplus formait son propre revenu à lui-même : quand nous disons l'autel, nous

(1) *Terram Pinceralarum.*

(2) *Totam moltam Buinoldevillæ.*

(3) *Ecclesias Verevillæ et Linnevillæ.*

(4) *Ecclesias sanctæ Mariæ et Sanctæ Trinitatis de Cæsaris burgo.* Nous disons la deuxième, parce que nous avons parlé d'une première précédemment ; l'église Sainte-Marie est la chapelle du château, fondée en 998 par Richard II.

(5) *Cum mansionibus trium burgensium.*

(6) *Capellam de Flamengiis.*

(7) *Domos Virgultuum.*

(8) *Capellam Sancti Nicolaii et terram quæ est in eodem burgo.* Probablement Saint-Nicolas de Coutances.

(9) *Feudum Roberti quod est in aquis.*

(10) *Teram de Alodio.*

y comprenons tous les serviteurs de l'église et les chanoines. Mais pour ne pas avoir le soin de distribuer jour par jour aux chanoines le pain et le vêtement qui leur étaient nécessaires, on détacha à diverses époques des parcelles de ces mêmes biens, et on les en fit usufruitiers; telle est l'origine des prébendes, et ce mot veut dire tout simplement revenu attribué à un ecclésiastique pour sa subsistance: *ab præbendam vitam*. Quant à l'entretien du bâtiment lui-même, les évêques en étaient pareillement chargés dans l'origine: c'est l'intention bien positive des fondateurs et bienfaiteurs, mais par la suite ils s'en déchargèrent le plus qu'il leur fut possible, et en firent peser une partie sur le chapitre, et l'autre sur les curés du diocèse. Le chapitre ne le supportait point patiemment: nous en verrons la preuve dans l'histoire de Claude Auvry. Les curés étaient bien plus dociles, quoiqu'ils eussent de bien plus fortes raisons de rejeter ce fardeau, qui n'était pas fait pour eux: ce fut pour la réparation de l'église (1) que la débite leur fut imposée dans l'origine; mais les évêques se l'attribuèrent encore, et ce fut une branche de leurs revenus.

Il y eut une bonne partie de tous ces biens de perdus à diverses époques, soit par l'incurie des administrateurs, soit par des événemens de force majeure, et notamment au temps du protestantisme. Il en revint d'autres par une multitude de donations plus ou moins considérables, et de diverses époques; nous croirions superflu de les relater une à une; nous remarquerons seulement que le tout finit par se classer en trois parts: les revenus de l'évêque, qui se montaient il y a un demi-siècle à quarante-quatre mille francs; les revenus du chapitre, et les revenus de la cathédrale.

(1) *Propter reparationem ecclesiæ.*

Chapitre 27.

Depuis 1387 jusqu'en 1424.

NICOLAS DE THOLON. — GUILLAUME DE CRÈVE-COEUR. — GILLES DESCHAMPS. — JEAN DE MARLE. — PANDOLPHE DE MALATESTA.

1.° Nicolas de Tholon.

(De Toulon, de Théon.)

La famille de Tholon est du Dauphiné; Nicolas était grand-chantre de la cathédrale d'Autun et chancelier du duc de Bourgogne, lorsqu'il fut promu au siége épiscopal de Coutances. Il y fut élevé, non par les suffrages du clergé du diocèse, comme le dit Rouault, mais par la faveur du duc de Bourgogne. Le laboureur, dans son histoire de Charles VI, nous dit qu'il ne fut pas élu, mais nommé par faveur. Les actes de son court épiscopat, et les registres de Blanchelande intitulés *Noctes Blanchelandanæ*, nous révèlent qu'il ne vint point à Coutances, ou au moins qu'il n'y demeura pas. Ils nous le représentent toujours comme éloigné : *in loco remoto agens*.

La main qui nous l'avait donné nous le retira au bout d'onze mois : en septembre 1387, il fut nommé à l'évêché

d'Autun, du double plus riche que celui de Coutances. (1) Il y mourut le 10 septembre 1400, et fut inhumé dans la cathédrale, ou église Saint Lazare, dans une chapelle de sa fondation.

Il portait pour armes, de synople, au cygne d'argent membré d'or.

2.° Guillaume de Crévecœur.

La famille de ce prélat tire son nom et son origine de la petite ville, ou plutôt bourgade, du nom de Crévecœur, dans le diocèse, et à cinq lieues de Beauvais. Guillaume était abbé Beaupré, dans le même diocèse, et aumônier du duc de Bourgogne, lorsque ce prince, qui gouvernait la France pendant la folie de Charles VI, le nomma à l'évêché de Coutances, vacant par la translation de Nicolas de Tholon. Plusieurs le disent originaire de Crévecœur dans le Cambresis, mais nous croyons que c'est à tort.

Malheureusement c'était encore un évêque de cour; nous ne disons pas ceci pour infirmer son mérite et sa bonne volonté, nous conviendrons au contraire qu'il passa de longs intervalles dans son diocèse, pendant lesquels il exerça utilement les fonctions épiscopales; mais c'est que cette qualité le rendait odieux aux Anglais, que le duc d'Orléans, antagoniste du duc de Bourgogne, avait appelés en Normandie, et qu'ainsi il était souvent obligé de fuir devant leurs persécutions. Alors il se retirait soit à la cour, où l'appelaient ses fonctions d'aumônier, soit à son abbaye de

(1) L'évêque de Coutances payait en cour de Rome 2500 florins pour ses bulles; l'évêque d'Autun en payait 4080. Or la taxe était évaluée à une demi-année du revenu de l'évêché, à l'époque de sa fixation.

Beaupré, qu'il affectionnait singulièrement; soit au prieuré de Saint-Laut de Rouen. Nous ne refusons pas de croire, sur la parole de Rouault, qu'il employa son crédit à la cour en faveur de l'église : qu'il s'immisça dans les querelles suscitées par le savant Pierre d'Ailly à Guillaume d'Avalon, évêque d'Evreux, qui avait émis des propositions hétérodoxes; qu'il s'employa, mais bien vainement, à l'extinction du grand schisme d'Occident; qu'il obtint l'annihilation d'une ordonnance du régent, qui enjoignait aux juges laïques de réprimer la juridiction ecclésiastique. Mais nous parlerons plus volontiers des actes certains de son administration : nous en remarquons un de Rouen, par lequel il accorde, comme une faveur, aux chanoines de Saint-Laut de cette ville, de porter l'aumusse et la tunique noire, au lieu de leurs capuchons blancs. Nous dirons à cette occasion que si la forme de l'habit monastique était bien prononcée, au moins jusqu'alors la couleur était arbitraire. Parmi les moines, les uns se vêtissaient de noir, les autres de blanc; les uns et les autres changeaient la couleur de leur vêtement, quand bon leur semblait. Il y en avait même, nous le voyons par le journal des visites d'Eudes Rigaud, qui portaient des habits de diverses couleurs, ou des capuchons rayés. Parmi les actes de l'évêché, il n'y en a qu'un qui mérite quelque mention : c'est celui, à la date du samedi 8 avril 1391, par lequel il permet aux Jacobins de recevoir en leur église les morts de la ville, et de les enterrer dans leur cimetière, en payant, par arrangement, quarante-cinq sous tournois de rente à l'Hôtel-Dieu, qui prétendait avoir droit au quart du casuel des inhumations de Coutances.

Guillaume III mourut en son abbaye de Beaupré, le 20 avril 1408 (1), et fut inhumé dans le chœur de l'église. On

(1) D'après Don Beaunier, le tombeau de Guillaume III, marque le 20 avril 1407, avant Pâques.

voyait auprès de son tombeau celui de Jean de Crévecœur, mort au mois de septembre 1402, et celui de Marie de Saveuse, son épouse.

Il portait pour armes, de gueules à trois chevrons d'or.

On lit dans l'histoire de la ville de Rouen (tom. 6, p. 27.), Richard de Caumont : ce prieur (de Saint-Laut) a été évêque de Coutances, et est mort l'an 1393. C'est évidemment une erreur, ou bien il faut convenir que ce Richard de Caumont ne fut qu'un évêque suffragant, comme on parlait alors, ou chorévêque, chargé de remplir les fonctions d'ordre épiscopal en l'absence de l'évêque titulaire.

3.° Gilles Deschamps, cardinal de Coutances.

A la mort de Guillaume III, l'évêché de Coutances fut disputé par deux gradués de l'université : Jean de Marle, fils du chancelier ; et Ursin de Talvende, né à Campagnoles, près Vire, d'une bonne famille ; grand pénitencier de la cour de Rome, et précédemment député au concile de Constance.

Le 5 août 1408, Ursin présenta requête à l'université, pour obtenir son appui dans cette circonstance : le recteur ne put, ou ne voulut pas le satisfaire ; la colère s'en mêla de part et d'autre, et le litige finit peu théologiquement. Mais les deux postulans furent écartés par un chanoine de Rouen. Gilles Deschamps, fils de Robert, sieur de Tourville, maire et capitaine de Rouen ; et de Thomasse de Maudétour ; docteur en théologie, ancien grand-maître du collége de Navarre, premier aumônier et confesseur du roi, nommé à l'évêché de Senlis (1) ; célèbre par sa science, et par les ambassades dont il avait été chargé auprès de Benoît XIII, et

(1) Senlis payait pour ses bulles 1257 florins, et Coutances, 2500.

de l'empereur Venceslas, fut proposé par la cour et agréé par le pape. Il reçut la consécration épiscopale des mains de Louis d'Harcourt, archevêque de Rouen, le 27 septembre 1408.

Gilles II donna son temps à toutes les grandes affaires de l'époque : il brilla dans les conseils du roi ; il ne brilla pas moins au concile de Pise, auquel il assista en qualité d'évêque de Coutances, et d'ambassadeur du roi de France. Jean XXIII y fut si frappé de son mérite et de ses belles qualités, qu'il l'honora de la pourpre romaine ; mais il vécut peu avec cette dignité, car, élevé au cardinalat en 1411, il mourut dès 1413, le 5 mars. Il fut inhumé dans la Cathédrale de Rouen, sous un tombeau de marbre, chargé d'une épitaphe (A) qui rappelait ses titres et ses dignités. Les protestans brisèrent ce tombeau, l'an 1562.

Ce prélat fut connu sous le nom de cardinal de Coutances : il était du rang des cardinaux prêtres, mais il ne fut pas titré. Il paraît qu'il ne vit jamais son église, et ne fut évêque que la main. Il exerça quelques fonctions dans le prieuré de Sain-Laut, et y fit une fondation.

Il portait d'argent, à la bande d'azur chargée de trois toupins d'or.

4.° Jean de Marle.

(De Marnâ, de Merulâ.)

Jean de Marle, protonotaire apostolique, fils du chancelier Henri le Corgne de Marle, et de Mathilde Lebarbier, fut enfin nommé à l'évêché qu'il avait précédemment ambitionné. Il fut sacré à Paris le 31 août 1414. Aussitôt après son arrivée à Coutances, le métropolitain lui adressa l'ordre

d'aller prêter entre ses mains les sermens accoutumés, et payer le past à ses chanoines, sous peine des censures ecclésiastiques. Les suffragans de Rouen prêtaient entre les mains de l'archevêque, ou entre celles des vicaires capitulaires, en cas de vacance, le serment de soumission à l'église de Rouen. Le past était un festin que les évêques devaient après leur consécration aux chanoines de la métropole; mais au lieu de festin, ils s'en tiraient ordinairement pour une somme de cent écus. Jusqu'à l'accomplissement de ces deux formalités, ils n'étaient point reconnus de l'église de Rouen, et ne pouvaient assister aux conciles provinciaux, ni être élus aux assemblées ecclésiastiques.

Jean de Marle s'était acquis une grande réputation, tant dans la charge de conseiller que dans celle de maître des requêtes, et ce prélat éminent eût fait en d'autres circonstances beaucoup de bien au diocèse de Coutances, dans lequel il vint résider, et qu'il paraissait affectionner. Mais dans des temps semblables la politique la guerre et les factions font oublier le devoir, et ne laissent pas à la meilleure volonté le moyen de se produire.

Toute la France était dans le plus grand désordre, la cour divisée entre diverses factions, la capitale agitée par des émeutes; les Anglais faisaient de grands progrès en Normandie, le roi était complètement insensé. Le 16 mars 1417, Nicole Paynel, *gardien* de Coutances, remit, par capitulation, la ville aux Anglais, commandés par le comte de Hantitone. L'évêque était du parti du duc d'Orléans et des Anglais; mais il était plus souvent à Paris que dans son évêché. Il assistait aux assemblées du conseil d'état, il prêtait aux Orléanistes l'appui de son talent et de son crédit. Mais Villiers de l'Ile-Adam s'étant rendu maître de Paris pour le duc de Bourgogne, les hommes influens du parti opposé furent jetés en prison : entr'autres l'évêque de Coutances et

son père, les évêques de Bayeux, d'Evreux, de Senlis, de Saintes. Le peuple les en tira bientôt, dans une horrible sédition, mais pour les massacrer. Le détail des atrocités commises envers ces malheureuses victimes, même après qu'elles avaient cessé d'exister, est capable de faire frémir. Jean le Corgne de Marle offrait, pour racheter sa vie, une grande somme d'or, dont il était porteur, mais ce fut en vain : les assassins lui ravirent son or et sa vie. C'était le 12 juin 1418. Son corps resta exposé quelque temps, avec celui de son père, dans les champs de la clôture de Saint-Martin, et il y fut enfin inhumé.

Il portait pour armes, d'argent, à la bande de sable, chargée de trois mollettes d'argent.

5.° Pandolphe de Malatesta.

(De Malctéle.)

Après la mort de Jean de Marle, deux gradués de l'université se mirent sur les rangs pour obtenir l'évêché : c'étaient Jean d'Harcourt et Nicolas Habart de Granville, mais ils furent écartés par un Italien auquel personne ne songeait.

Il y avait alors à Rimini une famille du nom de Malatesta, noble, riche, puissante et illustre. L'un des membres de cette famille, nommé Charles, parut avec éclat au concile de Constances, en qualité de plénipotentiaire du pape Grégoire XII. Son fils, du nom de Pandolphe, y assistait en qualité de député du chapitre de Bologne, dont il était chanoine et archidiacre. Cet archidiacre, qui était en outre référendaire du siége apostolique, fut adjoint au conclave qui élut Martin V. En reconnaissance de ses bons offices, le nouveau pape, dès qu'il connut les événemens de Paris, le nomma de son pro-

pre mouvement, par droit de réserve, évêque de Coutances, et le sacra de ses mains.

La Normandie était couverte d'Anglais, ils étaient maîtres de toutes les villes, mais ils ne possédaient point le cœur des habitans; au contraire, la haine du peuple les accompagnait partout; d'ailleurs la faction du duc d'Orléans était en baisse, et ceux-là même qui avaient vu d'abord avec satisfaction les étrangers, commençaient à les redouter. Henri V, roi d'Angleterre, s'étant rendu maître de Rouen, l'an 1419, convoqua tous les prélats de la province pour recevoir leur serment de fidélité. Plutôt que de le prêter, l'archevêque, Louis d'Harcourt, s'enfuit et laissa saisir son temporel; l'évêque de Coutances, au contraire, s'empressa de se rendre à Pontoise, et de satisfaire à cette demande; son serment fut vu d'un mauvais œil par ses diocésains. Ils en manifestèrent leur mécontentement à Pandolphe, qui regrettait le beau ciel de l'Italie, et la tranquillité dont jouissait sa patrie; ce fut pour lui une raison déterminante : il quitta Coutances pour n'y plus revenir, après y avoir établi des grand-vicaires, pour le gouvernement du spirituel; et des économes, pour l'administration de son temporel.

En 1424, il fut transféré au siége de Patras, mais il dut y éprouver de nouvelles disgrâces, ou ne s'y plaire pas mieux qu'à Coutances, car nous le retrouvons quelques années plus tard à Rimini, d'où il fut chassé, avec toute sa famille, par le pape Clément VIII. Il mourut fort pauvre à Ferrare. Le dernier rejeton de cette illustre famille mendiait à Rimini, en 1664.

Pandolphe portait bandé d'or et d'azur, échiqueté d'or et de gueules, de six pièces.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

ÉVÉNEMENS.	HOMMES CÉLÈBRES.
1401. Terrible épidémie dans le diocèse de Coutances. 1423 et années suivantes. On construit la tour, le chœur et quelques chapelles de l'église de Cherbourg.	Louis d'Estouteville, seigneur de Bricquebec, Hambie, Moyon, capitaine des gentils-hommes qui défendirent le Mont-Saint-Michel contre les Anglais. 1386. Le très-célèbre Pierre Leroy, natif d'Orval, est nommé abbé du Mont-Saint-Michel. 1421. Nicolas Habart de Granville, nommé évêque de Bayeux.



Notes.

(A) Epitaphe de Gilles Deschamps, dans l'église métropolitaine de Rouen, dans la chapelle de la Vierge :

In hâc sepulturâ jacet bonæ memoriæ quondam eminentissimæ scientiæ, nobilis vir magister Ægidius de Campis, de Rothomago oriundus, sacræ theologiæ eximius professor, episcopus Constantiensis, ac sacrosanctæ ecclesiæ Romanæ presbyter cardinalis, Constantiensis nuncupatus, qui obiit anno Domini 1413, die quintâ martii.



Chapitre 28.

Depuis 1424 jusqu'en 1439.

PHILEBERT DE MONTJEU.

Philebert de Montjeu, natif de Lyon, issu d'une famille noble et ancienne, chanoine d'Amiens et archidiacre de Ponthieu, disputait l'évêché d'Amiens avec Jean d'Harcourt, lorsque celui de Coutances vint à vaquer par la translation de Pandolphe. Le duc de Bourgogne et le duc de Bethford, régent de France pour le roi d'Angleterre, s'entendirent, dit-on, pour le présenter à la nomination du souverain pontife, Martin V. Quoiqu'il en soit, Philebert fut promu le 10 mai 1424, il reçut l'onction des mains de l'archevêque de Rouen, Jean de la Roche-Taillée, et vint prendre possession de son siége vers la fin de l'année.

Heureuse l'église de Coutances d'avoir un tel prélat, si les divisions politiques lui eussent permis de jouir de sa présence jusqu'à la fin : en lui les vertus sacerdotales et la la science la plus élevée, jointe à une éloquence mâle et persuasive, s'alliaient aux plus belles qualités de l'âme et du cœur, et aux formes les plus douces. Malheureuse Normandie ! Malheureuse église ! Comment les prélats eussent-ils pu résider dans des temps si difficiles ? Il leur eût fallu être variables comme les succès des partis ; se maintenir à tout événement entre des ennemis, et ne pas perdre l'estime de

leur troupeau. Aussi la plupart des églises étaient-elles veuves de leurs pasteurs. Thomas Bazin, évêque de Lisieux, dans l'apologie qu'il fit pour lui-même, dit que les temps étaient si malheureux, que les prélats cherchaient des moyens et des prétextes pour abandonner leurs peuples ; et que plusieurs évêques de la province, entr'autres deux de Coutances : Pandolphe et Philebert, avaient été obligés de s'exiler eux-mêmes loin de leurs siéges.

Les six premières années de l'épiscopat de Philebert s'accomplirent dans ces pénibles circonstances ; parmi les actes de son administration nous n'en distinguerons que deux, et encore sont-ils d'une importance minime. En 1426, d'accord avec son chapitre, il retira du Mont-Saint-Michel, où elles étaient exposées à devenir la proie des Anglais, de grandes sommes d'or et d'argent qui y étaient en dépôt pour l'église de Coutances. En 1427, il intenta procès devant le parlement à l'archevêque, Jean de la Roche-Taillée, qui avait entrepris de visiter de force la maison de Saint-Laut de Rouen. Cette affaire dura 22 ans et fut terminée par des lettres royaux contraires aux moines et à l'évêque.

En l'an 1431, Philebert de Montjeu quitta son diocèse pour se rendre au concile de Bâle, dont l'ouverture se fit le 23 mai. Ce fut lui qui célébra la messe du Saint-Esprit à l'ouverture de ce célèbre concile ; il lut ensuite le décret d'indiction, puis il entretint les pères de leurs travaux préparatoires : c'est assez dire qu'il occupa presqu'à lui seul cette première séance. Il présida la congrégation générale dans laquelle l'assemblée dénonça au monde chrétien sa résolution de demeurer à Bâle, et d'y continuer ses travaux malgré la volonté de la cour de Rome, et les obstacles qu'elle y pourrait apporter. Elle avait déjà déclaré précédemment sa supériorité à l'égard du souverain Pontife.

Il dit encore la messe d'ouverture de la deuxième session,

et il y porta la parole. Il présida la quatrième, la cinquième et la sixième, par l'élection des pères : les nonces du pape étaient les présidens de droit, mais ils se retirèrent aussitôt que le concile manifesta la volonté de réformer l'église dans son chef et dans ses membres. A la dixième, il parla longuement sur ce texte, *qui vos audit me audit, et qui vos spernit me spernit*, et le développa dans le sens de l'omnipotence du concile œcuménique. Dès le commencement de cette sainte réunion des princes de l'église, il avait brillé comme une vive lumière; lorsqu'il en fut devenu le président, il s'éleva au-dessus d'eux comme un roi puissant au milieu de sa cour. Il devint l'âme du concile, en même temps que son chef.

A cette gloire si grande, il en joignit bientôt une autre plus solide encore : celle d'être l'apôtre de deux grandes nations. Les peuples de la Bohême et de la Moravie étaient séparés de l'église catholique par l'hérésie de Jean Hus; le saint concile désirant les rappeler à l'unité, leur envoya une ambassade, choisie parmi les membres les plus savans et les plus éloquens, à la tête de laquelle il plaça Philebert. Les ambassadeurs partirent de Bâle le 14 avril; le 6 juin suivant, ils ouvrirent à Prague les conférences pour la réunion; elles se prolongèrent jusqu'au mois d'août, le peuple y assistait en foule, et la plupart des villes de la Moravie et de la Bohême y avaient envoyé des députés. L'onze d'août 1433, Philebert partit de Prague, avec des ambassadeurs des deux nations, pour aller faire part au concile des conventions mutuelles, et lui en demander la sanction. Le concile accorda l'usage du calice à ces peuples, qui consentirent à se conformer à la croyance, et à suivre en tout le reste les coutumes de l'église romaine. Philebert et les ambassadeurs quittèrent donc bientôt le concile et reprirent le chemin de la Bohême. Enfin, le jour Saint-André, c'est-à-dire, le dernier jour de novembre, le concordat fut signé avec la ville

de Prague et une partie des peuples de la Bohême. Non pas avec tous, car les Bohémiens et les Moraves étaient divisés en diverses factions, dont plusieurs se faisaient la guerre. Ce fut alors que l'on vit Philebert déployer les ressources d'une politique profonde et heureuse, autant qu'adroite. Il s'adressa aux catholiques du pays, au concile, aux riches, aux princes, et réunit promptement de grandes sommes. La ville de Pilsna, toute catholique, était assiégée par les forces réunies de deux partis opposés au catholicisme; moyennant quelque peu d'or, il eut bientôt semé la division parmi les alliés, qui se retirèrent spontanément, chacun de son côté, laissant le champ libre à la ville assiégée. Par le même moyen, il fit élire dans les diverses populations, et même jusque parmi les ennemis de la religion, des chefs qui lui furent personnellement dévoués. Quant à celles des factions qu'il ne put reduire ainsi, il arma contre elles les catholiques et elles furent subjuguées ou détruites.

Un esprit vulgaire eût cru en avoir fait assez, puisque tout était prêt pour la réunion des deux nations; mais Philebert pensa que tant que ces peuples seraient en république, son œuvre ne serait pas consommée, puisque les partis hérétiques, plutôt étouffés que convertis, pourraient d'un instant à l'autre reprendre le dessus; le gouvernement républicain étant variable de sa nature. Il entreprit donc de leur rendre un maitre; c'est-à-dire de les remettre sous l'obéissance de l'empereur Sigismond. Une diète générale des deux nations fut indiquée à Ratisbonne; l'empereur s'y rendit de son côté, Philebert et les députés du concile s'y rendirent du leur : Sigismond y fut reconnu et proclamé.

Il ne restait donc plus qu'à étendre le concordat à toutes les villes et à toutes les populations des deux pays; alors il se présenta une infinité de difficultés de détail, qui firent voir au prélat que si la politique est bonne pour conduire les

peuples, elle n'avance guère l'œuvre de leur conversion. Il était revenu à Bâle, ainsi que la légation. Une assemblée générale des deux nations était convoquée à Brinn ; il dut donc se rendre en cette ville, avec ses collègues. L'assemblée se tint en juin et juillet 1435, mais il n'y eut rien de terminé. L'un des membres de l'ambassade, Jean de Polémar, archidiacre de Barcelone, revint à Bâle faire part au concile des propositions et des demandes formulées par l'assemblée. Quant à Philebert, il se rendit, de son côté, à Vienne, près de l'empereur Sigismond. Une autre assemblée générale fut indiquée pour le mois de septembre, à Albe-Royale : elle s'y tint sans plus de succès. L'empereur en indiqua une nouvelle à Iglaw, pour le mois de juin 1436 ; il s'y rendit, la députation du concile également ; enfin, après de longs débats, la réunion désirée y fut consommée le cinq juillet. La Bohême et la Moravie toutes entières rentrèrent dans le giron de l'église catholique.

Le lendemain, l'évêque de Coutances, revêtu de ses ornemens pontificaux, monté sur un théâtre élevé, environné d'un appareil extraordinaire, au milieu des membres de la légation, en présence d'une foule innombrable, humblement prosternée, leva ses mains vers deux royaumes, et d'une voix forte et émue donna l'absolution à deux peuples. La lettre que les ambassadeurs écrivirent en commun au concile, encore sous l'impression de l'enthousiasme et des émotions qui avaient profondément ébranlé leur âme dans cette imposante et glorieuse cérémonie, pour lui faire part de la conclusion de leurs travaux, est d'un style si mâle et si nombreux que nous n'osons la reproduire en français. Comme elle n'apprendrait d'ailleurs aucun fait nouveau, et qu'elle est commune à plusieurs, elle n'appartient pas nécessairement à notre histoire. Elle est signée Philebert, évêque de Coutances ; Jean de Polémar, auditeur du palais apostolique ;

Martin, doyen de Tours ; Thomas de Haselbach, professeur de théologie.

C'est ainsi que cet homme puissant par la science et la parole sut diriger un concile général, remuer deux nations, les conduire à ses fins, les gouverner, même avant qu'elles fussent à lui, et enfin accroître la catholicité de deux royaumes.

Cette grande affaire étant ainsi terminée, Philebert revint à Bâle. Mais pendant que tout ceci se passait, le concile et le Souverain Pontife se faisaient la guerre, celui-ci voulut même transférer le concile à Florence. Un grand nombre d'évêques s'y assemblèrent en effet, mais il en resta aussi une partie qui prétendirent le continuer à Bâle ; ils allèrent jusqu'à déposer le Souverain Pontife et à lui donner un successeur, dans la personne de Felix V. Un des députés du diocèse de Coutances, nommé Nicolas Thibout, entra par élection dans le conclave. Mais le sage Philebert s'abstint de toute participation à ces actes schismatiques, il quitta le concile ; et comme l'état de la Normandie ne lui permettait guère de revenir en son diocèse, il s'en retourna vers ses chers peuples de la Moravie et de la Bohême, afin de veiller au maintien de la foi, qu'il avait plantée au milieu d'eux, par tant de soins et de travaux.

Philebert avait emmené avec lui un de ses chanoines, du nom de Henri Mauger, qui se distingua dans le concile, et fut chargé d'une mission auprès du pape Eugène IV. Il institua, pour gouverner le diocèse pendant son absence, deux grand-vicaires, nommés Guillaume d'Aubert et Hugues de la Haye, que quelques-uns ont dit être ses neveux, et chargea Nicolas Habart, évêque de Bayeux, de faire les ordinations. Les vicaires généraux tinrent des synodes et publièrent des statuts. Ceux de l'an 1434 sont un tarif des oblations, pour la réception des Sacremens. Il nous font voir que le cu-

ré recevait une offrande pour le baptême, la confession, l'extrême-onction. Il y est dit que celui qui avait fait ses pâques *devait payer enterrement au curé de sa paroisse, en quelque lieu qu'il mourût dans l'année ; fût-ce à mille lieues*. L'on y voit qu'il fallait pour présenter un enfant au baptême *trois parrains et trois marraines, sans plus. Qu'une femme grosse d'enfant ne payait pour sa confession que selon ce qui est d'usage*. L'honoraire du sacrement de mariage y est ainsi fixé : quatre deniers pour chaque ban, autant pour la confession ; pour l'offrande, un denier et deux cierges bénis ; douze deniers pour la bénédiction du lit ; dix-huit deniers pour le registre ; cinq sous de supplément, lorsqu'il y a une des parties d'une paroisse étrangère ; dix-huit deniers pour la messe du lendemain des noces.

Les Anglais étaient partout les maîtres dans le diocèse de Coutances ; aux environs, la guerre se faisait avec des succès divers. Le Mont-Saint-Michel était toujours leur point de mire, mais il bravait tous leurs efforts, et la garnison en sortait quelquefois pour les battre. Lord Scale, sénéchal de Normandie pour le roi d'Angleterre, dégoûté du port de Genêts, où les navires et les marchands de sa nation étaient continuellement exposés à ses surprises, fieffa, pour un chapeau de roses vermeilles, de Jean d'Argouges, seigneur de Gratot, le fief de Lihou : c'est-à-dire, une plaine escarpée tout-à-l'entour, s'avançant dans la mer, audessus de laquelle elle s'élève de plus de cent pieds, qui ne tenait au continent que par un isthme facile à couper, et qu'on appelle le Deux, ou le roc de Granville. Il fonda dans ce lieu, naturellement fortifié, une nouvelle ville, dont Philippe Badin, abbé de la Luzerne, posa la première pierre en 1440. Quelques années plus tard, quand elle fut construite et murée, un détachement de la garnison du Mont-Saint-Michel arriva à l'impro-

viste, l'enleva d'un coup de main, et elle resta à la France.

Pendant que ces évènemens s'accomplissaient en Normandie, Philebert terminait ses jours loin de son église : il mourut à Prague le 20 juin 1438, ou 1439, et fut inhumé, le premier juillet suivant, dans l'église métropolitaine de cette ville, avec les honneurs dus à son mérite, à son rang et à sa qualité. Homme d'une taille superbe, d'une belle figure, d'un extérieur gracieux, d'un abord prévenant ; doué d'une voix sonore, d'une élocution facile ; rempli de zèle et de piété : quelque chose d'extraordinaire répandu sur toute sa personne, lui donnait sur ses semblables une autorité dont ils ne pouvaient se défendre. Son zèle ne connaissait point d'obstacles : les ravages d'une peste meurtrière, qui régnait en Bohême et en Moravie, ne purent le détourner ou l'arrêter dans ses démarches pour la conversion de ces royaumes. Aussi, Jean Nider, témoin de ses travaux, rapporte-t-il comme un fait miraculeux, et admis comme tel par tous ses compatriotes, que l'évêque traversa souvent les lieux empestés, demeura au milieu de la contagion, habita dans le foyer même du mal, sans jamais en être atteint, ni aucun membre de la légation du concile.

Il portait pour armes, d'or, semé de billettes de sable, au lion lampassé de gueules.



Chapitre 29.

Depuis 1438 jusqu'en 1470.

GILLES DE DUREMORT. — JEAN DE CASTIGLIONE. — RICHARD-OLIVIER DE LONGUEIL.

1.° Gilles de Duremort.

Gilles de Duremort, natif de Rouen, professeur émérite de théologie en Sorbone, abbé de Fécamp, et plus anciennement abbé de Beaupré et de Beaubec, protégé des Anglais, auxquels il avait donné des gages, fut porté par eux au siége de Coutances, vers le commencement de l'année 1440. Il fut sacré à Rouen le 28 juillet, par le métropolitain, Louis de Luxembourg.

Il avait été, avec Nicolas Habart et Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, un des juges qui condamnèrent au feu, comme *hérétique, sorcière et relapse*, l'infortunée pucelle d'Orléans. Nicolas Habart répara l'honneur de sa victime en avouant son innocence ; Pierre Cauchon, devenu évêque de Lisieux, fonda dans sa cathédrale une messe quotidienne *de beatâ* ; nous ne savons ce que fit Gilles de Duremort, ni même s'il reconnut son erreur. Il s'excusa peut-être en alléguant la nécessité politique. Cette excuse est aussi commune qu'elle est vaine.

Gilles III n'avait rien qui l'obligeât de rester éloigné de

son diocèse, puisque ses bons amis les Anglais y étaient les maîtres ; cependant il préféra l'oisiveté du prieuré de Saint-Laut, il y mourut au bout de quatre ans d'épiscopat, sans avoir rien fait pour son église. On peut dire encore de celui-ci, avec Toustain de Billy, qu'il ne fut évêque que de la main.

Pendant la première année de son épiscopat, les moines de Saint-Laut de Rouen apportèrent en grande solennité à la cathédrale un des bras de notre cinquième évêque. Ils avaient permission de porter cette relique par tout le diocèse : ils l'y portèrent en effet, et ramassèrent de grandes aumônes pour leur couvent ; ce qui était le but de leur offrande et de leur voyage.

Lorsque l'évêque de Coutances résidait en leur maison, ils lui devaient des nappes, des serviettes et du sel sur les tables ; des verres de bois, des pots de terre et des plats de bois. Le jour de son ordination, lorsqu'elle avait lieu à Rouen, ils lui donnaient une paire de gants, le ruban de sa croix pectorale, ses souliers de cérémonie et une paire de bottes. Ils allaient processionellement le chercher à la métropole, accompagnés des ecclésiastiques des deux paroisses de Saint-Laut et Saint-Jean, des Templiers, des Carmélites, des moines du Bec, de Jumièges, de Vallemont et de Beaubec, et le conduisaient en leur église, où il exerçait ses premières fonctions.

Gilles de Duremort mourut subitement le 29 juillet 1444. Il fut inhumé dans l'église du prieuré de Saint-Laut (A)

2.° Jean de Castiglione, cardinal.

A Gilles III, le Souverain Pontife Eugène IV substitua, par droit de réserve, le IV des nones de septembre de la même

année, un Italien, du nom de Jean de Castiglione, qui ne devait jamais venir dans son diocèse. Natif de la ville de Milan, issu de cette noble famille qui donna au monde chrétien le pape Célestin IV, et les cardinaux Geffroi et Branda Castiglione; il était neveu de ce dernier et cousin germain de Zanon Castiglione, évêque de Lisieux, et ensuite de Bayeux. Le cardinal Branda avait été évêque de Lisieux. L'envahissement des églises de la Normandie par cette famille peut s'expliquer par les rapports du duc d'Orléans avec Milan, dont il prétendait à la souveraineté.

Nous ne savons en quel lieu résida ce prélat pendant qu'il fut évêque de Coutances; à moins que ce ne fût aussi à Rouen : nous l'y trouvons en 1449, à l'entrée solennelle du roi Charles VII, à laquelle il assista en habits pontificaux. Son grand-vicaire, qui était aussi son intendant, et qui lui faisait passer les revenus de l'église de Coutances, se nommait Guillaume de Varoc.

Après une trève de quatre ans, la guerre avait repris avec violence dans la Basse-Normandie, mais cette fois ce fut au détriment des Anglais. Coutances, et presque tout le reste du diocèse, fut repris par le roi, ou par ses généraux, dans le cours de l'année 1449. Les habitans du Cotentin, las des Anglais, secondaient les Français de tout leur pouvoir; enfin, le 12 août 1450, Cherbourg, leur dernière place dans le Cotentin, leur fut enlevé. La garnison évacua la ville le surlendemain, *vies et bagues sauves, un bâton blanc à la main*. Le peuple se porta en foule à l'église, et y chanta le *Te Deum* avec un enthousiasme extraordinaire.

En mémoire de cette délivrance, attribuée à la protection de la Sainte-Vierge, un mécanicien, nommé Jean Aubert, composa une ingénieuse machine, représentant l'Assomption de la Sainte-Vierge et son couronnement dans le ciel : elle se mouvait par des ressorts; son jeu était admiré

encore trois cents ans après. Elle fut élevée à la voûte de l'église, d'où elle prit le nom de Notre-Dame-Montée ; on la faisait jouer à certaines solennités, ce qui attirait un immense concours de spectateurs ; elle donna même naissance à une fort nombreuse confrérie, qui prit le nom de Notre-Dame-Montée

Pour juger du malheureux état auquel se trouva réduit le diocèse de Coutances pendant ces guerres désastreuses, il suffit de répéter après Amelgard, historien contemporain, que le pays était au pillage de tous les partis, dévasté par les Français aussi bien que par les Anglais, et que « les troupes » du roi de France *voyaient avec douleur* les villes et les » bourgs de la Normandie rentrer d'eux-mêmes sous la » domination du roi, parce que cette reddition volontaire » leur ôtait le moyen de s'enrichir par le pillage. »

En 1452, ou 1453, Nicolas V transféra l'évêque de Coutances au siége de Pavie. Calixte III l'éleva au cardinalat. Il mourut à Macérata, le VIII des calendes de mai (24 avril) 1460, et fut rapporté à Milan, où il repose dans le tombeau de sa famille.

Il portait pour armes, de gueules, au lion lampassé d'argent, touchant de sa patte droite un château d'or.

3.° Richard-Olivier de Longueil, cardinal de Coutances.

Richard-Olivier de Longueil, sieur d'Angis, fils de Guillaume de Longueil, vicomte d'Auge, seigneur de Varengeville et d'Offreinville, gouverneur de Caen ; et de Catherine de Bourguenoles ; licencié ès lois, protonotaire apostolique, président en la chambre des comptes, chantre de Lisieux, chanoine et official de la métropole de Rouen,

archidiacre d'Evreux, abbé de Saint-Corneille de Compiègne, de Sorèze, de Vendôme, d'Ambournay, avait partagé les suffrages avec Philippe de Roses, autre official de Rouen, à la mort de l'archevêque Raoul Roussel; mais Nicolas V écarta les deux candidats, en faveur de Guillaume d'Estouteville, abbé du Mont-Saint-Michel, et nomma Richard-Olivier à l'évêché de Coutances, vacant par le déplacement de Castiglione. Il fut sacré le 28 septembre 1453; le 12 mai suivant, il prêta serment de fidélité au roi pour le temporel de son église.

Richard-Olivier de Longueil est incontestablement l'un de nos plus excellens prélats, et un de ceux qui ont le plus illustré l'église de Coutances. Il faut convenir cependant qu'il ne résida pas constamment dans son diocèse : la cour du roi de France, ou celle du souverain pontife, jouirent plus souvent de sa présence. Pendant ce temps, le diocèse était gouverné par son neveu, Pierre de Longueil, qui devint évêque d'Auxerre, et qui était alors archidiacre de Coutances. Les fonctions d'ordre étaient faites par un coadjuteur du nom de Jean, évêque *in partibus* de Janopolis ou Justinopolis.

Ce coadjuteur consacra en 1464, le jour Saint-Michel, la nouvelle église de l'abbaye de Cherbourg, construite à la place de celle que Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, avait démolie en 1359. Artus Dumoustier dit simplement qu'il la réconcilia, et qu'il en consacra le maître-autel sous l'invocation de la Sainte-Vierge; ce qui indiquerait que cette église avait été restaurée plutôt que reconstruite à neuf.

Dans la même année, il conféra le sacrement de l'Ordre, le 18 et le 19 septembre en la ville de Coutances, le 20 à Hauteville, le 21 à la Perrine, le 22 à Saint-Laut, le 9 octobre à Périers et à Sainteny, le 11 à Carentan, le 12 à Emondeville, le 13 à Orglandes, le 14 à Valognes, le

15 à Quettehou, le 16 à Barfleur, le 17 à Gatteville, le 18 à Cherbourg, le 19 à Helleville, le 20 aux Pieux, le 21 à Barneville, le 22 à Saint-Sauveur-le-Vicomte, le 23 à Blanchelande, le 24 à Lessay, le 25 à Montsurvent, le 26 à Mont-Martin, le 27 à Granville, le 28 à la Haye-Paynel, le 29 à Villedieu, le 30 à Hambye, le 31 à Tessy, le 2 novembre à Soules. Il était d'usage que l'évêque, ou son suffragant, se transportassent ainsi dans tous les lieux où il y avait des ordinations à faire ; les ordinans faisaient au prélat une offrande, et c'était le meilleur revenu du coadjuteur. L'an 1513, il y eut 626 personnes qui reçurent la tonsure pendant la tournée épiscopale, et qui donnèrent 155 francs ; 144, qui reçurent les ordres mineurs, et dont le total des oblations s'éleva à 36 francs. En 1460, Richard-Olivier conféra lui-même les ordres : à Villedieu 23 personnes reçurent la tonsure, il y en eut 47 à Gavray, 43 à Bonfossé, 110 à Saint-Laut, 106 à Carentan, 43 à Laulne, 15 à la Haye-du-Puits, 170 à Valognes. Cette ordination s'appelait de tournée (*Per turnum*) et n'avait lieu que pour la tonsure et les ordres mineurs. L'ordination appelée générale, qui comprenait tous les ordres, ne se faisait qu'à Coutances, Saint-Laut ou Bonfossé. Ainsi, l'année même pendant laquelle notre évêque cardinal conféra les ordres à tant de personnes dans sa tournée, il fit aussi une ordination générale à Coutances, dans laquelle il y eut 131 tonsurés, 63 acolythes, 11 sous-diacres, 12 diacres et 23 prêtres. Ceci peut suffire pour donner au lecteur une idée des usages d'alors, et du nombre des ecclésiastiques répandus dans le diocèse de Coutances.

Richard-Olivier était le chef du conseil de Charles VII, et le plus intime des confidens de ce monarque, qui lui donna un grand nombre de preuves de sa confiance. Il le chargea auprès du duc de Bourgogne de la commission délicate d'ob-

tenir l'expulsion du Dauphin, depuis Louis XI, de la cour de ce prince. Il le mit à la tête de la députation chargée d'aller recevoir les ambassadeurs du roi de Hongrie, qui vinrent en 1457 demander pour leur maître la main de sa fille, la princesse Madeleine. Il le fit présider au jugement qui fut prononcé contre le duc d'Alençon, accusé d'être le fauteur de la révolte du dauphin. En 1456, il le chargea de revoir, avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Paris, un inquisiteur nommé Jean de Bréhal, et plusieurs docteurs, le procès de la Pucelle d'Orléans, et de réhabiliter sa mémoire. La sentence de réhabilitation, rendue le 7 juillet, condamne à être brulés vifs deux des juges de cette infortunée, qui vivaient encore, et porte que les ossemens de ceux qui étaient morts seraient exhumés pour être brûlés pareillement. Faible réparation de cette grande iniquité, qui sera une tache éternelle à la mémoire de Bedfort (1), qui la commanda, et de Charles VII, qui ne fit rien pour l'empêcher. Les deux dernières clauses de cette sentence ne furent point exécutées; mais les habitans de la ville de Rouen élevèrent un monument commémoratif et expiatoire sur le lieu où l'héroïne Française avait été livrée aux flammes.

En 1456, il fut crée, par Calixte III, cardinal, du titre de Saint-Eusèbe, mais il ne reçut le chapeau rouge qu'après le décès de ce souverain pontife, en 1458, de la main de Pie II. Aussitôt après sa promotion, l'évêché de Coutances fut mis en régale, et Branda de Castiglione, chanoine et archidiacre de Coutances fut chargé de l'administration du temporel. La régale était une sorte de garde-noble royale, ou droit éminent de la couronne, qui faisait rentrer, à chaque vacance d'un évêché, les fruits et revenus qui en dépendaient, dans la main du roi. Elle s'ouvrait par la mort de l'évêque, par sa

(1) Régent de France, pour le roi d'Angleterre.

demission, sa résignation, sa félonie, et même par sa promotion au cardinalat, mais seulement du jour de son acceptation de cette dignité.

Quoique Richard-Olivier n'eût pas approuvé l'éloignement du Dauphin pour la personne de son père, puisqu'il lui écrivit une lettre, à la date du 17 juillet 1461, pour l'engager à changer de conduite et à revenir vers lui ; et quoiqu'il eût fait une démarche hostile à ce même Dauphin, en voulant le faire expulser de la cour du duc de Bourgogne ; cependant il n'encourut pas pour cela sa disgrâce, car il fut un de ceux qui reçurent les premières marques de sa faveur, à son avénement à la couronne. Louis XI le convoqua nommément à son sacre, et l'envoya bientôt après en Italie, avec le cardinal d'Arras, porter au souverain pontife la nouvelle de la révocation de la Pragmatique, et demander l'investiture du royaume de Naples. Mais comme il ne réussit pas dans cette mission, comme d'ailleurs il prolongea trop son séjour en Italie, auprès du Pape, qui l'avait accueilli avec distinction et le comblait de ses faveurs ; ce monarque lui retira ses emplois à la cour, et donna à un autre sa charge de premier président en la chambre des comptes. Le souverain pontife le dédommagea de ses pertes en lui donnant les riches abbayes de Bernay et de Saint-Pierre-sur-Dive. Le même pape, qui lui avait voué une affection singulière, et qui voulait le conserver perpétuellement auprès de lui, lui donna encore les évêchés de Porto et de Sainte-Rufine. L'évêché de Porto, dans la campagne de Rome, est le second des six qui sont réservés aux six cardinaux évêques. Il conserva celui de Coutances au moins jusqu'en 1460, puisqu'on voit qu'en cette année il y remplit ses fonctions épiscopales ; mais on ignore ce qui advint dans la suite : en effet, on ne trouve pas de traces de vacance du siége dans les actes du temps, et il n'apparaît pas de nouvel évêque jusqu'en 1470, qui fut

l'époque de sa mort ; cependant les historiens parlent de sa démission comme d'une chose probable, et l'inscription suivante, qu'on lisait dans l'église Saint-Pierre-de-Rome, laquelle ne le qualifie pas d'évêque de Coutances, semble indiquer qu'il l'avait faite réellement, quoique plusieurs supposent qu'il ait gardé les deux évêchés en vertu d'une dispense : « Richard, évêque de Porto, cardinal de Coutances, » ordonna de réparer à ses frais cet antique autel, auprès » duquel il repose. »

Par un hazard peut-être unique, et bien honorable pour l'église de Coutances, son ancien évêque, Jean de Castiglione, et son évêque actuel, Richard-Olivier de Longneil, furent faits cardinaux en même temps, dans le même conclave. L'un fut connu dans la suite sous le nom de cardinal de Pavie ; et l'autre, sous celui de cardinal de Coutances. Celui-ci devint aussi archiprêtre de l'église Saint-Pierre-de-Rome ; il fit de grandes réparations à cette basilique ; et fit reconstruire à neuf le palais archipresbytéral. Il fit briser un magnifique Jupiter Capitolin, dont les artistes déplorèrent la destruction, et de ses débris, il fit jeter en moule une statue assise du prince des apôtres, qu'il plaça dans son église Saint-Pierre. Le peuple a conservé jusqu'ici une grande vénération pour cette statue, dont il va baiser les pieds, et sous la main bénissante de laquelle il aime à se prosterner.

Quant à son diocèse de Coutances, nous ne savons pas que Richard-Olivier ait fait quelque chose pour lui. Sous son administration, en l'an 1458, il paya une décime de 1290 livres, 15 sous, 3 deniers. En 1463, Louis XI fit démanteler Coutances, pour punir cette ville de l'asile qu'elle avait donné aux troupes du duc de Bretagne, qui suivait le parti de son frère, le duc de Berry, dans sa rebellion.

Libre dans ses pensées, franc dans leur expression, tenace dans son opinion, Richard-Olivier ne savait jamais céder,

pour peu qu'il crût avoir raison, ni faire taire la voix de sa conscience devant celle de ses intérêts. Contraire à la pragmatique sanction, qui était l'idole de Charles VII, il s'opposa de tout son pouvoir à sa publication; un jour il en parla en plein parlement, ainsi que du roi, avec si peu de ménagemens et d'égards, qu'il fut condamné à dix mille livres d'amende : somme énorme à cette époque. Cette condamnation, qui peut nous donner une idée de la fortune immense de ce prélat, et cette opposition, aidèrent peut-être à lui concilier les faveurs de la cour de Rome, à laquelle elle était plus antipathique encore; et peut-être aussi à le faire rentrer dans les bonnes grâces de Louis XI, qui adopta pour principe, en montant sur le trône, de détruire ce que son père avait fait (B).

Le neveu de notre prélat, dont nous avons parlé sous le nom de Pierre de Longueil, se distingua sur le siége d'Auxerre particulièrement par son zèle pour la propagation de la croyance en l'Immaculée Conception de la Sainte-Vierge et l'établissement de sa fête, qu'on a long-temps appelée fête des Normans.

Le 15 août 1470, Richard-Olivier de Longueil mourut à Pérouse décoré du titre de Légat d'Ombrie et en remplissant les fonctions. Il fut rapporté et inhumé à Rome dans son église de St-Pierre (C). Le souverain pontife Pie II a fait de lui cet éloge, qui vaut la plus belle oraison funèbre : « Plût » au ciel que l'église comptât dans son sein plusieurs cardi- » naux de Coutances : c'est un homme grave, un homme bon, » un homme doux, un homme docte, un homme franc et » sincère (D). »

Richard-Olivier portait pour armes, écartelé, au premier et au quatre d'azur à trois roses d'argent au chef d'or chargé de trois roses de gueules, qui est de Longueil; au deux et trois, d'azur au lion d'argent armé d'or, lampassé

de gueules et accompagné de trois étoiles du premier émail, qui est de Bourguenoles.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

ÉVÉNEMENS.	HOMMES CÉLÈBRES.
Le 26 octobre 1438, cession du roc de Granville, par Jean d'Argouges, à Thomas lord Scale, moyennant un chapeau de roses vermeilles, payable à la Saint-Jean. Le 9 août 1458, Guillaume le Tellier, baron de la Luthumière, donne un terrain dans lequel les Cordeliers de Valognes fondent leur premier établissement.	Jean de Dunois, seigneur de Saint-Sauveur-l'Endelin. 1451, naissance dans la paroisse du Désert de Guillaume de la Mare, chanoine de Coutances, prédicateur et théologien.

Notes.

(A) Epitaphe de Gilles de Duremort, dans l'église Saint-Laut de Rouen :

Hic jacet bonæ memoriæ, eximiæ quondam scientiæ et eloquentiæ reverendissimus in Christo pater Ægidius Duræmortis, sacræ theologiæ professor; Cænobiorum pridem Belli-Prati, hinc Belli-Becchi, posteà Fiscanensis abbas; postremò Constantiensis episcopus, qui decessit anno 1444, 29 *julii.*

(B) L'église de France se gouverna long-temps par ses antiques usages, qui étaient presque tous apostoliques : c'est ce que l'on appelait les libertés de l'église Gallicane ; au nombre de ces usages était l'élection des prélats et des bénéficiers. Cependant les entreprises des rois, des papes, des particuliers ; le laps du temps et les différens caractères des siècles apportèrent dans cet ordre de choses des perturbations. Vers le commencement du 15.e siècle, plus on s'en éloignait, plus l'on disait qu'il fallait y revenir. En 1438, une assemblée du clergé, tenue à Bourges, sur la convocation de Charles VII, voulant régler la matière des bénéfices, formula en ordonnance plusieurs des décrets du concile de Bâle : d'après cette ordonnance, la collation des bénéfices fut rendue aux ordinaires, avec réserve d'un tiers pour les gradués, l'élection des prélats fut rétablie, et sa forme déterminée ; on laissa au pape les préventions, on établit les prébendes théologiques, l'on abolit les déports, les réserves et les annates. C'est ce décret qui prit le nom de Pragmatique-sanction. Il mit en fureur les faméliques de l'Italie, qui circonvinrent les souverains pontifes jusqu'à ce qu'enfin ceux-ci en eussent obtenu l'abolition.

(C) Inscription funéraire de Richard-Olivier de Longueil, dans l'église Saint-Pierre de Rome :

Richardus episcopus Portuensis, cardinalis Constantiensis,

Normandiâ oriundus, hoc altare vetustissimum novâ facie et dote novâ testamento jussit ornari, ubi in pace requiescit.

(D) Nous voyons par les détails des états tenus à Tours en 1484, que sous le règne de Charles VII, les revenus du royaume ne se montaient qu'à 1,200,000 livres; mais alors le marc d'argent n'était qu'à 8 livres 10 sous; tandis qu'il est aujourd'hui à 50 francs (1). La décime de 1290 livres représente donc une valeur actuelle de 7588 francs, puisque la livre d'alors est à la nôtre comme 17 est à 100. Les plus anciennes décimes furent imposées au clergé à l'occasion de la guerre sainte, et pour subvenir à ses frais. Cet impôt une fois inventé ne tomba pas dans l'oubli : les papes se l'attribuérent quelquefois, et il finit par rester aux rois. En 1516, Leon X accorda une décime à François I.er, pour faire la guerre aux Turcs; François prit les Turcs pour alliés, au lieu de leur faire la guerre; mais il leva cependant la décime et employa l'argent à d'autres usages. En 1561, le clergé, dans une assemblée de Poissi, donna au roi douze cent mille livres par an, pour faire la guerre aux Huguenots; il donna ainsi jusqu'à sept millions cinq cent mille livres. En 1585, il renouvela la décime de douze cent mille livres pour dix ans; elle devint dés-lors fixe et annuelle. Les assemblées du clergé, qui se tenaient de 10 en 10 ans, y ajoutaient des dons gratuits, qui l'élevaient à deux millions et plus par année.

(E) *Utinam constantienses haberemus plures : benè consultum esset Ecclesiæ. Vir gravis est, vir bonus, vir mitis, vir doctus, semper in suis sententiis verus. (Epist. 97 Joan. Castigl. Card.)*

---

(1) Sauf la différence de la livre avec le demi-kilogramme.

Chapitre 30.

Depuis 1470 jusqu'en 1519.

BÉNOIT DE MONTFERRAND. — JULIEN DE LA ROVÈRE. — GEFFROI HERBERT. — ADRIEN GOUFFIER.

1.° Bénoit de Montferrand.

Le pape Paul II conféra à Bénoît de Montferrand l'évêché de Coutances, vacant par la mort de Richard-Olivier de Longueil.

Bénoît, issu d'une ancienne famille noble du pays de Bresse, était abbé de Saint-Antoine de Vienne en Dauphiné, ou plutôt général de son ordre, car cette abbaye lui en conférait de droit la puissance. Assez mal avec son abbaye, le souverain pontife crut nécessaire de l'en éloigner, pour y remettre l'ordre et la paix ; car Bénoît n'était pas d'un caractère à plier à quelqu'accommodement, ou même à vivre tranquille : il en dota donc l'évêché de Coutances. Dès la fin de l'année, le nouvel évêque apparut au milieu de son troupeau, mais sous de bien fâcheux auspices : le chapitre en masse refusa de le recevoir. Bénoît avait fait afficher ses bulles aux portes de la cathédrale, sans les avoir auparavant présentées à la vérification du chapitre, comme il était de droit et d'usage ; le chapitre refusa de le reconnaître, jusqu'à

ce que justice eût été faite à son droit. L'évêque excommunia le chapitre, et ce fut le premier acte de son administration ; le chapitre appela au métropolitain, Guillaume d'Estouteville, et en attendant cessa son office ; le métropolitain annula l'excommunication. Le chapitre triompha, et peut-être fit trop éclater sa joie ; les curés prirent parti pour le chapitre ; alors Bénoît ne sachant plus contenir sa violence, se livra à tous les accès de sa colère : mais autant de sentences, autant d'appels, et autant de mortifications pour l'évêque, dont les censures étaient toujours annulées. Jusques-là le prélat ne put exercer aucunes des fonctions épiscopales, ni faire aucun acte durable de juridiction. Mais ce qui était bien pis encore, peut-être, c'est que le roi tenait toujours le temporel de l'évêché en régale, refusant de reconnaître un évêque qui n'était pas reçu dans son église. Se fâchant même aussi sérieusement contre lui que le chapitre de Coutances, il demanda au souverain pontife, mais sans pouvoir l'obtenir, que Bénoît fût éloigné, et que Jean Boucard, évêque d'Avranches, fût transféré à Coutances. Enfin, en 1476, il obtint son éloignement : le souverain pontife consentit que Bénoît échangeât avec Julien de la Rovère, évêque de Lausanne. Il avait quitté Coutances au mois d'août 1474, pour se retirer en son abbaye de Saint-Antoine, au grand déplaisir de ses religieux. Il quitta bientôt de même son évêché de Lausanne, et revint encore à l'abbaye. Le pape, qui le traitait avec plus d'indulgence qu'il ne méritait, le nomma à l'archevêché de Monstiers, capitale de la Tarentaise. C'est là qu'il mourut, mais non sans l'avoir encore abandonné temporairement, pour retourner à son abbaye.

Il portait pour armes, pallé d'argent et de sable de six pièces, au chef de gueules.

On pourrait mettre en question si ce prélat, qui ne fut pas reçu, qui ne fit aucunes fonctions, qui n'exerça librement

aucune juridiction , qui ne jouit jamais des revenus de l'évêché, fut réellement évêque de Coutances.

2.° Julien de la Rovère, Cardinal et ensuite pape sous le nom de Jules II.

Ce n'est pas à nous d'éclaircir le mystère de l'origine de Julien de la Rovère : que sa famille fût d'une ancienne noblesse et d'une grande illustration, ou bien, ce qui paraît le plus probable, qu'elle descendît d'un pêcheur du village d'Albizoles, près Savonne, il nous importe peu. Julien était neveu du pape Sixte IV, qui l'éleva à toutes les dignités ecclésiastiques, et le combla de biens et d'honneurs. Les historiens ne sont pas d'accord sur les dates de ses diverses entrées en fonctions, ni sur leur ordre ; nous dirons donc simplement qu'il fut évêque de Carpentras, cardinal au titre de Saint-Pierre-ès-liens, évêque d'Albano, Ostie, doyen des cardinaux, évêque de Bologne, Avignon, Lausanne. Tel était son titre plutôt que sa fonction, lorsqu'il fut, comme il vient d'être dit, transféré à Coutances, le 15 juillet 1476. Il envoya pour gouverner le diocèse à sa place, et en recueillir les revenus, Georges du Mesnilpény, docteur ès lois, doyen de l'église collégiale de Sainte-Marie-la-Neuve de Villeneuve, qui prit possession en son nom, le 18 octobre de la même année ; pour lui, il ne vint jamais à Coutances. C'est ce grand vicaire qui signa aux Franciscains de Saint-Marcou, l'autorisation de s'établir à Valognes ; l'acte est du 23 juillet 1477, et relate les noms de huit ou neuf religieux. La communauté, établie d'abord à Jersey, avait été obligée de quitter cette île, par suite des guerres entre l'Angleterre et la France. Elle s'était fixée aux îles Saint-Marcou en 1424, avec la permission de l'abbé de Cerisy ; mais Guillaume Le-

tellier, écuyer, seigneur et baron de la Luthumière, lui ayant donné un emplacement à Valognes, en 1458, elle se décida d'y bâtir une maison, pour se loger plus à l'aise.

Le 16 janvier 1478, Julien se démit en faveur de Geffroi Herbert. De ce moment son histoire ne nous appartient plus. Nous dirons seulement qu'il fut élevé à la papauté, le 31 octobre 1503.

3.° Geffroi II Herbert.

(Jean. — Janus, Joffridus. — Hesbert, Hébert.)

Les auteurs qui ont traité de notre histoire diocésaine, et le silence des diverses recherches de noblesse, ont jeté quelqu'incertitude sur la famille, la patrie, la condition et même le nom de notre second Geffroi; il est positif cependant qu'il était Parisien, et fils de *Monseigneur messire* Jean Herbert, seigneur d'Ossonvilliers, surintendant général des finances de France; et de *damoiselle* Jeanne Guérin. Ces particularités nous sont révélées par l'acte d'une fondation obituaire, à la date de l'an 1500, faite par l'évêque lui-même en faveur de ses père et mère. Cette acte tiré du cartulaire de la cathédrale a été conservé par Toustain. Il paraît par différens autres actes, publics et particuliers, qu'il portait aussi les titres de sieur du Vergier et de sieur de Compon.

Geffroi avait en expectative l'évêché de Mende, lorsqu'il reçut la résignation de Julien de la Rovère; son sacre eut lieu peu de temps après, car il prêta dès l'année même serment de fidélité au roi, pour le temporel de son église. Cependant sa prise de possession fut différée jusqu'au dernier jour de decembre 1479 : ce fut Etienne Delamare, archidiacre des îles, qui prit possession en son nom. Geffroi la

prit personnellement lui-même vingt-cinq jours plus tard, après avoir prêté à l'église métropolitaine les sermens d'usage.

Coutances ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait vraiment un évêque : ses premiers soins furent pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique, cet objet qui devait être le but constant de ses efforts, pendant sa longue administration : il assembla bientôt son synode, et porta des ordonnances ; elles sont datées de 1479, suivant l'usage d'alors. Nous allons extraire quelques articles des statuts qu'il publia en 1481, pour faire connaître à nos lecteurs des particularités de l'histoire du temps : le XIX.e institue des processions qui doivent être faites *chaque dimanche, avant la messe paroissiale*, dans le but de demander à Dieu la paix intérieure du royaume. Le nombre des fêtes chomables fut réglé de nouveau dans le même synode ; il y a plusieurs différences avec l'ancien règlement, que nous avons cité précédemment, mais ce n'est pas en faveur des féries, car le nombre des fêtes d'obligation est porté à quarante-neuf par chaque année ; sauf la permission accordée aux moissonneurs de travailler les jours de la St-Louis, de la décollation de Saint-Jean, de l'exaltation de la Sainte-Croix, de la Saint-Pierre ès-Liens, et de la Saint-Barthélemy ; pourvu qu'ils aient assisté à la messe, au moins en ces deux derniers jours.

Le IX.e article des statuts de l'an 1487 défend les danses, les assemblées, les jeux dans les cimetières et les églises. Le XVI.e nous apprend que les clercs se rendaient de toutes parts aux inhumations des riches, même sans en être invités, mais dans la vue de la rétribution : c'est un abus qui est sévèrement proscrit. Le XX.e nous révèle la défaveur dans laquelle étaient encore les moines mendians auprès des curés et de l'autorité, et les moyens qu'ils employaient pour se procurer des aumônes ; le prélat les réprime sévèrement. Différens autres nous font connaître que les blasphémateurs faisaient

une pénitence de sept jours au pain et à l'eau, et de sept dimanches à la porte de l'église, ayant les pieds nuds et la corde au cou. Que les curés donnaient à dîner à tous les clercs de leur église en certains jours de fêtes; usage que ceux-ci voulaient faire passer en droit, et dont l'évêque affranchit les curés, à leur volonté; avec injonction cependant de chanter les vêpres, en un cas comme en l'autre; et menace d'excommunication contre ceux qui s'y refuseraient. Il faut se rappeler qu'il y avait dans chaque paroisse un grand nombre d'ecclésiastiques: c'est-à-dire d'hommes qui avaient reçu la tonsure ou les ordres mineurs, mais sans intention de passer outre.

L'archidiacre appelait aux synodes les noms des dignitaires dans l'ordre suivant: 1.° les abbés de Montebourg, Lessay, Saint-Laut, Saint-Sauveur, Cherbourg, Blanchelande, Saint-Sever, Hambye; 2.° les prieurs de Saint-Frémond, de la Bloutière; 3.° les doyens de la Chrétienté, de Cérences, de Saint-Pair, de Gavray, de Cenilly, de Périers, de Carentan, du Beauptois, de la Haye-du-Puits, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Barneville, de Saint-Laut, du Hommet, du Val-de-Vire, de Percy, de Montbray, de Valognes, d'Orglandes, du Plain, des Pieux, du Val-de-Saire, de la Hague, de Jersey, de Guernesey.

Geffroi Herbert ne tarda pas à encourir la disgrâce de Louis XI; nous voyons en effet par les actes du parlement de Paris, que dès le jeudi 22 juin 1480, il comparaissait à la barre de cette cour, pour rendre compte de sa conduite, et qu'en conséquence de ses déclarations, ou de la prévention, il fut immédiatement écroué dans la tour carrée de la Conciergerie. Au mois de septembre de la même année, son temporel fut mis en la main du roi, par arrêt de la cour; mais le vendredi 22 décembre suivant, il fut élargi par un nouvel arrêt, prononcé au reçu d'une simple lettre du roi.

Geffroi jouissait de la familiarité de la puissante famille d'Amboise, et en conséquence il avait eu quelques rapports, peut-être même quelques liaisons, avec le duc de Bourbon, auquel Louis faisait faire alors un procès capital, ainsi qu'à plusieurs de ses officiers. Mais comme l'innocence de notre prélat fut bientôt reconnue, le roi, qui avait à satisfaire quelque vengeance contre lui, ne voulant pas le relâcher ainsi à son honneur, le fit accuser de sorcellerie : un orfèvre vint et déposa qu'il lui avait vendu une bague enchantée. Singulière déposition, qui eût dû provoquer l'arrestation du déposant, soit comme faux témoin, soit comme complice, soit comme sorcier lui-même ! Comme cette seconde accusation ne se soutint pas plus que la première, et qu'on ne sut plus quelle chose inventer, on le relaxa, mais en qualité d'insensé. Tout cela est bien digne de Louis XI. Pour venger notre évêque de cette persécution imméritée, nous rapporterons une ridicule et détestable superstition de son persécuteur. Il existait une petite croix, appelée la croix de Saint-Laut, très-célèbre parmi les reliques d'alors, et qui tirait son nom soit de la ville de Saint-Laut, à laquelle elle avait appartenu, soit des reliques de ce Saint qu'elle passait pour contenir ; Louis XI, qui prêtait serment sans difficulté sur toute autre relique, ne voulut jamais le prêter sur celle-ci, alléguant pour excuse son respect pour la croix du Sauveur : c'est que le dicton populaire portait que celui qui faussait un serment fait sur cette croix mourait dans l'année ; or le bon roi, qui ne tenait guère à ses sermens, mais qui tenait beaucoup à sa vie, ne voulait pas courir une telle chance.

D'après ce qui vient d'être dit, on peut croire que notre Geffroi vit avec satisfaction l'avénement de Charles VIII à la couronne de France. Ce prince le dédommagea de l'injuste haine de son prédécesseur, en l'appelant dans ses conseils, où nous le voyons figurer dès l'année 1483. L'occasion de

consoler de ses malheurs une autre victime de Louis XI ne tarda pas à se présenter à lui : le cardinal Balue, ancien ministre de ce prince, qui l'avait fait retenir pendant onze ans dans les fers, d'où il ne sortit que sur les pressantes sollicitations du souverain pontife, et par l'entremise du cardinal Julien de la Rovère, fut envoyé en France, en 1484, par le pape Sixte IV, en qualité de légat *à latere* ; comme on délibérait en parlement sur la réception de ce légat, dont l'envoi paraissait à la plupart des conseillers une insulte à la France et à la mémoire de son roi, à cause de sa conduite passée et de ses qualités personnelles, Geffroi parla si bien en sa faveur, que sa réception fut résolue sur le champ, et son entrée dans Paris immédiate.

Plus tard aussi il fut permis au cardinal d'Amboise, devenu ministre de Louis XII, de faire beaucoup pour son ami, l'évêque de Coutances. Chargé du soin du royaume de France, il ne pouvait plus s'occuper de la Normandie, dont il était gouverneur, ni de son diocèse de Rouen : il institua Geffroi son lieutenant pour la province, et son remplaçant pour l'évêché. L'an 1500, ce prélat fit à Rouen l'ouverture du jubilé séculaire, en place de l'archevêque ; mais il arriva un grand malheur : c'était le 8 décembre, les rues étaient recouvertes d'une épaisse couche de verglas gelé sur le pavé, la foule était grande autour de la métropole, et lorsque l'évêque vint à donner la bénédiction du haut des galeries extérieures, le pied manqua à plusieurs personnes, qui se prosternaient pour la recevoir ; comme on s'empressait à les relever, il se fit autour d'elles un léger émoi, les voisins n'en connaissant pas la cause furent pris d'une panique, qui se communiqua ; chacun voulut se sauver, il y eut foule, presse, confusion extrême, et plusieurs personnes furent étouffées dans la foule ou écrasées sous les pieds.

Par la protection du même cardinal, Geffroi devint pre-

mier président du parlement de Normandie, lorsqu'il fut institué en 1499. Pendant les huit ans qu'il remplit cette haute et délicate fonction, il s'acquitta de ses devoirs avec tant de justice et de sagesse, que le peuple le proclama partout le grand justicier de Normandie. C'est lui qui fit édifier le beau palais qui servit depuis aux assemblées, et que l'on a nommé le palais du parlement. L'an 1507, Geffroi se démit de la présidence, pour ne plus s'occuper que de son salut et des soins qu'il devait à son troupeau.

Cet évêque dut gagner des sommes considérables, car il fit des dépenses énormes, et laissa encore beaucoup d'argent en mourant. Son panégyriste, Guillaume de la Mare, dit cependant qu'il n'eut que les revenus de son évêché, mais cela est incroyable. Geffroi acheta de Jeanne de France, veuve de l'amiral de Bourbon, la baronnie de Saint-Vast-la-Hougue, la terre de Courcy, au diocèse de Séez, et celle d'Anneville-en-Saire, pour le prix de 5000 livres tournois. Il acheta de grands biens à Sainteny, la terre du Bosc-des-Préaux, à Saint-Jean-des-Champs; il acheta pour la somme de deux mille quatre cents livres la dîme de Hébécrévon. Il donna cette dîme à son chapitre. Il donna aussi une partie de ses autres biens à la cathédrale, à charge de quelques fondations. Il dépensa de grandes sommes à la réédification de l'église Saint-Pierre de Coutances, dont il posa la première pierre le jour Saint Georges de l'an 1494. Il rebâtit le palais épiscopal de la ville de Saint-Laut. Il fit bâtir le château de la Motte avec un luxe royal : deux raisons l'y déterminèrent : premièrement le désir de se procurer ainsi qu'à ses successeurs un refuge : une forteresse en temps de guerre, une maison de plaisance en temps de paix; la seconde de donner de l'ouvrage aux pauvres; car il avait coutume de dire, qu'il aimerait mieux faire travailler des ouvriers estropiés, que de donner l'aumône à des mendians

valides. Il fit de grands biens au collége d'Harcourt : il y fonda quatorze nouvelles bourses , il augmenta les bourses existantes pour la théologie , il lui fit le don testamentaire de son fief du Bosc-des-Préaux. Il fit de grandes aumônes à la cathédrale, et il augmenta ses revenus ; il y fonda six enfans de chœur ; il réédifia les maisons du chapitre. Il fit faire et donna à la cathédrale une ample et magnifique tapisserie de haute-lice , fond argent , or et soie , sur laquelle étaient représentés les travaux d'Hercule, accompagnés chacun d'un huitain explicatif allégorique. L'on y voyait aussi les sept péchés capitaux terrassés par les vertus qui leur sont opposées. Ce beau tapis servit long-temps à la décoration de la cathédrale.

Parmi les officiers les plus distingués de Geffroi , nous compterons un de ses frères du nom de Louis , chanoine de Coutances , de Bayeux et de Rouen , curé de Tamerville et de Saint-Germain-de-Tallevende , puis abbé de Saint-Laut , et évêque d'Avranches ; un de ses neveux , du nom de Charles Herbert , archidiacre du Val-de-Vire. Un cordelier , son vicaire général , natif de Beuzeville , auteur varié , fécond et estimé dans le temps , nommé Nicolas de Nisse ; un autre de ses vicaires généraux , du nom de Jean de Pellevé , qui ne fut guère moins célèbre ; Jean de Cerisay , de la famille des seigneurs de Vesly , son official, grand prévôt de Normandie ; un autre official , déjà cité , nommé Guillaume de la Mare , bon théologien , et meilleur prédicateur. C'est ainsi que les grands hommes savent produire les hommes de science et de génie , et s'en entourer comme d'une auréole de gloire. Au suffragant , Jean , évêque de Janopolis , avait succédé Guillaume Chevron , curé de Sautchevreuil , puis de Savigny , évêque de Porphyre , *in partibus infidelium.*

Le grand-vicaire , Jean de Pellevé , fut député par le bail-

lage du Cotentin, aux états de Tours, assemblés au mois de janvier 1584.

Outre la procession dominicale dont nous avons parlé, Geffroi fonda encore à la cathédrale les vêpres canoniales; et pour tout le diocèse, l'office hebdomadaire de la Sainte-Vierge : c'est celui qui se fait le samedi dans les féries; il nous est resté presque tel qu'il le composa.

Sous son administration, furent jetés les fondemens du collége de Coutances, par Jean Hélye, prêtre, natif de Heugueville; ce fut l'an 1499.

En 1485, Geffroi assista aux états généraux de Normandie, avec l'évêque d'Avranches, les abbés du Mont-St-Michel, de Montebourg, de Notre-Dame-du-Bosc, de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Hambye, de Savigny, de Montmorel, de la Luzerne; les doyens d'Avranches et de Coutances, le grand chantre de Coutances, les prieurs de Saint-Frémond et de Bohon.

En 1481, le différend au sujet des inhumations se renouvela entre l'église Saint-Pierre et le couvent des Jacobins. Il fut reglé que ceux qui voudraient choisir leur sépulture aux Jacobins, il leur serait accordé selon leur demande, mais qu'avant tout, leur dépouille serait portée à Saint-Pierre, et que l'on y ferait l'office. Dans cet accord il n'est nullement question de Saint-Nicolas.

On trouve une expédition de la cure de la Saint-Trinité de Jersey, en faveur de Jean Nicole, en l'année 1497. En cette même année, l'évêque de Porphyre fit les ordinations à Jersey et à Guernesey, aux mois de juin et de juillet.

Geffroi mourut le premier février 1510, en son château de Courcy, près Argentan; il emporta en mourant l'estime, la vénération et les regrets sincères de son troupeau. Son corps fut rapporté à Coutances trois ans après, et inhumé

dans le sanctuaire de la cathédrale, sous le reliquaire, qui était alors entre les deux piliers, du côté de l'évangile.

Il portait pour armes, d'azur, au sautoir d'or, cantonné de quatre étoiles de même.

4.° Adrien Gouffier, cardinal, surnommé de Boisy.

Fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy, Oiron, Bonivet, Baron de Rouanois, Maulévrier, conseiller, premier chambellan du roi, ancien gouverneur de Charles VIII, Sénéchal de Saintonge, gouverneur de Touraine, et de Philippine de Montmorency, dame de Vitry, Adrien fut pourvu de dignités ecclésiastiques dès sa jeunesse, par l'effet d'une dispense d'âge, et devint doyen de Thouars, abbé de Cormery, Bourgdieu, Fécamp, Saint-Florentin, Saint-Nicolas-d'Angers, du Bec et de Cormeilles. Il obtint aussi une charge de protonotaire apostolique, ce qui était un acheminement à l'épiscopat, et enfin il fut élu à l'évêché de Coutances, par le chapitre de cette ville, sur la présentation de la cour. Le souverain pontife approuva son élection le 15 avril 1510; il fut sacré par l'archevêque de Rouen le 2 mai suivant, et prêta à l'église métropolitaine les sermens d'usage. Le 10 février 1511, il vint prendre possession de son siége. Il arriva le 9 au soir à l'Hôtel-Dieu, où il coucha; le lendemain matin, il se rendit à la chapelle Saint-Maur, et de là il parcourut pieds nuds tout le trajet jusqu'à la cathédrale. C'est-à-dire qu'il observa toutes les cérémonies de la prise de possession solennelle; nous les décrirons plus tard.

Honorablement accueilli par ses diocésains, ce prélat prit de son côté tant d'attachement pour eux, qu'il fut presque trois ans sans sortir de son diocèse, et il paraissait devoir y

résider perpétuellement, lorsque la fièvre noire vint l'en chasser. Cette maladie fit de tels ravages à Coutances dans l'année 1514, que la ville devint presque déserte. Ce fut au point que les chanoines, les vicaires-généraux, les gens riches, n'avaient plus persome à les servir : les habitans des campagnes n'osaient plus entrer dans la ville, quelque pressante affaire qui les y appelât ; l'office fut interrompu dans les églises ; l'officialité fut obligée d'aller établir ses bureaux à Orval, et l'évêque de son côté abandonna son palais et se retira à la cour, d'où il ne devait plus revenir.

En 1513, Adrien avait été convoqué au ban et arrière ban, à raison de sa baronnie de Saint-Laut, pour laquelle il devait le service de quatre chevaliers ; il ne comparut pas, et laissa saisir son temporel : on ne dit pas la cause de son absence dans cette occasion. La même année, il obtint l'exemption à perpétuité des logemens militaires en faveur des ecclésiastiques de son diocèse. En 1516, il fit confirmer cette exemption par le roi François premier.

Ce prince, qui honorait Adrien de son amitié, le prit pour son aumônier ; dès-lors on n'eut plus d'espoir de le revoir à Coutances, et il n'y revint pas en effet.

Il suivit le roi à Bologne, lors de l'entrevue de ce prince avec le Souverain Pontife, pour arrêter les bases du concordat. Ce fut lui qui ouvrit la négociation, le 19 décembre 1515, mais il eut le bon esprit de s'en retirer à temps : le clergé de France et les parlemens accablèrent de leur haine le chancelier Duprat, qui la conclut.

Si quelqu'un fut adroit dans cette affaire, ce fut Léon X : il se joua de toute la sagacité, de tout l'usage du vieux chancelier, comme on se joue des volontés d'un enfant ; si quelqu'un fut heureux, ce fut l'évêque de Coutances : il atteignit ce point, qui n'a peut-être jamais été atteint par personne, de contenter tout le monde. Il satisfit le clergé, en se reti-

rant à propos de la négociation ; il satisfit en même temps les parlemens, qui le députèrent pour faire au roi des remontrances sur le concordat. En l'ouvrant, il satisfit le Souverain Pontife, qui le nomma cardinal quelques jours après ; il satisfit le roi, qui le transféra bientôt à l'évêché d'Alby, beaucoup plus riche que celui de Coutances. Ci ne n'est pas là un singulier bonheur, et une heureuse adresse, c'est incontestablement la preuve d'un mérite supérieur, reconnu de tous côtés à la fois, et c'est encore mieux.

Le 20 septembre 1519, Adrien Gouffier fut transféré à l'évêché d'Alby, ou pour parler plus exactement, il céda, moyennant la retenue d'une pension, son évêché de Coutances au légat, Bernard Diviti, et fut assez heureux pour être nommé presqu'en même temps à l'évêché d'Alby (1).

Il eut pour grand-vicaire à Coutances un de ses frères, nommé Aimery, qui lui succéda sur le siége d'Alby, et que plusieurs auteurs ont cru, mais à tort, lui avoir succédé pareillement sur celui de Coutances. C'était toujours le suffragant, Guillaume Chévron, qui remplissait les fonctions d'ordre.

Adrien mourut au château de Villendrein, près Issoudun, le 24 juillet 1523.

Il portait pour armes, d'or, à trois jumelles de sable.



---

(1) L'évêque d'Alby payait 20000 florins pour ses bulles, et celui de Coutances seulement 2500.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS.
1484, Mort à Saint-Laut, et sépulture à Avranches, de Jean Boucard, évêque d'Avranches.	1474, Fondation du port et de la ville de Saint-Vât-la-Hougue, par Louis de Bourbon, baron de la Hougue.
1507, Election de Jean Cléret, de Blainville, prédicateur et confesseur de Louis XII, au généralat de l'ordre de Saint-Dominique.	1473, 1484, Peste violente dans le diocèse de Coutances. En 1484 il y eut des prières publiques et des processions, pour implorer la cessation du fléau.
1510, Promotion à l'évêché d'Avranches de Louis Herbert, abbé de Saint-Laut, frère de Geffroi, évêque de Coutances.	1487, Charles VIII visite la ville de Coutances.
1520, Naissance, à Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Guillaume Lambert, éditeur et réformateur de la coutume de Normandie.	

Chapitre 31.

L'ÉVÊCHÉ DE COUTANCES EN COMMENDE.

Depuis 1519 jusqu'en 1547.

BERNARD DIVITI. — RENÉ DE BRESCHE DE LA TRÉMOILLE. — PHILIPPE DE COSSÉ.

1.° BERNARD DIVITI, CARDINAL DE BIBIENNE.

(Uncini, Tarlatus.)

DIVERS auteurs disent que le nom de cet évêque était Uncini, d'autres le nomment Diviti ; plusieurs, de Tarlatemelis. Son épitaphe porte en toutes lettres *Bernardo Divitio* (A), ce témoignage ne saurait être suspect ; c'est donc Diviti qui est son vrai nom, et il est à croire que Uncini et de Tarlatemelis ne sont que des surnoms ; mais le surnom qu'il a illustré est celui du Cardinal de Bibienne.

Il naquit à Bibienne, en Italie, le 2 août 1470, au sein d'une famille riche de noblesse et d'illustration, mais pauvre de biens. Il fit à Florence de brillantes études ; Laurent de Medicis le choisit pour son secrétaire, et l'éleva bientôt à un poste plus honorable, en lui confiant l'éducation de son fils. Ce fils, cardinal dès l'âge de quatorze ans, devint pape, sous le nom de Léon X.

Léon X donna à son précepteur une charge de protonotaire apostolique, puis il l'éleva au cardinalat, au titre de Sainte-Marie de Arâ-Cœli, ensuite il le chargea de la légation d'Ombrie, puis il lui donna le commandement de l'armée, qui, *avec et par le secours des Français,* réunit le duché d'Urbin au domaine de Saint Pierre. Après cette expédition, il l'envoya en ambassade vers l'empereur Maximilien, qui arrivait en Italie : Bernard sut pénétrer ses desseins, et c'était le seul but de sa légation. Bientôt après, Bernard, qui déjà était bien connu sous le nom de cardinal de Bibienne, fut envoyé en France pour conclure une croisade contre les Turcs : c'est dans ce voyage qu'il eut l'occasion de prendre un arrangement avec Adrien Gouffier, pour l'évêché de Coutances.

Dans sa franchise chevaleresque, François I.er s'anima d'une sainte ardeur aux paroles du cardinal légat, promit de se croiser et donna de l'argent : c'était cette dernière chose que voulait Léon X ; la croisade fut remise à un autre temps. Le roi se plaignit de ce manque de bonne foi ; le cardinal, plus offensé peut-être d'avoir été pris pour dupe, que fâché de voir la croisade manquée, se plaignit plus haut encore. Ces plaintes offensèrent Léon X, les grands éloges qu'il faisait des qualités personnelles du monarque Français, dont il ne cessait de vanter la franchise, la valeur et la générosité, le rendirent suspect : on craignit qu'il n'eût quitté la voie de la dissimulation et de l'artifice, on s'alarma surtout de ce qu'il avait poussé trop loin une négociation, qui n'était qu'un prétexte dont la cour de Rome se servait pour cacher ses véritables intentions, et on le rappela de sa légation, dont le but était d'ailleurs accompli. Ainsi Bernard quitta la France sans avoir vu l'église dont il était *administrateur perpétuel* : c'est le nom que lui donnent nos registres.

Dès après son retour à Rome, c'est-à-dire au mois de novembre 1520, il mourut. Plusieurs écrivains ont avancé qu'il fut empoisonné avec des œufs à la table même du souverain pontife; l'attaque subite et le genre de sa maladie le firent supposer ainsi dès le moment; pour nous, il nous répugne d'admettre un fait de cette nature : pourquoi Léon X, qui jusques-là n'avait eu que des bontés pour son précepteur, en eût-il agi ainsi dans cette occasion ? Et quelle pouvait être l'utilité d'un tel crime ? Léon X un empoisonneur ! Il faudrait pour l'établir d'autres faits que celui-ci. Il nous reste une lettre qu'il écrivit au roi dans cette circonstance, et qui peut contribuer encore à en éloigner le soupçon. Léon X y parle en termes affectueux, mais sans affectation, de son ancien précepteur; il y expose à Francois Ier, que le cardinal est *alité depuis plusieurs jours*, par une douleur d'entrailles, qui cependant ne le laisse pas sans espoir de guérison, et encore moins ses amis; mais que, dans l'incertitude des événemens, il recommande aux bontés du roi un neveu de ce cardinal, du nom de Florent, afin qu'il veuille bien le pourvoir de l'évêché de Coutances, pour que, *moyennant ses revenus, il puisse rétablir les affaires de sa famille qui sont en grand désarroi*. Cette lettre fut envoyée au roi de France par un exprès, chargé de donner verbalement de plus amples détails, et d'en remettre à la reine mère une autre écrite dans le même sens.

Le neveu ne fut point pourvu de l'évêché, ou du moins s'il le fut, l'église de Coutances et l'église métropolitaine ne le reconnurent point pour évêque, car les actes de ces deux églises marquent le siége vacant jusqu'en l'an 1525. Nous citerons entr'autres une ordination faite au mois de décembre 1520 par Jean d'Alloigny, suffragant de Coutances, évêque de Castorie, laquelle est dite *pendant la vacance du siége;* et un concile de Normandie, de l'an 1523 au mois

de février, dont les actes portent la même note. Ce concile acorda au roi une décime, en l'acquit de laquelle la Normandie paya une somme de 9666 livres 8 sous 4 deniers (1). Il est bien probable cependant, et cette longue vacance en est un indice, que le neveu du cardinal eut les revenus de l'évêché pendant quatre ou cinq ans. Ce qui le prouve encore mieux, c'est que Belleforêt et Claude Robert l'ont inscrit sans hésiter sur la liste de nos évêques; or ils ne peuvent en avoir eu d'autre raison que celle qui vient d'être dite, puisqu'il est vrai qu'il ne le fut pas réellement.

Le diocèse de Coutances perdit le suffragant, Guillaume Chevron, pendant l'administration de Bernard; Jean d'Alloigny, archidiacre du Beauptois, évêque de Castorie, le remplaça dans cette fonction. Il y avait encore l'abbé de Saint-Laut, Robert de Cagnebourne, qui était évêque *in partibus*, au titre de la ville de Rose; il fit quelques fonctions, mais par permission, et non par délégation : c'est-à-dire qu'il ne fut point suffragant.

Nous ne terminerons pas cet article sans faire remarquer que les écrivains d'Italie donnent de grands éloges à notre évêque administrateur, et nous sommes tout disposé à croire que ce n'est pas sans raison.

Il portait pour armes, d'azur, à deux, ou selon d'autres, à trois cornes d'abondance d'or.

---

(1) La livre d'argent valant alors 25 livres 10 sous, et maintenant 100 francs, il s'ensuit que 25 livres 10 sous : 100 francs : : 9666 livres : x, cette somme représente, valeur actuelle, 37905 francs.

Ce fut Richard de Bérauville, curé de Mesnilrault, qui fut nommé par le chapitre pour être collecteur de cette décime.

2.° René de Bresche de la Trémoille.

(Renatus, Reginaldus.)

Ce qui prouve de plus en plus que les revenus de l'évêché de Coutances furent détournés temporairement au profit d'un étranger, c'est qu'à la mort de Bernard Diviti les choses ne suivirent pas le cours ordinaire : le roi ne nomma point, quoique le concordat lui en donnât le droit ; et le chapitre reçut de sa part la défense de procéder à une élection avant d'avoir prouvé son droit d'élire : on le voit, cette clause était un subterfuge pour gagner du temps. Le chapitre apprécia cette défense à sa valeur, et ne se mit en peine ni d'élire ni de prouver son droit ; mais deux chanoines, plus récalcitrans que les autres, se mettant en devoir de procéder seuls à l'élection, nommèrent Louis d'Estouteville, protonotaire apostolique et abbé de Savigny, qui eut la bonne foi, ou l'ambition, de faire valoir de toutes ses forces une telle élection ; mais en vain, car on ne prit pas garde à lui.

Enfin, le 18 novembre 1525, le diocèse sut qu'il avait un évêque administrateur : en ce jour un procureur vint prendre possession au nom de René de Bresche de la Trémoille, fils de Louis de Bresche et de Charlotte d'Autry (1), religieux profès de l'ordre de Saint Bénoît, abbé de Flavigny, Saint-Bénigne, la Bussière, Sept-Fontaines, Saint-Etienne de

(1) Tout ce que Rouault a écrit des ancêtres de notre évêque est complétement erroné : Louis de Bresche était fils de Jean, lequel était fils naturel de Louis de la Trémoille, premier du nom, baron de Sully. Jean fut légitimé par lettres de Charles VIII données à Melun au mois de janvier 1485, et obtint de son pére la seigneurie de Bresche, une partie de celle de Sully-sur-Loire et 2090 écus d'or.

Dijon, premier aumônier du roi. Jusques là le diocèse avait été administré par N. Cadier, vicaire capitulaire ; dès-lors il le fut par Guillaume Quetil, grand-vicaire du nouvel évêque, et qui l'avait été des deux précédens. Cependant René de Bresche ne resta pas tout-à-fait étranger à son diocèse, il vint en 1527 à Coutances, où il arriva le 6 octobre; il y fit deux ordinations : l'une le 21 décembre de la même année, l'autre le 7 mars de l'année suivante; ensuite il le quitta.

Il mourut le 19 novembre 1529, en son abbaye de Flavigny, il y fut inhumé, dans l'église, vis-à-vis la porte du chœur.

Il portait pour armes, d'or, au chevron de gueules, à trois alérions d'azur, deux et un.

3.° Phillippe de Cossé de Brissac.

En remplacement de René de Bresche, François I nomma, le 9 mars 1530, le précepteur de ses enfans, Philippe de Cossé, religieux profès de l'ordre de Saint Bénoît, abbé de Saint-Jouin-de-Marne, et de Saint-Michel-en-l'Herm; fils de René de Cossé, chevalier, seigneur de Brissac, premier panetier du roi, grand fauconnier du royaume, gouverneur des enfans de France et des pays d'Anjou et du Maine; et de Charlotte Gouffier, gouvernante des enfans de France. Il fut bullé au mois d'août, et prit possession le 16 mai suivant, par l'entremise de Robert de Glos, prieur du Montier-Neuf-de-Poitiers, qu'il envoya pour gouverner en qualité de grand-vicaire; et de François de Lautrec, son secrétaire, chargé de l'intendance.

C'est à ces deux grands-vicaires, François de Lautrec, et Robert, que d'autres appellent François, de Glos, que nous sommes redevables de la première collection de nos sta-

tuts diocésains ; ils la firent imprimer à Rouen, l'an 1538. L'évêque de Castorie, Jean d'Alloigny, dont nous avons déjà parlé, continua de remplir les fonctions de suffragant, jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1537. Pierre Pinchon, curé de Saint-Romphaire, puis abbé de Hambye, évêque de Porphyre, *in partibus*, lui succéda dans cette fonction. Il fut institué suffragant, par un acte du 25 janvier 1538. Cet acte, qui confère au chorévêque le droit de faire les ordinations tant dans les îles que sur la terre ferme, est le dernier indice que nous trouvions dans nos registres de l'exercice de la juridiction de nos évêques sur ces mêmes îles (1). Il y avait encore dans le diocèse un autre évêque *in partibus*, du titre de la ville de Mégare, du nom de Charles le Boucher d'Orset, abbé de Montebourg, duquel il reste quelques registres d'ordinations.

Pendant l'administration de Philippe de Cossé, trois des prélats qui devaient lui succéder sur le siége de Coutances prirent position dans le clergé du diocèse : d'abord Nicolas de Briroy, qui fut nommé curé de Fierville à l'âge de quatorze ans, par provision de la cour de Rome, l'an 1540 ; ensuite, Payen le Sueur d'Esquetot, qui fut pourvu de plein droit, quoiqu'absent, de la prébende de la Vauterie, à Quibou, le 6 juillet 1546 ; enfin, Etienne Martel de Basqueville, qui fut nommé curé de Montpinchon, le 20 avril 1547.

En 1543, les cordeliers de Chausey ayant été pillés par les Anglais, pour la seconde fois depuis peu de temps, et

(1) L'histoire de Jersey, par W. Plees, nous en fournit de beaucoup plus récens, dont nous parlerons plus tard, mais celui-ci suffirait seul pour ébranler l'autorité de la bulle prétendue d'Alexandre VI, qui aurait détaché les îles de la Manche du diocèse de Coutances en 1499. Nous y reviendrons dans un article spécial.

voyant leur couvent presque détruit de cette dernière fois, quittèrent cet étroit rocher, pour venir chercher un asile en terre ferme; un bourgeois de Granville, nommé Lepigeon, les reçut, et les logea pendant trois ans. Enfin, l'an 1546, ils obtinrent de la libéralité de Jacqueline et Adrienne d'Estouteville un terrain, sur lequel ils se construisirent une habitation, qui fut consacrée en 1547 par le suffragant Pierre Pinchon : telle est l'origine et la date de la fondation du couvent de Saint-Nicolas, près Granville, dont les derniers moines étaient en grande réputation et en singulière vénération parmi le peuple.

Ce sont là les seuls faits de quelqu'intérêt que nous ayons pu recueillir de l'administration de Philippe de Cossé, ou plutôt de ses grand-vicaires. Quant à Philippe lui-même, il habitait ordinairement la capitale, ou suivait la cour : c'était le Mécène des gens de lettres, qui lui adressaient force louanges en prose et en vers. On ne peut lui refuser d'avoir été homme de science et de goût, ami des savans, le protecteur et le bienfaiteur de plusieurs d'entr'eux ; il ne lui manqua réellement que quelques qualités : précisément celles qui conviennent à un évêque, et par malheur il l'était. On le trouve en 1532 à Rennes, au couronnement de François III, duc de Bretagne : ce duc était son élève, il n'est pas étonnant qu'il l'ait suivi ; mais il l'est peut-être qu'il ne soit pas venu la même année à Coutances, visiter son église, à la suite du roi, qui parcourut le diocèse, et habita plusieurs jours à Coutances.

Les registres du secrétariat appellent ce prélat : ***Par la grâce du Siége Apostolique, administrateur perpétuel de l'église et évêché de Coutances.*** Il s'intitulait lui-même : ***Administrateur de l'évêché de Coutances, abbé de Saint-Jouvin-Lez-Marne, prieur de***

Sainte-Croix-de-la-Vallette, de Saint-Eutrope, et de Saint-Florent.

Philippe de Cossé de Brissac mourut le 24 novembre 1548, avec le titre, qu'il avait reçu l'année précédente, de grand aumônier de France. Sa mort fut connue à Coutances le deuxième jour de décembre.

Il portait pour armes, de sable, à trois fasces dentelées d'or.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÈNEMENS.
1527. Mort de Guillaume Lemoine, grammairien, natif de Villedieu. Dans le même temps vivait Louis Leroy, natif de Coutances, très-fécond écrivain, mort en 1577. 1545. Nicolas Osbert, natif du diocèse de Coutances, publia les mots dorés de Caton ; il est encore auteur de quelques autres ouvrages. 1546. François Lebréton, du diocèse de Coutances, donna sa traduction des œuvres de Baptiste Mantouan.	1532. Le roi, François I.er passa une partie des mois d'avril et de mai à visiter le Cotentin.

Notes.

(A) Epitaphe de Bernard Diviti, dans l'église Sainte-Marie de *Arâ-Cœli*, à Rome :

Bernardo Divitio viro plurimis maximisque virtutibus, ac Leonis decimi pontificis maximi veteri familiaritate ac benevolentiâ insigni, amplissimisque muneribus ac legationibus probè functo, fratrum filii patruo benè merito, qui eis cuncta paterna beneficia præstitit, hanc arcam sepulchralem mæstissimi posuêre.



Chapitre 32.

RÉSUMÉ.

Nous sommes arrivés au terme marqué pour la fin de cette deuxième époque de notre histoire : l'hérésie commençait à pénétrer dans le diocèse ; arrêtons-nous et reportons nos regards en arrière.

Les chanoines de Saint-Laut de Rouen, qui par lettres royaux de 1449 avaient été condamnés à subir la visite de l'archevêque, cherchèrent à se soustraire à cette double juridiction, qui faisait peser sur eux les charges de deux diocèses, sans leur donner les exemptions d'aucun ; aussitôt après le départ de Jean de Castiglione, ils présentèrent requête au cardinal d'Estouteville, pour rentrer sous sa juridiction immédiate : l'affaire fut longue, et ils se virent de nouveau condamnés en 1455. Il paraît que cette maison n'était pas riche, car les bâtimens étant venus à tomber en ruines, l'an 1336, il fallut avoir recours à l'aumône pour les relever, et même à l'autorité du souverain pontife, qui, par une bulle du 8 juin, accorda 23 ans et 96 jours d'indulgence à tous ceux qui y coopéreraient. Cependant, en 1470, elle fit l'emplette de trois châsses magnifiques, pour renfermer les reliques de Saint Laut, de Saint Romphaire et de Saint Frémond, qui étaient restées jusqu'alors enveloppées dans des sacs de cuir, et enfermées dans des coffres de chêne. En 1344, les paroissiens obtinrent le partage de l'église de la communauté ; les religieux, qui se virent ainsi réduits à la possession du

chœur seulement, n'obtinrent qu'un dédommagement de soixante livres; l'évêque de Coutances eut une somme de mille florins (1).

L'hérésie faisait de grands progrès dans les îles de Jersey, Guernesey, Serck, Herms et Aurigny, qui devaient bientôt faire schisme avec leur antique église. Le diocèse de Dol s'attribue, mais à tort, la possession primitive de ces îles, sous le prétexte qu'elles furent converties par *Saint Magloire, évêque de Dol.* Quelques historiens de Jersey sont dans le même sentiment, et ajoutent qu'elles ne furent adjointes au diocèse de Coutances que par les ducs de Normandie; mais outre qu'il ne reste aucun souvenir de cette prétendue adjonction, il est vrai que Guillaume-le-Conquérant, ni aucun de ses prédécesseurs, n'avaient le droit de ravir à un diocèse une portion de son territoire, pour la donner à un autre : l'église seule peut faire de tels changemens. En outre, des savans d'une grande autorité, tels que Baillet, Mabillon, Syrmond, prétendent que l'évêché de Dol ne fut fondé que dans le neuvième siècle : c'est-à-dire plus de trois cents ans après la conversion des îles de la Manche. A la vérité, Saint Samson évêque de Ménève (2), fonda et gouverna le monastère de Dol; mais Saint Magloire, et les autres abbés de Dol, ses successeurs, ne furent en Bretagne qu'évêques régionnaires : c'est-à-dire des missionnaires revêtus du caractère de l'épiscopat, mais sans siége spécial.

Elles formaient deux doyennés, dépendant de l'archidiaconé du Bauptois, ayant, l'un treize, et l'autre, douze

(1) Le florin vaut un peu plus de deux francs.

(2) Maintenant Saint-David : ville d'Angleterre, dans le comté de Pembrocke.

paroisses. Aurigny n'avait qu'une paroisse, Serck et Herms ne formaient aussi qu'une paroisse, dépendantes l'une et l'autre de Guernesey. Ces îles avaient le singulier privilège de la neutralité en temps de guerre entre l'Angleterre et la France. Sixte IV, par une bulle datée de la x.e année de son pontificat, le leur confirma, en prononçant la sentence d'excommunication contre tous ceux qui molesteraient en quoi que ce soit leurs habitans. Cette bulle fut publiée à Coutances, selon la manière ordinaire ; elle a servi un grand nombre de fois à faire rendre des navires capturés sur les indigènes, et même d'autres navires pris dans les rades des îles.

Lorsqu'en 1450 la Normandie fit retour à la France, les îles de la Manche restèrent à l'Angleterre ; soit que l'on ne pensât point à les comprendre dans les traités, soit que par le manque d'une flotte on ne pût les reprendre, soit que l'on crût avoir fait assez de chasser de la terre-ferme les insulaires d'Albion. Cette fatale circonstance les entraîna nécessairement dans les erreurs des novateurs et le schisme de Henri VIII. Une ordonnance du conseil du roi d'Angleterre, de Jacques I.er, les mit sous la juridiction de l'évêque Anglican de Winchester. Il ne cessa pas cependant d'y rester toujours un certain nombre de Catholiques, qui ne reconnaissaient pour leur supérieur que l'évêque de Coutances ; mais enfin la difficulté des communications en temps de guerre, et peut-être quelques autres motifs, portèrent le souverain Pontife à les mettre sous la juridiction du vicaire apostolique du district de Londres. La juridiction de ce vicaire apostolique n'étant que déléguée, l'évêque naturel est donc toujours celui de Coutances.

Le 21 avril 1532, à cinq heures du soir, François I.er faisait son entrée solennelle à Coutances; la ville était illuminée, les cloches sonnaient, des députations composées de nobles,

de magistrats, de bourgeois, d'ecclésiastiques, qui étaient allées recevoir le roi jusques hors du pavé, rentraient avec lui par le Pont-de-Soules. François était monté sur un beau cheval turc, le dauphin était à ses côtés, à la tête de la chevauchée dorée. Le roi descendit à l'entrée du pavé, et se plaça avec ses quatre écuyers sous le dais, qui était porté par Robert Desmaisons, Gilles Blondel, Guillaume Lepetit et Nicolas Legrand, élus parmi les notables. A la suite venaient le nonce du pape, les cardinaux de Lorraine et de Grammont, plusieurs évêques et prélats mitrés; les ducs de Longueville, de Nemours, de Vendôme; des ambassadeurs et une foule de Seigneurs de la *gentille cour du plus gentil royaume du monde*. Les Coutançais criaient vive Roi, le roi répondait vive France. Au milieu de la Grand'Rue s'élevait un grand et bel amphitéâtre, qu'entourait la milice bourgeoise; les représentans des trois ordres, *à savoir le clergé, la noblesse et le labour*, y attendaient le roi, qui y monta au milieu des plus vifs applaudissemens. Le discours y fut prononcé par Nicolas Cardier, avocat. Le roi se rendit ensuite à la cathédrale, au son de la musique et des cloches, et au bruit des décharges de mousqueterie; le chapitre l'attendait en costume de solennité; après ses dévotions, il le conduisit au palais de l'évêque, où il demeura plusieurs jours. La ville ne cessa d'être illuminée toute la nuit, et le lendemain les fêtes commencèrent. François rendit la justice, reçut les députations, admit les seigneurs à foi et hommage; puis il alla faire une tournée dans la presqu'île, et se retrouva à Coutances le 3 mai.

A cette époque la sainteté de la maison de Dieu était malheureusement trop peu respectée : le peuple s'y livrait fréquemment à des jeux publics, et la voix de ceux qui causaient et qui riaient couvrait quelquefois celle du ministre de la religion, qui faisait ses fonctions. La célébration des saints

mystères elle-même était déshonorée par des représentations, plutôt curieuses que pieuses, plus souvent bouffonnes qu'édifiantes. Ainsi, on représentait l'Ascension du Sauveur par celle d'un mannequin, que l'on hissait dans la tour ; la descente du Saint-Esprit, par des mèches d'étoupes flambantes, qu'on laissait tomber du dôme de l'édifice. L'on voyait, le jour du Vendredi-Saint, un homme figurant le Sauveur mené devant ses juges, un tombeau, des gardes, une Madeleine qui pleurait. Mais c'était à Noel principalement que les représentations étaient le plus bizarres : on menait un bœuf et un âne dans l'église, pour figurer le bœuf et l'âne de la crèche ; on les saluait, on chantait *Salve asine*, il y avait aussi la prose du bœuf ; au lieu d'*Ite missa est*, on chantait *hins-hans-hins-hans*. Après les représentations venaient les jeux : le jour des Saints Innocens, le peuple élisait un enfant pour évêque, et ce *petit évêque*, comme on l'appelait, simulait toutes les fonctions épiscopales. Le peuple se portait avec ardeur à ces divertissemens ; disons mieux : avec un tel entêtement, que les exhortations des prêtres, les menaces des évêques, les statuts des diocèses, les loix de l'église, rien ne pouvait l'en détourner. Dans le diocèse de Coutances on les nommait *le jeu de la Nativité*. Détestable jeu, qui dégénéra souvent en des immodesties, s'il faut en croire les auteurs du temps ; jeu qui était accompagné de travestissemens aussi déplacés dans l'église, qu'il l'y était lui-même. La simplicité de la foi était l'excuse de ceux qui s'y livraient, car ils croyaient faire une chose sainte, ou au moins convenable.

Les figures grotesques ou singulières que l'on voit dans les églises des quatorzième et quinzième siècles incrustées dans les murailles, ou servant de point d'appui aux ogives, ont rapport à ces fêtes et aux déguisemens qui les accompagnaient.

L'officialité de Coutances jouissait à chaque vacance des cures d'une année du revenu, c'est ce que l'on appelait le déport. Voici quelle en fut l'origine : lorsqu'un ecclésiastique promu à une cure ne pouvait en prendre aussitôt l'administration par lui-même, l'évêque nommait un vicaire pour le remplacer, et faisait une pension à ce vicaire, il retenait cependant le revenu de la cure, tant pour s'indemniser, que pour forcer le curé de se mettre en mesure de remplir ses fonctions. L'on demandait de lui, outre la lecture et l'écriture, qu'il sût chanter, prêcher, confesser, administrer les sacremens. Il fallait ordinairement un an pour acquérir ce complément d'instruction ; or, cette mesure étant venue à s'étendre indistinctement à tous les prêtres promus, il se trouva que la première année du revenu des curés était toujours acquise à l'évêque. Jusqu'alors nous ne voyons pas ce qu'il y avait à dire, mais ce qui devint un abus, c'est que l'évêque continua à s'arroger ce revenu, lors même que les curés prenaient possession sur le champ, et étaient capables de gouverner leurs troupeaux, comme ils les gouvernaient en effet. Cet abus a persévéré jusqu'à nos jours. Nous appelons cet usage un abus, et nous croyons pouvoir le proclamer tel, puisque le concile de Rouen, de l'an 1522, le dénonça à la face de l'église.

Parlerons-nous des abbayes et des évêchés en commende ; de la fortune donnée à l'église par de pieux laïques, et revenant par un cercle vicieux de l'église à des laïques avides, des richesses ecclésiastiques si mal distribuées ? Du concordat de Leon X, qui changea des usages et n'amenda rien ? Des croisades, qui portèrent un coup si funeste à la discipline et aux mœurs cléricales ? De la scission profonde, qui divisait le clergé séculier et les moines, surtout les moines mendians ; des moyens que ceux-ci employaient pour prêcher des indulgences, plus souvent fausses que véritables : de ces quêteurs si

maltraités par nos évêques dans leurs statuts, à cause de cet abus qui donna occasion à un autre moine de diviser l'église par une hérésie et un schisme déplorables ? Non, car toutes ces choses appartiennent plutôt à une histoire générale qu'à une histoire particulière ; et s'il est facile, d'ailleurs, à l'historien de blâmer le temps qui n'est plus, il serait d'autant moins à propos de le faire ici, que l'église a réformé au concile de Trente ce qu'il pouvait y avoir de blâmable.

FIN DE LA DEUXIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE DES ÉVÊQUES
DE COUTANCES.

TROISIÈME PARTIE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Chapitre 33.

Aperçu historique sur le commencement de cette époque.

Une foule de circonstances se réunissaient pour fournir à l'hérésie des voies faciles : les pasteurs qui se succédaient sur le siége épiscopal étaient malheureusement plus soigneux de leurs intérêts temporels que du salut de leur troupeau : la non-résidence des évêques est un grand malheur pour les diocèses. Les deux clergés, séculier et régulier, étaient divisés. Un grand nombre de curés avaient été obligés de s'enfuir devant les collecteurs : car les tailles et les décimes étaient si onéreuses, que ceux qui n'avaient pas de biens patrimoniaux se trouvaient dans l'impossibilité d'y satisfaire, et étaient obligés de se cacher pour éviter la prison ; abandonnant leur mobilier à la rapacité des gens du fisc. Or,

autant il se trouvait de places vides de cette manière, autant il se trouvait d'intrus, la plupart Genevois d'origine, qui s'en saisissaient. L'autorité diocésaine semblait frappée d'impuissance, pour ne pas dire d'insouciance, ou d'aveuglement.

On vit en 1558 l'évêque, Etienne Martel, donner la prébende de Muneville au trop fameux Buchanan, dont les principes étaient déjà connus. Il est vrai que Buchanan avait été précepteur de Timoléon de Cossé, fils du maréchal de Brissac, allié à la famille du prédécesseur d'Etienne ; mais il est vrai aussi que bientôt après il fit sa profession publique d'hérésie, et qu'il conserva cependant sa prébende.

On vit en 1567 un curé de Bricqueville-sur-Mer, du nom de Pierre Cirou, mandé par l'official, réprimandé d'avoir abjuré le catholicisme pour embrasser le calvinisme, et renvoyé, après cette simple réprimande, gouverner sa paroisse. Est-il donc étonnant que les mauvais prêtres, qui trouvaient dans la nouvelle religion une doctrine conforme aux désirs de leur cœur dépravé, l'aient embrassée avec empressement, puisqu'ils voyaient l'indifférence avec laquelle on la traitait à Coutances. Aussi envahit-elle le diocèse avec rapidité. Ce fut à Sainte-Marie-du-Mont que la secte planta son premier drapeau, mais elle en eut bientôt d'arborés partout. Cependant elle trouva d'énergiques résistances, et fut combattue par la raison et par les armes. Une fois la guerre commencée, elle se continua, si non avec fureur, au moins avec une barbarie digne des cannibales. Les huguenots profanèrent tout ce que les catholiques vénéraient : ils couvrirent d'ignominie les personnes craignant Dieu, ils souillèrent les églises, brûlèrent les christs et les images, jetèrent les reliques dans l'ordure, massacrèrent des prêtres, les coupèrent par morceaux pour les faire manger aux chiens, brisèrent les tabernacles et mêlèrent les saintes

hosties parmi l'avoine qu'ils donnaient à leurs chevaux. L'on vit ces nouveaux iconoclastes, ivres du vin des convens, rougis du sang des moines, pollus du viol des religieuses, boire dans les calices et les custodes en dansant autour de brasiers allumés avec les ornemens de l'autel. Les catholiques s'en vengèrent parfois d'une horrible façon : ils assommèrent les huguenots, mutilèrent leurs cadavres, traînèrent leurs entrailles le long des rues. Les huguenots rappelèrent en France les Anglais ; les catholiques se défendirent comme des lions. Cette détestable guerre dura quinze ans. Ce fut le clergé qui en fit les frais : en 1561, il s'obligea de payer un million six cent mille livres. En 1563, le roi ordonna la vente de biens d'église, au choix des acquéreurs, jusqu'à concurrence de trois cent mille livres. En 1567, le clergé passa un nouveau contra de six cent mille livres. En 1568, le pape accorda le prélèvement de cent cinquante mille livres. En 1570, l'évêque de Coutances fut taxé à quatre cents écus d'or au soleil, en paiement desquels il aliéna le manoir de Valognes, pour la somme de quatorze cent quarante-cinq livres. En 1572, le diocèse fut taxé à quatorze cent onze livres tournois, avec exemption de taxe pour les bénéfices qui valaient moins de quatre cents livres de rente. En la même année, il supporta une nouvelle taxe de dix mille six cent quarante livres. En 1586, il fut taxé à deux mille huit cents livres, outre sa part d'un don de douze cent mille écus, que le clergé venait de consentir, et en l'acquit duquel Blanchelande, Saint-Laut et Saint-Sever payèrent chacun dix-huit cent soixante-douze livres ; Hambye, qui était moins riche, ne paya que onze cent cinquante livres.

Les campagnes furent désolées, les villes prises et pillées. Successivement victorieux et vaincus, mais jamais soumis et jamais satisfaits, les huguenots prêchaient dans les églises,

à main armée, et quand ils étaient les maîtres; en plein champ, quand ils avaient le dessous. Les lieux où ils avaient établi des prêches en plein-vent s'appellent encore maintenant la Chaire-au-Diable; il en existe à Agneaux, à Cerisy-la-Salle, à Morville, dans le bois de Soules et ailleurs. On leur céda des temples, qu'on leur reprit plus tard; les deux partis ne connurent ni la bonne foi dans les traités, ni le repos dans la paix, ni le droit des gens dans la guerre. Lorsqu'en 1574 Montgomeri eut la tête tranchée, cette guerre prit fin; mais ce fut pour faire place à la guerre de la ligue, qui ramena de nouveau tous les malheurs sur le diocèse de Coutances, et auxquels la peste vint s'adjoindre, par surcroît de fléaux, en 1592.

Cependant, le clergé s'était peu à peu réformé : les exemples et la vigilance de l'évêque Artur de Cossé y contribuèrent puissamment. Le besoin de se défendre contre les sectaires rendit les uns attentifs à l'observance de leurs devoirs, à l'instruction de leurs peuples; força les autres à s'instruire eux-mêmes, ou bien à vivre en une plus grande retenue. Ce qu'il y avait de mauvais dans les cloîtres se répandit dans le monde; les prêtres qui supportaient impatiemment le célibat, ceux que leurs habitudes, ou les censures dont ils étaient frappés, rendaient inaptes à l'édification, allèrent grossir le troupeau des errans; et à la fin, l'église se trouva avoir plus gagné que perdu, et en voie de gagner encore davantage : en effet, si elle avait perdu des enfans indociles, elle avait acquis la science exacte, la discipline rigoureuse, les mœurs pures et édifiantes.



Chapitre 34.

Depuis 1548 jusqu'en 1560.

PAYEN LE SUEUR D'ESQUETOT. — ÉTIENNE MARTEL DE BASQUEVILLE.

1.° Payen le Sueur d'Esquetot.

Payen, fils de Guillaume le Sueur, seigneur d'Esquetot, Riquierville, etc., et de Marie de Normanville; chanoine de Rouen, garde des sceaux de la chancellerie du parlement de Normandie, fut nommé en remplacement de Philippe de Cossé. Il avait été lié avec ce dernier évêque par une communauté de goût pour les belles lettres, et par une alliance de famille; ce qui a fait supposer que les Cossé n'avaient pas été étrangers à son élévation.

Le 16 mars 1549, Payen fit prendre possession de son siége par procureur; il ne se présenta personnellement que le 7 mai 1550. Il commença la visite du diocèse, ou au moins celle des maisons religieuses, mais il fut appelé à Rouen pour les obsèques du cardinal archevêque Georges d'Amboise II : il fit lui-même cette cérémonie, qui dura deux jours : savoir, les 17 et 18 septembre. De Rouen, il se rendit à Paris, où il demeura le reste de l'année. En 1551, il passa encore quelques mois dans le diocèse. Il mourut à Paris

le 24 décembre de cette année. Le chapitre reçut la notification de sa mort le trois janvier suivant.

L'on trouve sous son administration quelques ordinations faites par Charles Leboucher, abbé de Montebourg, évêque de Mégare.

Payen portait pour armes, d'argent à trois fasces de gueules.

2.° Etienne Martel de Basqueville.

Etienne Martel, Seigneur de Basqueville, Crétot, etc., abbé de Saint-Mélaine et de Saint-Jouvin, était originaire du pays de Caux, et arrière-petit-fils du célèbre Guillaume Martel, dernier porte-oriflamme, tué à la bataille d'Azincourt. Des difficultés survenues entre la cour de France et la cour de Rome, à l'occasion de l'édit de Henri II contre les *petites dates*, et de l'édit *des bulles*, retardèrent sa préconisation, qui n'eut lieu qu'à la fin de l'année.

Le 3 décembre 1552, il prit possession de son siége par l'entremise de son grand-vicaire, Guillaume de Grimouville. Ce Guillaume de Grimouville était vicaire général dès le temps de Philippe de Cossé; il l'avait été pareillement pendant l'épiscopat de Payen le Sueur, pour lequel il avait aussi pris possession. La suffragance fut continuée à Pierre Pinchon, évêque de Porphyre, alors grand-chantre de la cathédrale : c'est-à-dire que toutes les choses restèrent dans leur ancien état.

L'église de Coutances demeura veuve de son pasteur jusqu'en l'an 1558, auquel le prélat vint prendre possession personnelle, le 18 octobre. Il observa tout le cérémonial d'usage pour la grande réception; ce fut l'évêque de Porphyre qui l'installa. Ses diocésains le reçurent avec la joie la plus expansive, et lui firent des fêtes magnifiques; une grande réputation de piété lui avait préparé les voies, et sa

conduite ne démentait pas sa réputation. Il promit de vivre et mourir au milieu de son troupeau ; mais il manqua bientôt du courage nécessaire, il se laissa effrayer par le nom tristement célèbre de Coligny et les piques de ses huguenots, et quitta le diocèse après sept mois d'un séjour pendant lequel il fit deux ordinations et tint un synode.

Vers la même époque mourut le suffragant Pierre Pinchon, évêque de Porphyre. Il avait été élu abbé de Hambye le 28 mai 1528 ; en 1538, il fut fait chorévêque du diocèse ; en 1547, il permuta son abbaye pour la chantrerie de Coutances avec François de Lautrec ; il mourut en 1559, et fut inhumé dans la chapelle des enfans de chœur. Il fut remplacé dans la suffragance par Gilles, évêque de Rouense (1).

Étienne Martel, qui pendant ce temps-là vivait retiré dans ses abbayes de Saint-Mélaine et de Saint Jouvin, qu'il habitait alternativement, priait Dieu pour son troupeau ; mais il ne survécut pas long-temps à son suffragant, car il mourut le 26 mai 1560, à Saint-Jouvin. C'est là que repose sa dépouille mortelle.

Il portait pour armes, d'or, à trois marteaux de gueules.

Cependant, le calvinisme avait fait de grands progrès dans le diocèse : dès l'an 1550, ou environ, les de Sainte-Marie, d'Agneaux, et de Sainte-Marie-du-Mont, avaient prêté leurs châteaux à des ministres, qui y tenaient des prêches réguliers. Le fameux Soler, moine apostat, qui prêchait à Agneaux, et y tenait les petites écoles, eut bientôt

---

(1) Nous avons parlé précédemment d'un Robert de Cagnebourne, abbé de Saint-Laut, évêque de Roses. Nous ne savons quel est ce titre, à moins que les traducteurs n'aient traduit ainsi *Rosetum*, qui veut dire Rosette, ville de la basse Egypte. Nous ne connaissons pas davantage la ville nommée Rouense : il y a peut-être à l'original *Ruscurensis*, que les copistes auront lu comme *Rouensis* ; dans ce cas ce serait Alger.

perverti cette paroisse et les environs, mais principalement la ville de Saint-Laut. Le trop célèbre de Bricqueville de Colombières, qui en était gouverneur, y favorisait de tous ses efforts l'introduction de la nouvelle religion. Vers le même temps, le prieur de Sainteny, nommé Jean Brouault, endoctrinait ses paroissiens et les habitans des paroisses voisines. Quittant ensuite la place, soit de gré soit de force, et en même temps son froc monastique, il se retira à Carentan, continua d'y prêcher ses erreurs, et entraîna une grande partie de la population. Il ne faisait pas seulement de la propagande, il se mêlait aussi de médecine et surtout de pharmacie : si nous l'en croyons, il était fort habile chimiste, car il se vantait de pouvoir extraire l'âme du corps humain, et la mettre en bouteille. Le célèbre Feuardent, cordelier, natif de Grouville, dans l'île de Jersey, lequel combattait de toutes ses forces pour la foi catholique, ne manqua pas de relever cette ineptie, et de la lui objecter sans ménagement. Aussi ardent que son nom, ce moine infatigable discutait, prêchait, écrivait, sans relâche ; mais sur un ton de violence et d'injures que ne comporte plus la controverse. L'on dit encore que Julien Davy, le père du célèbre cardinal du Perron (A), prêchait vers le même temps dans la ville de Vire, dont les autorités avaient mis à sa disposition la salle de la mairie (1). Mais nous ne saurions compter tous les prédicans, nous nous contenterons de dire qu'il y en avait sur tous les points. Enfin, l'officialité de Coutances s'en alarma : elle écrivit à l'archevêque de Rouen, qui s'en référa au parlement, lequel lança contre les calvinistes un arrêt ; mais inutilement. Elle s'adressa alors au gouvernement, pour obtenir une répression à main armée ; la cour, croyant qu'il s'agissait simplement de savoir si l'on dirait la messe en français plutôt qu'en latin, ne s'inquiétait guère de ce qui se passait ; ce-

(1) *V.* Richard Seguin, *Hist. Mil. du Boc.*

pendant, par une missive du 26 mai 1559, elle ordonna à Jacques de Màtignon, lieutenant du roi en Basse-Normandie, de lever des troupes et de commencer la guerre. Mais comme on armait, disait-elle, pour la cause du clergé, c'était à lui à faire les frais de la guerre; aussi Màtignon puisa-t-il à pleines mains dans la bourse du clergé. Les huguenots, de leur côté, ne se laissant pas effrayer par les armemens du lieutenant du roi, se procurèrent de l'argent, des troupes et des armes; obtinrent des secours de l'Angleterre, et se trouvèrent prêts à entrer en campagne aussitôt que lui. Lorsqu'ils se virent armés, leur audace n'eut plus de bornes, et leur violence ne connut plus de frein. En l'an 1560, ils obtinrent la possession exclusive de l'église de Saint-Laut; au mois de mai de la même année, ils pillèrent l'église de Saint-Louet-sur-l'Ozon, et la profanèrent par un meurtre; au mois d'août suivant, ils entrèrent en armes dans la cathédrale, et y firent le prêche. Il est vrai qu'ils ne faisaient pas une guerre en règle, mais elle n'était que plus trompeuse. Lorsqu'ils étaient vaincus, c'était sans être découragés : les revers et les châtimens les exaspéraient, et doublaient leur énergie; lorsqu'ils obtenaient quelques succès ils s'animaient davantage : l'indulgence et la bonne fortune les enhardissaient de plus en plus.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

1554 Robert le Roquez, (*Roquesius*) natif de Coutances, composait son poëme des six âges du monde.

Vers le même temps, le sieur de Housteville, natif de Sainte-Marie-du-Mont, se faisait un nom en littérature.

1556 le 25 novembre, naissance du cardinal Jacques Davy du Perron.

Notes.

(A) La plupart des biographes font naître en Suisse le cardinal du Perron, mais c'est par erreur, car il était né depuis plusieurs années, lorsque son père se réfugia en ce pays, pour éviter la rigueur des édits contre les protestans. La famille Davy du Perron, noble, quoiqu'on ait contesté au cardinal le titre de gentilhomme, habitait depuis long-temps les paroisses de Saint-Aubin et de Saint-Michel-de-la-Pierre. Cependant il paraît que le cardinal vint au monde à Saint-Laut, rue de la Belle-Croix. Nos meilleurs écrivains, tels que Toustain de Billy et M. de la Haule ne le révoquent pas en doute, mais ils appellent son père du nom de Sébastien; les autres écrivains disent Julien.



Chapitre 35.

Depuis 1560 jusqu'en 1587.

Artur de Cossé.

Les troubles de l'état empêchèrent pendant sept mois qu'il ne fût pourvu au siége vacant ; mais aussitôt que Charles IX fut monté sur le trône, la cour nomma à l'évêché, et en même temps aux deux abbayes de Saint-Mélaine et de Saint-Jouvin, Artur de Cossé, abbé de Lessay ; aumônier du duc d'Anjou, frère du roi ; fils de Charles I de Cossé, maréchal de France ; il avait été obligé, pour pouvoir entrer dans le clergé, de se faire relever par une dispense de l'illégitimité de sa naissance.

C'est un singulier embarras pour l'historien d'écrire convenablement la vie de ce prélat : sa conduite, presque toujours généreuse et épiscopale, ne présente rien que l'on puisse blâmer avec certitude, et cependant elle offre certains traits grièvement répréhensibles, si les circonstances ne doivent pas leur servir d'excuse. Présenté par Rouault et plusieurs autres comme un modèle de vertu, traité par M. Demons et quelques autres comme un prélat sans mœurs et sans honneur ; décrié outre mesure par les moines qu'il gouverna, vanté comme le modèle des bons évêques par Belleforêt, son contemporain ; l'on ne sait réellement de quel côté faire pencher la balance : mais si l'on vient à peser les témoignages et à comparer les faits, tout l'honneur lui reste. Belleforêt,

qui le loue, n'avait aucun intérêt à le faire ; son témoignage est donc recevable; les moines, qui l'accusent, étaient eux-mêmes, au rapport de leurs propres historiens, et notamment de Thomas Leroi, d'une vie fort étrange, et de mœurs au moins suspectes. Ils l'accusent d'avoir dilapidé la fortune des églises dont il était chargé, tout en faisant de fort beaux règlemens pour la régularité des moines et du clergé ; mais il était sans patrimoine, et où pouvait-il prendre pour acquitter les taxes énormes et fréquentes auxquelles il fut soumis, ailleurs que dans l'église et les communautés dont il avait les revenus? Les moines du Mont-Saint-Michel l'accusent d'avoir détruit l'abbatiale de Saint-Jouvin, mais c'est une fausseté ; car elle subsista encore long-temps depuis. Après ce préambule, nous allons raconter les événemens de sa vie.

Le 4 mars 1561, Artur prit possession de son évêché par procuration, il tarda encore un an ; puis enfin, le 8 février 1562, il arriva au milieu de son troupeau. Mais en quel état il trouva sa malheureuse église ! La seconde ville épiscopale du diocèse, la ville de l'évêque, Saint-Laut, avait été livrée à Montgomeri par le traître Colombières, et était devenue la place d'armes des huguenots. Plusieurs couvens de religieuses étaient dans la désolation, à la suite du vol, du viol et des excès qu'ils avaient été obligés de subir ; la plupart des couvens d'hommes étaient vides : les moines s'étant enfuis devant le meurtre et le pillage. Beaucoup de paroisses étaient sans pasteurs, ou avaient des curés hérétiques ; beaucoup d'églises étaient changées en prêches.

Les huguenots faisaient alors la guerre en règle : au mois d'août 1562, Saint-Laut, qui leur avait été enlevé, tomba de nouveau en leur pouvoir ; puis Carentan, Coutances et Valognes. Coutances eut principalement à souffrir de leur rage : ils le traitèrent en ville prise d'assaut. Après le sac de

la ville, ce fut le tour de la cathédrale : les reliquaires avec les reliques, les statues et les tableaux, les meubles et les ornemens furent mutilés, déchirés, brûlés sur la place publique. Le tabernacle fut forcé, les Saintes Hosties foulées aux pieds. Selon son usage, Montgomeri se saisit de l'argenterie et de tout ce qu'il y avait de précieux. Pendant ce temps-là, ses soldats commettaient dans la cathédrale toutes les dégradations imaginables. Entr'autres, ils mirent en débris la chapelle Saint-François, et le tombeau d'Eustache I (1). L'évêque assistait forcément à ces dévastations et à ces profanations. Quand tout fut fait, on le garrotta, on le monta sur un âne, dont on lui donna la queue à tenir en guise de bride, on le coiffa d'une mitre de papier, on le couvrit d'un jupon, en guise de chappe ; et en cet état, on le conduisit à Saint-Laut, au milieu de la procession du clergé de Coutances semblablement travesti. Arrivés à Saint-Laut, ils servirent de jouet à l'armée, à la populace huguenote, et furent abreuvés d'ignominie. La ville de Valognes ne fut pas mieux traitée : le couvent des Cordeliers fut mis au pillage, l'un des vicaires de la maison, nommé Guillaume Lecervoisier, fut massacré dans l'église : les religieux l'ont inséré dans leur martyrologe au rang des martyrs, et font sa mémoire le XIV. des calendes de juillet. A Jersey, il se passa des scènes semblables et il y eut un couvent du même ordre, construit et fondé depuis peu, qui fut totalement détruit.

---

(1) La cause de cette haine furieuse contre la chapelle Saint-François venait de ce que l'évêque Eustache I l'avait ornée de sculptures représentant le patriarche de son ordre, et ses faits principaux. Lorsqu'après le temps de ces fureurs on la rétablit, on écrivit en commémoration ces deux vers à la voûte :

> En l'an mil cinq cent soixante et deux,
> Me rompirent, les malheureux !

Cependant, Jacques de Mâtignon s'était préparé à faire à Montgomeri un bonne et vigoureuse guerre : au mois de septembre de la même année, il lui reprit toutes les places du Cotentin. Mais dès le mois de janvier suivant, Montgomeri, fortifié du secours de dix mille Anglais, rouvrit la campagne avec supériorité ; il rentra dans Saint-Laut, dans Valognes, fit attaquer Cherbourg, envoya brûler dans Coutances le couvent des Jacobins et la chapelle Saint-Nicolas. Ses succès ne furent pas longs : les catholiques, reprenant aussitôt le dessus, enlevèrent de nouveau les places fortes, et se vengèrent par des représailles : à Valognes, ils massacrèrent les seigneurs d'Houesville et de Cosqueville, ainsi qu'un bourgeois nommé Jean Guiffard ; celui-ci fut assommé, et transpercé avec des broches de cuisine.

L'édit de pacification du 19 mars 1563 mit fin à ces hostilités : c'est-à-dire, à la guerre ouverte, aux batailles et aux prises de ville ; mais non à l'animosité, à la haine réciproque, aux persécutions locales, aux pillages, aux assassinats.

Cependant l'évêque n'avait pas été long-temps au pouvoir des huguenots : il s'était enfui de Saint-Laut, deguisé en valet de meunier, conduisant un âne chargé de grain. Il parvint ainsi jusqu'à Granville, où il fut reçu à bras ouverts, et accueilli avec la distinction qui lui était due. La ville s'était jusques-là préservée des prédicateurs et des soldats huguenots, mais elle en fut bientôt menacée, lorsque ceux-ci vinrent à savoir que leur victime y avait trouvé un asile. Artur craignant de tomber une seconde fois entre leurs mains, et pour leur ôter jusqu'au prétexte d'une attaque contre cette ville, prit le parti de la quitter ; après trois mois de séjour, il s'embarqua donc pour la Bretagne. Débarqué à Saint-Malo, il se rendit à Rennes et se mit sous la protection du gouverneur, Louis de Luxembourg ; là il se réfugia à son

abbaye de Saint-Mélaine. Ce n'était pas pour y passer le reste de sa vie dans les délices et le repos, car il reparut à Coutances en même temps que l'édit de pacification, et reprit aussitôt le cours de ses travaux habituels, comme au milieu des temps les plus calmes. Il ne mit entre son retour et la tenue de son synode d'après Pâques, que le temps nécessaire pour y convoquer ses curés. Il n'avait été absent que sept mois de Coutances, et trois seulement du diocèse.

La paix ne dura pas trois ans : le 7 mars 1566, Colombières attaqua la ville épiscopale ; il y pilla beaucoup de maisons et les églises, il chargea de chaînes ceux des prêtres dont il put se saisir, et les emmena à Carentan. Dans cette dernière ville, il commit les plus grands excès, il profana les églises, brisa les autels, pilla les vases sacrés, maltraita le clergé. Cette guerre n'eut pas alors d'autres suites ; revenons à notre évêque.

Artur, fervent pour le maintien de la discipline et de la foi, assembla souvent ses synodes, et porta de sages réglemens ; entr'autres dans les années 1565, 1567, 1580. En 1580, il établit des témoins synodaux, espèce de dénonciateurs publics, chargés de rendre compte, à chaque synode, de la conduite, et surtout de la doctrine des prêtres de leur arrondissement. Il ordonna aux doyens de visiter deux fois par an leur doyenné : aux archidiacres, de visiter une fois leur archidiaconé.

En 1570, Artur échangea son abbaye de Saint-Mélaine contre celle du Mont-Saint-Michel. Il prit possession de celle-ci le 6 juin de cette année, et en mémoire, il fit peindre son portrait et ses armes sur la vitre, au haut de la lanterne du chœur, auprès et un peu en dessous de ceux du cardinal d'Estouteville. Cette abbaye était fort riche, et Artur, auquel les taxes et les décimes si fréquentes étaient onéreuses, auquel d'ailleurs les protestans avaient ravi tout le mobilier,

voulut user de ses droits et la faire contribuer en quelque chose au rétablissement de la fortune de son abbé et aux frais de la guerre. Or, un jour qu'il s'en allait avec la crosse, la mitre, des calices d'or et plusieurs meubles précieux, le prieur claustral, ralliant ses moines autour de lui, se prit de querelle avec le prélat, des injures en vint aux voies de fait, et se permit de lui donner un soufflet. Par suite de ces procédés et de cette scandaleuse violence, Artur dut céder momentanément. Il n'emporta qu'un calice d'or, qui probablement était le sien propre. Il faut bien cependant que l'abbaye ait été contrainte plus tard de s'imposer des sacrifices et de souffrir que ses biens fussent engagés, car elle fit une telle succession de chicanes et de procès à son abbé, pour ravoir ce qu'elle avait perdu, et le forcer à lui rendre ce qui était engagé, qu'il fut obligé d'aliéner une partie des biens de la mense abbatiale, pour satisfaire à ses exigences. Si Artur n'avait donné des sommes considerables pour aider à faire la guerre aux huguenots, on ne pourrait le disculper d'avoir été prodigue outre mesure, car il jouissait d'un évêché et de trois abbayes d'un bon revenu.

Le prieur claustral, dont nous venons de parler, se nommait Jean de Grimouville. D'une famille presqu'aussi bonne et d'une naissance meilleure que l'évêque, il affectait de le braver ; et depuis leur querelle, il ne cessa de le tourmenter. Après cette outrageuse voie de fait, Artur fit rendre en parlement une ordonnance qui obligeait les moines de changer de prieur de trois ans en trois ans, conformément aux règles monacales : c'était un moyen de se débarrasser du prieur, et pour parvenir plus sûrement et plutôt à son but, il le fit élire abbé de la Luzerne. Ceci se passait en 1571 et 1572. On le voit, la vengeance n'avait rien que de louable et d'avoué par la religion. Mais l'entêté prieur ne cessa pas, tout abbé de la Luzerne qu'il fût, d'habiter le couvent du

Mont-Saint-Michel ; et même, après les trois ans révolus, il s'en fit nommer prieur de nouveau. L'évêque dut céder devant un pareil entêtement. A cette époque, le Mont-Saint-Michel possédait dans le diocèse de Coutances les prieurés de Chausey ; de Saint-Clément et de la Haye, à Jersey ; de la Vallée et de Lihou, à Guernesey ; de Saint-Germain-sur-Ay ; la chapelle Sainte-Anne, à Saint-Pair ; les cures de Saint-Pair, Saint-Planchers, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Jean-des-Champs, Coudeville, Saint-Germain-sur-Ay, Lingreville, Hérenguerville, Carteret ; la baronnie de Saint-Pair, et un grand nombre de beaux et riches domaines. Il avait perdu dans les îles les cures de Saint-Ouen, la Vallée, le Châtel, Saint-Sauveur, les Bois ; et sur le continent, celles de Longueville, Bréville, Saint-Aubin-des-Bois, Argouges et Mesnildrey.

En 1574, Montgomeri, assisté d'un secours de cinq mille Anglais, recommença la guerre ; il reprit Carentan, Saint-Laut, Saint-Sauveur, Pont-l'Abbé ; pilla les alentours de Cherbourg. Mâtignon, pris à l'imprévu, ne tarda pas, cependant, à recouvrer sa supériorité ; il lui reprit bientôt toutes ces places, le poursuivit, l'assiégea dans Domfront, et l'y fit prisonnier. Enfin, le premier mai, il rentra dans Saint-Laut, défendu par Colombières, qui y fut tué. Les soldats du vainqueur, irrités des injures que les habitans leur avaient adressées pendant le siége, et surtout des outrages que leur avait faits une femme à camisole rouge, firent main-basse sur eux, et particulièrement sur les femmes qu'ils trouvèrent vêtues de ce costume ; il y eut au moins trois cents personnes de passées par les armes. Montgomeri pris, envoyé à la reine mère, jugé, condamné, décapité ; Colombières de Bricqueville tué dans Saint-Laut, les huguenots n'eurent plus de chef dans le Cotentin et la guerre y fut terminée.

Elle continua dans les autres parties de la France, mais en changeant de nom et d'objet : c'était la guerre de la ligue. Cependant elle rejaillit jusques dans le diocèse, qui se trouva de nouveau divisé et armé contre lui-même. Le chapitre de Coutances fit réparer les murailles du cloître, la ville prit le parti des ligueurs ; les autres villes se maintinrent, d'abord, dans la neutralité ou dans l'obéissance. Dans cette nouvelle guerre, les seigneurs de Canisy et de Sainte-Marie-d'Agneaux, qui étaient protestans, rendirent de grands services à Henri IV. Pendant tous ces temps, et depuis son retour de la Bretagne, Artur quitta peu son diocèse ; cependant il est présumable qu'il n'y résida pas continuellement, car il eut des suffragans, et il n'en aurait pas eu besoin, s'il avait toujours été présent ; le premier fut Louis de Saint-Gilles, archidiacre de Coutances, sacré évêque de Porphyre le 2 février 1572, qui eut une pension de 500 livres sur les revenus de l'évêché, et mourut en 1578 ; son successeur fut un abbé de Blanchelande, du nom de Philippe Troussey, qui eut aussi le titre, *in partibus*, de Porphyre.

En 1576, l'évêché perdit la ville et baronnie de Saint-Laut, voici comment : Mâtignon, qui l'avait tant de fois arrachée aux mains des ennemis, et auquel elle avait tant coûté pendant le dernier siége, présenta requête à la cour, afin d'en obtenir la propriété et la seigneurie pour lui-même, moyennant contre-échange avec l'évêque, aux conditions de la fortifier et de la mettre en état de défense à ses propres frais. La cour s'empressa d'accorder les fins d'une demande qui lui était si avantageuse. Cette requête semblerait indiquer que l'évêque eut la main forcée ; cependant l'opinion publique a toujours été qu'il fit bénévolement le marché, dans le souvenir amer des humiliations qu'il avait subies en cette ville. Comme si les humiliations subies pour l'amour de la religion, n'étaient pas des titres de gloire. Quoi qu'il en soit, le contrat

fut passé à Caen, le 22 mai 1576, et ratifié par des lettres patentes du 9 août 1577. Il reçut en échange la terre et baronnie des Moitiers, le fief de Montgardon et la terre d'Aisy. Aussitôt que Mâtignon se vit maître de Saint-Laut, il s'occupa de refaire ses fortifications sur un nouveau plan. Il ne respecta rien, il détruisit jusqu'à l'église Saint-Thomas. Cet édifice était au lieu occupé par la prison actuelle. La paroisse de Saint-Thomas fut trente-huit ans sans église; les paroissiens commencèrent celle qui existe présentement, et qui sert maintenant de halles au bled, en 1624; la première pierre en fut posée le 8 mai par la princesse Eléonore d'Orléans, femme de Charles de Mâtignon.

Ce fier antagoniste des huguenots, ce brave et heureux champion de la foi orthodoxe, Jacques de Mâtignon, qui après la paix faite abattait les églises des catholiques et ne leur aidait pas à les relever, autorisait les calvinistes à bâtir des prêches : il leur permit d'en élever un, en 1578, au pied de la Poterne, à Saint-Laut.

En l'an 1579, le clergé de Saint-Laut députa quelques-uns de ses membres pour aller recevoir des reliques dont la ville de Tulle faisait don à l'église de Saint-Laut. Ces vénérables restes du cinquième évêque de Coutances, qui consistaient en une des vertèbres du cou, et les deux palettes des genoux, furent apportées à Saint-Laut au milieu d'un concours immense de peuple, et placées en l'église Notre-Dame, dans une belle châsse d'argent.

En 1580, l'église de Valognes fut érigée en collégiale, sur la demande des habitans; l'acte d'érection fut confirmé par le concile de Rouen, assemblé l'année suivante. Ce fut le grand-vicaire, Nicolas de Briroy, qui l'y porta; car alors l'évêque n'était plus dans son diocèse. Il était à la cour de France, ou plutôt à celle de son ami, le duc d'Alençon,

frère du roi. Il suivit ce prince, lorsqu'il alla, en 1582, prendre possession du Brabant, et il pensa y perdre la vie; voici à quelle occasion. Philippe II, roi d'Espagne, avait promis cent mille écus à celui qui assassinerait le prince d'Orange; Jaurégui, domestique de Amiastro, marchand d'Anvers, voulant gagner cette somme, et en outre le paradis, dans lequel des fanatiques imposteurs lui promettaient une place au-dessus de la Sainte-Vierge, lui tira un coup de pistolet, dont la balle lui traversa les deux joues, mais sans lui faire une blessure mortelle. Les Brabançons, de qui le prince d'Orange était l'idole, trompés par le costume de l'assassin, qui était habillé à la française, se ruèrent sur les Français, et allaient les exterminer jusqu'au dernier, lorsque la vérité leur fut connue. Artur se trouva donc compromis plus grièvement qu'il ne l'avait été à Saint-Laut; mais il le fut de nouveau et bien davantage, le 22 février 1583, lorsqu'il se trouva enfermé dans la ville d'Anvers, avec les bagages du duc d'Alençon, chassé du Brabant; l'on dit qu'il y subit pour sa part des scènes aussi déplaisantes que celles de Saint-Laut, et du même genre.

Alors il revint en son diocèse, et se retira à Saint-Pair, au château de l'Oiselière, qui lui appartenait, en sa qualité d'abbé du Mont-Saint-Michel (1). Les moines, qui ne l'aimaient pas, lui reprochent d'y avoir passé le reste de ses jours

(1) Le château de l'Oiselière appartenant aux évêques de Coutances, s'il y en avait encore un du temps d'Artur, était à Lingreville; cependant l'église et le patronage de cette paroisse ne leur appartenait pas; mais bien au Mont-Saint-Michel, auquel ils avaient été donnés, ainsi que le manoir du même lieu, en 1242, par Jeanne de Saint-Planchers. Le château de Loiselière appartenant au Mont-Saint-Michel était à Saint-Pair; l'abbaye fit construire une chapelle en ce château, l'an 1321. *(V. Thomas Leroi.)*

dans les délices. Il y mourut le 7 octobre 1587, après avoir gouverné le diocèse pendant vingt-six ans et sept mois. Il fut rapporté à Coutances, et inhumé au milieu du chœur de la cathédrale.

Il portait les armes de Cossé, qui sont de sable, à trois fasces denchées d'or.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.

1577. Mort de Louis Leroi, natif de Coutances, latiniste, helléniste, critique, historien.

1580. Naissance, à Carentan, de Benjamin Basnage, ministre protestant, théologien.

1583. Mort, en Suisse, de Julien Davy, père du cardinal du Perron, et auteur médecin.

En 1568, Tenneguy Sorin, natif de Lessay, faisait imprimer ses traités de jurisprudence.

En 1570 vivait Jean Brohon, de Coutances, médecin, astrologue.

En 1570 vivait Jean Tapin, chanoine de Périgueux, natif de Coutances, théologien.

ÉVÉNEMENS.

En 1564, Charles IX visita le diocèse.

Dans le cours de ce voyage parut la fameuse ordonnance qui fixait le commencement de l'année au 1.er janvier. Les parlemens ne l'adoptèrent qu'en 1570. Sous la première race de nos rois, l'année commençait au mois de mars; sous la seconde, elle commençait à Noël; sous la troisième et jusqu'alors, elle commençait à Pâques.

Dans ce voyage, le roi rendit à Coutances son bailliage, qui avait été transféré à Caen.

Chapitre 36.

Depuis 1587 jusqu'en 1646.

NICOLAS DE BRIROY. — NICOLAS BOURGOING. — LÉONOR DE MATIGNON.

1.° Nicolas II de Briroy.

A la mort d'Artur, Henri III donna à Jacques de Matignon, en récompense de ses services, la provision, sa vie durante, de l'évêché de Coutances; en conséquence, le 21 décembre 1587, il en pourvut un de ses fils, du nom de Lancelot, Seigneur de Lonray, qui était déjà abbé de Cherbourg. Ce jeune prélat, d'une éminente piété, voulut faire un pélerinage à Rome, aux tombeaux des bienheureux Apôtres, et recevoir l'onction des mains du souverain pontife, mais la mort l'arrêta dès les premiers pas de son pélerinage; il cessa de vivre, le 1.er janvier 1588. N'ayant pas été sacré, nous ne le compterons pas au nombre de nos évêques.

Après la mort de Lancelot, le roi envoya à son infortuné père, et par forme de consolation, un brévet en blanc, pour une nouvelle nomination. Le maréchal se retint une grosse pension sur les revenus de l'évêché, et nomma le grand-vicaire Nicolas de Briroy, le 29 octobre de la même année. Nous pensons que la nomination ne fut différée si long-temps

qu'à cause des arrangemens qu'il dut prendre, avant tout, avec les candidats, relativement à la pension, et à la ville de Saint-Laut, dont il craignait de perdre la possession. Du moins, Nicolas fut soupçonné d'avoir transigé sur ce point. L'expédition des bulles souffrit un retard de dix années, parceque Henri III vint à mourir sur ces entrefaites, et Henri IV, son successeur, n'était pas agréable à la cour de Rome. Pendant l'intervalle, Nicolas gouverna le diocèse en qualité de vicaire capitulaire ; et Philippe Troussey fit les fonctions d'ordre, en qualité de suffragant. Ce chorévêque mourut en 1590, le 24 mai ; il est inhumé à Blanchelande. Enfin, Nicolas II reçut ses bulles en 1597.

Nicolas de Briroy naquit probablement à Fierville, qui était la résidence ordinaire de sa famille. Il fut nommé curé de Fierville en 1540, à l'âge de 14 ans, chanoine de Coutances en 1570, vicaire-général et archidiacre du Beauptois en 1575, et enfin évêque le 29 octobre 1588, ainsi qu'il vient d'être dit. Il parut avec éclat aux états de Blois, de 1576 ; Henri III y discerna si bien son mérite, ou voulut tellement récompenser ses bons offices, qu'il lui accorda la collation de tous les bénéfices du diocèse tombés en régale. On le trouve encore sur les actes de deux assemblées de Paris et de Rouen, et aux états de Melun, en 1580. Il y porta le cahier des doléances de l'évêché de Coutances, qui présentait un effectif de douze mille quatre-vingt-deux personnes tuées par suite des contestations religieuses, savoir : onze prêtres, seize religieux, cent vingt-huit gentilshommes catholiques, cent soixante-deux gentilshommes protestans, cinq mille quatre cents soldats catholiques, six mille deux cents soldats calvinistes, cent soixante-cinq personnes de tout rang mises à mort par voie de justice. Le nombre des maisons détruites, incendiées ou saccagés, n'y est pas compris, leur état n'ayant pu être dressé. Au nombre des

morts, il faut compter les personnes massacrées à la Saint-Barthélemi ; mais il est nécessairement exigu, car le généreux Mâtignon, qui savait si bien combattre et vaincre les huguenots, ne savait pas les surprendre désarmés pour les assassiner ; au contraire, il avait refusé de faire exécuter les ordres cruels de la cour ; et pour mieux soustraire les victimes à leurs ennemis, il leur avait offert l'asile de sa maison et de ses citadelles. Le livre intitulé le Secret des finances de France, par Fromenteau, imprimé à la suite de ces mêmes états, et qui contient aussi ces détails, y ajoute que sous le règne de Charles IX, le clergé du diocèse de Coutances avait payé à l'état la somme de quatorze cent mille livres, pour décimes ordinaires et extraordinaires, et au pape, une somme égale, pour les annates ; tandis que pendant le règne de Louis XI, tout en versant la même somme dans les coffres de la cour de Rome, il n'avait été taxé par le gouvernement qu'à trois mille livres, et n'avait payé que neuf mille livres de droits pour franc-fiefs et nouveaux acquêts. Sous Louis XI, son revenu était de soixante-douze mille livres; en 1580, il ne s'élevait encore qu'à cent quatorze mille, toutes charges déduites. On comptait dans le diocèse, trois cent dix-neuf paroisses et cinquante-trois mille familles.

Les villes du diocèse avaient suivi dans les guerres de la Ligue des partis divers, mais elles avaient toutes éprouvé le même sort : c'est-à-dire des assauts, des prises, des pillages et des reprises. Henri IV était venu lui-même appuyer son parti, et avait pris part à différentes affaires ; mais ce bon Béarnais n'avait pu empêcher la ruine des villes et la dévastation des campagnes. Enfin, à la suite de ce long enchaînement de guerres et de désastres, la misère devint profonde ; et la profonde misère fit naître une épidémie, qui, en 1592, moissonna une notable partie des populations.

Non moins ami de Nicolas que son prédécesseur, Henri IV le confirma dans la jouissance des privilèges qu'il en avait obtenus, et même il y en ajouta de nouveaux : ainsi, par lettres du 19 mai 1590, il lui donna les bénéfices confisqués sur plusieurs chanoines de la Sainte-Chapelle, et lui fit remise des droits de joyeux avénement. Enfin, il l'envoya en possession des revenus de l'évêché en attendant l'expédition de ses bulles.

Le 7 septembre 1597, Nicolas II fut sacré à Paris, dans l'église St-Germain-des-Prés, par les évêques d'Amiens, de Digne et de Beauvais. Il prit possession de son siége au mois de décembre suivant. Dans son humilité, il voulut se soustraire à la réception solennelle et entra secrètement à Coutances ; la même humilité le porta à choisir pour l'intitulé de ses mandemens la simple formule d'évêque par permission divine.

Avant de passer outre, nous remarquerons deux événemens qui signalèrent son administration comme vicaire général : le premier fut l'abolition du Jeu de la Nativité, en 1592, à cause de la peste qui désolait la cité : cette peste ne fut que l'occasion de la suppression d'un abus dont la religion et la raison réclamaient depuis long-temps l'abolition. Il fonda son ordonnance sur ce considérant, qu'il n'était pas convenable que l'église, qui retentissait si souvent des lugubres chants de la mort, les interrompît, pour les remplacer par quelques jours de divertissemens. Il n'est pas séant, en effet, de jouer au milieu des morts. Le second fut l'édification de la chapelle de la Roquelle, dont il posa la première pierre le 12 juin 1593. Cet édifice fut élevé par les soins et sous la direction de frère François Hélye, curé de St-Pierre de Coutances. La ville manifesta un grand enthousiasme pour cette construction, et aida avec ardeur à l'élever ; le lieu était depuis long-temps cher à la piété des fidèles.

Devenu évêque, le pasteur vigilant fut perpétuellement occupé à parcourir son diocèse, pour corriger les abus, veiller aux mœurs et à la foi, combattre l'hérésie, donner le sacrement de confirmation, dont les grâces ne furent jamais plus nécessaires que dans ces temps de tentations. François Desrues, historien contemporain, nous apprend que le bon évêque conféra ce sacrement à plus de trois cent mille personnes.

Le 29 juin 1617, il posa la premiere pierre du couvent des Capucins de Coutances, fondé l'année précédente par les sieurs Helloin et Airel, l'un, receveur des tailles; et l'autre, archidiacre, sur un terrain donné par le chapitre. En 1619, il vit s'élever le couvent des Bénédictins du Mesnil-Garnier, fondé par Thomas Morand, baron du lieu.

Dans sa sollicitude pour la pureté de la foi et la science de son clergé, cet évêque soumit les ordinans et les confesseurs à l'examen de quatre docteurs, nommés à cet effet. Il fit retoucher le bréviaire du diocèse et les livres d'église. Dans sa piété, il attacha quarante jours d'indulgence à la récitation des psaumes graduels.

Deux rois avaient comblé de biens Nicolas de Briroy; mais sans pouvoir l'enrichir, car il écoulait tout dans le sein des pauvres. Sa grande charité fit l'admiration de ceux qui le connurent, et mit l'éloge dans la bouche de tous ceux qui parlèrent de lui. Après une longue vie et un long épiscopat, il ne laissa en mourant que dix-neuf sous, et la vente de tout son mobilier ne suffit pas aux frais de ses funérailles. Quel plus beau panégyrique?

Il finit sa vie, pleine de jours et de bonnes œuvres, le 22 mars 1620, dans la quatre-vingt-quatorzième année de son âge, après avoir gouverné le diocèse pendant plus de cinquante ans, dont vingt-trois en qualité de premier pasteur. Sa dépouille mortelle fut inhumée dans le chœur de la cathé-

drale. Adrien de Briroy, son neveu et son archidiacre, lui fit ériger, l'année suivante, un monument de marbre blanc, avec une longue épitaphe. Ce tombeau fut ôté pendant l'épiscopat de Charles-François de Brienne ; nous dirons à quelle occasion (A).

A la nouvelle de la mort de Nicolas II, le Souverain Pontife prononça son éloge en plein consistoire, et célébra pour lui un service, avec la solennité réservée pour les rois et les princes de l'église.

Pendant son épiscopat, la fureur des guerres entre les catholiques et les protestans était amortie ; il n'y avait plus que le célèbre François Feuardent, Jean-Marie Lécrivain, Récolet, d'une part ; et de l'autre, Basnage et Hubin de la Bastie, ministres protestans, et quelques autres, qui la fissent, du bec effilé de leur plume, quelque peu impolie.

Nicolas II portait pour armes, de sinople au chevron d'or.

2.° Nicolas III Bourgoing.

Après la mort de Nicolas II, un chanoine de la cathédrale d'Agen, du nom de Guillaume Leblanc, parent de l'évêque de Grasse, neveu de l'évêque de Toulon, tous deux également du nom de Guillaume Leblanc, originaire de Toulon, fut pourvu de l'évêché de Coutances ; mais il mourut au mois d'octobre de la même année, sans avoir vu Coutances et sans être sacré ni bullé. Le seul acte qui reste dans nos registres en mémoire de lui, est la notification de sa promotion, qu'il adressa au chapitre, au mois de janvier 1621. Nous ne le compterons pas au nombre de nos prélats.

Jacques de Carbonnel, comte de Canisy, fils de René, marquis du même lieu ; petit-fils par sa mère du célèbre Jacques de Mâtignon, fut aussitôt nommé à sa place ; mais il

renonça presqu'en même temps à l'état ecclésiastique, pour embrasser le métier des armes. Cependant il retint, avec l'agrément du roi, deux mille livres de rente sur les revenus de l'évêché, et il en jouit jusqu'à sa mort, arrivée en 1636.

Après celui-ci, ce fut le théologal de Coutances qui fut pourvu de l'évêché ; il se nommait Nicolas Bourgoing, et était docteur de Navarre ; sa famille nous est tout-à-fait inconnue : car il n'avait, quoiqu'on en ait dit, nul rapport avec la famille Bourgoing de Nevers, ni avec François Bourgoing, général des Oratoriens, ni avec aucuns de ce nom qui soient connus dans l'histoire, on croit seulement qu'il était natif de Paris. Nicolas III s'était distingué dans cette ville par ses prédications contre les protestans et les ligueurs ; en récompense de son zèle, Henri IV le nomma chanoine de Saint-Malo. Il en devint théologal sous l'épiscopat de Guillaume Legouverneur, qui employa sa plume à la rédaction de plusieurs ouvrages de discipline et de théologie.

Le procureur du roi, Jean Dubois, si cher à la ville de Saint-Laut, attira dans le diocèse de Coutances, cet homme savant et plein de zèle, auquel il obtint la cure de Saint-Laut. Nicolas ne tarda pas à devenir théologal de Coutances.

Ce respectable vieillard, qui n'avait pour recommandation qu'un grand sens, un grand zèle, une science profonde, des talens supérieurs, un grand mérite, une science pratique de l'administration, ne parvint à l'épiscopat, auquel il n'avait aucuns titres, dit M. Demons, qu'à cet âge où les autres quittent la mitre par lassitude de la porter ; aussi ne fut-il que fort peu de temps évêque : seulement un an et neuf mois. Consacré le 9 juillet 1623, dans l'église des Maturins de Paris, par François de Harlay, archevêque de Rouen, assisté de Claude du Reul, évêque de Bayonne, et

de Henri de Boivin, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches ; il mourut au mois d'avril 1625.

Il n'était pas noble ; le roi lui donna des armes d'azur au chevron d'argent, surmonté d'un croissant de même.

Il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, du côté gauche.

Le diocèse, qui ouvrait de plus en plus les yeux sur l'aliénation de la ville de Saint-Laut, le soupçonna, à tort ou à raison, d'avoir pris, à cet égard, des arrangemens avec la famille de Màtignon, avant d'arriver à l'épiscopat.

Nicolas III, quoiqu'ayant quitté Paris depuis long-temps, n'avait pu oublier Sainte Geneviève, cette thaumaturge si chère aux Parisiens : il en propagea le culte et en établit la fête dans notre diocèse. Nous lui devons encore les commencemens de l'établissement des Bénédictines de la ville de Valognes : cette maison se forma en 1624 à Cherbourg, par les soins de Jean de Tourlaville et de Madeleine de la Vigne, son épouse ; mais la crainte d'une épidémie, qui assaillit Cherbourg, ayant dispersé la communauté ; elle se reforma en 1631 à Valognes, où le sieur du Siquet lui aumôna l'emplacement d'une maison. L'érection de cette communauté en abbaye date de 1646.

En 1624 fut achevée l'église des Capucins de Coutances. Nicolas Bourgoing y célébra la première messe, le quatrième dimanche de l'Avent de cette année.

En 1620, les ministres de la réforme tinrent un synode à Saint-Laut ; mais déjà la division était parmi eux ; et loin de s'entendre, ils étaient eux-mêmes leurs propres persécuteurs. N'ayant pu parvenir à se mettre d'accord, ni même à se promettre une mutuelle tolérance, plusieurs se crurent obligés, pour sauver leur honneur et leur liberté, de passer à l'étranger : ce furent Benjamin Basnage, ministre de Carentan ; Marc-Maurice et Michel Carue, ministres à Saint-

Laut ; Etienne Lesage , ministre à Saint-Vast , et Isaac de Vannes , ministre au Chéfresne. Un de leurs confrères les dénonça en 1622 , pour l'amour de la religion , dans une longue requête au conseil du roi , comme étant absens sans cause , afin d'obtenir leur remplacement immédiat. Nous avons vu la requête, mais nous ignorons si elle eut des suites.

3.° Léonor I.er de Matignon (1).

Léonor de Mâtignon , connu dans le monde sous le nom du baron de Saint-Laut, naquit en 1604 au château de Thorigny , de Charles de Mâtignon et de la princesse Eléonore d'Orléans , cousine germaine de Henri IV, petit-fils de Jacques de Mâtignon, allié de si près à la personne royale , fils de cette famille qui avait tant d'intérêt à conserver la possession de la ville de Saint-Laut , docte , pieux , plein de l'esprit ecclésiastique : toutes ces circonstances réunies le firent élever sur le trône pontifical , dès l'âge ne 21 ans. Déjà il était abbé de Lessay ; il devait devenir encore doyen de Lisieux et aumônier du roi. Il ne manquait à ce prélat que les années, lorsqu'il fut promu à l'évêché de Coutances , et cependant il ne se pressa pas, car il ne se fit sacrer qu'à l'âge de 29 ans. Il employa ce long intervalle à compléter son instruction , à se préparer à l'ordination par des œuvres de piété , et par un pélerinage aux tombeaux des Apôtres.

Voici le précis des événemens qui remplirent les huit années d'attente : en 1629 , le sieur Corbet , vicaire capitulaire , faisant la visite du prieuré de Saint-Laut de Rouen ,

---

(1) Le vrai nom de la famille de Mâtignon est Goyon , mais à cette époque elle ne le portait plus. Elle le reprit plus tard ; c'est pourquoi , en parlant de Léonor II , nous dirons Léonor Goyon de Mâtignon.

visita aussi les reliquaires et les reliques qu'ils contenaient ; il y trouva les chefs de Saint Laut et de Saint Romphaire, avec divers ossemens de Saint Frémond. En 1632, le chapitre envoya une députation à Angers, pour obtenir quelques parcelles des reliques de ces mêmes Saints, dont la majeure partie avait été transportée en cette ville. Elles étaient enfermées dans une grande châsse d'argent, qu'on ne put ouvrir, et qui fut brisée par les mains d'un orfévre. Elle contenait de gros paquets d'ossemens, enfermés dans des sacs de cuir, à l'un desquels on lisait cette étiquette : reliques de Saint Laut, de Saint Romphaire et de Saint Coronaire (1); l'autre portait : reliques de Saint Marcou, et de Saint Criou, du pays du Cotentin (2).

En 1630, Adrien Poirier, baron d'Amfreville, et Robert de Franquetot fondèrent à Valognes un couvent de Capucins, dont la première pierre ne fut cependant posée que le dernier jour d'avril 1633. L'église fut achevée en 1684, et dédiée le 27 avril, par M. de Brienne. En la même année 1630, un couvent de Pénitens fut fondé à Saint-Laut, par le sieur Jean Dubois, procureur du roi.

En 1633, le couvent des Bénédictines de Coutances, connu d'abord sous le nom de N. D. de l'Annonciation, fut fondé par Marthe Malherbe, veuve de François de Sarcilly de Brucourt. Les premières religieuses vinrent de l'abbaye de Vignats. Ce monastère eut bien de la peine à se former ; il éprouva des obstacles et des difficultés sans nombre. Son érection en abbaye, sous le nom de N. D. des Anges, ne date que de l'année 1660. La première pierre des bâtimens

---

(1) *Sancti Lauthoni, Rompharii, Coronarii.*

(2) *Hic sunt corpora Sanctorum Marculphi et Cariulphi, de pago Constantino.*

qui subsistent encore, fut posée en 1730, par Léonor Goyon de Matignon.

Enfin, le 9 octobre 1633 (1), Léonor I fut sacré dans l'église d'Alençon, par les mains de François de Péricard, évêque d'Avranches, assisté de son frère, Guillaume de Péricard, évêque d'Evreux, et de leur neveu, Henri de Boivin du Vaurony, évêque de Tarse, coadjuteur d'Avranches. Pierre Lecamus, évêque de Bellay, prononça à cette cérémonie un sermon fort éloquent. Le nouvel évêque fit son entrée solennelle à Coutances, le 15 décembre 1633. Nicolas Hubin, sieur du Bosbie, la célébra par un éloge pompeux, imprimé avec le détail des cérémonies qui y furent observées, et adressé au prélat.

Léonor I habita constamment son diocèse, ou s'en écarta peu, mais il ne fut guère à Coutances qu'en passant ; car le palais épiscopal tombait en ruines, et ne présentait, par conséquent, qu'un asile dangereux à ses hôtes : les abbayes de Thorigny et de Lessay furent sa demeure ordinaire.

Le seul acte important de son administration fut le corps de statuts qu'il publia dans un synode du 21 avril 1637. Ces statuts, en obligeant les vicaires à prendre dorénavant des lettres épiscopales, pour pouvoir exercer leurs fonctions, à cause de leur qualité de personnes publiques, nous révèlent que jusqu'alors ceux d'entr'eux qui étaient les aides des curés, étaient aussi choisis par eux, et recevaient d'eux leurs pouvoirs. Ils nous révèlent encore que les religieux ne pouvaient servir de parrains aux baptêmes ; que celui qui se présentait pour recevoir la confirmation devait être accompagné d'un parrain et d'une marraine, autres que ceux de son baptême ;

---

(1) Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date de cette consécration : les uns la placent en août, les autres en octobre ; quelques-uns dès l'an 1632.

qu'on donnait du vin aux laïques après la sainte communion, pour laver leur bouche ; que ceux des chefs de famille qui n'avaient pas commencé leur confession pascale avant le dimanche des Rameaux, étaient renvoyés aux fêtes de Pâques, pour communier le dimanche suivant, avec obligation de jeûner et de faire abstinence jusqu'à cette dernière époque : *selon la louable coutume du diocèse.*

En 1639, ce prélat mit la réforme de Sainte-Geneviève, dans le prieuré de Saint-Laut. Le 24 octobre 1644, il posa la première pierre du couvent des religieuses de Carentan : ces dames, de la réforme du bienheureux Fournier, curé de Matincourt, en Lorraine, avaient été appelées à Carentan dès l'année 1635, par Marthe Dufaoc, veuve de Jacques d'Auxais ; cette maison, d'une règle unique en Normandie, se fit dans la suite remarquer par une grande régularité ; aussi l'on y vit jusqu'à cent religieuses. L'année d'après, il établit à Coutances des Augustines d'une autre réforme, dites Augustines-hospitalières. Elles partaient de Vernon, et venaient partager avec les Augustins de l'Hôtel-Dieu le soin des malades et des pauvres. Ceux-ci, établis par Hugues de Morville lui-même, sans aucune dépendance de quelqu'autre communauté, étaient au nombre de 12, desquels six desservaient autant de paroisses. Le 4 mai 1640, Léonor concourut à la consécration de Pierre de Broc, nommé évêque d'Autun. Le 21 avril 1644, il assista à la cérémonie du baptême du dauphin, qui fut célébrée à Saint-Germain-en-Laie par Dominique Séguier, évêque de Meaux : ce dauphin, c'était Louis XIV. Dans les années 1631, 1635, 1644 et 1645, il assista aux assemblées générales du clergé de France.

En l'an 1634, pendant les derniers jours du mois de juin, les calvinistes tinrent à Saint-Laut un synode provincial ; nous croyons que c'est le dernier qui ait été tenu dans le dio-

cèse de Coutances, car depuis lors, leur nombre alla diminuant de telle sorte, qu'il se trouva bientôt réduit presqu'à rien.

En 1646, Léonor de Mâtignon fut transféré au siége de Lisieux, beaucoup plus riche que celui de Coutances (1). Il se démit de ce siége en 1676 ; sa mort arriva en février 1680.

Il portait ses armes écartelées de Goyon et d'Orléans ; celles-ci chargées, pour brisure, d'un bâton raccourci, de gueules, péri en bande, au deux et au trois, et d'un lambel de gueules, au second seulement : Goyon est d'argent, au lion montant, couronné de gueules ; Orléans est d'azur, aux trois fleurs-de-lis d'or, deux et une, surmontées d'un lambel aux trois pendans d'argent.

Le repos de la dernière année de son épiscopat dans notre diocèse fut troublé par la guerre de Vas-nu-pieds : la misère était grande, et nonobstant, la cour augmentait sans cesse les impôts, tellement qu'à la fin la révolte éclata ; l'émeute commença par Vire, se propagea dans le diocèse de Coutances, et plus loin encore. Le comte de Mâtignon, frère de notre évêque, eut bientôt mis les Virois à la raison ; mais tandis qu'il prétendait étouffer dans cette ville les germes de

(1) En 1788, les revenus de l'évêché de Coutances étaient estimés à 44,000 livres, et ceux de l'évêché de Lisieux, à 50,000 ; mais il y avait plus de pensions affectées sur celui de Coutances que sur celui de Lisieux. Pour achever d'expliquer ceci, nous dirons que depuis le concordat, le roi, en nommant à un évêché, affectait souvent des pensions viagères sur ses revenus. Dom Beaunier nous fournit cet exemple, pris au hasard : Paul-Robert Hertaut de Beaufort, ayant été nommé, en 1721, évêque de Lectoure, on mit le même jour sur l'évêché 1200 livres de pension pour M. Bauhin, autant pour M. Gallet, 1000 livres pour M. de l'Etang, docteur de Sorbonne, 1000 livres pour le père Miramont, Feuillant, et 600 livres pour le père Hardy, religieux de la Mercy.

la révolte, la rebellion s'organisait ailleurs ; bientôt une armée de paysans et de pauvres des villes, commandée par un gentilhomme, nommé Quetil de Ponthébert, manifesta son existence par des pillages, des prises de ville et de châteaux. On la nomma par mépris l'armée des Va-nu-pieds : cependant il ne fallut rien moins que dix mille hommes de troupes réglées, et le maréchal Gassion, pour lutter avec elle.

Pendant son administration, Leonor I amassa des fonds pour la reconstruction du palais épiscopal ; à son départ, il s'entendit avec son successeur pour l'emploi de cet argent : des ouvriers furent commandés aussitôt, et opérèrent une démolition complète ; lorsque Claude Auvry arriva, il trouva une belle maison, achevée depuis quelques jours seulement, mais qui avait beaucoup plus d'apparence que de solidité.

La ville de Coutances donna, au départ de son évêque, des marques publiques des ses regrets : les armes de la ville furent ôtées de tous les lieux publics, enveloppées de crêpes, et portées solennellement à la maison de ville.



TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS.
1611. A Valognes, les deux de Caillières, père et fils, écrivains estimables.	1589 et 1592, mortalité effrayante dans le diocèse de Coutances.
1603. Naissance, au Val-de-Scie, de Jean Delaunoy, l'un des savans les plus célèbres des temps modernes.	1589. Débarquement, à Granville, de quatre mille Anglais, envoyés à Henri IV, par la reine Elisabeth.
1617. Naissance, à la Haye-d'Ectot, de François Letellier de la Luthumière, prêtre, accusé de jansénisme, fondateur du séminaire de Valognes.	1592. Autres débarquemens de troupes de la même nation, au même lieu.
Vers ce temps, François Desrues, natif de la Lande-d'Airou, écrivait sa description de la France.	1639, le 30 août, commencement de la guerre des Va-nu-pieds.
Vers cette époque, mourut Richard Dinot, natif de Coutances, ministre calviniste, historien.	1590. Prise de Carentan, par Henri IV.
1617, le 28 octobre, naissance, à Montchaton, d'Antoine Garaby, sieur de Pierrepont, de la Luzerne, d'Etienville, poète fécond et savant distingué.	1630. Jean Dubois fait construire, à ses frais, une des tours de l'église Notre-Dame de Saint-Laut, et la voûte du chœur.
François Hélye, curé de Saint-Pierre de Coutances, composa la vie du bienheureux Thomas Hélye, son parent.	

HOMMES CÉLÈBRES.

1627. Jacques de Costantin, seigneur de Tourville, faisait imprimer ses explications curieuses de quelques difficultés du droit Romain.

1625. Le père Nicolas Viel, du diocèse de Coutances, martyrisé au Canada.

1634. Bertin Bertaux, prêtre, de Coutances, fit imprimer son catéchisme des confesseurs.

1618. Jean Davy du Perron, frère du cardinal, nommé à l'évêché de Sens.

1636. Jacques Lenoël du Perron, originaire du diocèse de Coutances, nommé à l'évêché d'Angoulême.

Vers ce temps, Eustace de Denneville, natif de Denneville et seigneur de cette paroisse, composait son répertoire de l'histoire de Normandie.

1641. Naissance, à Fréville, de Guillaume Gréard, sieur Dumoustier, précepteur de Bénoît XIII, historien, astronome.

1614, 1.er mars, naissance, à Saint-Laut, de Michel de Saint-Martin, sieur de la Mare, du Dezert, historien et très-fécond écrivain.

1630. Naissance, à Saint-Laut, de Guillaume Ybert, prêtre, poète.

1617. Hubin de la Bastie, ministre protestant, de Saint-Laut, décrivait les vertus merveilleuses de l'eau minérale de Hébécrévon. Dans le même temps, Guillaume d'Estoube-

ville, médecin à Saint-Laut, écrivait sur le même sujet. Cette fontaine était le rendez-vous des calvinistes.

1637. Nicolas Hubin du Bosbie faisait imprimer son élogo de Léonor de Matignon.

Notes.

(A) Epitaphe de M. de Briroy.

D. O. M.

Quod faustum fortunatumque sit.

Piis manibus Reverendi D. D. Nicolai de Briroy, *Constantiensis episcopi vigilantissimi, religionis, pietatisque avitæ et patriæ servatoris fidelissimi, qui quatuor et nonaginta annos agens, in episcopatu tres et viginti, feliciter obdormivit in Domino* 22 *martii* 1620.

Ad sanctitatis aram monumentum hoc pietatis et liberalitatis posteritati mandandum, Adrianus ex fratre nepos hujùs ecclesiæ archidiaconus et canonicus dat, dicat, consecrat. 1621.



Chapitre 37.

Depuis 1646 jusqu'en 1658.

Claude Auvry.

Claude, né à Paris, de parens négocians, s'éleva de cette obscurité d'une naissance plébéienne jusqu'aux plus belles prélatures ; voici par quels moyens : après ses humanités, un oncle l'appela à Rome, pour y faire sa philosophie ; à la fin de ses cours, le jeune homme eut l'heureuse idée de dédier ses thèses au Souverain Pontife, Urbain VIII ; cette hardiesse lui réussit : le Pape le connut, l'estima et le récompensa du prieuré de Chastenay en Lorraine, du grand archidiaconé et d'une prébende à Toul. Ces rapports avec la cour de Rome le mirent aussi en rapport avec la cour de France ; Richelieu le connut et l'employa. Claude n'avait que vingt-sept ans encore, que déjà le cardinal l'envoyait en mission à la cour de Turin. Plus tard, il eut le bonheur de lier connaissance avec le successeur de Richelieu ; il entra même fort avant dans ses bonnes grâces : le Souverain Pontife crut ne pouvoir choisir quelqu'un plus agréable à Mazarin, pour lui apporter la barette.

Claude avait en expectative l'évêché de Saint-Flour (1), lorsque, par suite d'arrangemens entre lui, le cardinal et

(1) En 1788, Saint-Flour était estimé à 12000 livres, et Coutances à 44000 livres.

Léonor de Mâtignon, il fut pourvu de celui de Coutances, le 27 juillet 1646. Le Souverain Pontife lui accorda, le 3 décembre suivant, ses bulles gratuitement (1). Innocent X poursuivait les cardinaux Barberini, qui se retirèrent en France ; Mazarin n'aimait ni Innocent, ni les Barberini, cependant il adopta ceux-ci en haine du premier, et les pourvut convenablement. Claude Auvry, qui était camérier du cardinal, entreprit la réconciliation des trois partis et l'obtint ; cette habileté lui valut, de la part du Souverain Pontife, la faveur que nous venons de dire, et de la part du cardinal Barberini, archevêque de Reims, le grand-vicariat de cette métropole. Cependant il faut avouer que l'armée Française, qui s'approchait de Rome, après avoir battu les Espagnols, et pris Piombino et Porto-Longo, porta au Souverain Pontife des paroles non moins éloquentes que celles du camérier.

En attendant que le nouveau palais fût prêt à le recevoir, le prélat se faisait précéder par quelques douceurs : il obtint aux habitans de la ville de Coutances une diminution des tailles, une exemption des logemens militaires, la translation en un autre lieu des prisonniers Espagnols, dont la garde était à leur charge.

Enfin, le 15 février 1647, il fut sacré à Pontoise, par les mains de Dominique de Tye, archevêque d'Auch. Il fit

(1) C'était une remise de 2500 florins. Le florin est une pièce d'argent d'une valeur nominale de 2 francs et quelques centimes ; mais, en cour de Rome, sa valeur réelle varie selon que les bulles sont plus ou moins taxées ; de sorte qu'elle est plus grande, à mesure que la taxe est moindre, et plus petite, à mesure que la taxe est plus grande. Ainsi, l'évêque de Coutances, au lieu de 5000 et quelques livres, valeur de 2500 florins, payait 13230 livres. Cela vient de ce qu'il y a une foule de buralistes, par les mains desquels les bulles doivent passer, et qui prennent des honoraires fixes, en sus de la taxe.

son entrée solennelle à Coutances, le 15 septembre suivant. Nous allons décrire cette solennité avec quelqu'étendue.

Il était d'usage que nos évêques, lorsqu'ils se soumettaient au cérémonial de la prise de possession solennelle, allassent coucher la veille à la maison des pauvres; c'est-à-dire, à l'Hôtel-Dieu : c'était sans doute un bel exemple qu'ils donnaient, et une belle leçon qui leur était donnée à eux-mêmes. Claude Auvry s'affranchit de cet usage; il arriva par Bayeux; quatre chanoines l'attendoient aux limites du diocèse; le sieur Lepileur, l'un d'eux, l'arrêta là, pour lui adresser une harangue. Le sieur de Costentin, gouverneur de Coutances, qui était allé deux lieues à sa rencontre, à la tête d'un détachement de cavalerie, le harangua pareillement. Plus près de la ville, une députation des officiers de la vicomté et de l'élection l'attendait, et lui adressa deux harangues, étudiées en l'école de Minerve, comme dit le bon Hilaire de Morel. A une lieue de la ville, le sieur de Saint-Simon, maire de Coutances, accompagné des échevins et d'un corps de bourgeois, l'attendait et le harangua à son tour. La milice bourgeoise, nommée les escouades des quartiers, était à un quart de lieue, « tambours battans, mèche allumée, enseignes déployées ». A l'entrée de la ville, le prélat descendit de son carrosse; c'était où messieurs du présidial l'attendaient pour lui adresser une harangue, par la bouche du sieur d'Agon. Six chanoines, députés du chapitre, accompagnés du clergé des paroisses et des couvens, l'attendaient vis-à-vis l'église Saint-Nicolas; le sieur Cartel, chanoine, alla quelques pas à sa rencontre et lui fit une harangue. Enfin, il put mettre le pied dans une église; « il entra dans celle de Saint-Nicolas, la chapelle Saint-Floxel, dite maintenant Saint-Maur, étant pour lors occupée ». C'était par la visite de cette chapelle que nos évêques commençaient les cérémonies de leur réception; de là, ils se rendaient au-

pieds à la cathédrale, lorsque le temps et la saison le permettaient. Le chapitre, en corps et en costume, attendait à la porte de la basilique ; lorsque Claude y arriva, le sieur de Franquetot, grand-chantre, l'arrêta sur le seuil, pour lui présenter le livre des évangiles à baiser, et lui demander les sermens accoutumés, de conserver les droits, priviléges, honneurs, libertés, coutumes, statuts de son église, de la cathédrale et du chapitre ; ce qu'il fit en posant la main sur le saint livre, après que ledit sieur de Franquetot lui eut adressé une harangue. Pendant ce temps, le clergé de la ville était enfermé dans la cathédrale ; après les sermens, les portes furent rouvertes, les chanoines et le peuple entrèrent par le portail, et l'évêque, par la porte de Saint-Laut, sur le seuil de laquelle il s'agenouilla. Il monta à un trône qui lui était préparé dans la nef, entonna le *Te Deum*, et à la fin, il donna la bénédiction. Après le verset et l'oraison, le sieur de Franquetot alla le chercher à son trône, le prit de la main gauche, l'introduisit dans le chœur, le conduisit à l'autel, qu'il toucha et baisa en même temps, pour prendre possession de la cathédrale. Au retour, et sur les degrés du sanctuaire, comme il le conduisait à son trône épiscopal, ses officiers lui mirent ses souliers de cérémonie. Pendant qu'il y était en prières, les chanoines, réunis dans la salle du chapitre, délibéraient de sa réception en qualité de chanoine. Après le délibéré, le sieur de Franquetot vint, accompagné de trois chanoines, lui faire part de la délibération ; il le conduisit au chapitre, où il reçut les insignes canoniales, et prêta les sermens d'usage pour les chanoines ; il le ramena au chœur, où il le mit en possession de sa stalle de chanoine, qui est la première, du côté du trône ; il y reçut les chanoines au baiser de paix, suivant leur rang d'ancienneté ; il y reçut aussi la présentation du pain et du vin. Ensuite, il descendit au chapitre, pour signer l'acte de

sa réception; rentra au chœur, pour prendre possession lui-même de sa stalle canoniale; redescendit au chapitre, à l'entrée duquel le sieur de Mortain lui adressa une harangue latine, à laquelle il répondit dans la même langue. Il offrit à son tour le baiser de paix à ses chanoines, car alors il avait pris le premier rang, et leur présenta le pain et le vin; après quoi, il rentra au cœur, pour assister à la messe canoniale, qu'il entendit dans sa stalle de chanoine. La présentation du pain et du vin était un simple et touchant indice d'union et de fraternité entre les chanoines et l'évêque, entre l'évêque et son troupeau; car la ville aussi lui présentait le pain et le vin, comme nous allons le dire. Pendant la messe, « la musique joua les plus jolis airs du monde, et » les mousquetaires firent retentir les alentours de la ca- « thédrale de l'escopéterie la plus agréable qui se soit ja- » mais entendue. » Après la messe, il sortit par la petite porte de Saint-Georges, et fit son entrée en son palais. « La ville fit présenter à sa table, par ses quatre échevins, » le pain et le vin. Après le dîné, la musique; elle joua » l'excellent *Ingredere*, couché en neuf parties. En ce » jour, il régala d'importance les sieurs du chapitre; le len- » demain, il festoya messieurs du présidial. »

Le sieur de Gonneville tint l'étrier à l'évêque descendant de cheval, et le servit à table, suivant les aveux de sa terre; la haquenée de l'évêque, et la coupe d'or de laquelle il s'était servi à table, lui étaient dues pour ce service; il les reçut et les rendit aussitôt, avec la plus grande courtoisie.

Les sieurs de la Pommeraie marchèrent devant l'évêque, pour faire ouvrir le passage devant lui, le long des rues et à l'entrée de son palais; là, ils lui présentèrent deux couteaux et quatre fers à cheval, service obligé de leur seigneurie.

Après avoir donné des fêtes, Claude Auvry en reçut à son

tour ; puis après les jours de fête , vinrent des jours pleins de soucis ; mais n'en parlons pas encore.

Au jour de l'entrée solennelle , des mats-de-cocagne s'élevaient sur les places publiques , les rues de la ville étaient jonchées d'herbes et de fleurs , les maisons étaient pavoisées ; les portes , les églises , les puits , les édifices publics , la fontaine de Saint-Nicolas, étaient couverts de banderoles , de devises , de couronnes , de guirlandes , des armes de l'évêque et de la ville , seules ou réunies ; de chiffres , de pièces de vers , d'anagrammes. Son nom fut anagrammatisé de cent façons diverses.

L'auteur de toutes ces belles choses , et qui nous en a conservé le souvenir dans son *triomphe de l'église de Coutances* , se nommait Hilaire de Morel ; homme de lettres , écrivain fort poli pour le temps , conseiller clerc au présidial. Il avait pour anagramme *Lyra Homeri* ou bien *heros lyra Delius* , *etc.* , *etc.* L'anagramme de Claude Auvry, que l'on appelait aussi Monseigneur d'Auvry, était *au ciel vivra*, ou bien encore *vir cui diva laus* , *etc.* , *etc.*

Claude Auvry avait puisé dans l'habitude des deux cours les plus polies du monde une urbanité de paroles et de manières qui lui gagnait tout d'abord l'amour et la confiance. Dans une visite qu'il fit au Mont-Saint-Michel, le 2 mai 1648, il déploya un tel luxe de politesse et de bonnes manières , que les moines s'éprirent tout-à-coup d'un bel amour pour lui , et versèrent presque des larmes , quand , le lendemain, il vint à les quitter. Un mois après , ils lui envoyèrent cinq de leurs religieux , sous la conduite du père Girou , Célérier , pour recevoir les ordres de sa main. Outre sa politesse ordinaire , il les accueillit avec une telle distinction , que ces bons moines en étaient tout ébahis.

En septembre 1649 , il eut l'honneur de recevoir dans son palais Charles II , roi d'Angleterre , et son frère le duc

d'York : ces princes revenaient de la cour de France , et faisaient leur retour en Angleterre. Claude alla fort loin au-devant d'eux , les plaça dans son carosse , les logea dans sa maison , et , le lendemain , les conduisit au bord de la mer , à Blainville , où ils s'embarquèrent pour Jersey , sur des vaisseaux Hollandais.

En l'an 1650 , cet évêque appela les Eudistes à Coutances , pour leur confier la direction de son séminaire ; l'acte est du 8 décembre. Dès le commencement de l'année suivante , ces religieux , encore dans la ferveur de leur nouveauté , arrivèrent et se construisirent une maison , malgré divers obstacles. Elle ne fut pas sitôt achevée , que le feu la consuma ; mais elle ne fut pas sitôt détruite , qu'elle sortit de ses cendres et plus belle et plus vaste. Il reste encore une partie des édifices : ils sont situés au bas de la rue Froide , vulgairement rue de la Mission , à laquelle ils ont donné ce nom , car les Eudistes étaient connus sous le nom des Missionnaires.

Coutances prenant part aux guerres du temps , se divisa entre les Mazarins et les Frondeurs ; Claude , fidèle à ses amitiés , fut du parti des Mazarins. Non content de l'appuyer par l'autorité de sa parole et de son ministère , il voulut aussi lui prêter le secours de ses armes. On le voyait donc parcourir les rues, à cheval, armé de toutes pièces, dispersant les séditieux , veillant à la conservation des deniers du gouvernement, rétablissant l'ordre et le calme. Cependant la guerre ne lui réussit pas aussi bien que les négociations ; car le duc de Longueville , gouverneur de la Normandie , et qui tenait pour la Fronde , ayant donné ordre à Màtignon, lieutenant du roi , *d'arrêter la personne de l'évèque* , il jugea prudent de quitter secrétement la ville , et de se retirer à la cour. Sa bonne volonté ne resta pas toutefois sans récompense , car le cardinal lui donna la trésorerie de la Sainte-Chapelle , dont

le revenu était assez considérable. (1) Après le départ du prélat, Coutances subit le joug des Frondeurs. Cherbourg, Valognes et Saint-Laut le subirent pareillement, mais plus tard, et après les événemens d'une guerre tantôt contraire, tantôt favorable, et au milieu d'une misère populaire plus grande qu'il ne se puisse imaginer. Ceci se passait de 1649 à 1652; mais le prélat fut moins de six mois absent du diocèse, et il sentit la futilité de ses efforts déplacés, car à son retour il ne se mêla plus de la guerre.

Outre le désagrément de sa fuite, ces divisions politiques lui causèrent d'autres malheurs, peut-être plus sensibles encore, et qui empoisonnèrent le reste de ses jours : le parti qu'il avait pris d'appuyer si ostensiblement le cardinal Mazarin, qui était presque universellement haï, lui aliéna son chapitre de Coutances, celui de la Sainte-Chapelle, et le métropolitain, François de Harlay. Peut-être aussi, comme on le lui reprochait, Claude était-il impérieux, sévère, obstiné; mais en d'autres temps, ces défauts eussent été sans conséquence : les divisions politiques s'armant de tout, et poussant tout à l'extrême, font naître les haînes et les prolongent.

Quant au chapitre de Coutances, les querelles se résolurent en un procès long et embrouillé, qui roulait sur plusieurs chefs : premièrement, Claude avait fait dans les bois de l'évêché un abatis d'une valeur de douze cent quatre-vingt-dix livres. Secondement, la cathédrale souffrit en 1650 et 1651, par l'effet des tempêtes, des dommages estimés à une somme de cinq mille livres. Le chapitre contesta à l'évêque le droit d'abattre des bois de haute-futaie; l'évêque, de son côté, prétendit charger le chapitre des réparations de la cathédrale, et le chapitre voulait s'en décharger entièrement.

(1) En 1721, le revenu du trésorier de la Sainte-Chapelle était estimé à 7000 livres, et celui de l'évêché de Coutances à 20000 livres.

Après une longue procédure, il y eut prononcé de jugement à Coutances, l'évêque perdit sur le premier chef, et sur le second les frais furent mis à charge commune. Il y eut rappel de part et d'autre, mais la sentence fut confirmée; il fallut donc la mettre à exécution. Si le jugement termina le litige, il ne termina pas les prétentions réciproques; et les serviteurs de l'évêque prenant à la discussion une part dont leur maître ne les avait pas chargés et qu'il ne pouvait avouer, se permirent, une veille de Noel, d'exciter en plein chœur de cathédrale un tumulte, par suite duquel il y eut dans le chapitre une explication trop vive entre le prélat et ses chanoines. Il crut devoir en porter plainte à la justice, mais les chanoines faisant cause commune, il ne se trouva plus de témoins, et l'affaire en resta là. Il semble cependant que Claude Auvry méritait bien quelques égards de la part de son clergé, car il en était le protecteur; et de la part de son chapitre, car il était le bienfaiteur de la cathédrale. On se rappelle le marché désavantageux d'Artur de Cossé avec Màtignon, au sujet de la ville de Saint-Laut. Et bien, il ne tint pas à Claude Auvry que cette ville ne rentrât dans le domaine de l'église de Coutances : il entreprit de faire résilier l'échange, et la famille de Màtignon se vit condamnée à donner un supplément de trois mille livres de rente, en place desquelles, elle céda les trois superbes terres de Tournières, Catenville et Bonfossé.

François de Harlay, archevêque de Rouen, l'humilia peut-être encore d'avantage, lorsqu'il le frappa de suspense et le déclara irrégulier. C'était en 1655, et voici à quelle occasion : Claude était élu député par le clergé du diocèse à l'assemblée de Gaillon, dont l'ouverture devait se faire le 25 octobre; or, sur ces entrefaites, il lui arriva de célébrer une ordination à Paris, en l'absence de l'archevêque, et sans sa permission, au moins sans sa permission actuelle et spéciale; il est

à croire qu'il en avait une générale, ou précédente. François de Harlay en ayant eu connaissance, lança la sentence que nous venons de dire, et cette sentence le rendait inhabile à prendre part aux délibérations de l'assemblée. C'était le 18 septembre, notre évêque ne perdit pas un instant; il envoya sur le champ à Rome un courrier, qui lui rapporta à temps une sentence d'absolution, laquelle levait la censure, et déclarait l'ordination valide. Ainsi il put assister à la réunion.

Abreuvé de chagrins et de dégoûts, il prit le parti de quitter son évêché, en attendant une occasion favorable pour s'en décharger tout-à-fait. Il se retira auprès de son ami, le cardinal Mazarin, qui le reçut dans son propre palais. Il data tous ses actes de ce même palais, comme si c'eût été le sien propre. Il nous reste de son administration un statut sévère contre les mariages clandestins. Il fit son premier grand-vicaire à Coutances de son précepteur, qui se nommait Abraham Bazire.

Au mois de septembre 1658, il permuta son évêché avec Eustache Leclerc de Lesseville, contre l'abbaye de Saint-Crespin de Soissons, moyennant aussi une retenue de douze mille livres sur les revenus de l'évêché. Dès-lors, il ne s'occupa plus que de la direction de la Sainte-Chapelle. Cependant il y rencontra de nouvelles contradictions à surmonter, et de nouvelles humiliations à subir; car il se crut obligé, pour maintenir l'honneur de sa dignité et de sa place, d'entrer en contestation avec ses chanoines, et ce fut à cette occasion que le célèbre Boileau composa son Lutrin.

Malgré tous ses malheurs, Claude Auvry n'en fut pas moins un prélat vertueux, savant, un habile homme, et un pontife digne de nos respects. Il mourut subitement à Paris le 9 juillet 1687, à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Lorsque sa mort fut connue à Coutances, le chapitre lui fit un service solennel, auquel M. de Blanger, anciennement son

official, prononça l'oraison funèbre, et l'évêque officia. La ville en fit faire un second, dans l'église des Jacobins ; ce qu'elle n'avait jamais fait pour aucun prélat ; et l'évêque en fit célébrer un troisième, auquel il officia de nouveau.

Claude Auvry portait d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une tête de lion crespi, de sable, lampassée de gueules, accompagnée de trois roses d'argent, deux en chef et une en pointe.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.

1653. Le 6 février, naissance, à Saint-Laut, de Joachim Legrand, écrivain judicieux.

1655. Naissance, au Mesnil-Villeman, de Antoine Pâté, curé de Cherbourg, mort en odeur de sainteté.

Vers ce temps vivaient, le père Adrien Jourdan, écrivain, confesseur de la reine de Pologne, natif du diocèse de Coutances ; — le père Jacques Dubos, cordelier, auteur ascétique ; — le sieur de Saint-André, médecin à Coutances et auteur ; — Jacques Duchevreuil, natif de Coutances, astronome, philosophe, nommé en 1622 syndic de l'université de Paris ; — le père Archange, ermite de la maison de Saint-Sever, qui composa l'histoire de son ordre.



Chapitre 38.

Depuis 1658 jusqu'en 1720.

EUSTACHE LECLERC DE LESSEVILLE.—CHARLES-FRANÇOIS DE LOMÉNIE DE BRIENNE.

1.° Eustache II Leclerc de Lesseville.

Homme d'une tendre charité pour ses prêtres, d'une bonté paternelle pour ses diocésains, d'une sage administration, d'une grande science, d'une piété sincère : tel fut le bon prélat que Claude légua à son diocèse. Ces belles qualités de l'âme et du cœur s'alliaient en lui à un extérieur des plus beaux : son maintien était grave, ses yeux plein de feu ; sa voix était pleine, son accent dominant ; l'on eût été déconcerté de sa supériorité, si sa manière n'eût été prévenante, et aussi affable que son extérieur était imposant.

Eustache II, issu d'une famille récemment, mais honorablement, anoblie, fils de Nicolas Leclerc de Lesseville, seigneur de Thun, et d'Eucquemont, et de Catherine Leboulanger de Viaume, avocat, et docteur en droit canon, conseiller au parlement, théologal de Notre-Dame de Paris, aumônier des rois Louis XIII et Louis XIV, curé de Saint-Gervais, abbé de Saint-Crespin, au diocèse de Soissons, chanoine-comte de Brioude, devint recteur de l'université dès l'âge de dix-sept ans. L'on raconte qu'étant curé de Saint-Gervais, il se trouva un jour au milieu d'une sédi-

tion populaire, qui éclata devant l'hôtel-de-ville; beaucoup de personnes furent tuées et blessées à ses côtés, entr'autres un de ses beaux-frères, sur le bras duquel il s'appuyait; ce que voyant plusieurs de ses paroissiens, saisis de crainte pour les jours de leur cher et bien-aimé pasteur, n'écoutant que leur zèle, et ne consultant que son péril, ils pénétrèrent avec grande violence au milieu de la foule, l'arrachèrent, et l'emportèrent sur leurs bras. Ceci se passait en 1654. L'acte d'arrangement entre Claude et lui est du mois de septembre 1658; il fut admis en cour de Rome le 19 février suivant. Dès-lors, Eustache ne pensa plus qu'à se préparer à l'onction sainte : il la reçut pendant le carême, et vint aussitôt après à Coutances. Il arriva, et entra dans la ville sans se faire annoncer : son humilité l'avait porté à se soustraire ainsi aux honneurs de la grande réception et aux fêtes que lui préparait la ville épiscopale. Le reste de sa conduite ne démentit pas de tels commencemens; il ne fut que le premier prêtre du diocèse, le tuteur des petits et des faibles. Son joug fut si léger, qu'à peine on en sentit le poids : aussi fut-il payé de retour par l'amour sincère de ses diocésains et de son clergé.

Sous son administration, le diocèse s'enrichit d'une nouvelle maison religieuse; celle des Augustines Hospitalières, qui se fondèrent, en 1662, à Vire, dans cette partie du faubourg qui dépendait de Coutances.

Eustache II assista, avec les autres évêques de la province, à la conférence de Pontoise, dans laquelle furent acceptées les bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII pour la condamnation de Jansenius; il en souscrivit les actes; c'était le 15 avril 1660. Il y était accompagné de Jean de Gourmont, son archidiacre. Ce Jean de Gourmont, qui mérite une place distinguée dans notre histoire, était, sans contredit, un homme du premier ordre, sous tous les rapports.

Il fut presqu'à lui seul l'auteur du nouveau bréviaire, que l'évêque publia en 1663.

En 1664, l'onze novembre, Eustache fit la levée du corps de Saint Gaud. Cette sainte relique, tombée dans l'oubli, s'était enfin manifestée par de grands et fréquens miracles ; des voix surnaturelles, entendues par le curé du lieu, demandaient sa levée. L'évêque, après un mûr examen, s'y détermina. Le chapitre d'Evreux y envoya une députation, et de même le couvent du Mont-Saint-Michel ; la cérémonie, favorisée d'un temps superbe, qui fut universellement regardé comme miraculeux, car il se fit pour deux jours seulement au milieu d'une longue saison de pluies, eut lieu en présence de plus de vingt mille personnes, ainsi qu'en fait foi le procès-verbal. Lors de la première visite, le saint corps avait été trouvé entier, mais commençant à se putréfier, et répandant la plus suave de toutes les odeurs ; de cette fois, l'on ne trouva plus que des restes de chair attachés à des ossemens vermeils, qui nageaient dans une liqueur onctueuse, semblable à une huile blanche, et répandant une odeur de beaume et de parfums, si douce que les assistans ne se lassaient pas de la respirer ; l'église et les alentours en furent aromatisés pour long-temps.

L'an 1665, Eustache se rendit à Paris pour assister à l'assemblée du clergé, il y fut frappé d'apoplexie et mourut, le 8 décembre. Il fut inhumé aux Grands-Augustins, dans le caveau de sa famille. Il fut honoré de vifs et universels regrets, car, en le perdant, chacun crut perdre un père ou un frère. Il laissa en mourant de grandes sommes, fruit de longues économies, qu'il avait faites dans le but de dégager la baronnie de Saint-Laut et dans l'espoir d'obtenir l'entrée du sacré collége.

Il portait pour armes, d'azur, à trois croissans d'or, deux et un, surmontés d'un lambel de même.

2.° CHARLES-FRANÇOIS DE LOMÉNIE DE BRIENNE.

A la mort d'Eustache II, la cour offrit l'évêché de Coutances à Henri-Louis de Loménie ; ce jeune homme, d'une grande naissance et d'une piété plus grande encore, s'était retiré depuis deux ans aux pères de l'Oratoire ; après quelqu'hésitation, il préféra l'humilité de cette retraite aux richesses, à la grandeur et aux honneurs de la prélature : il refusa. Sur son refus, le roi jeta les yeux sur Charles-François, son frère puiné, docteur de Sorbonne, abbé de Saint-Eloi de Noyon (1), de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Germain d'Auxerre, qui accepta. Sa nomination date du 5 décembre 1666. Charles-François était fils de Henri-Louis de Loménie, comte de Brienne et de Monbrun, baron de Pougy, seigneur de la Ville-aux-Clercs, secrétaire d'état, prévôt et maître des cérémonies des ordres du roi ; et de Louise de Béon. Il était connu dans le monde sous les noms du comte de Monbrun et de l'abbé de Brienne. Avant d'entrer dans la cléricature, il avait été page de Louis XIV. En le nommant à l'évêché de Coutances, dont la plus grande partie des revenus étaient absorbés par les pensions, ce monarque y ajouta, en compensation, l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers.

Il ne fut bullé que le 12 décembre 1667. Il reçut l'onction le 19 février 1668 : cette cérémonie eut lieu dans l'église des Carmélites de Saint-Denis, fondée par ses aïeux. Il ne vint à Coutances que le 28 octobre suivant. Il amena pour grand-vicaire son précepteur, Pierre Lelanger, docteur de Sorbonne. Le 1.er septembre 1669, Charles-François dédia l'é-

(1) En 1721, le père Beaunier estimait Saint-Eloi à 18000 livres, Saint-Médard à 22000 livres, Saint-Cyprien à 9000 livres, Saint-Germain à 8000 livres.

glise des Capucins de Coutances, et en la même année celle des Eudistes. Le 19 mai 1676, il publia de nouveaux statuts. Le 27 octobre 1680, il dédia la nouvelle église des Bénédictines de Coutances. En 1714, il publia un nouveau bréviaire.

Le corps de statuts qu'il publia en 1676, et qui sont la reproduction de ceux de Léonor I, sauf des additions considérables, nous révèle l'uniformité et l'ordre admirable qu'il avait à cœur de voir régner dans son diocèse. D'abord il institue un synode général, qui devait se tenir tous les ans le mercredi d'après la Quasimodo, auquel les prêtres étaient invités à venir en plus grand nombre possible, pour y recevoir des ordres et des avertissemens de la bouche même de leur premier pasteur. Il règle ensuite qu'il ne se tiendra qu'une calende en chaque doyenné, qu'elle sera sous la présidence du doyen, et qu'elle aura lieu après le synode général. Dans cette assemblée de tous les curés du doyenné, chacun d'eux devait donner des explications sur la foi et les mœurs de ses paroissiens, l'état de son église, de sa maison, et de tout ce qui concerne le matériel du culte, dans sa paroisse. Le doyen recueillait les notes, et les conservait, pour en rendre compte à son tour au synode des doyens, qui s'assemblait le premier mercredi d'octobre. La doctrine et les mœurs des pasteurs, l'exécution des ordonnances épiscopales, l'état des églises et leurs revenus, ainsi que des chapelles particulières, telles étaient les questions agitées dans ce synode. Alors les doyens avaient droit de visite, comme les archidiacres. Les conférences générales n'existaient pas encore, mais le prélat se proposait de les établir, et en attendant, invitait les curés de chaque doyenné à se réunir en conférences particulières.

Les protestans ne cessaient de remuer, quoique leur nombre diminuât de jour en jour ; enfin, par arrêt du mois de juin 1685, leur prêche de Saint-Laut dut être démoli, en punition de leurs méfaits, et vu l'exiguité de leur nombre.

Après la révocation de l'édit de Nantes, qui eut lieu le 22 octobre suivant, l'évêque, dans sa sollicitude pastorale, fonda une maison de l'union chrétienne, pour la réception des filles de cette religion qui voudraient revenir au catholicisme : on les appelait les nouvelles converties. En 1686, il donna une mission à la ville de Saint-Laut, afin d'opérer la conversion de ceux qui n'avaient fait qu'une abjuration apparente de leurs erreurs. Il en fit lui-même l'ouverture, le dimanche de la Trinité. Il monta plusieurs fois en chaire pendant le cours de la mission, et il prononça à la clôture un discours admirable d'éloquence et d'onction. Charles-François possédait un rare talent oratoire, qu'aidait puissamment une voix superbe et une forte poitrine. Cependant les efforts de ce bon pasteur ne convertirent pas tous les huguenots, et l'édit du roi ne les fit pas tous sortir de France : ils continuèrent à manifester leur présence en différens lieux, par des troubles, des placards séditieux, et autres moyens à l'usage des minorités turbulentes. Le 3 janvier 1687, l'on trouva l'affiche suivante placardée aux murs dans les divers quartiers de la ville de Saint-Laut :

Annus adhuc superest quo Christi sacra vigebit
Religio, nec erit Papa, nec Ignatius (1).

Outre le couvent des filles de l'Union Chrétienne, que cet évêque fonda par lui-même, et les grandes augmentations qu'il fit de ses propres deniers à son palais épiscopal ; il aida encore à l'établissement des hôpitaux de Saint-Laut, Valognes, Cherbourg et Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui furent fondés en 1682, par les soins du père Chaudrant.

(1) Ce qui signifie : Encore un an, et la sainte religion du Christ, c'est-à-dire le protestantisme, reprendra le dessus : alors, plus de Pape, plus de Jésuites.

Nous devions une mémoire à ce bon Jésuite, que sa charité porta à de si grandes œuvres en faveur de nos pauvres.

Charles-François assista en 1699 à l'assemblée provinciale des évêques de Normandie, convoqués à Gaillon, au sujet du livre des Maximes de l'évêque de Cambray. Il s'y distingua par ses sentimens gallicans, et fut l'auteur de deux réserves apportées à l'acceptation de la constitution d'Innocent XII, condamnant vingt-trois propositions du livre : la première porte sur les droits qu'ont les évêques de juger en première instance des choses de la foi, auxquels l'assemblée entend ne pas déroger ; la seconde avait pour objet les libertés de l'église gallicane.

Notre prélat eut la douce satisfaction d'imposer les mains à son théologal, M. Gaillard, nommé à l'évêché d'Apt ; la cérémonie fut faite à Coutances même, et ce fut à cause d'elle et pour elle que l'on ôta du chœur l'incommode tombeau de marbre blanc de monseigneur de Briroy.

Charles-François mourut le 7 avril 1720, après avoir été cinquante-quatre ans évêque de Coutances. Il est inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Charitable, savant et modeste, plein de bonne volonté, mais sévère, on ne lui tint pas toujours compte de ses bonnes intentions ; cependant, mieux apprécié après sa mort que de son vivant, on lui rendit justice, et l'on convint de son mérite.

Il portait pour armes, écartelé d'or et d'argent : au premier et au quatre, aux deux vaches de gueules accornées d'azur ; au deux et au trois, au lion montant de gueules, lampassé et couronné d'or ; et sur le tout, de Loménie : qui est d'or à l'arbre planté de sinople, ayant les racines chargées d'un besant d'or ; au chef d'azur, chargé de trois lozanges d'argent.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÈNEMENS.
1665. Naissance, à Valognes ou aux environs, de Hervé Lepoitevin, Eudiste, auteur ascétique. 1666. Mort de Jean Lorrey, natif de Carentan, auquel sa gazette burlesque de la cour donna une grande célébrité. 1671. Naissance, à Coulonces, de Pierre Polinière, mathématicien et physicien. 1672. L'abbé Lesauvage, de Granville, nommé évêque de Lavaur; ce prélat était réputé pour sa grande vertu. 1680. Mort de Louis Lebourgeois, natif de Héauville, poète et catéchiste. 1684. Mort de Guillaume Piron, de Hambye, humaniste, poète, historien. 1685. Naissance, à Ozeville, de Joseph Dufort, Eudiste, théologien. 1687. Mort de Jean Hamon, natif de Cherbourg, médecin. 1693. Naissance, au Mesnil-Hue, du célèbre Jésuite Charles Frey de Neuville, prédicateur. Il eut un frère, nommé Claude, pareillement Jésuite et prédicateur renommé.	1691. Bataille navale de la Hougue, perdue par le brave et malheureux Tourville, comte de Costentin. En 1693, il prit une revanche complète sur les Anglais.

HOMMES CÉLÈBRES.

1704. Naissance, à Valognes, de Pierre-François Boudier, qui devint supérieur des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et qui a laissé une histoire manuscrite de l'abbaye de Cerisy.

1709. Mort et inhumation, au Mesnil-Opac, de Richard Toustain de Billy.

1763. Mort, à Londres, de Charles Lemarquetel de Saint-Denis, seigneur de Saint-Evremond, natif de Saint-Denis-le-Gast, célèbre dans les lettres et dans les armes.

1707. Mort de Eléonor Langevin, de Carentan, controversiste.

1716. Mort, à Paris, de Jacques Lefèvre, de Coutances, auteur fécond et estimé.

1719. Mort du célèbre Jésuite et confesseur du roi, Michel Letellier, natif de Coulonces.

Dans ce temps vivait François Timoléon de Choisy, prieur de Saint-Laut, académicien, voyageur, écrivain.

La Palluelle, seigneur de la Luzerne, syndic du Diocèse de Coutances, jurisconsulte, dédia un traité des bénéfices à Monseigneur de Loménie de Brienne.

Chapitre 39.

Depuis 1720 jusqu'en 1764.

LÉONOR II GOUYON DE MATIGNON. — JACQUES LEFÈVRE DUQUESNOY.

1.° LÉONOR II.

LÉONOR, fils de Charles-Auguste Gouyon de Matignon, maréchal de France, et d'Elisabeth Berthelot, était prieur du Plessis-Grimoult (1) et abbé de Lessay, le trente-septième depuis la fondation de cette maison, et le cinquième des commendataires, lorsque, le 8 janvier 1721, il fut nommé à l'évêché vacant. Il fut sacré à Paris, dans l'église des Carmes-Déchaussés, par le cardinal de Fleuri, assisté des évêques de Séez et d'Avranches, le 11 janvier 1722. Il arriva à Coutances le dimanche 11 octobre suivant, et prit possession le lendemain, sans cérémonie ; le grand-chantre, Pierre Leroux de Néville, reçut ses sermens.

Laid, petit, bossu, précédé d'une réputation d'idiotisme, il fut accueilli avec défaveur. Sévère, brusque, les commencemens de son épiscopat furent orageux. Heureusement pour lui que son grand-vicaire, nommé M. de Houllé,

(1) Le Plessis-Grimoult valait 7000 livres.

qui était son ancien précepteur, partagea avec lui la haine publique; ministre responsable des volontés de son maître, ce grand-vicaire fut sensé lui avoir inspiré les mesures acerbes de ses commencemens. Il déploya un luxe d'autorité qui surprit: il employa contre ses prêtres jusqu'aux lettres de cachet; il confina dans des monastères jusqu'à des curés d'un rang au-dessus du vulgaire: Julien Duhamel, curé de Saint-Nicolas de Coutances, mort aux Chartreux, en est un exemple mémorable. Enfin, l'évêque finit par avoir raison; le clergé se fit à ses façons d'agir, la sévérité de discipline, l'exactitude des mœurs, la science positive et supérieure s'établirent dans le diocèse; de sorte qu'il put être cité comme modèle. C'était tout ce que désiraient Léonor II et son vicaire; quand le but fut atteint, les temps s'adoucirent. Après la mort de M. de Houllé, ce fut un sieur Gondoin qui obtint le canonicat, la charge et la faveur de cet ancien précepteur, et qui n'en était pas moins digne. Car l'évêque avait le bon esprit de s'entourer de gens habiles et sages, qui agissaient au lieu et place de lui-même; pour lui, il était paresseux, inappliqué, inconstant, fantasque: c'est-à-dire que la fortune ou l'éducation avaient gâté son caractère naturellement bon et droit. Il aimait dans ses vicaires généraux et ses officiers un zèle ardent, une grande activité, une grande promptitude, se réservant de les modérer au besoin.

Fixe dans les principes de l'orthodoxie, il fit une bonne et vigoureuse guerre au Jansénisme; aussi en préserva-t-il le diocèse. Il ne reçut jamais un ecclésiastique aux ordinations, ni un prêtre aux fonctions du saint ministère, sans auparavant lui avoir fait signer le formulaire.

Cet inflexible attachement à la foi orthodoxe lui attira la haine des Jansénistes, qui se vengèrent en inventant sur son compte cent sortes de fables, tendantes à le faire passer pour un stupide; et ils y réussirent dans l'esprit de beaucoup de

personnes. Il n'était pas tel cependant, car il aimait la société, et n'y était point déplacé ; il faisait lui-même ses mandemens, et tournait assez bien une lettre. Ses goûts étaient dirigés vers la générosité : une maison somptueuse, une table splendide, un bel équipage : telle était son ambition. Quant à ses aumônes, elles étaient abondantes, mais réglées ; excepté envers les pauvres honteux, auxquels il donnait selon la mesure de leurs besoins. Tel fut ce Prélat, que l'on s'est plu à couvrir d'un ridicule immérité.

L'œuvre principale de son épiscopat fut la refonte complète des livres d'église : du bréviaire de Paris et du rituel de Rouen, fort bons l'un et l'autre, et des usages propres au diocèse, l'on fit un tout, non point parfait, mais meilleur que tout ce que l'on avait possédé jusqu'alors, et que, probablement, l'on ne dépassera guère. L'évêque n'eut point d'autre part à ce travail que de l'approuver ; mais c'est déjà beaucoup que de savoir laisser faire à propos. L'on regrette seulement le long et fastidieux office de Saint Léonor, qui n'avait point d'autres droits pour entrer dans notre liturgie, que celui d'avoir l'honneur d'être le patron de Monseigneur.

Léonor II fit beaucoup édifier et détruire : il fit des augmentations considérables à son palais ; c'est à lui que l'on doit ces belles écuries de l'évêché, desquelles la justice n'a pas dédaigné de faire long-temps son sanctuaire. il fit détruire le château de la Motte, qui demandait beaucoup d'entretien et de grandes réparations, sans être alors propre à l'habitation. Il fit construire le mur du bois du parc, qui présente plus d'une lieue de développement, et franchit tant d'obstacles. Il fit de grandes réparations à la Cathédrale, mais ce fut malheureusement aux dépens de beaucoup de bas-reliefs, et autres ornemens d'architecture, dont les amateurs déplorèrent hautement la destruction, sans pouvoir obtenir grâce. C'est probablement à cette occasion que

furent enlevées de leurs niches, où elles n'ont jamais remonté depuis, les statues couronnées de Tancrède et de ses fils ; mais alors il n'en restait plus que sept.

Léonor mourut le 29 mars 1757, âgé de 74 ans ; il fut inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Léonor II portait les mêmes armes que Léonor I.

2.° Jacques Lefèvre Duquesnoy.

Autant Léonor II avait une chétive apparence, autant son successeur fut homme de bonne mine, de belle taille et de belles manières. Ce successeur, chanoine de Coutances, archidiacre de l'évêque défunt, abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte (1), né en 1694, au château du Quesnoy ; frère du célèbre Hervé Duquesnoy, chevalier de Malte, bailli de la Morée, désigné général de l'ordre, quand il mourut en 1777, fut nommé à l'évêché de Coutances, le 24 avril 1757, et sacré le 21 du mois d'août suivant, dans l'église d'Acquigny, diocèse d'Evreux, à laquelle il donna en commémoration un os du bras de Saint Gaud. Ce prélat s'était rendu recommandable par des études fortes, une excellente piété, une administration ferme pendant le temps de ses fonctions d'archidiacre et de grand-vicaire.

Singulièrement affectionné à son abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, il y prenait tous ses délassemens, et employait aussi tous ses revenus à l'accroître, à l'embellir. L'on peut le regarder comme le second fondateur de cette maison.

Son goût pour les bâtimens lui fit faire une bien autre dépense encore, lorsqu'il fut devenu évêque : il entreprit de refaire tout à neuf le palais épiscopal. C'est à lui que nous

(1) Saint-Sauveur valait 10000 livres à l'abbé.

devons la jolie maison qu'habitent maintenant nos évêques, telle que nous la voyons encore. Hélas! il ne devait en jouir que peu de temps, et sa famille rester accablée des dettes que cette construction occasionna.

Proche parent et intime ami du cardinal de la Rochefoucault, archevêque de Rouen, il en était presque inséparable : Coutances, ou Saint-Sauveur, ou Rouen, les possédaient ordinairement tous deux à la fois. Doués l'un et l'autre d'un caractère semblable, c'est-à-dire ferme, d'une piété éclairée par une science positive, pleins d'autant de bonté que d'amour de leurs devoirs, ces deux prélats n'étaient à proprement parler qu'une âme en deux corps.

Humble et doux avec ses prêtres, il les admettait fréquemment à sa table, et ne dédaignait pas d'aller fréquemment s'asseoir à la leur. Cependant, sa vie épiscopale fut remplie d'amertume et de contradictions : la cause en était dans la résistance des curés, qui, se sentant inamovibles, ne craignaient pas d'être insoumis, et de ne tenir aucun compte de ce qu'ils appelaient le rigorisme de l'évêque. En effet, l'on n'était plus accoutumé à la sévérité : l'épiscopat de Léonor, qui avait commencé avec tant de vigueur, se termina dans la mollesse, à cause de la longue vieillesse de cet évêque. Au contraire, Monseigneur Duquesnoy prétendait faire revenir à l'entière observance des statuts, tenir chaque année son synode, forcer ses archidiacres à faire régulièrement et canoniquement leur visite. Aussi sa vie fut-elle traversée de petites tracasseries, dont aucune ne mérite d'être racontée en particulier. Après sa mort, on lui rendit justice, et le diocèse l'honora de son estime et de ses regrets. Elle arriva le 9 septembre 1764. Il était alors à son abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il y fut inhumé par une députation du chapitre. La famille Duquesnoy a fait depuis lors transférer sa dépouille dans le caveau d'Harcourt, en l'église paroissiale de Saint-

Sauveur-le-Vicomte. La cérémonie de cette translation, favorisée d'un temps magnifique, et accompagnée d'un nombreux clergé, fut faite en juillet 1809, par M. Dupont-Poursat.

Les armes de la famille sont d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de deux croix fleurdélisées de même, en chef, et d'une rose d'argent, en pointe.

Sous son épiscopat, il s'établit à Coutances deux Sœurs Grises, pour prendre soin des malades, suivant une délibération du conseil municipal de la ville, du 9 juin 1761; en exécution du testament du sieur de Bosville-Filleul, chanoine, qui avait légué six mille livres pour leur établissement. Mais en les recevant, la ville déclara formellement qu'elle ne ferait rien pour elles, et leur imposa la condition expresse de n'être jamais plus de deux, afin de ne pouvoir former d'établissement, et de n'avoir ni chapelle, ni oratoire particulier. Il semble qu'en méconnaissant les nombreux services que pouvait rendre un établissement si utile, on préludait déjà à la destruction des monastères.

TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÉNEMENS.
1736. Mort, à Valognes, de Guillaume Moquet de la Motte, médecin. 1742. Naissance, à Valognes, de Bon-Joseph Dacier, académicien célèbre.	1732. Fondation des Frères des Ecoles Chrétiennes de Coutances, par le sieur Dubreuil, théologal. 1746. L'on trouve sous le pavé du sanctuaire de l'abbaye de Saint-Laut, les têtes de Guillaume Bacon, Richard de Percy et Jean de la Roche-Tesson.

HOMMES CÉLÈBRES.

1743. Mort de Louis Froland, jurisconsulte, natif de Valognes.

1743. Mort de Charles Irénée Castel de Saint-Pierre, connu sous le nom si célèbre de l'abbé de Saint-Pierre. Il était natif de Saint-Pierre-Eglise.

1750. Mort de Rouault, curé de Saint-Pair, historien, auteur ascétique.

1755. Mort de Charles-François Rosette de Brucourt, natif de Sainte-Marie-du-Mont, moraliste.

1758. Mort de André Lesourier, natif de Coutances, théologien.

1759. Mort de François de Franquetot, duc de Coigny, officier général, écrivain (1). Il fut fait duc en 1747, Coigny fut érigé en duché pairie en 1788.

1764. Mort de Charles Trigan, curé de Digoville, historien.



(1) Les mémoires, fort peu connus et fort rares, de ses campagnes sont à la bibliothéque du château de Sainte-Suzanne.

Chapitre 40.

Depuis 1764 jusqu'en 1798.

Ange-François de Talaru de Chalmazel.

Ange-François nâquit le 14 mai 1725, au château de Chaussin en Bourbonnais. On dit qu'il suivit d'abord la carrière militaire et qu'il devint colonel d'un régiment de cavalerie; mais qu'ensuite, dégoûté du métier des armes, et comprenant que sa vocation était ailleurs, il embrassa l'état ecclésiastique. Il fut nommé abbé de Blanchelande et de Montebourg; puis, à la mort de Jacques Duquesnoy, il fut pourvu de l'évêché de Coutances. Promu en 1764, il se fit sacrer le 10 mars 1765; cinq jours après, monsieur l'abbé de Théville prenait possession en son nom; deux mois plus tard, il vint prendre possession par lui-même. Cet abbé de Théville obtint la principale autorité, et garda constamment le premier rang sous l'épiscopat d'Ange-François. Un abbé Ivon, partagea, avec celui-ci, la faveur de l'évêque, auquel il prêta sa plume pour la rédaction des mandemens; il serait à désirer pour l'honneur de sa mémoire qu'il n'eût fait que des mandemens; mais il fit aussi des articles pour l'encyclopédie, et finit par abonder dans le sens des encyclopédistes.

Héritier des goûts de son prédécesseur pour les bâtimens, et charitable comme un apôtre, Ange-François entreprit les plus belles et les plus utiles fondations, et eut la jouissance d'en

conduire plusieurs à leur terme. Il fit construire pour les filles pénitentes la maison de la Madeleine, auprès du Pont-de-Soules, mais la révolution ne lui laissa pas le temps de l'achever. Il y avait placé trois ou quatre religieuses, pour diriger l'établissement ; elles ne répondirent pas à ce qu'il avait droit d'attendre d'elles. Un établissement non moins utile, et dont le clergé dut lui savoir bon gré, fut celui de son abbaye de Montebourg, qu'il transforma en une maison de réfuge pour les prêtres pauvres, vieux ou infirmes. Il fit approprier à cet usage les bâtimens, tira les moines, qu'il répartit dans d'autres communautés, fit le sacrifice de la meilleure part de ses revenus ; en 1774, la maison se trouva prête à recevoir ses nouveaux hôtes. Ils y étaient en grand nombre au moment de la révolution. Dans sa sollicitude pour tous les besoins de l'humanité, le généreux évêque pensa aussi aux pauvres ouvriers : il fonda et construisit à grands frais à Montebourg deux ateliers ; l'un de blondes, pour les femmes ; l'autre de tisseranderie, pour les hommes. La seule tisseranderie, ouverte en septembre 1779, devait occuper six cents personnes. Mais malheureusement le temps de la destruction n'était pas loin.

Il entre dans la destinée des hommes généreux d'avoir à subir la persécution, et à supporter la contradiction ; Monseigneur de Talaru fut obligé d'en vider le calice jusqu'à la lie. Trop peu apprécié d'un chapitre qui ne tenait pas compte de tout ce qu'il y avait de bonté dans son cœur, il eut à souffrir toutes sortes de mortifications, surtout de la part du grand-chantre, M. d'Hauchemail, si fameux par ses nombreux procès, qui ne craignait pas de l'humilier, même en public. Après l'insulte, Monseigneur envoyait offrir le pardon, et ordinairement il était dédaigné.

Il eut une affaire bien plus désagréable encore, relativement aux chanoines Augustins de l'Hôtel-Dieu : il paraît que

ces religieux s'acquittaient mal de leurs devoirs envers les pauvres, et ce n'était pas la première fois qu'on avait à se plaindre d'eux à cet égard. M. de Talaru voulut en outre les contraindre à élever une maison, et à faire les fonds nécessaires, pour recevoir les enfans trouvés ; mais ils s'y refusèrent. Il en résulta une lutte, qu'il crut pouvoir terminer par un coup d'autorité ; en conséquence, il obtint du roi la lettre de cachet suivante : « De par le Roi. Chers et bien-aimés, étant informés de l'état de votre communauté, et de celui de l'Hôtel-Dieu de Coutances, dont la desserte vous a été confiée, nous vous mandons et ordonnons de plus recevoir à l'avenir aucuns sujets au noviciat, et à la profession religieuse, parmi vous. Si n'y faites faute, car tel est notre bon plaisir. Donné à Versailles, le 26 avril 1772. Signé Louis. » Cettre lettre n'ayant pas rendu les chanoines plus accommodans, il pensa à les supprimer définitivement. En conséquence, il convoqua, par lettres du trois juin 1775, les officiers du baillage présidial, dans son palais, pour en délibérer. La délibération eut lieu le 5 juin. Monseigneur fit l'exposé de sa conduite, de ses motifs, et de ses desseins, et recueillit ensuite les voix, par ordre et publiquement. Les trois premiers qui opinèrent furent d'avis de surseoir à toute exécution, jusqu'à ce que les mémoires contradictoires eussent été déposés à l'hôtel-de-ville, et examinés ; et, en attendant, de supplier le prélat d'obtenir la révocation de la lettre de cachet. Le quatrième rejeta purement et simplement ses prétentions et demanda la révocation de la lettre. Tous les autres le suivirent, et les premiers s'y rallièrent ; de sorte qu'il n'eut pas une seule voix favorable, et qu'il n'obtint pas une seule parole d'approbation.

Pendant l'intervalle, les chanoines avaient présenté au roi un mémoire signé d'un grand nombre des personnes les plus qualifiées de la ville, duquel il résulte, entr'autres choses, que l'Hôtel-Dieu avait été fondé en 1212. Que M. de

Mâtignon ayant porté plainte, en 1642, contre les religieux, qui ne remplissaient pas leurs devoirs envers les pauvres et les malades, leur suppression avait été arrêtée, et les religieuses Augustines appelées pour les remplacer. Mais que ceux-ci s'étant opposés à l'exécution de la mesure, il en était résulté entr'eux, les religieuses et l'évêque, un concordat, suivant lequel celles-ci avaient été maintenues, dotées et chargées du soin des malades. Ce concordat est de l'an 1646, et l'établissement des religieuses, de l'an 1643.

En définitive, M. de Talaru fit révoquer la lettre de cachet par une nouvelle, du 7 février 1776. Il paraît cependant que les religieux consentirent enfin à un accommodement, car ils firent à leurs frais de grandes augmentations à un de leurs édifices, et les enfans trouvés y furent admis. Le bâtiment sert maintenant de petit-séminaire.

Fatigué de Coutances, qui était le lieu de son supplice, Ange-François s'enfuyait à Blanchelande ou à Montebourg; une autre persécution l'y suivait : un journal imprimé à Paris, à l'insu de la police, écho des Jansénistes, impur canal de leur bile, s'attaquait à sa conduite, pour salir sa réputation. La détraction se porta à de tels excès, et obtint de si fâcheux retentissemens, qu'un jour de distribution des prix au collége, à laquelle l'évêque devait présider, il fut obligé d'entrer secrètement à Coutances, et de se tenir enfermé dans son palais.

En 1789, les électeurs du baillage de Coutances, qui comprenait les deux évêchés de Coutances et d'Avranches, s'assemblèrent à Coutances, pour élire des députés aux états-généraux. Les séances générales des trois ordres se tinrent dans la nef de la cathédrale. Monseigneur se fit excuser de ne pas assister à la première ; il y fut élu président de l'ordre du clergé ; aussitôt il se rendit à ce poste : l'ordre du clergé tint ses séances dans l'église du séminaire ; il y en eut

dix, qui occupèrent cinq journées. Dans les six premières, le cahier des doléances fut arrêté : long et sans ordre, ce cahier embrasse toutes sortes de matières ; nous remarquerons seulement que le clergé réclame, dans l'ordre ecclésiastique, la tenue annuelle des synodes diocésains, la réunion des conciles provinciaux, et l'unité de rit par toute la France ; que les évêques ne puissent plus emprisonner les prêtres, sans en déduire les causes ; qu'il soit apporté des réserves dans la concession des monitoires ; la suppression du déport, la restitution des dîmes aux curés à portion congrue, ou au moins l'élévation de cette portion à quinze cents francs ; qu'il n'y eût qu'un curé par paroisse ; que les curés soient maintenus dans le droit de choisir leurs vicaires, que les curés soient de droit présidens des fabriques et des bureaux de charité. Dans l'ordre mixte, l'assemblée demande la répression de la licence de la presse, et la mise à exécution des édits contre les protestans. Dans l'ordre civil et politique, elle demande la suppression de la gabelle, l'établissement de justices de paix, la responsabilité des ministres du Roi, le retour périodique des états-généraux, et au préalable, une constitution pour la France!!!!! L'assemblée attache une telle importance à ce dernier point, qu'elle impose aux députés qu'elle élira, l'obligation de ne voter sur aucun autre objet, jusqu'à ce que la future constitution soit votée. Jamais pensée fut-elle plus malheureuse? Mais on ne savait pas que la conséquence de ce vœu insensé était l'exil, la déportation, les fusillades, la guillotine, les noyades, l'expropriation! Ceux qui en ont tiré ces conséquences ne voyaient pas d'abord non plus qu'elles y fussent comprises! Le cahier des doléances fut clos et arrêté dans la deuxième séance du 24 mars. Dans les deux séances du 26, Lelubois, curé de Fontenay, fut élu le matin; et Bécherel, curé de Saint-Loup, le soir. Le lendemain ce fut, au scrutin du matin, Lerouvillois, curé de

Carantilly ; et à celui du soir, Ange-François de Talaru. Monseigneur Pierre-Auguste Godard de Belbœuf, évêque d'Avranches, présent aux délibérations, ne put obtenir l'honneur que l'évêque de Coutances partageait si tardivement avec ses curés.

Bientôt après, Monsieur de Talaru fut nommé Maire de Coutances, mais il en exerça fort peu l'autorité. En 1790, il refusa le serment à la constitution civile du clergé, et dut en conséquence se retirer bientôt de l'assemblée. Voyant la tournure que prenaient les affaires, pressentant une catastrophe et un schisme, il se hâta de soustraire les jeunes lévites à la main d'un intrus : il vida presque son séminaire, conférant les ordres à tous ceux qu'il trouva capables, même à ceux qui ne faisaient que de commencer leurs études théologiques. En 1791, il se retira devant l'évêque constitutionnel, en laissant de pleins pouvoirs à plusieurs de ses prêtres fidèles. En 1792, il s'exila : l'Angleterre fut le lieu de son refuge.

Les revenus de l'évêché de Coutances étaient alors estimés à quarante-quatre mille livres, et cette estimation était au-dessous de la réalité. Ange-François n'emporta dans l'exil ni ces revenus, ni ceux de ses abbayes ; mais il y emporta son cœur perpétuellement bon et charitable. Réduit alors à de bien faibles ressources, il ne cessa pas de s'intéresser au sort de ceux des prêtres du diocèse qu'il retrouva sur la terre étrangère ; et quand il ne put mieux faire pour eux, il partagea avec eux la modique fortune de sa bourse.

Il mourut à Londres, le 20 mars 1798, à l'âge de 72 ans, après trente-trois ans d'épiscopat et six ans d'exil. C'est ainsi que la divine providence réserve les meilleurs hommes pour les plus mauvais jours. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace ; les prêtres de Coutances, ses compagnons d'exil, firent poser sur sa tombe une pierre avec une épita-

phe : tendre hommage de leurs respects, et triste souvenir de leurs malheurs communs (A).

Ange-François portait pour armes, parti d'or et d'azur, au bâton de gueules brochant sur le tout.

Pendant la longue durée des persécutions, le diocèse fut gouverné, jusqu'au temps de la mort de l'évêque, par plusieurs prêtres auxquels il avait donné extraordinairement des pleins-pouvoirs : entr'autres, MM. Létard, Poisson et Lemarié. Jusques-là, les fidèles n'éprouvèrent aucun embarras; mais au moment de cette mort, il y eut division parmi les prêtres catholiques, et on ne s'entendit plus, jusqu'au retour de la paix. La nouvelle de la mort de l'évêque arriva à Coutances, le 12 juin 1798, elle était adressée à M. Létard, et fut connue à Coutances par suite de l'indiscrétion du commissionnaire. Au reçu de la nouvelle, M. le curé d'Asseville, c'est-à-dire M. Létard, s'adressa au métropolitain, Monseigneur le cardinal de la Rochefoucault, qui lui renouvela les pouvoirs, et lui adjoignit M. Launey, desservant de Saint-Laut. Le cardinal métropolitain résidait à Munster. MM. Létard et Launey commencèrent donc à faire valoir leurs pouvoirs, croyant avoir pris les devans, mais le chanoine qui avait eu connaissance de la mort de l'évêque, même avant M. Létard, en avait fait part à un confrère, dès le lendemain. Au bout de quelques jours, les sept chanoines qui habitaient secrètement la ville de Coutances étaient réunis, et procédaient à l'élection de vicaires capitulaires. De vingt-six chanoines, il n'en restait plus que quatorze, dont sept seulement résidaient à Coutances, la persécution avait dispersé les autres. Ce conflit de juridiction fut soumis au souverain pontife, qui, sur le faux exposé que les chanoines de Coutances étaient assermentés, jugea en faveur de ceux à qui le métropolitain avait donné des pouvoirs. M. Létard publia un mandement dans ce sens, à la date du 6 février 1801;

un Eudiste, que tout le diocèse a connu et aimé, M. Bosvy, lui répondit de Londres par une lettre assez vive, à la date du 17 mars, dans laquelle il lui démontra que le chapitre avait pu faire et avait fait réellement une élection valide; que pour lui-même il était sans pouvoirs, parce que n'en ayant reçu que du métropolitain, ils avaient, dans toutes les suppositions possibles, dû cesser à la mort de ce métropolitain; mais encore, que quand bien-même il persisterait à se regarder comme administrateur du diocèse, la charité, la prudence, l'incertitude de ses droits, lui imposaient l'obligation de conserver l'union avec les vicaires capitulaires, et de les considérer comme munis de pouvoirs suffisans. Enfin, le concordat vint terminer cette fâcheuse collision.



TABLEAU DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE.

HOMMES CÉLÈBRES.	ÉVÈNEMENS.
1770. Bisson, curé de Saint-Louet-sur-l'Ozon, depuis évêque du Calvados, publie la première année de son almanach.	1786. Louis XVI vient à Cherbourg.
1772. Mort de François Delalande, natif de Belleval, curé de Grigny, au diocèse de Paris, mort en odeur de sainteté. N. Ameline, prêtre, du diocèse de Coutances, a écrit sa vie.	
1773. Nomination à l'évêché de Senez, de Jean-Baptiste-Marie de Beauvais, natif de Cherbourg.	
1778. M. Michel, professeur au collége de Valognes, fait imprimer, à Coutances, ses *Vrais Principes de l'Art de Traduire*.	
1784. Mort de N. Yvon, chanoine de Coutances, encyclopédiste.	
1787. Mort de Joseph Grisel, prêtre, de Nouainville, fondateur des religieuses de Sainte-Aure.	
1798. Mort, à Paris, de Louis-François Revers, de Carentan, auteur du Rituel de Châlons et du Pastoral de Paris.	
1799. Mort de Pierre Lelièvre, jurisconsulte, natif de Coutances.	

Notes.

(A) Epitaphe de M. de Talaru.

Hic jacet reverendissimus D. D. Angelus de Talaru de Chalmazel, *episcopus Constantiensis in Normaniâ.*

Hunc pro fide exulem Anglia suscepit benignè fovit et securè atque in pace mori et requiescere donavit.

Obiit 20â. *die martis anno* 1798, *ætatis suæ* 72 *episcopatûs* 33 *exilii* 6.

Spiritu magno vidit ultima et consolatus est lugentes. (Eccl. 48. 27.)

Clerus Constantiensis coexulans posuit.



Chapitre 41.

STATISTIQUE.

Le diocèse de Coutances se divisait usuellement en six grandes parties : la Hague, le Val-de-Saire, le Cotentin, la Rivière, la Côte et le Bocage. La Hague commençait vers la Scie et Surtainville, et s'étendait vers le nord ; le Val-de-Saire commençait à peu près à Valognes, et s'étendait au nord-est ; le Cotentin comprenait le Penesme, petit pays composé des huit à dix paroisses des environs de Carentan ; le Beaumont, dont Saint-Sauveur-le-Vicomte était le chef-lieu, et le Bauptois, qui tirait son nom de la petite paroisse de Baupte. Coutances, qui avait donné le nom au Cotentin, ou Costentin, ou Coustantin, suivant les différentes époques, n'en faisait plus partie, dans le langage vulgaire. La Rivière s'étendait depuis Portbail inclusivement, jusqu'à Surtainville ; la Côte, depuis Portbail jusqu'à Saint-Pair, sur une largeur de deux ou trois lieues. Le Bocage, formé du reste du terrain, vers Saint-Laut, Vire et Villedieu, n'était qu'une petite partie de ce vaste pays, connu sous le même nom, borné par le Bessin, la Campagne de Caen, le Houlm et l'Avranchin.

Ecclésiastiquement, le diocèse était divisé en quatre archidiaconés : de la Chrétienté, du Bauptois, du Val-de-Vire, du Cotentin. L'archidiaconé de la Chrétienté comprenait les cinq doyennés suivans : 1.° de la Chrétienté, qui avait

vingt-six paroisses ; 2.° de Cérences, qui avait vingt et une paroisses ; 3.° de Saint-Pair, qui avait vingt-six paroisses ; 4.° de Cenilly, qui avait dix-sept paroisses ; 5.° de Périers, qui avait vingt et une paroisses.

L'archidiaconé du Bauptois comprenait les cinq doyennés suivans : 1.° du Bauptois, composé de dix-huit paroisses ; 2.° de Carentan, composé de quatorze paroisses ; 3.° de la Haye-du-Puits, composé de quatorze paroisses ; 4.° de Saint-Sauveur-le-Vicomte, composé de dix-huit paroisses ; 5.° de Barneville, composé de vingt paroisses.

L'archidiaconé du Val-de-Vire avait six doyennés : 1.° le doyenné de Gavray, formé de vingt-neuf paroisses ; 2.° le doyenné de Saint-Laut, formé de quinze paroisses ; 3.° le doyenné du Hommet, formé de vingt-cinq paroisses ; 4.° le doyenné de Percy, formé de dix-huit paroisses ; 5.° le doyenné de Montbray, formé de vingt et une paroisses ; 6.° le doyenné du Val-de-Vire, formé de dix-sept paroisses.

L'archidiaconé du Cotentin avait six doyennés : savoir, 1.° de Valognes, ayant trente-huit paroisses ; 2.° du Plain, ayant vingt-cinq paroisses ; 3.° d'Orglandes, ayant vingt et une paroisses ; 4.° de Saires, ayant vingt-neuf paroisses ; 5.° de la Hague, ayant vingt-neuf paroisses ; 6.° des Pieux, ayant vingt-neuf paroisses.

De plus, il y avait à Rouen les deux paroisses de Saint-Laut et Saint-Jean-sur-Renelle. Charles-François de Loménie avait donné à Louis Mithon, curé de Saint-Laut, des pouvoirs de vicaire-général pour ces deux paroisses. Ce grand-vicaire s'étant opposé à la visite de l'harchidiacre de l'archevêque Colbert, il s'ensuivit des conférences ouvertes à Paris entre les deux prélats, mais la mort de l'archevêque les interrompit. Ange-François de Talaru les avait reprises, lorsque la révolution vint terminer le litige.

La ville épiscopale comprenait les deux paroisses de Saint-

Pierre et Saint-Nicolas, dont les curés formaient une classe à part.

Cela fait en tout quatre cent quatre-vingt-quinze paroisses ; sur ce nombre, vingt-sept avaient deux curés, et trois en avaient chacune trois : en tout cinq cent vingt-huit curés. Sur ce nombre de cinq cent vingt-huit curés, la grande majorité étaient présentés par les seigneurs ; la plupart des autres, nommés par le chapitre, ou par des ordres monastiques ; et le plus petit nombre, par l'évêque. Les succursales étaient inconnues.

Nous ne comptons pas les cinq paroisses de Sainte-Mère-Eglise, Neuville-au-Plain, Vierville, Lieu-Saint et Chef-du-Pont, qui dépendaient du diocèse de Bayeux.

Les curés de Sainte-Marie-du-Mont, Ouville, Agon, Soules, étaient archiprêtres et avaient une officialité. Les chanoines prébendés de Quibou, Blainville, Saint-Samson, la Mancellière, Urville, et le commandeur de la commanderie de Villedieu, avaient aussi une officialité dans le lieu de leur juridiction.

Le clergé de la cathédrale se composait d'un chantre et de sept dignitaires : savoir, quatre archidiacres, le scolastique, le trésorier, le pénitencier ; vingt-six chanoines, un maître de musique, six vicaires du grand-autel, trente-six chapelains, quatorze habitués, six enfans de chœur, un suisse et trois bédeaux.

L'évêque avait cinq vicaires généraux et un secrétaire ; il était chanoine de droit, et président né du chapitre.

Le chapitre avait une prébende à Blainville, deux à Jersey, trois à Coutances, une à Urville, une à Lengronne, une à Cherbourg, deux à Saint-Louet-sur-Sienne, trois à la Mancellière, trois à Trelly, une à Saint-Samson, trois à Quibou, deux à Muneville-sur-Mer, une à Besneville, une à

Yvetot, une à Huberville, une à Saint-Sauveur-l'Endelin, une à Equeurdreville.

Les archidiacres avaient chacun cent livres, que leur payait l'évêque; l'archidiacre du Cotentin en avait 200, avec une terre qui fut attachée à son archidiaconé, en 1283, par Guillaume de Chambley, et une portion de dîme dans la paroisse d'Yvetot; les déports et les droits de visite formaient le reste de leur revenu.

Le trésorier, outre une rente en froment, que lui payait l'évêque, avait une portion de dîme dans la paroisse d'Équeurdreville.

L'écolâtre, ou scolastique, percevait, outre sa prébende, soixante boisseaux d'orge et de froment, qui lui étaient dus par l'évêque, et cent vingt sommes de bois, à prendre au bois du Parc. Sa prébende était à Jersey; celle du pénitencier à Saint-Louet-sur Sienne; celle du théologal, à Saint-Pierre de Coutances.

Les prébendes consistaient en patronages, seigneuries, rentes, traits de dîme, rentes seigneuriales, etc.

Chacune des chapelles de la cathédrale avait des dîmes, ou traits de dîmes, dans plusieurs paroisses, des rentes, des propriétés.

Outre le bois du Parc, et les autres propriétés que nous avons relatées dans le cours de cet ouvrage, l'évêque jouissait encore d'une partie des déports et de la débite. Nous avons parlé des déports. La débite était une somme de moins de vingt sous, que chaque curé payait annuellement à l'évêque. En 1541, cette imposition était à la charge des fabriques; elles payaient sept sous deux deniers. Pour juger de la valeur de cette somme, il faut savoir qu'alors la cire valait six sous; le suif quatre deniers, et l'encens un sou la livre. Tandis que nous avons sous les yeux les actes particuliers de fabrique qui nous fournissent ces détails, nous remarquerons en pas-

sant que l'on donnait, dans ce temps-là, comme aumône, un pain à ceux qui faisaient leurs pâques le jour même de Pâques.

Outre les prébendes dont nous venons de parler, et les maisons des chanoines, le chapitre avait encore la commune : l'on appelait de ce nom un revenu commun, qui se partageait par égales portions entre les chanoines ; il était formé des fiefs appelés la prévôté du chapitre, et des dîmes de Clitourps, du Rosel, d'Ectot, de Longueville, de la Vandelée, de Nicorps, de la Chapelle-Enjuger, de Besneville, de Saint-Ebremont, de Mont-Aigu, données avec plusieurs rentes en argent par Jean d'Essey ; de la seigneurie d'Asneville-en-Saire, donnée par Geffroi Herbert ; en outre, de 24 boisseaux de froment de rente pour chacun, de 50 livres de rente et du fief du bourg de Sainteny, ajoutés à la précédente donation par Louis Herbert, évêque d'Avranches. Tel était le fond principal de la commune capitulaire, mais elle avait encore une multitude d'autres petites rentes données par beaucoup de personnes, à diverses époques ; nous ne les récapitulerons pas. La commune devait pourvoir à l'entretien des vicaires, de dix prêtres habitués, du maître de musique et des enfans de chœur.

Il y avait dans le diocèse les abbayes, de Saint-Sever, qui était riche de plus de vingt mille livres, dont dix mille pour l'abbé, qui payait cinq cents florins en cour de Rome, pour ses provisions ; Lessay, qui pouvait valoir à l'abbé cinquante mille livres de rente, et qui payait six cents florins ; Saint-Sauveur-le-Vicomte, qui valait à peu près dix à douze mille livres de rente, et qui payait 250 florins ; Montebourg, qui valait cinq à six mille livres de rente, et qui payait 606 florins ; Hambye, qui avait une vingtaine de mille livres de rente, dont il y avait à peu près quinze mille pour l'abbé, qui payait soixante-douze florins. Ces cinq abbayes étaient de

l'ordre de Saint Benoît ; les deux dernières étaient alors sans religieux. Il y avait, de l'ordre de Saint Augustin, celles de Cherbourg et de Saint-Laut : l'abbaye de Cherbourg, appelée abbaye du vœu, valait de dix à douze mille livres de rente, et payait six cents florins ; Saint-Laut valait vingt-cinq mille livres de rente, et payait trois cents florins. L'abbaye de Blanchelande était de Prémontrés non réformés ; elle valait douze mille livres de rente, et payait deux cents florins. En tout, huit abbayes d'hommes. Il y avait aussi deux abbayes de filles, savoir : Notre-Dame-des-Anges, à Coutances, et Notre-Dame-de-Protection, à Valognes. Ces deux abbayes étaient de Bénédictines, et peu riches. Il y avait outre cela dix couvens d'hommes, savoir : des Augustins, à Coutances, à Barfleur ; des Trinitaires, à la Perrine ; des Dominicains, à Coutances, au Ménil-Garnier ; des Cordeliers, à Valognes, à Granville ; des Capucins, à Coutances, à Valognes ; des Pénitens à Saint-Laut. Six couvens de filles, savoir : d'Augustines, à Coutances, à Vire ; de la congrégation de Notre-Dame, à Carentan ; de Nouvelles-Catholiques, à Saint-Laut ; du Bon-Sauveur, à Saint-Laut ; de la Providence, à Saint-Laut. Un prieuré de filles, à Saint-Michel-du-Bosc. Trente-quatre prieurés d'hommes, savoir : de Bénédictins à Héauville, Saint-Frémond (1), Marchesieux, Boisroger, Questreville, Néhou, Bolleville, le Plessis, Saint-Germain-sur-Ay, Portbail, Sainteny, Saint-Germain-le-Gaillard, la Colombe, Brix, Virandeville, la Luthumière, Vauville, Saint-Germain-des-Vaux, Osmontville-la-Petite, Clitourps, Réville, Theurtéville-Bocage, Sainte-Croix-Bocage, Saint-Sauveur-le-Vicomte, Saussemênil, le Ham (2), Saint-Côme-du-Mont ; de Prémontrés, à Saint-

(1) Ce prieuré était en régale, et valait 5000 livres.

(2) Ce prieuré était en régale, et valait 4000 livres.

Symphorien, Lithaire, Sotteville ; d'Augustins, à Saint-Laut-de-Rouen (1), Labloutière (2), Cherbourg, Chausey. Les curés réguliers avaient aussi le titre de prieurs. Quatre ermitages, dont un à Gratot, un à Saint-Sever, deux près de Cherbourg. Deux maisons de Frères des Écoles-Chrétiennes, dont une à Coutances et l'autre à Cherbourg. Deux commanderies de Malte, dont une à Villedieu et l'autre au Pontbrocard (3).

Et le flot de la révolution emporta tout cela.

---

(1) Ce prieuré était en régale, et valait 6000 livres.

(2) Ce prieuré était en régale, et valait 5000 livres.

(3) L'extrait suivant du Livre-Blanc de l'abbaye de Lessay fera mieux connaître la fortune respective de quelques-unes de nos maisons religieuses. Lessay payait 1908 livres, 11 sous, 5 deniers de décimes. Montebourg, 1107 livres, 13 sous. Saint-Sever, 510 livres, 13 sous. Saint-Laut, 866 livres, 5 sous, 10 deniers. Blanchelande, 1735 livres, 18 sous. Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1055 livres, 15 sous, 3 deniers. Cherbourg, 1955 livres, 10 sous, 6 deniers. Hambye, 705 livres. Le prieuré de Saint-Pair, 1100 livres. Celui d'Orval, 200 livres, 10 sous. Celui de Portbail, 56 livres. Celui de Saint-Herbland, du Plessis, 60 livres.

Chapitre 42.

Aperçu historique sur la fin de cette époque.

L'Église de France s'était élevée à un haut degré de gloire dans le monde chrétien ; distinguée par ses lumières et les vertus de ses évêques, elle était, sans contredit, la plus belle et la plus savante portion de l'héritage apostolique. Tous ses prélats appartenaient aux premières familles de France et à la célèbre université de Paris. (1) ; ils étaient tous des hommes de mérite, puissans dans la doctrine et le langage, et un grand nombre, des modèles accomplis des vertus chrétiennes et cléricales. Le clergé inférieur suivait de près ses premiers pasteurs, pour la science, la piété, la régularité. La discipline n'avait jamais été meilleure et mieux observée ; les écarts de mœurs étaient rares et ne restaient pas impunis. Les communautés de religieuses étaient remplies de filles dévouées par goût aux devoirs de leur état, et qui faisaient du cloître leur honneur et leur bonheur. A la vérité, les communautés d'hommes n'étaient pas aussi bonnes : dans notre diocèse, les abbayes de Blanchelande et de Lessay étaient peu édifiantes, mais il n'y avait encore que peu de temps qu'il en était ainsi, et tous les moines de ces maisons n'étaient pas également mauvais. Nous allons en citer une preuve. L'abbé Toulorge, de l'abbaye de Blanchelande, émigré d'abord, puis rentré en France, malgré la loi contre les émigrés, fut pris et conduit devant le tribunal

(1) Pour être évêque, il fallait être docteur.

révolutionnaire de Coutances. Dans le désir d'arracher sa tête à la guillotine, ses amis voulaient le faire passer pour insensé, les juges s'y prêtaient volontiers ; mais il prouva qu'il ne l'était pas. Ses amis lui conseillèrent ensuite de nier son émigration, ses juges le lui inspiraient ; il dit, non : je suis aussi incapable de mentir que de feindre, je ne rachetterai point ma vie par un mensonge ; j'ai émigré. C'était sa sentence ; il le savait bien ; il alla avec le calme d'un confesseur de la foi porter sa tête au bourreau.

Un grande révolution s'était opérée dans le monde politique : Louis XIV avait détruit l'antique féodalité, sans mettre à la place autre chose que sa volonté, et le prestige de la gloire qui entourait son trône ; mais sa volonté devait passer avec lui, et le reflet de sa gloire devait passer après. Le gouvernement de Louis XV marcha par l'impulsion que lui avait donnée le bras puissant de Louis XIV ; mais le gouvernement plus faible de Louis XVI devait s'arrêter au moindre obstacle.

La cour voluptueuse de Louis XIV, la cour crapuleuse du régent, la cour licencieuse de Louis XV avaient accoutumé le grand monde avec le vice. Autrefois l'on était galant par chevalerie, par courtoisie, alors on était vicieux par mode et avec ostentation. La foi vivait encore, mais il était passé en usage d'être impie.

Alors vint le siècle philosophique, lequel trouvant la morale perdue, détruisit encore la foi : et il ne resta rien. Au siècle des philosophes, sucééda l'ère nébuleuse des politiques, dont le trop célèbre Montesquieu fut le père ; et ensuite, l'ère plus nébuleuse encore des économistes. Les courtisans avaient détruit la morale, les philosophes avaient détruit la foi, les politiques avaient miné les fondemens de la monarchie, les économistes mêlèrent les guides dans les mains d'un gouvernement inhabile, qui y

perdit la raison ; alors que pouvait-il arriver ? Ce qui advint : une catastrophe ; non pas une révolution, car elle était déjà faite.

Comme si elle eût conspiré contre elle-même, la noblesse abondait dans le sens du philosophisme : c'est un scandale de voir les bibliothèques de beaucoup des châteaux de cette époque. Toutes les mauvaises brochures du temps, depuis celles de Voltaire, jusqu'à celles du protestant Neker, s'y trouvent au grand complet.

Il n'y avait que l'ordre ecclésiastique qui ne fût pas entamé ; cependant, les imprudentes manœuvres du ministre Neker ayant jeté des germes de défiance entre le clergé inférieur et l'épiscopat, il y eut une voie ouverte pour l'attaquer. Ce corps était fortement constitué, riche de biens, de gloire, de science et de puissance ; mais pour l'abattre, il suffisait de le déconsidérer, car il n'avait de force, que la force morale. Pour le déconsidérer, il n'y avait qu'à le diviser ; les malheureuses querelles du Jansénisme en avaient indiqué la voie, les libertés de l'Eglise-Gallicane, que gâtèrent leurs trop ardens défenseurs, en fournirent les moyens.

La cour fit des fautes énormes et multipliées, il n'est pas de notre sujet de les rapporter, la dernière fut d'avoir cédé devant le serment du Jeu-de-Paume ; de ce moment, tout fut perdu. Le peuple devint seul souverain, car il ramassa le sceptre que le pauvre roi avait laissé choir ; il lui laissa encore un diadème viager, vain ornement d'une majesté éclipsée.

La noblesse fut dépouillée de son honneur, puis de ses titres. L'église fut ébranlée dans sa constitution, et dépouillée de ses biens. Une partie de la noblesse sortit de France, l'autre y resta ; une partie du clergé entra dans la nouvelle église, l'autre préféra la vieille foi et l'exil. La

royauté, le clergé, la noblesse, entraînés dans une chute commune, partagèrent le même sort. Le roi, les prêtres et les nobles restés en France furent traînés aux prisons et à la mort; les princes, les prêtres et les nobles qui sortirent de France perdirent rang, honneurs, terres, châteaux, évêchés, bénéfices. Jamais on n'avait vu rien de semblable à ce qui arriva. Tout fut anormal, sublime, féroce, horrible, majestueux comme un orage, terrible comme une tempête.

FIN DE LA TROISIÈME ÉPOQUE.

Chapitre 43.

L'Église Constitutionnelle.

Un décret du 15 janvier 1790 ayant partagé la France en 83 départemens, un autre décret du 7 juin suivant cassa tous les anciens évêchés, pour n'en attribuer qu'un à chaque département, et qu'un seul évêque à chaque évêché. Ainsi, de ce moment, il n'y eut plus aux yeux des constitutionnels, de diocèse de Coutances, mais un évêché du département de la Manche, composé des anciens diocèses d'Avranches et de Coutances.

Tout ceci n'était qu'un prélude à la constitution civile du clergé; elle fut décrétée le 12 juillet de la même année. Par un autre décret du 24 du même mois, les prêtres furent invités à se lier par des sermens à cette constitution. Ce fut alors que la division commença de se mettre parmi le clergé; la moitié des prêtres crurent pouvoir les prêter, les autres s'y refusèrent; quant à Ange-François de Talaru, il s'y refusa, et comme député, et comme légitime évêque de Coutances.

Sur son refus de serment, le gouvernement offrit l'évêché du département de la Manche à Monseigneur de Hercé, évêque de Dol, et à un autre prélat, qui refusèrent également. Après eux, il jeta les yeux sur François Bécherel, l'un des députés ecclésiastiques du baillage de Coutances. Cette offre séduisante acheva de le déterminer, et après avoir hésité entre les deux partis, il se fit apostat pour être évêque.

François Bécherel, né de parens laboureurs, à Saint-Hilaire-du-Harcouet, diocèse d'Avranches, le 8 mars 1732,

avait été promu à la cure suburbicaire de Saint-Loup, près Avranches. Lors des élections, les déplorables méfiances que Neker avait semées entre le haut et le bas clergé, furent cause que l'évêque d'Avranches ne fut pas député, et que le curé de Saint-Loup fut élu en haine de lui-même. Connaissant ses dispositions, le gouvernement le présenta à l'élection de l'assemblée électorale du département, qui le choisit en effet pour évêque. Il se hâta de se faire sacrer, et il arriva à Coutances le 3 avril 1791. Une brillante réception lui était préparée ; le parti constitutionnel tressaillait d'alégresse, la populace était ivre de joie, les gamins de Coutances et les écoliers, leurs émules, allèrent deux lieues à sa rencontre. L'intrus s'arrêta au portail de la cathédrale, entra d'un pas ferme dans la sainte basilique, entonna le *Te Deum*, eut l'audace de monter à l'autel, donna la bénédiction, et alla s'installer dans le palais de nos évêques.

Beaucoup de cures et de vicariats étaient vacans par l'exil des titulaires, beaucoup d'autres étaient vacans aux yeux de l'intrus, par le refus de serment de ceux qui les occupaient : il s'empressa d'y pourvoir, et il y eut bientôt partout des curés et des vicaires constitutionnels. Il se forma un chapitre et se donna douze vicaires généraux ; dont huit pour l'ancien diocèse de Coutances : MM. Legrand, curé de Barneville ; Milavaux, ex-jésuite, curé de Vindefontaine ; Poisson, curé de Gerville ; Bisson, habitué de la cathédrale : Michel, curé de Saint-Symphorien ; L'écalier, habitué de l'église de Valognes ; Bisson, curé de Saint-Louet-sur-l'Ozon ; Duchemin, curé de Périers. Ces deux derniers devinrent successivement évêques du Calvados.

En attendant que son séminaire se remplit, l'évêque de la Manche parcourut son évêché, pour en faire ce qu'il appelait la visite ; dans le cours de cette visite, il donna la confirmation à un nombre incroyable de personnes : l'on peut le porter à

plus d'une centaine de mille. Les nouveaux apôtres de la constitutionnalité, encore dans la ferveur de leurs sermens, entraînaient les populations, jusques et compris les enfans de sept à huit ans, aux pieds de l'intrus, que faisait sourire la douce pensée de s'attacher tant de personnes par les liens d'un schisme commun. Cependant, comme tout n'était pas constitutionnel dans les deux diocèses, cette visite, celle de la ville épiscopale, et celle des communautés, firent subir bien des mystifications à François Bécherel, et causèrent à son amour-propre bien des mécomptes.

Le séminaire s'était rempli en empruntant au collége tout ce qu'il avait d'élèves avancés en âge; d'ailleurs, les temps devenaient difficiles, et de plus en plus menaçans. L'évêque se pressa donc d'ordonner dès qu'il eut matière; entr'autres ordinations, il en fit une très-nombreuse, que ses diocésains lui firent la malice d'appeler une fournée. Dès-lors les malheureux jeunes prêtres n'eurent plus d'autre nom, et furent déshonorés du sobriquet de prêtre de la fournée.

Alors les diocèses de Coutances et d'Avranches présentèrent le plus étrange spectacle : un certain nombre de curés assermentés, mais qui avaient été canoniquement pourvus; un grand nombre d'autres, intrus, et par conséquent sans aucune juridiction même apparente, mais auxquels le légitime curé avait été obligé de céder le presbytère et l'église; plusieurs paroisses ayant les deux curés à la fois, et voyant célébrer dans leur église, à des heures différentes, les deux offices, que suivaient les deux partis à leur guise. Tout fut donc division, étrangeté; et, ce qui n'était pas moins étrange, les non jureurs étaient haïs par les démocrates, qui les persécutaient; et les jureurs étaient méprisés par ces mêmes démocrates, qui les soutenaient, sans leur donner leur confiance.

Parmi ces difficultés des temps, François Bécherel ne fut point persécuteur. Il laissa en paix les prêtres qui ne vou-

lurent point reconnaître son autorité ; les démocrates lui reprochèrent hautement sa partialité pour les aristocrates, et ceux-ci ne se plaignirent guère de lui. Il ne se dégrada point du rang d'évêque ; il ne donna aucuns scandales ; ses mœurs étaient pures ; on ne lui reprochait pas de manquer de charité : les constitutionnels lui savaient presque mauvais gré d'être si bon ; les autres regrettaient qu'il ne fût pas le légitime évêque, puisqu'il était si bon.

Au surplus, cet état de choses ne dura pas long-temps, car les prêtres insermentés, ou réfractaires, comme on les appelait, passèrent les uns après les autres à l'étranger, ou furent obligés de se soustraire à la persécution en se cachant. Le tour des prêtres assermentés, ou jureurs, ainsi qu'on les nommait, vint aussitôt : on leur demanda leurs lettres de prêtrise, puis on ferma les églises. Il ne resta d'ostensibles que ceux qui apostasièrent le sacerdoce par la tradition des lettres, ou l'ostentation des mauvaises mœurs, ou l'impiété. Car l'église constitutionnelle se vautra dans l'ordure du vice, et se perdit dans un abyme de déshonneur. Quant à François Bécherel, si l'apostasie de la foi lui avait souri, l'apostasie du sacerdoce lui répugna : il ne remit point ses lettres d'ordination ; au contraire, il se rendit volontairement prisonnier, offrant ainsi sa tête au martyre ; ou peut-être plutôt espérant que cet acte de soumission lui concilierait la bienveillance des autorités ; il n'obtint ni l'un ni l'autre, et fut bien heureux que le zèle de quelques amis le tirât de ce mauvais pas, après quelques semaines d'emprisonnement. Il se retira dans sa famille, en espérant des temps meilleurs. Ceci se passait en 1792, vers la fin de l'année ; il se tint à l'écart jusqu'en 1795.

Après ces temps d'une mémoire éternelle que l'on a justement nommés de la terreur, l'église constitutionnelle donna quelques signes de vie, et voulut se reconstituer sur un nouveau plan. C'était le trop fameux Grégoire qui avait soufflé sur

la matière morte, espérant la ranimer. Une encyclique, signée de lui, de Gratien, archevêque de la Seine-Inférieure ; Desbois, évêque de la Somme ; Saurine, évêque des Landes ; Roger, évêque de l'Ain, datée du 15 mars 1795, adressée à tous les membres du clergé constitutionnel, les appelait à reprendre leur œuvre interrompue. François Bécherel, *évêque de Coutances,* comme il avait l'audace de signer, y adhéra le second. Une deuxième encyclique, du 13 décembre de la même année, ne porte point son adhésion, qui n'arriva probablement pas assez tôt. L'essai de Grégoire et de ses confrères ne réussit pas, il leur fallut disparaître de nouveau, car les temps redevinrent encore néfastes. Dans le moment d'un second calme, ils reparurent, et eurent même l'assurance d'ouvrir un concile national, comme ils le nommaient. Cette assemblée, ouverte le 15 août 1797, en l'église de Notre-Dame de Paris, fut composée de 31 évêques constitutionnels, 52 prêtres députés des diocèses, et 11 prêtres députés des presbytères : ils appelaient de ce nom la réunion des 12 curés de la ville épiscopale, et des paroisses voisines, qui formaient, en temps ordinaire, le conseil obligé de l'évêque, et en temps de vacance, le gouvernement du diocèse. L'évêque de la Manche se rendit, en la compagnie de Pierre Legrand, son vicaire-général, député du diocèse, à ce concile ; et il y prêta les mains au sacre du citoyen Asselin, élu évêque du Pas-de-Calais ; cette cérémonie eut lieu le dix-septième dimanche d'après la Pentecôte.

Le citoyen Bécherel François, évêque de la Manche, célébra la messe de clôture, le 15 novembre 1797 ; pendant l'office, le citoyen Lacombe, curé de Saint-Paul de Bordeaux, lut une lettre adressée au pape par le concile, pour lui faire part de sa clôture.

De retour, il voulut reprendre ses fonctions à Coutances. Au mois de janvier 1798, il officia publiquement dans la ca-

thédrale ; il adressa même une allocution *à ses paroissiens*, à l'occasion de la statue de la liberté, qui était élevée sur un grand trône, dans le bas de la nef de la basilique : il leur montra comment cette statue n'était ni une déesse, ni une idole ; c'était ce qu'il avait de mieux à faire, puisqu'il n'avait pas eu le crédit de la faire enlever. Il n'oublia pas non plus de parler *à ses paroissiens* de la pureté de *ses sentimens patriotiques*. L'on supposera, si l'on veut, que ce langage était un thême obligé. De ce moment, nous ignorons ce qu'il devint. Nous ne le retrouvons plus qu'en 1802, descendant de trône usurpé.

Tel fut donc l'épiscopat de cet homme, qui était venu à Coutances à grand renfort d'acclamations, et qui en sortit avec moins de bruit qu'il n'était venu ; qui se promettait un siècle d'or, et qui ne rencontra que des mystifications, des contradictions sans nombre, et l'alternative de l'apostasie, la prison ou la mort, qui fit beaucoup de mal, quoique doux et pacifique ; qui dans d'autres temps eût été un prélat recommandable, et qui devait le devenir, pour mourir dans l'unité de la foi, après avoir été le fauteur du schisme.

Les religieux et les religieuses avaient été chassés de leurs communautés, leurs biens avaient été vendus, toute leur fortune était dilapidée. L'église n'avait plus rien : l'on avait pris les cloches, pour en faire des canons ; l'on avait pris l'argenterie et les ustensiles, pour en faire de la monnaie. Les presbytères, les jardins, les terrains appartenans aux fabriques étaient vendus ; les meubles de l'église avaient été vendus ou pillés. L'on vit des hommes donner les saintes hosties aux chiens, graisser leurs souliers avec les saintes huiles, vêtir leurs chevaux avec les ornemens de l'autel, prendre les fonts baptismaux, pour en faire des auges ; monter sur les églises, et en mutiler les croix ; hacher, scier, marteler les croix des cimetières et des carrefours ; boire au ca-

baret dans les saints vases : c'était un excès, un débordement de libertinage, une débauche d'impiété, tels que la moitié des hommes semblaient frappés de vertige, ou être devenus fous par l'excès de l'ivresse. Plus d'églises, plus de confession, plus de prêtres, plus de religion ; la dîme était abolie, le dimanche était aboli, le carême était aboli, la religion était abolie, tout était aboli, Dieu lui-même était aboli ; ainsi le croyaient les misérables dans leur aveuglement. Pendant cette époque, les prêtres furent traqués comme des bêtes fauves ; combien ne furent pas surpris dans leurs cachettes, et enfermés dans cette fameuse prison de Coutances appelée le Fort-Colin ; combien conduits au Mont-Saint-Michel, qui était devenu une maison de force ! combien guillotinés ! combien tués à coups de fusil, à coups de sabre, à coups de baïonnettes, dans les champs, dans les maisons !

Cependant un certain nombre de bons prêtres, recelés par des chrétiens fervens, par les aristocrates, par des démocrates ardens, par les agens même du gouvernement, et munis d'amples pouvoirs, parcouraient les campagnes, et même les rues les plus fréquentées des villes, sous cent sortes de déguisemens, confessaient, administraient les mourans, faisaient les premières communions, mariaient, baptisaient, célébraient les saints mystères, dans les granges, dans les salons, dans les champs, dans les carrefours des chemins. Tout le monde, même les enfans étaient dans le secret, et il était rare que ceux qui ne devaient pas le savoir en eussent connaissance. L'on vit maintes fois des gendarmes conduire chez les malades un prêtre qui leur était bien connu, des prêtres cachés porter la lumière devant ceux qui les cherchaient. Il arrivait pourtant de temps à autre que les bleus, les gendarmes, ou les colonnes-mobiles en arrêtaient quelques-uns ; mais il en revenait : l'exil en renvoyait ; il se faisait des ordinations en Angleterre, à Jersey, à Paris même ; de

sorte que pas un coin du diocèse ne manquait d'un prêtre catholique, et pas une seule personne n'était abandonnée, à moins qu'elle ne voulût elle-même abandonner la religion. Les pieuses ruses des catholiques mettaient en défaut toute la vigilance de leurs persécuteurs; la foi, la constance, le zèle de ceux-là égalait, surpassait l'impiété, la fureur de ceux-ci, et rien ne put dégoûter le peuple, rien ne put lui faire oublier sa religion : à l'annonce des premières messes qui furent dites publiquement, à la cessation de la persécution, il s'y porta avec l'ardeur d'un famélique, qui se jette sur la nourriture. L'on raconte qu'aux premières qui se dirent ostensiblement, il y avait tant de monde, une telle longueur de gens agenouillés le long des rues, que l'on était obligé d'établir des coureurs, qui allaient le long des rangs, pour avertir que le prêtre était à telle ou telle partie de la messe.

Napoléon venait de briser la hache du directoire, les temps s'étaient adoucis; les plus hardis parmi les prêtres commençaient à se montrer; c'était à la fin de 1799. La terre d'exil rendit son dépôt, les retraites décélèrent leurs captifs, et il y eut aussitôt une abondance de prêtres catholiques.

Les légitimes pasteurs voulaient recouvrer leur église; les intrus voulaient s'y maintenir, et il y avait encore division; mais de guerre lasse on se souffrait, et ceux qui étaient le plutôt quittes évacuaient le temple, pour faire place aux autres. Il n'y avait pas plus d'unité entre les prêtres catholiques : les uns n'ayant de pouvoirs que ceux que donne la nécessité, les autres en ayant de deux sources différentes. Ce misérable état de choses cessa par la publication du concordat, qui eut lieu le 5 avril 1802.

François Bécherel fut un des douze constitutionnels promus à de nouveaux siéges : celui de Valence lui échut en partage. L'acceptation du concordat, et la promotion à un siége décerné par le Souverain Pontife, fut censée être une rétrac-

tation des sermens précédens ; cependant, il se rétracta publiquement et formellement plusieurs fois : la première, pour obtenir de conserver dans sa cathédrale le chœur et les entrailles de Pie VI, décédé à Valence, le 19 août 1799, et dont Pie VII fit transférer les restes à Rome, en 1803. La seconde, en 1804, lors du voyage de Pie VII à Paris : le Souverain Pontife avait exigé cette démarche de la part des douze constitutionnels. La troisième, en 1814 : en finissant une circulaire adressée à son clergé, il exhorte tous les prêtres qui ont partagé les mêmes écarts, de revenir comme lui *à l'unité de cette église sainte qui n'a jamais avoué qu'un troupeau et qu'un pasteur.* Il n'est rien de plus sentimental que cette touchante exhortation. Il se rétracta de nouveau sur le lit de mort. Voici les paroles qui concernent ses erreurs, telles qu'il les avait écrites, et telles que les vicaires capitulaires les adressèrent aux pasteurs (1) du diocèse.

J'aime à rappeler ici qu'une des époques les plus consolantes de ma vie est celle où j'ai vu cesser la division qui affligeait l'église de France ; où moi-même, plein de regret d'avoir suivi un parti que condamnait l'église, j'ai soumis ma conduite, et j'ai rétracté mes sermens et toutes mes erreurs, entre les mains de notre Saint Père le Pape Pie VII.

J'exhorte tous mes pasteurs, j'exhorte tous ceux que mon exemple aurait éloignés de la vérité, à réfléchir sur les motifs puissans qui ont déterminé mon retour et à l'imiter, pour se procurer la sureté et les consolations qu'on ne peut trouver hors de l'église.

Il mourut à Valence, le 26 juin 1815. Son dernier man-

---

(1) Dans ce diocèse, on appelle les curés du nom de Pasteurs.

dement fut pour remercier Dieu de la faveur insigne qu'il avait accordée à la France, par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe.



HISTOIRE DES ÉVÊQUES
DE COUTANCES.

QUATRIÈME PARTIE.

QUATRIÈME ÉPOQUE.

Chapitre 11.

Du nouvel état de l'Église.

Ce dut être pour les prêtres, à leur retour de l'exil, un bien étrange spectacle que la France, telle que la révolution l'avait faite : ce n'était plus la France d'autrefois : plus de Bourbons, plus de roi, plus de parlemens, plus de séminaires, plus d'abbayes, de moines, de religieuses, plus de dîmes, de presbytères, de prêtres : l'on n'en rencontrait nulle part, puisque le costume était proscrit. Un langage nouveau, un calendrier nouveau, un calcul nouveau, des lois nouvelles, tout nouveau ; et par-dessus tout, des figures insultantes, moitié moqueuses, moitié menaçantes..... Mais reprenons le fil des évènemens.

Par une bulle du 29 novembre 1801, la France fut partagée en soixante nouveaux diocèses : le nouveau diocèse de

Coutances eut pour circonscription les limites du département de la Manche. C'est-à-dire qu'il se trouva accru de tout le diocèse d'Avranches et de quarante-huit paroisses du diocèse de Bayeux ; tout en perdant, d'un autre côté, les deux paroisses de Saint-Laut et de Saint-Jean, réunies au diocèse de Rouen, et vingt-sept autres, réunies au diocèse de Bayeux.

Le diocèse d'Avranches comprenait cent quatre-vingts paroisses. Les quarante-huit paroisses détachées de Bayeux forment les deux cantons de Saint-Clair et de Thorigny, tout entiers, avec Beuvrigny, Domjean, Fourneaux, la Chapelle-Heusebrocq, Saint-Louet-sur-Vire, la Barre-de-Semilly, la Luzerne, Rampan, Sainte-Suzanne-sur-Vire, et les cinq paroisses enclavées du Cotentin. Les vingt-sept paroisses réunies au diocèse de Bayeux sont celles de Annebecq, Beauménil, Campagnoles, Champs-du-Bout, Clinchamps, Coulonces, Coupigny, Courçon, Etouvy, Fontenermont, la Lande-Vaudemont, Landelles, le Gât, le Ménilbénoit, le Ménilcaussois, le Ménilrobert, Pont-farcy, Sainte-Anne-de-Vire, Sainte-Marie-l'Aumont, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Saint-Germain-de-Tallevende, Saint-Manvieu, Saint-Martin-de-Tallevende, Saint-Sever, les Sept-Frères, Pontbellanger.

Par un décret du 7 pluviose, an 11 (A) (26 janvier 1803), ce vaste diocèse fut partagé en quarante-huit cures : ces quarante-huit cures, qui comprennent plus de sept cents paroisses, sont les chefs-lieux de canton actuels. Parmi le grand nombre des paroisses délaissées, un tiers à peu près se virent supprimées, les autres furent érigées en succursales : mot tout nouveau pour notre pays, mais qui ne l'était pas ailleurs, et qui n'exprimait pas une chose nouvelle. (1) Les

(1) Il y avait des *paroisses* et des *succursales* dans les évêchés de Cambray, Agen, Condom, Xaintes, etc. *(V. Dom Beaunier.)*

prêtres mis à la tête des succursales furent nommés succursalistes (2), ou desservans, et placés sous l'autorité des 48 nouveaux curés, qui furent les curés véritables de toutes les succursales du canton. Ceci paraîtra un paradoxe au temps où nous vivons, mais nous avons sous les yeux des pièces signées de quelques-uns de ces premiers curés, et qui portent en toutes lettres : *N. curé du canton de, etc.* Claude-Louis Rousseau et les membres de son conseil ne pensèrent jamais autrement. Plusieurs membres du conseil de Pierre Dupont-Poursat, le soutinrent constamment contre plusieurs autres, jusqu'à ce que l'évêque, après de longues hésitations, trancha la question par autorité. Enfin, l'article XIV du règlement épiscopal du 18 fructidor, an 11, le déclare positivement. Il est donc certain que les succursalites n'étaient que les vicaires des curés, ou tout au moins, des prêtres commis à leur surveillance, soumis à leurs visites, et dépendans en beaucoup de choses de leur autorité. Mais comme ils ne l'ont jamais supporté patiemment, comme c'était une chose inusitée en Normandie, comme l'usage s'est toujours obstiné à leur conserver le nom de curés, l'on a fini par hésiter entre l'usage et la loi; et enfin l'usage l'a emporté, et a été confirmé par les articles XLV et CII des statuts de Monseigneur Dupont-Poursat, qui les rangent au nombre des curés, sauf l'inamovibilité.

D'après l'article XIV du concordat, le gouvernement ne s'obligeait à salarier que les curés ; l'article LXVI des articles organiques fixa le traitement des curés de première classe à 1500 francs, et celui des curés de seconde classe, à 1000 francs. Mais, quelques années plus tard, il attacha un traitement de 500 francs à vingt-quatre mille succursales ; et en 1807 ce nombre fut porté à 30000. Le diocèse de Coutances eut sa part proportionnelle dans cette distribution ; depuis lors, le

(2) Et par un barbarisme particulier à notre diocèse, *succursaires.*

nombre des succursales a toujours été en augmentant, de sorte que maintenant il ne reste que peu de paroisses sans titre.

Par un arrêté du 14 prairial an 11 (2 juin 1803), fait en commun par l'évêque et le citoyen préfet, le son de la cloche redevint autorisé, pour convoquer les fidèles au service divin.

Par un règlement du 18 fructidor (4 septembre) de la même année, *les succursaires* furent soumis à la visite des curés, et placés sous leur surveillance et leur direction. Une addition à ce règlement remit en vigueur les anciens statuts du diocèse, sauf l'obligation de porter le costume clérical, excepté dans l'accomplissement des fonctions ecclésiastiques.

Un arrêté du 7 thermidor (25 juillet 1804), rétablit les fabriques, et leur rendit l'administration des biens non aliénés : ces fabriques furent composées de trois membres, à la nomination du préfet.

Une ordonnance épiscopale, du 1.er ventose (19 février), fixa les oblations pour l'administration des sacremens et l'honoraire des messes.

Un règlement épiscopal, du 24.e jour du même mois (14 mars), établit, en concurrence avec les fabriques d'administration civile, d'autres fabriques, auxquelles il fut donné de régir les revenus des quêtes, du loyer des bancs, du casuel.

Un décret impérial du 30 décembre 1809 établit de nouvelles fabriques, composées suivant la double base des anciennes; mais homogènes, et réunissant tous les biens de l'église sous une seule administration ; c'est ce décret qui règle encore présentement la matière.

Ce fut ainsi et par ces gradations que le culte divin se rétablit, que les églises furent rendues à leur destination, et que la religion reprit ses droits.

Qu'elles étaient pauvres, les églises, lorsqu'elles furent rendues à la célébration des saints mystères ! une petite cloche, car les grosses avaient été prises et fondues, deux ou trois ornemens de laine, une ou deux aubes et autant de surplis de grosse toile, des chandeliers de bois, une croix de bois, un ostensoir de fer-blanc, une custode et un calice d'étain : voilà tout leur mobilier.

Le décret d'organisation du 15 pluviose an 11 (3 février 1804) établit le clergé de la cathédrale ainsi qu'il suit : deux vicaires-généraux, huit chanoines titulaires, dix-huit chanoines honoraires.

Vers ces temps, apparut dans le diocèse une église schismatique de nouvelle espèce : quelques prêtres et quelques laïques s'imaginant d'avoir plus de zèle que le souverain-pontife, trouvèrent mauvais qu'il eût anéanti tous les siéges épiscopaux de la France, et qu'il eût abandonné tous les biens de l'église aux mains de ceux qui les détenaient ; en conséquence, ils prononcèrent du haut de leur sagesse que le pape avait failli, et ils se séparèrent de sa communion ; regardant comme intrus les évêques d'institution nouvelle, et appelant de tous ses actes au pape futur. Ils recommencèrent donc à tenir des assemblées secrètes, comme au temps de la persécution ; et ils les tiennent encore, car les papes qui sont venus après Pie VII n'ont point reçu leur appel. Presque toutes les paroisses du diocèse ont fourni des recrues à ce misérable schisme ; et ce qu'il ya de plus déplorable, c'est que ces nouveaux sectaires sont sortis des rangs de ceux-là-même qui s'étaient bien conduits pendant la révolution. Ils sont entretenus dans leur aveuglement par des prêtres de mauvaise foi, dont la plupart ne se sont séparés de la communion de Monseigneur Rousseau, qu'après avoir postulé des emplois sous son administration ; nous le savons, mais nous ne croyons pas que ce soit la peine d'en administrer les preuves.

Misérable église, sans évêque, et bientôt sans prêtres, destinée à périr d'inanition, anonyme jusqu'à ce qu'elle meure : on dit pourtant qu'elle s'appelle elle-même la petite église. Église sans union et sans centre d'unité ; église qui ne fait point de prosélites, et qui n'en fera jamais.

Revenons à notre sujet : présentement le diocèse se compose de cinquante-neuf cures, cinq cent soixante-quatorze succursales, desservies par le même nombre de pasteurs, aidés de trois cent soixante-douze vicaires ; ce qui donne, en y ajoutant les prêtres habitués, les chapelains et les aumôniers des établissemens publics, à peu près douze cents prêtres employés dans le ministère. Sur le nombre des succursales, il y en a trois de nouvelle création, savoir : le Ponthébert, Notre-Dame-du-Roule et Saint-Jacques de Néhou.



Notes.

(A) En faveur des lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec le calendrier républicain, nous donnerons les détails suivans.

La semaine fût allongée de trois jours, et les jours s'appelèrent *primidi; duodi, tridi, quartidi, quintidi, sextidi, septidi, octidi, nonidi, décadi.* Le *décadi* était le dixième jour, et le jour du repos. Sauf les trois jours de surplus, qui ne convenaient pas à la semaine sabbatique, on eût dû conserver ces appellations; car il n'est rien de suranné comme les noms ordinaires des jours de la semaine; et il n'est rien de ridicule comme d'entendre les chrétiens appeler les jours dans lesquels se sont accomplis les mystères de leur religion du nom de la Lune, de Mars, de Mercure, de Jupiter, de Vénus, divinités payennes et infâmes (1).

L'an 1.er de la république commença le 22 septembre 1792. Dans le calendrier d'équinoxes, vulgairement calendrier républicain, l'année fût divisée en douze mois égaux, chacun de 30 jours. Les mois, divisés en quatre séries, se nommèrent vendémiaire, brumaire, frimaire; nivôse, pluviôse, ventôse; germinal, floréal, prairial; messidor, thermidor, fructidor. Le premier vendémiaire correspond au 22 septembre. Après le 30 fructidor il restait, dans les années communes, cinq jours, et dans les bissextiles, six jours, nommés complémentaires. Ce calendrier avait l'avantage de remplacer les noms anciens par des noms significatifs (2), et en rapport avec les saisons. Il méritait, et eût fait une meilleure fortune, sans sa déplorable origine.

---

(1) Lundi veut dire jour de la Lune; mardi, jour de Mars; mercredi, jour de Mercure; jeudi, jour de Jupiter; vendredi, jour de Vénus.

(2) Janvier signifie mois de Janus, divinité payenne; mars est encore un nom payen. Juillet et août sont des noms d'empereurs Romains; septembre veut dire septième mois, et c'est au contraire le neuvième, etc.

Chapitre 45.

Depuis 1802 jusqu'en 1808.

Claude-Louis Rousseau.

Claude-Louis Rousseau nâquit en 1736, à Paris, sur la paroisse de Saint-Eustache, dans une famille de commerçans, mais riche de biens et de considération publique. Doué de talens supérieurs, et particulièrement du talent de la parole, il éleva son nom jusqu'à la cour : sa réputation l'y fit appeler, il y prêcha le carême de 1774, et obtint en récompense le titre de prédicateur du roi, un canonicat dans la cathédrale de Chartres et la petite abbaye de Lire.

Tels étaient ses titres et ses fonctions au moment de la révolution. Il suivit les princes dans leur exil; il prononça devant eux le panégyrique de Louis XVI et de Marie-Antoinette : morceau plein d'une éloquence de cœur, qui fit répandre des larmes abondantes; ce fut la seule récompense de l'orateur; il n'en attendait pas d'autre.

Rentré en France, vers la fin de 1799, ses amis, entr'autres Portalis, le firent avantageusement connaître au premier consul, qui le choisit, et le présenta au Souverain Pontife, pour évêque de Coutances. Le diocèse eut à s'applaudir d'un tel choix : prédicateur éloquent, homme de très-vif caractère, mais d'un excellent cœur et d'une belle âme, savant et littérateur, doué d'un coup-d'œil prompt et juste, bon

mais ferme, inébranlable dans la foi catholique; tel était ce prélat.

Il fut sacré à Paris, vers Pâques, en l'année 1802, et il s'empressa d'arriver à Coutances. Le diocèse était à créer : depuis la cathédrale jusqu'au temple du plus modeste hameau, il ne restait d'église que les quatre murs; mais ce n'était pas là le plus difficile : il fallait un clergé, et dans le diocèse il y en avait deux, opposés l'un à l'autre. Or, de ces deux clergés il fallait faire un seul tout, en les rendant unis de foi, de soumission, de volonté de concourir au même but. Les articles organiques ajoutés au concordat imposaient aux évêques l'obligation de partager leurs choix entre les deux partis, et même de prendre leurs vicaires généraux, l'un dans un parti, et l'autre dans le parti opposé. Après avoir choisi ses deux vicaires d'après cette injonction, et formé son chapitre, Claude-Louis réunit ces nouveaux dignitaires en son palais, le 8 thermidor (26 juillet 1802), et leur adressa une allocution dans laquelle il indiqua ses vues et sa conduite. Il osa, à la face du pouvoir, parler de temps irréguliers, de circonstances difficiles; il rappela en s'inclinant le nom de Monseigneur de Talaru, déplora la destruction des monastères, nomma le vandalisme des temps et de l'impiété; parla des prêtres *ci-devant constitutionnels*, pour leur rappeler leurs erreurs, et l'abjuration qu'ils venaient d'en faire entre ses mains, en ajoutant, avec un accent expressif, qu'il la croyait sincère; il annonça qu'il rejetterait de toutes les fonctions du Saint Ministère tous ceux qui s'étaient rendus coupables de quelques écarts contre la probité ou les bonnes mœurs, sans condescendance pour personne, de quelqu'opinion qu'il fût, et de quelque protection qu'il pût se couvrir. En un mot, ce discours annonça l'invariabilité du prélat dans la foi orthodoxe, la fermeté de ses principes, le désir de l'union, mais de l'union par le retour sincère des constitution-

pels, et non point par une concession mutuelle de principes; il fut cependant applaudi, et obtint l'honneur de l'impression.

Les prêtres s'étaient presque replacés d'eux-mêmes, chacun en son pays, ou dans la paroisse qu'il desservait auparavant, ou dans celle qui lui avait servi d'azile pendant la terreur; l'évêque consulta autant que possible cette position et s'y conforma, de sorte qu'en peu de temps, le personnel du clergé fut en règle; cependant il y eut bien des changemens et des déplacemens, lorsque furent accordés les premiers traitemens à un certain nombre de succursales. Il était difficile, dans de telles circonstances, et à un prélat qui ne connaissait ni son diocèse ni son clergé, de bien choisir; cependant tous les choix furent les meilleurs possibles; disons plus : tous les choix furent bons. L'on n'eut à en déplorer que trois, qui avaient été imposés par le pouvoir : le premier consul, inspiré d'ailleurs, biffa les noms proposés et en inscrivit d'autres à la place; il fallut bien se résigner et subir cette nécessité. Aussitôt que toutes les places furent remplies, l'évêque imposa au-dessus de tous son autorité, et tout marcha avec union et accord. Il est vrai qu'il y avait entre les prêtres des deux partis une division, une méfiance, une jalousie invétérée; mais l'évêque commandait le silence, et tout restait secret. Il fut bien entendu que tous les constitutionnels qui reçurent des pouvoirs, ou qui conservèrent la faculté de célébrer, étaient rétractés; si toutes ces rétractations furent sincères, c'est ce que personne ne pourrait dire, mais du moins si quelques-unes ne le furent pas, nul n'osa manifester ce qui était dans son cœur. La religion reprit donc sa marche : mais une marche lente, embarassée, tardive, entravée, timide. Elle présentait un aspect pauvre, humble; un aspect de proscrite, qui n'est pas encore réhabilitée. Les populations, au contraire, couraient avec ardeur dans la carrière dont l'entrée leur était rouverte : les églises regor-

geaient, les confessionnaux avaient peu de vacances, il y avait foule aux sermons, le jubilé de 1805 fit des merveilles.

Les temps étaient bien ardus pour notre bon évêque, car, outre la difficulté naturelle des circonstances, il ne put jamais s'entendre avec M. de Montalivet, préfet du département, et ils furent en perpétuelle opposition; il eut besoin plus d'une fois de la haute protection du ministre Portalis. La mésintelligence des deux autorités, si elle n'eût pas été notoire, se serait révélée par les actes publics de ventôse, an 12 : voici ce qui eut lieu : le premier de ce mois, le préfet institua des fabriques de sa façon; vingt-sept jours après, l'évêque adressa de Paris à ses curés et *succursaires* un réglement instituant d'autres fabriques en concurrence, et cela avec l'approbation du premier consul, et le contre-seing du ministre Portalis.

L'on a reproché à Claude-Louis d'avoir été trop flatteur envers Bonaparte, et de l'avoir trop exalté dans ses mandemens; mais qui n'eût pas encensé l'homme qui était tout et par qui tout était? Le protecteur de l'église, le restaurateur de la religion? Du moins, s'il ne pouvait sans pleurer prononcer le nom du *Grand Napoléon,* il n'alla pas, comme d'autres, jusqu'à le proclamer l'homme de la droite de Dieu, jusqu'à lui faire l'application de ces paroles sacrées : Bienheureux le ventre qui vous a porté et le sein qui vous a nourri. Au surplus, l'on croyait encore alors que Bonaparte protégeait la religion par amour pour elle, et non comme l'instrument de sa grandeur; et quand même on ne l'aurait pas cru, il eût été dangereux de le laisser entrevoir. Claude-Louis eut un tort plus réel, et que les ordinans lui reprochèrent amèrement : ce fut celui de leur faire garder les interstices, et de n'ordonner personne avant l'âge de vingt-cinq ans accomplis. Il le faisait ainsi par complaisance pour Napoléon, qui semblait l'exiger; mais les autres évêques s'affranchissaient de

cette contrainte, et demandaient même au Souverain Pontife des dipenses d'âge pour leurs jeunes lévites; ce qui pourrait excuser l'évêque de Coutances, c'est qu'alors le diocèse avait peu besoin de prêtres.

La révolution, en finissant, laissa bien des questions à décider à l'épiscopat Français, et lui imposa l'obligation d'une grande obséquiosité envers le pouvoir qu'elle avait produit. Parmi les questions à décider se présentait en première ligne celle du prêt de commerce : l'évêque de Coutances se prononça en faveur de la loi ; son conseil partagea le même avis ; ses grands-vicaires, et particulièrement M. Bonté, qui était cependant l'homme de l'émigration, l'appuyèrent fortement. L'autorité de ce monsieur Bonté fit recevoir la chose sans difficulté par tous les prêtres insermentés ; M. L'hermite, était l'homme de l'autre parti, et la désision n'y éprouva pas plus d'obstacle. Lorsque, quelques années plus tard, Monseigneur Dupont-Poursat jugea à propos de revenir sur cette décision, ce ne fut pas sans causer un grand étonnement parmi le peuple, et un grand embarras dans le ministère de la direction.

En 1807, le diocèse de Coutances eut la douleur de perdre son bon évêque : il fut transféré au siége d'Orléans. L'évêque de Trèves, M. Mannay, fut nommé à Coutances, en son remplacement, mais il n'accepta pas ; ce fut un des grands-vicaires d'Angoulême, nommé Pierre Dupont-Poursat, qui eut son refus.

Claude-Louis Rousseau mourut d'une attaque d'apoplexie foudroyante, à Blois, le 7 octobre 1810, à l'âge de 75 ans, dans le cours d'une tournée pastorale.

Chapitre 46.

Depuis 1808 jusqu'en 1835.

Pierre Dupont-Poursat.

Pierre Dupont-Poursat naquit à Chabanois, diocèse d'Angoulême, le 3 juin 1761, au sein d'une famille riche et honorable. Après avoir fait de bonnes études dans les colléges de Magnat-Laval et d'Harcourt, il fit sa licence au séminaire des Trente-Trois. En 1791 et 1792, il était directeur du séminaire de Saint-Louis. Obligé de céder cette maison aux anarchistes, il se retira au sein de sa famille, où il traversa la révolution pur de sermens; et cependant exempt de persécutions, grâce à la protection de ses frères, les généraux Dupont, qui commandaient les armées de la république.

En 1802, il fut nommé grand-vicaire du diocèse d'Angoulême, mais il paraît qu'il n'en porta que le nom : appelé à prêter son concours à un autre grand-vicaire, pris parmi les prêtres assermentés, et à un évêque ci-devant constitutionnel, Dominique Lacombe, évêque de la Gironde, une telle position ne lui plut pas, et il se tint à l'écart; mais sans protester : ce en quoi il eut tort, car ce titre seul devait lui être infiniment nuisible, dans l'opinion publique.

En 1807, la protection de ses frères le servit mieux, car il fut nommé évêque de Trèves, en remplacement de M. Mannay, transféré à Coutances; puis à Coutances, en remplace-

ment de ce même prélat, qui préféra rester à Trèves. Préconisé le III des nones d'août (le 3 août 1807), il fut sacré le 6 janvier suivant, et ne tarda pas d'arriver à Coutances.

Son prédécesseur, malgré la meilleure volonté et des moyens personnels aussi grands, lui laissait bien des choses à faire ; aussi, que de choses il fit ! Son épiscopat devait être long, mais il fut rempli. Sa première occupation fut de parcourir son vaste diocèse, pour apprendre à le connaître, et pour y distribuer partout les dons du Saint-Esprit, par le moyen du sacrement de confirmation. Sa seconde pensée fut pour le temporel de son église : refondre partout l'administration des fabriques, apprendre aux marguilliers les formes et l'usage d'une comptabilité régulière, les contraindre à une sévère exactitude ; rendre au culte sa décence extérieure, et pour cela, obliger les fabriques à se fournir les meubles, les vases, les ornemens nécessaires, fut le travail opiniâtre de plusieurs années. Assez heureux pour rencontrer dans les bureaux de la préfecture, qui était encore à Coutances à cette époque, un prêtre bien au fait de la comptabilité, et des formes de l'administration nouvelle, il en fit son secrétaire, et ce secrétaire lui aida puissamment ; il se nommait M. Ozouf. Tous ceux qui l'ont connu, l'ont honoré de leurs regrets.

La visite de son diocèse, dont il parcourut annuellement un arrondissement, tant que l'âge lui en donna le pouvoir, et les menus détails de l'administration occupèrent, depuis le commencement jusqu'à la fin, l'épiscopat, fort peu illustre, mais fort sage, de ce bon évêque, dont le caractère doux et pacifique sut se soumettre aux nécessités des circonstances, et par fois en tirer un parti avantageux. Il était bien avec l'empire, il fut bien avec la restauration. La révolution de juillet lui déplut, cependant il conserva la paix, et maintint son diocèse en paix. Sa foi religieuse était inébranlable : convoqué en 1811 au concile de Paris, il sut résister aux

insinuations du pouvoir ; il n'était ni dans ses goûts ni dans ses moyens de résister à force ouverte, mais il se tut ; c'était beaucoup déjà que d'oser ne pas approuver les volontés schismatiques du dominateur. En 1817, sollicité par le gouvernement de donner sa démission du siége de Coutances, il prit le biais d'écrire au Souverain Pontife pour le consulter, et il reçut en réponse un bref honorable, qui lui commandait de ne pas la donner.

Favorisé par les heureuses circonstances d'un zèle religieux, qu'il eut l'adresse d'alimenter, sinon de faire naître, et par la bonne volonté de la restauration, il vit pendant son épiscopat le diocèse de Coutances s'élever à un point de prospérité qui laissait de beaucoup en arrière presque tous les autres diocèses de France. Le clergé devint si nombreux, que, dans les dernières années, le nombre fut un embarras ; les maisons religieuses semblèrent sortir de terre : l'on vit naître le couvent des Trapistes de Bricquebec, ceux des Augustines de Carentan, de Valognes, de Vindefontaine, de Coutances ; des Ursulines, d'Avranches et de Mortain ; des Trinitaires, de Saint-James ; des dames du Bon-Sauveur, de Saint-Laut ; des Bénédictines, de Valognes ; des Carmélites de la même ville, qui vinrent d'Angletere s'établir d'abord à Thorigny ; et plus de vingt maisons de Dames du Sacré-Cœur, Dames de la Providence, Sœurs de la Miséricorde, Frères Ignorantins ; etc., etc. Le séminaire atteignit presque le chiffre de trois cents élèves, les colléges, les petits-séminaires régorgèrent d'étudians. L'évêque s'imposa pour la plupart de ces divers établissemens de grands sacrifices, et pour plusieurs il sollicita la charité publique, avec cet accent touchant, et pour ainsi dire mélodieux, qui lui était familier, et qui obtenait ordinairement d'abondantes aumônes : ainsi, il fit faire par le diocèse des quêtes pour ses séminaires ; puis, quand fut amortie l'ardeur des quêtes,

il taxa ses amis, ses chanoines, ses prêtres, et parvint, en changeant de moyens, à maintenir ces maisons favorites dans l'aisance et la prospérité.

Les maisons dont on peut plus spécialement le regarder comme fondateur, sont le petit-séminaire de Mortain, le petit-séminaire de Sottevât, et celui de Coutances, qui le remplaça ; enfin, la société des missions diocésaines. Les missionnaires lui coutèrent de soixante à soixante-dix mille francs ; le grand séminaire, à peu près seize mille francs ; les trois petits-séminaires, une cinquantaine de mille francs. On a connu ces chiffres par des notes trouvées après sa mort ; mais nul ne saurait dire ce que lui ont coûté les Trapistes de Bricquebec, les frères des Ecoles Chrétiennes, les hôpitaux, les prisons, les incendiés, beaucoup d'élèves du sanctuaire, de prêtres nécessiteux, la mission qu'il donna en 1821 à sa ville épiscopale, et qui produisit les plus heureux effets.

« Sa cathédrale, l'une des plus magnifiques du royaume, » lui doit les plus grands embellissemens : la grille et les » portes du chœur, un superbe ostensoir, son plus riche ta- » pis, des ornemens d'un grand prix, des vases sacrés. » Toutes ses libéralités ont dépassé la somme de trois cent » mille francs. » Dans cette somme ne sont pas comprises les aumônes quotidiennes qu'il faisait aux pauvres de Coutances, et dont le total serait considérable.

On disait que Pierre Dupont-Poursat avait de son patrimoine une douzaine de mille livres de rente ; sous l'empire, son traitement était de dix mille francs ; sous la restauration, il fut élevé à quinze mille, plus une subvention de quatre mille, que le département y ajouta ; mais cette subvention lui fut retirée en 1828, par le conseil général, en punition de l'ordonnance qui, en forçant les aspirans à l'état ecclésiastique d'aller faire leur rhétorique et leur philosophie

dans un petit-séminaire, ruinait les colléges. La révolution de juillet, lui rognant cinq autres mille francs sur son traitement, le ramena à dix mille, comme il était d'abord.

Plein de zèle pour le maintien de la discipline cléricale et l'instruction du peuple, Pierre Dupont-Poursat rétablit auprès de sa personne l'officialité, la chantrerie, l'archidiaconat; il procura à ses prêtres un grand nombre de retraites ecclésiastiques. En 1823, il rétablit les conférences : la révolution de juillet les ayant interrompues, il les établit de nouveau en 1835. En 1825, il publia un cérémonial et un nouveau cathéchisme; en 1828, un nouveau corps de statuts; en 1829, un nouveau bréviaire. Mais pour être juste, il faut attribuer à chacun la part qui lui revient : le bréviaire et le cathéchisme furent l'œuvre de M. Mauger, supérieur du séminaire. Cet homme distingué, qu'une mort prématurée nous ravit en 1833, avait gouverné le grand séminaire pendant 14 ans, avec une supériorité de moyens qui ne laissait rien à désirer. Monsieur Lesplu-Dupré, vicaire-général, et supérieur du séminaire avant M. Mauger, est l'auteur des statuts et du mandement qui les précède; ils furent lus à la fin d'une retraite ecclésiastique, dans un synode auquel les curés de canton avaient été convoqués nominativement. Le cérémonial fut composé principalement par M. Gamas, professeur du séminaire.

L'administration du prélat fut ordinairement paternelle et pleine de mansuétude. Les prêtres furent rarement forcés d'accepter des places contre leur gré, ou de quitter celles qui étaient à leur convenance; le plus souvent on s'efforçait de ne pas les éloigner de leur lieu natal. Ordinairement les réclamations des paroisses en faveur du prêtre de leur choix étaient exaucées.

Il s'entoura d'hommes éminens par leur science et leurs talens, ou excellens par la bonté de leur cœur. Nous devions

un souvenir à MM. Bonté et L'hermitte, ses deux premiers vicaires-généraux, qu'il conserva de la précédente administration. Natifs de Coutances l'un et l'autre, ils avaient suivi d'abord des voies opposées, mais M. L'hermitte ayant reconnu franchement ses erreurs, ils se réunirent pour gouverner avec sagesse. Ce qui les distingua plus spécialement, fut une bonté et une aménité qui leur étaient particulières. Nous avons déjà parlé de M. Bosvy; après la révolution il avait accepté le ministère pastoral, mais Monseigneur Dupont l'appela bientôt auprès de lui, et lui confia le soin de professer la théologie dans son séminaire : jamais un telle fonction ne convint mieux qu'à ce prêtre d'une logique si positive, d'une science si vaste, et qu'il savait si bien communiquer.

Uni de sentimens avec les autres membres de l'épiscopat français, toutes leurs démarches furent communes à notre prélat. Avec eux, il réclama contre l'ordonnance royale qui vint en 1828 jeter le trouble dans les petits-séminaires; avec eux, il condamna ensuite les doctrines philosophiques de M. de la Menais, desquelles il était personnellement adversaire; avec le plus grand nombre, il se soumit sans opposition aux exigences du pouvoir sorti de la révolution de juillet; et il n'était pas trop mal avec lui. En 1833, il reçut dans ses appartemens la visite de Louis-Philippe, lors de son passage par Coutances.

Les longs mandemens qui parurent sous son épiscopat ne sont pas de lui. Il disait bien et brièvement : sa diction portait le cachet d'une onction qui lui était particulière. Cependant il n'était pas orateur; son style doux et onctueux, accompagné d'une voix faible et d'une déclamation vulgaire, ne faisait plus nul effet dans sa bouche.

D'un caractère plein de douceur et d'aménité, d'un esprit tourné à la finesse et aux saillies ingénieuses, il eût fait les délices de la société, s'il eût voulu fréquenter les cercles;

mais il préférait le calme de son palais, et il s'y livrait à la prière et à l'étude; aussi le monde ne le connut pas, et le crut même d'un petit esprit. Il usait avec ses prêtres d'une certaine dignité, d'une certaine réserve, qui les tenait dans le respect; son air froid, son regard sournois, empêchaient qu'on ne prît aucune liberté avec lui.

Le fait de son vicariat d'Angoulême lui fit grand tort dans le diocèse de Coutances, car on crut jusqu'à la fin qu'il s'était allié par des sermens à l'église constitutionnelle, de sorte que les jureurs le regardaient comme souillé de la même tache qu'eux-mêmes; et les insermentés, comme un révolutionnaire converti à la mitre. On fut bien aise d'entendre son panégyriste, M. l'abbé Poret, dire qu'il n'avait jamais partagé les erreurs de l'église schismatique.

La vie privée de ce saint évêque est trop édifiante pour que nous n'en disions pas quelque chose; il se levait régulièrement à quatre heures, il disait la messe tous les jours, il se confessait toutes les semaines. Souvent il interrompait son sommeil, pour aller, pendant le silence des nuits, passer de longs momens dans sa chapelle. Sa table était pauvre; pendant le carême, il se privait de vin et de tabac. Sa maison se composait de quatre domestiques, y compris M. Esca, son frère de lait et son homme de confiance.

Le 16 avril 1830, Pierre Dupont-Poursat éprouva une violente attaque de paralysie, qui troubla pour long-temps ses facultés intellectuelles. Les dernières traces de cette mala die étaient à peu près effacées lorsque, le 22 juin 1835, il fut atteint d'une hydropisie de poitrine, qui devait le conduire au tombeau. Le 14 septembre, il leva pour la dernière fois sur son diocèse sa main bénissante; le 17, à 7 heures et demie du matin, il cessa de vivre. Il était âgé de 75 ans. Son inhumation, différée jusqu'au 8 octobre suivant, fut faite par M. Dancel, évêque de Bayeux, ancien curé de Valognes

et ami intime de ce prélat, en présence d'un concours de plus de mille prêtres, et de plusieurs milliers de laïques, accourus de tous les points du diocèse. Il repose dans le chœur de la cathédrale, immédiatement devant l'aigle, sous un tombeau de marbre noir, chargé de ses armes et d'une inscription.

Napoléon le créa baron de l'empire, en 1810; et lui concéda pour armes, écartelé d'azur et de gueules; au premier, à l'arbre planté, de sable, au livre ouvert, d'argent, appuyé contre la tige; au second, à la croix épiscopale; au trois, à la tour d'argent; au quatre, au pont d'argent, à l'eau coulante de synople, surchargé de trois étoiles d'argent. En 1811, il reçut la décoration de la légion-d'honneur.

Quelques jours avant l'inhumation, le chapitre prit sur lui une démarche à laquelle le diocèse applaudit : ce fut d'envoyer à Paris une députation pour obtenir la mitre à M. Lesplu-Dupré, vicaire-général capitulaire, et ancien vicaire de l'évêque; mais la députation arriva trop tardivement, car, avant qu'elle fût à Paris, dès le lendemain de l'inhumation, l'on apprit que la cour avait fait son choix, et que c'était M. Louis-Jean-Julien Robiou, curé de Saint-Etienne de Rennes, qui avait obtenu la faveur du prince.



Chapitre 47.

MONSEIGNEUR LOUIS-JEAN-JULIEN ROBIOU, notre bien-aimé prélat, est né à Combourg, diocèse de Saint-Malo, le 7 janvier 1784. Il a été sacré le 6 mars 1836, et installé le 27du même mois.

Vas auri solidum, ornatum omni lapide pretioso.
Eccli. L. 10.

HISTOIRE DES ÉVÊQUES
DE COUTANCES.

APPENDICES.

1.° *Saint Floxel, martyr.*

(Voir page 17.)

Sous le règne de l'empereur César Antonin, Valérien étant gouverneur de l'occident, et Maximien de l'orient, Valérien vint dans la ville de son nom, et y leva une troupe de jeunes gens nobles, au nombre de trente-trois, desquels fut Floxel, issu de parens chrétiens, né dans le Cotentin, au lieu nommé *Christinninum*, près de la rivière de *Durix*, ou *Durunna.* Floxel étant chrétien, et ne cessant de prêcher le Dieu des chrétiens, fut dénoncé devant ce même gouverneur, par un de ses camarades nommé Camarin ; ceux qui vinrent pour le saisir le trouvèrent en effet entouré d'une troupe de peuple, auquel il annonçait l'Evangile. Conduit devant le proconsul, il ne se laissa ni intimider par les menaces, ni séduire par les promesses : il resta inébranlable dans sa foi. Pour vaincre sa résistance, on le battit de verges, et on lui déchira les joues avec des ongles de fer ; mais comme rien ne pouvait altérer sa constance, sa sentence de mort fut prononcée : il fut destiné à servir de pâture aux bêtes féroces. Un lion, que l'on avait déchaîné pour le

dévorer, vint mourir à ses pieds. Ensuite, un grand bûcher allumé pour le brûler vif, fut subitement éteint par une pluie miraculeuse, que Dieu accorda à la prière du jeune martyr, qui lui avait demandé ce nouveau miracle, pour la conversion des spectateurs. Enfin, il fut conduit au tribunal de l'empereur, qui venait de passer la mer; celui-ci le fit revêtir d'une robe de lin, et lui fit trancher la tête. C'était le xv des calendes d'octobre. Sept mille personnes, témoins de ce glorieux martyr, ainsi que des nombreux miracles qui le suivirent, se convertirent au vrai Dieu. Le corps fut recueilli par des chrétiens, et inhumé dans un lieu convenable, qui ne cessa d'être illustré par de nouveaux miracles. Il y resta pendant quatre mois; mais, au bout de ce temps, des nautonniers du Cotentin vinrent l'enlever, et le déposèrent, après un trajet de trois jours, dans le pays de *Christonnum* ou *Christinninum*, son lieu natal, dans la citadelle de *Diurunnum*, ou *Duronnum*. (*in oppido Duronno.*)

Voilà ce qu'on peut recueillir de plus positif sur Saint Floxel, dans ses actes et dans les légendes; mais tout ceci laisse bien des difficultés à lever.

D'abord, quel est cet empereur César Antonin, dont il est ici question? Est-ce Antonin Pie, qui régna depuis l'an 138 de J. C., jusqu'en l'an 161? Est-ce Marc-Aurèle, qui régna depuis l'an 161 jusqu'en l'an 180, et qui portait le surnom d'Antonin? Il est possible que ce soit l'un ou l'autre de ces empereurs, et on le croit; cependant il n'est guère facile de le supposer: en effet, comment Antonin Pie, de si douce mémoire, eût-il trempé ses mains dans le sang des chrétiens, lui qui écrivait à un gouverneur de province: « Si » quelqu'un à l'avenir moleste les chrétiens, et les accuse » comme tels, qu'il soit puni selon la rigueur des lois, et » que l'accusé soit renvoyé absous? » Ce n'est pas à dire qu'il

n'y ait eu des martyrs sous son empire, à défaut d'autres preuves, cette lettre suffirait pour le faire supposer ; mais c'est qu'il ne concourut pas lui-même à leur condamnation. Il est vrai cependant qu'on lui attribue personnellement le martyre de Sainte Félicité et de ses fils, mais on n'en cite pas d'autre exemple. On peut dire la même chose de Marc-Aurelle, qui, après le miracle obtenu en sa faveur par la légion fulminante, défendit sous peine de mort de dénoncer les chrétiens, pour le fait de leur religion, et qui, dès le commencement de son règne, avait rejeté avec indignation la demande, qui lui avait été faite par les prêtres payens, de nouveaux édits contre les chrétiens. Ceci prouve que la persécution continuait encore, mais au moins que cet empereur n'y prenait aucune part. En outre, il ne paraît pas que ces princes soient venus dans les Gaules, et c'est dans cette province que le martyre dut avoir lieu, comme nous allons l'établir bientôt.

Le fait convient beaucoup mieux à Caracalla, qui y vint, qui y versa tant de sang, et qui fut constamment un des persécuteurs les plus acharnés du christianisme. Il régna depuis l'an 211, jusqu'en 217. Il prenait les titres de César et d'Antonin, et même celui de Pie. Il était en Angleterre, lorsqu'il devint empereur, par la mort de Sévère, son père ; et il dut passer par Autun pour se rendre en Italie ; or, nous allons voir bientôt que c'est à Autun que le martyre dut avoir lieu.

Il serait inutile de chercher maintenant quelle pouvait être cette ville, du nom de Valérien, qui existait dans le Cotentin : il est cependant assez probable que c'était une simple *villa*, qui lui appartenait : dans ce cas, le nom de Varreville pourrait être une bonne indication.

Nous allons rechercher maintenant quel fut le lieu du supplice de Saint Floxel. Ce lieu était éloigné du Cotentin

de trois journées de navigation. Ce ne peut donc être Rome, ni quelqu'autre point de l'Italie, comme le portent quelques légendes. Ce pourrait être l'Angleterre, ainsi que Trigan l'a supposé; mais rien ne le prouve, ni même ne l'indique. Les plus anciens actes vus et cités par Pierre *de Natalibus*, portent en toutes lettres que ce fut Autun, *Augustodunum*. Le Martyrologe Romain, ainsi que les auteurs qui ont écrit depuis Pierre *de Natalibus*, ont adopté ce point sans contestation. Et il n'y a nulle difficulté à admettre qu'un bateau ait pu descendre la Loire, doubler le cap du Raz, et aborder en un lieu quelconque du Cotentin, en trois jours et trois nuits de navigation. D'ailleurs, le culte qu'on rend, de temps immémorial, dans la ville d'Autun, à Saint Floxel, martyr, en serait presque une preuve à lui seul, indépendamment de toute autre. Les légendes d'Autun parlent de son corps, comme de celui d'un homme très-jeune encore : *Corpusculum* ; ce qui convient très-bien à notre Saint Floxel. On l'invoque à Autun, comme dans le Cotentin, pour la fécondité de l'union conjugale ; c'est donc bien le même Saint à Autun et dans le Cotentin.

Mais il se trouve ici une difficulté. Les habitans de la ville d'Autun montrent les reliques de leur Saint Floxel, et celles du nôtre ont dû être rapportées du lieu de son supplice dans le Cotentin. Il est vrai que l'on possède à Autun les reliques d'un Saint Floxel, mais il paraît que ce sont celles d'un homme fait, ce qui ne peut convenir au nôtre, et ne s'accorde point avec la légende. Il a existé un saint Floxel, prêtre, de la ville du Mans, et un Saint Erné, solitaire, des environs de la même ville. Or, à Autun l'on fait un office commun à Saint Floxel et à Saint Erné. L'on a conservé la mémoire d'une translation commune aux reliques de ces deux saints, qui fut faite en 1226, par un légat nommé Simon Brie, cardinal prêtre, du titre de Sainte-Cécile. Il les tira

de leur tombeau, le 9 novembre, pour les mettre dans une châsse. Il y a donc ici une confusion opérée par l'identité des noms, semblable à celle que nous avons remarquée ailleurs, par rapport à Saint Frémond.

Mais encore, ne faut-il point supposer avec M. l'abbé Lebœuf, et avec M. l'abbé Demons, ou plutôt l'auteur anonyme dont il a conservé la lettre, que c'est par erreur qu'il y a *Augustodunum* sur les actes de Saint Floxel, et qu'on doit lire *Augustodurum?* Non, assurément. En effet, que l'on place cet *Augustodurum*, qui devait être une des étapes des armées Romaines, à Saint-Frémond, au bord de la rivière de Vire, ou à Thorigny, ou à Bayeux, ou à Semilly, car l'on a cru en trouver les restes en ces différens lieux, il n'eût pas fallu trois journées pour arriver au Cotentin, et surtout *trois journées de navigation*.

Les reliques de Saint Floxel furent rapportées à la ville fortifiée de *Diurunnum* ou *Duronnum*, (*oppidum Diurunnum*), dans le pays de *Christinninum* ou *Christonnum*, auprès de la rivière de *Durix* ou *Duronna*. Il est assez difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître maintenant ces lieux ; on ne peut que former des conjectures. Par la ville fortifiée de *Diurunnum* on pourrait peut-être entendre le lieu du débarquement des saintes reliques, qui put s'effectuer au port de Diélette. Ce port, et le territoire des environs, dont la paroisse de Flamanville n'est qu'un hameau, s'appelait encore *Direte* au treizième siècle. Nous n'oserions affirmer qu'il y ait eu en ces lieux une ville murée, mais quand bien même il y en aurait eu, il ne serait pas étonnant qu'on n'en retrouvât plus les vestiges, vu les envahissemens anciens et nouveaux de la mer sur toute cette côte. Cependant on retrouve encore dans les grèves de Siouville des débris et des fondations dont on ignore l'origine. Par le mot de *Cristinninum* on peut entendre un lieu

habité par des chrétiens : une chrétienté. Le nom de *Durix* ou *Duronna* convient assez à la petite rivière qui passe à Saint-Floxel, et qui s'appelle la Durance. Mais ce qui est plus positif, c'est que Saint Floxel est honoré et invoqué de temps immémorial dans la paroisse de ce nom. Il s'y tient, aussi de temps immémorial, une foire, la plus célèbre de tout le Cotentin ; or, la plupart des anciennes foires, pour ne pas dire toutes, ont eu pour origine les assemblées populaires qui ont lieu à l'occasion des fêtes des Saints. Cette foire se tient le jour même destiné à célébrer la mémoire du saint martyr : c'est une indication de plus. Le cimetière de la paroisse, plus grand que ne le comporte la population, et encore beaucoup plus vaste autrefois, est rempli de sarcophages de tuf, on en trouve aussi, à une grande distance, dans les champs voisins. Or, anciennement les personnes riches choisissaient leur sépulture auprès des maisons religieuses, et autour des lieux sanctifiés par la présence de quelques reliques considérables : c'est une nouvelle indication. L'église de Saint-Floxel a été de tout temps un but de pèlerinages ; autre indice de reliques en ce lieu.

On pourrait demander maintenant si les reliques de Saint Floxel n'ont pas été enlevées au temps de l'invasion Normande, et transportées ailleurs ? Il n'en reste nul souvenir, la tradition est muette à cet égard, et les auteurs n'en font nulle mention, aucune église ne fait la mémoire de cette translation. Il y a donc lieu de croire qu'elles ne l'ont pas été.

En résumé, le Cotentin avait des chrétiens dès le milieu du second siècle. Il eut un martyr dans la personne de Saint Floxel ; cela est certain. Saint Floxel fut martyrisé sous les règnes d'Antonin Pie, ou de Marc-Aurèle, ou, plus probablement, sous celui de Caracalla ; c'est-à-dire en l'an 211. Ce fait s'accomplit à Autun ; ses reliques furent rapportées au Cotentin : ces deux points sont certains, principalement le

dernier. Selon toute apparence, elles y sont encore, et c'est à Saint-Floxel qu'il faut les chercher. Nous ajouterons qu'elles doivent être au milieu du chœur, ou sous le maitre-autel de l'église, parceque dans tous les lieux où il se trouve des reliques notables, le chœur de l'église a toujours été bâti autour de leurs tombeaux.

Il y avait à la cathédrale de Coutances une chapelle dédiée en l'honneur de Saint Floxel. Ce fut probablement l'ancienne chapelle du même nom, existante depuis un temps fort reculé, située vis-à-vis l'église Saint-Nicolas, qui y fut transférée. Il y en avait pareillement une dans la cathédrale de Bayeux.

2.° *Le Serpent du Bourg-Achard.*

(Voir page 33.)

Nous allons essayer de démontrer dans cette dissertation, que le fait du dragon mis en fuite par notre cinquième évêque, au lieu nommé le Bourg-Achard, peut avoir quelque chose de réel, et ne doit pas être rangé sans examen et sans contestation dans la classe des allégories, comme on voudrait le faire présentement.

Il n'est pas rare de trouver dans l'histoire des premiers siècles du christianisme des faits semblables, attribués à des évêques et à d'autres saints personnages ; on lit, entr'autres, dans les vies des archevêques de Rouen, que Saint Romain, XIX ou XX.e archevêque, vivant en 640, affranchit le pays Roumois d'un grand serpent qui le désolait. En commémoration, l'église de Rouen institua la célèbre procession de la Gargouille, qui se faisait tous les ans le jeudi de l'Ascension. Saint Vigor, évêque de Bayeux, qui vivait en 520, délivra les environs de cette ville d'un redoutable reptible, qui causait une grande frayeur, et faisait beaucoup de ravages. Un

seigneur nommé Volusien lui donna, par reconnaissance, une grande étendue de terrain à Cérisy, dans laquelle ce saint évêque fonda la célèbre abbaye de ce nom, qui fut restaurée, après l'invasion, par notre duc Robert-le-Magnifique. Le même Saint Vigor purgea encore son diocèse de plusieurs autres serpens qui y causaient de grands maux : on cite entr'autres lieux, Réviers et Cambremer. On pourrait facilement multiplier les exemples de ce genre.

Nous ne sommes pas de ceux qui ne voient dans tout ceci que des allégories. Il est vrai que la France, ni même aucun pays de l'Europe, ne nourrissent plus de tels reptiles ; mais il ne faut pas en conclure qu'elles n'en aient jamais nourri. Plusieurs races d'animaux ont péri absolument, même, comme on le croit, depuis les temps diluviens ; d'autres ont cessé d'exister dans certaines contrées. Mais il ne suffirait pas de démontrer une possibilité, lorsqu'il est facile d'établir un fait.

On lit dans les chroniques du moyen âge, que l'île de Jersey était désolée par un animal de cette espèce, lequel fut vaincu par un chevalier nommé Bye, venu du continent, avec son écuyer, exprès pour le combattre. Fatigué de l'horrible lutte qu'il avait soutenue contre le monstre, il s'endormit et fut tué, pendant le sommeil, par son écuyer, qui avait eu la lâcheté de s'enfuir au moment du péril, et qui craignait la juste punition de sa conduite. Il s'attribua l'honneur de la victoire, et épousa la veuve de son maître ; mais trahi par ses remords, qui manifestaient son crime jusque pendant son sommeil, il en fit l'aveu et en reçut le châtiment. La dame fit élever, sur le lieu même où son époux avait péri des mains de l'assassin, un tertre de cent pieds d'élévation, sur le sommet duquel elle érigea une chapelle, dont les restes subsistent encore, et qu'elle pouvait voir du continent.

L'histoire de Malte présente un fait de la même nature :

sous le magister de Hélion de Villeneuve, mort en 1348, il y avait dans cette île un énorme dragon, qui y causait les plus grands maux, et qui avait déjà dévoré plusieurs chevaliers, qui avaient eu l'audace de l'attaquer. Il était défendu de s'y exposer de nouveau, lorsqu'Adéodat de Gozon, chevalier, natif de Provence, s'y exposa malgré la défense, et le terrassa à l'aide d'une bonne armure, de plusieurs écuyers, et de deux forts chiens dressés tout exprès; mais non sans courir les plus grands dangers. Adéodat fut dégradé en punition de sa désobéissance, mais bientôt rétabli en faveur de son courage; c'est lui qui fut élu grand-maître après la mort de Villeneuve.

On lit dans l'histoire de la Vendée, par Bourniseaux, une dissertation analogue à celle qui nous occupe, mais qui ne nous semble point passée au creuset d'une critique assez sévère; nous extrairons seulement le fait suivant, parce qu'il est assez appuyé pour être admis. « En 1589, un dragon » *ailé* désolait les environs de Niort : tous ceux qui avaient » voulu le combattre, avaient succombé. Un déserteur, nommé Guillaume de Beauchamp, *Guillelmus de Bello* » *Campo*, prêt à subir son supplice, demanda à combattre » le dragon. Il s'arme de toutes pièces, et prend un fort masque de verre. Après un long combat, il abat le monstre, et » croit l'avoir tué. Il ôte imprudemment son masque et s'approche pour contempler sa victime. Le serpent expirant » rassemble toutes ses forces et lui lance à la figure son venin » mortifère. Le vainqueur fut enterré avec le vaincu, et la » ville de Niort fit graver sur une tombe l'image du dragon » *ailé*, et celle du soldat. On lisait sur le côté cette inscription : *Miles occubuit serpentis veneno* (1), et au bas » ces mots.

(1) Le serpent a tué le soldat de son venin.

Siste, viator :
Rem habes paucis :
Hi periêre simul (1).

« Cette tombe était sur place en 1788, dans le cimetière » de l'hôpital-général à Niort. En 1792, ce tombeau avait été » bouleversé, mais la tombe se voyait encore toute entière à » l'entrée du cimetière. »

Nous n'examinerons pas de quelle espèce étaient les monstres dont nous venons de parler, s'ils étaient ailés ou non, si c'étaient des serpens, des crocodiles, ou de ces animaux dont on ne retrouve plus que des débris, parce que cette question nous est étrangère; mais nous allons rechercher quelle pouvait être l'origine de ceux dont nous avons parlé à l'occasion de Saint Laut, de Saint Vigor et de Saint Romain, et nous allons essayer d'établir qu'ils avaient une origine Druidique. Pour arriver à ce but, nous allons montrer la connexité de la religion druidique avec les autres religions anciennes, et nous allons prouver que le culte des reptiles faisait essentiellement partie de ces mêmes religions. Pardon, lecteur, de notre prolixité, mais le sujet nous semble être assez intéressant pour comporter quelques développemens.

De toutes les religions antiques, la religion druidique est la moins connue : tant à cause du peu de monumens qui en restent, que parce que ses ministres prenaient toutes les précautions possibles pour que le peuple n'en connût pas les secrets. Ils n'écrivaient rien, et ne permettaient pas à leurs disciples d'écrire quelque chose; toute leur doctrine était rédigée en vers sententieux, qu'ils insinuaient dans la mémoire

(1) Passant, arrêtez; voici la chose en deux mots : ils se sont tués l'un l'autre.

de leurs élèves ; ces vers eux-mêmes étaient composés en un langage mytérieux, nommé *Rhyn*, qu'eux seuls pouvaient comprendre. Quant à la doctrine qu'ils réservaient à l'usage du peuple, elle était aussi mise en vers, divisés par triades, mais conçus en un langage intelligible. Entr'autres triades on cite les deux suivantes : « Le but du sacerdoce est de ré» former les mœurs, d'assurer la paix, d'encourager la vertu. » — « Les trois premiers principes de la sagesse sont d'obéir » aux lois de Dieu, de concourir au bonheur de l'homme, de » s'armer de courage contre les adversités de la vie. » Il résulte de ce qui précède, que les Druides avaient deux doctrines : une doctrine secrète, et une doctrine ostensible ; or, il en est encore de même présentement dans l'Inde, parmi les Bracmanes ; et ainsi depuis les temps les plus reculés. Il en était de même jadis en Egypte : la science sacrée était le secret impénétrable de la caste sacerdotale. Gloire à l'évangile, qui n'a mis dans la science aucune distinction entre le prêtre et le peuple, et qui n'y a laissé d'autres mystères, que ceux qui sont impénétrables à toute intelligence humaine. Les Druides célébraient leurs mystères dans le fond des bois, pendant l'obscurité des nuits ; ils rendaient de même leurs oracles. Si quelquefois ils condescendaient à en rendre pendant le jour, le lieu saint se trouvait entouré de tant de mystérieuses et effrayantes précautions, que les consultans, saisis d'une religieuse terreur, ne voyaient rien dont ils pussent rendre compte.

Il n'est donc pas étonnant que les auteurs qui ont écrit sur les peuples de la Gaule, de la Grande-Bretagne ou de la Germanie, tels que Hérodote, Strabon, Diodore, Pline, César, Tacite, Pomponius, ne nous aient laissé sur leur religion que des données générales. D'ailleurs, eussent-ils été initiés aux mystères, ils n'en auraient pas dit davantage : car c'était un crime capital d'en révéler quelque chose : on sait qu'il pensa

en coûter la vie à Aristote et à Eschyle, pour de prétendues indiscrétions sur cet article.

La doctrine publique est mieux connue : ils enseignaient l'unité d'un Dieu suprême, auquel ils n'adressaient point de culte, parce que, disaient-ils, il ne se mêlait point du gouvernement du monde. Ils reconnaissaient des Dieux subalternes, ministres du Dieu Souverain, et chargés de gouverner la nature, chacun pour sa part. Ainsi, l'un présidait à la terre, un autre à la mer, un autre au soleil et à la lumière, un autre à la mort, un autre aux combats. Ils disaient que ces Dieux avaient en sous ordre d'autres divinités moindres, qui présidaient à chaque partie moins importante du monde : aux fontaines, aux fleuves, aux arbres, aux fleurs, etc. : c'étaient ces Dieux inférieurs qui étaient l'objet de leurs prières et de leur culte. Ils enseignaient que le monde avait eu un commencement, et qu'il devait avoir une fin ; que l'âme de l'homme était immortelle, qu'elle était une émanation de la substance divine, à laquelle elle devait se rejoindre un jour. Ils professaient la métempsycose : c'est-à-dire la transfusion des âmes d'un corps dans un autre, après la mort. D'après les uns, cette transmigration s'opérait suivant le cercle des hasards ; selon d'autres, elle était le résultat d'un jugement, qui punissait les fautes ou récompensait les vertus de la vie précédente. Il y avait même des savans qui prétendaient concilier ces deux opinions ; mais tous enseignaient qu'après un certain nombre de migrations, l'âme se réunissait à la substance divine. C'est ainsi que l'esprit de l'homme s'égare, et prend ses rêves fantastiques pour des réalités, quand il ne marche point à la lumière du flambeau de l'évangile.

La doctrine qui vient d'être exposée est celle-là même que professaient les anciens Bracmanes, ou Gymnosophistes, les anciens Mages de la Perse, les prêtres de l'ancienne Egypte ; nous le savons par les témoignages de Platon,

Eudoxe, Pythagore, Démocrite, qui allèrent s'instruire à leur école. Outre cette doctrine publique, ils avaient encore de commun avec les druides la science secrète, les initiations et les mystères, la divination, l'astrologie. Tout cela se trouve encore maintenant dans l'Inde. Les Chinois de la secte de Con-fu-tzée, c'est-à-dire les lettrés, ou, ce qui est la même chose, les sectateurs de l'ancienne religion, disent aussi que l'âme humaine est une émanation du Grand-Comble : c'est le nom qu'ils donnent à la divinité.

L'on n'est pas médiocrement surpris, quand, étudiant la religion des peuples anciens, on vient à reconnaître qu'ils nommaient tous le souverain Dieu par le même mot : celui de *Jehovah*, plus ou moins défiguré, selon le génie des différentes langues. Ce mot veut dire passé, présent, avenir. Con-fu-tzée, ou Confucius, l'écrivait dans les livres kings, absolument comme Moyse dans le Pentateuque. Les Persans disaient *Eiha* et *Ahad;* les Grecs, descendus des Egyptiens, *Evohé*; les Etrusques, *Jeou*, *Jou* et *Jove* (1); les peuples du nord, *Woden* (2); les Gaulois *Hesou*, dont les Latins firent *Hesus*, en accommodant le mot à leur langage. Il n'est pas moins surprenant de retrouver encore partout le même mot employé comme expression générique, pour désigner les esprits du second rang : ce mot est celui de *Dieu*, qui veut dire simplement *Esprit*, et par ex-

(1) *Jovis* est le génitif de *Jove*, et non de *Jupiter*. *Jupiter* est une phrase, qui peut se traduire également par *Jov-Pater*, ou bien, *à Jove Patre*.

(2) Il faut dire *Woden*, et non *Odin*, car c'est ainsi que les Scandinaves l'écrivent et le prononcent. Sans prétendre contester l'existence d'un législateur des peuples du nord, nommé *Woden*, il est certain que ce nom lui est antérieur, et est celui de Dieu même.

tension, l'esprit qui gouverne. Ainsi les Grecs disaient *Théos* ou *Zeus*; les Gaulois, *Thot* et *Théut*(1); les Scandinaves, *Thor* et *Thouré*; les Latins, *Deus*....... mais il faudrait un long traité pour développer ce sujet comme il le comporte; nous l'entreprendrons peut-être quelque jour. En attendant, nous nous croyons en droit de conclure dès maintenant, que la religion Druidique était une branche de ce Sabéisme répandu dans l'Egypte, la Perse, l'Inde, la Grèce, l'Italie et tant d'autres vastes contrées; sauf quelques modifications dans la forme, commandées par les habitudes et le génie des divers peuples, et en résultant.

Si quelqu'un était surpris de cette conclusion, qu'il se souvienne que ce n'était pas seulement dans la Gaule et la Germanie que le chêne était consacré au souverain Dieu, mais par tout l'univers; et que les chênes de Dodone n'étaient pas moins célèbres par leurs oracles, que ceux de la Gaule par leurs mystères. Ce n'était pas seulement dans la Gaule et la Germanie, qu'on cherchait l'asile imposant et silencieux des forêts, pour y célébrer le culte de la divinité : les nations policées, qui habitaient les pays dans lesquels il n'y avait pas de forêts, plantaient des bois sacrés autour du temple des Dieux, pour en tenir lieu. Les Juifs eux-mêmes, lorsqu'ils abandonnaient le culte du vrai Dieu pour celui des idoles, plantaient des bois sacrés.

Cette antique religion dégénéra chez les différentes nations, par des causes qu'il n'est pas de notre sujet de rapporter. Ce fut dans la Gaule et la Germanie qu'elle se conserva le plus long-temps pure; cependant elle y prit un caractère sauvage, qui venait du caractère même des peuples du nord, de leur pauvreté et de leur ignorance.

Or, dans cette religion, le serpent jouait un grand rôle,

---

(1) C'est du mot *Théut* que les Latins formèrent leur *Teutates*.

soit comme emblème, soit comme revêtu d'un caractère et doué d'un pouvoir divin, soit comme instrument des oracles. Les Chaldéens, en effet, prenaient le serpent pour le symbole de l'éternité; les Grecs, qui apportèrent de l'Egypte leurs institutions religieuses (1), faisaient du serpent le symbole de la vie, et lui attribuaient le pouvoir de la prolonger : ils plaçaient des figures de serpens dans les berceaux de leurs enfans; ou bien ils les exposaient, après leur naissance, sur la place publique, dans des vans et entourés de serpens d'or. Aux mystères d'Eleusis, les assesseurs de l'Hiérophante (2) portaient des serpens dans des corbeilles. Les Egyptiens faisaient un usage pareil et non moins fréquent du serpent ou de son emblème; Horus, leur sauveur, le Dieu fait-chair de leurs espérances, apparait rarement dans les Hiéroglyphes sans porter à la main sa corbeille, de laquelle sort un serpent. Le prophète Isaïe nous apprend que ces peuples avaient des devins qui s'asseyaient sur des peaux de serpent, pour rendre leurs oracles : c'est ce qu'il faut entendre par le mot *Pythones* employé dans son XIXe chapitre. Le nom de Pythons fut donné à tous ceux qui se servaient ainsi du serpent pour prédire l'avenir : du nom de cet autre serpent, le plus célèbre de tous les serpens mythologiques, né du limon de la terre et tué par Apollon, qui couvrit de sa peau le trépied de sa sybille.

Si de la Grèce et de l'Egypte nous passons dans l'Italie, nous y trouverons le culte du serpent non moins bien établi : cet animal était l'emblème d'Esculape, Dieu de la vie et de

(1) Athènes fut fondée environ 1500 ans avant J. C. par une colonie d'Egyptiens, sortis de la ville de Saïs, ayant Cecrops à leur tête.

(2) L'Hiérophante était celui qui faisait la fonction de grand sacrificateur pendant la célébration des mystères.

la santé (1), quelquefois Esculape lui-même. On connaît suffisamment l'histoire de ce mémorable serpent que la ville de Rome envoya chercher à Epidaure dans un temps de peste, l'an 461 de sa fondation, 291 ans avant J. C., sous le consulat de Posthumius et de Junius-Brutus. Les vestales attachèrent au vaisseau qui l'apportait leurs blanches ceintures ; il débarqua dans une île du Tibre, et fut salué comme le Sauveur de la patrie.

Il y a donc apparence que les Druides, en leur qualité de ministres de la même religion, nourrissaient aussi des serpens ; soit que la Gaule les leur fournît, soit qu'ils allassent en chercher au loin de tels qu'il leur convenait, faisant sans bruit ce que les Romains firent une fois avec solennité. Malte-Brun nous apprend dans son cent trente-cinquième livre, que « la vénération des animaux, tels que les lézards, » les grenouilles, les serpens, a duré en Lithuanie jusque dans » le dix-septième siècle. » Et plus long-temps encore dans la Samogitie, et ailleurs, où l'on appelait les serpens sacrés du nom de *Givoite*, et de celui de *Givoitor*. Ce nom n'est pas étranger à la langue française elle-même, puisque dans le blason les serpens y portent le nom de *Givres*.

Nous pensons que telle est l'origine des serpens, ou des dragons, dont il est parlé dans les vies de Saint Laut, de Saint Vigor, de Saint Romain et de tant d'autres saints personnages des premiers siècles. Ainsi se trouvait littéralement accomplie la promesse du Sauveur, qui avait dit à ses apôtres qu'ils feraient disparaître les serpens : *serpentes tollent*.

---

(1) Il n'est pas jusqu'aux pharmaciens qui n'aient de temps immémorial offert à la vue un serpent conservé dans un bocal, ou peint sur les volets de leur boutique, en signe de la vie et de la santé, dont ils sont censés les ministres.

Tant qu'il y eut des Druides attentifs à fournir à ces animaux leur pâture, ils restèrent dans les forêts et se retirèrent dans leurs asiles ; mais lorsque, par le complet établissement du christianisme, il n'y eut plus de Druides, ils sortirent pour se procurer eux-mêmes leur subsistance, et répandirent la terreur dans les lieux où ils parurent.

Nous ajouterons à tout ceci une conjecture : c'est que ces monumens druidiques, dont on ne connait pas l'usage, qui sont appelés galeries couvertes, et qui avaient une enceinte circulaire à une de leurs extrémités, étaient des loges à serpens. Nous abandonnons cette idée à l'examen ultérieur des antiquaires.

3.° *Du culte de Saint Thomas de Cantorbéry, dans le diocèse de Coutances.*

(Voir page 153.)

L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becquet, lors de son passage à travers la Normandie, laissa une si grande réputation de sainteté, et sut si bien inspirer au peuple cette profonde vénération qu'inspirent toujours, même sans y prétendre, les hommes supérieurs, qu'aussitôt après son martyre, on lui éleva partout des autels. Sa mort ne fut point mise au rang des morts vulgaires. Le roi d'Angleterre fit une pénitence extraordinaire ; les meurtriers furent en exécration à l'univers, et semblèrent se faire horreur à eux-mêmes. Ils périrent tous misérablement. Le ciel, en accordant de nombreux miracles à son intercession, prit soin d'imposer silence à ceux qui avaient accusé Thomas d'une intempestive roideur, et à ceux qui accusaient le pape de ne le mettre que par politique au rang des Saints.

Une des premières chapelles qui furent érigées en son hon-

neur, fut celle de Cherbourg. Il y avait auprès de cette ville un lieu nommé l'Ermitage-Saint-Achard, dans lequel était une chapelle, auprès de laquelle se tenait une foire (1). Henri II, roi d'Angleterre, donna cette chapelle à l'abbaye du Vœu, qui la mit aussitôt sous l'invocation de Saint Thomas. Voici comme en parle le Livre-Noir : « Auprès de la léproserie de » Cherbourg, il y a une chapelle Saint-Thomas, il s'y tient » une foire, avec droit de terrage, à la Saint-Martin d'hiver. » Le chapelain a les oblations, et il partage avec la chapelle » la moitié du terrage ; le reste est pour les lépreux ; ils y ont » leur sépulture, et reçoivent les sacremens de la main du » chapelain. »

En 1346, les Augustins de Barfleur instituèrent dans leur communauté une confrérie en l'honneur et sous la protection de Saint Thomas. Les miracles opérés dans le couvent, par l'intercession de ce Saint, lui donnèrent pendant long-temps une grande célébrité. On lisait sur la liste des confrères le nom de Monseigneur d'Erquery, évêque de Coutances, qui avait accordé quarante jours d'indulgence aux confrères et sœurs ; celui de Monseigneur d'Haufaney, évêque d'Avranches, qui fit présent à la confrérie de plusieurs reliques précieuses. Ceux de Monseigneur Charles de Navarre, roi de Navarre ; de Madame Jeanne de France, sa femme ; ceux de Messeigneurs Philippe de Navarre, comte de Longueville ; Louis de Navarre, comte de Baumont-le-Roger ; ceux de Jacques Froissard, secrétaire du roi ; de Robert d'Alençon, comte du Perche, etc.

En l'an 1200, les chanoines de la Bloutière avaient mis sous le patronage et la protection du même saint martyr leur maison et leur église, que venait de fonder Richard de Rollos ; c'était vingt-huit ans seulement après la mort de Saint

(1) Nommée, par corruption de langage, la Fère ès Cas. *Feria Achardi.*

Thomas. Il s'opéra tant de miracles en cette église, par l'intercession du Saint, qu'elle devint bientôt fameuse, et un but de pélerinages si nombreux, qu'il fallut y ériger, en 1363, deux nouveaux autels, pour satisfaire à la dévotion de tous les pélerins.

Nous avons parlé de l'église de Saint-Laut qui fut mise sous son invocation. L'on y mit pareillement une des chapelles de la cathédrale, et on en construisit une auprès de l'abbaye de Montebourg. Cette dernière est devenue paroissiale, en prenant le nom de Saint-Jacques, et a été remplacée par l'église actuelle, consacrée en 1319.

4.° *Les Iles de la Manche.*

(Voir page 285.)

. Plusieurs diocèses s'attibuent la propriété primitive des îles de la Manche : d'abord celui de Dol, en Bretagne ; sur ce fondement que leurs habitans furent convertis par Saint Magloire, évêque de Dol. Quelques historiens anglais adoptent cette opinion, et ajoutent qu'elles furent réunies à l'évêché de Coutances par Guillaume-le-Conquérant. Mais nous ne croyons pas qu'il en puisse être ainsi : d'abord parceque notre Saint Marcou avait converti une partie des habitans, et fondé une maison religieuse dans celle de Jersey, avant l'arrivée de Saint Magloire ; ensuite, parce que Saint Magloire fut simplement abbé de Dol, mais non pas évêque : cette ville n'ayant été érigée en évêché que long-temps après lui ; en troisième lieu, parce que Guillaume-le-Conquérant, ni aucun prince, n'ont jamais eu le droit de distraire un territoire de son évêque légitime, pour l'attribuer à un autre.

Le père Thomas Leroi croit à son tour qu'elles ont appartenu au diocèse d'Avranches, et il se fonde sur ce que l'é-

vêché de cette ville y a possédé de grands biens. Cette raison n'est nullement plausible.

Nous croyons, nous, qu'elles ont dans tous les temps fait partie de celui de Coutances, et qu'elles en font encore partie présentement : n'en ayant jamais été séparées que par l'hérésie. L'évêque catholique du district de Londres, sous la juridiction duquel elles ont été mises, est plutôt un administrateur extraordinaire des diocèses de son district, qu'un prélat ayant juridiction ordinaire.

Ceci nous conduit à examiner une autre question : plusieurs auteurs parlent d'une bulle d'Alexandre VI, qui dut les détacher du diocèse de Coutances, pour les unir à celui de Winchester. Cette bulle, qui doit se trouver dans les registres de Langton, évêque de Winchester, a été transcrite par M. Lefranc, dans ses mémoires, et par Philippe Fall, dans son histoire de Jersey. Mais outre que beaucoup d'écrivains contestent son authenticité, ceux qui la rapportent, ou qui en parlent, ne sont pas d'accord sur sa date, ni même d'accord avec la chronologie : les uns la faisant remonter à l'année 1470; les autres, à l'année 1490; d'autres, à 1499. De plus, elle n'est pas insérée dans le bullaire (1); enfin, elle n'a jamais été connue à Coutances, jamais exécutée à Jersey ni à Winchester.

En effet, pour ne relater que quelques-uns des actes administratifs qui prouvent l'exercice de la juridiction des évêques de Coutances postérieurement à l'année 1499, nous citerons seulement les suivans. Le 25 août 1531, Guillaume

---

(1) M. Buhot, professeur au séminaire, a eu la bonté de s'assurer que cette bulle n'est pas dans le bullaire. Il existe un exemplaire de ce recueil à la bibliothèque publique de Coutances.

Le bullaire est le recueil de toutes les bulles publiées jusqu'à Bénoît XIV, et recueillies par ordre de ce Souverain-Pontife.

Quetil, vicaire-genéral, et administrateur du diocèse sous l'épiscopat de Philippe de Cossé, nomma vice-gérant du doyenné de Jersey Jean l'Arbalestrier, curé de Saint-Pierre et de la Sainte-Trinité en cette île. En 1532, le même vicaire-général conféra la cure de Saint-Clément à Thomas Theil, nommé par les officiers du roi d'Angleterre. En 1538, Philippe de Cossé donna à Pierre Pinchon, évêque de Porphyre, le droit d'y conférer les ordres. William Plees, dans son histoire de Jersey, dit que le dernier doyen catholique, qu'il nomme N. Poulet, fut dépossédé en 1566; il ajoute que l'île fut ensuite pendant 55 ans sans doyen, et sans aucune espèce de culte; mais qu'à cette époque, elle fut soustraite à la juridiction de l'évêque de Coutances, et soumise à celle de l'évêque de Winchester. Elle le fut en effet, mais par ordonnance, sous le règne de Jacques I, et cet évêque de Winchester est l'évêque anglican; ce qui ne préjudicie point aux droits de l'évêque catholique. Il y a plus: cette adjonction par ordonnance prouve la supposition de la bulle, car il n'eût pas été besoin d'ordonnance, si l'adjonction avait existé depuis plus d'un siècle: les diocèses anglicans étant restés les mêmes que les diocèses catholiques. Il est donc probable que cette bulle n'a été fabriquée qu'après l'ordonnance, et pour lui donner l'apparence de la légitimité.

1.° Jersey.

Jersey, la *Cœsarea* des anciens, formait un doyenné composé de douze paroisses, savoir: Saint-Bréladre, dont était patron l'abbé du Mont-Saint-Michel; Saint-Martin, patron l'abbé de Cérisy; Saint-Clément, prieuré-cure, patron l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte; Saint-Ouen, patron

l'abbé du Mont-Saint-Michel ; Saint-Sauveur, patron l'archidiacre du Val-de-Vire ; la Sainte-Trinité, patron l'abbé de Cherbourg ; Saint-Pierre, patron l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Saint-Laurent, patron l'abbé de Blanchelande ; Saint-Jean, patron l'abbé de Saint-Sauveur-le-Vicomte ; Grouville, patron l'abbé de Lessay ; Sainte-Marie, patron l'abbé de Cérisy ; Saint-Hélier, patron l'évêque de Coutances.

Quant aux maisons religieuses, nous avons parlé de celle qu'y fonda Saint Marcou, et du martyre que Saint Hélier y endura vers le milieu du VI.e siècle. Les reliques de ce Saint dûrent être enlevées au temps des incursions des Normans, mais comme on croit les posséder en plusieurs lieux, il est impossible de dire ce qu'elles sont devenues. Nous avons aussi parlé de celle que Saint Magloire y établit vers l'an 560, dans un terrain qui lui avait été donné par un seigneur nommé Loyesco, qu'il avait guéri miraculeusement. Il y mourut en 575, après avoir vu jusqu'à soixante-deux religieux dans sa communauté. Il fut enterré à Saint-Sauveur, dans une petite chapelle, dont on voit encore les restes ; ou, suivant une autre version, dans l'église de son couvent, auprès du maître-autel. Ses reliques furent transportées d'abord dans le prieuré de Lehou, près Dinan ; elles furent ensuite transférées à Paris ; et déposées, l'an 965, par Hugues, comte de Paris, dans l'église paroissiale de Saint-Barthélemi, qui fut cédée depuis aux Oratoriens, et qu'on appelle aujourd'hui du nom de séminaire Saint-Magloire. Il y avait à Jersey quatre prieurés, nommés Noirmont, Saint-Clément, Bonne-Nuit et Lecq, dont deux appartenaient à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et lui rapportaient annuellement 200 livres. On croit que deux de ces maisons représentaient les deux anciens monastères de Saint-Marcou et de Saint-Magloire ; ce dernier devait être au lieu où l'on a construit le fort Elisabeth. On y comptait plus de vingt chapelles, mais

il ne reste plus aujourd'hui que la Chapelle-ès-Pêcheurs, dans le cimetière de Saint-Bréladre ; celle de Sainte-Marguerite, à Grouville ; Notre-Dame-des-Pas, auprès du havre de ce nom ; des ruines de la chapelle du Hougue-Bye et de quelques autres. Celle-ci était fameuse dans les siècles derniers par le monument que Mabou, doyen de Jersey, y avait fait construire en 1520 : c'était une chapelle souterraine, dans laquelle on descendait par de petits passages, et qui représentait le saint sépulcre de N. S. J. C. à Jérusalem, duquel ce doyen avait pris la mesure et la forme, dans un pélerinage qu'il fit à la Terre-Sainte. En 1126, Guillaume, fils de Hamon, fonda à Jersey une abbaye de Chanoines réguliers, qui fut réunie en 1187 à celle de Cherbourg, à condition que le siége abbatial serait à Cherbourg, mais qu'il resterait au moins cinq chanoines à Jersey. Nous avons pareillement entretenu nos lecteurs du couvent de Cordeliers qui avait quitté cette île, pour venir s'établir en celle de Saint-Marcou, et plus tard à Valognes.

La cathédrale y a possédé des propriétés, dont on avait fait les deux prébendes dites de Saint-Gilles ; l'une desquelles réunie à la principauté du collége, dont le titre, mais seulement le titre, s'est conservé jusqu'à la révolution. Guillaume-le-Conquérant et la princesse sa femme donnèrent à l'abbaye de Saint-Etienne, de Caen, une terre et un moulin situés en cette île, avec la moitié des dîmes de six paroisses. En 1082, le prince augmenta cette donation de plusieurs autres propriétés. En 1125, Renaut de Carteret donna aux religieux du Mont-Saint-Michel la chapelle Saint-Ouen de Jersey. En 1203, Enguerrand Despréaux, *de Pratellis*, avait donné à l'abbaye du Val-Richer des biens qu'il possédait dans la même île.

2.° Guernesey.

Guernesey, la *Sarnia* de Ptolemée, avait dix paroisses,

savoir : Saint-Pierre, Saint-Samson, Saint-André, Torteval, la Forêt, sous le patronage de l'abbaye de Marmoutiers ; Saint-Pierre-du-Bosc, Sainte-Marie-du-Château, Saint-Sauveur, le Val, patronne l'abbaye du Mont-Saint-Michel ; et enfin, Saint-Martin. Auxquelles en ajoutant Bellouse, ou Notre-Dame d'Aurigny, sous le patronage de Blanchelande ; et Saint-Vignol, c'est-à-dire les îles de Serck et de Herms, sous le patronage de l'abbaye de Cherbourg et de l'évêque de Coutances, on aura les douze paroisses du doyenné. Celles de Guernesey n'ont plus que huit recteurs : le Val et Saint-Samson, la Forêt et Torteval étant réunies. L'évêque d'Avranches, les abbayes de la Sainte-Trinité, de Caen ; Marmoutiers, Villers, le Mont-Saint-Michel, y possédaient de grands biens, ainsi que celles de Val-Richer et de Longues, qui avaient été dotées, la dernière par Hugues Wac ; et la première, par Enguerrand Despréaux, dont nous avons parlé à l'article précédent.

L'histoire de Guernesey, par William Berry, nous fait connaître que Saint Samson fonda une chapelle dans cette île, au lieu nommé le Port-Saint-Samson ; Saint Magloire en fonda aussi une dans le lieu nommé maintenant, par corruption, Saint-Malière. Il y a eu encore les chapelles Saint-Julien et Saint-Jacques, dans la ville ; Sainte-Appoline, dans la paroisse de Saint-Sauveur; Sainte-Anne, Saint-Georges, dans la paroisse du Câtel, autrement dite Sainte-Marie-du-Château.

Des religieux du Mont-Saint-Michel fondèrent à Guernesey, vers l'an 962, une abbaye, sous l'invocation de Saint-Michel-Archange. Robert, duc de Normandie, qui commença à régner en 1087, ayant fait naufrage auprès de cette île, fut très-bien reçu de l'abbé, auquel il donna, par reconnaissance, des terres et divers privilèges. Les religieux établirent si bien la foi parmi les habitans, que l'île ne tarda pas de

s'appeler l'Ile-Sainte. Les biens qui ont appartenu à l'abbaye sont désignés maintenant par le nom du Fief-Saint-Michel. Il paraît que le même duc y fonda, avant son départ pour la Terre-Sainte, le prieuré de Lihou, dont l'église fut dédiée en l'honneur de la Sainte-Vierge, le 4 août 1114.

Richard II y fonda un couvent de Cordeliers, là où est maintenant le collége Elisabeth; c'est l'église de ces religieux qui sert d'église paroissiale à la ville. L'évêque de Porphyre, Guillaume Chévron, y conféra les ordres en 1497.

3.° Aurigny.

Aurigny, l'*Arica* de Ptolémée, ne forme qu'une paroisse. On croit qu'il y a eu un couvent de filles au lieu nommé *Nunnery*, c'est-à-dire la Nonnerie, et l'on y montre des ruines qui ont dû lui appartenir. Il y a eu une chapelle dédiée à Saint Michel, auprès du cimetière, ou dans le cimetière de ce nom.

Le chapitre de Coutances avait une partie des produits de l'île d'Aurigny, et l'on possède encore l'acte d'une convention relative à leur partage, passée entre les officiers dudit chapitre et ceux de Henri II, roi d'Angleterre, vers l'an 1240.

4.° Serck.

Serck formait une paroisse avec Herms. Saint Magloire fonda dans l'île de Serck un monastère, qui subsistait encore huit cents ans après lui, c'est-à-dire du temps d'Edouard III; car à cette époque la couronne d'Angleterre lui payait une rente : *Conventui Sancti Maglorii in insulâ Sar-*

giensi. L'évêque de Coutances était patron de cette paroisse.

5.° Herms.

Du temps du même Saint Magloire, on édifia une chapelle dans l'île d'Herms, dont on voit encore des restes. On croit que le nom d'Herms vient des Ermites qui s'y étaient retirés, et dont le nom de plusieurs figure dans les actes publics du XII.e siècle. On voit aussi quelques restes de leur Ermitage.

6.° Chausey.

Le premier monastere qu'il y ait eu à Chausey, dut y être fondé par Saint Pair. Plus tard, l'île fut donnée au Mont-Saint-Michel, par le duc Richard III, du temps de Néel le vicomte et de l'évêque Robert, qui sont souscrits à cette donation. L'abbaye y conserva toujours un prieuré, qui payait une décime de 30 livres. Il y a eu aussi un couvent de Cordeliers, dont nous avons parlé sous l'épiscopat de Philippe de Cossé; ils y avaient été fondés par l'abbaye du Mont-Saint-Michel, comme ils le reconnurent en l'an 1532. On y voyait encore une chapelle avant la révolution.

7.° Les Écréhous.

Les rochers de ce nom se trouvent entre Jersey et Carteret, ils couvrent d'eau maintenant dans les hautes-mers, excepté un, qui porte le nom de Maitre-Ile, et qui peut avoir une vergée de superficie. Ils ont dû présenter autrefois une étendue bien plus considérable au-dessus des flots, car on voit une charte de l'an 1203, par laquelle le sieur Pierre Dupratel

donne dans son entier aux moines de Val-Richer l'île d'Ecréhou, pour y bâtir une église en l'honneur de Dieu et de la Sainte-Vierge, à condition que les Saints Mystères y seraient célébrés tous les jours pour le salut de Jean, roi d'Angleterre, de la libéralité duquel le fondateur tenait la propriété de l'île, pour le salut du fondateur lui-même, et pour celui de son père, de sa mère et de ses ancêtres. C'était du temps d'Alexandre, v.e abbé de Val-Richer.

En 1337, le jeudi avant le dimanche des Rameaux, Gabriel, XI.e abbé de la même maison, envoya deux moines à Ecrehou, pour conserver et desservir la chapelle de la Sainte-Vierge.



HISTOIRE DES ÉVÊQUES
DE COUTANCES.

CINQUIÈME PARTIE.

Tableau du Diocèse, à la fin du dix-huitième siècle.

1.° De la Cathédrale.

Plusieurs archéologues, particulièrement les archéologues anglais, jugeant de l'âge de notre belle cathédrale par le genre de son architecture, l'ont crue de la fin du quatorzième siècle, ou du quinzième ; et il s'y rapporte en effet. Cependant il est certain qu'elle fut fondée en 1030, sous l'épiscopat de Robert I ; que la construction fut reprise en 1048, par Geffroi de Montbray, et que la nef en fut dédiée en 1057 : toutes ces dates sont certaines. Ce serait en vain d'objecter que ce bâtiment primitif a été refait sous Jean d'Essey, ou tout autre évêque ; car il ne reste nul indice qui puisse le moins du monde étayer cette supposition, et le registre commencé sous le successeur de Geffroi de Montbray en parle au contraire de façon à ce que l'on puisse parfaitement reconnaître l'édifice tel qu'il existe maintenant. La croisée, les deux tours de dessus le portail, la grosse tour, ou lanterne du chœur, furent dédiées postérieurement ; mais

tout était achevé du vivant de Geffroi, qui mourut en 1092.

Pendant le XIV.ᵉ siècle elle fut tellement *endommagée et empirée par le fait des guerres et notamment* par le siége qu'elle soutint contre Geffroi d'Harcourt, qu'elle se trouva *en voie de cheoir en ruines,* sans les *réparations et amendemens* qu'on y fit, particulièrement sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Elle fut une vingtaine d'années en état de dégradation, après la retraite des armées de Charles de Navarre, commandées par Geffroi d'Harcourt. Les réparations ne commencèrent qu'en 1371 ; elles duraient encore en 1402, comme on le voit par un arrêté du chapitre, rapporté par M. Demons dans ses conjectures.

« Toutes les grandes fenêtres des deux côtés de la nef et la » plupart des chapelles appartiennent à la restauration. Parmi » celles-ci, plusieurs offrent même un travail postérieur. »

« On en peut dire autant de la chapelle de la Vierge et de » celles qui sont au midi du chœur ; entre les clochers il est » également facile de reconnaître beaucoup de traces de la » restauration. »

« Mais ces deux clochers, mais cette admirable lanterne » qui est sur le chœur, mais la plus grande partie du côté » septentrional de ce chœur, et presque toute la partie cen- » trale de l'édifice intérieurement, sauf les réparations faites » aux colonnes et à leurs chapitaux, sauf aussi celles de la » voûte, me semblent du travail primitif. » (*De Gervil. mem.*)

Ce qui peut porter à croire qu'en effet une partie des voûtes a été refaite, c'est qu'on n'y voit plus les noms des fondateurs, qui furent primitivement gravés sur les arceaux.

La cathédrale a de longueur intérieure trois cents pieds ; de largeur, y compris les chapelles, cent-huit pieds ; la croisée a cent trente-quatre pieds de long. Les flèches ont deux cent vingt-deux pieds de hauteur. Les voûtes sont supportées

par vingt-huit colonnes principales : c'est-à-dire, non compris celles qui forment les chapelles et la seconde galerie d'autour du chœur, et en ne comptant que pour une les doubles qui environnent le sanctuaire. Cette colonnade du sanctuaire fait l'admiration des connaisseurs.

Ses armes sont d'argent, au léopard de gueules, au chef d'azur, à deux fleurs de lis d'or.

Avant la révolution, elle avait quatre-vingt mille livres de rente.

Originairement, l'évêque était le patron de toutes les chapelles de la cathédrale, mais nous voyons par un règlement de l'an 1308, passé entre Robert II et ses chanoines, qu'à cette époque, le chapitre avait le patronage des chapelles et chapellenies de Sainte-Croix, Saint-Romphaire, Sainte-Appoline, les Saints-Apôtres Pierre et Paul, et Saint-Nicolas; l'évêque avait celui de toutes les autres. Depuis lors, il y a eu des changemens dans cette disposition, ainsi que nous allons l'indiquer pour chacune d'elles en particulier. Nous commençons par le côté du nord, contre le portail, et nous faisons le tour jusqu'au portail du midi. 1.° Chapelle de la Sainte-Trinité ; elle avait deux chapelains : un dit de Sainte Eutrope ; et l'autre, de la Sainte Trinité. 2.° Du Saint-Esprit, avec un second titre, dit des Saints-Docteurs, l'un et l'autre à la nomination de l'évêque. 3.° De Saint-Romphaire; elle appartenait aux enfans de chœur. 4.° De Saint-Barthélemi ; à la nomination de l'évêque. 5.° De Saint-Martin, dite plus anciennement de Saint-André, à la nomination de l'évêque. 6 ° De saint-Martin, aussi à la nomination de l'évêque. 7.° De Saint-Georges-le-Vieux, à la nomination de l'évêque. 8.° De Saint-Nicolas, à la présentation du chapitre. Deux chanoines étaient anciennement titulaires de cette chapelle, et curés de la paroisse de Saint-Nicolas, dont elle fut temporairement l'église paroissiale. 9.° Des vicaires; celle-ci

n'avait point de chapelain, mais elle appartenait en commun aux vicaires du maître-autel. 10.° De Saint-Sébastien, autrement dite de Saint-Thomas martyr; le chapelain officiait à toutes les processions qui avaient lieu le lundi après matines. 11.° De Tous-les-Saints. 12.° De Sainte-Agathe, à la présentation du chapitre. Le chapelain présentait à la précédente alternativement avec l'évêque. 13.° De Saint-Louis-le-Vieux, à la nomination de l'évêque. Elle avait un second titre, nommé de Saint-Eloi, destiné à un ecclésiastique qui avait été six ans enfant de chœur 14.° De Saint-Mathurin; alternative entre l'évêque et le chapitre. 15.° De Sainte-Catherine; à la nomination de l'évêque; c'était une des chapellenies de Cherbourg, ainsi que les deux suivantes. On se rappelle ce que nous avons dit de la collégiale de Cherbourg, dont les revenus furent transférés à la cathédrale, par Hugues de Morville, avec l'assentiment de Philippe-Auguste, qui voulait récompenser cette église des pertes qu'elle avait souffertes par le fait des guerres. Ils se percevaient dans les paroisses de Tourlaville, Octeville, Nouainville et Equeurdreville. 16.° De Saint-Etienne; à la nomination de l'évêque. 17.° De Saint-Marcou; à la nomination de l'évêque. 18.° De la Cerclée; à la nomination de l'évêque, pour les deux portions. 19.° De Saint-Michel; à la présentation du chapitre. 20.° De Saint-Jean-Baptiste et des quatre Évangélistes; chapellenie de Cherbourg, à la présentation du chapitre. 21.° De Sainte-Marie-Madeleine; à la nomination de l'évêque. 22.° De Saint-Charles; à la nomination de l'évêque. 23.° De Saint-Laut; deux portions, l'une et l'autre à la présentation du chapitre. 24.° De Saint-Georges; deux portions. 25.° Des Apôtres; à la nomination de l'évêque, mais destinée pour un clerc qui avait été enfant de chœur. 26.° De Saint-Jean-Evangéliste; à la présentation du chapitre. 27.° Du Saint-Sépulcre; deux portions, dont la première, alternative entre l'évêque et le

chapitre ; et la seconde, au chapitre seul. 28.° De Notre-Dame-de-Pitié. 29.° De Saint-François ; à la nomination de l'évêque. 30.° De Sainte-Croix ; alternative entre l'évêque et le chapitre. 31.° De Sainte-Appoline ; alternative entre l'évêque et le chapitre. 32.° De Saint-Gilles ; à la nomination de l'évêque. 33.° De Saint-Louis-le-Jeune ; à la nomination de l'évêque. 34.° De Sainte-Anne et Saint-Ignace ; destinée à un ecclésiastique qui avait été six ans enfant de chœur. Enfin, deux chapelles dites l'une de Sainte-Suzanne, et l'autre de la Conception, contre les deux piliers de l'entrée du chœur.

On lit cette inscription dans la seconde, la quatrième et la cinquième : Jean d'Essey, évêque de Coutances, dota cette chapelle. La troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième sont pavées de briques armoriées, fort intéressantes pour les amateurs de l'art héraldique, et qui sont destinées, peut-être, à remplacer les noms des fondateurs et bienfaiteurs qui ont disparu des arceaux.

Les dignitaires étaient au nombre de huit : savoir, le chantre, quatre archidiacres, le scolastique, le trésorier et le pénitencier. La trésorerie et la pénitencerie étaient toujours unies à des canonicats. Les quatre archidiacres n'étaient point chanoines, ils n'avaient que séance et rang dans le chœur et dans l'église.

La chantrerie conférait de droit les revenus de la paroisse de Blainville, ainsi que le patronage, et un fief dans la même paroisse. L'archidiaconé de la Chrétienté conférait la prébende de Besneville, qui consistait dans les deux tiers des dîmes, avec une pension sur les déports. L'archidiaconé du Beauptois conférait la prébende et le patronage d'Urville, avec quelques revenus pris sur les déports et les droits de visite. Le patronage d'Urville était onéreux, car il ne donnait pas les dîmes, et il obligeait le patron à plusieurs redevances

et à l'entretien d'un vicaire dans la paroisse. L'archidiaconé du Val-de-Saires n'avait que les déports et les droits de visite. L'archidiacre du Cotentin était seigneur de Crasville, et possédait la moitié des dîmes de la paroisse, et le tiers de celles d'Yvetot, ainsi que quelques droits sur les déports, et ses droits de visite. L'écolâtre avait les deux tiers des dîmes du Ménil-Aubert. Le trésorier, celles d'Equeurdreville et quelques rentes. Le pénitencier était de plein droit seigneur, patron et curé de Saint-Louet-sur-Sienne.

Le chapitre avait les prébendes suivantes : 1.° la première de Muneville, qui consistait en un fief et les dîmes inféodées. 2.° De Saint-Samson, qui conférait la seigneurie, le patronage et les dîmes de la paroisse. 3.° Des Vautiers, à Quibou, qui consistait en un fief, des dîmes inféodées et le tiers de la cure. 4.° D'Huberville, qui donnait droit à une partie des dîmes du lieu. 5.° La seconde de Muneville, dite du Château-Pair, qui consistait en un fief et une partie des dîmes. 6.° D'Yvetot, qui consistait dans la moitié des dîmes. 7.° De Saint-Jean, à Trelly, qui consistait en deux cents livres de rentes seigneuriales. 8.° La première de Saint-Gilles, qui n'était que de dix livres. 9.° Des Viviers, à la Mancellière, qui consistait en un fief, des rentes et des dîmes. 10.° De la Conterie, à la Mancellière, qui consistait en un fief, des rentes et des dîmes. 11.° Du Bois-Hérou, à Quibou, qui consistait en un fief, des rentes, des dîmes, et le tiers du droit curial. 12.° De Lengronne, qui donnait au titulaire le tiers de la dîme. 13.° De Charpaigne, à Trelly : deux cent cinquante livres de rentes seigneuriales. 14.° De l'Aumône, à Saint-Sauveur-Lendelin. 15.° De Vire, à la Mancellière : un fief, des rentes, un moulin et des dîmes. 16.° La grande de Trelly : un fief et des rentes seigneuriales en argent et en nature. 17.° De Saint-Nicolas-de-Coutances : le tiers des dîmes de la paroisse. 18.° De Gaëhebert, à Cou-

tances : les deux tiers des dîmes de Saint-Pierre. 19.° La Théologale : l'autre tiers des dîmes de Saint-Pierre. 20.° Du Val, à Quibou : un fief, des terres, des rentes et le tiers du droit curial. 21.° La petite de Saint-Gilles : 10 livres de rentes. Il y avait encore les quatre de Cherbourg et une à la Mancellière, nommée de la Foulerie.

L'évêque était patron de toutes les prébendes, et chanoine de droit, ce qui faisait qu'il s'en attribuait aussi une à lui-même.

Les deux prébendes de Saint-Gilles, dont les biens étaient situés à Jersey, ne subsistaient plus que pour mémoire : l'évêque donnait dix livres de rente à chacun des prébendés, et la seconde était attribuée à l'écolâtre.

Le chapitre avait en outre la commune, qui devait fournir à la subsistance de tous les officiers laïques, à l'acquit des obits, et au traitement des six vicaires du maître-autel, qui faisaient ensemble un chanoine et demi.

Les prébendes payaient toutes ensemble une décime de quinze cent soixante-deux livres quinze sous.

Ces détails sont tirés d'un état dressé en 1665, et retouché depuis par Monseigneur de Loménie.

2.° De la Ville Episcopale.

Les pères de l'église nous apprennent que le sacerdoce payen avait une hiérarchie, qui se composait de trois degrés : les *primi flamines*, qui avaient juridiction sur un royaume ; les *archi flamines*, qui avaient juridiction sur une province ; et les simples *flamines*, qui n'avaient juridiction que sur une cité : et par ce mot il faut entendre non-seulement une ville, mais encore le territoire dont elle était le chef-lieu. Il nous apprennent encore que l'église suivit à peu près le même ordre dans l'établissement de ses prélats, plaçant les primats

à la place des *primi flamines*, les archevêques à la place des *archiflamines*, et les évêques à la place des *flamines*. Il est vrai que cet ordre ne fut pas toujours suivi après la chute de l'empire Romain, mais comme Coutances avait un évêque avant cette chute, on peut conclure, avec quelqu'apparence de raison, qu'elle avait eu jadis un *flamen*, et qu'elle était le chef-lieu de la cité.

Il est presque certain que Saint-Nicolas est la paroisse primitive de la ville, mais il ne l'est pas moins que, s'il n'y avait pas une paroisse, ce que nous n'oserions affirmer, au moins y avait-il une église Saint-Pierre, avant l'invasion; car nous avons vu l'évêque Raoul en parler au concile de Rouen, de l'an 1106, comme d'une antique église.

L'église de Saint-Nicolas appartenait jadis au chapitre. Il existe sur la paroisse une chapelle nommée de la Mare, *de Marâ*, dédiée à Saint-Hilaire, dont la fondation remonte à l'an 1244. Il y avait dans l'église une chapelle dédiée à Saint-Joseph, qui avait une dotation et des revenus particuliers. Nous avons parlé de la chapelle Saint-Floxel, et de la chapelle Saint-Maur, qui l'a remplacée.

L'église Saint-Pierre fut donnée à l'Hôtel-Dieu de Coutances, en 1221, par Hugues de Morville. C'était un religieux de cette maison qui la desservait.

Il y a eu sur la paroisse une chapelle Saint-Michel, reste d'une léproserie dont les revenus furent attribués à l'Hôtel-Dieu, laquelle existait non loin de la ville, du côté de la lande d'Orval, au lieu où il y a une carrière. Elle fut démolie peu d'années avant la révolution, et ses débris employés dans la construction de l'église des religieux de l'Hôtel-Dieu. Elle avait quelques prairies en propriété. Il y a encore maintenant une chapelle appelée de la Roquelle, *de Rupellâ*, qui est fameuse par la dévotion des habitans de Coutances. Voici ce qu'on raconte de sa fondation : en l'an 1200, l'évêque Vivien

fit élever un calvaire en ce lieu, qui devint dès-lors un but de pélerinages. Le calvaire n'existait plus depuis long-temps, qu'on allait encore y prier. Un religieux de l'Hôtel-Dieu, entr'autres, qui y allait fréquemment, y porta une petite statue de Notre-Dame, la plaça entre deux rochers, et accomplissait en sa présence ses dévotions solitaires. Quelque miracle accordé aux oraisons de ce bon chanoine manifesta la statuette, et quelqu'un l'enleva. C'était en 1514. L'Hôtel-Dieu fit un procès au ravisseur, et obtint la restitution; mais le lieu n'en devint que plus fameux. Cette petite vierge, précieusement conservée, se voit maintenant dans l'église des religieuses de l'hôpital, à l'autel Saint-Michel, et est indiquée par la monture d'un tableau qui est sous ses pieds.

En 1593, ou selon d'autres 1596, Charles Turgot, écolâtre, homme très-pieux, de retour d'un pélerinage à Notre-Dame-de-Lorette, voyant combien ce lieu était cher à la piété des fidèles, et avec quelle confiance on y invoquait la Sainte-Vierge, y fit élever la chapelle qui existe, et dont la première pierre fut posée le 12 juin. Le Pape Clément VIII, en autorisant son érection, lui accorda des indulgences, qui ont encore été augmentées par ses successeurs.

Il y a eu une troisième chapelle, dédiée à Saint Martin, qui était située à l'angle de la rue de ce nom et de la Grande-Rue, du côté de Saint-Pierre.

3.° Du Diocèse de Coutances.

Dans le tableau suivant, nous donnerons les noms latins des diverses paroisses, tels qu'ils nous ont été fournis par le Livre-Noir et une multitude de chartes du moyen-âge (1),

(1) Extraites du *N. Pia*, du *G. Christiana*, d'un cartulaire du chapitre, des cartulaires de plusieurs communautés.

en choisissant toujours le plus ancien. Mais il est bon d'avertir le lecteur qu'il y a ordinairement bien loin de ce nom latin à l'étymologie des paroisses, quoiqu'il puisse quelquefois mettre sur la voie. Un très-grand nombre tirent leur nom de celui qui y a eu le premier un établissement, ou qui les a possédées à titre de seigneur ou de feudataire. Ce nom, presque toujours reconnaissable dans les Ménils, ne l'est plus presque partout ailleurs : tant parce qu'il n'a pas laissé de traces dans l'histoire, que parce qu'il est venu à se corrompre dans le laps du temps. Toutes, ou presque toutes, les paroisses qui se terminent en Ville, n'ont point une autre origine. La *Villa* des Latins et des peuples du moyen-âge n'était point, comme on le croit communément, tout simplement une maison de campagne appartenant à un riche ; mais une propriété plus ou moins étendue, composée d'un ou de plusieurs hameaux, exploitée pour le compte du maître par un certain nombre de colons, qui étaient serfs de la glèbe ; qui appartenaient eux-mêmes à cette propriété, qui en étaient inséparables et se vendaient avec elle. Comme cet usage est tellement sorti de nos mœurs, qu'il ne reste plus dans la langue française de mot qui puisse exprimer la chose, nous serons obligé de conserver celui de *Villa*. Les autres paroisses tirent leur nom de leur position topographique, de circonstances particulières, et d'événemens qui s'y sont accomplis ; mais pour retrouver ce nom, il faudrait une connaissance approfondie de plusieurs langues anciennes, dont une n'existe plus, et dont les autres ne sont pas toujours reconnaissables dans leurs différens dialectes. Ainsi, la langue primitive de nos ancêtres était le Gallique, dialecte du Celtique, dont est dégénéré l'idiòme Bas-Bréton. Il ne faut pas douter que cette langue n'ait laissé un grand nombre de ses mots dans le vocabulaire des noms de lieu. Elle disparut pendant la période Gallo-Romaine, qui a laissé elle-même de nombreuses traces de

son passage. On pourrait donc retrouver bien des étymologies par le moyen de la langue Latine? Oui, si le Latin de notre pays eût été le Latin classique de Cicéron et de Virgile, mais c'était le Latin barbare nommé *Romana Rustica*, qui n'est plus connu, parce qu'il n'est pas écrit. Après la langue Romaine, vint la langue Franque, apportée par les soldats de Clovis et de ses prédécesseurs, qui était elle-même un dialecte du Germanique; puis la langue Danoise, apportée par les Normans, et qui était un dialecte du Scandinave. Or, en supposant que quelqu'un connût bien toutes ces langues, on pourrait encore le mettre au défi de donner avec certitude et précision l'étymologie de toutes les paroisses, tant parce que le nom de plusieurs s'est corrompu, que parce que le même mot dans différentes langues signifie des choses différentes, et qu'en outre il faudrait connaître la position de tous les lieux, et l'histoire des événemens qui s'y sont accomplis.

Nous donnerons la liste des patrons présentateurs de chaque cure, telle qu'elle nous est fournie par le tableau de 1665; il est vrai qu'il s'était opéré des changemens depuis, nous indiquerons ceux que nous connaissons, comme il s'en était opéré un grand nombre après la rédaction du Livre-Noir. Lorsque les maisons religieuses furent mises en régale, les droits de patronage furent partagés entres les abbés, ou les prieurs, et les moines; mais comme ce droit appartenait originairement à la communauté toute entière, c'est toujours elle que nous indiquerons.

Nous donnons la liste des établissemens religieux qui ont existé dans chaque paroisse; mais nous conviendrons, qu'à notre grand regret, il en est plusieurs que nous ne connaissons point, particulièrement des chapelles. Nous ne parlons pas de celles qui étaient renfermées dans l'intérieur des châteaux. Il y a sans doute beaucoup d'églises dont l'architecture eût mérité une mention spéciale, mais nous ne les connais-

sons pas. L'architecture Romane est celle qui a été en usage depuis l'époque du règne de Charlemagne, jusque vers la fin de l'onzième siècle ; cependant il est peu de nos édifices religieux qui remontent plus loin que l'invasion.

Nous ne parlons point des dîmes, parce que cet article nous eût entraîné trop loin. La taxe des décimes pour chaque paroisse peut servir d'échelle de proportion pour calculer la valeur respective des cures. Les numéros d'ordre servent de renvois pour les notes qui accompagnent le tableau.

Nous dirons que telle ou telle église, et non pas seulement le patronage, fut donnée à telle ou telle autre communauté : parce que la donation de l'église comprenait, de plus que le droit de nommer à la cure, celui de gérer les biens et les revenus, et de recevoir l'autelage, *altalagium*, c'est-à-dire le casuel.



TABLEAU

DES PAROISSES.

I. ARCHIDIACONÉ DE LA CHRÉTIENTÉ.

1.° Doyenné de la Chrétienté.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Saussey,	*Sausseyum*,	Martin,	Le seigneur du lieu et l'évêque,	76 l.
2	Nicorps,	*Nidus corvi*,	Corneille,	L'évêque et le chap. alternativement,	42
3	Bricqueville-la-Blouette,	*Bricavilla*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	48
4	Orval,	*Aurevallis*,	Hélène,	L'abbaye de Lessay,	45

1. Lors de la rédaction du Livre-Noir, cette paroisse était à la présentation du prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge.

3. L'on trouve encore cette paroisse sous le nom de *Bricquevilla* et *Brecvilla*. C'est le nom de famille Bric, ou Lebrec augmenté du mot *villa*; le surnom de La-Blouette est aussi un nom de famille : celui de Blouet, encore commun maintenant, et qui l'était dès l'onzième siècle; car on trouve des personnes de ce nom souscrites à des chartes de l'abbaye de Lessay, en 1084. Cette paroisse avait deux curés, desquels le second était à la nomination du prieuré de la Bloutière, et payait une décime de 14 livres. Il y a une chapelle sous l'invocation de Saint Jouvin.

4. Le nom de cette paroisse, qu'on trouve aussi *Aureavallis*, ne veut point dire une vallée d'or. L'église est remarquable par une belle crypte d'architecture romane. Cette église fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'année 1126, par Renaut d'Orval, à condition d'entretenir en ce lieu une maison de religieux, pour la desserte de la paroisse. Cette maison devint à la fin un prieuré simple. Il y avait aussi une chapelle dédiée à Sainte Honorine qu'on appelait Chapelle du Plessis.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
5	Courcy,	*Corceyum*,	Laut,	Le seigneur du lieu,	49l 10s
6	Cambernon,	*Camberno*,	N.-Dame,	L'ab.e de Cordillon,	45
7	Gratot,	*Girardtot*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	62
8	Monthuchon,	*Mons Hugonis*,	Martin,	L'évêque,	25
9	Heugueville,	*Heuguevilla*,	Pierre,	Le chapitre de Coutances,	16

5. La dîme de cette paroisse appartenait, dans le XII.e siècle, à l'abbaye de Saint-Laut, comme on le voit par une charte de Henri II, en faveur de cette abbaye.

6. Il y avait à Cambernon une commanderie, qui passa des Templiers aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

7. Cette paroisse eut jadis deux curés, mais les deux portions étaient réunies depuis long-temps au moment de la révolution. Elle avait une chapelle de la Madeleine, une chapelle Saint-Maur et un ermitage Saint-Girbou. Son nom peut se traduire par l'habitation de Girard; soit du mot saxon *ot*, qui signifie lieu ou demeure; soit du germanique *thot*, qui signifie famille.

8. A Monthuchon, chapelle Saint-Lubin. Ici le nom latin est la vraie étymologie. Il a existé en Normandie une famille noble du nom de Huchon.

9. Si le nom de cette paroisse ne vient pas du nom propre *Hugo*, il vient certainement de sa position auprès des dunes de sable du bord de la mer, qui s'appellent en français hogues et même heugues, en latin du moyen-âge *olga*, en saxon, *hog*. La moitié de l'église de Heugueville fut donnée, avant l'an 1126, à l'abbaye de Lessay, par Renaut d'Orval; l'autre moitié, par Robert de la Haye-du-Puits, et Roger, fils de l'évêque: celui-là même qui fut noyé au naufrage de la Blanche-Nef. Nonobstant cette donation,

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
10	Tourville,	*Torvilla*,	N.-Dame,	L'abbaye de la Luzerne,	30 l.
11	Agon,	*Aagona*,	Evrout,	Le prieuré de Saint-Laut et le chapitre de Coutances alternativement,	50

Hugues de Morville donna la même église au chapitre en 1236, et le chapitre en a joui jusqu'à la fin.

10. Guillaume de Jumièges nous apprend que cette paroisse et toutes celles du nom de Tourville ont pris leur nom d'un seigneur Normand nommé Torf. Ce Torf était le père de Turulphe de Pont-Audemer, qui épousa Gœuve, sœur de la duchesse Gonnor. De lui descend l'illustre maison d'Harcourt, qui nous a donné un de nos meilleurs évêques. Un trouvère du XII.e siècle nous révèle la même chose que le moine de Jumièges, et presque dans les mêmes termes :

« Le pére Turulphus fut Torf,
« Dont en ce pays plusieurs villes
« S'y ont prins les noms de Tourville.

(Mem.ant. Norm, an 1824.)

Le savant M. Huet ignorait-il ces témoignages, lorsqu'il a écrit que le nom de Tourville venait d'un temple élevé en ce lieu au Dieu Thour ? Ce temple n'a probablement jamais existé que sous sa plume, et c'est une preuve de plus qu'en fait d'étymologie, il faut se défier de toute supposition.

Le curé de Tourville était un religieux.

11. Le nom d'Agon, qui s'écrivait jadis Aagon, veut dire un lieu entouré d'eaux, et vient, soit du celtique *aa*, ou du scandi-

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
12	Blainville,	*Blandevilla*	Pierre,	Le chap. de Coutan.	151.
13	Linverville,	»	Ouen,	Le seigneur du lieu,	60
14	Montcarville,	*Montcarvilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	50
15	Saint-Malo-de-la-Lande,	*SanctusMacutus de landâ,*	Malo,	Le seigneur du lieu,	30
16	Le Homméel,	*Hommeelus,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	27
17	Montsurvent,	*Mons super ventùm,*	Martin,	L'évêque,	62
18	Servigny,	*Servigneum*	Jean-Baptiste,	Le seigneur du lieu,	35
19	Brainville,	*Brainvilla,*	Aubin,	Le seigneur du lieu,	55
20	La Vandelée,	*Vandeleia,*	Sébastien,	Le seigneur du lieu,	25

nave *aa*, qui signifie eau; soit de la racine latine *ague*, qui dérive d'*aquæ*. Il est assez extraordinaire de trouver cette paroisse sur la liste de celles que le duc Robert I donna à l'évêque de Coutances, en même temps que l'église Saint-Laut de Rouen. Il faut qu'il y eût un poste militaire qui la tint sous sa dépendance. Il y a eu à Agon une chapelle qui fut construite vers 1177.

12. Le Livre-Noir dit *Blainvilla*.

13. Cette paroisse n'est pas sur la liste du Livre-Noir.

16. Réuni à Gratot. Le nom est un diminutif du scandinave *holm*, qui signifie un lieu entouré d'eaux douces.

20. L'étymologie se tire du mot scandinave *vand*, qui signifie l'eau; sans doute parce que c'était là que se trouvait, au sortir de Coutances, la première *eau* sur la route romaine de Cherbourg. Si la terminaison n'est pas simplement paragogique, elle peut représenter le mot celtique *leh*, ou *lech*, qui signifie pierre. La distance convient assez à l'emplacement d'une pierre milliaire.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
21	Gouville,	*Gouvilla*,	Malo,	L'abbaye de Savigny	181.
22	Anneville,	*Arnovilla*,	Samson,	L'évêque,	34
23	Muneville-le-Bingard,	*Munevilla*,	Pierre,	Le roi,	170
24	La Ronde-Haye	*Rotunda Haga*,	N.-Dame,	Le roi,	38
25	Ancteville,	*Anctevilla*,	Chaire-St-Pierre,	Le seigneur du lieu,	74
26	Bois-Roger,	*Boscum Rogerii*,	Nicolas,	Le prieur,	»

21. Il y avait en cette paroisse une chapelle de la Madeleine et une chapelle Saint-Maur, qui payaient chacune 24 livres de décimes, et auxquelles présentait le seigneur de la paroisse. Il y avait aussi un prieuré dépendant de l'abbaye de Savigny.

23. Le surnom de cette paroisse vient d'une éminence nommée le Bingard : ce mot en langue romane signifie un monticule. Il y a eu à Muneville un prieuré appartenant au Mont-Saint-Michel.

24. Le mot Haye vient du germanique *hagen*, *haag* en flamand, qui signifie un bois épineux. Cette paroisse a eu deux curés. La petite portion, qui était aussi à la nomination du roi, payait une décime de 38 livres.

25. La cure de cette paroisse a été pendant long-temps à la nomination de l'abbaye de Saint-Paul, au diocèse de Tours.

26. Bois-Roger était un prieuré-cure de l'ordre de Saint-Bénoit. Le prieur devait y entretenir un curé, auquel il payait une portion congrue. Le prieuré était dans la paroisse même, et le prieur était seigneur et seul décimateur du Homméel et de Bois-Roger.

2.° DOYENNÉ DE CERENCES.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Hyenville,	*Hienvilla*,	Patrice,	Le seigneur du lieu,	351.
2	Cerences,	*Cerentium*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	88
3	Quêtreville,	*Questrevilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	45
4	Trelly,	*Trailliacum*,	Germain,	Le seigneur du lieu,	80
5	Lengronne,	*Lingronia*,	Ouen,	Le chanoine du lieu,	28
6	Pont-Flambart,	»	Nicolas,	L'abbaye de Hambye,	17

2. Il y a dans cette paroisse une ancienne chapelle Saint-Laurent, qui a été rétablie récemment par Madame Surcouf.

3. Il y avait à Quêtreville un prieuré, nommé de Saint-Laurent, qui appartenait à l'abbaye de Saint-Laut. La paroisse a eu deux curés, desquels le second était à la nomination de l'abbaye de Saint-Laut, et payait une décime de 40 livres.

4. Il y a deux chapelles, dont une à la terre de la Motte et l'autre au manoir. Celle-ci fut rétablie en 1408, par Guillaume de Meurdrac, Seigneur de Trelly, échanson du roi, et Guillaume de Meurdrac le jeune, seigneur de Contrières ; sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste et de Sainte Catherine, en la révérence de Dieu, de sa glorieuse mère et de toute la cour du paradis ; à charge par l'Hôtel-Dieu de Coutances d'y faire acquitter trois messes chaque semaine, et aux fêtes de Saint Jean-Baptiste, auxquels jours il devait y avoir matines, messe à notes et vêpres.

5. Les noms de Lengronne, Pont-Flambart, Griménil et Saint-Louet ne se trouvent pas sur la liste du Livre-Noir.

6. Réuni à Lengronne.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
7	Quesney,	*Quesneium.*	Marguerite	L'abbaye de Hambye,	12 l.
8	Guéhébert,	*Vadum Heberti,*	Sulpice,	L'abbaye de Saint-Laut,	»
9	Griménil,	*Grisi Mesnilum,*	Pierre,	L'abbaye de Saint-Laut,	30
10	Ménil-Aubert,	*Mesnilum Osberti,*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	34
11	Saint-Louet,	*S. Laudulus*	Laut,	Le pénitencier,	81 5 s
12	Muneville,	*Munevilla,*	Pierre,	Le chanoine du lieu,	45
13	Lingreville,	*Lingrevilla*	Martin,	Le seigneur du lieu,	30
14	Annoville-Tourneville,	*Annovilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	112

7. Réuni à Contrières. L'église fut donnée à l'abbaye de Hambye par Foulques Paynel, le jour de sa fondation. Autrefois on disait le Quesney : ce nom veut dire un lieu planté en chênes.

8. Il y avait dans cette paroisse un prieuré nommé de la Rouelle, avec une chapelle, attachés à la cure, qui appartenait, dès le douzième siècle, à l'abbaye de Saint-Laut, ainsi que celle de Griménil, comme on le voit par une charte de Henri II, postérieure à la mort de Saint Thomas. Les curés de ces paroisses étaient des religieux.

10. L'église a des morceaux d'architecture romane.

12. Cette paroisse a eu jadis deux curés, mais les deux portions sont réunies depuis long-temps. L'église, mélangée de roman et d'ogives, paraît être du XII.e siècle.

13. Cette paroisse avait deux curés, la seconde portion était à la nomination de l'abbaye de Savigny. L'église fut donnée, en l'an 1242, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par Jeanne de Saint-Planchers.

14. La liste de 1665 présente Annoville et Tourneville

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
15	Hauteville,	*Hautevilla*,	N.-Dame,	L'abbaye de Savigny	40 l.
16	Hérenguerville,	*Erenguervilla*,	Gratien,	Le seigneur du lieu,	26
17	Montmartin,	*Mons Martini*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	39
18	Montchaton,	*Mons Catonis*,	Georges,	Le seigneur du lieu,	39
19	Grimouville,	*Grimouvilla*,	Etienne,	Le seigneur du lieu,	40
20	Urville,	»	Etienne,	Le chanoine du lieu,	12
21	Regnéville,	*Reniervilla*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	20

comme étant *deux cures réunies*. Elles l'étaient plus d'un siècle auparavant, comme le prouve l'épitaphe d'un curé de Neufménil, nommé Richard Turgis, mort en 1582, sur laquelle il est dit natif d'*Innoville-Tourneville*. Elle se voit dans l'église de Neufménil, à la muraille du chœur, du côté du midi. Tourneville n'est pas relaté sur la liste du Livre-Noir.

16. La tour et le portail sont des morceaux de genre en fait d'architecture romane.

18. Il y avait à Montchaton une chapelle Saint-Gilles, dépendante de la collégiale de Cléry. Le nom de l'église paroissiale est Saint-Georges-de-la-Roque. Elle fut donnée sous ce nom, ainsi que quelques biens situés à Montchaton, par Richard-Turstin-Halduc, à l'abbaye de Lessay, le jour de sa fondation.

19. Il y a eu à Grimouville une chapelle Saint-Clair, et une chapelle Saint-Laurent, qui avait la tierce gerbe de la dîme de Carantilly.

Les noms propres, Hérenger, Grimaut, Regnier se reconnaissent facilement dans les noms de trois des paroisses ci-dessus.

20. Surnommée Urville-le-Chanoine.

3.° Doyenné de Saint-Pair.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Anctoville,	*Anctovilla*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	40 l.
2	Granville,	*Granvilla*,	N.-Dame,	»	60
3	Saint-Pair,	*S. Paternus*	Pair,	L'abbaye du Mont-St-Michel,	»

2. Il y avait deux cures à Granville, dont la première était à la nomination du seigneur de Gouville; et la seconde, à la nomination du seigneur de Mênildrey. Celle-ci payait 60 livres de décimes, comme la première. La belle paroisse actuelle de Saint-Nicolas n'était qu'une section de paroisse, ayant chapelle vicariale, dans laquelle le curé de la première portion envoyait un de ses vicaires célébrer l'office aux jours de dimanches et de fêtes.

Si l'on s'en rapportait à Dom Beaunier, Gavray se serait appelé jadis Granville de Gauray, dans ce cas, le nom aurait pu être donné à ce lieu par un seigneur de Gavray; mais il ne dit pas où il a puisé cette particularité. Quoiqu'il en soit, le cartulaire du Mont-Saint-Michel fournit la preuve que dans le XI.e siècle il existait une famille du nom de Granville, puisqu'il contient un acte de l'an 1054, signé *Reginaldus de Grandevillâ*. Un autre acte, de vers 1180, est signé *Rogerius de Grandivillâ*. Les rôles normans et les registres de la cathédrale font foi que dans les XII.e et XIII.e siécles il y avait deux cures à Granville. Au milieu du XIII.e, Granville passa dans la famille d'Argouges, par le mariage de Jeanne de Granville avec Raoul d'Argouges. La ville actuelle, fondée en 1440, fut construite au lieu nommé Lihou, autrement Lit-Hou, sur lequel il existait une chapelle dédiée à la Sainte-Vierge, célèbre par des miracles et la dévotion des pélerins.

3. Le chœur de l'église fut édifié en 1114. Il y a dans la pa-

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
4	Hocquigny,	*Hocquigneum*,	Pierre,	Le prieuré de la Bloutière,	40 l.
5	La Beslière,	*Belleria*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	30
6	St-Planchers,	*S. Pancratius*,	Pancrace,	L'abbaye du Mont-St-Michel,	60
7	Ménildrey,	*Mesnilum Drochonis*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	52
8	Saint-Ursin,	*S. Ursinus*,	Ursin,	Le seigneur du lieu,	40
9	Saint-Jean-des-Champs,	*S.-Joannes-de-Campis*	Jean,	L'abbaye du Mont-St-Michel,	65

roisse les chapelles de Saint-Gaud et de Sainte-Anne. L'église fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Richard II, ainsi que tout le terrain compris entre la Vanlée, l'océan, le Tarn et la voie publique de Coutances. Les paroisses de Donville, Bréville, Saint-Martin-le-Vieux, Saint-Pair, une partie de celles de Coudeville, Longueville, Iquelon, Saint-Nicolas sont enfermés dans ces limites. C'est ce que l'on appelait la baronnie de Saint-Pair. L'abbaye de Saint-Pair fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en 1023, par le même duc, ainsi que le monastère du même lieu; et le personnat en 1157, par l'évêque Richard de Bohon, du temps du célèbre abbé Robert, surnommé du Mont, ou de Thorigny.

4. Le curé était un religieux. Il y a eu dans la paroisse un prieuré nommé de Saint-Augustin, dépendant de la Bloutière, lequel avait été plus anciennement un hôpital dépendant du même monastère.

5. Etymologie : habitation de Lebel.

6. Prieuré de l'Oiselière dépendant du Mont-Saint-Michel.

7. La finale de ce nom est le nom propre Drogon.

9. En 1119, le patronage était en litige entre l'évêque de Coutances et l'abbaye de Saint-Laut, par devant l'abbé du Mont-Saint-Michel.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
10	St-Sauveur-la-Pommeraie,	*Pomaria*,	Sauveur,	L'Hôtel-Dieu de Coutances,	»
11	Hudimênil,	*Heudimesnilum*,	N.-Dame,	L'abbaye de Savigny	50 l.
12	Saint-Léger,	*S. Leodegarius*,	Léger,	Le seigneur du lieu,	19
13	Le Loreur,	*Loreor*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	35
14	Longueville,	*Longvilla*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	23
15	Bréhal,	*Breha*,	N.-Dame,	L'abb.e de Hambye,	34
16	Bréville,	*Brevilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	39

10. Le curé était un religieux de l'Hôtel-Dieu de Coutances; l'église avait été donnée à cette maison par Hugues de Morville, en 1218.

15. L'église fut donnée à l'abbaye de Hambye par Foulques Paynel, en présence de l'évêque Algare. Quelques personnes prétendent qu'il y eut anciennement à Bréhal une communauté, et même qu'elle fut le berceau de l'abbaye de Hambye. La nef de l'église est d'architecture romane.

16. Le chœur est d'une architecture romane qui peut remonter au-delà de la conquête des Normans, sauf la voûte, qui est gothique; la porte du chœur est remarquable. On croit avoir en ce lieu le corps de Saint Hélier, que la mer apporta sur la grève, enfermé dans un cercueil de plomb. Il ne fut possible de l'enlever qu'après des jeunes et des prières; et les animaux qui traînèrent le char où on l'avait placé, vinrent d'eux-mêmes l'apporter auprès d'une fontaine, dans laquelle on le lava, et qui porte son nom. Cette source abondante est dans le cimetière même. Nous ne prétendons pas garantir ce fait, mais nous ne doutons nullement qu'il ne cache quelque chose de vrai.

N.os	PAROISSE.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
17	Coudeville,	*Coudevilla*,	Georges,	Le seigneur du lieu et l'évêque,	41 l.
18	Saint-Martin-le-Vieux,	*S. Martinus vetus*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	17
19	Chanteloup,	*Cantulupus*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	22
20	Bourrey,	*Borreium*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	39
21	Ste-Marguerite,	*S. Margareta*,	Marguerite,	Le seigneur du lieu,	34
22	Donville,	*Donvilla*,	Clair,	Le seigneur du lieu,	40
23	St-Aubin-des-Préaux,	*S. Albinus de Pratellis*,	Aubin,	Le seigneur du lieu,	38

18. Réuni à Bréhal.

19. Il y avait au château une chapelle dont les revenus furent transférés à l'église paroissiale, mais qui subsiste encore. L'église de *Chanteleu* fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par le duc Richard II.

L'Etymologie, qui paraît être germanique, ferait remonter jusqu'aux premiers temps de la Monarchie Française l'origine du château de ce lieu : c'est le mot *schants*, qui signifie un château fort.

20. Etymologie : *Burrum*, qui signifie une maison royale, mais une maison de passage, un pied-à-terre. Il y a un bois qui s'appelle encore maintenant le bois de Buron. En langue saxonne *bury* signifie une demeure ; en danois, *borg* ; germanique, *burg* ; celtique, *bur*.

21. Réuni à Bricqueville.

22. Etymologie *Odonis villa* : la villa d'Eudes, ou Odon. Les traditions parlent d'une station de Saint-Clair en ce lieu, et d'un monastère qui a dû y exister. On croit en reconnaître les vestiges dans des fragmens de maçonnerie qu'on rencontre dans le cimetière ; l'église, qui semblait n'être encore qu'une chapelle il y a vingt ans, a cela de particulier d'être tournée vers le nord.

N°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
24	Bricqueville,	*Bricquevilla,*	Vigor et Jean,	Le seigneur du lieu,	40 l.
25	Yquelon,	*Yquelont,*	Maur,	Le seigneur du lieu,	25
26	Queron,	»	»	»	»

24. Cette paroisse avait deux portions curiales ; la petite, qui était également à la présentation du seigneur, payait 30 livres de décimes.

25. Étymologie : *I-Klint*, les roches. Ce mot scandinave est encore usuel en Suède et en Norvège. On voit à Yquelon beaucoup de roches non loin de l'église.

26. Réuni à Saint-Pair.



4.° Doyenné de Cenilly.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Cerisy,	*Cerisiacum*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	60 l.
2	Cenilly,	*Cenilleium*,	N.-Dame,	L'abbaye d'Aulney,	50
3	Cenilly,	*Cenilleium*,	Martin,	L'abbaye d'Aulney,	18
4	Pont-Brocard,	*Pons-Brocardi*,	Jean-Baptiste,	La commanderie de Villedieu,	1 l 2 s
5	Mont-Pinchon,	*Mons-Pinchon*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	92
6	Carantilly,	*Carantilleum*,	N.-Dame,	L'évêque,	88

1. Chapelle au château de Cerisy, érigée par Richier de Cerisy, évêque de Lombez, dont le cœur repose dans l'église de cette paroisse.

2. Les églises de N.-D. et de Saint-Martin de Cenilly furent données à l'abbaye d'Aulney, le jour de sa fondation, l'an 1131, par Jourdain de Say et Luce, sa femme, fondateurs de cette maison. Ces deux églises avaient en propriété une terre nommée de l'Aumône, qui fut donnée en même temps. L'église actuelle de N.-D. remonte à cette époque. Il existait à Cenilly, antérieurement à cette donation, une maison religieuse dédiée à N.-D., qui fut réunie à celle d'Aulney, quelques années après sa fondation.

4. Réuni à Dangy. Cette paroisse, d'une étendue de 15 vergées de terre, était une commanderie de Malte, sous la dépendance de celle de Villedieu.

5. Il y avait à Montpinchon les chapelles de Catteboule, Saint-Gatien et Saint-Julien.

6. Il a existé dans la paroisse une chapelle Saint-Clair, mais dont le titre et les revenus sont transférés depuis long-temps à l'é-

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
7	Dangy,	*Dangeium*,	Martin,	L'Hôtel-Dieu de Coutances et le seigneur,	27 l.
8	Cametours,	*Campus morosus*,	N.-Dame,	L'évêque,	80

glise paroissiale. Le chœur de l'église est du XII.e siècle, sauf les ouvertures.

Etymologie probable : la contrée des pierres ; des mots celtiques *carrecg*, qui signifie rochers ; ou *carnac*, qui signifie des pierres disposées ; la terminaison *illy* est paragogique. Si cette étymologie est la vraie, elle provient des roches granitiques qui existaient au lieu nommé la Grise-Pierre, et qui ont été employées dans la construction du château actuel. Les traditions de la féerie qui se rattachent à ce lieu, feraient croire qu'il y eut jadis un monument druidique. Non-loin de là était un des manoirs de la riche famille de Say, dont tout ou partie des biens passèrent dans la puissante famille du Hommet, par le mariage d'Agnès de Say avec Richard du Hommet, vers l'an 1150.

7. L'église fut donnée à l'Hôtel-Dieu de Coutances, en 1212, par Hugues de Morville.

8. L'église fut donnée en 1221, à l'Hôtel-Dieu de Coutances, par Hugues de Morville. Dans cette charte, la paroisse porte le nom de *Campomotos*.

S'il faut adopter pour Cametours, ou *Cannetour*, comme on le prononce vulgairement, l'étymologie apparente *schoen-torp*, qui est germanique, et signifie un beau village, il s'est opéré un grand changement.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
9	Soule,	*Sola*,	Martin,	L'évêque,	27 l.
10	Belval,	*Bella-Vallis*,	Martin,	Le chapitre de Coutances,	13
11	Marigny,	*Marigneum*	Pierre,	L'abbaye d'Aulney,	34
12	Saint-Denis-le-Vêtu,	*S. Dionisius vestitus*,	Denis,	L'évêque et l'abbaye de Blanchelande,	40

9. Soule fut donné, avec la moitié de la forêt de Montabot, à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le jour de sa fondation, par Roger des Moitiers.

On trouve cette paroisse sous le nom de *Soulla* et *Sella*.

10. L'église de Belval fut donnée au chapitre de Coutances par le roi Louis VIII, qui mourut en 1226. Il y avait dans cette paroisse une chapelle, qui payait une décime de 9 livres, et qui était à la nomination du seigneur de Camprond.

11. Le chœur est d'architecture romane. L'église fut donnée à l'abbaye d'Aulney, l'an 1231, par Richard du Hommet, et Agnès de Say, son épouse. La même abbaye avait dans cette paroisse un prieuré, avec une chapelle, du nom de Saint-Léger. Cette même paroisse avait aussi une chapelle Saint-Benoît, dont nous n'avons trouvé de mention que dans le *Neustria Pia*. L'étymologie de Marigny est la hauteur, du mot celtique *mar*, qui signifie haut. Les terminaisons en *y*, *igny*, *illy*, *issy*, sont paragogiques, et correspondent à nos terminaisons modernes en *eur*, *age*, *rie*; comme dans haut-*eur*, herb-*ages*, prai-*ries*.

12. L'église fut donnée à l'abbaye de Blanchelande, en 1211, par Jean de Brucourt. Il y a eu dans la paroisse une

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
13	Contrières,	*Contrieriæ,*	Marguerite	L'abbaye de Saint-Laut,	20 l.
14	Roncey,	*Ronceyum,*	Cosme et Damien,	Le seigneur du lieu,	»
15	Savigny,	*Savigneum,*	N.-Dame,	L'abbaye de Sainte-Barbe en Auge,	100
16	Bon-Fossé,	*Bonum fossatum,*	Sauveur,	L'abbaye d'Aulney,	25

chapelle nommée chapelle de Brucourt, et une autre à la terre de la Moricerie.

13. Il y a dans l'église de Contrières des fonds baptismaux fort anciens, sur lesquels il existe un curieux bas-relief, représentant une procession. L'église de cette paroisse fut donnée, dans le XII.e siècle, à l'abbaye de Saint-Laut, par Guillaume de Tracy. Henri II confirma plus tard cette donation.

14. Les portes de cette église sont d'architecture romane. Le chœur est du XII.e siècle.

15. Le chœur est d'architecture romane. L'église fut donnée au prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge par Richard de Bohon. Cette maison religieuse avait un prieuré dans la paroisse et nommait un de ses religieux à la cure.

16. Cette paroisse tire son nom d'une voie romaine qui la traversait. Les voies romaines s'appelaient quelquefois *fossa* ou *fossatum*. Elle est réunie à Dangy.

N.º	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
17	Ouville,	*Ouvilla*,	N.-Dame,	L'évêque,	131.

17. Il y a eu dans cette paroisse une maison religieuse, nommée le prieuré de Calvalande, à laquelle Grégoire de Calvalande fit des donations, qui furent confirmées en 1241, par le pape Grégoire IX. Cette maison était un prieuré de filles, et elle a dépendu pendant quelque temps de l'abbaye de Moutons, au diocèse d'Avranches. Ses biens furent réunis en 1466 à l'Hôtel-Dieu de Coutances, par Richard-Olivier de Longueil.



5.° Doyenné de Périers.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
1	Créances,	*Crientiæ*,	Trinité,	L'abbaye de Lessay,	»
2	Périers,	*Piri*,	Pierre,	L'abbaye de St-Taurin d'Evreux,	50 l.
3	St-Aubin-du-Perron,	*S. Albinus de Petrâ*,	Aubin,	L'abbaye de Blanchelande,	34
4	Aubigny,	*Albigneum*,	Martin,	La Sainte-Chapelle,	27

1. Il y a eu à Créances une chapelle nommée chapelle du Buisson. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, par Richard-Turstin-Haldne, le jour de la fondation de cette maison. Le mot saxon *créau* veut dire une forteresse.

2. Cette paroisse tire probablement son nom de plusieurs voies romaines qui la traversent, et notamment d'une qui s'appelle le chemin Perré. Elle avait un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Taurin d'Evreux, qui recueillait toutes les dîmes et était obligé de desservir l'église. Il en était ainsi dès le XII.e siècle. Au moment de la révolution, la maison religieuse n'existait plus, mais le lieu se nomme encore la Moinerie. L'église est belle; sa structure annonce le XIV.e siècle. Les deux chapelles de la croisée sont d'architecture romane; celle du nord offre une porte bouchée intéressante. Il y avait dans la paroisse les chapelles de la Bouvière, de Saint-Jacques, de Basmarais et de l'hospice. Cet hospice, beaucoup trop riche pour ses besoins, vient d'être réédifié avec un luxe que plusieurs personnes trouvent déplacé.

3. Chapelles de l'Aulney, de Saint-Jean, de Sainte-Avoie.

4. Le nom d'Aubigny paraît venir du gallique *albhain*, qui signifie un pays de haut pâturage. Cette paroisse était une commanderie de Templiers, dont les biens furent donnés à la Sainte-Chapelle,

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
5	Ménil-Bus,	*Mesnilum Buye*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	81 l.
6	Monteuit,	*MonsCoctus*	Martin,	Le seigneur du lieu,	13
7	Camprond,	*Campus rotondus*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	34
8	Raids,	*Rez*,	Georges,	L'abbaye de la Luzerne,	28
9	Saint-Sébastien	*S. Sebastianus*,	Sébastien,	Le seigneur du lieu,	27
10	Vaudriménil,	*Vaudrimesnilum*,	Manvieu,	Le chapitre de Coutances,	14
11	Saint-Sauveur-l'Endelin,	*S. Salvator*,	Sauveur,	Le roi,	129

lors de la suppression de l'ordre. Ce sont ces religieux qui ont édifié le chœur de l'église actuelle ; la nef est plus moderne.

7. Il y a eu à Camprond, ou Canron, ou même Cauron, ainsi qu'on l'écrivait jadis, une chapelle nommée Lez-Belval, à la nomination du roi. Etymologie probable : *scaur*, mot scandinave, qui signifie hauteur.

8. Le curé de Raids était un religieux. Ce nom paraîtrait venir du scandinave *raiz*, qui signifie une petite rivière, et par extension, au bord d'une rivière. Celtique, *ren* ; gallique, *rith* ; gaulois moyen âge, *ru*.

10. L'église de Vaudriménil fut donnée à la commune capitulaire par Hugues de Morville, l'an 1236.

11. Cette paroisse tire son surnom d'une personne nommée Adeline ; nous en connaissons deux de ce nom : l'une qui était sœur de la duchesse Gonnor, et qui épousa Turulphe de Pont-Audemer ; l'autre qui épousa le duc Richard, en 1026. Saint-Sauveur-l'Endelin avait eu jadis quatre curés, desquels, trois à la nomination du roi, mais les trois portions furent réunies dans le XVI.e siècle. La petite portion, qui payait une décime de 37 livres, était à la

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
12	St-Michel-de-la-Pierre,	*S. Michael de petrâ*,	Michel,	Le roi,	50 l.
13	Le Lorey,	*Loricium*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	90
14	Aubigny,	*S. Christophori capella*,	Christophe	Le roi,	11 l 10 s
15	Marchésieux,	*Marcheni*,	Manvieu,	Le prieur du lieu,	28
16	Hauteville-le-Guichard,	*Autevilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	»
17	Feugères,	*Felgeriæ*,	Pierre,	L'abbaye de Lessay,	»
18	Millières,	*Milleriæ*,	Etienne,	L'abbaye de St-Taurin d'Evreux,	»

nomination de l'abbaye de Lessay, à laquelle elle avait été donnée par Guillaume d'Avranches, avant l'an 1126.

13. Cette paroisse tire son nom d'une famille de Lore qui en avait la seigneurie et le patronage. Lors de la rédaction du Livre-Noir, le seigneur s'appelait Guillaume de Lore.

14. Cette paroisse, qui n'existait pas au XIII.e siècle, puisqu'il n'y avait encore qu'une chapelle, au lieu d'église paroissiale, est réunie à Saint-Martin-d'Aubigny.

15. Etymologie : ***Marschs***, mot germanique qui signifie marais. Cette paroisse avait un prieuré sous l'invocation de Saint Manvieu, payant une décime de 113 livres, appartenant à l'abbaye de Vineuil, dans l'évêché de Blois ; l'église actuelle est l'église de ce monastère, celle de la paroisse ayant été détruite.

16. Hauteville tire son surnom d'un des fils de Tancrède, Robert-Guichard, si fameux dans les fastes de l'Italie.

17. Il y a une chapelle nommée N.-D.-de-l'Us-Ouvert, parce que l'us, c'est-à-dire la porte, ne ferme jamais. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay avant l'an 1126, par Roger d'Aubigny.

18. Le nom de cette paroisse vient probablement d'une pierre

Nos.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
19	La Feuillie,	*Foliata*,	Nicolas,	L'abbaye de Lessay,	35 l.
20	Pirou,	*Piru*,	Martin,	L'abbaye de Lessay,	»
21	Gefosses,	*Guinefossa*,	Samson,	Le roi et l'abbaye de Lessay,	55

milliaire placée sur la voie romaine qui la traversait. Elle a eu une chapelle Saint-Roch.

19. Robert de la Haye-du-Puits donna à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, l'église Saint-Nicolas de la Feuillie. Cette paroisse tire probablement son nom d'un petit bois donné à la même abbaye par les fondateurs.

20. Il y a eu en cette paroisse une chapelle dotée de 200 livres de rentes. L'église fut donnée, avant l'an 1126, à l'abbaye de Lessay, par Guillaume de Pirou.

Il y a auprès de l'église un lieu nommé le Monstier, ce qui indique un ancien monastère.

21. On trouve cette paroisse sous les noms de *Gefossa, Givefossa, Ginefossa, Gervoldi fossa;* mais la véritable étymologie est peut-être le mot germanique *gefæss*, qui veut dire bateaux, et par extension, le port où sont les bateaux, ou un havre propre à recevoir seulement des bateaux; c'est ce qui se trouve à Gefosses. L'église fut donnée vers le même temps que les précédentes, par Richard de Rollos, Roger d'Aubigny, Jourdain Deschamps, Arnoul et Guillaume de Rollos, Guillaume du Pont et Clarembault de Gratot, à l'abbaye de Lessay. Il y avait dans la paroisse une chapelle nommée Chapelle-de-la-Corneille, qui payait 13 livres de décimes.

II. ARCHIDIACONÉ DU BEAUPTOIS.

1.° Doyenné du Beauptois.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Les Moitiers,	*Monasteria*	N.-Dame,	L'évêque,	24 l.
2	Coigny,	*Cuneum*,	Pierre et Paul,	Le seigneur du lieu,	»
3	Beuzeville,	*Boscivilla*,	Trinité,	Le seigneur du lieu,	32
4	Prétot,	*Peretot*,	Pierre,	L'abbaye de Lessay,	22

1. Il y a eu aux Moitiers, avant l'invasion, un monastère, dont on a retrouvé tout récemment les vestiges entre l'église paroissiale et le marais; c'est de cette communauté que la paroisse a pris son nom, car on disait autrefois les Montiers, et ce mot dérive de *monasteria*. C'est un abbé des Moitiers qui a fait construire le Pont-l'Abbé, et c'est delà qu'on l'appelle ainsi.

2. Eude-au-Capel et Richard-Turstin-Halduc, en fondant l'abbaye de Lessay, lui donnèrent l'église de Coigny. Cette abbaye avait les deux tiers des dimes de la paroisse.

3. Le jour de la fondation de Blanchelande, Richard de la Haye-du-Puits donna à cette abbaye l'église de Beuzeville. La paroisse se nommait autrefois Beuzeville-la-Chaussée; son nom moderne lui vient de la bastille, ou tour, que l'on voit penchée sur le bord de l'Ouve, et dont la fondation ne remonte pas plus haut que le XIV.e siècle.

4. Il y a au château une chapelle de la fin du XV.e siècle L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay par Robert de Prétot, avant 1126. Il y avait deux cures, desquelles la seconde payait 18 livres de décimes, et était à la présentation de l'abbaye de Blanchelande.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
5	Cretteville,	*Quitrevilla*	N.-Dame,	L'abbaye de Lessay,	»
6	Houtteville,	*Houttevilla*	Sébastien,	Le prieur de Beaupte,	»
7	Appeville,	*Appavilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	78 l.
8	Beaupte,	*Bauptum*,	Martin,	Le prieur du lieu,	90
9	Vindefontaine,	*Vindefontenum*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	91

5. L'abbaye de Lessay y avait les deux tiers de la dîme, et de beaux herbages. L'église fut donnée à Blanchelande par Richard de la Haye; dans cette charte la paroisse est appelée *Chettevilla*.

6. L'église de Houtteville fut donnée par Geffroi de Montbray à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le jour de sa fondation. Le curé du lieu avait une pension congrue; les revenus étaient au prieuré de Beaupte.

7. Etymologie : villa de l'abbé, *abbatis villa*. Cette paroisse avait deux cures ; la seconde, à la nomination du prieur de Beaupte, ne jouissait que d'une pension de deux cents livres. L'église est un bon morceau de gothique du commencement du XII.e siècle. Elle fut donnée à l'abbaye de Lessay par Richard-Turstin-Halduc.

8. Il y avait un riche prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, qui ne payait point de décimes, et une chapelle Saint-Etienne. Le prieuré était à la nomination de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, il possédait tous les revenus de la cure, et faisait une petite pension au curé. Dans le bréviaire et le Livre-Noir, cette paroisse porte le nom de *Baptesia*, partout ailleurs, et plus anciennement, on lit *Balta* et *Bauptum*. Ce mot vient du celtique *balt*, qui veut dire un lieu entouré d'eaux, ou couvert d'eaux ; le mot scandinave *belt* veut dire la même chose. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint Etienne de Caen par Geffroi de Montbray.

9. Etymologie ; fontaine du regard, du mot scandinave *wide*,

N°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
10	Nay,	*Nay*,	Pierre,	L'évêque,	60 l.
11	Sainte-Suzanne	*S. Suzanna*,	Suzanne,	L'abbaye de Lessay,	30
12	Saint-Jores,	*S. Georgius*	Georges,	L'abbaye de Lessay,	30
13	Le Plessis,	*Plesseyum*,	Quirin,	L'abbaye de Lessay,	18

qui signifie voir, regarder. Dans le moyen âge on appelait regard les pièces d'eau où l'on se mirait.

La belle et abondante source qui a donné lieu à ce nom est auprès du jardin du presbytère.

10. Il y avait une chapelle dédiée à Saint Côme. Il existe dans le cimetière un tombeau fameux par les superstitions populaires, et visité des fiévreux, qui viennent y chercher guérison : c'est celui d'un curé mort excommunié. En ôtant l'N euphonique, il reste *ay*, qui, en langage du moyen âge, veut dire les eaux : ainsi, un lieu entouré d'eaux.

11. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay par Richard-Turstin-Halduc.

12. On remarque dans le cimetière de cette paroisse et en un autre lieu, deux croix sur le même piédestal ; c'est une singularité encore inexpliquée. Richard-Turstin-Halduc donna la moitié de l'église à l'abbaye de Lessay.

13. Le mot Plessis veut dire un bois taillis. L'église est d'une architecture romane probablement antérieure à l'invasion. L'on en peut juger par la manière de la maçonnerie, qui est en arête de poisson : c'est-à-dire que les pierres sont posées de champ, et par rangs dont l'inclinaison alterne de gauche à droite et de droite à gauche ; et par plusieurs fenêtres bouchées, qui n'ont que quatre à cinq pouces d'ouverture, sur une hauteur de trois pieds, et sont terminées par un plein cintre. Cet ordre de fenêtres est antérieur à

Nos	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
14	St-Germain-la-Campagne,	*S. Germanus*,	Germain,	Le roi,	28 l.
15	Gorges,	*Gorgis*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	40
16	Gonfreville,	*Gonfrevilla*	Manvieu,	Le seigneur du lieu,	32
17	St-Germain-le-Vicomte,	*S. Germanus*,	Germain,	Le seigneur du lieu,	45
18	Le Buisson,	*Dumus*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	24

l'invention, ou à l'usage du verre. Cette église fut donnée à Lessay par Robert de la Haye. Il existe dans la paroisse une chapelle Sainte-Anne. Il y avait un prieuré de Saint-Erbland, payant une décime de 50 livres. Anciennement ce prieuré était une paroisse, ou une section de paroisse, qui avait été donnée à l'abbaye de Lessay par Richard-Turstin-Halduc et Eudes-au-Capel ; on la trouve désignée par *ecclesiam Sancti Ermelandi de Plesseyo*, et *Sancti Hermelandi juxtà Plesseyum*.

14. Réuni à Gorges.

15. La paroisse avait trois portions ; la première s'appelait portion de Paris ; la seconde était à la nomination de l'abbaye de Blanchelande, se nommait portion de Camprond, et payait 45 livres de décimes ; la troisième, à la présentation du seigneur du lieu, payait 38 livres. Il y avait une chapelle appelée Sainte-Anne-des-Marais ; une autre, appelée chapelle Saint-André, payait 12 livres de décimes, et était à la présentation du vicomte de Saint-Germain. Gorges signifie le passage d'une rivière entre deux hauteurs.

16. L'abbaye de Blanchelande et l'Hôtel-Dieu de Coutances recevaient tous les revenus, payaient les décimes, et faisaient au curé une pension congrue.

18. Réuni à Saint-Germain-le-Vicomte.

2.° Doyenné de Carentan.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Carentan,	*Carentonum*,	N.-Dame,	Le roi,	60 l.
2	Saint-Hilaire,	*S. Hilarius*,	Hilaire,	L'abb.e de Longues,	40
3	Saint-Pélerin,	*S. Peregrinus*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	73

1. Dans la charte de dotation du duc Richard à son épouse Adelle, le pays des environs de Carentan est appelé *Cingate*. Le nom de Carentan semble dériver des deux mots celtiques *car*, *caër* ou *ker*, qui signifie une ville, et ordinairement une ville murée; et *tun*, qui signifie une éminence au milieu d'une plaine; c'est en effet la situation de cette ville dans un vaste plateau de marécages. Si le nom de la ville que celle-ci a remplacée, *Crociatonum*, n'était pas antérieur aux Saxons en Neustrie, on pourrait le faire dériver des deux mots *cros* et *ton*, qui dans la langue saxonne signifient une ville au bord des marais : *cros* veut dire marais. Carentan avait deux curés. L'église est fort belle; elle a été construite en 1466 par Guillaume de Cerisay, bailli du Cotentin, et Jacqueline de Rantot, sa femme, qui y sont inhumés. Le couvent de la Perrine avait à Carentan une chapelle et un prieuré du nom de Sainte-Anne-de-Beaumont. Le chapitre de Coutances avait trois gerbes de la dîme.

2. Cette paroisse s'est appelée Petitville. On croit qu'il y a eu autrefois une maison religieuse. L'église est en partie d'architecture romane.

3. On trouve cette paroisse sous le nom de Saint-Pélerin d'Angoville.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
4	Brévands,	*Brevan*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	50 l.
5	Beuzeville,	*Boscivilla*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	45
6	Auville,	*Auvilla*,	Guingallais,	Le seigneur du lieu,	18
7	Sainteny,	*Santineyum*	Pierre,	Le prieur du lieu,	60
8	Méautis,	*Meltæ*,	Hilaire,	L'abbaye de Saint-Etienne de Caen,	30

4. On traduit communément le nom de Brévands, par *breve vadum*; on pourrait aussi le traduire par *brevia*, qui veut dire un bas-fonds, un lieu guéable; cependant il est plus probable qu'il vient des deux mots *bres vand*, qui signifient un lieu environné d'eau: *bres*, ceinture; celtique; *vand*, eau; scandinave.

6. Réuni à Beuzeville. Chapelle Saint-Jean.

7. Le nom de Sainteny n'est point un nom de saint, et doit s'écrire d'un seul mot. Il y avait un prieuré de Bénédictins, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers, payant 160 livres de décimes. Il y avait aussi la chapelle de Brix, existante avant l'an 1207, et la chapelle Saint-Vincent de Bléhou, dont il est fait mention dans le Livre-Noir.

8. Geffroi de Montbray donna à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen l'église de Méautis, et Robert de Méautis donna le même jour, à la même abbaye, l'église de Saint-Hilaire de Méautis; ce qui fait voir que cette paroisse avait deux églises. Celle qui portait le nom de Saint-Hilaire avait la propriété des terres de *Ramaltmesnil*, *Rustemmesnil*, *Malepalu*, *Varinmesnil*, *Rotorium*. Il y avait en ces derniers temps à Méautis une chapelle nommée chapelle de Donville; dans l'onzième siècle, cette chapelle était une église paroissiale, mais qui n'avait point de cimetière, car les paroissiens de Donville étaient inhumés autour de l'église de Méautis, qui avait la moitié du casuel des sépultures.

Nos.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
9	Cats,	*Kaz*,	Grégoire,	L'abbaye de Montebourg,	22 l.
10	Bohon,	*Bohon*,	Georges,	Le prieur du lieu,	4
11	Mont-Martin-en-Graigne,	*Mons Martini*,	Nicolas,	Le chapitre de Coutances,	50
12	Bohon,	*Bohon*,	André,	Le prieur de Bohon,	27
13	Auxais,	*Ausei*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	50
14	Auvers,	*Alvers*,	Etienne,	L'abbaye de St-Sauveur-le-Vicomte,	60

10. Il y avait en cette paroisse un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, fondé en 1092 par Onfroi de Bohon, et qui eut jusqu'à neuf religieux. Il était fort riche, et payait une décime de 264 livres. Le chœur de l'église paroissiale est l'antique église des religieux.

11. L'église est en partie d'architecture romane. La paroisse avait deux cures, et une chapelle nommée du Château-de-la-Rivière. En 1338, le seigneur, nommé Raoul de Hamard, rendit à l'évêque la dîme et le patronage, desquels il reconnut s'être indûment emparé. Le surnom de la paroisse pourrait venir du germanique *groen*, qui signifie vert : ainsi, pays de verdure, de prairies. En Anglais, *green*.

12. Le prieuré de Bohon avait toutes les dîmes, à la réserve d'un petit trait possédé par le curé.

13. Etymologie probable : *also*, terre-basse ; germanique. Le mot tudesque *als* signifie la même chose ; le changement d'*al* en *au* est fréquent dans notre langue.

14. Etymologie ; *awe*, prairies ; ce mot est tudesque. Le même mot est aussi gallique, et signifie de l'eau. La terminaison *ers* peut venir du mot tudesque *erde*, qui signifie terre, ou être simplement paragogique.

3.° Doyenné de la Haye-du-Puits.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Montgardon,	*Monsgardo*	N.-Dame,	L'évêque,	15 l.
2	La Haye-du-Puits,	*Hayaputei,*	Jean, évangéliste,	L'abbaye de Lessay,	30
3	L'Astelle,	*Astella,* -	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	46
4	Mobec,	*Merbec,*	Aubin,	L'abbaye de Lessay,	44

1. Il y avait une chapelle au manoir de Chanteloup. La partie inférieure de l'église est d'architecture romane. Le surnom de *Gardon* semblerait dériver du scandinave *varde*, qui veut dire un poste élevé et gardé ; c'est la même chose pour la lande des Vardes, près Coutances. Richard de la Haye-du-Puits, en fondant l'abbaye de Blanchelande ; lui donna tous ses droits sur l'église de Montgardon : *in Montegardo quicquid pertinet.*

2. Etymologie : le bois de la montagne ; du mot germanique *haag*, haie, bois touffu, broussailles ; en allemand, *hagen ;* et du celtique, *puy*, qui signifie montagne ; en Auvergne, *puy* ; en Béarn, *paou;* en Espagne, *puig*. Le Livre-Noir fait mention d'une chapelle à la Haye-du-Puits, de laquelle était patron le connétable de Normandie : c'est-à-dire le seigneur du lieu. L'église fut donnée à Blanchelande par Richard de la Haye. On voit dans le chœur un tombeau intéressant du XVI.e siècle ; c'est celui d'Artus de Magneville, baron de la Haye-du-Puits, décédé en 1556.

3. Dès avant l'an 1126, Roger d'Aubigny avait donné une portion de l'église de l'Astelle à l'abbaye de Lessay ; cette donation fut confirmée par Guillaume, comte de Sussex. Lastelle a eu deux curés. On y voit deux croix sur le même piédestal.

4. Ici le mot *bec* est celtique et signifie un ruisseau. Il y a eu à Mobec une maladrerie, dont les biens furent probablement réunis à

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
5	Bretteville,	*Brettevilla,*	Martin,	L'abbaye de Lessay,	29 l.
6	Angoville,	*Ansgovilla,*	N.-Dame,	L'abbaye de Lessay,	35
7	Lithaire,	*Litoaria,*	Thomas,	La Sainte-Chapelle,	»

l'hôpital de Saint-Sauveur-le-Vicomte, car cet établissement devait entretenir deux pauvres de la paroisse. Une charte de l'an 1186, souscrite par le souverain pontife Urbain III, confirme l'abbaye de Lessay dans la possession de l'église de Mobec : *Ecclesiam de Merbec.*

5. L'église de Bretteville avait été donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Robert de la Haye-du-Puits.

6. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, par Robert de la Haye-du-Puits. Il y avait dans la paroisse une chapelle nommée Sainte-Anne-de-Grattechef. Angoville veut dire la villa d'Angot. La tour de l'église est un morceau remarquable d'architecture romane.

7. Etymologie probable : *licht-horne*, montagne de belle vue ; littéralement une corne claire ; langue germanique. Quelques auteurs disent qu'en langue danoise les mots *lit-hou* signifient belle vue ; ce serait la même chose, et cette explication conviendrait bien avec l'opinion de ceux qui prétendent que le vieux château de Lithaire était un *speculatorium*, ou château de regard. L'église parait être d'une architecture antérieure à l'invasion ; ses pierres posées sans ordre et ses très-petites fenêtres, maintenant bouchées, peuvent du moins le faire supposer. La paroisse a eu les prieurés de Brocquebœuf, taxé à 35 livres de décimes ; de Saint-Michel-du-Bosc, qui était de filles ; une chapelle Saint-Etienne, et, au lieu nommé Fontenay, une maison de Templiers, dont les biens ont été réunis à la Sainte Chapelle. Le lieu se nomme la Templerie.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
8	L'Aulne ,	*Alna* ,	Cyr et Juliette ,	Le chapitre de Coutances ,	22 l.
9	Sainte - Opportune ,	*S. Opportuna* ,	Opportune	L'abbaye de Lessay',	110

8. Il y avait à l'Aulne une chapelle au château , payant 10 livres de décimes ; une autre nommée Saint-Joseph-de-Belle-Fontaine, dont il est fait mention dans le Livre-Noir. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay , avant l'an 1126 , par Thomas de Bricqueville ; mais un peu plus tard , cette abbaye avait perdu une partie de ses droits, comme on le voit par une charte du comte de Sussex ; enfin, un siècle après, elle les avait perdus tout-à-fait, puisque Hugues de Morville la donna à la commune capitulaire, en l'an 1236.

9. Il y avait dans cette paroisse la chapelle Notre-Dame-de-la-Lande, consacrée en 1228 , par Hugues de Morville ; et la riche abbaye de Lessay, dont la belle église, le dernier et l'un des plus beaux morceaux d'architecture romane qui existe, sert maintenant d'église paroissiale, celle de la paroisse ayant été détruite à la révolution. Celle-ci avait été construite en 1337 , par Jean de Courcé, dix-huitième abbé de Lessay. L'abbaye fut fondée en 1056 , comme en fait foi le distique suivant inscrit en tête du cartulaire :

Anno millesimo quinquageno quoque seno
Eudo, genus regum, condidit Exaquium.

Lessay veut dire l'eau de la rivière d'Ay : du mot germanique *léez* , qui signifie eau ; ou simplement, au bord de l'eau : du mot *lès* , qui signifiait auprès , dans la langue romane, et du latin *ayæ*, qui veut dire les eaux.

N°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
10	Glatigny,	*Glatigneum*	Pierre,	L'abbaye de Lessay,	161.
11	Gerville,	*Guirevilla*,	Pair,	L'abbaye de Lessay,	35
12	Vesly,	*Velleyum*,	Pierre,	L'abbaye de Lessay,	100
13	Claids,	*Clei*,	Patrice,	Le seigneur du lieu,	29
14	Saint-Germain,	*S. Germanus*,	Germain,	Le prieur du lieu,	14

10. L'église de Glatigny fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Robert des Moitiers.

Il y a deux chapelles au manoir, dont une a servi à l'usage des protestans.

11. L'église de Gerville fut donnée à l'abbaye de Lessay, par Richard-Turstin-Halduc, et Eudes au Capel.

12. L'église de Vesly, *Verleyo*, fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Geffroi Estur. L'église actuelle est belle, particulièrement le chœur, qui fut édifié vers 1460, par Guillaume de Cérisay, bailli du Cotentin, seigneur de Vesly. Il y a eu dans la paroisse les chapelles de Notre-Dame-de-la-Selle, Sainte-Avaubourg, Saint-Louis, Saint-Aubin et de l'Epesse. Vesly, *Verleyum*, pourrait dériver du mot tudesque, *weiler*, qui signifie village.

13. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Anquetil de Claids.

14. L'église est un bon morceau d'architecture romane, sauf les bas-côtés, qui sont plus modernes. Le curé avait une portion congrue, qui lui était faite par le prieuré du lieu, lequel appartenait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et payait une décime de 206 livres.

Les paroisses de Saint-Germain, Bretteville, Angoville, prennent l'affixe de sur-Ay, à cause de leur position auprès de la rivière d'Ay, en latin, *Ayæ;* ainsi appelée elle-même parce qu'elle était l'eau, par Antonomase, que tout le nord du diocèse passait au fameux gué de l'Orme, pour aller à la ville épiscopale.

4.° Doyenné de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
1	Bolleville,	*Bollevilla*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	24 l.
2	Saint-Sauveur-le-Vicomte,	*S. Salvator*,	Jean,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	45
3	Néhou,	*Nigelli Humus*,	Georges,	L'abbaye de Montebourg,	76

1. Anciennement Bolleville avait deux cures, mais elles étaient réunies au moment de la révolution; la seconde portion était à la nomination de l'abbaye de Blanchelande. Il a existé dans la paroisse une chapelle Saint-Etienne, bien dotée; une chapelle Saint-Pierre, qui avait probablement servi de prêche, et qu'on nommait chapelle des huguenots; une chapelle et un prieuré Saint-Clair, qui était dans l'origine un hôpital de lépreux, et dont les biens furent transférés à l'abbaye de Lessay.

2. L'église Saint-Jean de Saint-Sauveur fut donnée à l'abbaye du lieu par le fondateur, Néel de Saint-Saveur. Il y eut une chapelle fondée au château en 913; il y avait en outre, dans la paroisse, les chapelles d'Ouville, au Lud; de Hautménil, ainsi qu'un prieuré et une chapelle nommée de Celsouëf, *de cellâ suavi*, de l'ordre de Saint-Bénoît, dépendant de l'abbaye du lieu, et payant 7 livres de décimes.

3. Néhou avait deux curés, celui de la seconde portion payait une décime de 40 livres. Il y avait dans la paroisse la chapelle de Montroc, nommée aussi du Belarbre, et celles de Saint-Jean et de Saint-Eloi. L'étymologie est *Neel-Haus*, habitation de Néel; ou plus probablement, *Néel-huus*, qui signifie la même chose. *Haus* est germanique; *huus*, danois. (Voir pour plus de détails l'excellente histoire de Néhou, de M. Lebrédonchel, curé de Varanguebec.)

N°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
4	Varanguebec,	*Warningbek*,	Martin,	L'abbaye de Lessay,	42 l.
5	Baudreville.	*Baudrevilla*,	Marguerite,	L'abbaye de Lessay,	38
6	Taillepied,	*Taillepie*,	Jean,	Le seigneur du lieu,	28
7	Neuville,	*Novilla*,	Martin,	L'évêque,	25
8	Osmontville-la-Foliot,	*Osmonvilla*	N.-Dame,	L'abbaye de Lessay,	16

4. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay par Richard de la Haye, et Mathilde de Vernon, son épouse, dame de Varanguebec. Il y a eu dans la paroisse les chapelles Notre-Dame-du-Parc et Saint-Gilles. L'étymologie paraît être *ware-inge-bek*, mots saxons qui signifient littéralement la pointe de terre du champ de bataille; cependant le mot *wareng* peut aussi bien être un nom propre; et la terminaison, représenter le *bec* des Celtes et des Scandinaves, qui signifie une rivière.

5. L'église de Baudreville fut donnée à l'abbaye de Lessay par Anquetil de Claids, avant l'an 1126.

6. Etymologie : montagne pointue, des deux mots *thal*, qui en langue germanique signifie une montagne; et *puy*, qui signifie une pointe de montagne, ainsi que nous l'avons dit ailleurs. On croit que l'église, qui est isolée sur le sommet du mont, est un ancien ermitage dépendant de l'abbaye de Saint-Sauveur. Taillepied est réuni à Catteville.

8. L'église d'Osmontville fut donnée, avant l'an 1126, à l'abbaye de Lessay, par Roger Foliot, avec la permission de Richard d'Avarreville. C'est de ce Roger Foliot que la paroisse tire son surnom; le nom d'Osmontville est le nom propre Osmont, si commun jadis et maintenant. Cette paroisse est réunie à Denneville.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
9	Saint-Symphorien,	*S. Symphorianus*,	Symphorien,	L'abbaye de Blanchelande,	24 l.
10	St-Nicolas-de-Pierrepont,	*S Nicholaus de petroponte*,	Nicolas,	Le seigneur du lieu,	43
11	Pierrepont,	*Petripons*,	Sauveur,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	32

9. L'église fut donnée à l'abbaye de Blanchelande, par Richard de la Haye. La paroisse parait n'être qu'une portion détachée de la Haye-du-Puits, car, dans les chartes des XI.e et XII.e siécles, elle porte le nom de Saint-Symphorien-de-la-Haye-du-Puits. Elle avait un prieuré nommé de Cottebrune, qui payait une décime de 30 livres, et dont la chapelle était dédiée à sainte Marthe. L'abbaye percevait les dîmes de la paroisse, et faisait une pension congrue au curé.

10. Cette paroisse avait deux cures, la seconde, payant 26 livres de décimes, était à la nomination du seigneur du lieu. La paroisse a eu un prêche qu'on nommait la Chapelle-ès-Huguenots.

11. Avant l'invasion des Normans, ce lieu était considérable : il y avait autour du monastère, dont nous avons parlé ailleurs, un établissement, que les vainqueurs trouvèrent mieux placé à Saint-Sauveur, et qu'ils y transférèrent, ainsi que le nom même de Saint-Sauveur. Pierrepont tire probablement son nom d'un pont en pierres, jeté sur la petite rivière qui coule dans les marais, servant de point d'intersection à plusieurs voies romaines, et qui était une rareté à une époque reculée. Le chœur de l'église est d'architecture romane, et pourrait même être antérieur à l'invasion. On croit y posséder les restes des abbés de Fontenelle, Wit-Laïcus et Saint-Girbou ; il est vrai qu'ils y moururent, mais la chronique de Fontenellene dit pas qu'ils y soient enterrés ; elle parle, au

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
12	Canville,	*Canvilla*,	Malo,	L'abbaye de Cerisy,	53 l.
13	Denneville,	*Dennevilla*,	Remi,	L'abbaye de Montebourg,	40
14	Catteville,	*Cattevilla*,	Ouen,	Le roi et l'abbaye de St-Sauveur-le-Vicomte,	30
15	Doville,	*Escaleclif*,	Martin,	L'abbaye de Blanchelande,	30

contraire, de l'église Saint-Pierre, qui est probablement celle des églises de Fontenelle, dédiée au prince des apôtres, par Saint-Wandrille, et si magnifiquement restaurée par Wit-Laïcus, après un incendie. On a vu jusqu'à ces derniers temps une statue de Saint-Girbou, dans l'église, auprès de la perche du crucifix ; mais elle a probablement été enterrée dans le cimetière, avec d'autres, par un des derniers curés. La paroisse à eu les chapelles de la Sainte-Trinité et de Notre-Dame-du-Mort.

13. On a détruit il y a quelques années un chœur incommode par sa petitesse, mais qui était respectable sous un autre rapport, car c'était un Saint-Sépulcre. On voit au maitre-autel deux statues du XIIe siècle, fort bonnes pour le temps.

15. Eudes Lebouteiller, seigneur d'Escaleclif et de l'Estre, partant pour faire le pélerinage de la Terre-Sainte, vers l'an 1233, donna à l'abbaye de Blanchelande l'église d'Escaleclif, afin d'attirer les bénédictions du ciel sur son voyage. C'est de cet Eudes, ou Odon, en latin *Odo*, que la paroisse a pris son nom moderne de Doville. Il rapporta, comme le faisaient beaucoup d'autres seigneurs, la mesure du Saint-Sépulcre, et fit construire un chœur pareil, qui a été détruit il y a une soixantaine d'années. La paroisse avait une chapelle à la court d'Aisy.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
16	Neufménil,	*Neumesnil-lum,*	Anne,	Le seigneur du lieu,	23 l.
17	Saint-Remi-des-Landes,	*S. Remigius*	Remi,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	40
18	Surville,	*Survilla,*	N.-Dame,	L'abbaye de Lessay,	22

16. La paroisse tire peut-être son nom du ruisseau qui la traverse, et qui se nomme le Neuf, ou le Neudu ; dans les chartes du XII.e siècle *Neodulium*, et *Neoductus*. L'église fut donnée à l'abbaye Blanche, diocèse d'Avranches, par Robert, comte de Mortain.

17. Il y a eu à Saint-Rémi-des-Landes un établissement romain, situé auprès du havre de Surville, et dont il reste des vestiges. Il a dû y avoir au même lieu, plus récemment, un village considérable et un petit port, dont il est fait mention sur quelques cartes, sous le nom de Hamelinette. Il reste un petit menhir, ou pierre milliaire. Nous n'en parlons ici, que parce que ces antiquités n'ont pas été éditées.

18. L'église de Surville fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Robert des Moitiers. Il a existé dans la paroisse un prêche, désigné sous le nom de Chapelle-ès-Huguenots.

5.° Doyenné de Barneville.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Barneville,	*Barnavilla*	Germain,	L'abbaye de Grestain,	24 l.
2	St-Jean-de-la-Rivière,	*S. Joannes,*	Jean,	L'abbaye de Lessay,	32
3	St-Georges-de-la-Rivière,	*S. Georgius de ripariâ,*	Georges,	L'abbaye de Lessay,	»
4	Portbail,	*Portus Balii*	N.-Dame,	L'abbaye de Lessay,	36
5	Gouey,	*Gouey,*	Martin,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	36

1. Etymologie : ***Balnearum villa ;*** ce qui fortifie cette conjecture, c'est que Le Tasse, en parlant de Roger de Barneville, nomme la paroisse ***Balnavilla.*** Ce nom, qui signifie la villa des bains, peut lui venir de la belle source minérale de la Taille, qui coule sur son territoire : les anciens faisaient un plus grand usage des eaux minérales extérieurement, qu'intérieurement. L'église est d'architecture romane, et remarquable par le style ondoyant de ses murailles.

3. L'église de Saint-Georges-de-la-Rivière appartenait dès le XII.e siècle à l'abbaye de Lessay, comme on le voit par une charte du pape Urbain II, datée de 1186.

4. L'église est d'architecture romane. Elle fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Anquetil de Claids. Il y avait à Portbail un prieuré de Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Lessay, une chapelle Saint-Siméon Stylite et une chapelle Saint-Mard, ***Medardus.*** Il y a encore un quartier qu'on nomme Graie, ce qui est un reste de son ancien nom : ***Grannonum.***

5. Etymologie : ***Gau-ay :*** au bord de l'eau ; du mot ***gau***, germanique, qui signifie une contrée, surtout un pays-bas, un vallon. Les Espagnols disent ***guad.*** Le curé de Gouey avait une portion

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
6	Ourville,	*Horevilla*,	Laut,	L'abbaye de Lessay,	»
7	Besneville,	*Buinoldevilla*,	Florent,	Le chapitre de Coutances, et l'abbaye de Montebourg, alternativement,	50 l.
8	Fierville,	*Fiervilla*,	Patrice,	Le seigneur du lieu,	45
9	Le Ménil,	*Mesnilum*,	Martin,	L'abbaye de Lessay,	32
10	Saint-Maurice,	*S. Mauricius*,	Maurice,	L'abbaye de Montebourg,	33
11	La Haye-d'Ectot,	*Haya de Esquetot*,	N.-Dame,	L'abbaye de Cherbourg,	40

congrue, qui lui était faite par l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il y avait dans le cimetière de la paroisse une chapelle Saint-Martin.

6. L'église d'Ourville et le manoir d'Avarreville furent donnés à l'abbaye de Lessay, par Robert de la Haye, et Mimel, son épouse; Avarreville est devenu, par suite de cette donation, un prieuré. Ourville faisait partie de la baronnie ecclésiastique de Morville, affectée jadis à une des prébendes de la cathédrale, et à cause de cela, ne payait point de décimes.

7. Belle église du XV.e siècle. L'église de Coutances avait des droits et des biens à Besneville dès avant l'invasion des Normans. Le curé avait une portion congrue.

9. L'église appartenait à l'abbaye de Lessay, dès l'an 1186, comme on le voit par une charte souscrite du pape Urbain III.

10. Cette paroisse a été illustrée par les vertus du bienheureux Thomas Hélye, qui en a été pasteur.

11. Cette paroisse avait le prieuré de la Taille, fondé pendant le XII.e siècle, par Jourdain de Barneville. Le même Jourdain donna l'église d'Ectot à l'abbaye du Vœu; aussi le curé était-il un religieux. Cependant nous voyons que pendant l'épiscopat de Vivien, il y eut

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
12	Carteret,	*Casterium*,	Germain,	L'abbaye du Mont-St-Michel,	241.
13	Allonne,	*Alloniæ*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	39
14	Allonne,	*Alloniæ*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu et l'abb.^e de Blanchelande,	39

une transaction, par devant cet évêque, entre le chapitre de Coutances et l'Hôtel-Dieu de Barfleur, pour le patronage de Barfleur, Gatteville, Esquetot et le Rosel; et que le patronage resta commun aux deux parties. Nonobstant, l'abbaye du Vœu l'a possédé avant et depuis; nous ne nous chargeons pas d'expliquer cette anomalie. Etymologie : eaux minérales dans un bois; des mots germaniques et latins, *hagen*, bois; *ot*, lieu; *agues*, eaux.

12. Le nom de Carteret, autrefois Kartray, peut dériver du mot latin *castrum*, à cause d'un camp romain qui existe sur la falaise; ou des deux mots, celtique et germanique, *car*, ou *Karrik*, qui signifie pierre; et *trecht*, ou *tricht*, qui signifie un gué : ainsi, le gué de la falaise. On voit sur le penchant de cette même falaise les ruines de l'antique église paroissiale, qui fut donnée en 1125 à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par le seigneur du lieu.

13-14. Ces deux paroisses portent le nom des Moitiers-d'Allonne. L'étymologie certaine de Moitiers est *Monasteria*; quant à celle de l'affixe, le mot d'Allonne, et le mot vulgaire d'Allognes, ont beaucoup de rapports avec *Alauna* et Valognes. Peut-être les moines de ces monastères étaient-ils venus de Valognes; ceci n'est qu'une conjecture. Les églises de ces deux paroisses sont dans le même cimetière. Il y a eu aux Moitiers, ou aux environs, une chapelle nommée de Beaunière, taxée sur les registres à 10 livres de décimes.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
15	Baubigny,	*Belbigneum*	Martin,	Le seigneur du lieu,	20 l.
16	St-Paul-des-Sablons,	*S. Paulus*,	Paul,	L'abbaye de Cherbourg,	16
17	Senoville,	*Cenovilla*,	Laut,	Le seigneur du lieu,	30
18	Sortosville,	*Sortosvilla*,	Georges,	Le seigneur du lieu,	28
18	Artéglise,	*Argetecle-sia*,	Pierre,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	26
20	Le val-de-Scie,	*Vallis Sagiæ*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	27

15. L'église est d'architecture romane. On a trouvé récemment une sépulture antique, de quarante pieds de diamètre, s'étendant sous le jardin du presbytère, et qui n'a été visitée qu'en partie ; elle est remplie d'ossemens, de fragmens de vases et de monnaies romaines. Il y a eu peut-être sur cette sépulture une bigne, ou un tertre, duquel la paroisse a pris son nom.

16. Réuni à Baubigny. La nef, maintenant en ruines, ainsi que le reste de l'église, est d'architecture romane.

18. Cette paroisse avait deux portions curiales ; la seconde était à la nomination de la famille du Bouley d'Auxais, seigneur et patrone en sa part ; cette portion payait 20 livres de décimes.

19. Au XII.e siècle, on disait Argétéglise. L'église fut donnée en 1153 à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Geffroi d'Asneville.

20. L'acte d'union des abbayes du Vœu et de Saint-Hélier, de l'an 1205, fait voir qu'à cette époque l'église d'Artéglise *et la chapelle du Val-de-Scie* appartenaient au prieuré de la Taille, ou au moins qu'il y avait des droits.

III. ARCHIDIACONÉ DU VAL-DE-VIRE.

1.° Doyenné de Gavray.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Ménil-Garnier,	*Mesnilum Garini,*	Anne,	Le chanoine du lieu,	56 l.
2	Gavray,	*Gabreum,*	Trinité,	Le chanoine de Gavray,	»
3	Ver,	*Ver,*	N.-Dame,	Le chanoine de Gavray,	25
4	La Meurdraquiére,	*Meurdraquiera,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	120
5	Ménil-Rogue,	*Mesnilum Rogues,*	Laurent,	Le seigneur du lieu,	25
6	Villedieu,	*Villa Dei,*	N.-Dame,	La commanderie du lieu,	»

2. Le chœur de l'église est d'architecture romane. Le chanoine de Gavray qui nommait à cette cure et à plusieurs autres de notre diocèse, était un chanoine de Bayeux. Le curé, qui n'avait qu'une portion congrue, prétendait être chanoine de droit, et avoir toute juridiction sur les paroisses de Ver et du Ménil-Amand. Il y a eu une chapelle au château. Le nom de Gavray dérive du vieux mot *gave*, encore d'usage en certains lieux pour désigner une vallée profonde, arrosée d'une rivière.

3. Chapelle de Valençai, à la nomination du seigneur du lieu, payant 30 livres de décimes. L'église est du XII.e siècle.

4. Etymologie : habitation de Meurdrac. Richard-Turstin-Halduc donna à l'abbaye de Lessay une portion de l'église Sainte-Marie de la Meurdraquière ; il y avait donc alors une seconde église dans cette paroisse, ou bien celle qui existe a changé de patron.

6. Villedieu était une commanderie de Malte, fondée en 1126 par Henri I. Son nom dérive de cette fondation même ; beaucoup d'établissemens religieux ont un nom analogue.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
7	Sautchevreuil,	*Saltus Capri,*	Trinité,	L'abbaye des Prez de Lisieux,	48 l.
8	Valjouais,	*S. Andreas juxtà Ileuterum,*	André,	L'abbaye d'Ardennes,	18
9	Saint-Denis-le-Gast,	*S. Dionisius le Gast,*	Denis,	Le seigneur du lieu,	85
10	La Baleine,	*Balena,*	Pierre,	L'abbaye de Savigny,	38
11	Ménil-Hue,	*Mesnilum Hugonis,*	Etienne,	Le seigneur du lieu,	30
12	Ménil - Villement,	*Mesnilum Vineman,*	Pierre,	L'abbaye de Belle-Etoile et le Seigneur du lieu,	34
13	Montaigu-les-Bois,	*Mons acutus,*	Marc,	Le seigneur du lieu,	30
14	L'Orbehaye,	*Orba Haya,*	Georges,	Le seigneur du lieu,	30
15	La Haye-Comtesse,	*Haya Comtessa,*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	22

7. L'église fut donnée à l'abbaye des Prez, de Lisieux, par Osilia de Sautchevreuil, pour la dot de sa fille, qui s'y fit religieuse le jour même de la fondation, vers 1050.

8. Réuni à Gavray.

9. Saint-Denis-le-Gast, qui ne doit assurément pas se traduire par Saint-Denis-le-Jeune, avait deux portions curiales. La seconde, appartenant à l'Hôtel-Dieu de Coutances et desservie par un religieux, payait une décime de 80 livres. L'église est de l'onzième siècle. Il y avait une chapelle au château.

10. Chapelle Notre-Dame, encore existante.

13. Chapelle au château, fondée en 1249, par Richard de Montaigu.

14. Réuni à Montaigu-les-Bois.

15. Réuni à Sourdeval. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, par Robert de la Haye-Comtesse, et Roger, fils de l'évêque, pendant l'épiscopat et avec l'approbation du dit évêque.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
16	Sourdeval,	*Sordevallis*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	30 l.
17	Champrepus,	*Campus repulsùs*,	Jean, évangéliste,	Le roi,	30
18	Fleury,	*Fleureyum*,	N.-Dame,	Le prieuré de la Bloutiére,	25
19	La Bloutiére,	*Bloteria*,	N.-Dame,	Le prieuré du lieu,	30
20	Hambye,	*Hambeya*,	Pierre,	L'abbaye du lieu,	20

17. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Laut, par Guillaume de Tracy; la charte est sans date, mais elle est antérieure à Henri II, car ce prince la confirma par une nouvelle, qui est elle-même sans date, mais postérieure à la mort de Saint-Thomas de Cantorbéry. Le patronage était aux mains de l'évêque dans le XIII.e siècle; il tomba dans celles du roi quelques siècles plus tard.

18. Fleury était un prieuré cure de l'ordre de Saint-Augustin. Il y avait dans cette paroisse une chapelle nommée du Gnesquet. L'acte de Henri II, dont nous venons de parler, relate aussi l'église de Fleury comme appartenant à l'abbaye de Saint-Laut.

19. La cure était desservie par un religieux du prieuré fondé dans cette paroisse en 1199, par Richard de Rollos. Il y avait une chapelle au château de la Roche-Tesson.

20. Foulques Paynel, en fondant l'abbaye de Hambye, lui donna l'église de la paroisse, du consentement de l'évêque Algare : celle-là même qui existe aujourd'hui, et qui est de la fin de l'XI.e siècle. Il y avait au château une chapelle dédiée à Saint Gilles, dans laquelle l'abbaye de Saint-Sever devait envoyer un moine, pour y chanter la messe, le jour de Pâques. Il se rendait d'abord à l'abbaye de Hambye, et il allait en chasuble depuis cette abbaye jusqu'au château, accompagné d'un Ermite de Saint-Gerbold, qui devait lui servir la messe. Quant au nom de Hambye, que l'on

Nos	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
21	La Lande-d'Airou,	*Landa Darou*	Martin,	Le seigneur du lieu,	100 l.
22	Ménil-Bonant,	*Mesnilum Bornenis,*	Jean-Baptiste,	L'abbaye de Hambye,	18
23	La Haye-Paynel,	*Haya Paganelli,*	Madeleine	L'abbaye de Saint-Sever,	35
24	Folligny,	*Foligneum,*	N.-Dame,	Le prieuré de la Bloutière,	39

trouve écrit diversement, quelques-uns pensent que c'est le nom d'une ville gallo-romaine, mais il est bien plus probable que c'est tout simplement *ham* ou *hamus* Bye : la demeure de Bye.

21. Il y avait dans cette paroisse une chapelle Saint-Léonard-des-Bois, qui passait pour un des plus anciens édifices religieux de la Normandie. Son nom, qu'on trouve écrit de plusieurs manières, est un mystère pour les antiquaires, aussi bien que celui de tant d'autres paroisses. Les uns le font dériver de Hérout, roi de Danemarck, qui, dit-on, y séjourna ; mais le fait est fort contestable. Les autres le font dériver du ruisseau d'Airou, qui y passe. Le mot *land* est germanique, et signifie terre. Airou ou Hérout est peut-être le nom du Seigneur primitif. On pourrait encore le tirer du mot gallique *derw*, prononcez dérou, qui signifie chêne.

23. La Haye-Paynel tire son surnom de la famille Paynel, si bien connue dans notre histoire. La paroisse avait une chapelle qui payait 12 livres de décimes. L'évêque d'Avranches avait des droits sur l'église, ou peut-être y en avait-il une seconde, car l'abbé de Saint-Sever lui rendait hommage pour l'église Saint-Jacques de la Haye-Paynel, *apud sepem seu Hayam Paganelli* ; et à cause de cela, lui servait d'assesseur le jour Saint-André.

24. Prieuré cure desservi par un religieux. Chapelle Saint-Denis, détruite récemment, et qui remontait fort-haut dans l'antiquité.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
25	Le Tannu,	*Tanutum*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	45 l.
26	Equilly,	*Aquilies*,	Anne,	Le seigneur du lieu,	39
27	Ménil-Amand,	*Mesnilum Amant*,	Pierre et Paul,	Le chanoine de Gavray,	30
28	Draqueville,	*Draguevilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	18
20	Beauchamps,	*Bellus campus*,	Crespin et Crespinien,	Le seigneur du lieu,	34

26. Le nom semble dériver d'*aqua*, et signifier les eaux.
28 Réuni au Mènil-Villement.

Nota. Le Livre-Noir fait mention dans ce doyenné d'une paroisse du Repas, *de Repasto*, dont l'église, dédiée à Saint Denis, était sous le patronage de l'Hôtel-Dieu de la Haye-Paynel. Cette paroisse, maintenant supprimée depuis long-temps, et divisée entre les paroisses voisines, Folligny, la Meurdraquière, Saint-Sauveur-la-Pommeraie, et probablement Saint-Jean-des-Champs, avait un hôpital dédié à Saint-Jacques.



3.° Doyenné de Saint-Laut.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Saint-Laut,	*S. Laudus,*	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Laut,	»
2	Saut-Laut,	*S. Laudus,*	Ste-Croix,	L'abbaye de Saint-Laut,	»
3	Saint-Georges-Montcoq,	*S. Georgius de Montecocq,*	Georges,	L'abbaye de Saint-Laut,	37 l.

1. L'église Notre-Dame de Saint-Laut est vaste et belle, mais irrégulière, et de diverses époques. Il y a eu à Saint-Laut une léproserie et une chapelle nommée Chapelle-du-Lieu : *de loco Dei*. Il y a eu pareillement un riche prieuré d'Augustins, dont les chanoines étaient obligés, en vertu de leur fondation, de donner aux pauvres le tiers du revenu ; ce sont les biens de ce prieuré qui ont servi à l'établissement, ou au rétablissement, de l'Hôtel-Dieu. L'église Notre-Dame appartenait à l'abbaye, dès le temps d'Algare, comme on le voit par une charte confirmative, souscrite du pape Eugène III. A cette époque, elle s'appelait encore Sainte-Marie-du-Châtel ; la paroissse était desservie par un religieux.

2. Les archéologues pensent que l'église Sainte-Croix, ou au moins en grande partie, est celle qui fut fondée en 805, par Charlemagne, à la place d'une église dédiée à Saint Etienne, construite, dit-on, sous Constantin, par les soins de Sainte Hélène, sa mère. Cette église a toujours appartenu à l'abbaye, et la paroisse était desservie par un religieux.

3. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Laut par les fils de Roger de Montcocq, et la donation fut confirmée par l'évêque, Richard I, ou Richard II, car la charte n'est point datée ; elle le fut de nouveau par Henri II, roi d'Angleterre. Il y avait en cette paroisse la chapelle de Bois-André.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
4	Quibou,	*Queiboue*,	Remi,	Les chanoines du lieu,	181.
5	Baudre,	*Baldra*,	Ouen,	L'abbaye de Saint-Laut,	»
6	Gourfaleur,	*Gorfalor*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	70
7	Bonfossé,	*Bonum Fossatum*,	Martin,	L'évêque,	42
8	Bonfossé,	*Bonum Fossatum*,	Ebremond	L'abbaye de Saint-Laut,	60
9	Bonfossé,	*Bonum Fossatum*,	Samson,	Le chapitre de Coutances,	13
10	Agneaux,	*Agnelli*,	Jean,	L'abbaye de Saint-Laut,	22

4. Le droit curial appartenait aux trois chanoines prébendés du lieu, qui nommaient, pour desservir la paroisse, trois prêtres, avec titre de curés, auxquels ils donnaient de modiques pensions. Le chœur de l'église est du XII.ᵉ siècle, ou du commencement du XIII.ᵉ.

5. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Laut, par Henri II, roi d'Angleterre.

6. Etymologie : *gor-falva* : le village de l'autre côté de l'eau. *gor*, vallée profonde et rivière; *falva*, village. Ces deux mots sont germaniques.

7-8-9. Ces trois paroisses portent le nom de Bonfossé, à cause de la voie romaine qui les traversait. Les voies romaines s'appelaient quelquefois *fossa* ou *fossatum*. L'église Saint-Ebremond fut donnée à l'abbaye de Saint-Laut, par Guillaume de Poule, et la donation fut confirmée par l'évêque de Coutances, Richard I, ou Richard II, et plus tard, par le roi d'Angleterre, Henri II.

10. Prieuré cure, desservi par un religieux de l'abbaye de Saint-Laut. Cette église fut donnée à l'abbaye de Saint-Laut par l'évêque Vivien, et par Gaultier d'Agneaux.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
11	Canisy,	*Canisiacum*	Pierre,	L'évêque,	20 l.
12	Saint-Gilles,	*S. Gillius,*	Gilles,	L'évêque,	50
13	Ménil-Rouxelin	*Mesnilum Roscelini,*	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Laut,	40
14	La Mancellière,	*Mancellaria,*	Jean-Baptiste,	Les chanoines du lieu,	20

12. Le clocher de St-Gilles est d'une architecture romane remarquable, mais il a perdu une grande partie de sa hauteur. Le corps de l'église est de ce gothique que l'on a nommé primitif, et auquel on assigne le XII.e siècle pour époque; cependant nous sommes porté à croire qu'il lui est antérieur, car il a tous les caractères d'une église monacale, et nous voyons dans la vie de Geffroi de Montbray, qui mourut en 1094, que ce prélat *délivra l'église Saint-Gilles de l'envahissement des moines, et la rendit à son église épiscopale.* Or, il ne paraît pas qu'il y ait eu depuis lors de moines en ce lieu. Suivant la charte de Henri II, que nous avons déjà citée, l'abbaye de Saint-Laut avait quelques droits sur l'église Saint-Gilles. La paroisse avait deux portions curiales, pareilles en tout, et sous le patronage de l'évêque, l'une et l'autre.

13. Osber, abbé de Saint-Evrout, qui mourut en 1064, acheta le Ménil-Rouxelin, pour le compte de sa communauté, de Geffroi Mancel, frère du vicomte Hubert; et le contrat d'acquêt fut confirmé par le duc Guillaume. Cependant le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Laut fournit la preuve que l'église du Ménil-Rouxelin fut donnée à l'abbaye en 1156, par l'évêque Richard et Guillaume de Magneville; donnation confirmée depuis, tant par les papes Eugène III et Adrien IV, que par Henri II, roi d'Angleterre.

14. Etymologie : la demeure de Mancel.

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
15	Saint-Thomas,	*S. Thomas*,	Thomas,	L'abbaye de Saint-Laut,	»

15. Cette paroisse doit son origine à l'église dédiée à Saint-Thomas de Cantorbéry, qui fut mise dès son origine sous la dépendance de l'abbaye, à laquelle le roi d'Angleterre Henri II en confirma la possession. Elle était desservie par un chanoine de l'abbaye. Il y avait dans la paroisse, réunie maintenant à Notre-Dame, une chapelle Sainte-Pernelle, qui fut détruite par les protestans en 1562.



3.° Doyenné du Hommet.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Ménil-Durand,	*Mesnilum Durandi,*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	421.
2	Le Hommet,	*Humetus,*	Trinité,	Le seigneur du lieu,	10
3	Bahais,	*Barhais,*	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Laut,	12
4	Eglandes,	*Aquilandæ,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	45
5	Cavigny,	*Cavigneum,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	49
6	Le Dézert,	*Desertum,*	Martin,	Le chanoine du lieu,	40

2. On trouve aussi ce nom écrit *Holmetium* : la racine est le mot scandinave *holm*, qui signifie un lieu entouré d'eaux douces.

3. Il y a eu une chapelle nommée de la Pavée, qui était un ancien débris de la fortune des Templiers. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Laut par Pierre d'Arondeville, en 1162. La paroisse est réunie à Cavigny.

4. On écrivait jadis Aiguelandes ; cette manière d'écrire et le nom latin *Aquilandæ* ne peuvent laisser de doutes sur l'étymologie, qui est terre des eaux. Les paroisses de Bahais, Eglandes, Saint-Frémond, Hébécrévon, abondent en sources minérales, dont quelques-unes ont eu de la réputation. Eglandes avait eu jadis deux portions curiales; elle a eu plus récemment, au Pont-Hébert, une chapelle qui est devenue l'église d'une paroisse de nouvelle création.

5. L'église est d'architecture romane. L'étymologie peut se tirer de *cavea*, qui signifie une voie romaine. En ôtant le C euphonique et la terminaison, il resterait *aw,* qui veut dire en langue germanique une prairie ; et en langue celtique, de l'eau.

6. L'église est en partie d'architecture romane. Le nom du Dézert semble indiquer une maison religieuse très-ancienne ; la cha-

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
7	St-Fremond,	*S. Fremondus,*	Frémond,	Le seigneur du lieu,	141.
8	Hébécrévon,	*Terra Heberti Chevronis,*	Martin,	»	»
9	Ménil-Eury,	*Mesnilum, Orry,*	Pierre,	L'abbaye de Saint-Laut,	32

pelle Saint-Ortaire et le pélerinage qui s'y fait depuis un temps immémorial pourraient en être un reste. Il y a eu aussi une chapelle Sainte-Catherine, en place de laquelle fut élevé le couvent de la Perrine, de l'ordre des Mathurins.

7. L'ancien monastère de notre évêque, Saint Frémond, fut rétabli, sous le titre de prieuré, vers l'an 1250, par Robert, Pierre et Enguerrand Du Hommet, fils de Guillaume et d'Eustarie, fondateurs de la Perrine; et uni à l'abbaye de Cérisy, qui fut chargée d'y entretenir des moines, pour la desserte de la paroisse et des paroisses limitrophes. Il le fut de nouveau vers 1424, par les soins de Thomas Dubourg, abbé de Cérisy, auquel Gilles Des Champs permit de porter par le diocèse le bras de Saint Frémond, et de faire une quête à cet effet. On croit que l'ancienne église paroissiale dite Saint-Jacques-de-la-Vallée, dont il ne reste plus que des ruines, a fait partie de ce monastère. L'église actuelle a été construite par les soins de Laurent Leclerc, trente-unième abbé de Cérisy, qui mourut en 1497. L'église de Saint-Frémond avait été donnée à Dieu et à Saint Vigor, c'est-à-dire à l'abbaye de Cérisy, par Guillaume du Hommet, dès le temps de Geffroi de Montbray.

8. Etymologie : *hver-coer*, mots scandinaves qui signifient sources minérales dans un bosquet; *coer* veut dire feuillage.

9. Prieuré cure appartenant à l'abbaye de Saint-Laut, dès le temps du pape Eugène III.

N°s	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
10	Montreuil,	*Mosterol*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu',	50 l.
11	Ménil-Amey,	*Mesnilum Amati*,	Eloi,	Le seigneur du lieu,	35
12	La Chapelle-Enjuger,	*Capella Ingelgerii*,	Pierre,	Le prieuré de Bohon,	28
13	Ménil-Vigot,	*Mesnilum Vigot*,	Germain,	Le seigneur du lieu,	28
14	St-Aubin-de-l'Ocque,	*S. Albinus*,	Aubin,	Le seigneur du lieu,	43
15	St-Martin-des-Champs,	*S. Martinus*	Martin,	L'abbaye de la Luzerne,	28
16	St-Pierre-d'Arthenay,	*S. Petrus Arthenei*,	Pierre,	L'évêque,	»
17	Daye,	*Ecclesia de daie*,	Jean-Baptiste,	Le seigneur du lieu,	13
18	Amigny,	*Amigneum*,	N.-Dame,	L'évêque,	18
19	Graignes,	*Gramiæ*,	Michel,	L'abbaye de Saint-Etienne de Caen,	36

10. Montreuil est une corruption de *monasteriolum*, mais on ignore à quelle époque il y a eu des moines en ce lieu.

12. Enjuger est un nom propre. Vers l'an 1174, Enjuger de Bohon donna *la chapelle d'Enjuger*, avec dîme et patronage, à son prieuré de Bohon. Le curé avait une portion congrue. La paroisse a eu une chapelle nommée du Ménildot.

13. Chapelle Saint-Clair.

15. Prieuré cure.

17. L'église *Sainte-Marie de Daë* fut donnée au prieuré de Saint-Frémond par Richard du Hommet, vers 1251. Y avait-il une seconde église, ou bien a-t-elle changé de Patron.

19. Etymologie : *green*, pays de verdure, ou de pâturages. Ce mot est danois et anglais. L'église, en partie d'architecture romane, fut donnée à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen peu après sa fondation, qui eut lieu pendant l'épiscopat de Geffroi de Montbray.

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
20	St-Ebremond,	*S. Ebremundus,*	Ebremond	Le seigneur du lieu,	55 l.
21	Saint-Louet,	*S. Laudulus*	Laut,	Le seigneur du lieu,	24
22	Ménil-Véneron	*Mesnilum Gueneron*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	22
23	Ménil-Angot,	*Mesnilum Angoti,*	Martin,	Le prieuré de Saint-Frémond,	15
24	Tripehou,	*Tribehou,*	N.-Dame,	L'abbaye de Hambye,	45
25	Rémilly,	*Romilleum,*	Martin,	L'abbaye d'Aulnay,	25

20. Réuni à Saint-Louet. Il y a eu une chapelle de l'Ascension.

21. L'église fut donnée au prieuré de Saint-Fremond, lors de sa restauration, par Mauger de Mauconvenant. Il y avait deux cures, dont la seconde, à la nomination du prieur de Saint-Fremond, payait 12 livres de décimes.

22. Réuni à Saint-Jean-de-Daye.

23. L'église fut donnée au prieuré de Saint-Fremond, par Richard du Hommet, lors de sa restauration.

24. L'église fut donnée par le même à la même maison. Il y en eut peut-être une seconde dans la paroisse, car on voit une charte de l'abbaye de Hambye qui est une donation de l'église de Tripehou à cette abbaye, en 1228, par Thomas de Périers.

25. L'église fut donnée à l'abbaye d'Aulnay, le jour de sa fondation, en 1131, par Richard du Hommet et Agnès, son épouse.

4.° Doyenné de Percy.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Tessy,	*Tessy*,	Pierre,	L'évêque,	36 l.
2	Percy,	*Perceium*,	Jean-Baptiste,	L'abbaye de Fontenay,	70
3	Montabot,	*Mons Abo*,	N.-Dame,	L'abbaye de Fontenay,	100
4	Maupertuis,	*Malpertusum*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	60
5	Ménil-Raoult,	*Mesnilum Radulphi*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	45
6	Fervaches,	*Fervachii*,	Pierre,	»	»
7	La Colombe,	*Colomba*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte,	100

1. L'église fut donnée, en 1236, à la commune capitulaire, par Hugues de Morville.

2. Percy avait trois portions curiales. En 1665, la seconde, qui payait 15 livres de décimes, était à la présentation de la famille de Matignon ; et la troisième, qui payait 20 livres, à celle de la famille Campion. Il a existé dans la paroisse une chapelle Sainte Apoline.

4. Etymologie : mal percé, ou mauvaise voie ; littéralement, mauvais trou. Ce nom vient probablement de la voie romaine allant de Coutances à Vire.

6. Etymologie : *fervidæ aquæ* : eaux chaudes. Ce nom peut venir de quelque source minérale, ou de quelques thermes.

7. Il y avait à la Colombe le prieuré de la Couperie, fondé en 1188, par Raoul Tesson. La riche et puissante famille Tesson était la bienfaitrice de l'abbaye de Fontenay, c'est ce qui explique comment plusieurs églises du doyenné de Percy appartenaient à cette abbaye. Celle de la Colombe avait été donnée primitivement, avec la forêt et les moulins du lieu, à l'abbaye du Mont-Saint-

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
8	Chevry,	*Chivri*,	Pierre,	Les abbés de Fontenay et d'Aulnay,	30 l.
9	Le Guislain,	*Guisloum*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	30
10	Ménil-Herman,	*Mesnilum Hermant*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	20
11	Moyon,	*Moyo*,	Germain,	L'abbaye de Troarn,	40
12	Ménil-Opac,	*Mesnilum Opac*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Laut,	60
13	Villebaudon,	*Villa Baudon*,	Anne,	Le seigneur du lieu,	30
14	Le Cheffrêne,	*CavaFraxinus*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	36
15	Beaucoudrey,	*Bellumcoudretum*,	Laurent,	Le seigneur du lieu,	36
16	La Haye-Bellefond,	*Haya Hugonis*,	Nicolas,	Le seigneur du lieu,	15

Michel, par le duc Richard II. Nous ne savons s'il y eut une seconde église en cette paroisse, mais nous voyons dans les chartes de Saint-Sauveur-le-Vicomte, que *l'église Sainte-Marie de l'ermitage de la Colombe* fut donnée à cette abbaye par Guillaume Corbet, en présence de l'évêque Vivien, par un acte daté de Saint-Laut.

12. L'église appartenait à l'abbaye de Saint-Laut, dès le temps de Henri II, comme on le voit par une charte de ce prince. Opac, ou Ospac, est un nom propre. On lit sur une charte de l'abbaye de Fécamp, donnée par Guillaume-le-Conquérant, la signature de *Bernard fils d'Ospac*.

15. Chapelles de Beaucoudrey, de Sainte-Madeleine, du Ménil-Raoult.

16. Cette paroisse, qui s'appelait encore au XVII.e siècle la Haye-Hue, a reçu son nom moderne de la famille Gigault de Bellefond. Elle a eu une chapelle nommée Notre-Dame-sur-Soules.

Nos	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
17	Trégoz,	*Tres Gothi*,	N.-Dame,	»	100 l.
18	Saint-Romphaire,	*S. Romphairius*,	Romphaire,	L'abbaye de Hambye,	»

17. Il serait enfin temps, pour l'honneur de nos administrateurs civils et religieux, de rendre à cette paroisse, qui n'a jamais eu de rapport avec deux ni trois gots, son véritable nom, qui est Trégoz, et qui signifie le gué, ou le passage, de Goz. Ce mot vient du germanique *trecht;* allemand ou flamand, *drecht* et *tricht,* en latin, *trajectum.* Goz est un nom propre ; nous citerons parmi ceux qui sont connus dans notre histoire, Richard Goz, mari d'Emma, sœur utérine de Guillaume-le-Conquérant ; Toustain Goz, vicomte d'Argentan, qui se révolta contre le duc Guillaume, qui vit ses biens confisqués par celui-ci, et donnés, en l'an 1040, à Helwin, père de Robert comte de Mortain.

Il y a eu dans cette paroisse une chapelle Notre-Dame, et un prieuré fondé en 1197, par Robert de Trégoz, avec l'assentiment de Guillaume de Tournebu, pour trois religieux, qui furent chargés de desservir la paroisse et celle de Saint-Romphaire.



5.° Doyenné de Montbray.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
1	Saint-Aubin-des-Bois,	*S. Albinus,*	Aubin,	Le seigneur du lieu,	80 l.
2	Montbray,	*Mombrayum,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	58
3	Pontfarcy,	*Pons Falsi,*	Jean-Baptiste,	Le seigneur du lieu,	45
4	Pontbellenger,	*Pons Bellengerii,*	Michel,	Le seigneur du lieu,	40
5	Sainte-Marie-outre-l'Eau,	*S. Maria,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	60
6	Gouvets,	*Gouveti,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	60
7	Sainte-Marie-des-Monts,	*S. Maria montana,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	»
8	Saint-Fragaire,	*S. Fegusius,*	Fragaire,	L'abbaye de Saint-Sever et le roi,	20
9	Sainte-Cécile,	*S. Cecila,*	Cécile,	Le seigneur du lieu,	90
10	Margueray,	*Marguerayum,*	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sever,	25
11	Le Tronchet,	*Tronquet,*	Pierre,	L'abbaye de Lisieux,	28

2. D'après le savant Huet, évêque d'Avranches, le mot *bray* est gaulois, et signifie boue.

6. Gouvets avait deux cures, desquelles la seconde payait 60 livres de décimes, et était, en 1665, à la présentation de la famille de Longauney.

8. Réuni à Beslon. En 1371, l'église *Saint-Fragaire de Beslon* fut donnée au prieuré de la Bloutière, par Lucine de Villars, veuve de Guillaume d'Argouges.

10. L'église Sainte-Marie de Margueray fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Guillaume Corbet, suivant un acte daté de Saint-Laut, souscrit de l'évêque Vivien.

11. Osbert, abbé de Saint-Evrout, qui mourut en 1064, acheta, pour le compte de son abbaye, la paroisse du Tronquet, de Geffroi Mancel, frère du vicomte Hubert.

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
12	La Chapelle-Cécelin,	»	Ceneric,	Le seigneur du lieu,	»
13	Beslon,	»	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	35 l.
14	St-Vigor-des-Monts,	*S. Vigor*,	Vigor,	L'abbaye de Belle-Etoile,	70
15	Fontenermont,	*Fons Hermondi*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	28
16	Les Sept-Frères	*Septem Fratres*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	60
17	Le Gast,	*Gastum*,	Jean-Baptiste,	Le seigneur du lieu,	80
18	Morigny,	*Morigneum*	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sever,	30
19	Courçon,	*Corco*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sever,	100
20	Ménil-Caussois,	*Mesnilum Chausseis*	Pierre,	L'abbaye de Saint-Sever,	35
21	St-Maur-des-Bois,	*S. Maurus*,	Maur,	Le seigneur du lieu,	»

12. Sur le rôle de 1665, cette paroisse n'est encore indiquée que comme chapelle-cure, non taxée.

13. En 1665, Beslon n'était encore qu'une chapelle-cure. Son nom semble venir de *bessalum*, qui signifie brique.

15. On voit que l'étymologie est fontaine Hermond.



6.e Doyenné du Val-de-Vire.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Clinchamps,	*Clincamps,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	80 l.
2	Landelles,	*Landellæ,*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	70
3	La Lande-Vaudemont,	*Landa Vaiman,*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	50
4	Etouvy,	*Ituvium,*	Martin,	L'abbaye de Saint-Evrout,	35
5	Sainte-Marie-l'Aumont,	*S. Maria l'Osmond,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	55
6	St-Martin-d'On,	*Don,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	55
7	Annebec,	»	Martin,	Le seigneur du lieu,	40
8	Ménil-Benoît,	*Mesnilum Benedictum,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	25
9	Beauménil,	*Bellum mesnilum,*	Etienne,	L'Hôtel-Dieu de Coutances,	45
10	Saint-Manvieu,	*S. Manucius*	Pierre,	Le seigneur du lieu,	37
11	Ménil-Robert,	*Mesnilum Roberti,*	Pierre,	L'abbaye de la Luzerne,	36
12	Campagnoles,	*Champignole,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	55

4. Il a existé en ce lieu une ville Gallo-Romaine, dont il reste des vestiges.

5. Il existait en cette paroisse deux chapelles, dont l'une était dédiée à Saint-Barthélemi, et l'autre à Saint-André, dès l'onzième siècle. Le surnom est le nom propre Osmond, si commun.

9. L'église de Beauménil, *de Belmesnilo,* fut donnée en 1221 à l'Hôtel-Dieu de Coutances, par Hugues de Morville; c'était un religieux de cette maison qui la desservait.

11. Prieuré cure.

12. L'église appartenait à l'abbaye de Troarn en 1210, comme on le voit par une charte confirmative des biens de cette abbaye, souscrite par le pape Innocent III.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
13	Coulonces,	*Colonce*,	Gilles,	Le seigneur du lieu,	100 l.
14	Tallevende,	*Tallevende*,	Germain,	L'abb.e de St-Sever,	55
15	Champs-du-Boust,	*Campus Beloy*,	N.-Dame,	L'abbaye de Montmorel,	10
16	Saint-Sever,	*S. Severus*,	N.-Dame,	L'abb.e de St-Sever,	»
17	Coupigny',	*Compiginum*,	Jean-Baptiste,	»	»
18	Tallevende,	»	Martin,	»	»

13. Cette paroisse avait eu deux portions curiales, mais elles étaient réunies dès 1665.

14. Il y avait une chapelle dédiée à Saint Germain. On serait porté à croire que Coulonces vient de *colis*, qui signifie arbrisseau; et Tallevende de *taera venalis*, qui signifie un bois mis en coupes réglées : rien n'empêche qu'il n'en soit ainsi pour le premier de ces noms, mais le second pourrait aussi bien être un nom d'homme : car nous voyons que Robert de Prétot donna, à la fondation de l'abbaye de Lessay, la terre de Hunfroi Tallevent, *Hunfridi Taleventi*.

16. L'abbaye avait toutes les dîmes. Il y avait dans la paroisse, outre l'abbaye, un petit couvent d'ermites, une chapelle nommée Notre-Dame-de-l'Ermitage, et la chapelle de la Renaudière. L'église est du douzième, ou du commencement du treizième siècle.

18. Chapelle Saint-Martin, dans la paroisse.

Nota. La paroisse Sainte-Anne de Vire faisait aussi partie de ce doyenné. Il y avait dans cette paroisse un couvent d'Augustines Hospitalières, qui s'y étaient établies en 1662, et un Hôtel-Dieu, qui existait dès le temps de Hugues de Morville.

IV. ARCHIDIACONÉ DU COTENTIN.

1.° Doyenné de Valognes.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Valognes,	*Vallonia*,	Malo,	Le roi,	100 l.

1. L'on fait dériver l'étymologie de Valognes de *Vallis Alaunæ*, parceque, dit-on, après l'incendie d'*Alauna*, les habitans rétablirent leurs demeures dans la vallée voisine. L'église est du gothique flamboyant, et l'on assigne la première moitié du xv.° siècle, pour époque à cette manière de bâtir. La paroisse fut pendant quelque temps administrée par un petit chapitre, dont le doyen était curé, et dont chaque chanoine avait une portion de 100 livres; lequel fut créé en 1580, sur la demande des habitans, et particulièrement de Bertin Mangon, archidiacre du Cotentin, curé de Valognes et d'Alleaume; Richard Lecène, écuyer, bailli du Cotentin, François Lejai, chevalier de l'ordre du roi, gouverneur du château et lieu de Valognes; Gilles Dancel, écuyer, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au baillage du Cotentin, signés à la requête, ainsi que beaucoup d'autres; mais il fut supprimé pendant l'épiscopat de M. de Loménie, et à la demande de ce prélat, à cause de litiges, par arrêté du parlement de Rouen.

Voici la liste des établissemens religieux de Valognes, autres que ceux dont nous avons eu occasion de parler. Chapelle du Pont-à-la-Vieille, chapelle Saint-Lin, chapelle de l'Hôtel-Dieu, fondée en 1497, ainsi que cette maison, par messire Jean le Nepveu, sur un terrain appartenant à l'abbaye de Cherbourg; chapelle de l'hôpital, chapelle Saint-Jean-Baptiste, fondée en l'église de Valognes, l'an 1362, par Raoul Ozouf, qui la dota, et lui donna cent

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
2	Alleaume,	*Alauna,*	N.-Dame,	»	»
3	Hautmoitiers,	*Altum monasterium*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	20
4	Tournebut,	*Tornebusc,*	Germain,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	60
5	Tamerville,	*Tamervilla*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu et l'évêque,	53
6	Le Vicel,	*Wisel,*	N.-Dame,	L'abbaye de Lessay,	40

soixante boisseaux de froment de rente, pour les pauvres; chapelle Saint-Gabriel, fondée en la même église par Raoul Lesage, seigneur de Saint-Pierre-Eglise, l'an 1434. Il y avait eu pareillement une chapelle dans le château. L'abbaye de Saint-Laut avait dans l'église de Valognes quelques droits, qui lui furent confirmés par le duc-roi Henri II.

2. Le nom d'*Alauna* et *Alaumium*, ville gallo-romaine, est bien reconnaissable dans celui d'Alleaume. L'église a conservé quelques morceaux de l'XI.e siècle. Il exista dans la paroisse les deux chapelles de Notre-Dame-de-Gloire et de la Victoire.

3. Ce nom indique un établissement religieux. La paroisse est réunie à Octeville-l'Avenel.

4. Il y a eu un prieuré à Saint-Germain-de-Tournebu.

5. Le clocher et le portail du côté du midi sont d'architecture romane. Il y avait dans l'église une chapelle passablement dotée, à la nomination du seigneur de Chifrevàt; et dans la paroisse, une chapelle au manoir et une autre appelée de Sainte-Honorine; celle du manoir fut construite en 1618.

6. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'année 1126, par Guillaume d'Asneville. On voit aussi, que Richard Foliot donna, en 1225, à l'Hôtel-Dieu de Barfleur, tous ses droits dans l'église *Sainte-Marie-du-Vicel*. Il a existé dans ce lieu une chapelle

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
7	Teurthéville,	*Turketi villa*,	Trinité,	Les deux seigneurs	80 l.
8	Montaigu-la-Brisette,	*Mons acutus*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	50
9	Quinéville,	*Quinevilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	50
10	Saussemenil,	*Saux mesnillum*,	Grégoire,	L'abbaye de Montebourg,	30
11	Sainte-Croix-Bocage,	*SanctaCrux*	Croix,	»	18

Saint-Jean. L'ancienne manière d'écrire indique pour l'étymologie, non pas le latin *vicus*, mais le mot germanique *wise* : belle vue, *wisen*, voir. En danois, *wide*; en saxon, *weten*.

7. Le chœur est du XII.ᵉ siècle. Il y avait dans la paroisse le prieuré de Barnevât, donné à l'abbaye de Montebourg, en 1120, par Richard de l'Estre, et qui appartenait à celle de Lessay en 1700. On voit que l'étymologie de la paroisse est le nom propre Turketi. En 1665 on disait Torketteville.

8. Chapelles Sainte-Anne, et Saint-Michel.

9. Le chœur est d'architecture romane. La paroisse a eu une chapelle Saint-Laurent. Le nom pourrait venir du mot danois *quens*, qui signifie roi.

10. Chapelles de Réfosse, de Saint-Jean, de Saint-Martin ; cette dernière était celle du prieuré de l'If. Les religieux de ce prieuré devaient sonner la cloche de leur chapelle, tous les soirs à la chute du jour, pour inviter à l'hospitalité les voyageurs égarés dans les bois. Ceux de la Perrine devaient en faire autant à l'heure de leurs repas, et pour le même objet.

11. Réuni à Teurthéville. Philippine, fille de Jean, comte d'Alençon, et femme de Guillaume de Roumare, fonda dans cette paroisse le prieuré de la Salle, qu'elle donna en 1214 aux religieux

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
12	Videcosville,	*Vidccosvilla*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	60 l.
13	Eroudeville,	*Heroutvilla*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	20
14	Audouville,	*Andovilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	15
15	Morsalines,	*Morsalinæ*,	N.-Dame,	Le roi,	25
16	Rideauville,	*Ridauvilla*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	38
17	Quettehou,	*Katehumus*	Martin,	L'abbaye de Fécamp	135
18	Ozeville,	*Ozulphi villa*,	Martin,	Le seigneur du lieu,	45
19	Grenneville,	*Granivilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	20
20	Octeville-l'Avenel,	*Octevilla*,	Martin,	»	25

de Grasville. L'acte de cette donation pourrait faire supposer qu'à cette époque la paroisse de Sainte-Croix n'était qu'une section de Montaigu, car il l'appelle *Sainte-Croix de Montaigu*.

16. Supprimé. Réuni à Saint-Vât.

17. L'église est du XII.e siècle. La paroisse avait les chapelles Saint-Marc et Notre-Dame de Grâce; on prétend que cette dernière est l'église d'une paroisse submergée, nommée Isemberville. Anciennement, le chapitre de Coutances et l'abbaye de Fécamp avaient tous les revenus, ainsi que la baronnie de Saint-Vât, attachée à la cure; mais, par suite d'arrangemens, conclus dans le XVII.e siècle, le chapitre eut la baronnie, et l'abbaye conserva la cure. Hugues de Morville avait reconnu, par un acte de l'an 1214, que le patronage appartenait à l'abbaye.

18. Réuni à Saint-Marcou. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay par les fondateurs.

19. Réuni à Grasville.

20. L'affixe est le nom propre Avenel, qui appartient à une de nos plus anciennes familles Normandes. L'orthographe vulgaire a besoin d'être rectifié.

Nos	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
21	Crasville,	*Crasvilla*,	Colombe,	»	30 l.
22	Saint-Cyr,	*S. Cyricus*,	Cyr et Juliette,	»	40
23	Audouville,	*Eudonvilla*	Martin,	Le seigneur du lieu,	29
24	Montebourg,	*Montanoburgus*,	Jacques,	L'abbaye de Montebourg,	28
25	Sortosville,	*Sortosvilla*,	Georges,	»	40
26	Le Theil,	*Tillia*,	Marguerite,	L'abbaye de Cherbourg,	38
27	Saint-Floxel,	*S. Floxellus*	Floxel,	»	40
28	Vaudreville,	*Vaudrevilla*,	Bazile,	Le roi,	25
29	Tourville,	*Turgisvilla*	Jean-Baptiste,	Le seigneur du lieu,	16
30	Aumeville,	*Aumevilla*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	40

23. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'année 1126, par Robert de la Haye-du-Puits, avec quatre autres en Normandie, et quinze en Angleterre.

24. Montebourg avait deux cures. L'église a été construite en 1319, par Pierre Ozenne, dix-huitième abbé de Montebourg, à la place d'une chapelle dédiée à Saint Thomas de Cantorbéry. La paroisse fut donnée à l'abbaye, le jour de sa fondation, par le duc-roi Guillaume-le-Roux.

25. Réuni à Saint-Cyr. L'église est d'architecture romane.

27. Lors de la rédaction du Livre-Noir, le patronage était en litige entre les abbayes de Boscherville, diocèse de Rouen, et de Montebourg.

28. Réuni à Audouville.

29. Réuni à l'Estre. En 1811, il y avait un prieuré dans cette paroisse. L'église Saint-Jean de Tourville fut donnée à l'abbaye de Lessay par les fondateurs.

30. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, le jour de sa fondation, par Eudes-au-Capel, et Richard-Turstin-Halduc.

Nos	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
31	Ecausseville,	*Ecauseville*	Martin,	»	30 l.
32	Hemevez,	*Urvilla Hemevez,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	»
33	La Pernelle,	*S. Petronilla,*	Petronille,	Le seigneur du lieu,	»
34	Huberville,	*Hubertvilla,*	Patrice,	»	25
35	Saint-Vât-la-Hougue,	*S. Vedastus*	Vât,	L'abbaye de Fécamp,	»
36	Le Ham,	*Ham,*	N.-Dame,	L'abbaye de Montebourg,	100

31. Réuni à Erondeville. Le chœur est d'architecture romane.

32. Il y a eu une chapelle, nommée de l'Oiselet. On voit que du temps de la rédaction du Livre-Noir, cette paroisse s'appelait Urville-de-Hemevez. Hemevez signifie une demeure située du côté de l'occident, des deux mots germaniques *hem-west;* ou à l'occident de l'habitation ; cette appellation est sans doute relative au monastère du Ham.

33. Le nom de la paroisse est celui même de sa patronne, Sainte Peronelle, Pernelle, ou Petronille. Il y a eu un prieuré nommé le prieuré du Vœu.

34. L'église appartenait à l'abbaye de Saint-Laut du temps du duc-roi Henri II, comme on le voit par la charte de ce prince, déjà plusieurs fois citée.

35. Le surnom de La-Hougue, vient du saxon *hog*, qui se rend en latin par *ogu* et *olga*, et qui signifie les dunes de sable du bord de la mer. Le chœur est d'architecture romane. Il y a eu une chapelle dans la forteresse. Le curé avait la dîme du poisson étalé sur le marché.

36. En langue tudesque, le mot *ham* signifie habitation ; c'est le même sens que le mot latin *cella*, qui veut dire demeure des

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
37	Flottemanville,	*Flotteman-villa*,	Claude et Clément,	Le seigneur du lieu,	80 l.
38	Englesqueville-l'Estre,	*Anglica villa*,	Martin,	L'abbaye de Lessay,	»

moines. La nef est d'architecture romane, le chœur est du XII.e siècle. Après l'invasion, le monastère fut rétabli sous le simple titre d'un prieuré, dédié à Saint Pierre. L'église fut donnée à la grande Chartreuse, par Guillaume Lebouteiller, à la persuasion de l'évêque Algare. L'acte de donation est daté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et souscrit d'Olivier d'Aubigny, Raoul de la Haye, Enguerrand d'Essey de Bohon, etc.

38. Le plus ancien nom de cette paroisse, et celui qu'elle porte encore maintenant, quoiqu'on l'ait changé dans le moyen-âge, est celui de l'Estre; on croit le reconnaître dans un passage de la chronique de Fontenelle, à l'époque des Mérovingiens, dans lequel il est parlé de *Zaxtra in pago Constantiensi*. Dans la charte des donations du duc Richard II à Judith, son épouse, elle porte, non pas le nom d'*Anglica villa*, comme dans le Livre-Noir, mais celui d'*Engleberti villa*; et c'est une preuve de plus qu'il ne faut pas se fier aux traductions des XII.e ou XIII.e siècles. En l'an 1090, Robert, comte de Mortain, donna à l'abbaye de Grestain la dime d'Englesqueville, en échange de celle de Beaupte. Un siècle plus tard, l'église fut donnée au monastère de Sainte-Barbe-en-Auge, par Olivier Sanson. Cette paroisse, maintenant réunie à Octeville-l'Avenel, était un prieuré cure. On y voyait une chapelle, dédiée à Saint Mich l, qu'on fait remonter au dixième siècle, et au-delà. Nous voyons encore que l'église d'Englesqueville fut donnée, en 1233, à l'abbaye de Blanchelande, par Eudes Lebouteiller de l'Estre, le même qui lui donna celle d'Escaleclif.

2.° DOYENNÉ D'ORGLANDES.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Amfreville,	*Amfrevilla,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	60 l.
2	Orglandes,	*Oglandres,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	40
3	Etienville,	*Stenvilla,*	Georges,	Le seigneur du lieu,	33
4	Picauville.	*Picquauvilla,*	Candide,	La Sainte-Chapelle,	63
5	Cauquigny,	*Cauquigneum,*	Ferreol et Ferrution	»	29
6	Góuberville,	*Goubervilla,*	Georges,	Le seigneur du lieu,	»
7	Hauteville,	*Altavilla,*	Sébastien,	Le chapitre,	25

1. Il y a eu deux chapelles, desquelles une au château.

2. Chapelles de Saint-Pierre et de Rouville. Coutourerie payant 12 livres de décimes. L'église a des détails d'architecture romane. Etymologie probable, *og-land*: terre de la Hougue; langue saxonne. Ce nom est encore celui d'une éminence qui se trouve auprès de l'église. On voit ce mot écrit Oglandres, Ogland, et même *Uglande*, qu'il faut prononcer comme *Ouglande*.

3. Deux cures, desquelles, la petite payait une décime de 33 livres.

4. Chapelle Saint-Cristophe. Chapelle à Bernaville. Prieuré de Templiers, dont les biens furent attribués à la Sainte-Chapelle. Deux cures, desquelles, la seconde, taxée à l'égal de la première, lui était cependant inférieure en revenus.

5. Réuni à Amfréville.

6. Deux cures anciennement, mais réunies avant 1665. La partie nord de l'église est du XII.° siècle.

7. L'église est une de celles qui furent données à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le jour de sa fondation, par Geffroi de Montbray.

Nº	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
8	Colomby,	*Colomby*,	Georges,	L'abbaye de Montebourg,	60 l.
9	Yvetot,	*Ivetot*,	Georges,	L'évêque,	45
10	Morville,	*Morvilla*,	Pair,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	50
11	Negreville,	*Esmerguervilla*,	Pierre,	L'abbaye de Longues,	24
12	Biniville,	*Binivilla*,	Pierre,	L'abbaye de Longues,	55
13	Golleville,	*Gollevilla*,	Martin,	»	30
14	Crosville,	*Crosvilla*,	Gervais et Protais,	Le seigneur du lieu,	36
15	Regneville,	*Regnevilla*,	Martin,	L'abbaye de Blanchelande,	»

8. Deux portions curiales, égales en tout. L'église est un très-joli morceau de gothique du XII.ᵉ siècle.

9. Le nom d'Yvetot signifie le lieu, ou le patrimoine d'Yves. *Ot*, lieu; langue saxonne. Il y avait en cette paroisse une maison et un domaine ecclésiastiques, attachés à l'archidiaconat du Cotentin, qui avaient été, à ce que l'on croit, un prieuré appartenant aux Templiers. La dîme d'Yvetot était à l'abbaye de Saint-Laut dès le temps du duc-roi Henri II, comme on le voit par la charte de ce prince déjà citée.

10. Deux cures; desquelles, la petite était desservie par un religieux de l'Hôtel-Dieu de Coutances, et payait une décime de 28 livres. Elle avait été donnée à cet établissement par Hugues de Morville, en 1219.

12. Chapelle Saint-Pair.

13. Chapelle de la Brétonnière.

14. Réuni à la Bonneville. L'étymologie est la villa du marais. *Cros* signifie marais, en langue saxonne.

15. Réuni à Orglandes. C'était un prieuré cure, desservi ordinairement par un moine de Blanchelande.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
16	Magneville,	*Magnavilla*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	421.
17	Rauville-la-Place,	*Rauvilla,*	Laurent,	L'abbaye de Montebourg,	90
18	Urville,	*Urvilla,*	Julien,	Le seigneur du lieu,	35
19	Sainte-Colombe,	*S. Columba,*	Colombe,	L'abbaye de Montebourg et le seigneur du lieu,	30
20	La Bonneville,	*Bonavilla,*	Marguerite,	Le seigneur du lieu,	30

16. Le chœur est d'architecture romane. Les fonds baptismaux appartiennent à la même époque. Nous voyons dans la liste des paroisses qui ont été à la nomination de l'abbaye de Saint-Ouen, de Rouen, que Magneville en était une, mais cette liste n'indique aucune date.

17. La nef est d'architecture romane; le chœur est du XII.e siècle. Cette paroisse a une chapelle Notre-Dame-de-la-Délivrande, qui était anciennement dédiée à Saint-Jacques, et qui avait appartenu plus anciennement à une maladrerie. Elle a eu pareillement un prieuré de Templiers, fondé en 1126, par Henri I. On prétend que le curé du lieu avait droit de dire la messe, botté, éperonné, avec pistolets et épervier sur l'autel. L'église fut donnée, en 1042, par Guillaume-le-Conquérant, à l'abbaye de Cerisy. Nous voyons ailleurs que l'église de Rauville fut donnée à l'abbaye de Lessay par les fondateurs; mais il est possible que l'une de ces deux indications doive être appliquée à Rauville-la-Bigot.

18. Les portes de l'église sont d'architecture romane.

19. Le chœur est d'architecture romane.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
21	L'Ile-Marie,	*Hulmus*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	»

21. Cette toute petite paroisse, maintenant réunie à Picauville, n'avait pour habitans que ceux du château. On l'appelait autrefois N. D. du Holm, ce qui signifie la même chose qu'Ile-Marie, car le mot scandinave *holm* veut dire un lieu entouré d'eaux douces, particulièrement une île de rivière. Elle est aussi sur la liste des paroisses dépendantes de Saint-Ouen, de Rouen.



3.° Doyenné du Plain. *

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Houesville,	*Houesvilla,*	Brice,	Le seigneur du lieu.	50 l.
2	St-Côme-du-Mont,	*S. Cosma,*	Côme et Damien,	L'abbaye de Cluni,	50
3	Lyesville,	*Liesvilla,*	Martin,	»	»
4	Angoville,	*Ansgovilla,*	Côme et Damien,	L'abbaye de Blanchelande et l'Évêque,	45
5	Beuzeville,	*Boscivilla,*	Brice,	Le seigneur du lieu,	50
6	Carquebut,	*Kerquebu,*	Ouen,	La Sainte-Chapelle,	100

2. Chapelles du Lieu-Saint-Jean-aux-Rohans, de Saint-François, de Saint-Martin, et de Saint-Charles. Prieuré de Bénédictins, payant 80 livres de décimes, réuni à l'abbaye de Cluni, anciennement desservi par quatre religieux et un doyen, qui devaient faire l'aumône une fois la semaine. L'église actuelle, une des plus belles du pays, d'architecture romane, était à la fois paroissiale et monacale, ainsi que le prouve son double chœur.

4. L'église fut donnée à l'abbaye de Blanchelande, avant 1180, par Marguerite du Neufbourg.

5. Réuni à Saint-Germain-de-Varreville. L'abbaye de Lessay avait sur l'église quelques droits, qui lui avaient été donnés par Richard Turstin Haldue.

6. Kerkebu, comme on disait autrefois, tire son nom d'une antique église, qui fut visitée par Saint-Ouen, archevêque de Rouen, du temps de Bernuin, abbé de Nanteuil, vers l'an 650. En langue germanique, ***kerk, kerque, kirque,*** signifient église. L'église de Carquebut est d'architecture romane. La paroisse a eu une chapelle dédiée au prince des apôtres.

* Le mot plain est pris ici pour le bord de la plaine-mer, *planum mare.*

Nos	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
7	Sebeville,	*Sebvilla,*	Pierre et Paul,	Le seigneur du lieu,	55 l.
8	Brucheville,	*Bruchevilla*	Hilaire,	Les abbayes de Blanchelande et de Montebourg,	72
9	Audouville,	*Audevilla,*	Honorine,	Le seigneur du lieu,	50
10	Varreville,	*Wadrevilla*	Martin,	»	80
11	Blosville,	*Blosvilla,*	N.-Dame,	L'abbaye de Blanchelande,	50
12	Saint-Marcou,	*S. Marculphus,*	Marcou,	L'abbaye de Cerisy,	50

8. L'église est d'architecture romane. On la trouve sur la liste de celles qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Ouen, de Rouen.

9. L'église est d'architecture romane. Elle fut donnée par le duc Guillaume-le-Conquérant à l'abbaye de Fontenelle, le jour de la fondation de cette abbaye. Le Livre-Noir marque en cette paroisse une chapelle de nomination royale.

10. L'on est fondé à croire qu'il y a eu un monastère dans cette paroisse, car l'acte de partage de Varreville en deux paroisses, qui est de l'an 1286, porte que l'une d'elles restera sous l'invocation de Saint Martin, *patron du monastère de ce lieu.* La nef de Saint-Martin-de-Varreville est d'architecture romane. La paroisse a eu deux curés, mais les deux portions étaient réunies dès 1665. Il y avait deux églises à Varreville dès avant la séparation; l'on voit, en effet, dans les chartes de l'abbaye de Fontenelle, un acte par lequel le duc Guillaume-le-Conquérant donne à cette maison les églises de Saint-Martin, et de Saint-Germain de Varreville, en Cotentin, *in Constantino pago.* Cet acte est antérieur à la conquête.

11. Prieuré-cure, desservi ordinairement par un moine de Blanchelande.

12. L'église, d'architecture romane, remarquable par une crypte,

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
13	Hiéville,	*Hievilla*,	Côme et Damien,	Le seigneur du lieu,	28 l.
14	Fonteney,	*Fonteneium*	Martin,	Le seigneur du lieu,	»
15	Asseville,	*Asevilla*,	Nicolas,	Le seigneur du lieu,	55
16	Joganville,	*Joganvilla*,	Vigor,	Le seigneur du lieu,	30
17	Emondeville,	*Esmonde-villa*,	N.-Dame,	»	»
18	Varreville,	*Wadrevilla*	Germain,	»	50
19	Escoquenauville,	*Escoque-nauvilla*,	Laurent,	»	20

ou chapelle souterraine, serait, selon quelques-uns, l'église même du monastère de Nanteuil, et ainsi, antérieure à l'invasion normande. La paroisse a eu deux chapelles, dont une, dans les îles. L'église fut donnée à Dieu et à Saint Vigor, c'est-à-dire à l'abbaye de Cerisy, par Guillaume de Montfiquet, avec l'approbation de Geffroi de Montbray. Cependant elle avait été donnée, très-peu de temps auparavant, à l'abbaye de Saint-Wandrille, par Guillaume-le-Conquérant. Y en aurait-il eu une deuxième dans la paroisse?

13. Réuni à Blosville.

14. Chapelle des Gougins, ainsi appelée du grand nombre de coquillages de ce nom que l'on trouve dans les environs. On voit le nom de cette paroisse écrit *Fontenette* et *Fontenetum*. L'église fut donnée à l'abbaye de Cerisy par Guillaume de Montfiquet, en même temps que celle de Saint-Marcou. Cependant on voit ailleurs que, vers le milieu du XII.e siècle, la moitié de cette même église fut donnée à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, par Richard et Guillaume de Vauville. Il y a aussi une chapelle Saint-Jacques.

15. Réuni à Saint-Marcou.

16. Réuni à Emondeville. Cette paroisse avait deux curés.

19. Réuni à Turqueville.

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
20	Boutteville,	*Boutevilla*,	Herblant,	Le seigneur du lieu,	10 l.
21	Foucarville,	*Fucardivilla*,	Laut,	L'abbaye de Saint-Wandrille,	50
22	Turqueville,	*Esturquevilla*,	N.-Dame,	»	35
23	Fresville,	*Fresvilla*,	Martin,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	75
24	Ste-Marie-du-Mont,	*S. Maria de Monte*,	N.-Dame,	Le chapitre,	»
25	Ravenoville,	*Ravenotivilla*,	N.-Dame,	L'abbaye de Blanchelande,	35

20. Réuni à Sainte-Marie-du-Mont. Deux portions, dont la seconde, égale en tout à la première, était à la nomination de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. La nef est d'architecture romane.

24. La nef est d'architecture romane. L'évêque et le chapitre avaient les dîmes et les revenus, et payaient les décimes.

Nota. La liste de 1665 fait mention, dans ce doyenné, d'une paroisse nommée le Trésor, payant 5 livres de décimes; nous ne la connaissons pas.

Il y a eu encore, mais plus anciennement, une paroisse du nom de Poupeville, *Pupevilla*, et *Poupevilla*, maintenant confondue avec Sainte-Marie-du-Mont, dont l'église doit encore exister en tout ou en partie. Le duc Guillaume II donna l'église *Sainte-Marie de Poupeville* à l'abbaye de Fontenelle. Du temps du duc-roi Henri II, la dîme de Poupeville appartenait à l'abbaye de Saint-Laut, d'après la charte plusieurs fois citée. En 1187, Raoul de Magneville vendit au chapitre le droit de présenter à la chantrerie de cette paroisse. On voit par un aveu de Blanchelande, de l'an 1461, que Poupeville existait encore comme paroisse, et que cette abbaye y percevait cinquante sous et dix boisseaux de froment de rente.

4.° Doyenné de Saires.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Saint-Pierre-Eglise,	*S. Petri Ecclesia*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	701.
2	Barfleur,	*Barbofluctus*,	Nicolas,	L'abbaye de Cherbourg,	5

1. Il y a eu deux cures antérieurement à 1665. La nef est d'architecture romane.

2. L'on trouve le nom de cette paroisse écrit *Barbefleur*, *Barbeflie*, *Barbefléet*, *Barbeflot*, *Barbefleuve*, *Barflou*. L'étymologie paraît être *bar-fleat*, mots scandinaves, qui signifient le cap du petit golfe. L'église fut donnée à l'abbaye de Cherbourg, en 1181, par le duc-roi Henri II, et cette donation fut confirmée en l'an 1200, par Jean-sans-Terre. Cependant, nous trouvons dans le cartulaire du chapitre un acte qui n'est guère compatible avec les précédens : c'est une donation faite au chapitre par l'évêque Richard, I ou II, des églises de Barfleur et de Gatteville, précisément celles qui furent données à l'abbaye, lors de la consécration de son église. Nous trouvons encore une charte confirmative, favorable à l'abbaye, et souscrite de l'évêque Vivien, datée de l'an 1199 ; puis une transaction, souscrite du même évêque, passée entre le chapitre et l'Hôtel-Dieu de Barfleur, par laquelle le patronage de Barfleur, Gatteville, Esquetot, le Rosel, fut reconnu commun entre le chapitre et l'Hôtel-Dieu. On montre dans la paroisse les restes de l'ermitage de Saint-Romphaire. Masseville parle d'un couvent, qui a dû y exister très-anciennement, et qu'il nomme *le Couvent des Sachets*. Lors de la visite d'Eudes Rigaud, ce couvent n'était plus représenté que par un seul moine. C'est ce même monastère que Philippe-le-Bel releva de ses ruines, l'an 1286.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
3	Clytourps,	*Klitor,*	N.-Dame,	Le Chapitre,	25 l.
4	Maupertus,	*Malpertusus,*	Martin,	L'abbaye de Longues,	30
5	Fermanville,	*Fermanvilla,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	70
6	Digoville,	*Digovilla,*	Paix,	Le seigneur du lieu,	50
7	Tourlaville,	*Torlavilla,*	N.-Dame,	L'évêque,	100
8	Bretteville,	*Brettevilla,*	Germain,	L'abbaye de Cherbourg,	25
9	Néville,	*Nigelli Villa,*	Martin,	L'abbaye de Montebourg,	25
10	Gonneville,	*Gonnevilla*	Martin,	L'abbaye de Montebourg,	40
11	Ménil-au-Val,	*Mesnilum au Val,*	N.-Dame,	L'abbaye de Cherbourg,	14

3. Etymologie : ***klein-torp***, mots germaniques, qui signifient petit village. Prieuré de Saint-Michel et Saint-Gabriel, appartenant à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, et payant 60 livres de décimes. L'église de Clytourps fut donnée au chapitre, par Simon, fils de Roger, en présence de Henri I et de l'évêque Richard I.

4. Voir pour l'étymologie à la paroisse de Maupertuis, doyenné de Percy.

5. Chapelle Saint-Etienne.

7. Chapelles Saint-Maur, Saint-Gabriel, de la Madeleine, de la Glacerie, de la Bouteillerie. Un fragment du cartulaire de l'abbaye du Vœu nous révèle qu'il y a eu un monastère dans la paroisse. La charte est souscrite *Philippe roi de France.*

8. Le patronage et la dîme furent vendus, en 1287, au chapitre de Coutances, par Guillaume Gaillard.

9. La nef est d'architecture romane. Guillaume Lemoine fonda au douzième siècle un prieuré dans cette paroisse, auquel il donna les églises de Néville, Réthoville, Acqueville, Angoville, Varouville, la mare de Néville, des dîmes, des moulins, etc. Il était sous la dépendance de l'abbaye de Montebourg.

10. Chapelle au château.

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
12	Réthoville,	*Rethovilla,*	Martin,	L'abbaye de Monbourg,	271.
13	Gourbesville,	*Gourbesvilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	»
14	Carneville,	*Quernevilla*	Martin,	Le seigneur du lieu,	30
15	Varouville,	*Varosvilla,*	Martin,	»	32
16	Canteloup,	*Cantulupus*	Martin,	L'abbaye de Montebourg,	24
17	Brillevàt,	*Brillevadum,*	Martin,	L'abbaye de Montebourg,	30
18	Sainte-Geneviéve,	*S. Genovefa*	Geneviève	L'abbaye de Cherbourg,	40
19	Tocqueville,	*Tocquevilla*	Laurent,	Le seigneur du lieu,	45
20	Théville,	*Thevilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	36
21	Vrasville,	*Everardi Villa,*	Martin,	Leroi,	30
22	Valcanville,	*Valcanvilla*	Firmin,	L'ordre de Malte,	»

14. Chapelle Saint-Samson. L'église est d'architecture romane.

17. Chapelle Saint-Sébastien richement dotée. Le nom est écrit ***Beroldvast*** dans la charte du duc Richard, de l'an 1008. Le mot ***vât***, qui termine le nom de cette paroisse, et qui sert à en nommer plusieurs autres de ce pays, peut venir de ***vadum***, qui signifie le lieu où l'on passe une rivière à gué; ou de ***vastum***, qui signifie un terrain stérile : en saxon ***wast***; en anglais ***wold***.

20. Prieuré de Saint-Joseph à la nomination du seigneur Brillevàt.

21. Réuni à Réthoville.

22. Il y a eu une commanderie de Malte, exempte de la juridiction de l'évêque, à laquelle appartenait la cure, et qui était fort riche. Cette commanderie avait probablement succédé à une partie des biens d'un monastère du même lieu, appelé monastère ***du Licornet***, et dont on ne trouve que de très-anciens mémoires. L'au-

N°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES.
23	Le Vât,	*Gastum*,	N.-Dame,	»	35 l.
24	Gatteville,	*Gattevilla*,	Pierre,	L'abbaye de Cherbourg,	35

tre partie de ses biens fut unie à la cure de Barfleur. Valcan est le nom propre *Valcandus*.

23. En 1184, Algare, évêque de Coutances, donna le lieu de Sainte-Croix du Vât, avec tous les édifices et autres biens, à l'abbaye du Valricher, parce qu'elle avait été fondée par Nivard, frère de Saint-Bernard. Ce lieu, nommé Sainte-Croix, était sans doute un établissement ou un domaine ecclésiastique.

24. Gatteville avait deux curés; celui de la grande portion était un religieux de l'abbaye du Vœu; le second était à la nomination du chapitre. L'église fut donnée à l'abbaye de Cherbourg par Henri II; Jean-sans-Terre lui en confirma la possession, par un acte daté de Barfleur, le dix février de l'an 1200. L'abbaye de Montebourg y avait aussi des droits, qui lui avaient été donnés, dans l'onzième siècle, par Waultier Broc. Nous avons déjà dit que cette même église avait été donnée au chapitre de Coutances par l'évêque Richard. On ne peut expliquer ces diverses donations d'une même église à des établissemens divers, par différentes personnes, qu'en supposant que les donataires représentaient, chacun pour une portion, une souche commune, et que l'un d'eux, en aliénant ses droits, ne préjudiciait pas à ceux des autres. Cette supposition explique encore pourquoi quelques paroisses étaient divisées en deux, trois ou quatre portions : c'est que chacun des ayans droit, au lieu de se concerter avec les autres, pour faire une nomination commune, épuisait son droit, en présentant un ecclésiastique, sauf aux autres à en faire autant.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
25	Cocqueville,	*Escoquevilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	100 l.
26	Montfarville,	*Morfarvilla*	N.-Dame,	L'abbaye de Montebourg,	76
27	Asneville,	*Anslevilla,*	Léger,	L'abbaye de Lessay,	45
28	Angoville,	*Angovilla,*	N.-Dame,	»	15
29	Réville,	*Regis Villa,*	Martin,	»	55

25. Chapelle Saint-Jean. La nef de l'église est d'architecture romane.

26. Réuni à Barfleur. Il y a eu au château une chapelle bien dotée, fondée avant l'an 1200, par Guillaume Foliot ; et dans la paroisse, une léproserie. L'église paroissiale fut donnée, vers la fin de l'XI.ᵉ siècle, à l'abbaye de Montebourg, par Samson de Morfarville.

27. Chapelle Toussaint. L'église fut donnée à l'abbaye de Lessay, avant l'an 1126, par Guillaume d'Asneville.

28. L'église fut donnée à la commune capitulaire, en 1236, par Hugues de Morville.

29. La nef est d'architecture romane. L'église appartenait à l'abbaye de Lessay dès avant l'an 1126.

5.° Doyenné de la Hague.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Cherbourg,	*Cæsaris Burgus*,	Trinité,	L'évêque,	181.
2	Equeurdreville,	*Esquindre-villa*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Laut et l'évêque,	»
3	Querqueville,	*Quercuum Villa*,	Germain,	Le seigneur du lieu,	75
4	Octeville,	*Octevilla*,	Martin,	L'abbaye de Cherbourg,	15

1. On trouve le nom de cette ville écrit *Chierbourg, Chiresbourg, Charemborc, Cesarburg*. On a dit des choses singulières sur son étymologie, nous ne les rapporterons pas. L'église est un assemblage de constructions de toutes les époques. La ville a eu les chapelles de Notre-Dame-de-Protection; de l'Ermitage, sur la montagne du Roule, c'étaient des ermites de Saint-Antoine; celle de Notre-Dame-de-Grâce, au pied de la même montagne, elle fut fondée en 1546; une chapelle du Vœu, auprès de l'abbaye; une chapelle Saint-Thomas, anciennement Saint-Achard; une chapelle nommée de l'abbaye Sartine; une au château, qui fut détruite en 1689, une autre à l'hôpital, et de plus, un prieuré de Templiers, situé le long de la rue de la Trinité.

2. Il y avait une chapelle du Vœu, qui fut fondée par l'impératrice Mathilde. L'évêque avait deux gerbes de la dîme; l'abbaye de Saint-Laut, une; et le curé, la quatrième. L'abbaye de Saint-Laut fut confirmée dans la possession de l'église par le duc-roi Henri II.

3. Chapelle Saint-Germain, très-antique. C'est peut-être d'elle que la paroisse a pris son nom, car le mot germanique *kerque* signifie église.

4. Chapelle Saint-Sauveur, appartenant à l'abbaye de Cherbourg. Le chœur et le clocher de l'église paroissiale sont d'architecture romane. Le clocher présente un coup-d'œil des plus singuliers.

Nos.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
5	Nouainville,	*Noevilla,*	Martin,	Le chapitre,	6 l.
6	Urville,	*Urvilla,*	Martin,	Le prieur de Vauville,	30
7	Osmontville-la-Petite,	*Osmonvilla la Lucas,*	Martin,	Le seigneur du lieu,	13
8	Gréville,	*Guervilla,*	Colombe,	La Sainte-Chapelle,	20
9	Osmontville-la-Rogue,	*Osmonvilla*	Jean-Baptiste,	L'évêque,	15
10	Sainte-Croix,	*S. Crux,*	Croix,	Le prieuré du lieu,	22
11	Nacqueville,	*Nacavilla,*	Laurent,	L'abbaye de Cherbourg,	24
12	Hayneville,	*Haynevilla*	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	32
13	Acqueville,	*Aguevilla,*	Eloi,	L'abbaye de Montebourg,	»
14	Héauville,	*Heauvilla,*	Germain,	Le prieuré du lieu,	38

5. Chapelle Saint-Gilles.

6. L'église a des parties d'architecture romane. Elle fut donnée au prieuré de Vauville, en 1163, par Richard de Bohon.

7. Chapelle et prieuré Sainte-Hélène, payant 60 livres de décimes.

8. Chapelles Saint-Martin et Saint-Barnabé.

10. La moitié de l'église fut donnée en 1163 au monastère de Vauville, par Richard de Bohon.

11. Chapelle Saint-Clair, existante avant 1231.

14. Prieuré et chapelle Saint-Martin, sous la dépendance de Marmoutiers. Cette maison, jadis occupée par quatre religieux, était fort riche, avant qu'elle eût aliéné, en 1562, pour 2400 livres de propriétés, et qu'elle fût devenue un prieuré simple.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
15	Flottemanville,	*Flottemanvilla,*	Pierre,	L'abbaye de Saint-Florent, d'Evreux,	531.
16	Tonneville,	*Tunevilla,*	Martin,	Le roi,	24
17	Digulleville,	*Digulvilla,*	Pierre,	Le prieuré de Vauville,	50
18	Teurthéville,	*Tordevilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	88
19	Vasteville,	*Valtavilla,*	N.-Dame,	L'abbaye de Cherbourg,	25
20	St-Germain-des-Vaux,	*S. Germanus,*	Germain,	Le seigneur du lieu,	25
21	Auderville,	*Audervilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	45
22	Jobourg,	*Jovis Burgus,*	N.-Dame,	L'abbaye de Cherbourg,	80

17 L'église fut donnée en 1163 au monastère de Vauville, par Richard de Bohon.

18. Chapelle de Grisetot, dans laquelle Saint-Thomas de Cantorbéry a célébré plusieurs fois. Dans le XIV.e siècle, les abbayes de Montebourg et de Saint-Sauveur-le-Vicomte avaient des droits dans l'église de Teurthéville, comme on le voit par un acte d'accommodement, de l'an 1311, passé devant Robert d'Harcourt.

19. Chapelles Saint-Jacques, de la Madeleine, du Manoir. L'église fut donnée à l'abbaye de Cherbourg, par Eudes de Sottevât; Henri II lui en confirma la propriété par un acte postérieur à l'an 1165.

20. Chapelles Sainte-Barbe, Saint-Ouen, Sainte-Pernelle; prieuré dépendant de Corméri, payant 38 livres de décimes, dont l'église était jadis paroissiale. L'église actuelle a été construite sur l'emplacement de la chapelle Sainte-Pernelle.

22. Prieuré-cure, desservi par un religieux de Cherbourg. Le chœur est d'architecture romane. Chapelle Saint-Maurice.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
23	Herqueville,	*Herquevilla*,	Michel,	L'abbaye de Cherbourg,	30 l.
24	Branville,	*Branvilla*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	13
25	Biville,	*Binivilla*,	Pierre,	Le prieuré de Vauville,	30
26	Eculeville,	*Estalvilla*,	Martin,	Le prieuré de Vauville,	15
27	Beaumont,	*Bellus Mons*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	24
28	Vauville,	*Vauvilla*,	Martin,	Le prieuré du lieu,	23
29	Siouville,	»	Pierre,	L'abbaye de Cherbourg,	45

23. Prieuré-cure, desservi par un religieux de l'abbaye de Cherbourg.

25. Jolie église du XIII.ᵉ siècle, illustrée par la sépulture du bienheureux Thomas Hélye, qui est l'objet d'un pélerinage étendu.

26. L'église fut donnée en 1163 au monastère de Vauville, par Richard de Bohon.

27. L'église fut donnée par le duc-roi Henri, I ou II, à l'abbaye du Vœu.

28. L'église fut donnée en 1163 au monastère du lieu, par Richard de Bohon.

29. Il y a eu en cette paroisse un prieuré dépendant anciennement de Sainte-Barbe-en-Auge, et en dernier lieu de Saint-Georges de Boscherville. La première de ces communautés avait dans la paroisse un trait de dîme, auquel elle renonça en 1347, en faveur du curé, qui consentit lui payer trente livres de rente. L'existence du prieuré n'est pourtant pas aussi bien démontrée, que les droits de ces deux maisons religieuses sur le patronage du lieu.

6.° Doyenné des Pieux.

N.°	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
1	Les Pieux,	*Podia*,	N.-Dame,	L'abbaye de Cherbourg,	»
2	Bricquebec,	*Bricquebec*,	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	80 l.

1. Le nom de cette paroisse vient de sa situation sur la pointe d'une montagne : *podium;* en langue celtique, *pou*, et *puy*. Elle a eu deux cures, l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte nommait à la seconde. Il y avait tout auprès de l'église une chapelle Saint-Clair, maintenant appropriée à usage d'école. La part de l'église qui appartenait à l'abbaye du Vœu lui avait été donnée en 1229, par Roger des Monts.

Dans la charte de Richard II, de l'an 1008, le canton des Pieux est nommé *Kelgena*.

2. La nef est d'architecture romane. Le prieuré de Beaumont avait les deux tiers des anciennes dîmes ; le curé, l'autre tiers et les novales. On appelait novales les terrains nouvellement défrichés.

Il y avait eu dans le château de Bricquebec cinq chapelains, pour y faire l'office canonial ; ils avaient chacun 150 livres de rente. En 1680, il n'y en avait plus que deux, qui étaient chargés de la tenue des petites écoles.

Il y avait dans la paroisse une chapelle Sainte-Anne, reste d'un ancien ermitage et d'un couvent de Camaldules, qui l'avait remplacé ; une chapelle Sainte-Croix, existante dès le XIII.e siècle, et qui avait 24 quartiers de froment de rente à prendre sur le moulin de l'Etang ; une chapelle Saint-Martin ; un ermitage et une chapelle appartenant à l'abbaye de Saint-Sever, mais dont les moines furent supprimés en 1725, sur les plaintes du curé ; les chapelles Saint-Blaise, Saint-Siméon, Saint-François, Sainte-Catherine et de la

Nos.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
3	Brix,	*Brucius*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	60 l.
4	Breuville,	*Berrovilla*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	40
5	Bricquebost,	*Bricobost*,	Michel,	L'abbaye de Lessay,	25
6	Bénoltville,	*Benedictivilla*,	Pierre,	L'abbaye de Montebourg,	45
7	Hardinvât,	*Freevilla Hardinvast*,	Barthélemi,	L'abbaye de Cherbourg,	26
8	Couville,	*Couvilla*,	N.-Dame,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	34
9	Helleville,	*Fegelvilla*,	Pierre,	»	24

Houlate ; il y avait eu plus anciennement une commanderie considérable de Templiers.

3. L'église fut donnée en 1144, par Adam de Brix, à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, à condition qu'elle serait desservie par des religieux de cette maison. L'abbaye de Montebourg y prétendait aussi des droits, comme on le voit par un acte d'accommodement, de l'an 1153, passé devant l'évêque Richard II. La paroisse avait la chapelle Saint-Denis, et le prieuré Saint-Jouvin de la Luthumière, payant une décime de 66 livres.

4. L'église est du XIIe siècle ; on trouve aussi le nom de la paroisse traduit par *Brotavilla*.

5. Chapelle et prieuré d'Etoublon, payant 35 livres de décimes; chapelle au manoir; chapelle au presbytère, dans laquelle on disait la messe le jour ouvrier, à cause de l'éloignement de l'église.

6. Au château de la Haule, chapelle appartenant à l'abbaye de Montebourg.

7. On voit que cette paroisse a porté le nom de Fréeville ; mais celui de Hardinvât est plus ancien.

9. L'église de Helleville fut donnée à l'abbaye du Vœu par le duc-roi Henri ; mais on ne sait lequel, car la charte est sans date.

Nos.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
10	Flamanville,	*Flamenovilla de Direte,*	Germain,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	55 l.
11	Pierreville,	*Petrivilla,*	N.-Dame,	L'abbaye de Troarn,	58
12	Le Rosel,	*Rosellum,*	Pierre,	Le chapitre,	18
13	Grosville,	*Gueroul Villa,*	Martin,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	50
14	Rauville-la-Bigot,	*Redivilla,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	55
15	Quettetot,	*Kettot,*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	40

10. On voit que le nom primitif est *Direte*; c'est de ce mot, et non de *dies lætitiæ*, que dérive le nom du petit port de ce lieu. Il y avait une très-belle chapelle au château, et une autre dédiée à Saint Michel, si ce n'est la même.

12. L'église Saint-Pierre du Rosel fut donnée vers le milieu du douzième siècle à l'abbaye du Vœu, par Jourdain de Barneville. Voir ce que nous avons dit à l'article de Barfleur, doyenné de Saires.

13. Chapelle de la Grand'maison. On trouve aussi cette paroisse sous le nom de *Geroldi villa*.

14. On croit qu'il y a eu dans cette paroisse deux monastères, desquels l'un d'hommes et l'autre de filles; mais c'est une chose à peine traditionnelle, et qui n'est pas suffisamment appuyée : le seul fait que l'on puisse citer est le nom de deux ponts, dont l'un se nomme le pont à l'Abbé, et l'autre le pont à l'Abbesse. On veut aussi tirer une induction du surnom de *bigot*; mais il est fort probable que ce mot est le nom propre encore si commun de nos jours. Orderic-Vital cite au nombre des seigneurs anglais d'origine normande un Roger Bigot, qui est inhumé à Montebourg.

15. Le nom semble être germanique et signifier, la hauteur; ou, le haut lieu : *cath-ot*. Peut-être, l'habitation de Quettier.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
16	Surtainville,	*Certainvilla*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	60 l.
17	Saint-Martin-le-Gréard,	*S. Martinus*	Martin,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	18
18	Saint-Martin-le-Plessard,	*S. Martinus*	Martin,	Le seigneur du lieu,	20
19	Tollevât,	*Tollevast*,	Martin,	»	»
20	Sideville,	*Sidevilla*,	Ouen,	L'abbaye de Cherbourg,	38
21	Tréauville,	*Trelvilla*,	Pierre,	Le prieuré de Beaumont,	35
22	St-Christophe-du-Faocq,	*Fagus*,	Christophe	L'abbaye de Saint-Etienne de Caen,	12
23	Sotteville,	*Sottevilla*,	Pierre,	Le seigneur du lieu,	70

16. Chapelle Sainte-Ergouelfe, l'une des plus anciennes du diocèse. L'église se trouve sur la liste de celles qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen.

18. Le surnom de cette paroisse lui vient de sa position au bord de la *plesse*, ou forêt, de Bricquebec.

19. Chapelles Sainte-Acaire, Saint-Pierre, Saint-Jean : cette dernière était au château. L'église est d'architecture romane, excepté la partie méridionale de la nef.

20. Chapelle Saint-Gilles.

21. Chapelle N.-D.-des-Prés, dont les revenus avaient été transférés à la chapelle du château de Flamanville.

22. L'église fut donnée à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, le jour de sa fondation, en 1063, par Hugues Lebouteiller, avec la permission de Raoul de Thoesny, seigneur du lieu. Faocq est une corruption de *fagus*, et signifie une futaie.

23. Chapelle Saint-J.-B., au manoir. Prieuré d'Etoublon. Guillaume-le-Conquérant donna le tiers de l'église à l'abbaye de Cerisy.

N.os	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
24	Les Perques,	*Perticæ*,	Paul,	Le seigneur du lieu,	25 l.
25	Le Vrétot,	*Auvritot*,	N.-Dame,	»	»
26	Sottevât,	*Sotenvast*,	Herbland,	Le seigneur du lieu,	40

24. Cette paroisse tire son nom de sa position au bord de la forêt de Bricquebec, et surtout des longues perches, ou baliveaux, qui croissent en ce lieu plus qu'ailleurs. L'église a une crypte d'architecture romane. Il y a au château une chapelle qui a pareillement sa crypte.

25. Le nom de cette paroisse est le nom propre Auvry, augmenté de la particule *ot*, qui signifie lieu, ou domaine.

26. L'église est d'architecture romane. En raccommodant l'autel, il y a quelques années, on trouva une pierre qui portait la date de l'an 1001. Il a existé dans la paroisse une chapelle Sainte-Suzanne, un monastère et un prieuré. Quant au monastère, duquel dépendait vraisemblablement la chapelle dont nous venons de parler, quelques-uns prétendent qu'il doit son origine à Saint-Herbland; d'autres, à une colonie de moines de Lessay. Ces deux opinions sont conciliables, en ce sens que l'abbaye de Lessay a pu restaurer, après la conquête, une maison détruite par les Normans. Dans ces derniers temps, le seigneur du lieu et l'abbaye de Lessay étaient en contestation pour le patronage; mais, par arrangement, le seigneur nomma, et le curé fut obligé de payer une somme de 100 livres à l'abbaye. Cependant, le droit était du côté des moines, car l'église avait été donnée à l'abbaye par Raoul de Sottevât, avant l'année 1126; *Ex dono Radulphi de Satowast;* et l'aumône de la même église lui fut donnée, vers le même temps, par Robert Bertrand, seigneur de Bricquebec. Cette dernière donation fut confirmée par Robert Bertrand, fils du précédent, comme on le voit par

N°.	PAROISSES.	NOMS LATINS.	INVOCATION.	PATRONAGE.	DÉCIMES
27	Martinvât,	*Martinvast*	N.-Dame,	Le seigneur du lieu,	40 l.
28	Virandeville,	*Virandevilla,*	Amand,	L'abbaye de Saint-Sauveur,	»
29	Saint-Germain-le-Gaillard,	*S. Germanus,*	Germain,	L'abbaye de Blanchelande,	38

une charte datée de Cherbourg, l'an 1126, souscrite de Henri Ier. Le prieuré, appelé de Saint-Jouvin, fut fondé vers 1230 par Adam de Brix, qui lui donna, entr'autres choses, la dîme de tout le pain que lui et sa femme dépenseraient dans toutes leurs maisons.

27. Le chœur est d'architecture romane. Il y avait dans la paroisse les chapelles Saint-Eloi et Saint-André.

28. Prieuré de Bénédictins, payant 70 livres de décimes.

29. Chapelle de Valmênil; prieuré et chapelle Sainte-Marguerite. L'église fut donnée à l'abbaye de Blanchelande, en 1179, par Geffroi de Mauvoisin. Le surnom de la paroisse est un nom d'homme, peut-être celui que nous avons cité à l'occasion de Bretteville en Saires.

Nota. En ajoutant à cette liste les paroisses de Saint-Laut, et de Saint-Jean-sur-Renelle, situées dans la ville de Rouen, l'on aura un tableau complet du diocèse, tel qu'il existait avant la révolution. L'église de Saint-Laut fut dédiée en 1533, par Jean de la Massonnaye, évêque d'Hyppone, suffragant de Rouen. Les deux cures étaient à la nomination du prieuré de Saint-Laut.

LISTE

DES ÉVÊQUES DE COUTANCES.

1	Ereptiole,	»	»
2	Exupère,	»	»
3	Leontien,	en	511.
4	Possesseur,	»	»
5	Saint Laut,	en	549.
6	Saint Romphaire,	en	586.
7	Ursin,	»	»
8	Ulphobert,	»	»
9	Lupicin,	»	»
10	Népi,	»	»
11	Chairibon,	vers	655.
12	Baudemer,	vers	660.
13	Trabée,	»	»
14	Hulderic,	»	»
15	Saint Frémond,	en	679.
16	Guillebert,	vers	690.
17	Agathée,	»	»
18	Livin,	»	»
19	Godefroi,	»	»
20	Aubert,	»	»
21	Josué,	»	»
22	Léonce,	»	»
23	Angulon,	»	»
24	Hubert,	»	»

25	Guyard,	vers	835.
26	Erloin,	en	846.
27	Seginand,	en	866.
28	Liste;	mort en	890.
29	Regnard,	»	»
30	Agebert,	»	»
31	Erlebaut,	en	906.
32	Thierry,	en	913.
33	Herbert I,	en	914.
34	Algeronde,	»	»
35	Gillebert,	»	»
36	Hugues I,	mort en	1025.
37	Herbert II,	permuta en	1027.
38	Robert I,	mort en	1048.
39	Geffroi I, de Montbray,	mort en	1094.
40	Raoul,	mort en	1110.
41	Roger,	mort en	1123.
42	Richard I, de Brix,	mort en	1131.
43	Algare,	mort en	1151.
44	Richard II, de Bohon,	mort en	1179.
45	Guillaume I, de Tournebu,	mort en	1202.
46	Vivien,	mort en	1208.
47	Hugues II, de Morville,	mort en	1238.
48	Gilles I, de Caen,	mort en	1248.
49	Jean I, d'Essey,	mort en	1274.
50	Eustache I,	mort en	1291.
51	Robert II, d'Harcourt,	mort en	1325.
52	Guillaume II, de Thieuville,	mort en	1345.
53	Louis d'Erquery,	mort en	1370.
54	Silvestre de la Cervelle,	mort en	1386.
55	Nicolas I, de Tholon,	transféré en	1387.
56	Guillaume III, de Crévecœur,	mort en	1408.
57	Gilles II, Deschamps,	mort en	1413.

58	Jean II, de Marle,	mort en	1418.
59	Pandolphe de Malatesta,	transféré en	1442.
60	Philebert de Montjeu,	mort en	1438.
61	Gilles III, de Duremort,	mort en	1444.
62	Jean III, de Castiglione,	transféré en	1452.
63	Richard-Olivier de Longueil,	mort en	1470.
64	Bénoît de Montferrand,	transféré en	1476.
65	Julien de la Rovère,	se démit en	1478.
66	Geffroi II, Herbert,	mort en	1510.
67	Adrien Gouffier,	transféré en	1519.
68	Bernard Diviti,	mort en	1520.
69	René de Bresche de la Trémoille,	mort en	1529.
70	Philippe de Cossé de Brissac,	mort en	1548.
71	Payen Lesueur d'Esquetot,	mort en	1551.
72	Etienne Martel de Basqueville,	mort en	1560.
73	Artur de Cossé,	mort en	1587.
74	Nicolas II, de Briroy,	mort en	1620.
75	Nicolas III, Bourgoing,	mort en	1625.
76	Léonor I, de Matignon,	transféré en	1646.
77	Claude Auvry,	se démit en	1658.
78	Eustache II, Leclerc de Lesseville,	mort en	1665.
79	Charles-François de Loménie de Brienne,	mort en	1720.
80	Leonor II, Gouyon de Matignon,	mort en	1757.
81	Jacques Lefèvre Duquesnoy,	mort en	1764.
82	Ange-François de Talaru de Chalmazel,	mort en	1798.
83	Claude-Louis Rousseau,	transféré en	1807.
84	Pierre Dupont-Poursat,	mort en	1835.
85	Monseigneur Louis-Jean-Julien Robiou, actuellement siégeant.		

TABLE

DES MATIÈRES.

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V



ADDITIONS ET RECTIFICATIONS.

Note relative aux pages 38 *et* 86.

Les reliques des Saints Magloire, Samson, Senier, Pair, Escouvillon furent transférées ensemble à Paris, avec celles d'un grand nombre d'autres Saints, et déposées d'abord dans l'église Saint-Barthélemi, puis transportées dans la chapelle Saint-Georges, hors des murs, et enfin transférées dans l'église Saint-Jacques, qui prit le nom de Saint-Magloire, par suite de leur présence. On en fait la fête en cette église le 17 octobre, jour auquel on les y reçut; et le 24 du même mois, dans le reste du diocèse. (*V. Godescard, sous le 24 octobre, et le bréviaire de Paris.*)

Lorsque le calme fut rétabli, Hugues Capet, comte de Paris, permit de renlever ces reliques, à condition d'en laisser une partie à Paris. Une autre partie de celles de Saint Samson furent transférées de-là à Orléans, ainsi que de celles de Saint Pair, qui furent de nouveau partagées avec l'église d'Yssoudun. On a donc raison de vénérer, à Saint-Pair, comme présentes, celles des Saints Pair, Senier, Escouvillon; mais elles n'y sont qu'en partie.

Note relative aux pages 120 *et* 121.

Les treize statues de Tancrède et de ses fils furent placées dans des niches, qui se voient partie au-devant des contreforts des chapelles de la nef, du côté du nord; et partie sur les contreforts du rang supérieur, du même côté. Après l'enlèvement des statues, celles-ci ont été comblées depuis le piédestal jusqu'au tabernacle; les autres ont eu seulement leur piédestal établi en glacis, pour que les eaux pluviales ne pussent y séjourner.

La conservation de ces niches est une preuve de plus que la

cathédrale actuelle est bien celle qui fut édifiée par Geffroi de Montbray, et qu'elle n'a subi que de légères altérations.

Note relative à la page 138.

Les quatre ducs de Normandie vivans en même temps étaient Henri I, roi d'Angleterre, qui avait conquis presque toute la province sur Robert de Courte-Heuse, son frère; ce même Robert, duc légitime, retenu prisonnier par Henri. Guillaume, fils de Henri I, investi par son père; et Guillaume, fils de Robert de Courte-Heuse, investi par le roi de France.

Note relative aux pages 265 *et* 266.

Julien de la Rovère était natif de Savone, et fils de Raphaël de la Rovère (*Raphaëlis Ruuerei*).

Il portait pour armes, d'argent, à l'arbre aux quatre branches, croisées au-dessus de la tige, pendantes et feuillées, d'or. (*V. Bullarium magnum R.*)

FIN.

ERRATA *

PAGES	LIGNES	FAUTES A CORRIGER.	»	RECTIFICATIONS.
iv	22	sance; pour	*lisez*	sance, pour
iv	27	même, l'histoire	»	même l'histoire
vij	3	voluptueuse;	»	voluptueuse,
32	12	de venir	»	à venir
38	3 et 4	car leurs reliques n'ont, etc.	*supprimez*	»
71	8	moines en	*lisez*	moines de
73	5	Mormant	»	Morvan
87	5	la Neustrie	»	la comté de Coutan- [ces
87	11	Fils	»	successeur
88	15	souverain de la Neustrie	»	comte de Coutances
88	17	fils	»	successeur
118	10	Gigan	»	Gigault
120	31	dans le portail	»	dans la muraille
121	1	sept	»	treize
126	20	contre tant	»	tant contre
138	17	trois ducs	»	quatre ducs
151	6	se tinrent	»	qui se tinrent
172	1	faits	»	fois
186	18	voyait	»	voit
188	24	1311	»	1312
188	25	en 1312	*supprimez*	»
189	10	Bayeux	*lisez*	Lisieux
201	6	Lucas	»	Nicolas
225	19	Caillon	»	Caillou
236	27	Hantitone	»	Huntington
290	28	l'un 13 l'autre 12	»	chacun douze
291	20	de	*supprimez*	»
294	26	avides,	*lisez*	avides;
312	30	élire	»	nommer
313	22	le 1.er mai	»	le 10 juin
324	21	Toulon	»	Toulouse

* Nous ne corrigeons que celles des fautes d'impression qui dénaturent le sens.

PAGES.	LIGNES	FAUTES A CORRIGER.	»	RECTIFICATIONS.
327	11	Henri IV,	*lisez*	Henri IV.
331	11	montant	*supprimez*	»
333	3	1611	*lisez*	1661
410	2	1805	»	1804
414	18	qui était encore à etc.	*supprimez*	»
420	11	tour	*lisez*	forteresse
484	9	*Marcheni*	»	*Marchesii*
522	18	*Cecila*	»	*Cecilia*
525	15	*taera*	»	*talea*



NOMS DES SOUSCRIPTEURS.

	Monseigneur l'Evêque de Coutances,	1
MM.	Drogy, receveur municipal à Coutances,	1
	Fretel, curé de Montmartin-sur-Mer,	1
	Billard, vicaire de Montchaton,	1
	Godfroy, vicaire de Fleury,	1
	Marais, chapelain des dames Carmélites, (à Valognes,)	1
	Mahé, employé de la poste,	1
	Deshogues, vicaire de Lingréville,	1
	Le Coquière, vicaire de Moyon,	1
	Besnard, curé de Moyon,	1
	Esnol, curé de Regnéville,	1
	Elzar de Gouver, de Saint-Vigor-des-Monts,	1
	Voisin, curé de Saint-Malo-de-la-Lande,	1
	Durville, curé de Saint-Nicolas-de-Granville,	2
	Harasse, négociant à Granville,	1
	Féret, prêtre, à l'Ile-Marie,	2
	Daniel, recteur de l'Académie de Caen,	2
	Couppey, sous-aumônier au collége royal *id.*	1
	Lecaudey, professeur au collége royal *id.*	1
	Joret, propriétaire à Guéhébert,	1
	Billard, curé de Herenguerville,	1
	Godard, curé de la Haye-Bellefond,	1
	Hamel, secrétaire de Monseigneur l'Evêque,	1
	Doublet, chanoine-honoraire de Coutances,	1
	Ozouf, curé de Lengronne,	1
	Dufour, curé de Heugueville,	1
	Poisson, propriétaire à Coutances,	1
	Taforel, vicaire de la Haye-du-Puits,	6
	Le Gendre, curé de Gerville,	1

MM. Courbaram, curé de Pierrepont, 1
Lebrédonchel, curé de Varanguebec, 1
Lefebvre, vicaire de Varanguebec, 1
Dalidan, curé du Mesnil-Amey, 1
Mauger, prêtre, à Doville, 1
Dulin, curé de Besneville, 1
Dulin, prêtre, au Mesnildrey, 1
Gentès, vicaire de Besnevile, 1
Ollivier, curé de Baudreville, 1
Le Breton, vicaire de Saint-Remy-des-Landes, 1
Diesnis, curé de Surville, 1
Quenault, curé de Saint-Symphorien, 1
Lehoussel, prêtre, de Coutances, 1
Villette, curé de la Haye-du-Puits, 1
Ledanois, curé de Lithaire, 1
L'hôtellier, curé de Blosville, 1
Guybert, vicaire de Pierrepont, 1
Leblond, curé de Lastelle, 1
Encoignard, médecin à la Haye-du-Puits, 1
Lefauve, médecin à Portbail, 1
Morin, maître de pension à la Haye-du-Puits, 1
Duprey, vicaire de Bretteville-sur-Ay, 1
Brunet, employé dans les droits réunis, 1
Voidie, curé de Glatigny, 1
Mahault, notaire à la Haye-du-Puits, 1
Eve, vicaire de Neufmesnil, 1
Aubey, négociant à Granville, 1
Hostingue-Desplanques, curé de St-Germain-sur-Ay, 1
Deschamps-Vadeville, fils, à Monthuchon, 1
Couppey, curé de Brainville, 1
Duprey, cultivateur à Bolleville, 1
Hébert, propriétaire à Bolleville, 1
Dubois, substitut du procureur du roi, 1
Gilbert, supérieur du petit séminaire, 1
Lefranc, curé de Ney, 1
Carré, curé de la Mancellière, 1
Pierre, vicaire de Pirou, 1
Robin, vicaire de Créances, 1

MM.	Letanneur, curé de Montmartin-en-Graignes,	1
	Croulebois, curé d'Annoville,	1
	Frican, vicaire de Saint-Denis-le-Gast,	1
	Duval, curé de Treliy,	1
	Ollivier, curé de Grimouville,	1
	Montaigne, vicaire de Jobourg,	1
	Lecardonnel, curé du Mesnil-Opac,	1
	Lequesne-Blot, curé de Tessy,	1
	Lemoine, curé de Domjean,	1
	Morel, curé de Quettreville,	3
	Veaugeois, curé de Beaucoudray,	1
	Brohyer, juge de paix,	1
	Julitte, vicaire de Grimouville,	1
	Vaultier, vicaire d'Orval,	1
	Mauduit, curé de Granville,	1
	Basset, vicaire d'Esmondeville,	1
	Juin, curé de Montjoie,	1
	Roussel, vicaire de la Ferey, (Bretagne.)	1
	Le lieutenant-général Bonnemains,	3
	Esnouf, député de Carentan,	1
	Rihouet, député de Périers,	1
	Lecardonnel, prêtre, chez M. Depontier, (Charente Inférieure.)	1
	Marie, curé de Montbray,	1
	Anquetil, vicaire de Saint-Martin d'Aubigny,	1
	Tapin, vicaire de Carantilly,	1
	Templer, de Savigny-le-Vieux,	1
	Pignet, vicaire de Saussey,	1
	Laisné, curé de Carolles,	1
	Letaillis, prêtre, au Mesnil-Bus,	1
	Gosset, vicaire de la Chapelle-en-Juger,	1
	Diesnis, vicaire de Tribehou,	2
	Yvetot, missionnaire, à Villiers,	1
	Desponts, curé de Saint-Nicolas-de-Coutances,	1
	Bazire, curé de Vindefontaine,	1
	Faudemer, supérieur du couvent de Vindefontaine,	1
	Mahyeu, curé de Neuville-en-Beaumont,	1
	Fouchard, curé de Pirou,	1

MM. Lerouge, curé de Créances, 1
Lebreton, curé de Notre-Dame-de-Cenilly, 2
Deligny, curé de Saint-Martin-de-Cenilly, 1
Lecordier, vicaire de Cerisy-la-Salle, 1
Duprey, vicaire de Maupertuis, 1
Becquet, curé de Picauville, 1
Lenormand, receveur de l'engistrement à Pontivy, 1
Lemperière, maire de Neufmesnil, 1
Agnès, greffier de la justice de paix à la Haye-du-Puits, 1
Fourmi, curé de Neufmesnil, 1
Lecoq-de-Lagarde, propriétaire à la Haye-du-Puits, 1
Letrecher, juge d'instruction, 1
Lebreton, curé de Montchaton, 1
Letarouilly, négociant à Coutances, 1
Marie, avoué, à Coutances, 1
Lefranc, curé de Bretteville, 1
Adelée, curé de Quettehou, 1
Faudemer, ordinand, 1
Dugué, vicaire de Doville, 1
Lemaître, à Cambernon, 1
Hébert, curé de Quibou, 1
Fauvel, vicaire de Quibou, 1
Fauvel, vicaire de Saint-Nicolas-de-Coutances, 1
Brion, de la Lande-d'Airou, 1
Leclerc, d'Anneville-en-Saires, 1
Regnault, d'Auxais, 1
Blin, de la Lande-d'Airou, 1
Lair, de Montpinchon, 1
Lebeurrier, de Villedieu, 1
Lellan, de Brie, 1
l'Allemand, de Valognes, 1
Blanchais, de Valognes, 1
Lebret, de Valognes, 1
Hébert, de Montpinchon, 1
Denis, de Montjoie, 1
Fautras, prêtre, de Millières, 1
Hébert, curé de Monthuchon,

MM. Decarantilly, à Carantilly, 1
Lerebourg, curé de Carantilly, 1
Demonthuchon, propriétaire, 1
Brodin, curé de la Barre-de-Semilly, 2
Lamy, curé de Lessay, 1
Luce, vicaire de Lessay, 1
Lefol, vicaire de Millières, 1
Leriverend, curé de Saint-Planchers, 1
Lohyer, curé d'Anctoville, 1
Duguéperoux, curé d'Yquelon, 1
Lebas, curé de Saint-Aubin-des-Préaux, 1
Jouvet, curé de Bréville, 1
M.lle De Prélambert, de Granville, 1
MM. Achille Cirou, 1
Richard Cirou, 1
Coulomb, curé de Hudimesnil, 1
Mignon, prêtre, 1
Ménigé, prêtre, 1
Blanchet, prêtre, 1
Gosselin, prêtre, 1
Mangon, curé de Doville, 1
M.me Drouet, libraire à Cherbourg, 2
MM. Lebel, à Mortain, 1
La Mairie de Coutances, 1
Dumont, homme de lettres à Coutances, 1
Lebrédonchel, aumônier de l'hospice de Melun, 1
Beaufils, séminariste de Coutances, 1
Louveau, curé de Saint-Jores, 1
Poret, ancien maire de Denneville, 1
L'Hôtellier, vicaire de Vesly, 1
Lelièvre, curé de Mobecq, 1
Guillot, curé de Vesly, 1
Lemuet, curé du Plessis, 1
Leplanquais, curé de Laulne, 1
Legouix, vicaire de Laulne, 1
Savary, ancien curé de Saint-Patrice-de-Claids, 1
Savary, ordinand, 1
Tardif, de Neufménil, ordinand, 1

MM. Lemagnen, ordinand, 1
Duvey, de Saint-Lo, ordinand, 1
Lebourgeois, négociant à Saint-Sauveur-le-Vicomte, 1
Lecuirot, capitaine retraité à la Haye-du-Puits, 1
Genas, curé de Saint-Jean-de-Daye, 1
Rihouet, vicaire de Gorges, 1
Varin, curé de Gonfreville, 1
Hébert, vicaire de Prétot, 1
Gislot, prêtre, de Carentan, 1
Thomas, curé du Mesnil-Auval, 1
Lebréton, curé de la Chapelle-du-Fest, 1
Delafosse, vicaire de Saint-Germain-sur-Ay, 1
De Gerville, 1
Desquesnes, vicaire de Valognes, 1
Hébert, libraire de Carentan, 1
Le Marquis de Sainte-Marie, à Agneaux, 1
Denis, avocat à Saint-Lo, 1
Hérichon, vicaire de Saint-Fromond, 1
Grésille, vicaire de Villiers-Fossard, 1
Grimoult, curé du Mesnil-Herman, 1
Auvray, curé d'Agon, 1
Raoul de la Gonnivière, à Beuzeville, 1
Lefranc, curé de Saint-Denis-le-Gast, 1
Leroi, vicaire de Gavray, 1
L'abbé Pitton-Desprez, à Coutances, 1
De Denneville, propriétaire à Denneville, 1
Destouches, curé de Rouxeville, 1
Lecacheux, pharmacien à Coutances, 1
Leclerc, curé de Muneville-sur-Mer, 1
Vaultier, curé de Bréhal, 1
Cagnon, curé de Donville, 1
Turgot, curé de Kairon, 1
Mette, curé de la Haye-Pesnel, 1
Dufresne, curé de Sartilly, 1
Goupil, curé de Genets, 1
L'abbé Bayeux, vicaire de Saint-James, 1
Vivier, curé de Saint-Quentin, 1
Le Gruel, vicaire d'Auxais, 1

MM.	Legros, curé de Saint-Laurent-de-Cuves,	1
	Loyer, curé de Saultchevreuil,	1
	Saugrain, vicaire de Saint-Michel-de-la-Pierre,	1
	Corderie, maire de Picauville,	1
	Levavasseur, prêtre, à Picauville,	1
	Théaut, curé de la Mouche :	1
	Dufour, maire de Montgardon,	1
	Leforestier, curé de Crosville,	3
	Landragin, ancien huissier à la Haye-du-Puits,	1
	Touzard, maire de la Haye-du-Puits,	1
	Tirel, fabricant, à la Haye-du-Puits,	1
M.me	Dagoury, à Pierrepont,	1
M.	Le Breton, curé de Villebaudon,	1

